This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
611
.S44
C82

# BULLETIN

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

# BULLETIN

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

# SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME V

— 1879 à 1881 —

---

ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1882

Dunning
Tighoff
1-14-27
13603

# AVERTISSEMENT

Nous publions aujourd'hui le cinquième volume du Bulletin de la Commission des Antiquités, qui embrasse les procès-verbaux de dix-neuf séances tenues dans le courant des années 1879, 1880 et 1881.

Le budget de la Commission, réduit à l'allocation que le Conseil général a bien voulu lui continuer, ne lui a permis que d'une façon très limitée d'enrichir le texte de ses procès-verbaux d'illustrations qui en rehausseraient singulièrement la valeur.

On remarquera cependant avec quelque intérêt, à la page 92, le lutrin en bois sculpté de Maulévrier; à la page 113, le fac-simile d'un plomb du xv^e siècle, de Notre-Dame-de-la-Délivrande; à la page 126, celui d'une charte du xvi^e siècle donnant le nom de Jehan d'Andeli, l'un des premiers architectes de la Cathédrale; enfin, à la page 368, le dessin de deux pierres tumulaires provenant de l'abbaye

de l'Ile-Dieu. Nous devons ces deux derniers dessins à l'obligeance de M. Le Breton.

Deux nouveaux classements de monuments historiques ont marqué l'initiative de la Commission ; les communications de plus en plus nombreuses de ses membres permettent de constater combien ils tiennent à cœur de rester fidèles à la mission que l'Administration leur a confiée.

L'importance de ces renseignements multipliés nous a fait attacher un soin tout particulier aux trois tables qui terminent ce volume et qui sont faites avec assez de soin pour rendre les recherches faciles et vulgariser la connaissance de ces renseignements locaux et particuliers qui viennent si souvent apporter un contrôle inespéré et une lumière nouvelle aux faits de la grande histoire.

---

# LISTE DES MEMBRES

DE

# LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

## DE LA SEINE-INFÉRIEURE

—

Décembre 1881.

---

| Dates. | Noms. | Qualités. |
|---|---|---|
| 1854, 20 juin. | ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (de) ✻, | correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département, *vice-président* (arrêté du 26 juillet 1875). |
| 1860, 2 août. | LANGLOIS D'ESTAINTOT (le vicomte Robert), | bâtonnier de l'ordre des avocats, correspondant du ministère de l'Instruction publique, *secrétaire* (arrêté du 26 novembre 1866). |
| 1865, 12 janv. | BRIANCHON, | archéologue à Gruchet-le-Valasse, *secrétaire-adjoint* (arrêté du 22 octobre 1874). |
| 1841, 29 nov. | BARTHÉLEMY ✻, | architecte diocésain à Rouen. |
| id., id. | MORIN (G.) ✻, | conservateur du Musée de peinture à Rouen. |

1850, 19 déc. DARCEL (Alfred) ✻, administrateur des Gobelins à Paris.

1851, 27 mars. GLANVILLE (L. de), membre de l'Académie de Rouen.

id., id. DESMAREST ✻, architecte en chef honoraire de la Seine-Inférieure à Rouen.

1856, 2 août. LONDE (Adolphe de la), capitaine en retraite à Rouen.

1860, 12 août. SIMON, architecte, à Rouen.

id., 27 août. MERVAL (Stéphane de), propriétaire à Canteleu.

1861, 5 août. GRANDIN (G.-V.), propriétaire à Elbeuf.

1864, 17 mars. BOUQUET, professeur honoraire au lycée de Rouen.

id., id. BAUDRY (Paul), propriétaire à Rouen.

1865, 12 janv. GIRANCOURT (de) ✻, membre du Conseil général, à Rouen et à Varimpré, près Neufchâtel.

id., id. SOMMÉNIL (l'abbé), chanoine honoraire à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.

1866, 24 janv. LOTH (l'abbé), chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie.

id., id. BLOSSEVILLE (le marquis de) ✻, ancien député, à Rouen et à Amfreville-la-Campagne (Eure).

1867, 31 janv. GOUELLAIN (G.), négociant à Rouen.

1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE, maire de Grémonville, à Rouen.

id., id. GUÉROULT, docteur-médecin, à Caudebec-en-Caux.

1870, 3 janv. DERGNY (D.), archéolog. à Grandcourt.

1871, 27 nov. SERRE (de la), inspecteur des Eaux et Forêts à Rouen.
id., id. HARDY (Michel), bibliothécaire-archiviste de la ville de Dieppe.
id., id. ROESSLER (Ch.), archéologue au Havre.
1873, 27 janv. COQUEREL D'IQUELON (de), membre du Conseil général à Rouen.
id., 9 avril. LORMIER, avocat à Rouen.
id., id. PELAY, direct. d'assurances à Rouen.
1874, 27 mars. LEGRAND, vice-président du Conseil de Préfecture.
id., 16 mai. LE FILLEUL DES GUERROTS, propriétaire à Heugleville-sur-Scie.
1875, 3 juin. LE BRETON (Gaston), conservateur du Musée céramique.
id., id. TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.
id., 9 juil. MAILLET DU BOULLAY, conservateur du Musée des antiquités.
id., 9 nov. BOUCTOT, membre du Conseil général.
id., id. SAUVAGEOT, architecte de la ville.
1876, 13 nov. ROBERT (l'abbé), chanoine de la métropole.
1877, 12 févr. BILLIARD, aide-conservateur au Musée départemental d'antiquités.
1879, 13 déc. LEFORT (Lucien), architecte en chef du département.
1880, 28 août. VESLY (Léon de), architecte, professeur à l'École supérieure des Sciences et à l'École professionnelle de Rouen.

## LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

### DE LA SEINE-INFÉRIEURE (1)

---

## MONUMENTS CLASSÉS A NOUVEAU

### 1879-1881

#### ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

DENESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).

#### ARRONDISSEMENT D'YVETOT

MAULÉVRIER. — Lutrin en bois sculpté (8 août 1879).

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (2)

---

TARN-ET-GARONNE. Société académique et archéologique.

(1) V. la liste générale placée en tête du IVe volume du Bulletin

(2) V. la liste générale en tête du IVe volume.

---

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

*PENDANT L'ANNÉE 1879*

## SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1879

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, le marquis de Blosseville, Brianchon, de la Londe, Le Breton, Lormier, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, Sauvageot, de La Serre, Simon, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1878 est lu et adopté.

M. Sauvageot informe la Commission que les réparations au théâtre de Lillebonne, pour lesquelles des allocations avaient été votées l'année dernière, sont aujourd'hui terminées.

M. Pelay est heureux de trouver au procès-verbal l'arrêté de classement du porche de Ry, sur lequel il avait depuis plusieurs années déjà attiré l'attention de la Commission.

La correspondance imprimée comprend :

*Société d'histoire, d'archéologie et de littérature*

*de l'arrondissement de Beaune* : suite et fin du pourpris de l'ancien *Castrum Belnense*. Beaune, 1878, in-8°.

Id. *Mémoires* 1876, 1877. Beaune, 1878.

*Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. IX, 2e fascicule; t. X, 6e fascicule.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1878, n° 3.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, t. IV.

*Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1re série, 1er, 2e et 3e volume.

*Médaille de M. l'abbé Cochet offerte par M. Brianchon.* — M. Brianchon offre à la Commission un exemplaire de la médaille de bronze frappée par les soins du comité constitué pour le monument à élever à à M. l'abbé Cochet.

M. le Président le remercie de cet hommage qui sera doublement précieux à la Commission.

*Classement des fonts baptismaux de Dénestanville.* — M. le Préfet a envoyé à la Commission expédition de l'arrêté en date du 4 février 1879, par lequel il a classé les fonts baptismaux de l'église de Dénestanville au nombre des monuments historiques départementaux. Cet arrêté est ainsi conçu :

Vu :

La délibération du 30 décembre dernier, par laquelle la Commission départementale des antiquités propose le classement au nombre des monuments historiques du département, des fonts baptismaux de l'église de Dénestanville, aujourd'hui annexe de l'église d'Anneville-sur-Scie ;

Considérant que ce gracieux monument de l'art de la Renaissance mérite d'être conservé avec le plus grand soin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Les fonts baptismaux de l'église de Dénestanville sont classés au nombre des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure.

ART. 2. — Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Dénestanville. Une deuxième expédition sera remise à la Commission des antiquités du département.

*Répartition du crédit affecté aux monuments historiques. — Observations de la Commission départementale.* — M. le Président a été informé que la Commission départementale du Conseil général, à laquelle a été soumis le rapport relatif à la répartition du crédit des monuments historiques, a exprimé le regret de ne pas y trouver des renseignements suffisants sur les raisons qui motivaient l'attribution et l'importance des allocations. Il croit qu'il serait utile, par quelques mots spéciaux à chaque proposition, de prévenir ce reproche.

*Réunions annuelles de la Sorbonne.* — M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, une circulaire en date du 5 février, invitant la Commission à prendre part à la 17e réunion des délégués des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne du 16 au 19 avril prochain.

Les mémoires qui seraient présentés pour les lectures publiques devront parvenir au ministère avant le 16 mars.

M. le Président prie les membres de la Commission qui auraient l'intention d'y assister ou d'y faire une

lecture, de lui faire connaître leurs dispositions avant cette date.

La Commission sera convoquée en temps utile pour recevoir la communication préalable des travaux préparés en vue des réunions de la Sorbonne.

*Ancienne église Saint-Paul.—Rapport de M. Sauvageot.* — M. Sauvageot communique à la Commission la minute du rapport qu'il a adressé à M. le Maire de Rouen, à la date du 8 octobre 1878, sur l'état dans lequel se trouve actuellement l'ancienne église Saint-Paul. On y remarque les constatations suivantes, qui viennent confirmer les observations présentées par M. d'Estaintot, dans une des séances précédentes, et justifient la proposition d'allocation adoptée dans la dernière séance.

MONSIEUR LE MAIRE,

Sur votre invitation, j'ai pris connaissance des observations ci-jointes, relatives au danger que présentent certaines parties de l'ancienne église Saint-Paul à Rouen.

Après avoir attentivement visité les restes de ce vieil édifice, servant de sacristie à la nouvelle paroisse Saint-Paul, j'ai reconnu que tout le chœur subsistant est dans un état de délabrement lamentable. De nombreuses lézardes très-accentuées sillonnent les voûtes et les différents murs, dont plusieurs ont sensiblement perdu leur aplomb. Diverses parties de maçonnerie remontant les unes au XIIe siècle, les autres au XVIe siècle, menacent absolument ruine.

Déjà un moellon de remplissage de la voûte du XVIe siècle est tombé dernièrement ; d'autres ne tiennent plus que par des parcelles de mortier usé. Par suite de l'écartement des murs, les arêtiers et formerets en pierre supportant cette voûte se sont affaissés ; le moindre mouvement

nouveau dans les claveaux de ces arcs amènerait un écroulement de toute la travée.

Les parties les plus anciennes de l'édifice ont déja eu à souffrir de remaniements opérés dans l'église au XVIe siècle. A cette époque, on coupa en partie les piliers à droite et à gauche du chœur pour élargir les communications avec les bas côtés voisins. Cette opération, très-maladroitement faite, du coté nord particulièrement, laissa le mur supérieur porter presque entièrement à faux sur l'arc ogival inférieur; c'est là, je pense, l'origine des larges déchirures qui se voient aujourd'hui dans la maçonnerie.

Mais ce qui a probablement le plus contribué au développement de celle-ci, c'est le défaut de précaution lors de la démolition de la nef ancienne, supprimée au moment de la construction de la nouvelle église.

Les éperons construits au dehors pour maintenir la poussée des hautes voûtes du chœur ancien étaient insuffisants pour remplir efficacement leur fonction, de sorte qu'il s'en est suivi un déversement général vers l'ouest, entraînant de ce côté toutes les parties hautes, dont les supports avaient été affaissés au XVIe siècle.

L'angle nord-ouest est, aujourd'hui, particulièrement malade. Non-seulement les déchirures et les lézardes y sont plus accentuées qu'ailleurs, mais il s'y est produit aussi des écrasements, décollements et bouclements très-inquiétants, qui constituent à mon sens un véritable danger pour les membres du clergé et le personnel desservant l'église Saint-Paul.

Pour éviter des accidents, il me paraît donc indispensable de faire sans retard divers travaux de consolidation, dont l'exécution présentera certainement d'assez grandes difficultés. Eu égard à l'état de vétusté très-avancée dans lequel se trouve aujourd'hui ce vieil édifice, il est, pour ainsi dire, impossible de déterminer exactement à l'avance l'importance des ouvrages à faire pour remédier au danger actuel. Il est bien probable, en effet, qu'en démontant

certaines parties de maçonnerie apparentes, dont la nécessité de réfection n'est pas douteuse dès aujourd'hui, il se révélera alors des désordres cachés pouvant entraîner de gros travaux supplémentaires.

Ainsi, par exemple, pour se rendre un compte exact de l'état de la voûte haute, il faudrait pouvoir la sonder dans toute son étendue, et pour cela établir à l'intérieur un grand échafaudage, car étant données les nombreuses lézardes visibles, il serait très-imprudent de faire monter des ouvriers sur cette voûte.

Pour le moment, je considère comme inévitable de refaire en partie la travée de voûte du XVIe siècle, couvrant le passage d'accès à la sacristie, ainsi que le démontage et le remontage de l'arcade romane de l'ancien chœur, y compris le mur bouché qu'elle supporte dans l'angle nord-ouest. La réfection des remplissages d'une partie de la voûte supérieure à cet endroit, serait la conséquence forcée de ce premier travail, comportant l'emploi d'étaiements importants.

Enfin, si l'on veut prévenir de nouveaux déchirements, il serait utile de construire tout au moins un massif en briques pour supporter verticalement la retombée de l'arcade romane qui écrase les claveaux de l'arc inférieur par suite du coupement du pilier ancien.

Je n'ignore pas que le dernier moyen indiqué ici est excessivement barbare ; aussi ne le proposè-je que pour conjurer *provisoirement* un danger imminent, en attendant que des ressources suffisantes permettent d'entreprendre une restauration sérieuse du plus ancien des édifices de la ville de Rouen.

En limitant comme il vient d'être dit les ouvrages à faire actuellement, j'estime que la dépense pourrait s'élever à environ 3,500 fr. ; mais je ne saurais trop insister sur le caractère approximatif de cette évaluation, en raison de l'incertain entrant forcément pour une grande part dans

un travail de raccommodage à exécuter sur un monument complétement usé.

*Notes sur la contre-table et sur la chaire de Saint-Vivien.* — M. de Beaurepaire lit la notice suivante :

Si l'on s'en rapporte au *Guide de Rouen*, de M. Licquet, l'église Saint-Vivien, de cette ville, ne présente rien de remarquable à l'attention du visiteur, si ce n'est son clocher effilé en pain de sucre. L'auteur du *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* ne pouvait se permettre ce ton léger, bon seulement pour les touristes ; mais au fond, il ne se montre guère plus favorable à cette église, dans laquelle il se contente de mentionner une contre-table du XVIIIe siècle. C'est une simple constatation, qui ne préjuge rien à l'égard du mérite de l'artiste, dont le nom n'est pas indiqué, ni du mérite de l'œuvre, qui n'est ni décrite ni appréciée.

Peut-être, si l'on avait à écrire la monographie de cette église, conviendrait-il de parler de ces trois nefs, d'époques diverses, qui nous font suivre, de siècle en siècle, les développements que prit cette paroisse, d'abord rurale, à la fin l'une des plus populeuses de la cité, par suite de la prospérité de ses draperies. On pourrait rappeler une observation consignée par M. Raymond Bordeaux, dans son excellent *Traité de la réparation des églises*, observation relative à l'existence, sur les murs de Saint-Vivien, dans les croix de consécration, d'une suite de mots qui formaient le texte de la Salutation angélique. Il semblerait encore intéressant de rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé, dans l'attribution faite aux frères Anguier, des sculptures qui décorent le buffet d'orgues. Aujourd'hui, à propos de l'église Saint-Vivien, permettez-moi, Messieurs, de vous fournir quelques renseignements sur deux monuments qui y sont conservés, la contre-table du grand-autel et la chaire à prêcher. C'est à peu près tout ce qui nous reste de deux artistes qui jouirent,

dans leur temps, d'une assez grande réputation. C'est aussi tout ce que l'on a pu sauver, à l'époque de la Révolution, de deux anciens édifices religieux de notre ville, de l'église paroissiale de St-Michel, dont aujourd'hui on chercherait vainement la trace, et de l'église conventuelle des Cordeliers, vaste vaisseau, d'abord mutilé par le percement de la rue Nationale, ensuite complétement absorbé au milieu de constructions vulgaires, élevées sur ses murs mêmes ou sur son emplacement.

La contre-table est l'œuvre de Millet Desruisseaux (1), et date vraisemblablement des dernières années du XVIIe siècle.

Le 30 mai 1691, on avait fait la bénédiction de la première pierre du grand-autel des Cordeliers. Une plaque d'étain enchâssée dans cette pierre portait cette inscription : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Pour la gloire de Dieu cet autel a esté construit en l'an 1691, par les libéralités des amis du R. P. Jean-François Scelles, ex-définiteur général de tout l'ordre de Saint-François, provincial actuel de sa province et profès de ce couvent. »

Le 19 septembre 1700, le grand-autel fut consacré par l'évêque de Bethléem. C'est, croyons-nous, entre ces deux cérémonies qu'il faut placer l'époque de la construction de la contre-table.

Ce travail en nécessita un autre. Dans les années qui suivirent, les Cordeliers firent mettre en harmonie avec la nouvelle décoration du chœur les chapelles des deux collatéraux, d'abord celle du côté de l'épître, qui était dédiée à Notre-Dame-des-Anges, ensuite celle du côté de l'évangile. Pour celui-ci, il fallait toucher à deux épitaphes, dont l'une recouvrait le cœur de Jean de Mouy, Sr de la Mailleraye, vice-amiral de

(1) Il signait Millets Derûisseaux.

France, décédé à Rouen, en 1591. Avant de se permettre aucun changement, le P. Hector André crut prudent de faire dresser par un huissier un procès-verbal constatant l'état des épitaphes qu'il s'agissait de déplacer. Millet Desruisseaux fut présent à cette opération, qui eut lieu aux mois de juin 1709. Le 17 mars de l'année suivante, il touchait 300 livres pour l'ouvrage du second collatéral.

C'est à peu près tout ce que j'ai pu recueillir dans les papiers des Cordeliers relativement aux travaux entrepris sous la direction de cet architecte.

L'*Histoire de Rouen*, édition de Du Souillet, 1732, est plus explicite.

« L'on a fait dans ce temps-là, est-il dit dans cette *Histoire*, une contretable de marbre et de pierre d'un dessein très-particulier, aprouvé de tous les sçavans et qui passe pour le plus beau qui ait encore paru. Elle a 32 pieds de largeur sur près de 50 de hauteur ; elle est composée de deux ordres d'architecture; le premier est d'ordre corinthien, avec doubles pieds d'estaux à quatre colonnes isolées, et quatre demi-colonnes et six pillastres, le tout de marbre avec leur chapiteau et bases dorez ; il se forme dans son milieu au dessus des pieds d'estaux une demie ovale, dans laquelle est représenté de ronde bosse en sculpture, N. S. agonisant et l'Ange qui lui présente le calice ; par dessus lesdites colonnes est l'entablement cintré sur son plan faisant parement dehors et dedans, formant au milieu et en dedans une ovale parfaite où est pratiquée une lumière qui éclaire tout ce mistère ; aux deux cotez entre les demi-colomnes sont placées deux figures dont l'une représente la Vierge les mains jointes toute remplie de douleur, et l'autre saint Clément patron de ladite église (1).

(1) Saint Clément était le patron d'une paroisse de ce nom, sur laquelle se trouvait l'ancien couvent des Cordeliers, paroisse qui fut supprimée par l'archevêque Eudes Rigaud.

« Le second ordre est un ordre composé ou plutôt un ordre angélique ; c'est quatre grands anges qui soutiennent l'entablement de ce second ordre posé à plomb sur les quatre colomnes du premier ; son entablement à l'endroit du milieu se lève en arcade sur la tour ronde suivant l'aplomb de l'entablement corinthien du dessous qui est cintré sur son plan ; dans le milieu de ce second ordre est représenté une gloire avec quantité de têtes de chérubins de différente attitude ; et un nuage contenant toute la hauteur depuis ledit entablement corinthien jusqu'au haut de l'arcade du second ordre, et tout l'enfoncement est orné de même, avec une vitre terminant le centre de la gloire, peinte du nuage par dégradation de lumière et fort éclatante, qui seule pourroit éclairer l'église étant exposée au soleil levant et jettant par toute l'église des rayons naturels ; les pierres dont il a été nécessaire de se servir sont très-bien placées, les ornemens en sont dorez et istoriez, les piedestaux sont revestus de marbre comme les frises de l'entablement ; le parement d'autel est de marbre aussi bien que le pavé du sanctuaire sur l'extrémité duquel est placé une balustrade de fer en partie dorée ; il y a trois marches à monter du niveau du chœur à ladite balustrade ; et cinq du sanctuaire à l'autel. Le tabernacle est de bois doré qui par son dessein convient au reste de l'ouvrage.

« On a aussi fait les collatéraux d'un ordre ionique par pilastres, le tout fait de pierre et de marbre dont l'entablement monte au même niveau que la corniche des derniers piédestaux de la contretable. Ce dessein est fort magnifique. Messieurs les juges consuls en ont donné le marbre et tous les ornemens.

« Ces deux ouvrages ont été conduits par le sieur Déruisseaux architecte et sculpteur de cette ville. »

Des inscriptions placées dans le chœur, à droite et à gauche, rappelaient que les ornements en marbre des collatéraux avaient été donnés, partie en 1707, par

MM. les prieur juges consuls, syndics de la chambre de commerce, partie en 1710, par MM. les marchands de la confrérie de S. Clément.

M. De la Quérière, dans sa notice sur l'église St-Laurent, nous apprend que la contre-table des Cordeliers fit sensation dans le temps où elle fut exécutée ; que les paroissiens de St-Jean, comme ceux de St-Laurent, s'empressèrent de la prendre pour modèle (1). Ce fut au même architecte, pour des travaux du même genre, que s'adressèrent les marguilliers de Notre-Dame de la Ronde en 1708 (2), ceux de St-Denis en 1712 (3), ceux de St-Michel en 1730 (4). Je suis encore porté à voir une œuvre de Desruisseaux dans la contre-table du maître-autel de l'église priorale de Saint-Lô, construite en 1700, et que l'*Histoire de Rouen*, édition de 1732, cite comme une des plus magnifiques dans sa simplicité et une des plus régulières qui se vissent à Rouen.

La contre-table des Cordeliers a souvent été citée avec

(1) *Notice sur l'église St-Laurent*, p. 23. « L'exécution du contretable de St-Laurent fut confiée à Jacques Millet Desruisseaux, sculpteur et architecte et trésorier de la paroisse, en 1713, et l'on choisit pour sujet de décoration du maître-autel la transfiguration de N.-S. sur la montagne du Thabor. La lanterne faite hors œuvre pour éclairer le Thabor coûta à elle seule 9,840 livres. »

(2) « Le tout a esté exécuté et achevé l'an 1708 par les sieurs Millet Desruisseaux, excellent architecte, et Poultier le jeune, très-habile menuisier de cette ville. » *Histoire de Rouen*, IVe partie, édit. in-4°, p. 166.

(3) « 3 juillet 1712. Marché fut fait pour la construction d'une contretable à l'église de la Sainte-Vierge. — 4 novembre 1714, achèvement du paiement de Desruisseaux pour avoir fait la contretable de la Sainte-Vierge. Prix total : 1,850 livres. » (Arch. de la Seine-Inférieure.)

(4) Il fit le plan de la contre-table de l'autel de la Sainte-Vierge (délibération du 1er septembre 1730), dont la première pierre fut posée le 3 avril 1731. (*Ibidem.*)

les plus grands éloges dans le cours du XVIIIe siècle. Je me bornerai à quelques citations :

« Il y a, dit le *Flambeau astronomique de 1715*, p. 143, dans l'église des religieux Cordeliers de St-François une très-belle contretable de pierre enrichie de plusieurs colonnes de marbre, accompagnée de deux collatéraux de pierre, pareillement enrichis de marbre et de petites colonnes avec quatre belles figures : devant le chœur à la chapelle du St-Esprit, se voit une image de pierre représentant St François, estimée une des plus belles pièces de l'Europe (1). »

Dans son *Abrégé de l'histoire de Rouen*, Oursel, tout laconique qu'il est, signale le temple des Cordeliers comme un de ceux de la ville qui mérite le mieux la curiosité des étrangers, « quand ce ne serait, ajoute-t-il, que pour y voir le maître-autel qui est un des beaux morceaux d'architecture moderne que l'on puisse voir et qui fera toujours honneur à la mémoire du sieur Des Ruisseaux qui en a donné le dessein et conduit l'ouvrage (2). »

Le *Tableau de Rouen de 1771* vante la beauté de l'église des Cordeliers, son orgue qui est un des plus complets de la ville, et surtout le grand-autel, tout particulièrement admiré des connaisseurs.

Après la suppression des communautés religieuses, les administrateurs du département de la Seine-Inférieure accordèrent cette contre-table à l'église St-Vivien, dont était alors curé M. Digard, et, ce qui prouve tout l'intérêt qu'ils attachaient à la conservation de ce monument, c'est

(1) Je n'ai pu découvrir ce qu'a pu devenir cette statue.

(2) Millet Desruisseaux avait été employé dès 1698 aux travaux du jubé de la cathédrale. G. 2735. (Arch. de la Seine-Inférieure.) Il mourut, suivant Guilbert, à Rouen, en 1737. Il laissait un fils, Nicolas-Jacques, nommé l'un des gardes de la porte du Roi, le 6 septembre 1742. (Arch. de la Seine-Inférieure, *Mémoriaux de la Cour des Aides.)*

qu'ils firent choix, pour s'occuper de son déplacement et de sa réinstallation, du meilleur sculpteur qu'il y eût alors à Rouen, de M. N. Jaddoulle, et qu'ils n'hésitèrent pas à prendre à la charge du département une dépense qui ne fut pas moindre de 15,000 livres. Les travaux furent commencés le 27 avril 1791 et durèrent plus d'un mois. On avait estimé qu'il fallait fournir à Jaddoulle 143 toises de pierre dure et de Saint-Leu. On fit une première livraison de 74 toises de tombes, provenant des monastères de Saint-Ouen, de Saint-Lô et des Carmes, que l'on avait rassemblées dans un dépôt formé dans ce dernier couvent. Il n'est pas douteux que ces tombes n'aient été employées dans la maçonnerie de la contre-table. On les y retrouvera quelque jour, soit que le goût qui domine présentement amène la destruction du chef-d'œuvre de Millet Desruisseaux, pour l'érection d'un nouvel autel en style gothique, soit que la curiosité archéologique entreprenne l'exploration de cette carrière d'un nouveau genre, qui tient en réserve plus d'une intéressante surprise pour les antiquaires futurs.

Dans le même temps, la chaire de l'église St-Michel fut accordée à la même église St-Vivien. On en trouve la preuve dans les pièces justificatives des comptes de cette paroisse, année 1791. On lit dans le mémoire du menuisier Muyard : « 26 juillet, démonté la chaire de l'église Saint-Michel, 14 journées dont 2 de maçon, 33 liv. 12 s.; 27 juillet, 5 hommes pris au Vieux-Marché pour enlever ladite chaire et pour la charger. »

Il est question de cette chaire dans l'éloge de Claude Le Prince, sculpteur, membre de l'Académie de Rouen, composé par le célèbre chirurgien Lecat, alors secrétaire de cette Société. Voici un passage de cette curieuse notice, rédigée à l'aide de notes fournies par un des neveux et des héritiers de notre artiste.

« Rentré pour toujours dans sa ville natale, Le Prince y fut fort accueilli par les principales puissances qui lui

confièrent tous les ouvrages un peu considérables. Nous comptons parmi ceux-ci les décorations de la Chambre des Comptes, où il a surtout déployé son sçavoir dans une des salles de cette cour souveraine.

« La chaire de la parroisse de St-Michel, qui fut un des bons ouvrages de sa façon, mérita de soulever contre lui une foule de jaloux qui lui suscitèrent un procès. Il triompha et de l'envie et de la chicane. Le Palais fut décoré en 1743, par son ciseau mâle et élégant. En 1749, il entreprit toute la sculpture de la porte Guillaume Lion. Ce fut là son dernier ouvrage considérable. Ce morceau, exécuté dans sa 71e année, donne encore des idées très avantageuses de sa composition qui étoit de bon goût, quoique peut-être un peu chargée, et de sa manière, qui étoit large et paraissoit même facile ; au moins avoit-il l'art de cacher le travail. Il avoit tant d'ardeur pour la sculpture , il souhaitoit tant de la porter à sa perfection, qu'il léchoit, pour ainsi dire, ses ouvrages et les finissoit jusque dans les plus petits détails. Cette belle passion étoit si dominante chez lui, elle y étouffoit tellement la voix de l'intérêt qu'il donnoit la même perfection à tous les morceaux qu'il travailloit, quel que fut le prix qu'on lui en payât. »

La chaire de St-Michel fut commandée, en vertu d'une délibération du 20 juillet 1732, par M. Belard, pour lors trésorier de la paroisse, auquel la fabrique s'en était remise du soin de conclure les marchés et d'adopter les plans les plus avantageux. Celui-ci s'adressa, pour la menuiserie, au sieur Mouard ; pour les sculptures, à Claude Le Prince.

Le 9 juin 1734, Le Prince informait le trésorier en charge « que la chaire était prête à être livrée, et qu'il était nécessaire de faire faire la ferrure de la porte et de se procurer des boulons de fer pour sceller les pieds dans le pavage. »

Les marguilliers décidèrent que Le Prince la ferait

monter en dehors de l'église, et qu'on chargerait un expert de vérifier si elle était conforme au devis.

Elle fut, en effet, peu de jours après, montée dans la maison de M. Belard et visitée par l'architecte De France, lequel certifia, après examen, qu'elle lui paraissait conforme au dessin et au devis.

Mais quand elle fut montée dans l'église, on crut s'apercevoir qu'elle manquait de solidité ; elle dansait, comme on disait, sur son pied, et le curé et le vicaire déclarèrent qu'ils n'oseraient s'y aventurer. On fit donc remettre en place l'ancienne chaire, que l'on préférait, si ruinée qu'elle fût, à la nouvelle, et l'on décida de se pourvoir en justice pour obliger l'entrepreneur à démonter celle-ci et à la retirer de l'église le plus tôt que faire se pourrait. Les marguilliers, qui déjà avaient eu lieu de se plaindre du retard apporté dans la confection du travail, prétendaient qu'on les avait trompés ; que leur intention avait toujours été d'avoir une chaire muable et portative, et non pas une chaire qui ne pouvait tirer sa solidité que des boulons de fer avec lesquels on l'aurait pour toujours scellée dans le pavage, à un endroit dont on ne pourrait plus la tirer.

Il y eut procès, à ce sujet, au bailliage et par appel au parlement, avec factums imprimés de part et d'autre : l'un de Néel, pour la fabrique ; l'autre, d'un autre avocat, pour les entrepreneurs. Ce procès, commencé en janvier 1735, ne fut terminé que le 30 mars 1737 par un arrêt de la cour qui condamna la fabrique à payer au menuisier Mouard 1,490 livres, à Le Prince 1,093 livres, sans compter les frais de procédure.

Ce procès augmenta considérablement, pour les marguilliers, la dépense de la chaire, mais n'eut pas pour conséquence immédiate de la leur faire plus admirer.

Le 5 juillet 1737, on voit, sur la demande du curé, la fabrique nommer des commissaires pour aviser aux moyens soit de vendre cette chaire, soit, s'il fallait absolument la

conserver, de la rendre du moins solide. Un an après, les dispositions n'étaient pas plus favorables. Le 7 mai 1738, on adjoignit à la commission un nouveau membre, M. de Neufville.

A la fin, le curé et les marguilliers prirent leur parti du marché qu'ils avaient conclu. Il est même vraisemblable, lorsque la mauvaise impression d'un procès perdu se fut effacée, qu'ils en vinrent à s'estimer heureux de posséder une chaire que l'on considérait, à la fin du dernier siècle, comme une des plus belles de la ville de Rouen.

L'avouerai-je, Messieurs, ce sont les documents écrits qui m'ont passé sous les yeux, et non point le tact archéologique ou artistique, que je ne me flatte point de posséder, qui m'ont inspiré de l'intérêt pour les deux monuments sur lesquels je viens d'appeler votre attention. Plusieurs fois j'étais entré à St-Vivien sans remarquer ni la contretable ni la chaire, et l'idée ne me fût pas venue naturellement de signaler une lacune dans les renseignements fournis par M. Licquet et par M. l'abbé Cochet. Maintenant, il me semble que l'une et l'autre sont loin d'être sans valeur, et que l'on ne peut que s'applaudir de leur conservation dans une église modeste, dont il n'y avait pas à s'inquiéter de respecter jusqu'au scrupule le style primitif. C'est un sentiment que je m'estimerais heureux de vous faire partager. En matière d'art, les variations du goût sont étranges : on le voit assez par ce que je viens d'exposer; j'ajouterai qu'elles sont souvent dangereuses et qu'elles entraînent à des suppressions que plus tard on a lieu de regretter.

Ce n'est pas seulement aux mots que s'applique cette pensée du poète latin :

*Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque*
*Quæ nunc sunt in honore.*

Malheureusement il est plus aisé de rajeunir un mot et de le faire revivre que de rétablir une œuvre d'art mutilée ou détruite, qu'elle soit du moyen âge ou du

XVIII^e siècle. La volonté ne suffit pas : il faut encore le temps et l'argent.

J'ajouterai en finissant, pour vous rassurer, dans le cas où cette réflexion, peut-être hors de propos, vous aurait causé quelque inquiétude, que les deux monuments en question sont en bonne garde, et que je n'ai pas eu grand'chose à apprendre à M. le curé de St-Vivien, en lui en racontant l'histoire.

*Chapelle de la Cathédrale de Rouen. — Peintures de Le Prince.* — M. Le Breton demande à M. de Beaurepaire s'il n'a pas rencontré la justification qui attribue à l'artiste Le Prince les peintures de la chapelle voisine de celle des Brianchon, à la cathédrale.

M. le Président répond que l'on ne possède d'autre renseignement sur ce point que la preuve que le titulaire de cette chapelle était de la famille du peintre.

*Bas-reliefs de Jaddoulle à l'ancien théâtre des Arts.* — M. Sauvageot rappelle que les bas-reliefs de la façade du théâtre des Arts que l'on démolit en ce moment sont signés de Jaddoulle. Il s'explique sur le projet attribué de remonter le portique derrière la fontaine monumentale de la rue de la République, en indiquant qu'aucune résolution définitive n'a été prise à cet égard ; que du reste la démolition, malgré le soin avec lequel on y procède, laissera les pierres dans un état épouvantable.

M. d'Estaintot demande si au moins des mesures spéciales de conservation ont été prises pour les bas-reliefs de Jaddoulle. Il lui semble qu'il eût été possible d'en assurer la reproduction par le moulage.

M. Sauvageot répond qu'aucun moulage n'a eu lieu.

*Maison de bois sculpté de la rue de la Grosse-Horloge. — Destruction des terres cuites et disparition des pièces de charpente.* — M. Pelay demande si l'on peut espérer la reconstitution de la maison de bois de la rue de la Grosse-Horloge, dont les bois avaient été provisoirement déposés dans le grenier du corps de garde de Saint-Sever.

Il résulte des explications échangées que toutes les terres cuites qui remplissaient les panneaux ont été brisées, malgré le soin avec lequel on a procédé à la démolition, et qu'une partie des pièces de charpente ont disparu, au moment de l'occupation prussienne, et ont servi de bois de chauffage au poste qui occupait alors le corps de garde.

*Musée départemental. — Dalles tumulaires placées à l'intérieur.* — M. Pelay appelle également l'attention sur la cause permanente de destruction que l'égout du toit du bâtiment de Sainte-Marie crée aux pierres tombales placées debout contre le parement extérieur du mur.

Après une discussion sur les moyens pratiques de remédier à un état de choses que l'on considère comme devant amener assez rapidement la dégradation des pierres, la Commission émet le vœu qu'un moyen quelconque soit employé pour les préserver contre le déversement d'eaux pluviales occasionné par l'absence de gouttières au bâtiment municipal de Sainte-Marie.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte D'ESTAINTOT.

## SÉANCE DU 8 MARS 1879.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, P. Baudry, de Bellegarde, le marquis de Blosseville, Billiard, Brianchon, de Glanville, Gouellain, des Guerrots, de la Londe, de la Serre, G. Le Breton, Lormier, Maillet du Boullay, Roessler et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Sauvageot et Simon, se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 18 février est lu et adopté.

La correspondance comprend :

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 27e année, nouvelle série, 108e livr.

*Congrès archéologique de France*, XLIV session ; Senlis, 1877.

M. Gouellain fait hommage à la Commission d'une photographie de la collection de porcelaines tendres primitives des fabriques de Rouen, Saint-Cloud et Chantilly, Sceaux et Menecy, qui ont figuré à l'Exposition universelle.

*Saint-Martin-de-Boscherville. Demande d'allocation.* — M. le Préfet transmet à la Commission une demande adressée par la commune de Saint-Martin-de-Boscherville (délibération du 20 février 1879), tendant à l'obtention d'un secours de 55 fr. 70, permettant de solder une note de couvreur, s'élevant en totalité

à 72 fr. 70, pour travaux exécutés d'urgence à la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville.

La Commission émet un avis favorable à cette demande et charge M. le Secrétaire d'en informer M. le Préfet.

*Réunion annuelle de la Sorbonne.* — M. le Président a reçu une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, portant invitation à assister aux séances de la Sorbonne.

M. Le Breton est prié de vouloir bien représenter la Commission.

*Eglise d'Offranville. Inscriptions et blasons.* — M. d'Estaintot donne lecture de la note suivante, relative à l'église d'Offranville :

L'église d'Offranville est un des plus curieux spécimens de l'architecture du XVIe siècle dans nos campagnes. Ses belles proportions, l'élévation de ses voûtes, son transept hardiment accusé, ses chapelles latérales élégantes, attirent forcément le regard et en font un but d'excursion charmant pour les touristes qui fréquentent les plages de Dieppe et de Pourville.

Le grand comble qui abrite les trois nefs, la flèche d'ardoises forcée par la tempête, qui surmonte la tour de grès placée à l'angle de l'entrée, contribuent aussi à lui donner une physionomie spéciale.

M. l'abbé Cochet a eu la bonne fortune de posséder les registres de la fabrique; ils l'ont initié à tous les détails de la reconstruction qui date de la première moitié du XVIe siècle et s'est prolongée au delà. Nous n'avons pas la prétention de redire ce qu'il a si bien décrit; quelques détails cependant sont pour lui passés inaperçus, notamment en ce qui concerne les écussons qui ornent l'église. C'est à ce point de vue modeste que nous avons recueilli

quelques glanes éparses ; nous les offrons à la Commission.

L'église était, jusques il y a quelques années à peine, entourée de son cimetière, et ce cimetière défendu par un mur peu élevé ; on y accédait à l'angle S. E. par une large porte cintrée du XVII^e siècle, sur le fronton de laquelle était jadis sculpté un écusson aujourd'hui complétement effacé.

Le cimetière a été transporté en dehors du village du côté de la vallée ; et en décembre 1873, des ouvriers s'occupaient à déplacer l'ancienne croix du cimetière. Je me suis empressé de relever les sculptures qui décoraient son embase ; on y lit les monogrammes I H S. M A, et la date de 1669 entre deux écussons : le prémier à droite, représentant un chevron accompagné de deux roses et d'un croissant; le second à gauche semble offrir un chevron accompagné en chef de deux croix pattées et en pointe d'un meuble effacé. Il paraît également y avoir un chef.

Sur une autre croix moins importante placée encore aujourd'hui à gauche de l'église, le socle en grès porte la date de 1681, au-dessous d'un cartouche où sont gravées les lettres N D'ANB

Le contre-fort sud du transept de droite porte gravé un écusson surmonté d'une couronne : nous n'avons pu distinguer l'objet qui s'y trouvait figuré ; sur le côté opposé un autre blason présente deux flèches en sautoir, la pointe en bas, brochant sur un écusson placé en abîme.

Si l'on entre dans l'église, l'attention se porte sur les chapiteaux des piliers ronds et trapus qui séparent la grande nef des nefs latérales ; chacun d'eux offre des ornements variés.

Ainsi, au premier pilier à gauche en entrant on voit gravé autour du chapiteau le monogramme H S avec l'S entrelacé dans l'I et l'H.

A côté un écusson, à la bande chargée de trois croissants

contournés, alterne avec un motif composé de trois fleurs de lis, un cep de vigne et une tête d'homme, et un second blason chargé de trois rocs d'échiquier.

Le second pilier est orné de dessins de fantaisie; l'arc doubleau porte une fleur de lis accostée de deux écussons sur l'un desquels est gravé un dauphin et sur l'autre un sautoir alésé; du côté opposé, la fleur de lis sculptée sur l'arc doubleau est accompagnée d'ornementations variées.

Le troisième pilier, au contraire, offre une décoration franchement héraldique; deux écussons se dessinent de chaque côté du pilier, vers la grande nef et le bas côté; l'écusson est double vers la grande nef. Il offre d'abord la bande et les trois croissants renversés que nous avons trouvés sur le premier pilier et à côté un écusson de : à trois poissons mis en fasce l'un sur l'autre, accompagnés en chef et en pointe de trois molettes à cinq pointes ou étoiles. Ce dernier écusson est seul figuré du côté de la basse nef; mais de plus sur le chapiteau est gravée cette inscription : *Damoiselle* Jehãe de Cautecoste a doné ce pilier l'an M.V^c^.XXVIII.

De ce côté, la troisième verrière en montant contient aussi un écusson que nous avons noté ; il est d'*azur au chevron d'or accompagné en chef d'une molette d'argent accostée de deux gerbes d'or et en pointe d'une rose d'argent*.

Les piliers du côté de l'épître sont beaucoup moins intéressants à étudier. Le second porte cependant une date, celle de 1554, avec les initiales M I F placées au-dessous; et le troisième un écusson orné d'une bande chargée de trois croissants montants, à la différence de ceux du côté gauche. On y voit aussi des têtes d'homme et de femme dans un écusson orné de trois fleurs de lis.

La grande verrière du transept à droite offre seule quelques fragments d'écussons précieux à conserver.

Le 1· est écartelé au 1· et 4· *burelé d'argent et de gueules de huit pièces au lyon de sable brochant;* au 2 et 3· *d'argent ou d'or à 2 fasces de gueules*. Sur le tout *de France à la bande ou bâton de gueules brochant;* le second est *écartelé au 1 et 4*, comme le premier, au 2 et 3 *contr-écartelé de France et de gueules.*

Quels sont les souvenirs que consacrent ces différents blasons ?

La famille de Caudecoste est connue par sa résidence à Offranville.

Lors de la recherche de noblesse de 1523, comparaît : « Guillaume de Caudecoste de la paroisse d'Offranville, » lequel, suivant le style du greffier de la Commission, produit « tiltres et écritures » pour la justification de sa noblesse.

J'ai retrouvé leur nom mentionné dans les registres de l'échiquier en 1423 (Caux, p. 45), ou figure Henry de Caudecoste, fils de Henry de Caudecoste, jadis écuyer.

Lorsque Louis XII fit dresser, en 1503, l'état de tous les fiefs du bailliage de Caux, Jehan de Caudecoste y est porté pour deux huitièmes de fief assis à Offranville, les fiefs de Breteuil et Genneville, ou Guyneville.

A l'arrière-ban de 1567 « dlle Loyse de Caudecoste » est taxée à 112 s. pour le fief de Geneville.

Il semble d'ailleurs qu'à cette époque, cette Louise de Caudecoste ait réuni sur sa tête les différents biens que possédaient, en 1503, les deux branches alors existantes de cette famille, l'une, l'aînée peut-être, représentée par Nicolas de Caudecoste, dans le Val de Dun et dans les paroisses de Cailleville et Gueutteville, près Saint-Valery-en-Caux, et l'autre, comme nous venons de le dire, à Offranville.

Jehanne de Caudecoste, qui donna en 1528 le pilier d'Offranville, n'est mentionnée nulle part dans les généalogies.

Elle appartenait, sans aucun doute, à la branche des

seigneurs de Genneville et de Breteuil et était probablement fille du Jehan de Caudecoste de 1503.

Toutefois, comme en 1567, c'est Loyse de Caudecoste qui possède le fief de Genneville, aussi bien que ceux d'Enneval à Cailleville, et d'Escaquelon, la branche d'Offranville avait dû s'éteindre et laisser ses biens à la branche aînée.

Loyse de Caudecoste était veuve à cette date de Guillaume Le Cesne, seigneur de Mesnilles, d'une ancienne famille du bailliage d'Évreux, qui portait écartelé *d'argent et de gueules*.

Cependant, les armoiries placées sur le pilier de Jehanne de Caudecoste, ne laissent pas de soulever une difficulté. Du côté de la basse nef sont les armes pleines ; du côté de la grande nef deux écussons accolés indiquant une alliance.

L'écusson placé à droite, étant celui du mari, représente une bande chargée de trois croissants renversés ; l'écusson de gauche, trois poissons rangés en fasces et trois étoiles ou molettes.

C'est ce dernier blason qui est reproduit seul sur le côté de la basse nef.

Or j'ai trouvé ces dernières armes indiquées dans différents ouvrages relatifs à Dieppe, comme étant celles de la famille *Véron* qui a exercé une certaine influence à Offranville, et dont l'un des membres les plus distingués fut Jean Véron, curé d'Offranville pendant trente ans et conseiller clerc au parlement de Normandie en 1586, qui fit des fondations importantes pour la création d'un collége et d'un hôpital à Offranville.

M. l'abbé Cochet dit qu'il était sorti d'une *noble* famille d'Offranville, et dans le petit volume de *Dieppe en poche* (p. 108) on voit figurer les armoiries ci-dessous : *d'azur à trois poissons* (dits *vérons*), *d'argent rangés en fasce et trois étoiles d'or*, qui sont on le voit des armes parlantes ; au-dessus de ces mots :

« *Jean Véron, écuyer d'Offranville.* »

Sans relever ce que cette désignation a d'inexact, la qualification d'écuyer rapproché d'un nom de fief étant étrangère aux usages nobiliaires, il ne nous paraît établi, ni que la famille Véron ait été noble, ni qu'elle ait jamais possédé un fief d'Offranville.

On trouve en effet l'inscription suivante sur une pierre tombale placée dans l'église d'Offranville devant l'entrée du chœur dans le transept et dont une mauvaise lecture a empêché M. l'abbé Cochet de comprendre tout l'intérêt : « Cy gist honorable personne Jehan Véron (et non pas Vion) de la paroisse d'Offranville lequel trespassa le 3e jour de may mil vc..... (M. Cochet avait lu XXIII), et . . . . . femme laquelle décéda le XXe jour de febvrier mil vc et XLVI, priez Dieu pour eulx. »

Cette tombe est évidemment celle des parents ou grands parents du curé Jean Véron, mais la qualification *d'honorable personne* qui leur est attribuée est exclusive de la noblesse.

Dans le transept se trouve également une inscription tumulaire, datée de 1633, qui rappelle les noms de Guillebert Forestier, de Catherine Véron, son épouse, et de Jean Le Forestier leur fils. Cette Catherine Véron était évidemment de la famille du curé, sa sœur peut-être, et cependant aucune qualification nobiliaire n'accompagne son nom.

Quant à la possession de fiefs dits d'Offranville, on en trouve deux de ce nom à Offranville, tous deux quarts de fief de Haubert; le premier relevait du roi, et des aveux lui en furent rendus en 1580, par Nicolas Le Fournier, sr d'Offranville, et le 22 septembre 1701, par Thomas Le Fournier, escuyer, conseiller du roi et trésorier général de France, fils de Charles Le Fournier, escuyer, conseiller au présidial de Rouen, et ce même Thomas possédait en même temps le 1/4 de fief de *Genneville*,

l'ancien fief des Caudecoste, que son père avait acheté d'un des descendants de Daniel de Gueutteville, échevin à Dieppe, qui l'avait acquis en 1682, de Gaspard Le Cesne, seigneur de Mesnilles, descendant de Louise de Caudecoste et de Guillaume Le Cesne.

Le second quart de fief dit d'Offranville, relevait anciennement du duché de Longueville.

Mais en 1573, ce fief appartenait encore à une famille de Tollebue, qui le possédait dès la fin du XIVe siècle, et il paraît être passé à cette date dans la famille Chauvin, qui prit la qualification de seigneurs de Varengeville et d'Offranville. Mais, dans l'aveu que rendit au roi, le 2 juin 1770, Jean David Chauvin, seigneur d'Offranville, de la Rivière des Marettes, de la Rivière qui fut Vatebosc, du Becquet des Flèches, capitaine aux gardes françaises, chevalier de St-Louis et brigadier des armées du roi, il indique que son fief d'Offranville appartint anciennement à Jean Elie dit Brunet.

Ce fief *Becquet des Flèches* nous rappelle encore qu'un fief de ce nom appartint à un descendant des Véron ; nous avons en effet trouvé dans les papiers des Chauvin d'Offranville la trace de l'octroi d'un banc dans la chapelle Saint-Clair, consenti, à la date du 10 janvier 1666, par le curé et les habitants d'Offranville, en faveur de Jacques de Malderée, escuyer, sr de Grasville, du Pailly et du fief *du Becquet*, en considération des biens et fondations que feu M. Véron, conseiller au parlement, oncle maternel de la De Lemoine, femme du sr de Malderée, avait faits à l'église. Mais nous n'avons pu vérifier si ce fief du Becquet était le même que le fief Becquet des Flèches et si celui-ci provenait des Véron.

Il nous faut donc conclure, non sans quelque regret, que nous ne pouvons faire une attribution plus précise des deux écussons qui ornent le pilier de Jehanne de Caudecoste.

Nous en dirons autant de l'écusson de la verrière du collatéral de gauche.

Quant à ceux qui décorent la verrière du transept, du côté du nord, nous avons été plus heureux, et nous en sommes d'autant plus satisfaits qu'ils offrent un réel intérêt, et attestent l'existence des possessions importantes dont jouit à Offranville la branche aînée de l'illustre maison d'Estouteville, par suite de ses alliances avec l'héritière de la baronnie de Berneval, plus tard réunie à leurs autres domaines lors de l'érection du duché d'Estouteville, dont le siége principal était à Valmont, mais qui tenait un siége de justice à Appeville, bas de Hautot.

On apprend, dans la généalogie des d'Estouteville, que le fief de *Mareuil*, ou de la *Place*, assis à Offranville, fut apporté en 1351, à Robert VI d'Estouteville, seigneur châtelain de Valmont et des Loges, par Marguerite de Montmorency, fille de Charles de Montmorency et d'une Calletot.

Ce fief de Mareuil est qualifié, dans l'état de 1503, de plein fief de haubert, dépendant de la sieurie de Berneval et sujet au service d'ost.

Le descendant de Robert, Jacques d'Estouteville, fils de Michel d'Estouteville et de Marie de la Rocheguyon, épousait, en 1480, Louise d'Albret, fille du comte de Dreux et d'une Rohan.

Jehan leur fils épousait, en 1503, Jacqueline d'Estouteville, sa cousine, fille de Guyon d'Estouteville, seigneur de Moyon, Briquebec et Gacé, et d'Isabelle de Croy ; ils n'eurent qu'une fille, Adrienne, qui, par contrat du 9 février 1534, s'allia à François de Bourbon, comte de St-Paul ; mais imposa à ce prince du sang, fils du comte de Vendôme et d'une Luxembourg, l'obligation de prendre « le nom cri et armes de la maison d'Estouteville », condition du reste assez mal observée.

De cette union ne sortirent que deux enfants, François,

titré comte de St-Paul, né en 1535, mort en bas âge, en 1546, et Marie, née en 1539, qui devint l'unique et héritière des biens de sa maison et épousa successivement: 1° en 1557, Jean de Bourbon, comte de Soissons, puis d'Enghien et frère du roi de Navarre; il fut tué à la journée de St-Quentin, le 10 août 1557, la laissant veuve après deux mois de mariage; 2° en 1560, François de Clèves, duc de Nivernois et Rethelois, gouverneur de Champagne et de Brie, tué en 1562, à la journée de Dreux; 3° enfin, le 2 juillet 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, comte de Tancarville et de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et du Vallengin en Suisse, et dont les armes décorent encore aujourd'hui, ainsi que nous avons pu le constater il y a quelques mois à peine, la grande salle de la principauté de Neuchâtel.

Cette dernière union fut la seule définitivement féconde, et ce fut grâce à elle que pendant près d'un siècle et demi, les deux duchés de Longueville et d'Estouteville furent confondus sur la tête des descendants de Marie de Bourbon.

Ces détails généalogiques nous expliquent les armoiries que nous avons précédemment décrites.

La première au burelé d'argent et de gueules au lyon de sable brochant, écartelée d'un écusson contre-écartelé de France et de gueules plein, offre la réunion des armoiries de Jacques d'Estouteville et de Louise d'Albret.

La seconde présente, au premier quartier, le burelé des d'Estouteville, au second quartier *d'or à deux fasces de gueules*, armes des d'Harcourt, et il ne peut avoir été placé là que pour rappeler Marie d'Harcourt, mère de Louis d'Estouteville, gouverneur et grand sénéchal de Normandie, mort vers 1462, qui était petite-fille du duc de Bourbon. Les mêmes écartelures se voient dans les hautes vitres du transept de Saint-Ouen de Rouen, où elles ont été placées par le cardinal d'Estouteville, frère du grand sénéchal. Sur le tout les armes des Bourbon.

La Commission fera sans doute des vœux pour que ces écussons, monuments précieux de l'histoire communale, soient soigneusement conservés, et, comme il serait question, si nous sommes bien informé, de refaire ces verrières du transept, elle appellera, sur leur existence et la nécessité de leur maintien, l'attention des autorités locales.

La Commission s'associe complétement au vœu exprimé par M. d'Estaintot dans les derniers mots de sa communication.

*Rouen. Eglise Saint-Cande-le-Jeune. Armoiries et inscriptions tumulaires.* — M. de Beaurepaire lit une note intéressante contenant une description des armoiries et des inscriptions tumulaires qui ornaient en 1685 la chapelle de la Résurrection de l'église Saint-Cande-le-Jeune.

Cette note est ainsi conçue :

On ne doit guère s'attendre à rencontrer, dans les registres du tabellionage, des descriptions archéologiques ; c'est pourtant ce que nous offre, par exception, un acte du 11 décembre 1685, passé devant les notaires de Rouen, ou, pour parler plus exactement, un procès-verbal de visite d'une des chapelles de Saint-Cande-le-Jeune. Ce procès-verbal fut dressé à la requête de Charles Bretel, fils de Messire Charles Bretel, chevalier, sieur d'Etalleville, président à mortier au parlement, et de noble dame Elizabeth Le Grand. C'est un document auquel la notoriété d'une ancienne famille parlementaire prête quelque intérêt et, qui, d'ailleurs, peut servir à compléter la notice de Farin dans son *Histoire de Rouen*, et même celle que rédigea, avec une prédilection marquée pour son ancienne église paroissiale, notre regretté collègue M. Eustache De la Quérière.

Charles Bretel accompagna à l'église de Saint-Cande-le-Jeune les deux notaires Le Pelletier et Avisse, et il leur mon-

tra une chapelle (1), close d'un balustre du coté de l'épître, où se trouvaient des épitaphes, des vitraux avec personnages et armoiries.

Ceux-ci commencèrent leur visite par les épitaphes. Elles étaient au nombre de deux, en marbre noir, « escrites en lettres d'or enchâssez dans le lambris de la chapelle, contenant ces mots, savoir la première du coté de l'épître

« Cy gist le corps de Messire Raoul Bretel, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, garde des sceaux en sa chancellerie de Rouen et président en sa cour de parlement, seigneur de Gremonville, Yvecrique, Estalleville, Lanquetot, la Chapelle, Lucy, Sainte-Beuve, etc., qui décéda l'an 71 de son age le deuxième fevrier 1598. Dieu luy fasse paix. Au dessus de laquelle sont les armes dudit sieur Raoul Bretel en fillez d'or.

« Et la seconde, estant aussi enchâssée audit lambris, au fond de la chapelle faisant face à l'autel :

« D. O. M. Cy gist le corps de feu Messire Louis Bretel, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, garde des sceaux en sa chancellerie de Rouen et président en sa cour de parlement, seigneur de Gremonville, Yvecrique, Estalleville, Lanquetot, la Chapelle, Lucy, Sainte-Beuve, Saint-Germain, etc., qui décéda le 47e de son age, le 29 de juin 1600, et le corps de dame Françoise Le Roux, sa femme, qui décéda le... et aux deux coins au dessus sont les armes dudit sieur Louis Bretel, empreintes audit marbre, en fillez d'or, pareilles à celles de l'épitaphe ci-dessus et celles de ladite noble dame Françoise Le Roux.

« Ce fait (ce sont toujours les deux notaires qui parlent), le dit sieur Charles Bretel nous auroit fait remarquer deux vitres de la dite chapelle, la première faisant face à la porte d'icelle et 3 colonnes, où nous aurions recognu

(1) Cette chapelle est désignée sous le nom de chapelle de la Résurrection dans l'*Histoire de Rouen*.

estre en verre peint, à la première colonne ou *erelle* (1), au premier panneau, la représentation d'un homme à genoux, en robe rouge garnie d'hermines, ainsi que sont celles de nos présidents à mortier, appuyé sur un prie-dieu, auquel sont peintes les armes dudit Raoul Bretel et de noble dame..... Saldaigne, son épouse, ainsi blasonnées, dans un mesme escusson, d'un costé, vers l'autel, à fond d'or chargé d'un chevron de gueules, ayant en pointe une fleur de lys d'or et trois molettes d'esperon d'azur, espassez deux aux deux costés de la pointe dudit chevron, et la 3e dans le milieu de l'ouverture du chevron, et au hault, dans ledit escusson, est une bande d'azur chargée d'un poisson d'argent, et à costé, dans le mesme escusson, les armes à fond d'argent chargé d'un aigle à 2 testes de (sable) ou noir, et pour couronnement dudit escusson est un mortier de président avec son bord doré (2).

« En la 2e colonne ou *erelle*, au 1er panneau, est aussi paint et représenté un homme à genoux avec sa robe de président à mortier, au prie-dieu duquel est un escusson où sont empreintes, du costé de l'autel, pareilles armes, et à costé, celles de noble dame Le Roux, son épouze.

« En la 3e colonne, au premier panneau, un homme à genoux sur un prie-dieu, avec l'ornement de président à mortier, pareil aux précédents, au prie-dieu duquel est aussi un escusson chargé de doubles armes; du costé de l'autre, celles de Charles Bretel, et à costé celles de noble dame Elisabeth Groulard, son épouse.

« A la 2e vitre, faisant face à l'autel, à la première colonne, eau premier panneau, la représentation d'un homme à

(1) On désigne ici par ce mot un des compartiments de la verrière.

(2) Armoirie des Bretel d'après l'*Armorial* du parlement de M. de Merval : « D'or au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or, accompagné de 3 molettes d'azur, 2 et 1, au chef de même chargé d'un bretel d'argent. »

genoux en robe rouge, garnie d'hermines, au prie-Dieu duquel sont les armes de Bretel et de son épouse Elisabeth Le Grand, à fond d'azur chargé de chevron d'or dans l'ouverture duquel une épée d'argent, aux deux costés de la pointe dudit chevron, 2 grappes de raisin d'or. »

Ils reconnurent les mêmes armes sur la clôture de la chapelle, et au pied d'une représentation de *Notre-Dame-de-Pitié*.

Ils constatèrent que le personnage représenté à la première colonne de la première verrière n'était autre que celui que rappelait la 1re épitaphe ; que le personnage représenté à la seconde colonne était Louis Bretel, mentionné dans la 2e épitaphe. Le personnage de la 3e colonne était Raoul Bretel, sieur de Gremonville, Estalleville, Amfreville, Guilleville, Savary, la Chapelle, Lucy, Sainte-Beuve, l'Épinay, Sausseusemare, Fesques, Orival, Saint-Germain, Vatierville, etc..., aussi président à mortier. Enfin la figure de la 2e verrière était celle de Charles Bretel, chevalier, sieur d'Estalleville, Amfreville, Guilleville, Bihorel, Fresne, fils de Raoul, dernier nommé, lequel Raoul était fils de Louis et petit-fils de Raoul.

Je me contente de rapporter le procès-verbal des notaires qui fut dressé vraisemblablement à l'occasion d'un procès pour le patronage ou pour l'usage de cette chapelle, dont les Bretel paraissent avoir été les fondateurs. Je m'en rapporte avec une pleine confiance, pour vérifier les erreurs qui pourraient s'être glissées dans cet acte, au savoir de MM. d'Estaintot et de Merval.

*Notice sur les anciens reliquaires de la Cathédrale de Rouen.* — M. de Beaurepaire communique ensuite le résultat de recherches par lui faites sur les anciens reliquaires de la cathédrale de Rouen.

On conservait autrefois, à la cathédrale de Rouen, un fragment de la vraie croix, des reliques de la sainte Vierge, de sainte Anne, de saint Blaise, de saint Sébastien, de

saint Romain, de saint Sever et de saint Senier. Je ne dirai que peu de mots de ces reliques. Il en est fait assez amplement mention dans l'*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, de Dom Pommeraye; d'ailleurs elles ne sont plus connues. On sait qu'elles furent détruites, pour la plus grande partie, par les protestants, en 1562, et que ce qui en était resté fut dispersé et jeté au feu, à l'époque de la Révolution. Je m'occuperai principalement, dans ce mémoire, des reliquaires, à propos desquels j'aurai à signaler quelques particularités qui m'ont paru présenter un certain intérêt archéologique.

L'archevêque Eudes Rigaud avait donné à la cathédrale un morceau de la vraie croix, qu'il tenait vraisemblablement de saint Louis, dont il avait été le confesseur. Tout insigne qu'elle était, cette relique est rarement mentionnée (1) ; on peut assurer cependant qu'elle existait encore dans le trésor de Notre-Dame peu de mois avant le pillage de 1562. Le 23 juillet de l'année précédente, les chanoines, à bout de ressources, s'étaient trouvés dans la nécessité de mettre en vente une croix d'or où elle était renfermée.

Le 19 janvier 1543, l'archidiacre Nagerel, en déposant sur l'autel de pierre du chapitre une petite châsse d'argent, pria ses confrères d'y faire placer une relique de la tête de saint Sébastien, relique conservée pour lors, avec une autre, de saint Thomas, dans un reliquaire de cristal rond muni d'un pied et d'un couvercle, avec deux anses d'argent ouvragé. Le nouveau reliquaire représentait un saint Sébastien, et ce fut dans la tête de cette statuette que la relique en question fut posée.

Une relique de saint Blaise fut donnée par le chanoine Jean Masselin le 3 février 1554 (2).

(1) 22 mars 1443 (v. s.), *jocale in quo reponitur fustum sanctæ crucis* (Reg. capitul.). — 1478-1479, adoration du fût de la vraie croix (Compte de la fabrique).

(2) Reg. capitul. aux dates indiquées.

A une époque plus ancienne, la cathédrale se flattait de posséder des cheveux de la sainte Vierge, qui lui auraient été donnés, suivant Eadmer, auteur anglais, vers 1110, par un mestre de camp du prince Boémond (1).

Les comptes de la fabrique de la cathédrale et les registres des délibérations du chapitre ne font aucune mention de cette relique ; mais ils mentionnent les *souliers* de la Vierge que l'église de Rouen s'était procurés à une époque que je ne saurais exactement déterminer, mais qui certainement est antérieure aux premières années du xv^e siècle. Au mois d'août 1413, le chapitre chargeait Michel Roussel, bénéficié en la cathédrale, de la garde des souliers de la vierge Marie et du bras de saint Romain, *dum ostendebantur populo ad deosculandum.*

La châsse qui contenait cette relique fut détruite ou tout au moins dépouillée de ses ornements en 1418. On voit que, le 7 octobre de cette année, peu de temps après la prise de Rouen par les Anglais, l'argent qui restait de la fierte N.-D. (11 marcs 2 onces) fut porté, par ordre du chapitre, à la Monnaie de cette ville. Malgré le malheur des temps, on ne tarda pas à s'occuper d'en faire fabriquer une autre, et de celle-là il est très-souvent question dans les registres capitulaires. Je n'en ai trouvé nulle part la description. Tout ce que j'en puis dire c'est que cette châsse présentait ceci de particulier (2) qu'elle

(1) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 73.

(2) Cet usage peut être constaté dans un grand nombre d'églises. Comptes de S.-Nicolas de Rouen, 1442-1443 : « Pour la façon d'une quesnete pour pendre la croix d'or à une des reliques de la paroisse. — Visite du reliquaire du Précieux-Sang à Fécamp, le 6 mai 1583. Il s'y trouvait un corail enchâssé en argent, 29 bagues et 2 affiquets nommés Jacquets. — Testament de Jouglet, chanoine de Rouen, 1487 : « Je donne au chef de mons. S. Jehan d'Amiens mon esmeraude et un escu d'or pour y mettre ladicte esmeraude. Item je donne à la fierte mons. S.

était disposée de façon à ce qu'on pût y suspendre ou y déposer une quantité considérable d'*Ex voto, Agnus Dei*, ceintures, pièces d'or, anneaux, bagues et verges de mariage. Beaucoup de testaments des xv^e^ et xvi^e^ siècles contiennent des legs en faveur de la châsse de Notre-Dame.

Le nombre des dons que l'on pourrait indiquer serait infini. Je me bornerai à quelques citations.

30 juillet 1438, legs par une veuve, la dame de Douville, de 5 patenôtres d'or, du poids de 4 esterlins, et d'un petit fermailler d'or, où était incluse une image de N.-D., à condition que la testatrice fût participante aux prières et bienfaits de l'Église. Ces objets furent remis, de la part de ses exécuteurs testamentaires, par le jacobin frère Jean Œilouvert.

10 mai 1449, donation, par un anonyme, d'une ceinture d'argent ornée de perles et de verroterie claire et rouge, contenant 100 coupplets ou *mordants*.

22 août 1485, donation, par un autre anonyme, de 2 petites croix d'or, ornées l'une d'un diamant, l'autre d'un saphir, de grand prix.

22 déc. 1494, donation, par un particulier, d'un chapeau d'or pesant un marc et 2 onces.

20 août 1495, testament d'Etienne Dourmesnil, curé de Marcouville, chapelain de la cathédrale. On y remarque la disposition suivante : « Item ung *Agnus Dei* d'argent doré, qui est à moy, et lequel je tiens bien cher en tant qu'il a touché plusieurs grandes et spécialles reliques estantes, tant ès parties de France que en ceste

Wilfran d'Abbeville l'un de mes saphirs et un escu d'or pour y mettre icelui saphir. » Arch. de la S.-Inf. — On peut aussi signaler l'usage de léguer aux statues saintes des bijoux et même des monnaies. Huit jours avant son décès, un chanoine de Rouen, M. de Castignolles, donna une pièce d'or en laquelle était d'un côté la figure d'une reine, et de l'autre les armes d'Angleterre, pour être pendue au cou de l'image de Notre-Dame derrière le chœur de la cathédrale, 23 août 1565. Arch. de la S.-Inf.

ville de Rouen et ès parties de Normandie. Je le donne et laisse à la fierte Notre-Dame de la dite église de Rouen, et veux et prie à mes exécuteurs, parens et amys, que incontinent après ma mort, il soit par eux livré à l'église cathédrale et ataché et pendu à lad. fierte de N. D. comme sont les autres jouyaulx, pour y demourer, à tous jours. »

15 déc. 1512, verge d'or ornée d'un rubis, léguée par l'avocat Jacques Le Séneschal.

27 mars 1513, donation par 2 époux, de 2 verges d'or, l'une ornée d'un rubis, l'autre d'une jacinthe.

5 août 1519, présentation par Arthur Fillon, chanoine, plus tard évêque de Senlis, au nom de Nas de la Chesnaye, d'une verge ornée d'une turquoise et d'un signet d'or aux armoiries du donateur.

Dernier mars 1535, legs par le doyen Le Gras d'une grande pièce d'or appelée *Désiré* (1), du poids de 64 écus d'or, et d'une chaîne d'or, du poids de 45 écus.

6 sept. 1536, legs par le chanoine Jean Le Lieur, de 4 verges : l'une avec une émeraude, l'autre avec une turquoise, la troisième avec un saphir, la quatrième avec un rubis.

1544, legs par le chanoine Etienne Burnel d'une bague d'or ornée d'un rubis et d'une perle pendante.

Souvent ces sortes de donations se faisaient à la châsse les jours des fêtes solennelles, lorsqu'on la portait processionnellement par les rues de la ville. Le 8 mars 1427, le chapitre ordonne de mettre dans la bourse commune 2 pièces d'or qui avaient été offertes à la châsse de Notre-Dame pendant la procession de Saint-Ouen. Le 27 janvier 1556, mention d'un anneau ou filet d'or déposé pendant la procession sur la châsse de Notre-Dame.

(1) Dans l'Inventaire des joyaux de Pierre Picart, fils de Jean Picart, élu de Rouen, et neveu de l'archevêque Robert de Croismare, il est question d'un Désiré d'or de saint Pierre et saint Pol, 21 mai 1493. Arch. de la S.-Inf.

De fois à autres, le chapitre nommait des commissaires pour visiter la fierte et pour dresser l'inventaire des objets précieux qu'elle contenait. Une délibération du 14 sept. 1440 portait que les anneaux qui y étaient déposés seraient comptés toutes les fois qu'elle serait transportée hors du chœur (1). Ce n'était pas une petite besogne, à en juger par un inventaire de l'année 1555 qui nous a été conservé, et que l'on pourrait consulter avec profit pour l'histoire de l'orfévrerie ancienne. J'ai groupé par espèces les bijoux de toute sorte qui y sont énumérés un peu confusément. Ce sont :

« *Agnus Dei*, 15 grands et petits, tous d'argent ; 4 d'argent doré.

« *Anneaux d'or*, 118, pour la plupart, ornés de pierres précieuses : améthyste, 1 ; avisse, 1 ; camahieu, 1 ; cornaline simple et gravée, 2 ; pointe de diamant naine, 1 ; table de diamant façon de pompon, 1 ; émeraude en grain, rosette de 6 grains d'émeraude, un grain de rubis, table d'émeraude, 7 ; grenat, en table ou autrement, 7 ; morceau de licorne, 1 ; perles en triangle, avec grain d'émeraude, etc., 10 ; perle façon de moulinet, 3 ; pierres, (pierre nommée pirido), 2 ; rubis en table ou autrement, 5 ; saphir brut, en grain, taillé à face, ou en table, loupe de saphir, 20 ; turquoise, 2. »

Le mot *anneau* s'appliquait aux signets d'or armoriés comme aux verges ; mais, en général, et dans cet inventaire particulièrement, il désignait un anneau plus ornementé, plus riche que la verge.

Il y avait des anneaux d'or taillés à jour, en façon de cercle avec des lettres, en façon de cœur, en façon de griffe (2 mains façon de griffe), en façon de pompon, en vieille façon.

Il y avait aussi des anneaux à rosette, à tête coupée, des anneaux émaillés de noir, de rouge et d'autres

(1) Registres capitul.

couleurs, émaillés à rose vermeille, émaillés de lettres en noir. Un anneau percé à jour était orné de croissants émaillés de rouge et d'azur. On cite encore un anneau d'ambre avec 27 petites perles.

« *Anneaux d'argent,* 6, dont 1 doré, 2 émaillés, 1 autre orné d'un grenat. »

Plusieurs de ces anneaux avaient été longtemps portés. Quelques-uns sont signalés comme usés et rompus. Ils avaient, sans aucun doute, été donnés ou légués par des personnes veuves qui avaient désiré que la châsse de la Vierge héritât seule du gage de leur union conjugale.

« *Bagues*, 60 bagues d'argent pendant à des chapelets et à des cordes de patenôtres ; une en façon de cœur, une autre en façon de fleuron, une d'argent doré avec une image de Notre-Dame de (nacle), pendant à un anneau en façon de griffe, un autre d'argent doré représentant, d'un côté, un saint Martin , d'autre côté, un saint Etienne.

*Bagues d'ôr,* 5. Une bague ronde en laquelle était un *Agnus Dei*, d'un côté, et, d'autre côté, un rubis, un diamant et une perle. Une bague d'or ronde taillée des deux côtés, représentant, d'un côté, saint Jean, de l'autre côté, une sainte Catherine. Une bague d'or du chef de saint Jean, pendant à un chapelet de patenôtres. Une petite bague d'or où il y avait une genette, émaillée de blanc, assise sur un estoc, avec 2 petites perles. Une bague d'or ornée d'un rubis avec une perle pendante.

*Bougle d'or.*

*Boutons d'or*, 4 (avec 4 demi-perles).

*Bracelet d'or.*

*Branches de coural* (corail).

*Ceintures d'or*, 2. Ceinture d'or fort large à châtons, garnie de plusieurs pierreries et perles. Ceinture d'or étroite avec 28 châtons, 12 émeraudes, 15 rubis, 45 perles.

*Ceinture d'argent*, 1.

De plus un bout de ceinture d'argent doré; un bout de ceinture percé à jour, orné de 24 perles.

*Ceinture de laiton* à pierres.

*Cercles*, 3. Cercle d'or émaillé. Cercle d'or attaché avec une petite croix. Petit cercle pendu.

*Chaîne d'or* en façon de jaseran.

*Cœur d'argent* doré.

*Couronnes*, 5. Couronne avec une table de diamant taillée en faces, émaillée de noir, d'une valeur de 10 écus. Une autre, dans laquelle il y avait une table d'émeraude mise en or. Une autre dans laquelle il y avait une bague d'or, 3 émeraudes de petite valeur, un rubis baille au milieu et 3 perles, une améthyste ou entaille enchâssée. Une autre avec 2 anneaux. La 5e ornée d'un saphir en façon de griffe.

*Croix d'or*, 17. 7 représentaient, d'un côté, un crucifix ou les armoiries de la Passion, et, de l'autre côté, une Notre-Dame, et étaient ornées de perles; crucifix taillé; d'un côté, et, de l'autre côté, une ymage de N.-D. émaillée de basse taille; armaries de la Passion taillez de espargne et un petit Jésus; un crucifis en boche. Une croix de 16 diamants enchâssés en or avec 3 perles orientales, d'une valeur de 50 écus d'or. Une croix d'or avec une améthyste et 4 perles. Une croix d'or taillée de basse taille à 4 perles. 2 croix d'or émaillées de basse taille. Une croix d'or en laquelle y avait écriture. Croisette d'or avec 4 petites perles.

*Croix d'argent*, 2, dont une représentait, d'un côté, un crucifix, d'autre côté, une N.-D.

*Filets d'or*, 2; dans l'un était un petit saphir.

*Fleur de lys* enchâssé en or.

Une petite image de nacle (nacre), de perles, représentant, d'un côté, la Visitation, de l'autre, sainte Barbe.

*Onisses* (onyx), façon de grande image; onisse élevée en bosse, en laquelle était l'effigie d'une reine.

*Patenôtres* en chapelets ou en corde, 51; d'ambre,

d'argent doré, de coural (corail), façon d'olive, rond, rouge, de cassidoine, de cornaline, de cristal, de gest, de jacynte, de jaspe blanc et rouge, de nacle (nacre), de perle, de verre pers; avec merches ou grains d'argent doré ou d'or, et de cristallin taillé; — avec *Agnus Dei* d'argent; images appelés Jacquets, avec un saint Nicolas d'argent, affiquets, bagues d'argent, avec le chef de saint Jean, avec une tête de mort.

*Pendants d'or*, 2, dont un à 3 perles, semées de lettres émaillées de blanc et de rouge.

*Pièces d'or*, 10 (écu couronné, vieil écu d'or, écu sol, mouton, salut, portugoise pendue à une chaînette d'or). Autre pièce d'or contenant 22 châtons en rubis, perles, émeraudes.

*Signets d'or*, 18. L'un, émaillé de noir, auquel il y avait une sainte Catherine de taille d'espargne; une autre avec des armoiries peintes; plusieurs avec armoiries gravées ou des lettres gravées; d'autres, émaillés en vignette, ornés de cornaline, d'or plat, ou à tête tournante.

*Soleil d'argent* doré, auquel était un émail de basse taille de N.-D. de Pitié, pendu à une chaînette d'argent.

*Tableaux*, 3. Tableau d'or façon de rose. Tableau d'or avec une N.-D. de Pitié, émaillé de noir, d'un côté, et, d'autre côté, les armoiries de la Passion. Tableau percé à jour, en la taille duquel il y avait un petit image d'or de N.-D.

*Teurts d'or*, 2. *Teurts d'argent*, 6.

*Verges d'or*, 43, qualifiées simples, et 39 autres ornées d'agate vermeille, de pointes ou de tables de diamant, d'émeraude, de grenats, de grisolite (chrysolite), de perles façon de moulinet et autres, de saphir et de turquoises; une en carreaux, émaillés avec perles; une autre, en façon de pompons, émaillée; une autre taillée de perles; d'autres taillées à jour en façon de bloucque, carrées en façon de cercles, en façon de feuilles, ornées de lettres tannées, etc.

*Verges d'argent*, 24, dont trois en façon de signets; une

où il y avait un vieux camahieu de porcelaine ; une autre où il y avait une Marguerite et croix dorée, une autre émaillée de 4 têtes. »

Cet inventaire fut dressé, en présence des surintendants de la fabrique, par Pierre de Houppeville, garde du métier d'orfévrerie, et par 2 autres orfèvres, Pierre Lanier et Michel Treugard (1).

L'abondance, toujours croissante, des objets précieux offerts à cette châsse, obligea plusieurs fois les chanoines à en aliéner une partie ; on en vendit, en 1513, pour 169 livres, qui furent remises à l'horloger de la cathédrale, pour le paiement des personnes employées à la conservation des châsses, et aussi pour fournir à la nourriture des chiens qui gardaient l'église le jour et la nuit (2).

Cette châsse fut pillée et privée de ses ornements dans le cours de l'année 1562.

Lorsque les protestants, cette année-là, se furent rendus maîtres de la ville, on s'était empressé de la cacher sous des ais recouverts de plâtre, au pied de l'escalier de la chambre du sacriste. Le 1er juin, le président Dubosc d'Emendreville la découvrit et se la fit remettre par l'archidiacre Nagerel.

Tout ce qu'elle renfermait fut porté à la Monnaie ; mais le temps manqua pour en tirer parti. Quelques années après, en effet, les chanoines étaient informés qu'après la reprise de Rouen par l'armée royale, ce qui restait de la châsse avait été livré à Catherine de Médicis (25 juin 1566). Après beaucoup de démarches on obtint la restitution d'une partie des objets enlevés; le 10 janvier 1569

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 2104. — Pierre de Houppeville fut nommé maître de la monnaie de Rouen, par les conseillers échevins de cette ville, le 19 décembre 1562. Arch. de l'Hôtel-de-Ville. *Registre des Délibérations.*

(2) Les chiens étaient lâchés dans l'église pendant la nuit.—Le 7 janvier 1486, on voit qu'on plaçait la nuit, dans la chapelle de Notre-Dame, un lit pour le garde de l'église.

on put faire une exposition dans le chapitre « des pierreries, patenôtres de corail et bagues rendues par la Reine mère. »

On n'avait pas attendu cette restitution pour s'occuper de la fabrication d'une nouvelle châsse. Dès le 15 mai 1567, « aucuns bons bourgeois de la ville, amateurs de la Religion catholique et romaine, » avaient proposé « de faire couvrir d'argent la châsse de N.-D., sy MM. (les chanoines) y vouloient contribuer de moitié. » Le lendemain, le chapitre agréant cette proposition, décidait que l'on y employerait les pierreries qui avaient été retirées de l'ancienne châsse, et, comme la reine mère en avait eu la dépouille et qu'elle avait promis d'indemniser l'église, on résolut de lui écrire à ce sujet.

Le 4 mars 1568, les dessins étaient soumis aux chanoines qui décidèrent de les transmettre à des orfèvres de Paris. Il n'est pas douteux qu'on donna suite au projet, et que cette nouvelle châsse servit, ainsi qu'avait fait l'ancienne, à la suspension d'objets précieux.

En 1597, Jeanne Bigot, veuve de Gaston Baudouin, sieur de Préaux, conseiller du roi en son grand Conseil, léguait à la chasse de N.-D. une chaîne d'or de la valeur de 51 écus sol, contenant 40 vervelles et 139 chaînettes, non compris le crochet. En 1625, Christophe de Bws, curé d'Alliquerville, chapelain de la chapelle Saint-Christophe, donnait à la même châsse sa croix d'or où il y avait de la vraie croix de N.-S.. et, de l'autre côté, le *Pater noster* (1).

Mais cette châsse, peu de temps après, parut trop mesquine, et l'on résolut de la remplacer par une autre qui fût plus en rapport avec la magnificence de la cathédrale. Les deniers du jubilé avaient produit un bénéfice de 2473 l. (2). On décida d'employer cet argent à faire fabriquer

(1) Reg. capitul. aux dates indiquées.
(2) Arch. de la S.-Inf., F. du chapitre.

une châsse de N.-D. à lames d'argent, la plus belle que faire se pourrait. On s'adressa pour cela à Jacques Perdry, sculpteur, qui fit le dessin, et à un des plus habiles orfévres de Paris, Hercule Le Mire. L'œuvre fut apportée au chapitre, visitée le 15 décembre 1629, bénite par M. Godard, trésorier de la cathédrale, le 17 février 1630. Cette châsse renfermait plusieurs reliques, notamment : « *Oleum quod hausit Godefridus, nepos comitis Gonoridis, de sepulcro Domini*, » et une nouvelle relique de la sainte Vierge accordée à la cathédrale de Rouen, par le chapitre de Corbie, sur la demande des trois Etats de la province de Normandie. Ce fut cette châsse qui servit jusqu'à l'époque de la Révolution. Elle est ainsi décrite dans l'inventaire des meubles de la cathédrale de Rouen de 1655.

« Une grande châsse de la Bienheureuse Vierge, d'argent vermeil doré, cizelé, ornée de 16 pilliers, 6 tableaux, représentant l'histoire de la Vierge, trois figures de bosse, l'une de la Vierge sur le plus hault de la hauteur, de 8 poulces, et les deux autres, aux deux bouts de ladite châsse, représentant deux prophètes, de la hauteur d'environ demy-pied; sur chacun des deux portiques chacun deux anges avec festons; le tour de la châsse environné d'une balustrade ; ladicte châsse de la hauteur de 2 pieds, non compris l'image de la Vierge, de la longueur de 2 pieds et demi, et de la largeur de 14 poulces, le tout environ du poids de 111 marcs. (1) »

La châsse de N.-D. était sans comparaison la plus riche de toutes celles que renfermait le trésor de la cathédrale, et il est à croire que, si on l'eût conservée, elle serait aujourd'hui considérée comme l'un des plus précieux monuments de l'orfévrerie du temps de Louis XIII. Il y en avait d'autres cependant dont on vantait la beauté et qui étaient aussi l'objet d'une singulière vénération :

(1) Des inventaires de 1714 et de 1786 donnent comme poids de toute la châsse 197 marcs.

1° La châsse sainte Anne, qui fut pendant longtemps confiée à la confrérie de Sainte-Anne, et qui avait été refaite aux frais des confrères en 1599. L'inventaire de 1787 la mentionne en ces termes : « Une châsse de bois doré sur laquelle est une image de sainte Anne. »

2° La châsse des Innocents, décorée, en 1433, aux frais de la confrérie du même nom.

3° La châsse de saint Senier, qualifiée d'antique en 1437, et qui occupait, près du chœur, la place qui fut affectée à la sépulture de Bedford. Le corps du saint fut mis pendant quelque temps dans la châsse deTous-les Saints. Il en fut tiré en 1629 et mis dans une autre châsse décemment ornée. L'ancienne châsse de Notre-Dame dut servir en 1646, moyennant quelques changements, à la conservation de cette relique.

4° La châsse saint Sever, aujourd'hui conservée au Musée des Antiquités, et qui dès avant la Révolution, nous ne savons par suite de quelles circonstances, avait cessé d'appartenir à la cathédrale ; cependant elle était encore mentionnée en ces termes dans l'inventaire de 1786 : « Une châsse de Saint-Sever en bois couvert de lames de cuivre argenté, ornée de 18 grandes roses de cuivre doré et émaillé. »

5° La châsse de saint Romain, où était le bras de saint Romain. Cette châsse, comme celles de la sainte Vierge et de sainte Anne, contenait un certain nombre d'objets précieux provenant de legs et de donations. Les comptes de la fabrique mentionnent fréquemment les oblations faites « en l'honneur du bras Mons. saint Romain, » pendant les processions, ou au jour de la fête de ce saint. Le 20 février 1497, un anneau d'or fut donné par une femme à la fierte saint Romain. Le 25 août 1530, Eustache Grossier, chanoine de la cathédrale et curé de Grainville-la-Teinturière, léguait par testament son signet à la fierte saint Romain, et donnait 5 sous pour l'y faire attacher. Le 19 mai 1542, Jean Onffroy, qui avait été

délivré par le Privilége Saint-Romain, donnait, pour être affiché à la même châsse, son signet d'or d'une valeur de 15 ducats.

C'était cette châsse vénérée que levait le prisonnier délivré par le chapitre, le jour de l'Ascension, en vertu du Privilége Saint-Romain.

Cette fierte fut dépouillée en 1562, par les protestants, des lames d'argent qui la recouvraient. Le bras de saint Romain fut brûlé dans le parvis ; on en sauva cependant quelques cendres que l'on déposa plus tard dans une nouvelle châsse. Le roi Louis XIII ayant fait demander pour son oratoire, par M. Chaumont, son bibliothécaire, quelques reliques aux chanoines, ceux-ci lui envoyèrent un peu de ces cendres et des parcelles des corps de saint Sever et de saint Senier, évêques d'Avranches (1639).

On obtint en 1670 et en 1684, de l'abbaye de Braine près de Soissons, des reliques de saint Romain, de saint Evode et de saint Victrice, archevêques de Rouen.

La châsse de saint Romain était encore conservée à la fin du dernier siècle. Elle est ainsi décrite dans l'inventaire de 1786. « Une ancienne châsse de S. Romain en bois couverte d'un drap d'or à grands rainceaux de velouté rouge. » Mais depuis longtemps, il ne s'y trouvait plus de reliques ; elles avaient été transférées dans une autre châsse, la dernière dont nous ayons à parler, la châsse de Tous-les-Saints.

Il existait une châsse désignée sous ce nom dès le xv^e siècle. En novembre 1476, on voit qu'elle fut réparée aux frais de la confrérie de Tous-les-Saints, une des plus anciennes qui eussent leur siége à la cathédrale. Elle fut refaite à différentes époques, et servit à renfermer un grand nombre de reliques, notamment toutes celles qui avaient été précédemment déposées dans les châsses de saint Senier, de saint Romain, de saint Nicaise, saint Quirin et saint Scuvicule, etc.

Elle est ainsi décrite dans l'inventaire de 1786 : « Une châsse de Tous les Saints, enrichie de 17 figures de saints, de pareil métail en bosse, surmontée d'une figure de saint Romain. Devant lui un prisonnier à genoux et derrière un dragon, la dite châsse réparée et redorée en 17... On y a transféré les reliques de saint Romain, recours au procès-verbal de translation des dites reliques. »

Lors de l'ouverture de cette châsse, le 20 août 1777, on y retrouva les originaux de plusieurs actes importants déposés précédemment dans la châsse saint Romain. On eût soin d'en tirer une copie authentique qui fut déposée dans les archives du chapitre et qui se trouve présentement aux archives départementales. Ce sont des procès-verbaux de visite ou de translation de reliques de 1036, 1124, 1179, et des dernières années du XIIe siècle.

Il est probable que les originaux de ces pièces, vus en 1637 par le chanoine Le Prevost, ont été détruits, lorsque la châsse fut portée à la Monnaie. J'ai cru intéressant de joindre à ce mémoire la copie de ces anciens documents, afin d'en assurer la conservation.

A l'entrée des rois et des grands seigneurs, les reliques étaient portées dans le chœur devant le maître-autel, et c'était là qu'on les leur présentait à baiser. Il en fut ainsi à l'entrée du duc de Charolais (Charles le Téméraire) depuis duc de Bourgogne, le 18 décembre 1461, et à l'entrée de Louis XI, le 12 juillet 1462 (1).

Une ordonnance du 22 août 1436 prescrivait au garde du revestiaire de ne montrer les reliques aux personnes pieuses qu'en présence d'un ou deux chanoines, *reverenter et cum luminari decenti.*

Le catalogue en était écrit sur un tableau et affiché dans le revestiaire. On les exposait publiquement à la

(1) Arch. de la S.-Inf., Reg. capit. — Visite des reliques, 23 mars 1536 (v. s.), par la dame de Nevers et par la veuve du grand sénéchal. *Ibid.*

vénération des fidèles, les jours des fêtes des saints dont elles rappelaient le souvenir. L'exposition de celles de saint Sever se faisait notamment avec une grande solennité. On sonnait, le jour de cette fête, le sermon à huit heures du matin en la cathédrale, pour les paroissiens de Saint-Sever qui y venaient en procession. Ce sermon était le seul qui fût sonné pendant l'année, avec ceux des synodes de la Pentecôte et de la Toussaint. La prédication se faisait d'après un cérémonial tout particulier : le prédicateur, montant au jubé, se plaçait sous la petite arcade de charpente qui soutenait le crucifix, était revêtu d'aube, d'étole, de chape et portait le bonnet carré en tête, qu'il fût régulier ou séculier, et même récollet ou capucin. Il avait à coté de lui les reliques du saint accompagnées de torche et de luminaire. On les descendait après la prédication pour les faire honorer par le peuple, qui se portait en foule à cette cérémonie (1).

Un reliquaire de la cathédrale, constamment exposé à la vénération publique, avait une destination particulière, celle de recevoir les aumônes affectées à la fabrique. On le

(1) Voir Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale*, p. 80. — Le Brun des Marettes (Moléon), *Voyages liturgiques*, 353. L'opinion générale était que le saint Sever dont les reliques étaient conservées dans l'église de Rouen, était saint Sever, évêque d'Avranches. Cependant ces reliques sont données, dans des textes anciens, comme étant celles de saint Sever, évêque de Ravenne. 1er fév. 1448 (v. s.), Guillaume Le Machécrier, sous-chantre, député par le chapitre *ad ostendendum populo corpus et reliquias sancti Severi, Ravennensis episcopi, die lune proxima* (Reg. capitul.). — *Corpus et caput sancti Severi, quondam Ravennensis episcopi et pannum in quo fuit sepultus. Visite de la cathédrale*, par Mgr d'Estouteville, 2 sept. 1454. — « Châsse de saint Sever, évêque de Ravenne. » Visite du cardinal de Joyeuse, 1er février 1609, G. 3623. — Le sermon de saint Sever avait lieu le 1er février ; pendant un assez long temps, il avait été fixé au 1er lundi après la Purification.

désignait sous le nom d'angelot, nom dont on comprendra la signification par le simple énoncé du titre d'un compte de 1457, où il est question de la fabrication de ce reliquaire.

« Compte particulier sur la fachon d'un angre d'argent et de l'entrepié d'icelui angre fait de fin cuivre doré, qui a été fait, pour l'usage de la fabrique de Rouen, par Alain Dupré et Thomas Lesvare, orfevre, demeurant à Rouen, lequel angre est mis au tronq de la fabrique de lad. église, tenant une reliquaire en ses deux mains. »

Ce reliquaire était placé devant le crucifix à l'entrée du chœur. C'est du moins ce que je crois devoir conclure d'une clause du testament d'Antoine Thorel, chancelier de la cathédrale, par laquelle il demande à être enterré devant le crucifix près de l'Angelot et de l'entrée du chœur, 1524 (1).

A ce reliquaire était suspendu un anneau auquel on attribuait une vertu curative. Le 6 mai 1519, un prêtre fut condamné à la prison pour avoir dit que l'Angelot était un abus.

Cet Angelot fut volé le jour des Rois 1553, et ne put être recouvré malgré tous les monitoires de l'officialité. On en fit faire un autre, en y employant les aumônes provenant des indulgences qui se publiaient précisément à Rouen, dans ce temps-là.

A la garde de ce reliquaire était préposé un chapelain appelé le Garde-Angelot, lequel devait se tenir habituellement près de là. C'était, en 1623, l'un des deux confesseurs attitrés de la cathédrale.

(1) C'était la place ordinairement adoptée dans les églises pour l'exposition des reliques et le bassin des aumônes. — *Compte de S. Nicolas de Rouen*, 1440-1441 : « pour mettre ung asnel (anneau) au bachin de devant le crucifix, » 12 décembre. — 1444-1445, bassin devant le crucifix remis à point. — 1453-1454, corde à pendre le bassin devant le crucifix. (Arch. de la S.-Inf.)

Le 8 avril de cette année, « sur ce que M. de Bretteville, chancelier, avoit représenté que MM. les chanoines estoient fort incommodez, lorsqu'ils alloient à la confession, tant au gard'angelot qu'au sacriste, à cause de ce que l'on venoit durant ce demander audit gard'angelot, du pain et du vin... et aud. sacriste des ornemens, donnant avis ledit Sr que, pour éviter telles incommodités et pour la décence et honneur de ceste église, il seroit à propos de faire faire deux confessionnaux et les placer aux aisles du chœur, l'affaire mise en délibération, il fut ordonné que MM. les Intendans de la fabrique feroient faire un confessionnal, lequel seroit placé au lieu qu'il jugeroient à propos. » (1) C'est la première mention que j'aie rencontrée d'un confessionnal en la cathédrale, ce qui doit peu surprendre, si l'on veut bien considérer qu'il n'y avait point dans cette église, à proprement parler, de ministère paroissial.

L'autel qui servait à la vénération des reliques était placé, au XVIe siècle, près du jubé. En 1590, Jean Bigues, dit M. de Saint-Désir, archidiacre et vicaire général du cardinal de Bourbon, fit un legs pour fonder certaines messes à la chapelle qu'il avait fait construire et orner près de l'Angelot, nommée par Mr de Leslie, evêque de Rosse, lors de la consécration, Notre-Dame de Saint-Désir, 1590. Cette chapelle est citée sous le nom d'autel des reliques dans une délibération du 20 août 1620, par laquelle on décide de faire, de l'autre côté du crucifix, un autel sous l'invocation de saint Louis. Mais lorsque l'autel des reliques, à la suite du Vœu des échevins de Rouen, dans le temps de la peste, eut reçu une destination nouvelle et fut devenu l'autel du Vœu, on consacra (23 avril 1639), pour y faire le dépôt des reliques, un petit autel derrière le chœur, comme il y en avait et comme il y en a encore un en l'église abbatiale de Fécamp. Mais cet autel n'eut pas, je crois, une

(1) Reg. capitul.

longue durée, et il n'en reste aucune trace dans la cathédrale.

*Copie des anciens actes trouvés dans l'ancienne châsse de saint Romain.*—Anno ab incarnatione Dominiм. xxx. vi., indictione iv., Rodberti præsulis tempore, vii. Kal. junii, vigilia Dominicæ Ascensionis, sollicite quæsitum, et in hac ipsa urna vere totum est corpus gloriosi præsulis sanctissimi Romani inventum, teste Gradulfo, Fontinellæ abbate, cum quatuor monachis, præsente domino Hugone, archidiacono, et Herluino, thesaurario, cum aliis nonnullis canonicis et laicis testibus idoneis, hîcque iterum reconditum devotioni futurorum.

Anno ab incarnatione Domini м. c. xx. iv., indictione ii., tempore domini Goiffridi, archiepiscopi, v. Kal. julii, feria vi., futura in sequenti die Dominica Apostolorum Petri et Pauli solemnitate, quæsitum et inventum in hac ipsa urna totum corpus cum capite beatissimi Romani, præsente domino Johanne Cremensi, Romanæ ecclesiæ cardinali tituli Sti Grisogoni, qui ipse propriis manibus revolvit inventum et involvit recondendum, præsente prædicto G., pontifice, et Bosone, Beccensi abbate, et Goiffrido, decano, et Rogerio, secretario, et Fulberto, archidiacono, cum canonicis sanctæ ecclesiæ Rothomagensis Willelmo de Sto Andrea, Rogerio de Pirers, W., Rotberto de Sto Nicholaho, Conanno, Ricardo de Gonscevilla, Hugone de Lodenesval, presbyteris; Radulpho et Osmundo et Hugone filio Turaldi et Walterio de Sto Laudo, diaconibus; Jeremia, Walterio filio Adelelmi, Radulfo filio Urselli, Johanne filio Benedicti, Rodberto Cenomannensi, Willelmo Denecensi, et Romano, laicis religiosis; Gardino, fabro, Ranulfo, aurifice, cum servientibus ecclesiæ Turfrido, Stephano, Giroldo, Walterio, Odone. Postea vero, eodem anno, post festum beati Bartholomei Apostoli et sancti

Audoeni confessoris, idem corpus ostensum est Henrico, glorioso regi Angliæ; et Adeliæ, reginæ, et populo, præsentibus religiosis personis supra dicto Johanne, cardinali, et Turstino, Eboracensi archiepiscopo, et Willelmo, Wintonensi episcopo, et Odino, Ebroicensi episcopo, et Bernardo, episcopo de F.... et episcopo Oxoniensi et abbate de Radicat. et abbate Becci et multis aliis, et corpus venerabiliter reconditum.

Ideo aurum et argentum Ecclesia thesaurisat ut illud in redemptionem captivorum et alimoniam pauperum et alia misericordiæ opera, secundum quod multiplex urgentia necessitatum sæpe flagitat, impendatur. Urgente siquidem validissima fame, Rothomagensis ecclesia de feretro aureo, ubi corpus beatissimi Romani confessoris atque pontificis fuerat cum veneratione reconditum, aurum quod ibi erat assumpsit, Christique patrimonium Christo reddens, illud in sustentationem pauperum misericorditer erogavit. Rotrodus autem, Rothomagensis archiepiscopus, beatissimum confessorem, pro pauperum indigentiis spoliatum, gloriosius revestivit, illumque de veteri capsa educens in qua devotissime quondam fuerat repositus atque sigillis Gaufridi, archiepiscopi, Rothomagensis capituli, Johannis Cremensis, tituli Sancti Crisogoni presbyteri cardinalis, studiosius sigillatus, in feretro novo, tam auro quam pretiosis lapidibus cooperto, assistentibus sibi Arnulfo, Lexoviensi, et Frogerio, Sagiensi epescopis, qui ad hoc specialiter convocati fuerant, cum reverentia et devotione reposuit, atque tam suo, quam capituli Rothomagensis necnon et prædictorum episcoporum sigillis, sub multorum qui aderant præsentia, consignavit. Factum est hoc anno ab incarnatione Domini 1179, indictione XII, epacta XI, XV. Kal. julii, anno pontificatus Alexandri tertii 21°, Ludovico regnante in Francia, Henrico II, rege Angliæ duce Normanniæ et... comite Andegav., in Normannia

principante, præsentibus et assistentibus Roberto de Novo Burgo, Rothom. decano, Petro Boic, cantore, Radulpho, cancellario Regis, Yvone de Veteri-ponte, magistris Rainaldo, Amutio et Walterio de Sto Walarico, archidiaconis, magistris Ricardo, Roberto capellano, Walerano, Roscelino, Helia, Petro de Vestiario, Henrico, presbyteris et canonicis, mag. Huberto, Willelmo de Ripa, Walterio de Gorri, magist. Petro Blesensi, Joanne de Belleria, Laurentio, Radulpho Echardi, diaconis et canonicis, Benedicto Grognet, Rogero de Warvic et Helia, Gilleberto, Roberto Hosm., Walterio de Castenai, Benedicto, Philippo, Helia de Warvico, Rainaldo, Roberto, Guihonnoco, Nicolao, subdiaconis, et Willelmo de Veim, subdiaconis et canonicis, Roberto de Hometo, Radulpho filio Giroudi, Valerano de Mellento. Repositioni gloriosi hujus corporis interfuit Augustinus, episcopus ecclesiæ Wadtrefordensis in Hibernia, Ricardo, abbate Sti Audœni, Willelmo, abbate de Monte, Willelmo, abbate de Voto, Wauquelino, abbate Sti Victoris, Gaufrido, abbate de Wallemont, Walterio, abbate Sti Wandregisilii, Roberto, priore Sti Laudi, Huberto, priore de Monte, Hugone de Nonant, Richardo Barre, magistro Gilleberto, Lexoviensi archidiacono, Joanne, Sagiensi archidiacono, Willelmo, abbate de Cornevilla assistentibus cum multis aliis assistentibus, et Roberto Gemmeticensi et Henrico de Pratellis abbatibus, et Hugone, priore Sanctæ Mariæ de Prato. Eadem die et in eodem loco de capsa in capsam translatus est beatus Bonitus, episcopus et confessor.

Ad omnium notitiam volumus pervenire quod ego Arnulfus, Lexoviensis episcopus, unacum venerabili patre nostro Rotrodo, Rothomagensi archiepiscopo, Frogerio, Sagiensi episcopo, Augustino, Wadtrefordensi episcopo, corpus beati Romani cum capite, de veteri capsa eductum, in nova, auro gemmisque ornata, manibus meis recondidi, sigilloque proprio consignavi.

Noverit futura posteritas quod ego Frogerius, Sagiensis episcopus, cum venerabili patre nostro Rotrodo, Rothomagensi archiepiscopo, Arnulfo Lexoviensi, Augustino, Watrefordensi episcopis, beati Romani corpus, cum capite de veteri capsa eductum, in novo feretro, auro et pretiosis lapidibus adornato, manibus meis reposui, sigilloque proprio consignavi.

*Gonfreville-l'Orcher. Sépulture antique.* — M. Roessler fait part à la Commission de la récente découverte, à Gonfreville-l'Orcher, d'une sépulture accompagnée de vases, d'ornements en métal, de vases avec caractères phéniciens.

MM. Brianchon et Roessler sont priés de rechercher ce que sont devenus ces différents objets.

*Notre-Dame du Havre. Dalle tumulaire.* — La démolition du cloître de l'abbaye de Graville a également amené la découverte d'un certain nombre de monnaies. Notre collègue a le regret d'annoncer que la pierre tumulaire de Notre-Dame du Havre qu'il avait recommandée à l'attention de la Commission, dans sa séance du 2 décembre 1878, n'a pas été relevée et est aujourd'hui complétement recouverte.

M. Maillet du Boullay informe la Commission qu'il a prié M. l'architecte du département de dresser le devis de toitures spéciales appuyées sur des piliers légers et destinées à abriter les pierres tombales placées à l'extérieur du Musée.

*Rouen. Hachettes en silex découvertes en 1878.*— M. Billiard fait passer sous les yeux de la Commission une hachette en silex trouvée à Rouen, en 1878,

dans le sol d'une maison démolie et située quai des Curandiers et de la Petite-Chaussée.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte D'ESTAINTOT.

---

## SEANCE DU 29 MAI 1879.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, Brianchon, de Glanville, Dr Gueroult, Lormier, Maillet du Boullay, Pelay et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Gouellain, Hardy, Le Breton, Sauvageot, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

M. Brianchon rappelle, à l'occasion de la note de M. d'Estaintot sur Offranville, que la municipalité de Dieppe vient de donner à l'une de ses rues le nom de Jehan Véron.

La correspondance imprimée comprend les pièces suivantes :

*Congrès international des sciences anthropologiques. Rapport sur la paléontologie* (période néolithique ou de la pierre polie), *par M. Em. Cartaillou.*

*Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique,* nouvelle série, 109e livraison.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trimestre 1878, 1er trimestre 1879.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* t. VII, 3e trimestre 1878.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes,* 2e, 3e, 4e trimestre 1877. 1er et 2e trimestre 1878.

*Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure,* 1 vol., 3e et 4e trimestre 1878.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1878, n° 4.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* 1er janvier 1879.

*Bulletin de la Société historique de Compiègne,* t. IV.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen,* 1er semestre 1878.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* t. XVI, 1er fascicule.

*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry,* année 1877.

*Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* t. XVII.

*Proceedings of the Society of Antiquaries of London,* février à novembre 1878.

M. le Président a reçu de M. Frédéric Moreau une lettre annonçant l'envoi de nouvelles planches qui font suite à la collection Caranda, et deux lettres de MM. les Présidents de la Société normande de Géographie et de la Société centrale d'Horticulture, l'invitant à assister aux séances publiques de ces Sociétés.

*Nomination de membre correspondant.* — M. le

Préfet a pris, à la date du 26 mai 1879, un arrêté nommant membre correspondant de la Commission M. Frantz, chef de division honoraire.

M. le Président, en portant cet arrêté à la connaissance de la Commission, est certain qu'il sera accueilli par elle avec la plus vive sympathie. Il est peu de membres de la Commission qui n'aient eu des relations personnelles avec M. Frantz et n'aient pu se convaincre par eux-mêmes de l'intérêt avec lequel l'honorable chef de la division des travaux publics s'associait aux études de la Commission et accueillait favorablement l'expression de ses vœux. Tous donneront une approbation sans réserve à ce passage du rapport de M. le Préfet, où ce haut fonctionnaire, retraçant les services du chef de division qui s'éloignait de lui pour prendre sa retraite, parlait « de son goût éclairé, soutenu par une érudition sérieuse et un goût artistique très-vif, qui lui rendait familières toutes les questions concernant le service si important dans notre département des travaux historiques »... et l'assurait qu'il ne laissait dans notre ville « que des sympathies et des affections que l'éloignement n'affaiblira point. »

*Notice sur l'ancien château d'Hermanville.* — M. le Président donne lecture d'une note relative à Hermanville, qui lui a été communiquée par M. Paul Garreta, négociant à Rouen ; cette note, accompagnée de fort jolis dessins d'écussons exécutés en couleur, est ainsi conçue :

Le dimanche 4 mai 1879, j'ai visité, dans le village d'Hermanville-en-Caux, une ferme qui occupe l'emplacement de l'antique manoir des Masquerel, seigneurs et barons d'Hermanville.

Je remarquai, tant sur les murs de clôture que sur ceux des anciens bâtiments, plusieurs pierres sculptées en relief, de dimensions différentes quoique de la même époque, du XVII^e siècle, autant que j'en peux juger, et qui m'ont paru être l'œuvre du même sculpteur.

Ces pierres, dont j'ai copié fidèlement le dessin, reproduisent toutes le blason ou les pièces héraldiques des armes des Masquerel et leurs alliances.

Je chercherai à les décrire à l'aide des documents soit imprimés, soit manuscrits, que j'ai consultés.

On remarque vers le sommet de chacun des piliers de la barrière, qui donne accès dans la cour de la ferme, une pierre de dimension moyenne, ornée d'un écusson présentant un lion rampant; l'écu est sommé d'une couronne; au-dessous de l'écu, on lit sur l'une des pierres la date de 1419; sur l'autre, 1420.

Contre le pilier de gauche de la barrière on aperçoit encore deux autres pierres : l'une portant la *rose* de l'écu des Masquerel, l'autre présentant une fleur de lis accostée de deux roses.

A quelques pas du pilier de droite, au bout d'une grange, se trouve encastrée dans la muraille une pierre d'environ $0^m70$ de hauteur sur $0^m40$ de largeur.

Elle présente un écusson sommé d'une couronne de comte et soutenu par deux palmes; dans la partie supérieure de l'écusson, en chef, se voient deux personnages à mi-corps, de profil et se regardant. Ce sont :

LÒVIS ET MARYE DE MASCHEREL 1659

comme l'indique l'inscription placée en pointe.

Dans la cour, dans un monceau de décombres, je rencontrai encore une pierre intéressante ci-contre; on y voit un vase à 2 anses d'où s'échappe une plante chargée de 5 tiges, dont les 3 supérieures sont terminées par un bouton, et les 2 autres rapprochées des bords du vase par une

fleur épanouie, représentée de profil; aux angles de la pierre, la rose des Masquerel.

Du côté de la vallée, arrosée par un petit cours d'eau, la Vienne, un vieux mur, recouvert de lierre et dont le pied a dû baigner jadis dans la rivière, qui tenait lieu de fossé de ce côté, est flanqué aux extrémités de deux bastions carrés démantelés; l'un d'eux présente encore quelques meurtrières en pierre, encastrées dans la muraille construite en briques et en pierres.

Sur la façade de ce bastion, qui regarde le nord, est scellée dans la maçonnerie une pierre ayant environ $0^{m}80$ de hauteur sur $0^{m}60$ de largeur. Elle porte un écusson soutenu par deux palmes, timbré d'une couronne de comte, mi-parti de Masquerel et de Dreux.

Les armes de Dreux sont : « Echiqueté d'or et d'azur. » On lit au-dessous de l'écu :

MASCHEREL DREVX LAN 1497 OU 1477.

Antoine, I du nom, de Masquerel, seigneur d'Hermanville, avait épousé, le 27 juillet 1497, à Pavilly, Jeanne de Dreux, fille de Jacques de Dreux, seigneur de Morainville, etc., vicomte de Beaussart, et d'Agnès de Mareuil.

A quelques pas de là, en remontant vers la cour, occupant le milieu de la muraille, on trouve encore une pierre de mêmes dimensions que la précédente, chargée comme cette dernière d'un écusson soutenu par 2 palmes et timbré d'une couronne de comte, mais portant mi-parti de Masquerel et de Chabannes.

L'inscription qui occupe le bas de la pierre est ainsi conçue :

MASCHEREL CHABANES LAN 1571.

On distingue encore la partie supérieure du corps du lion des Chabanes qui ont pour armes : « De gueules au lion d'hermines couronné d'or. »

Messire Antoine de Masquerel, chevalier, seigneur et baron d'Hermanville, petit-fils du précédent, avait épousé en premières noces Jeanne du Crottay, et en deuxièmes noces Marguerite de Chabannes, fille de Charles, seigneur de la Palisse, et de Catherine de La Rochefoucauld.

Leur fille Marie de Masquerel épousa, le 1er août 1644, son cousin germain, Louis de Masquerel, marquis d'Hermanville, seigneur dudit lieu et du Castelier, fils de François, chevalier, seigneur et baron du Boscgeffroy, de Neufville, Bailly-en-Rivière, Fréauville, Smermesnil et autres lieux, et de Catherine Bargeot de La Pallu.

Ce sont les deux personnages reproduits sur la pierre de la grange portant la date de 1659 et dont il a été parlé plus haut.

Documents consultés :

Pierres sculptées d'Hermanville-en-Caux. — La Galissonnière (Barrin de). Recherche. — P. Anselme. — Grands-Maîtres de France et Pairs de France *(passim)*.

Archives départementales de la Seine-Inférieure. — Vicomté de Neufchâtel. — Aveux du plein-fief de haubert de Bailleul et pièces citées dans les mainlevées dudit fief.

*Demande tendant au classement de la tour et du chœur de Monville.* — M. le Président rappelle la demande tendant au classement de la tour et du chœur de l'église de Monville, adressée à la Commission en janvier 1878.

Cette question étant demeurée en suspens, il croit nécessaire de lui donner une solution.

Après échange d'observations émanées de différents membres de la Commission sur le degré d'intérêt que peut offrir le monument en question, au point de vue

archéologique, la Commission estime qu'il n'est pas suffisant pour motiver le classement.

*Pierres tombales placées à l'extérieur du Musée. Maintien du* statu quo. — M. du Boullay a fait étudier la dépense qu'entraînerait l'exécution de travaux destinés à protéger contre l'égout des toits les pierres tombales adossées au nord contre le bâtiment du Musée départemental. Le placement de gouttières au-dessous du larmier du toit coûterait 477 fr. 40. L'établissement d'un appentis spécial au-dessus des pierres tombales, 445 fr.

La question est ensuite mise en discussion ; mais la Commission, prenant en considération que le déplacement du Musée céramique, transporté dans le nouveau Musée municipal, va laisser libre une galerie entière où les pierres tumulaires en question pourront, dans un délai rapproché, trouver un abri définitif, est d'avis qu'il n'y a lieu de faire actuellement la dépense proposée.

*Projet de fouilles présenté par M. de Vesly.* — M. Maillet du Boullay communique ensuite une note de M. de Vesly, destinée à la Commission des Antiquités et formulant les conditions dans lesquelles auraient lieu les fouilles, pour l'exécution desquelles il avait sollicité déjà le bienveillant appui du Conseil général. Cette note conclut ainsi :

« 1° Il dressera une topographie des *Oppida* de la Seine-Inférieure et notamment des enceintes situées sur les collines riveraines de la Seine ou les falaises qui bordent la Manche. Les plans de ces acropoles seront cotés et il y fera figurer les accidents de terrains... rapportés à une échelle assez grande pour que les détails puissent être

indiqués et facilement lus; les altitudes seront repérées avec celles de la carte d'état-major et du nivellement général de la France.

« Chaque enceinte sera accompagnée d'une légende historique dans laquelle seront rappelées les différentes découvertes qui ont été faites, ainsi que des notes diverses concernant la géologie, la botanique, etc.

« 2° En ce qui concerne l'étude du plateau du Bray, M. Léon de Vesly se propose d'adresser un questionnaire qui serait envoyé aux maires, desservants, instituteurs, afin d'obtenir une nomenclature exacte des lieux dits et des diverses traditions ou légendes conservées dans ce pays, découvertes archéologiques, etc. En un mot, une enquête qui, corroborant les travaux déjà publiés, permettrait à l'archéologue de dresser un itinéraire des communes à visiter et d'indiquer avec quelque certitude, à la Commission d'Antiquités, les *tuguria* ou *tumuli* qui devraient de préférence être fouillés, ainsi que les triéges à explorer. »

M. le Dr Guéroult présente quelques observations dans le but de constater l'antériorité des découvertes par lui faites sur les hauteurs qui environnent le vieux Calidu.

M. le Président désigne une Commission composée de MM. de Glanville, P. Baudry et d'Estaintot qui, sous sa présidence, se livrera à l'examen des propositions de M. de Vesly et présentera un rapport à la prochaine séance.

*Caudebec-en-Caux. Découvertes archéologiques en 1878 et 1879.* — M. le Dr Gueroult lit une note relative aux découvertes faites à Caudebec-en-Caux en avril et mai 1879.

*Trouvailles faites à Caudebec-en-Caux, en avril et mai 1879.*

1° Grande-Rue, dans le jardin de la maison n° 51, on remarque, contre le mur sud, un blason en pierre de $0^{m}40$ de hauteur, figurant en relief les armes des du Noyer : *D'or, au noyer arraché, de sinople et à ramées ; casque grillé, taré de profil, à dextre de l'écu.* Le heaume, orné de lambrequins palmés, est supporté, de chaque côté, par deux hommes nus, mutilés, peut-être des sauvages ?

M. du Noyer a acheté, en 1690, cette maison qui, au xv^e siècle, fut habitée par le père du plus illustre des enfants de Caudebec : Thomas Basin, né en 1412, évêque de Lisieux en 1447.

Armes des Basin : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 têtes de lion arrachées de sable, couronnées d'or, lampassées d'argent.*

2° Dans les terrassements de la côte Saint-Maur, les ouvriers ont rencontré une pièce en argent de $0^{m}03$ de diamètre assez bien conservée.

Au droit, autour d'une grande croix fleurdelisée, on lit :

LVDO..II.R.O.M.DE RET.

Au revers : écusson échancré, écartelé de Bavière et de Léon, surmonté des chiffres 84.

Légende partiellement faite au contour :

....ST.BAV..R.DVXB.S.LEO D.DVX.....

---

Au faubourg Saint-Clair, de Caudebec, dans les jardins longeant l'ancienne route de Rouen au sud et dominant la Seine, a été ramassée une autre pièce en cuivre, du module de la précédente, à 100 mètres environ du chemin suivi, en 1592, par Alexandre Farnèse, duc de Parme, pour se dérober, avec son armée de la Ligue, aux atteintes de Henri IV, lors de sa campagne du pays de Caux.

Cette monnaie me paraît appartenir à Philippe II, roi d'Espagne (1556), fils de Charles-Quint.

Elle représente, au droit, le buste du personnage, portant barbe en pointe et regardant à gauche. On ne saurait déchiffrer que :

PHI.....ESPA ;

à l'exergue se voit une étoile accompagnée du nombre 87.

Au revers : écu sommé de la couronne royale, écartelé au 1er, d'une fasce ; au 2e, de trois fleurs de lys 2, 1 ; au 3e, de deux bandes ; au 4e, d'un lion dressé, lampassé ; petit écusson en abyme, chargé du lion rampant de Léon broché sur le tout.

Légende effacée :

.....IHI.ADIVTCR....

Ces mêmes parages ont fourni, dans les alluvions de la Seine, il y a une quinzaine d'années, une belle épée espagnole, dont la poignée, décorée d'enroulements multiples, offrait un pommeau de grosseur considérable.

3° La cour de la maison n° 14, située place du Parvis, montre un fort joli médaillon circulaire en plâtre, à l'effigie d'Octave-Auguste, et mesurant 0m45 de diamètre.

Ce médaillon, rare et digne d'intérêt, est apposé, à 12 pieds d'élévation, contre la muraille nord.

C. Octave, neveu de César, naquit à Rome, 63 ans avant Jésus-Christ, forma le célèbre deuxième triumvirat, avec Lépide et Antoine, battit ce dernier à *Actium*, puis, 28 ans avant Jésus-Christ, reçut du Sénat les titres de 1er *empereur* et d'*Auguste*.

La tête nue, laurée, imberbe du monarque regarde à senestre ; elle est circonscrite de l'épigraphie suivante en lettres capitales :

OCTAVIVS o CESAR o AVGVSTVS o.

L'exergue porte : o Z o ;

C'est indubitablement l'indication du lieu où le modèle en bronze ou marbre a dû être exécuté.

*Musée des Antiquités. Croix dite du Valasse. Provenance.* — M. Brianchon communique ensuite le résultat des recherches qu'il a faites sur la provenance de la croix du Valasse, au Musée des Antiquités.

Comment la croix du Valasse est-elle entrée au Musée d'antiquités ? Telle est la question qu'a bien voulu m'adresser dernièrement un de nos collègues, et à laquelle je sollicite l'honneur de répondre devant la Commission.

Dans la préface de son *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen* (1), M. l'abbé Cochet, voulant rendre au fondateur de ce sanctuaire archéologique un hommage mérité, s'exprime ainsi : « Pendant les quinze années qu'il dirigea ce Musée, l'enfant de sa prédilection, M. Deville déploya un zèle au-dessus de tout éloge. Les registres d'entrée sont tenus avec un ordre admirable. Chaque objet est enregistré, décrit, dessiné et parfois colorié avec un soin et un scrupule merveilleux. »

Plus loin, page 62, n° 28, sous la rubrique *Montre* — « la plus riche du Musée » — *contenant des pièces d'orfévrerie religieuse allant du XII^e au XVI^e siècle,* on lit la description suivante : « Une belle croix reliquaire, en argent doré, à filigranes et ornée de pierreries. Cette croix, du XII^e siècle, provient de l'ancienne abbaye du Valasse. C'était un don de la fondatrice, l'impératrice Mathilde (2),

(1) Le titre exact du registre qui nous a été obligeamment communiqué par M. Billiard, conservateur adjoint du Musée et membre de la Commission des Antiquités, est ainsi conçu : *Musée d'antiquités. Répertoire. Objets acquis pour le Musée et dépenses diverses.*

(2) Rouen, 1875, in-8° de XVII et 204 p. P. VIII-IX.

fille de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie.»

Tout cela nous dit bien de M. Deville ce que personne n'ignore : d'une part, que c'était un homme de science, d'ordre et de précision, complétant merveilleusement avec le crayon et le pinceau les insuffisances de la plume, et, d'autre part, que la croix du Valasse enrichit la « plus belle vitrine » du Musée d'antiquités. Mais c'est tout. Rien, absolument rien de l'introduction dans le Musée de cette précieuse épave d'orfévrerie religieuse. De qui vient la croix du Valasse ? Quand et comment est-elle venue ? Sur tous ces points, le *Catalogue* nous fait défaut : lui, qui parle si volontiers, l'abbé Cochet est muet.

Portant un intérêt spécial, un intérêt qu'on permettra à un habitant de Gruchet-le-Valasse d'appeler de clocher, quoique le Valasse n'en ait pas et que Gruchet n'en ait jamais eu, portant, disons-nous, un intérêt plus qu'archéologique à cette antiquité normande qui, par les soins de notre confrère, le zélé directeur du Musée départemental, M. Maillet du Boullay, a figuré, non sans éclat, au Trocadéro l'année dernière, et confiant d'ailleurs dans l'exactitude traditionnelle des registres de M. Deville, nous avons tenu d'abord à nous y reporter, persuadé qu'ils nous procureraient les éclaircissements dont nous avions besoin.

Or, voici ce que nous avons trouvé.

La mention d'ordre, relative à la croix du Valasse et inscrite, en 1843, sous le n° 443, l'un des premiers de l'année, de la main même de M. Deville, à la 113e page de son *Répertoire des objets acquis pour le Musée d'antiquités* (1), contient ce qui suit :

(1) Mathilde — *Maxima mulierum* — dit Mathieu Paris — fille unique de Henry Ier dit *Beauclerc*, roi d'Angleterre, née en 1106, épousa Henry V dit *le Jeune*, empereur d'Allemagne, à l'âge de sept ans, puis, quatre ans après la mort de son premier mari, en 1124, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. On sait

— « De M. de Blosseville. —

« Croix en argent doré sur bois d'abesse, couverte de filigranes et ornée de pierres et verres de couleur provenant de l'abbaye du Vallasse, des dernières années du XII^e siècle. — R. 300.

« Cette croix pourrait avoir été donnée par l'impératrice Mathilde.

(Ici dessin colorié de la croix.)

« Hauteur. . . . . 0m47

« Largeur aux deux bras. 0m33

« La petite croix centrale est en or.

« L'autre côté est orné dans le même genre, mais moins richement.

« *Nota.* — Le R à l'encre veut dire que l'article ou les articles ont été acquittés ou remboursés au directeur par le département. »

Comme on le voit, soit dit en passant, où un premier savant hasarde timidement l'hypothèse que la croix du Valasse « *pourrait* avoir été donnée par l'impératrice

que l'abbaye du Valasse ou de Notre-Dame-du-Vœu fut fondée à frais communs, sur le conseil de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, par l'impératrice Mathilde et Valeran, comte de Meulan. La prise de possession du sol de l'abbaye par les religieux de Mortemer, ayant à leur tête Richard de Blosseville, premier abbé du Valasse, est relatée tout au long dans le *Chronicon valassense*, publié et annoté, en 1868, par M. l'abbé Somménil. Elle eut lieu le 14 juin — *II° id. junii* — 1157, le lendemain de la fête de saint Bernabé, apôtre. L'impératrice Mathilde et une autre Mathilde ou Almoclès, sa sœur, abbesse de Montivilliers, y assistaient. La fondatrice de l'abbaye du Valasse, donatrice présumée de la croix du Musée d'antiquités, mourut, selon la *Normanniæ nova Chronica*, le 16 septembre 1167, âgée de 61 ans — *Anno MCLXVII, obiit Mathildis imperatrix III idus septembris.*

Mathilde », un second savant, plus hardi, affirme que « *c'est* un don de l'impératrice Mathilde ». Il est vrai que, de 1843 à 1875, il y a un long espace, et que, en trente-deux ans, une idée a le temps de faire son chemin : *Vires acquirit eundo*. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Revenons au but de nos recherches, notamment à l'inscription au Musée, sur le registre matricule, de la croix du Valasse.

De cette inscription, que résulte-t-il ? D'abord, deux choses : l'une, que le cessionnaire de la croix est M. de Blosseville ; l'autre, que la cession de la croix a eu lieu moyennant trois cents francs. Ceci paraît formel. Mais, de ce que M. de Blosseville a cédé la croix contre espèces, s'ensuit-il nécessairement qu'il l'ait cédée comme sa chose et qu'il ait bénéficié du prix ? *A priori*, nous ne l'avons pas cru. Malgré l'autorité du registre de M. Deville, malgré les points sur les *i* de son libellé, nous soupçonnions là, non pas une erreur matérielle, à proprement parler, mais un malentendu qu'il fallait rompre, un voile qu'il importait de soulever, dans l'intérêt de la chronique et de la vérité. L'événement a justifié notre réserve. Après informations, en effet, prises à la meilleure source, il nous est aujourd'hui prouvé que, sans rien changer au texte de M. Deville, on doit seulement l'accompagner d'une glose qui lui restitue son véritable jour et que nous sommes autorisé à communiquer ici.

Sauvée, en 1793, par un pieux paroissien des Manoirs (1)

(1) Les enfants de Saint-Bernard avaient créé, au sein même de l'abbaye, une paroisse dite des Manoirs-du-Valasse. Cette paroisse était administrée par un religieux de la communauté. La mairie de Gruchet possède encore des actes du XVIIIe siècle (24 mai 1700, — 9 août 1792) signés des Frères Goujon, Henning, Jullien, de Saint-Quantin, Le Boucher, Absolut, Le Comble de Noncourt, Housset, Le Clerc, Langevin, Lantier, Le Gros, Boitelle, Delaben de Louvigny, Vasseur, Le Blanc, Lorrain, Courtin et Bonnel, les uns prieurs, les autres sous-prieurs, la

ou de Gruchet, dont nous regrettons d'ignorer le nom, la croix du Valasse fut remise, après les troubles, à une honorable famille qui la conserva pendant près de cinquante ans. Lorsqu'elle crut devoir prendre, non sans un vif regret, la résolution de se séparer d'un objet auquel elle attachait le plus grand prix, la famille dont il s'agit eut recours à plusieurs amateurs en renom. C'était vers 1843. Présentée successivement à MM. du Sommerard et de Pourtalès, notre croix fut estimée, du premier, presque rien, et, par le second, quelque chose de plus. Ce fut alors que, consulté providentiellement — je parle pour la Normandie, — M. le marquis de Blosseville conseilla de céder, conditions égales, la croix sept fois séculaire au Musée de Rouen, et offrit son intervention. Le conseil fut accueilli comme il le méritait, avec déférence entière. Personnellement, M. de Blosseville n'avait pas de relations avec le directeur du Musée et le connaissait peu ; mais un ami commun, l'une des gloires de la Commission, M. Auguste Le Prevost (1), servit de médiateur.

Des pourparlers s'ouvrirent en conséquence, et bientôt M. de Blosseville eut la satisfaction de conclure avec le Musée d'antiquités, au bénéfice d'un tiers et à raison de trois cents francs, prix offert par M. de Pourtalès, la cession de la belle croix du XIIe siècle qui, contemporaine de Richard de Blosseville, premier abbé du Valasse, ne servait jadis à l'abbaye, selon une tradition locale, qu'aux processions des grandes solennités, et qui est aujourd'hui

plupart simples religieux, tous successivement desservants ou curés de la paroisse dite Notre-Dame-du-Vœu ou les Manoirs-du-Valasse. Cette paroisse a subsisté jusqu'au 14 juillet 1830, époque de la réunion du Valasse à Gruchet.

(1) Par décret du 21 avril est approuvé l'arrêté du maire de Bernay qui donne à une voie publique de cette ville le nom d'*Auguste Le Prevost.*—*Nouvelliste de Rouen* du 18 mai 1879.

si remarquée parmi les plus intéressants spécimens de notre collection départementale.

Donc et en résumé, si M. Deville, en inscrivant sur son carnet d'entrée la croix du Valasse, a pu dire, avec une vérité relative, — *acquise de M. de Blosseville moyennant trois cents francs*, — il nous incombe à nous, contrôleur par occasion de cet enregistrement historique, de le rendre à la fois plus clair et plus complet, en ajoutant que notre très-digne collègue, dans cette circonstance, n'a nullement agi à titre officiel, mais officieux ; qu'il a été, non un vendeur réel, mais fictif ; que le prix de vente n'est pas resté entre ses mains, comme semble l'impliquer la mention du Musée, mais qu'il n'a fait qu'y passer de mandataire à mandant ; et qu'enfin, somme toute, si M. de Blosseville cesse d'être, vis-à-vis du Musée, aliénateur direct, il reste à tout jamais, pour ses confrères reconnaissants, le conseilleur bien inspiré — *virum negotiis utilem* (1) — qui a empêché la célèbre croix normande de sortir de la Normandie.

*Dessin à la gouache, représentant le catafalque du maréchal de Villeroy.* — M. Paul Baudry fait passer sous les yeux de la Commission une curieuse peinture à la gouache sur parchemin, représentant une chapelle funéraire élevée à l'occasion de l'inhumation d'un personnage illustre que désignent des armoiries placées sur un manteau de duc et pair avec les insignes du maréchalat.

Autour d'un catafalque splendide, aux coins duquel sont placées quatre statues semblant personnifier la Religion, la Charité, sont rangées des magistrats revêtus

(1) C'est ainsi que le religieux inconnu, chroniqueur de l'abbaye, qualifie Richard de Blosseville *Ricardus de Bloxevilla*, premier abbé du Valasse. *Chronicum Valassense*, etc., p. 21.

de leurs simarres; tout autour de l'appartement sont de magnifiques tentures qu'interrompent de place en place quatre squelettes et que dominent des têtes de mort alternant avec des armoiries d'alliance.

Ce curieux petit dessin a été donné par M. de Guinaumont au curé de Belleville-sur-Mer, et par celui-ci, en 1879, à M. Paul Baudry.

M. d'Estaintot fait remarquer que les armes représentées sont celles des Neufville-Villeroy : *d'azur au chevron et trois croix ancrées d'or;* que les armes d'alliance, composées d'une écartelure chargée en cœur d'un autre écusson qui complète l'armoirie, n'étant pas terminées et ne laissant distinctement apercevoir que l'écu de France qui figure au 2 et 3 quartiers de cet écusson, l'attribution en est assez difficile ; que toutefois un seul membre de la famille de Villeroy ayant obtenu le bâton de maréchal de France, c'est évidemment à la femme de François de Neufville, duc de Villeroy et de Baupréau, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres, gouverneur du Lyonnais, né en 1644, mort le 18 juillet 1730, que doit être attribué le second écusson. Il avait épousé, le 28 mars 1662, Marguerite de Cossé, fille du duc de Brissac et de Catherine de Gondi. Elle était née en 1648 et mourut le 20 octobre 1708.

Les Gondy portaient : *d'or à deux masses de sable passées en sautoir et liées de gueules.*

Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, tué en 1599 en voulant reprendre le mont Saint-Michel, et grand-père de la duchesse de Brissac, avait épousé Antoinette d'Orléans, fille de Léonor, duc de Longueville et de Marie de Bourbon. Sa mère était Jeanne de Scepeaux, fille du duc de Baupréau. Les Scepeaux portaient : « *vairé contrevairé d'argent et de gueules.* »

*Saint-Ouen de Rouen. Notice sur les anciens travaux de décoration.* — M. de Beaurepaire termine la séance par la lecture d'une note sur les anciens travaux de décoration et de construction entrepris à l'intérieur de l'église Saint-Ouen.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire remarquer à la Commission des Antiquités, dans une précédente lecture, il ne nous est resté que très-peu de documents relativement aux travaux de construction et de décoration de l'église St-Ouen de Rouen. Je suis parvenu cependant à réunir quelques renseignements qui concernent le chœur, et qui permettent de juger combien l'aspect qu'il présente aujourd'hui diffère de celui qu'il présentait autrefois. Ce sont ces renseignements que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, à défaut de mieux, en regrettant qu'ils ne soient pas plus complets, et surtout qu'ils ne se rapportent pas à une époque plus ancienne et plus intéressante.

Tout d'abord nous devons rappeler que le chœur, comme la plupart des monuments religieux de la ville de Rouen, eut à subir des détériorations considérables en l'année 1562, lorsque les protestants se furent emparés de la capitale de notre province et y eurent aboli tout exercice du culte catholique. Une inscription, placée autrefois dans une des salles de l'abbaye, mentionnait cette dévastation, comme l'un des événements notables de l'histoire du monastère : « *Anno 1562, Calvinistæ sacrarium depopulati sunt, et accensa in ipsomet templo, erasis monachorum stallis, ingenti pyra, sacras reliquias combusserunt.* En l'an 1562, les calvinistes pillèrent le trésor, et, dans le temple même, les stalles des moines qu'ils avaient démolies leur servirent à dresser un grand bûcher auquel ils mirent le feu et où ils jetèrent les saintes reliques (1). »

(1) Ils détruisirent aussi, dans le chœur, « une magnifique balustrade de bronze, le *pulpite* et l'aigle, qui etoient de cuivre et des plus beaux de la province. »

Le jubé était en pierre ; on put le mutiler, mais on ne le détruisit pas. C'était, comme on sait, une élégante construction, exécutée, en 1462, aux frais du cardinal d'Estouteville, et dont le portrait gravé orne l'*Histoire de l'abbaye de St-Ouen*, du P. Pommeraye.

Ce jubé fut réparé, en l'an 1655, par dom Guillaume Cotterel, grand prieur de l'abbaye.

Dès l'année 1566, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen et abbé commendataire de St-Ouen (1), s'était occupé de faire rétablir les chaires du chœur.

Il fit marché avec deux maîtres menuisiers de Rouen, Benoît de Sailly et Marin Deshayes. Voici quelques-unes des clauses de ce marché : « Désassembler le restant de la plate-forme des vieilles chaires, en rassembler ensuite les pièces en les racoutrant et les complétant, en ayant soin de ranger cette plate-forme plus près qu'elle ne l'était autrefois des piliers de la maçonnerie ; en ayant soin aussi de ne point employer de clou dans l'assemblage du plancher. Sur cette plate-forme établir 102 chaires neuves, tant hautes que basses, avec la chaire de Monseigneur, sur laquelle devaient être placées ses armoiries, portées par deux *populots*. Ménager 4 entrées pour monter aux hautes chaires, dont les sellettes devaient être en forme de consoles à rouleau. Sur chaque accoudoir élever un pilastre cannelé avec base et chapiteau dorique, orné d'œufs et de roses. Entre les pilastres, au-dessus de chaque chaire, un panneau enrichi et semé de fleurs de lys. Au-dessus de ces panneaux et portant sur les pilastres, une pièce en façon d'architrave avec panneaux enrichis et taillés d'un compartiment. Sur les pilastres, des consoles, ayant pour enrichissement une feuille et un cul-de-lampe, et sur lesquelles devait être établi le plat-fonds d'au-dessus des chaires avec une saillie (sortie ou jetée) de deux pieds ou

(1) Cet archevêque habitait l'hôtel abbatial de St-Ouen préférablement à l'hôtel archiépiscopal.

environ. Au-dessus, comme amortissement, une architrave, régnant jusqu'au pupitre, avec une frise enrichie de consoles *triglisses* ou feuilles doriques et de têtes de chérubins garnies d'ailes. Au-dessus de la frise, une corniche de 6 pouces de saillie, et de 4 pouces d'épaisseur, moulée et régnante jusqu'au pupître. Sur cette corniche amortissements taillés et ouvragés de feuillages percés à jour. A chacun des deux bouts du haut des dites chaires, 2 hauts amortissements en façon de tourelles, s'élevant à une hauteur de 12 pieds ou environ, composés de 3 étages en arcades. Le premier étage carré portant pilastres ioniques sur 3 faces; au-dessus une tourelle ronde percée à jour, avec colonnes pour supporter une corniche et un dôme rond par dessus, et au sommet, comme amortissement de ce dôme, un vase enrichi, ou tel autre motif de décoration qui plairait à l'archevêque ou aux religieux. » Cet ouvrage devait être achevé dans un délai de deux ans, moyennant un prix de 4,000 l. et de 10 écus sol pour le vin du marché. Les menuisiers se mirent à l'œuvre en 1566; ils y étaient encore en 1572 (1). On peut juger par le prix et par la durée du travail de l'importance de ces chaires que Dom Pommeraye mentionne en ces termes dans son *Histoire :* « Les chaires du chœur furent réparées par le cardinal de Bourbon, abbé de St-Ouen, qui fit faire cinquante-six chaires hautes, sçavoir vingt-huit de chaque côté et 42 basses. Le dossier des hautes chaires est chargé de fleurs de lys sans nombre, et on y voit encore les armes de Bourbon au-dessus de la chaire abbatiale. »

En 1620, le prieur et les religieux s'entendirent avec Pierre Hardouyn, architecte et maître peintre et sculpteur

(1) A la date du 7 août 1570, ils avaient cédé à Jean Durant 300 l. t. pour semblable somme que celui-ci leur avait baillée pour subvenir à leur nécessité et leur aider à payer quelque reste de bois qu'ils devaient des chaires de St-Ouen. (*Tab. de Rouen. Meubles.*)

à Rouen, pour l'exécution « d'une grande et riche contre-table à placer sur le principal autel du magnifique temple et église de leur abbaye. » Un dessin fut soumis à leur approbation, ainsi qu'un devis. Le devis seul a été conservé.

La hauteur de cet ouvrage devait être de 50 pieds sur 30 pieds de largeur, et encore la hauteur n'était-elle calculée que jusqu'à l'entre-pied du *finiment*, et n'y avait-on pas compris la figure colossale d'un Christ ressuscité qui devait surmonter la construction et qui, à elle seule, devait mesurer 10 pieds de hauteur. On se fait aisément une idée de l'exagération de ces proportions, en se rappelant que la ligne diamétrale du chœur d'un pilier à l'autre était précisément de 30 pieds, mesure ancienne, et que la hauteur du pavé à la clé des branches d'ogives était de 68 pieds, mesure ancienne, d'après le calcul de l'architecte Hardouyn ; c'est-à-dire que la contre-table eût pris toute la largeur du chœur et se serait élevée aux trois quarts de la hauteur de l'église.

Comme il est certain que ce projet ne reçut pas d'exécution, nous nous dispenserons de le faire connaître en détail, bien qu'il donne une idée du goût qui commençait à s'introduire, et qu'il emprunte un certain intérêt du nom de l'artiste qui l'avait conçu. Nous nous contenterons de noter, à titre de renseignement, que Pierre Hardouyn proposait d'employer pour la confection des châssis, frise, architrave et piédestaux des colonnes, du bois de chêne provenant de Pologne et de Moscovie, vulgairement désigné sous le nom de bois de bout et gobillard, et de réserver le bois de chêne provenant des forêts de France à la confection des festons, des grandes figures et de tous les ornements en général.

Le projet de l'architecte Hardouyn étant écarté, on s'en tint, croyons-nous, à l'ancienne contre-table, en y faisant quelques changements. Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, parle en ces termes de l'autel du

chœur de St-Ouen : « Le grand autel est assez simple, séparé de la muraille, avec deux rideaux aux côtés, une balustrade de bois, 4 piliers, 4 anges dessus comme à celuy de l'église cathédrale. Au-dessus du retable est la suspension du saint ciboire, et les images de saint Pierre et de saint Paul, premiers patrons, entre 2 ou 3 cierges de chaque côté. » L'abbé Bertin en parle tout aussi succinctement dans ses notes sur son *Voyage en Normandie en 1721* : « L'autel a une suspension avec un dais inutile au-dessus, la voûte de l'église étant suffisante. Ce même autel a un retable simple et médiocre en hauteur, mais qui cache pourtant un autre autel qui est derrière. » Il est visible que ces deux auteurs ont été surtout sensibles au caractère de simplicité que présentait le maître-autel de l'église St-Ouen, et c'est ce même caractère qui nous fait penser qu'il remontait au-delà de l'année où l'architecte Hardouyn rédigea le devis dont nous avons parlé.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que cet autel ne fut détruit qu'en 1743 : on en trouve la preuve dans le *Livre des choses notables de l'abbaye de St-Ouen*, où nous lisons ce qui suit :

« En 1743, on fit démolir l'ancien autel du chœur. Cet autel étoit de maçonnerie avec un retable de même, au milieu duquel s'élevoit une pyramide de bois ciselée et dorée et finissoit par un crucifix. Au milieu de cette colonne sortoit une crosse à laquelle étoit suspendue la réserve de la Très-Sainte Eucharistie. L'autel étoit fermé de 4 colonnes avec leurs rideaux qu'on changeoit suivant les festes, ainsi que les retables de l'autel. Derrière étoit un autre autel de simple maçonnerie, sans ornement. Dans la démolition de ces autels on trouva un coffret plein de reliques, qu'on a renfermées dans le nouveau. Le tour de l'autel étoit fermé de murs de pierre de taille. Contre celui qui regarde la grande chapelle étoient 3 grandes

(1) Publié par le Dr De Bouis dans la *Revue de Normandie*.

statues, l'une de saint Maur, à la droite ; au milieu, celle de saint Benoît ; et celle de saint Philbert à la gauche. On les plaça dans la croisée du côté du midi. On y en plaça une plus petite, à laquelle on donna le nom de saint Leufroy. Les connaisseurs donnent 400 ans à cette dernière, et 200 aux trois autres. Tous ces murs furent démolis afin d'y placer des grilles dans la suite. Le 17 novembre de cette même année, on plaça la première pierre de l'autel de marbre tel qu'il est actuellement, lequel fut achevé, avec tout le pavé du sanctuaire, vers la fin du carême de l'année 1744, et on y dit la messe pour la première fois le jeudi-saint. »

Cet autel, en façon de tombeau, formé de marbres de différentes couleurs, fut commandé à J.-B. Brognet, marbrier à Rance, et coûta 4,500 l. L'abbaye avait pris, en outre, l'engagement de nourrir Brognet et son ouvrier ; de mettre à sa disposition un maçon et un manœuvre, et de fournir la pierre, la chaux, le sable, le plâtre et la ferrure (1).

On s'adressa à Capelle, maître marbrier à Paris, pour un pavage en marbre à poser dans la traverse du sanctuaire qui servait de passage (2).

(1) On dut employer des marbres de saint Remy et de Malplaquet; des marbres de Rance, en rouge; des marbres gris de Franchimont.

(2) On n'avait pas attendu jusque-là pour modifier, suivant le goût de l'époque, la décoration des autels des chapelles latérales. En 1665, on avait fait, en grande partie aux frais de M. Du Moustier, trésorier et aumônier, l'autel de St-Benoît en la chapelle où se trouvait « le Petit horloge ». En 1684, frère Guill. de la Tremblaye avait fait disposer la chapelle de N.-D.-de-Liesse aux frais de la communauté et de M. Du Not, ancien religieux de St-Ouen. La première pierre fut posée, en 1684, par M. Du Not, abbé de St-Pierre-sur-Dives. Le même M. Du Not avait fait don de 1.000 l. pour faire boiser la sacristie, dont les armoires hautes et basses furent achevées en 1688.

La décoration, aussi belle qu'on pouvait la concevoir alors, fut complétée par l'établissement de belles grilles de fer.

Au mois de mars 1742, « on posa, du côté de l'Epître, la grande grille qui ferme le chœur. Cette grille avoit été commencée le 16 juin 1738. Elle coûta la somme de 10.000 l. et plus ». Cette citation est empruntée au *Livre des choses notables,* qui nous fournit encore les extraits suivants :

« Le R. P. prieur Dom Ambroise Arcis (1), dès son arrivée, donna ses soins et son attention pour continuer les grilles de fer. Il fit marché, le 13 juillet (1742), avec Me Nicolas Flambart pour la grande grille du chœur du côté de l'Evangile et une petite pour la chapelle de St-Ouen, qui furent finies et posées le 12 mai 1744.

« Au mois de juillet de cette même année 1747, les cinq grilles qui enferment le sanctuaire furent placées. Me Nicolas Flambart, le même qui a fait les deux grandes collatérales, les commença après Pasques de 1745. Il avait avec lui trois ouvriers. Il eut pour sa main-d'œuvre seulement, 2.350 l. t.

« Au commencement de l'année 1749, on plaça 2 grilles de la même forme, l'une à la chapelle de St-Ouen, l'autre à la chapelle de St-Benoît, et font face aux autels. Elles sont de l'invention et de la main de (nom resté en blanc (2). »

(1) Précédemment prieur de St-Laumer de Blois, nommé prieur de St-Ouen au chapitre général tenu à Marmoutiers, le 14 mai 1742.

(2) Nous croyons intéressant de placer ici ce que nous avons trouvé relativement aux grilles des chapelles.

« L'année 1738, on fit faire à Paris la grille de fer de la chapelle de N.-D. de la Délivrande. Elle fut placée, le 2 avril 1738, au lieu d'une grande grille de bois de 10 ou 12 pieds de hauteur. Cette grille coûta 590 l., y compris la peinture et la dorure.

Ces citations ne laissent aucun doute sur l'époque de l'exécution, pas plus que sur le nom de l'artiste auquel on doit ces grilles, que l'on peut considérer comme un des chefs-d'œuvre de la féronnerie au XVIIIe siècle. C'est donc à tort que le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* attribue à Friant ce superbe travail. Friant, ouvrier rouennais, a fait le battant de la cloche de Georges d'Amboise : c'est une œuvre de forgeron. Les grilles viennent d'une main plus délicate : c'est une œuvre d'artiste. Malheureusement pour l'honneur de Rouen, l'artiste n'était pas rouennais : c'était un parisien.

M. Alexis Drouin, qui poursuit avec le zèle le plus louable ses intéressantes recherches sur l'église St-Ouen, a pris soin de dessiner, avec une rare habileté et avec la plus parfaite exactitude, ces grilles magnifiques, dont la réputation était si bien établie qu'on n'osa point y toucher pendant la période révolutionnaire. Nous espérons pouvoir communiquer prochainement à la Commission les dessins de ce savant architecte. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous offrir en son nom, pour notre portefeuille, deux gravures représentant quelques-uns des plus beaux vitraux et quelques parties de la construction de l'église St-Ouen. Je ne doute pas que la Commission ne

« Cette grille fut commandée à Nicolas Poitevin, bourgeois de Paris, maître serrurier, demeurant rue neuve Richelieu, paroisse St-Severin, le 23 déc. 1737. Il devait être posé un couronnement de 15 pouces de hauteur sur la porte à 2 battants ainsi que deux autres couronnements sur les 2 panneaux qui étaient entre les pilastres. On devait placer sur les plates-bandes de petits ornements au-dessus des 4 pilastres, le tout de fer de carillon de Berry, et 3 fleurs de lis sur les 3 couronnements.

« En l'année 1740, on fit abattre le mur qui fermoit la chapelle de St-Michel et l'entrée de la sacristie. On mit, à la place, une grille de fer qui fut placée le 26 février. Elle revient à la somme de 1693 l. »

juge à propos d'adresser à M. Drouin ses encouragements, ses remercîments et ses félicitations.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte d'Estaintot.

---

## SÉANCE DU 14 JUILLET 1879.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président. Sont présents : MM. Barthélemy, P. Baudry, Billiard, Bouctot, du Boullay, Bouquet, de La Londe, Darcel, Le Filleul des Guerrots, Gouellain, Guéroult, Hardy, Le Breton, Lormier, de La Serre.

MM. Brianchon, de Merval, Simon et d'Estaintot se sont fait excuser.

M. Bouquet est prié de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet.*

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

*Bulletin de la Société académique de Boulogne.*

*Rapport de M. Baudry sur la proposition de M. de Vesly.* — M. P. Baudry lit un rapport, au nom d'une sous-Commission chargée d'examiner la demande formée par M. de Vesly tendant à l'autoriser à pratiquer des recherches sur les hauts plateaux du

pays de Bray, afin de recueillir des renseignements précis sur la manière dont on procédait aux inhumations dans le pays.

Ce rapport conclut ainsi :

« Après avoir examiné avec toute l'attention que comportent le nom et le programme du zélé savant duquel ces documents émanent, votre sous-Commission, Messieurs, tout en appréciant l'intérêt du programme et les louables intentions de son auteur, n'a pas cru cependant pouvoir donner une solution conforme aux vues qui lui étaient exposées.

« En ce qui concerne d'abord la partie préparatoire et scientifique de l'œuvre, c'est-à-dire en ce qui concerne la fixation des enceintes placées sur les éminences qui bordent la Manche et la Seine, elle estime en effet que le résultat à attendre de l'organisation d'une aussi vaste entreprise, exigeant le concours d'une véritable bureaucratie, ne lui paraît pas assez certain, assez supérieur aux résultats partiels déjà précédemment obtenus par des moyens plus restreints, pour qu'elle puisse prendre la responsabilité d'engager à cet égard le Conseil général dans une dépense dont le chiffre est d'une appréciation difficile, et dans tous les cas indéterminée.

« Pour ce qui est en second lieu de l'encouragement à donner aux fouilles projetées, la sous-Commission ne croit pas non plus devoir vous conduire dans cette voie ; les richesses artistiques du sol sont rarement obtenues en dehors d'une tradition particulière qui appelle d'avance sur elles l'attention de la localité qui les possède, ou d'une circonstance fortuite qui en a plus ou moins révélé la présence. M. l'abbé Cochet, qui a dans son genre réalisé de très-abondantes récoltes, profitait des occasions indiquées, plus encore qu'il n'avait la prétention de contraindre celles-ci à se présenter à lui.

La Commission départementale est déjà en rapport avec

un certain nombre d'investigateurs, qui sont à même de les renseigner sur les différents points où des recherches seraient utilement effectuées. Et si quelques explorations sont à faire, il rentre dans les attributions directes et spéciales de M. le Directeur du Musée de les diriger, d'y consacrer une partie de l'allocation qui lui est annuellement votée par le Conseil général, et de solliciter, le cas échéant, des crédits supérieurs à ceux dont il dispose. Il nous semble qu'il n'y a lieu de le déposséder ni de ce droit ni de ce devoir. »

Après quelques observations conformes de M. Bouctot, les conclusions du rapport sont adoptées.

*Eglise cathédrale. Restaurations projetées de la chapelle des Brienchon.* — La proposition faite par M. Le Breton à l'une des dernières séances, de consacrer une certaine somme au nettoyage de la chapelle dite des Brienchon (au bas côté droit de la cathédrale), est de nouveau examinée.

Après avoir précisé que la chapelle dont il s'agit est sous le vocable de sainte Catherine, on lit une lettre de MM. Chaulin et Houzard demandant 250 fr. pour un simple nettoyage, 1,200 fr. pour réparations des sculptures et dorures plus ou moins écalées.

M. Le Breton pense que les peintures auraient non moins que les dorures besoin d'être réparées. Il conviendrait du reste d'y procéder avec la plus extrême discrétion et sous la surveillance immédiate d'un membre de la Commission.

La Commission, informée qu'une somme de 4,483 fr. reste libre sur le crédit des monuments historiques, proposerait d'affecter une somme de 2,000 fr. à la réparation totale des boiseries et peintures de la chapelle

Sainte-Catherine, et proposerait de déléguer à M. Barthélemy le soin de la surveiller.

*Restauration du porche de Ry.* — Quant au surplus de la somme disponible, la Commission propose de l'affecter à la réparation du porche de l'église de Ry.

*Martin-Eglise. — Inscription obituaire de 1549.* — M. Hardy donne communication de la note suivante, sur une inscription obituaire de l'église de Martin-Eglise.

Une circonstance fortuite a amené la découverte que nous allons signaler.

Dans l'église de Martin-Eglise se trouve, à l'entrée du chœur, au côté de l'évangile, un autel des plus modestes consacré à saint Léonard. Comme on enlevait récemment un lambris en planches de sapin, pour fixer au-dessus de l'autel une statue de saint, on découvrit sur la muraille, ainsi mise à nu, une inscription en lettres gothiques, d'une exécution très-soignée et d'une belle conservation.

Elle se compose de vingt-sept lignes et est gravée sur une pierre de soixante-quinze centimètres de hauteur sur cinquante de largeur.

Nous l'avons lue très-attentivement avec M. l'abbé Malais, curé de Martin-Eglise, et en donnons la transcription exacte :

« Par deuãt honorable hõe geuffroy miffant, escu^r^ (escuier), garde du scel des // obligation de la vicõte darqz da^lle^ phlippine le Roy, vefue de deffunct // honorable hõe nicollas de maignes, v^r^dier (verdier) de la forest darqz, // laq̃lle desirant son salut et de sez predecesseurs parẽs et amys tãt // viuãt q̃ trepassez, a este fõde p̃ lad. phlippine, en leglẽ de ceans, // vngne basse messe p̃petuelle celebrable p̃ chacũ vendredi de la // semaine, a laq̃lle messe sera dict la passion ñre s^r^ en lieu de // leuangille du jo^r^. Item, tous

les quatre temps de lan, sera dict // et celebre vne messe a diacre et soubzdiacre et chappes de leglẽ ; en la fin de la // messe sera d. vng libera et de profũdis sur le lieu ou sera Inhume lad. // phlippine. disãt libera serõt cloches sõnees ainsy q̃ on a de coustume. // Item, au festes ñre dame, sera d. vne basse messe, p̃ ce q̃ (par ce que) les tresoriers se sont submis et obliges, tãt por eux q̃ por leurs susessrs, en nom de lad. esglẽ, // fournir et bailler le luminaire, jusq̃s a deux sierges flãbãtz, lung sur // lautel et lautc sur la tõbe, durãt la messe des quatre temps, ẽsêble le // chasuble por ce faire, aussy de payer xii dr (deniers) au clerc q̃ (qui) sõnera lad. messe. // Et q̃ assistera aud. sũice et por chũn office vi dr ; et por le droict du curé // q̃ dira lesd. messes cy dessz, reservé les festes ñre dame, sera payé la sõe de six liures ts (tournois) ; a prendre lesd. sões repartis cy dess. sur la sõe de xii liures // dix sz ts. por ce aussy sera sõné le jeudi soir desd. quatre temps por lad. // messe, et sera faict la recõmãdasse pr led. curé, le dimãche p̃cedẽt desd. // quatre temps ; et affin q̃ les choses sacõplissẽt, por en auoir plus // grãd soing, a celuy q̃ sera tresorier cinq solz ts, p̃ chũn an, sur les // heritaiges dessz bournees. Et le tout en suyuãt et recours aux lr̃es (lettres) de ce // passees p̃ deuãt Jehan le conte et Jehan de caumont, tabellions // royaux en lad. viconté, lan de grace 1549.

Led. sr de maignes fourier et hõe darmes de Mõsr de st (po) l.

On remarquera cette condition assez étrange imposée par Philippine Le Roy, de lire, à chaque vendredi, le récit de la passion de Notre-Seigneur à la place de l'évangile du jour. Comme nous l'a fait observer M. l'abbé Malais, cette fondation paraît contraire aux règles de la liturgie. J.-B. Thiers, s'il l'eût connue, n'eût pas manqué de la critiquer amèrement.

L'inscription signale quelques noms propres plus ou moins marquants.

Philippine Le Roy appartenait, selon toute vraisemblance, à une ancienne famille dieppoise. Nous inclinerions volontiers à admettre qu'elle était proche parente de la dame Le Roy, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, qui, en 1562, fut expulsée avec ses sœurs par les protestants.

En 1750, nous trouvons encore à Dieppe un M. Le Roy, procureur en l'Amirauté, dont le frère était grénetier au magasin à sel.

Quant à Nicolas de Maignes, son nom figure dans le *Roole de la perquisition faite* (en 1523) *des personnes nobles du bailliage de Caux et Gisors*, document précieux, publié et annoté par M. Robert d'Estaintot (1).

Voici la notice que lui consacre notre savant confrère :

« *Nicolas de Maignes, de la paroisse de Martin-Eglise.*

« Ce Nicolas de Maignes ne devait pas être noble. Je ne retrouve son nom ni dans l'état de 1503, ni dans les recherches de 1556 et de 1666 ; la seule mention que j'ai de lui est dans un contrat du 14 avril 1529, où noble homme Jean des Marests, seigneur de la Motte, demeurant à Sotteville, vend vingt livres de rente à honorable homme Nicolas de Maignes, escuier, fourrier de M. le comte de Saint-Paul. » (Archives de la Seine-Inférieure; Emigrés. *Pardieu.*)

Ces dernières qualifications se retrouvent dans l'inscription de Martin-Eglise, et justifient les présomptions de M. d'Estaintot. Nicolas de Maignes y est dit, en effet, *honorable homme*, comme dans le contrat de 1529, et non pas *noble homme* ; ce que sa veuve aurait pris soin de faire spécifier, s'il avait appartenu véritablement à la noblesse.

(1) Paris ; J.-B. Dumoulin, 1879, in-8.

*Sceau du* XIV^e^ *siècle de Laurent Lhommedieu.* — M. Gouellain fait passer sous les yeux de la Commission l'empreinte d'un sceau de la fin du XIII^e^ siècle ou du commencement du XIV^e^. Ce sceau appartient à M. Locquet, serrurier ; il a été trouvé près la rue du Petit-Salut. La forme est rare. Il a pour la légende : SIGILLUM M. LAURENTII HOMINIS DEI CLERICI. Le motif gravé au centre représente une croix pattée dans l'angle supérieur gauche à la branche droite de laquelle est suspendue une clef.

*Église de Maulévrier. — Lutrin en bois sculpté du* XV^e^ *siècle. — Proposition de classement.* — M. Guéroult donne lecture d'une notice sur le lutrin en bois sculpté de l'église de Maulévrier.

*Le lutrin de Maulévrier.* — Dans le chœur de l'église de Maulévrier, commune à trois kilomètres nord de Caudebec-en-Caux, subsiste un antique lutrin, en chêne sculpté, bien digne d'intérêt.

Le meuble, haut de 1^m^42, se compose d'un pupitre mobile, supporté par une tige hexagonale fixe, et d'un piédestal monumental.

Il accuse nettement l'époque tertiaire prismatique du style ogival.

Le pupitre, à double pente, se termine, à chaque extrémité, par des moulures de grand relief, qui encadrent un petit panneau triangulaire rempli de fleurons disposés 1, 2 et 3.

Le piédestal enchâssant le support du pupitre affecte la forme d'un prisme triangulaire, à deux étages superposés.

L'étage supérieur mesure 0^m^33 de largeur.

Ses trois angles sont flanqués d'élégantes colonnettes ornées de crochets, de dais finement ciselés, garnies, à la base, de tores et d'imbrications alternatives.

Chacun des panneaux présente un fenêtrage plein, décoré de rinceaux variés, avec riche ogive en accolade ; aux côtés, comme au sommet de celle-ci, s'épanouissent de gracieuses découpures d'acanthe.

Au-dessous, et très-rapproché de la voussure, se trouve un écusson à propos duquel je reviendrai bientôt.

Les panneaux de l'étage inférieur sont losangés de quatre feuilles lancéolées, enserrant une corolle crucifère, à bouton central saillant.

Pareille ornementation se répète dans la majeure partie des boiseries.

Sur les arêtes s'appuient des contre-forts latéraux, à double face de sculpture flamboyante, terminés en arc de cercle et excédant de $0^{m}25$ le corps du meuble large de $0^{m}27$.

Les trois écussons qu'offre le lutrin sont timbrés de marquis et dénués d'émaux.

L'un d'eux, le plus important, figure les armes des de Brézé ; le second montre un mouton suspendu, dont la tête est courbée sur le dos de l'animal ; le troisième expose un dauphin mal tourné, à senestre.

Si l'attribution du blason des Brézé est certaine, il est difficile d'interpréter les deux autres accolés.

J'aurais été tenté de reconnaître dans le dauphin, s'il avait été bien ordonné, les armes parlantes du Dauphiné-Viennois : *d'or, au dauphin d'azur, crêté, barbé, oreillé de gueules et regardant à dextre.*

Le mouton suspendu, contourné, m'aurait paru simuler la *toison d'or ;* mais les Brézé n'appartenaient point à cet ordre honorifique.

Les archives de l'église de Maulévrier ne remontent pas au delà de 1605, et ne mentionnent nullement le lutrin ; celles de la commune ne renseignent point davantage.

Les principaux nobiliaires et nombre d'experts compé-

tents interrogés abandonnent aux conjectures la solution pendante.

On est jusqu'alors réduit à imputer les erreurs héraldiques commises à l'ignorance, à l'impéritie du sculpteur.

On ne peut être surpris de rencontrer à Maulévrier l'écu des Brézé. Plusieurs membres de cette famille originaire du bourg d'Anjou, de ce nom *(Brezaium)*, et ayant qualification de marquisat, ont porté le titre même de *comte de Maulévrier*, terre qu'ils possédèrent de 1450 à 1538, époque où elle passa aux mains des La Marck.

Pierre II, le plus célèbre du lignage, chevalier, seigneur de la Varenne, de Brissac, d'Anet, baron du Bec-Crespin, sénéchal du Poitou, de Normandie, etc., reçut du duc de Savoie, en 1450, la donation du comté de Maulévrier.

L'on sait le rôle éclatant que joua Pierre II dans la reprise de la Normandie sur les Anglais, et comment dans la guerre du *Bien public*, « il tomba au premier rang, — dit Philippe de Commines, — à la bataille de Montlhéry, le 16 juillet 1465. »

Son fils, Jacques de Brézé, fut, après lui, comte de Maulévrier, et devint le mari de Charlotte de France, fille naturelle d'Agnès Sorel et de Charles VII.

Ayant, dans la nuit du 16 juin 1470, surpris sa femme en adultère, Jacques la poignarda à Roumiers, près de Houdan.

Dépouillé, pour ce fait, des ses biens et honneurs, qui échurent momentanément à son fils Louis, il ne les recouvra qu'à la mort de Louis XI.

Jacques mourut à Nogent-le-Roi, le 14 août 1494, et fut inhumé à l'abbaye de Coulombes.

Louis de Brézé, héritier du comté de Maulévrier, servit avec gloire Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, et décéda au château d'Anet, le 23 juillet 1531, âgé de 72 ans.

Sa dépouille mortelle repose à côté de celle de son aïeul Pierre II de Brézé, en la chapelle de la Vierge, à la cathédrale de Rouen, dans un magnifique mausolée de la Renaissance, que lui fit ériger la fameuse Diane de Poitiers, sa veuve.

De leur mariage étaient issues deux filles : l'une, l'aînée, Françoise, par son union contractée, en 1538, avec Robert de La Marck, seigneur de Sedan, duc de Bouillon, lui apporta le comté de Maulévrier, dont l'aveu fut rendu dès 1559.

Les armoiries des Brézé étaient, d'après le P. Anselme, t. VIII, p. 269 : *d'azur à huit croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson aussi d'or, amblé d'azur et l'azur rempli d'argent.*

Il y a environ 15 ans, la quatrième verrière polychrome placée contre la paroi méridionale de la chapelle de Barival-lès-Caudebec, reproduisait différemment leur blason. Il représentait un trécheur : *d'azur, à l'écu de sable en abîme, bordé d'or, à l'orle de huit croisettes du même, trois en chef, deux en flanc, et trois en pointe; couronne de comte ancien* (13 perles) ; *collier de Saint-Michel.*

Auquel des Brézé, dont j'ai parlé, convient-il d'appliquer le lutrin de Maulévrier, objectif de mes recherches ?

Le style du meuble caractérisant le dernier quart du xv^e siècle, il ne saurait y avoir de doute qu'il doit se rattacher à Jacques ou à Louis de Brézé. J'inclinerais à l'attribuer plutôt au premier des personnages, sans que rien, toutefois, me permette de trancher la question.

Le compte-rendu sommaire que j'ai donné du lutrin de Maulévrier serait loin de fournir l'idée complète de l'ensemble et de la délicatesse des détails.

L'excellente photographie due à l'extrême obligeance de M. Roulleau, en comblant les lacunes, conservera le souvenir de ce type remarquable d'art architectonique accentuant la fin du xv^e siècle.

D ciant concessi. Johi de Andeli cementario. tunc
magistro magri Stephi clarenb. qd dicit fuisse
vital [illegible]es. habent furnū suum. 7 tenementum qd fuit
Walti [illegible] de eod feodo. Tenendum illud de me et hedi
b; mis- [illegible]is annuatim viginti sol usual monete.
medietē [illegible]m: de Andel hedib; eius. de hoc tenem
to facē ego 7 mi hede sei 7 hedib; suis illud debem
garanti[illegible]ui aut hereditagū concessione. 7 garantizatōe.
dedit [illegible]illo mō confirmam. Actum fuit hoc concessio
ne. ma[illegible] Johs dedit unū bisant aur de recognitōe. Ad
maiorē Roth confirmat. T. hus. Bogo Rothm ecclie
canon[illegible] de Malpal. Rothm canonicis. Bartholom
[illegible] de Coteurt. Marth fil Mich. Robto clico.
[illegible]550 [illegible]uele. Bog port. Joh Balague. Bog de Bovill.
Pet

La Commission, après avoir entendu l'intéressante communication de M. le docteur Guéroult,

Considérant que ce petit monument en bois sculpté de la seconde moitié du xv^e siècle offre, à cause de la richesse des panneaux qui le décorent, des écussons historiques aux armes des Brézé dont il est orné, un spécimen des plus intéressants de l'art des huchiers de cette époque ;

Qu'il importe, par un classement immédiat, d'empêcher une de ces aliénations auxquelles les fabriques paroissiales se laissent parfois entraîner, dans l'ignorance où elles sont du mérite artistique des objets confiés à leurs soins ;

Emet le vœu que M. le Préfet veuille bien assurer la conservation du lutrin en bois sculpté de Maulévrier, en le classant au nombre des monuments historiques départementaux, et charger M. le Secrétaire de transmettre sans retard à M. le Préfet l'expression de ce vœu.

*Dessins des églises de Neufmarché, Bréauté et Mathonville.* — M. de La Serre communique à la Commission trois dessins par lui relevés sur les églises de Neufmarché, de Bréauté, de Mathonville et de Saint-Saire. Ces dessins, qui sont destinés au portefeuille de la Commission, sont accompagnés des notes suivantes :

*Eglise de Neufmarché.* — Cette église, monument historique de troisième classe, est qualifiée par M. l'abbé Cochet de *très-curieux édifice roman, n'ayant rien de normand dans la physionomie, en ce qu'il est élevé et très-clair.*

Il le serait plus encore, si plusieurs ouvertures, datant

de la construction, n'eussent été rebouchées à une époque postérieure. Ces ouvertures, encore visibles, étaient situées l'une vers le haut de la façade nord de la nef, l'autre, sur le mur du transept nord, vers l'angle N. O. En outre, deux grandes arcades cintrées faisaient communiquer les transepts avec les chapelles latérales qui leur font suite vers le chœur. Le dégagement de ces ouvertures rendrait à l'édifice une partie de ce cachet spécial signalé par M. l'abbé Cochet.

D'autres particularités sont à noter : les chapelles latérales, voûtées, ont chacune deux fenêtres cintrées, et communiquent avec le chœur par des ouvertures à arc aigu, forme du XIIe siècle. On voit, aux voussures, des restes de peintures murales, rouges et jaunes.

Le portail a été refait à neuf. Le tympan de l'ancien portail présentait des sculptures remarquables, mais fort dégradées; la plupart existent encore; les pierres qui les portent sont déposées dans les combles de la nef; j'ai cherché à en reproduire quelques-unes; elles représentent un homme combattant un lion, et des oiseaux mêlés à des rinceaux et à des feuillages. Il serait fort à souhaiter que les pierres d'attente du nouveau portail fussent remplacées par ces anciennes et intéressantes sculptures, ou par une reproduction des plus dégradées.

*Eglise de Bréauté.* — Le tympan de la porte ouest, qui est du XIe siècle, présentait des sculptures qui ont disparu et sont remplacées par une pierre nue.

L'archivolte offre des dessins caractéristiques de l'époque romane.

*Eglise de Mathonville.* — J'ai dessiné également un cintre roman existant au portail ouest. Cette église a été refaite à neuf et on n'en a conservé que le cintre en question,

un des mieux caractérisés que j'aie rencontrés. Les sculptures représentent des zig-zags, des dents de scie, des têtes d'animaux, des rinceaux et des guirlandes. M. l'abbé Cochet les signalait comme admirablement conservées; elles sont aujourd'hui, au contraire, très-délabrées, à ce point que plusieurs d'entre elles sont méconnaissables. Il serait regrettable de laisser dépérir ce beau spécimen de l'art roman.

*Eglise de Saint-Saire.* — Au portail ouest de cette église existe, dissimulée derrière un porche, une porte romane dont l'archivolte est richement ornée de zig-zags, de billettes et de frettes crénelées. Le cintre s'appuie sur des chapiteaux garnis de palmettes. J'ai copié un spécimen de cette ornementation élégante.

*Notices sur Robert Couppequesne, vicaire de Longueville; sur le pèlerinage à l'abbaye de Saint-Victor; sur la sépulture de Ghislen de Busbecq, à Saint-Germain-sur-Cailly.* — M. de Beaurepaire donne lecture d'une note contenant des renseignements nouveaux sur Robert Couppequesne, vicaire général du prieuré de Longueville; sur l'abbaye de Saint-Victor, lieu de pèlerinage pour les malheureux privés de leur raison; sur la sépulture probable, à Saint-Germain de Cailly, du célèbre diplomate Augier Ghislen de Busbecq, et enfin sur un ingénieur de Charles IX, Jules Spinelli.

Cette note est ainsi conçue :

I.

A propos d'un *vicaire* du prieur de Grandmont, dit *vicaire de Grandmont*, j'ai eu l'occasion de vous proposer, il y a quelques mois, une explication de ce titre de

*vicaire*, attribué à un nommé Robert Couppequesne, dont le sceau avait été trouvé à Longueville et avait été offert par Mme Fenestre, sur la demande de M. l'abbé Cochet, au Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Dans le cas où il vous resterait encore quelque doute sur la valeur de cette explication, le document que je fais aujourd'hui passer sous vos yeux suffirait, je pense, pour le dissiper entièrement. Il est fâcheux que le hasard ne nous fournisse de démonstration aussi claire que pour des points d'une aussi faible importance. C'est le cas, pour obtenir quelque attention, en semblable matière, de se rappeler ce mot de Dom Etiennot, que la vérité était si belle qu'il fallait l'estimer jusque dans les plus petites choses.

Le document dont il s'agit est une présentation au bénéfice de Saint-Jouin, dans le doyenné de Saint-Romain, faite par *Robertus Couppequesne*, *presbiter*, *religiosus, celerarius ac vicarius generalis Sancte Fidis de Longua villa Giffardi*, *ordinis Cluniacensis*. Au bas de cette acte est suspendu, adhérant à deux bandes de parchemin, une empreinte de ce sceau, dont vous connaissez la matrice et dont la légende, *S. D. Roberti Couppequesne vicarii de Longua villa*, a donné lieu à une interprétation erronée. Ce n'est pas, du reste, seulement sur ce titre de vicaire que s'est trompé le savant M. Doüet d'Arcq : il s'est également mépris dans l'interprétation de l'image, au bas de laquelle est figuré, en rébus, le nom de Couppequesne (une coupe et un chêne). Il a cru y reconnaître un saint Laurent avec son gril, tandis que le personnage représenté n'est autre que la patronne du prieuré de Longueville, sainte Foy, caractérisée, ainsi que le saint archidiacre de l'église de Rome, par un gril qu'elle tient à la main. Elle souffrit, en effet, le même supplice que lui. Dacien, étant à Agen, vers l'an 287, la condamna à être étendue sur une grille de fer, sous laquelle il fit allumer du feu. La pieuse vierge souffrit ce cruel

martyre avec une constance qui convertit plusieurs des assistants (1).

II.

J'avais appris par des injures adressées, en 1537, à l'abbesse de Montivilliers, Claire de la Fayette, que saint Victor était, comme saint Mathurin, l'objet d'une dévotion particulière pour la guérison des aliénés. « Nous sommes gouvernés, s'étaient permis de dire plusieurs habitants de cette ville, par une folle enragée, laquelle a été menée à saint Victor et longtemps emmeniclée. » Mais je ne savais à quelle localité il était fait allusion dans ces paroles, et la vie du plus illustre saint de ce nom, saint Victor, de Marseille, ne m'avait fourni aucun trait qui permît de supposer qu'il eût été l'objet d'une dévotion particulière pour la guérison de la folie.

Depuis, j'ai eu l'occasion de rencontrer un texte qui prouve clairement que la localité en question était Saint-Victor-en-Caux, principalement connu par son abbaye. Voici en effet ce que nous lisons dans une sentence du vicomte de Rouen pour ordonner la saisie de la fiefferme de Roger de Mortemer, 2 août 1455 : « Comme ladite église qui, ou temps passé, avant la venue des Anglois et la première prinse de Harefleu, faicte par les dits Anglois, estoit moult révérée et communiquée de pèlerins et autres gens *estans hors de leur sens*, en laquelle se sont faits, le temps passé, plusieurs beaulx miracles, ait esté et soit pour le présent tournée en ruyne, que à peine il y a lieu à couvert où on puisse célébrer ne faire le service divin. »

Je suis très-porté à voir un malade de ce genre dans ce seigneur de Mortemer dont on conserve une charte, de la fin du XIIe siècle, conçue en ces termes :

« *Sciant presentes et futuri quod Ego Rogerus (de*

(1) Sa fête se célèbre le 6 octobre.

*Mortuomari... dedi.. Sancto Victori et monachis ibidem Deo servientibus..... x solidos pro voto meo, quod feci, quando infirmus jacui in ecclesia Sancti Victoris, et x solidos pro anima Willelmi de Bosco ad luminare ejusdem ecclesie propter servicium suum. Hanc donationem dedi in perpetuam elemosinam, et precipio quod hii denarii reddantur annuatim de teloneo ejusdem ville ad festum Sancti Michaelis. Testibus Galfrido de Aubem., Simon de Ribbefl..... Willelmo de Spin..... Waltero de Novo meisnil Roger. de Vassenf..... Willelmo nepote, Rad. de Corl. canonico, Rob.....ille, Willelmo de Bules d., Reg. Cam. Adam Salvag..... H. de Ribb..... Silvest..... o..... Hugone Cam.....* (1). »

Ce pèlerinage de malheureux aliénés à l'abbaye de Saint-Victor expliquerait aussi, suivant nous, cette affixe de Folleville, *Fatua villa*, ajoutée, dès la fin du XIIe siècle, au nom de Saint-Maclou, paroisse limitrophe de Saint-Victor. Les chartes les plus anciennes ne nous donnent que la forme de Saint-Maclou tout court.

Lorsque Charles VI eut perdu la raison, Jean Chapelain, un de ses hommes liges, promit de bon cœur et volonté, à la sainte Vierge et à tous les saints du Paradis, que, si le roi guérissait de son infirmité, il irait incontinent en pèlerinage à N.-D.-de-l'Eau, à Saint-Nicolas-de-Varengeville, à Saint-Thibaut , à Saint-Mathurin et à Saint-Fiacre. Lorsqu'il vint à Rouen en 1395, il était en train d'accomplir un autre vœu. Il voulait se rendre en pèlerin, à l'intention du roi, qui venait de recouvrer la raison, dans d'autres lieux célèbres, N.-D. de Chartres, Saint-Jean du Mans, le Mont-Saint-Michel, N.-D. du Puy, Rocamadour et Saint-Jacques en Gallice (2). Le conseil

(1) Ces pièces appartiennent à M Le Borgne, de Fécamp, qui a eu l'obligeance de me permettre de les consulter.

(2) Ce fait a été rapporté par M. Ch. Richard, dans ses *Episodes de l'histoire de Rouen,* 1845.

municipal de Rouen donna, à ce bon chevalier, une aumône de 45 s., afin de participer à son dévoûment. J'aurais eté surpris de ne point trouver Saint-Victor mentionné parmi les lieux de pèlerinage parcourus à l'intention de Charles VI, si ce silence ne s'expliquait assez naturellement par un sentiment de délicatesse qui portait à se taire, à s'illusionner ou à affecter l'illusion sur le caractère de la maladie de cet infortuné prince.

## III.

Augier Ghislen de Busbecq, né à Comines en 1522, fut ambassadeur de l'empereur à Constantinople ; gouverneur des fils de Maximilien II ; intendant des affaires d'Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX ; plénipotentiaire de Rodolphe II, à Paris. Ce fut lui qui découvrit le monument d'Ancyre, et qui introduisit en Occident le marronnier d'Inde. On a de lui quelques ouvrages en latin, remarquables par la pureté et par la vigueur du style, par la profondeur et par la sagacité des vues qui y sont exposées. Ils ont été réunis dans un élégant Elzevier, publié à Leyde, en 1633, sous ce titre : *A. Gislenii Busbequii omnia quæ extant cum privilegio.*

En tête de cette édition se trouve une courte notice biographique, où sont relatées les circonstances de la mort de ce diplomate, et c'est par là qu'il appartient à notre pays. Voici un extrait de cette notice :

« *Cum jam septuagenarius semestre spatium a Cæsare impetrasset ut patriam amicosque inviseret, per Normanniam bellis civilibus vexatam in Belgium tendens, dum in vico Callia hospitatur, violenta militum manu ex proximo castro advolante abripitur. Verum cum ille, qua erat animi constantia et magnitudine, quereretur vim sibi fieri, et contra jus gentium prædam de Legato agi, neque Rothomagensis Præfecti jussu (ut jactabant prædones) sed rapinæ causa scrinia sua auferri, territi et sibi male*

*conscii milites eum diluculo in integrum restituunt, protinusque diffugiunt. Præfecto vero Rothomagensi factum excusanti et vindictam promittenti, respondet sese magis animi quietem quam injuriæ vindictam expetere. Et cum lethalem sibi morbum præsagiret, in vicinas ædes lectissimæ fœminæ Toparchæ Maillocensis ad fanum D. Germani deferri se jubet, ibique undecimo post die anno millesimo quingentesimo nonagesimo secundo V. Kal. Novembris fatis concessit. Corpus in D. Germani* (1) *honorifice conditum ; cor in lamina plumbea inclusum Busbequam magnifico majorum monumento illatum est.* »

On reconnaît facilement, sous ces formes latines, la dame de Mailloc, Cailly et Saint-Germain-sur-Cailly, où vint mourir Busbecq, le 25 octobre 1592. Plusieurs fois déjà on m'a demandé, de France et de Belgique, des renseignements sur l'aventure arrivée à Busbecq et sur l'endroit précis de sa sépulture. J'ai eu le regret d'avouer que mes connaissances à cet égard se réduisaient au passage que je viens de transcrire et à l'article Busbecq dans le *Dictionnaire de Bayle*.

Il me paraît, du reste, incontestable, d'après le témoignage que nous venons de rapporter, que Busbecq mourut au château de Saint-Germain-sur-Cailly, chez M^me^ de Mailloc, et que son corps fut enterré dans l'église de cette paroisse.

Ne vous semblera-t-il pas regrettable que, dans cette église de Saint-Germain-sur-Cailly, qui vraisemblablement renferme encore ses restes, rien ne rappelle le souvenir d'un personnage aussi éminent, comme diplomate, comme savant et comme littérateur ? N'y aurait-il pas lieu d'y placer quelque inscription commémorative, et, à défaut de mieux, tout ou partie de l'épitaphe composée par Juste Lipse pour son illustre ami, auquel il avait dédié ses deux livres *Saturnalium Sermonum?*

(1) Suppléer *templo.*

*Augerius istic est situs Busbequius*
*Quis ille? quem virtutis et prudentiæ*
*Habuere carum, gratia, ipsi Cæsares.*
*Hunc aula eorum vidit, aula et extera*
*Asiæ tyranni.*

## IV.

En compulsant les registres du tabellionage de Rouen, j'ai relevé quelques actes concernant un ingénieur italien, employé, du temps de Charles IX, à d'importants travaux de fortification dans notre province.

Je donnerai le texte d'un de ces actes, et je me contenterai d'indiquer les autres.

« Le sr Julles Spinelli d'Urbin, Ingénieur pour le Roy en Normandye, a confessé avoir eu et receu comptant dès le xvme de may dernier, de Me Françoys Benevent, trésorier général des reparacions, fortifficacions et advitaillemens dudit pays de Normandye, la somme de 350 l. t. à luy ordonnée par monsieur de la Mailleraye, lieutenant général de S. M. ès bailliages de Caux et Gisors, en l'absence de Monsr le duc de Buillon, pour son remboursement de pareille somme, qu'il a frayée, desboursée et advancée, de ses propres deniers, ès frais par lui faictz pour divers voiaiges qu'il a faicts, tant en poste qu'à ses journées, depuis lad. ville de Rouen, Monsieur le duc de Montmorency y estant, jusques à la Meilleraye, pour porter lettres et advis de mondit sr de Montmorency à mondit sr de la Meilleraye, concernans le fait desdictes reparacions et fortificacions, mesmes de l'érection et construction d'une citadelle, que S. M. veult et entend faire faire èn lad. ville Françoise de grace, auquel lieu ledit Spinelly auroit esté sur chevaulx de poste et les siens plusieurs et diverses foys, pour veoir l'assiette et disposition de la place, et prendre les plan et mesures, de ce faict faire ung modelle, plusieurs pourtraictz et devis, et iceulx faict mectre par des peintres en perspective, pour le tout porter

et faire veoir à sadicte Majesté estant lors à Paris, vers laquelle il auroit esté despeché de mondit sr le duc de Montmorency et dudit sr de la Meilleraye, pour le tout luy faire entendre et leur en rapporter sur ce son intencion et voullonté, suivant laquelle ledit Spinelly s'en seroit retourné audit Havre dès le xxe d'avril mil vc soixante unze, asseoir, marquer et reperer le plan de lad. citadelle, pour quoy faire lui auroit esté besoing ou nécessaire avoir plusieurs engins et instrumens, avec la peine d'aulcuns ouvriers pour luy ayder à tracer la place et planter lad. citadelle, pour toutes lesquelles choses cy-dessus, sans préjudice toutes foys de ses gaiges et estats, luy a esté taxée et ordonnée, par mondit sr de la Meilleraye, la somme de 350 l., de laquelle il se tient content et bien payé, et en a quicté et quicte ledit Benevent, tresorier susdit, et tous autres, tesmoings nos seings manuelz cy-mis à sa requeste, audit Rouen le 14e jour d'avril 1572.

Signé :

GIULIO CESARE SPINELLI
DE VRBINO. »

Le même, le même jour, donne quittance de la somme de 300 l. t. pour ses gages d'ingénieur de Normandie pendant une demi-année échue le dernier décembre 1571.

Le 22 décembre 1572, Laurent Lucas, maître sculpteur à Rouen, y demeurant paroisse de Sainte-Croix-St-Ouen, donne quittance à Artur Gasteau, trésorier des réparations de Normandie, d'une somme de 45 l. t. qui lui était due « pour avoir fait et parfait les armoiries du Roy, de la Reine, de MM. les frères du Roy et autres, conformément à un marché fait entre ce sculpteur et M. de Sarlaboz, gouverneur du Roy au Havre, et Jules Spinelli, Ingénieur pour le Roy en Normandie. »

Le 27 février 1573, le même Spinelli, en la même qualité, reconnaît avoir reçu de ce même trésorier 100 l. t., suivant l'ordonnance de Mgr de Carrouges, l'un des lieutenants généraux du roi en Normandie.

Le 12 septembre 1575, étant à Rouen, il transporte à un marchand génevois, Jérôme Salvago, domicilié en cette ville, une créance de 250 l. t., qu'il avait sur Benoît de Sailly, hôtelier du logis de la Crosse, qui pourrait bien n'être autre que le menuisier ou hucher, que le cardinal de Bourbon avait chargé de faire les chaires du chœur de Saint-Ouen. Dans cet acte, Spinelli d'Urbino, le compatriote de Raphaël, prend encore le titre d'ingénieur du roi en Normandie.

Il faut passer au siècle suivant, et presque au siècle de Louis XIV, pour voir la France affranchie de l'influence des Italiens (artistes, ingénieurs et financiers), et comme l'a dit Boileau :

> Nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

*Église de Saint-Wandrille. — Destruction d'une partie du transept.* — M. le docteur Guéroult fait part des dégâts commis à Saint-Wandrille ; le curé aurait enlevé une partie d'un des transepts, assez beau, parce qu'il était couvert en tuiles. Notre collègue remettra une note à cet égard à la prochaine séance.

*Musée départemental des Antiquités. — Translation au Petit-Couroune des objets rappelant le souvenir de Corneille.* — M. du Boullay a reçu de M. le Préfet une lettre l'engageant à se dessaisir de tous les objets rappelant le souvenir de Corneille, qui seront déposés désormais dans la maison du Petit-Couronne.

*Carte archéologique des environs de Caudebec, dressée par le docteur Guéroult.* — M. Guéroult soumet une carte archéologique des environs de Caudebec-en-Caux dressée par lui en 1878. Il donne des

explications sur les faits historiques dont cette carte rappellera le souvenir : cantique Calidu, la campagne de Henri IV, et l'indication d'anciennes fosses en forêts, qui devaient être des habitations.

*Rouen. Fouilles de la rue Jeanne-Darc. — Constatations archéologiques.* — M. Bouquet a eu l'occasion de faire les constatations suivantes à l'occasion de fouilles récemment exécutées au haut de la rue Jeanne-Darc et dans la rue des Carmes.

Une tranchée, faite pour les travaux d'un aqueduc, dans les premiers jours de juillet 1879, au-dessus de la rue Morand, a mis au jour, plus près de celle-ci que du boulevard, un premier massif de maçonnerie, rencontré à un mètre environ de profondeur, perpendiculaire à la direction de la rue. Il avait un mètre d'épaisseur environ, était en moellons et paraît être le mur d'une construction faite sur la « place fieffée, par la Ville, au sieur Louche, » et qui figure sur le « plan du vieux château de Philippe-Auguste, dressé en 1635, pour une enquête judiciaire. »

A quelques mètres plus haut, et par conséquent plus près du boulevard Jeanne-Darc que de la rue Morand, on a trouvé un autre massif de maçonnerie, parallèle au premier, également en moellons, ayant près de deux mètres d'épaisseur, descendant dans le sol plus profondément que le précédent, et d'un grande dureté. C'étaient des vestiges des anciens remparts de la ville. A peu de distance, à l'est, ces remparts avaient la forme de trois côtés d'un quadrilatère dont celui du milieu était occupé par l'« ancienne porte des Champs avec sa Tour carrée ». A la suite, le rempart se prolongeait, vers l'ouest, dans la direction de la tour Bigot, située à peu de distance.

Cette portion des remparts n'a été coupée que dans la partie nécessaire pour livrer passage à la voûte de l'aqueduc.

La découverte actuelle montre toute l'exactitude du plan du vieux château de Philippe-Auguste, dressé en 1635, et prouve que tous les terrains édifiés ou convertis aujourd'hui en jardins conservent des vestiges soit des remparts, soit des bâtiments construits postérieurement dans le voisinage du château.

Il en est de même pour les constructions élevées dans l'enceinte du château, comme on l'a vu lors des travaux faits, en 1874, dans toute la longueur de la rue Morand. Une note insérée dans la 2e livraison du tome III du *Bulletin,* pages 177-180, année 1874, l'a montré surabondamment.

*Porte Sainte-Apolline.* — L'emplacement exact de cette porte vient d'être révélé par les fondations qu'on a retrouvées en faisant des travaux dans la rue des Carmes, à la hauteur des rues des Fossés-Louis-VIII et Géricault.

Un massif considérable de maçonnerie a été rencontré au fond de la tranchée, au milieu de ces deux rues et traversant toute la rue des Carmes.

Le rempart se trouvait donc du côté sud des rues Géricault et des Fossés-Louis-VIII, dont le nom est bien justifié, puisqu'ils étaient au nord du rempart.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte d'Estaintot.

## SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1879.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, Baudry, Billiard, Brianchon, de Girancourt, le Dr Gueroult, G. Le Breton, de La Londe, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, Simon et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Lormier se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 14 juillet est lu et adopté.

M. le Président exprime le regret que la Commission éprouve du départ de deux de ses membres, M. Michel Hardy, nommé archiviste de la ville de Périgueux, et M. de la Serre, nommé inspecteur des forêts à Aurillac ; il espère que leur éloignement ne sera que temporaire, et que la Commission ne sera que momentanément privée de leurs intéressantes communications.

La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, 1879.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1879.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er mai 1879.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, nos 99 et 100.

*Bulletin de la Société historique et scientifique de Soissons*, t. I.

*Mémoire de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, t. XV, 1er semestre.

*Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, t. IV, 1877-1878.

*Bulletin de la Société académique de Boulogne*, t. II, 3, 4, 7, t. III, 1er trimestre.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 28e année, 110e livraison.

*Inscription de la chapelle Saint-Sauveur de Longueil*, par A. Hellot. Rouen, Métérie, 1878.

*Notice sur quelques reste d'édifices romains, trouvés dans le rempart vitrifié de Puy-de-Gaudin*, par Thuot. Gueret, 1879, in-8, 12 p.

*Annual report of the Board of Regents of the Smithsonan institution*, 1877.

*Liste of the Society of Antiquaries of London*, juin 1879.

*Arrêté de classement du lutrin en bois sculpté de Maulévrier.* — M. le Président a reçu expédition d'un arrêté pris par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, à la date du 8 août dernier, pour le classement du lutrin de Maulévrier.

Cet arrêté est ainsi conçu :

Vu :

La délibération du 14 juillet dernier, par laquelle la Commission départementale des Antiquités propose le classement au nombre des monuments historiques du département du lutrin en bois sculpté de l'église de Maulévrier ;

Considérant que ce lutrin, orné d'écussons historiques aux armes des Brézé, constitue un spécimen des plus

intéressants de l'art des huchiers au xv^e siècle, et qu'il importe d'en assurer la conservation ;

ARRÊTE :

Art. 1^er. — Le lutrin en bois sculpté de l'église de Maulévrier est classé au nombre des monuments historiques du département.

Art. 2. — Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Maulévrier, une deuxième expédition sera remise à la Commission départementale des Antiquités.

*Eglise de Sainte-Marguerite-sur-Mer. Demande d'allocation ; vote de la Commission.* — M. le Président donne également communication du dossier qui lui a été transmis par M. le Préfet, touchant une demande de secours pour l'église Sainte-Marguerite-sur-Mer.

Cette demande, appuyée d'un plan et d'un devis justificatif, a pour objet l'exécution d'un travail de consolidation et de restauration des arcades qui séparent la nef principale du bas côté nord. Il complète les travaux exécutés au chœur l'année dernière.

Le devis s'élève à 1,710 francs.

M. le Président ajoute qu'une somme de 1,733 francs reste libre sur le crédit spécial affecté aux monuments historiques.

La Commission est d'avis unanime qu'il y a lieu d'appliquer cette somme à la restauration projetée.

M. G. Le Breton fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée : *Céramique espagnole. Le salon de porcelaine du palais royal de Madrid, et les porcelaines du Buen-Retiro.* (Gr. in-8, 27 p., grav.)

Il rappelle que la Commission a eu la primeur de

cette communication, dans sa séance du 16 mars 1877.

M. le Président adresse à notre collègue les remercîments de la Commission.

*Découvertes dans le sol de Rouen. — Monnaies de Dioclétien, de Valentinien, de Louis le Débonnaire et autres. — Hachettes diverses. — Poteries. — Jeton de la Chambre des Comptes de Normandie, frappé en 1543. — Enseignes de pèlerinages.* — M. Billiard obtient la parole et donne lecture de la note suivante.

Lors de notre dernière réunion, je vous présentais, avant de la déposer au Musée, une belle hache en silex trouvée à Rouen à la Chaussée.

Depuis ce jour, les divers travaux en exécution dans notre ville m'ont offert l'occasion de recueillir quelques autres objets assez intéressants pour prendre également leur place dans notre dépôt départemental; mais avant de les y classer, j'ai cru qu'il pouvait vous être agréable d'en recevoir la communication.

Ce sont, en premier lieu, deux rares monnaies : un beau sol d'or de Valentinien Ier, trouvé vers le Mont-Gargan, et un précieux denier de Louis le Débonnaire, frappé à Rouen, portant inscrit le nom de cette ville. L'avers offre une croix entourée d'un grènetis avec la légende X LVDOVICVS IMP. et au revers entourée d'un grènetis avec le mot ROTVMACVS. Cette pièce a $0^{m},02$ de diamètre.

M. Maillet du Boullay a désiré que ce fût par l'effet de sa générosité que le Musée s'enrichît de ces deux belles pièces : il s'est empressé des les acquérir et de nous les offrir. Dans le même quartier, rue du Chemin-Neuf, a été trouvé un petit quinaire en argent de Dioclétien.

Une hachette en serpentine est sortie des profondeurs

du grand aqueduc au haut de la rue Jeanne-Darc, près du boulevard.

Les fouilles pour la fondation d'une maison rue Thiers, près la rue de l'Ecole, m'ont donné plusieurs objets très-divers.

Parmi des débris romains, le fragment de poterie rouge portant parfaitement estampé le nom de CAMBVS. C'est un nom nouveau pour le Musée, déjà riche de plus de deux cents noms.

Avec ces débris romains se trouvaient des échantillons de la poterie verte du moyen âge, entre autres deux tire-lires vidées, des monnaies frustes de toute époque, des bronzes de Marc-Aurèle et des liards de Louis XIV. Au milieu était le beau jeton en bronze de $0^{m},029$ de diamètre que j'ai le plaisir de vous présenter : il porte d'un côté l'écusson aux léopards de Normandie, surmonté de la couronne ducale et accosté des F couronnés de François Ier, avec cette légende : *Domini nostri regis Neustrie*, et cette date à l'exergue : 1543.

Une particularité qui m'était jusqu'a présent échappée c'est que le fleuron central de la couronne est surmonté de l'agneau de Rouen et spécialise ainsi ce jeton.

L'autre côté, qui doit être considéré comme l'avers, à l'écu de France couronné et entouré du collier de Saint-Michel avec la légende : *Pro prefectis ratiociniorum* ; c'est un jeton de la Chambre des comptes.

Les dragages de la Seine, en face de la Bourse, m'ont fourni un bel écu de Louis XIV. La lettre B pour différent indique l'atelier de Rouen où il a été frappé il y a juste deux cents ans.

Du même fond est aussi sortie la petite image de plomb, que je crois être du xvme siècle. Le sujet du médaillon, qui fait le centre d'une croix, représente la Vierge portant sur son sein le glorieux enfant. A sa droite, une figure en prière; à sa gauche, une licorne; puis, pour accessoires, un vaisseau et des entraves.

J'avais déjà rencontré ce même sujet, avec des variantes de forme et d'accessoires, mais sans légende ou avec quelques lettres dont je n'avais su rien faire. La légende très-complète de ce médaillon ne laisse aucun doute : *Notre-Dame de délivrande.*

Cette image symbolique, assez fréquente à Rouen, est-elle une enseigne du pèlerinage de la Délivrande ? Y avait-il à Rouen ou dans nos environs quelque chapelle sous cette invocation ? ou n'est-elle qu'une pieuse amulette portée par les femmes pendant leur grossesse et jetée à la Seine, où toujours on l'a trouvée, et jamais autre part, du moins jusqu'à présent ? Ces questions qui se présentent méritent peut-être que vous vous en occupiez.

Enfin, la lampe rustique en terre et d'âge assez peu déterminé, que j'ai l'honneur de vous présenter, provient de travaux, rue de la Prison, et sera la plus complète de toutes celles qui ont été trouvées à Rouen et sont conservées au Musée.

Les deux haches en silex taillé viennent, l'une d'auprès de Neufchâtel, l'autre de Bellencombre.

Le dessus de la lampe en terre et le morceau signé OF. CRESTIO viennent de Caudebec-lès-Elbeuf.

J'ai, Messieurs, arrêté votre attention sur de bien petites choses, mais peut-être étaient-elles de celles que leur fragilité oblige à ne pas négliger.

Permettez-moi de vous retenir encore quelques instants, pour vous proposer la rectification de deux erreurs d'autant plus intéressantes à signaler qu'elles ont été commises par M. l'abbé Cochet.

La première se rencontre dans la brochure de ce savant intitulée : *des Origines de Rouen*, publiée en 1865. A la page 36 on lit : « Une des plus belles antiquités qu'ait donnée le sol de Rouen est un médaillon en or de l'empereur Vérus, recueilli rue de Lémery, en 1840. »

Ce fait, tout nouveau pour moi, m'a causé quelque surprise et j'ai cherché à l'éclairer. J'ai trouvé tout d'abord que

jusqu'alors on ne connaissait aucun médaillon d'or de Vérus; puis la pensée m'est venue de recourir à M. Deville, et ouvrant les livres du Musée à l'année 1840, j'ai trouvé écrit par lui : « 1840, 15 février, D*** ouvrier un médaillon très-fruste *en bronze* de Vérus ; au revers, l'empereur ou une autre figure debout devant Jupiter assis ; trouvé rue de Lémery, près du boulevard, dans des terres de remblai Un franc cédé en échange. »

Le don fait au Musée par M. Esnault d'une partie du trésor de Cailly a donné lieu à la deuxième erreur. Le Bulletin de la séance de la Commission du 8 janvier 1874 dit :

« M. l'abbé Cochet fait passer sous les yeux le collier et et les dix pièces d'or, parmi lesquelles figurent les deux pièces rares signalées par Mionnet en 1821 : l'*Aelius* et le *Commode*. Les autres sont aux effigies d'Antonin, de Domitien, de Marc-Aurèle et de Faustine. »

La possession de M. Esnault était bien de dix pièces ; mais au moment du don fait au Musée, il en avait distrait une Faustine en faveur de M. Marchand, maire de Clères, qui la possède aujourd'hui.

Quant à l'Aelius, une lecture incomplète ou précipitée du savant directeur du Musée le lui a fait atttribuer à un des deux Aurélius. Le Domitien manque ainsi que l'Aelius.

La correction des erreurs de ce dernier article ne manque pas d'importance au point de vue de la responsabilité du personnel actuel ou à venir auquel pourra être confié l'administration du Musée. Toutefois, dans son Catalogue de 1875, M. Cochet a fait déjà une demi-rectification lorsque, dans la désignation qu'il donne de l'écrin contenant le don Esnault, il cite « le collier et *neuf* médailles en or de la famille des Antonins. »

Il est vrai qu'il ne les nomme pas ; mais en disant la *famille des Antonins*, il n'ignorait pas que ni Domitien ni Aelius ne pouvaient y être compris.

Ces neuf médailles sont : cinq Antonin le Pieux variés de revers, une Faustine la mère, à tête voilée, deux Aurélius sans prénom et au titre de César seulement, et le Commode au revers d'un congiaire, la seule en réalité qui soit rare et chère.

M. de Beaurepaire insiste sur l'intérêt tout particulier qu'offre le jeton de la Chambre des comptes, créé en 1540 ; les exemplaires doivent en être excessivement rares, cette Chambre ayant été l'objet d'un édit de suppression presque immédiat, et n'étant probablement jamais entrée en fonctions.

Quant au plomb de N.-D.-de-la-Délivrande, qui offre tous les caractères du xv^e siècle, c'est bien N.-D.-de-la-Delivrande qu'il convient de lire, et son parfait état de conservation a paru rendre intéressant d'en faire la reproduction pour notre volume.

*Fragment d'ancienne botte de postillon. — Plat de faïence de Rouen, estimé de la première moitié du*

XVII^e *siècle*. — M. Maillet du Boullay communique deux objets :

Le premier lui a été donné par M. Mulot, propriétaire et adjoint de la commune de Saint-Pierre-de-Manneville (Eure); c'est un talon de botte entier, aux proportions colossales, auquel adhère encore un reste de semelle.

L'avis des membres de la Commission est qu'il faut voir dans ce débris informe les restes d'une ancienne botte de postillon, bottes dans lesquelles le postillon entrait ses pieds déjà chaussés.

Le second objet, acquis par notre collègue pour le Musée, est un plat qui offre la plus grande analogie avec un autre plat de la première époque de la faïence de Rouen, daté de 1647 et signé Poterat. Sa décoration consiste uniquement dans la peinture d'un écusson orné de ses lambrequins placé sur la bordure.

Seulement, si le genre de peinture de l'écusson offre la plus grande analogie avec l'écusson du plat signé Poterat, la pâte et l'émail diffèrent.

L'écusson du plat présenté par M. du Boullay est bleu, chargé d'un pélican. Un fleuron affectant la silhouette d'un casque forme cimier et est entouré de lambrequins or et azur.

M. Le Breton croit que la pâte du plat est incontestablement de fabrication nivernaise ou rouennaise.

M. de Beaurepaire et quelques membres seraient portés à considérer l'écusson comme ayant quelques caractères flamands.

*Sceau de l'ancienne baronnie et haute-justice de Bures*. — M. d'Estaintot fait passer sous les yeux de la Commission l'empreinte du sceau de l'ancienne

baronnie de Bures, dont la matrice en cuivre a été recueillie par un jeune archéologue de ses parents, M. Henri Oursel, élève de l'institution Join-Lambert.

Le sceau représente d'un côté l'image de la Vierge mère, tenant de la main droite une tige de lis, et soutenant du bras gauche l'enfant Jésus, qui porte un globe dominé d'une croix. A l'angle gauche est gravé l'écusson de Normandie, aux trois léopards passants. La légende, tracée en caractères romains, se lit ainsi :

SE.D.LA.BAR.ET.- HAULTE.JVST.D.BVRES.

On lit en effet dans l'état des fiefs du bailliage de Caux dressé, en 1503, par ordre de Louis XII :

« Les relligieux, prieur et couvent du Pré les Rouen tiennent une barronnie assise à Bures, subjecte à serment de fidélité au Roy. »

*Fragment d'inscription de marbre du* XVI^e^ *siècle, provenant de Caudebec-en-Caux.* — M. d'Estaintot croit également intéressant de soumettre à une investigation de ses collègues un joli fragment d'inscription lapidaire, tracée en caractères gothiques élégamment gravés sur marbre noir.

Ce fragment, irrégulièrement brisé, a $0^{m}30$ de haut et $0^{m}37$ sur sa plus grande largeur ; il est conservé à Caudebec-en-Caux, par les soins de M. Biochet, notaire.

*one mut ĭ poetică facultate parem*
*buerit : Testătur id Rhetoricorum*
*redditi. Inde Regii Pcurato*^ris^
*vicecomitatĭ, Comitiorŭ*
*priorŭ, maritimarumque*
*ieñio post, operă ihis*

*64. ad supremos felici*
*ăciscus Martini secŭdus*
*inbus Carolo nono*
*riæ regnătibus rité*

*Eglise Saint-Maclou de Rouen. Travaux intérieurs exécutés au* XVIIIe *siècle.* — M. P. Baudry donne communication de la note suivante.

Ayant eu l'occasion de parcourir plusieurs des registres des délibérations de la fabrique de St-Maclou, antérieurs à 1793, j'y ai recueilli quelques notes qui, sans présenter isolément un véritable intérêt, méritent peut-être cependant d'être conservées pour ce qu'elles valent.

Le chœur de St-Maclou était autrefois fermé par un jubé, dont M. l'abbé Cochet fait honneur à Jean Goujon. Ce monument était-il réellement de la main du grand maître, auquel on attribue la plupart des sculptures du milieu du XVIe siècle ? Je l'ignore ; mais l'existence d'un jubé à cette époque est incontestable. Peut-être fut-il détruit en 1562. Ce qui est certain, c'est que dans une assemblée de la fabrique, du 24 août 1611, il est proposé de bâtir et construire un *pupiltre* de bois de chêne, « au lieu et place de celui qui anciennement avait été fait de pierre, ensemble deux petites galeries de semblable de bois de chêne, si la commodité le peut permettre ». La proposition fut suivie d'effet ; pas pour longtemps cependant, puisque, le 27 décembre 1716 et le 7 juillet 1726, on décide de supprimer ce nouveau jubé ; en 1727, on déclare qu'il sera bon de « faire un ravalement aux quatre piliers qui portaient anciennement le jubé de pierre ; » et, en 1757, un projet d'arcade, appelé *porte-Christ de menuiserie et sculpture* et rédigé par Thibault, architecte, ancien trésorier, est présenté avec un devis approximatif de 1,800 livres. Le travail, exécuté par Cahais, sculpteur, est celui que nous voyons encore aujourd'hui.

Le placement des stalles et la décoration très-intéressante d'ailleurs dont le XVIIIe siècle a daté les piliers du chœur forcèrent d'entamer ceux-ci. En 1747, il est dit également que, pour bien poser les bancs d'œuvre, et éviter que celui de droite ne masque la chaire, on retranchera quelques pouces de l'*embasement* de deux piliers.

Ce soin d'éviter de masquer la chaire par un banc indique que la chaire actuelle est sans doute à la place de celle dont il est question en 1747, et rien n'empêche de croire que ce ne soit celle même dont l'établissement fut voté en 1622, et qui devait être, en effet, posée contre un des piliers de l'église. Le 20 août 1777, la fabrique contribue, jusqu'à concurrence de 48 livres, à la dorure que l'on se propose de mettre aux figures et aux sculptures de la chaire. La chaire actuelle répond à cette désignation, puisqu'elle est, en effet, ornée de figures représentant la Religion, Notre-Seigneur et les paraboles du Semeur de l'Évangile.

En 1777, le 20 août, Le Prince, peintre et doreur, demande 100 livres pour peindre et vernir les trois portes du grand portail, celles du portail de la rue Martainville, quatre petites portes des escaliers, celle de l'orgue et la chaire à prêcher. Le 6 octobre, on estime qu'il faut restaurer les portes avant de les peindre, et Cahais en évalue la restauration à 120 livres. Le 21 avril 1747, il avait déjà été décidé de faire peindre les deux portes des collatéraux de même couleur que la chaire et de les réparer.

Le goût de la peinture et même du badigeon régnait alors en maître absolu. En 1777, toute l'église à l'intérieur est blanchie en détrempe par les ouvriers du sieur Borroni, *barbouilleur*, qui s'engage à faire cette opération comme à Notre-Dame, et même mieux, dit-il, pour 900 livres. Le 3 août, pendant l'exécution de ce travail, d'une utilité plus que douteuse, on déclare que la peinture de l'église doit nécessiter de faire aussi peindre le buffet

de l'orgue, et Le Prince demande 100 livres pour cela.

Saint-Maclou a parfois recueilli des objets provenant d'autres églises. Le tambour de la porte septentrionale, acheté et placé en 1779, provient de la vente des meubles de l'ancienne église St-Antoine de Rouen. Un des quatre vases en bois qui le surmontent est de même provenance. Les trois autres furent fournis par Cahais. Une barrière de fer, qui était devant l'église St-Antoine, dut être également transférée et placée au petit portail de St-Maclou, du côté des fonts, puis disparaître comme tant d'autres à la Révolution. Le 27 octobre 1792, on avise aux moyens de faire démonter et transporter à St-Maclou l'orgue des Augustins, destiné à notre église par les administrateurs du Directoire du département, ainsi qu'une barrière de fer qui était au dépôt du district. Dans la même séance, le pilier ou trumeau du grand portail est trouvé gênant pour l'entrée et la sortie des inhumations et pour les processions du St-Sacrement, et la démolition en est décidée. Le 25 novembre suivant, à cause du travail accompli au grand portail, on déclare nécessaire de faire peindre la grande porte; on peindra aussi la porte des fonts, celle de la rue Martainville, la place des épitaphes enlevées, *vertu de la loi*, la place des bancs *cy-devant* d'œuvre et autres endroits nécessaires.

Un souvenir, intéressant pour le Musée des antiquités de Rouen, est relatif à l'histoire du petit modèle de St-Maclou dont cet établissement est aujourd'hui dépositaire. M. l'abbé Ouin-Lacroix, de regrettable mémoire, dit que le modèle en question fut exécuté par un prêtre de la paroisse qui mit dix ans à le faire; et ce chef-d'œuvre de patience et d'exactitude aurait été, en 1720, deux cents ans environ après l'époque de son exécution, possédé par un vicaire, M. Lenormand, qui, de 1741 à 1769, devint curé de St-Sever. Plus tard, il revint à son point de départ, jusqu'à ce que, en 1835, le vénérable curé de St-Maclou, M. l'abbé Grésil, ait cru, dans un moment de

détresse et pour soulager de criantes infortunes, devoir le céder au Conseil municipal, qui l'offrit au Musée des antiquités. Or, le point que nous croyons être jusqu'à présent inédit, dans le cours de cette pérégrination, c'est qu'en 1786, un avocat, nommé Marescot, donna le petit modèle à la fabrique qui en fixa la place dans le presbytère.

*Enlèvement de la mosaïque de Lillebonne.* — M. Brianchon fournit le renseignement suivant sur la mosaïque de Lillebonne.

La mosaïque de Lillebonne, si admirée de ceux qui l'ont vue en place, ou même dans les notices de M. Chatel et de l'abbé Cochet, vient d'être vendue, le 5 septembre dernier, moyennant une somme de 23,500 francs.

Découverte en mars 1870, sur un terrain du quartier Saint-Denis, dit l'ancien hôpital, appartenant à M. le docteur Pigné, ce vaste tableau de pierre, long de 8m56 sur 6m80 de large, signé Titius Senius Felix, artiste de Pouzzoles, sera bientôt, sous la direction de M. l'architecte Lucas, recouvert d'une épaisse couche de feuilles de papier, successivement collées l'une sur l'autre, coupé par tranches et transporté ensuite à Paris, dit-on, dans l'hôtel de Mme Merle, aux Champs-Elysées.

Opposition à la délivrance de la mosaïque ayant été faite par M. Moley, son inventeur, qui la considère comme un trésor et réclame la moitié du prix, une double action en conséquence est intentée contre la venderesse, Mme Pigné, de la part de M. Moley, demandant la reconnaissance de sa copropriété, et de la part de Mme Merle, acquéreur, demandant la mise en possession de la chose vendue. Le tribunal civil du Havre, saisi du litige, rendra son jugement la semaine prochaine.

Quoi qu'il arrive et quelle que soit la décision des magistrats, une chose n'en reste pas moins certaine, c'est que la mosaïque est vendue, vendue sans espoir de retour ;

qu'elle quitte cette terre, la nôtre, où dix-sept cents ans de résidence indiscontinue semblaient l'avoir faite normande à perpétuité, et que le département ne pourra pas se consoler d'avoir perdu l'un des plus beaux objets d'art anciens qui aient jamais été trouvés sur son sol et qui eût formé un décor si splendide, une *master-pièce* incomparable à son Musée d'antiquités.

*Saint-Maurice-d'Estelan. Grand bronze d'Hadrien.* — Notre collègue fait également connaître qu'un bronze d'Hadrien, grand module, a été trouvé au commencement de l'année à Estelan, sur la propriété de M. Desgenétais, et est entré dans le cabinet de M. Piérard, son gendre.

M. G. Le Breton signale la disparition de tapisseries, qui appartenaient autrefois à l'église de Longpaon.

*Disparition des blasons de la verrière du transept d'Offranville.* — M. d'Estaintot a également le regret d'indiquer que les blasons dont il avait récemment signalé l'existence à la verrière du transept d'Offranville ont disparu par suite de la pose d'un nouveau vitrail, dû à la générosité de M. l'abbé Le François.

*Caudebec-en-Caux. Blason du peintre verrier Nicolas Le Brun.* — M. le Dr Gueroult a rencontré à Caudebec-en-Caux, chez les descendants du peintre verrier Nicolas Le Brun, le blason de cet artiste, qui a joui d'une certaine renommée au milieu du XVIIIe siècle.

L'écusson ovale, d'assez fine gravure, encadré dans un cartouche rehaussé de riches arabesques, porte : *d'azur, aux trois losanges d'argent, 2-1, et à la fleur de lis d'or*

*en abîme.* Il est surmonté d'une banderole, où se lit l'inscription en lettres capitales : LE BRUN VITRIER PEINTRE SVR VERRE.

Au bas et à droite de l'écu se voit le nom du graveur avec la date de l'exécution : *Jacques Filius*, *1759*.

A cette époque, M. Le Brun habitait à Caudebec, rue de la Halle, une vieille maison en bois aujourd'hui démolie, sur l'emplacement de laquelle s'élève, n° 18, le moulin à blé de M. Sécard.

L'église N.-D. de Caudebec et plusieurs de celles d'alentour conservent quelques œuvres datées 1748, 1756, 1758 et signées par Le Brun, que le savant Hyacinthe Langlois a cité dans son *Essai sur la peinture sur verre.*

*Anciens retranchements en terre, sur le territoire de Villequier.* — Le même membre donne lecture d'une note relative à d'anciens retranchements en terre par lui constatés sur le territoire de la commune de Villequier et sur la propriété de M. Malfilâtre. Cette notice est accompagnée d'un plan.

*Archéologie préhistorique.* — Les hauteurs de Villequier qui commandent la Seine conservent d'antiques retranchements en terre, ressemblant à ceux dont j'ai donné la description sur plusieurs points, dans le rayon de Caudebec-en-Caux, notamment à *la Corne*, hameau de Maulévrier.

Ces fortifications, assises sur le domaine de M. L. Malfilâtre, conseiller d'arrondissement, occupent le sommet et les déclivités des monts.

Elles affectent les dispositions suivantes :

1° Une butte ovale, orientée N.O. S.E., mesurant 60 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur S.O. N.E., était naguère entourée par une triple circonvallation.

La première, seule complète aujourd'hui, offre un fossé encaissé, large de 2m50, avec escarpe de 5 mètres et 2 mètres de contre escarpe.

La deuxième, au N.E., embrasse transversalement, en contre-bas de la butte, une étendue de 50 mètres, fossoyée, escarpée, contre escarpée dans des proportions plus faibles.

La troisième, pareille de niveau à la seconde, comprend un espace de 30 mètres.

Du côté S.O., les mêmes terrassements se répétaient il y à 25 ans environ : on les a remblayés pour effectuer la plantation du parc actuel ; leurs empreintes se distinguent encore maintenant. Elles ont presque disparu au N.O., absorbées par la ferme de *la Guerche,* comme aussi vers le S.E.

2° A 80 m. S.O. de la butte centrale, extérieurement à la troisième enceinte, un campement en forme de quadrilatère, retranché par des remparts de 1-2 mètres d'élévation, munis aux angles de redoutes de 4 mètres, présente, en moyenne, 35 mètres de long sur 25 mètres de large.

3° Une vaste ouverture, ménagée au S.O. du camp, livre l'accès, 60 mètres plus loin, à une gigantesque motte gazonnée, figurant un cône irrégulier, tronqué par suite des nivellements pratiqués.

Celle-ci partiellement circonscrite d'excavations profondes, de *valla* très-accentués, est longée par la sente celtique dite *l'Orée.*

L'Orée, partant du bas de Villequier, au N.E. de l'église, grimpe en serpentant à travers les coteaux boisés de *Cannevirettes*, se dirige sur le plateau à l'ouest de la masure de *la Guerche* et vient bientôt se perdre dans un autre sentier celtique nommé *la Martinière.*

Ce dernier, commençant proche du château, a la même appellation sur l'embranchement du chemin vicinal n° 3 de Caudebec à Saint-Arnoult, gravit entre les deux métairies, puis au milieu des bois, où l'on rencontre nombre de tertres et de grandes cavités infundibulées au N.E. de *la Guerche.*

Arrivé devant cette propriété, notre sentier parcourt, en laissant à gauche la ferme Roulleau, à droite *la Landrière* (ferme Malfilâtre), les champs cultivés de Villequier et de Saint-Arnoult, communes qu'il limite; coupe la route départementale n° 4 à la *Tête-Coquelin*, traverse Anquetierville, Saint-Sylvestre, Grandcamp et enfin va gagner la voie romaine à Lillebonne.

L'ensemble des travaux énoncés entièrement en terre et de main d'homme, renforcés de barrages, de fosses, etc., constitue une castramétation *sui generis*, une formidable défense de 140 mètres d'altitude, et se prolonge sur un espace d'un demi-kilomètre environ.

Les monuments esquissés me paraissent remonter aux âges primitifs.

Au pied de la troisième circonvallation N.E., en majeure partie démolie pour l'emplacement des communs du Châlet, les ouvriers ont ramassé, en 1878, à quelques centimètres au-dessous du sol, une hachette en silex gris, de l'époque néolithique, et l'ont remise à M. Malfilâtre, qui la possède. — Chaque année, les antiques vestiges précités sont exposés à la destruction : il est temps de les signaler.

M. Guéroult a dressé un plan figuratif dans différents terrassements, qu'il a déposé dans les archives de la Commission.

*Cathédrale de Rouen. — Découverte du nom de Jean d'Andeli, architecte du* XVIII^e^ *siècle. — Fabrication des cartes à jouer, à Rouen. — Léproserie de Sotteville.* — Les dernières recherches de M. de Beaurepaire lui ont permis de faire quelques découvertes d'un grand intérêt : la première, relative à la découverte du nom de Jean d'Andeli, l'un des premiers architectes de la cathédrale; la seconde, à la fabrication des cartes à jouer, si prospère à Rouen, il

y a plusieurs siècles, et la troisième, concernant la léproserie de Sotteville.

Elles sont consignées dans les notes suivantes.

Quelques chartes conservées aux Archives de la Seine-Inférieure dans le fonds du Tréport, et jusqu'à ce jour inédites, nous fournissent des renseignements, du plus haut intérêt sur les premiers architectes de la cathédrale de Rouen.

M. Deville avait déjà cité Ingelram, ou, pour traduire le nom en français, Enguerran, qualifié de maître de l'œuvre de Sainte-Marie de Rouen, et qui fut appelé, en 1214, par l'abbé Richard de Saint-Léger, pour la conduite des travaux de reconstruction de la grande église du Bec.

A la suite de ce maître des œuvres, il avait cité un nommé Durand, dont le nom figure sur une clef de voûte dans la grande nef de la cathédrale, « celle, dit M. Deville, qui commence la série de cette riche ornementation, à la place d'honneur, vers l'autel du crucifix, qui était au centre de l'église. » Cette inscription est ainsi conçue : *Durand9 : me : Fecit :* mais on ne pouvait indiquer que par conjecture l'époque où vivait cet architecte.

Les chartes dont je viens de parler nous font connaître le successeur immédiat d'Enguerran. C'était Jean d'Andeli, maçon, maître de la fabrique de la cathédrale de Rouen. Il vivait à l'époque où Jean Luce était maire de Rouen, c'est-à-dire vers 1216. Durand Le Machon, son successeur, vivait en 1233. M. Deville était porté à croire que les premiers architectes de la cathédrale étaient des ecclésiastiques. On peut affirmer le contraire. Jean d'Andeli est simplement qualifié *Johannes de Andeli, cementarius, tunc magister fabrice ecclesie Rothom.*, sans qualification qui permette de dire que ce fût un ecclésiastique ni même un clerc. Quant à Durand, il était marié, et le nom de sa femme est indiqué dans l'acte : elle s'appelait *Lecia*, en français Liesse.

L'un et l'autre possédèrent, sur la paroisse Saint-Amand, un tènement de maisons fort important, à en juger par le prix d'achat et par la rente dont ce tènement était chargé.

Ce tènement de maisons fut aliéné par Durand Le Machon en 1234. L'occupation successive de cette propriété par Jean d'Andeli et par Durand Le Machon nous fait conjecturer qu'il y avait entre eux un lien de parenté, et que Durand était l'héritier, peut-être le fils de Jean d'Andeli. La différence des noms ne doit pas nous faire illusion. Il n'y avait point encore de noms patronymiques, mais des surnoms ou des sobriquets. Ce ne fut que dans le cours du XIIIe siècle qu'ils devinrent héréditaires.

« Sciant omnes quod Ego, Ricardus de Malapalude, Rothomagensis ecclesie Decanus, tradidi et concessi, Johanni de Andeli, cementario, tunc magistro fabrice ecclesie Rothomagensis, quoddam tenementum meum in vico Sancti Amandi, de feodo magistri Stephani Clarenboudi, quod dicitur fuisse Vitalis Haket, sicut situm est et se porportat inter tenementum Sancti Amandi, in quo moniales habent furnum suum, et tenementum quod fuit Walteri le Charetier et maceriam que fuit Evruini, a via ante usque ad tenementum meum per retro, de eodem feodo tenendum illud de me et heredibus meis eidem Johanni et heredibus suis libere et quiete et hereditarie, reddendo inde mihi et heredibus meis annuatim viginti solidos usualis monete, medietatem in Natali Domini et medietatem in festo Sancti Johannis Baptiste. Licet autem prenominato Johanni de Andeli et heredibus ejus de hoc tenemento facere omnem voluntatem suam (sicut) de suo proprio, salvo predicto redditu et jure dominico. Et ego e mei heredes ei et heredibus suis illud debemus garantizare contra omnes gentes et de omnibus redditibus adquietare per prenominatum redditum. Pro hujus autem hereditagii concessione et garantizatione dedit mihi prefatus Johannes viginti quinque libras turonensium de recognitione. Ut hoc autem firmius teneatur sigillo meo confirmavi. Actum

fuit hoc, concessione magistri Stephani Clarenboudi, tunc domini hujus feodi et sigillo suo confirmatum, cui idem Johannes dedit unum bisancium auri de recognitione. Ad majorem vero confirmationem, factum fuit hoc coram Johanne Luc., majore Rothomagi, et sigillo communie Rothomagi confirmatum. Testibus hiis Rogero, Rothomagensis ecclesie cantore, Teobaudo de Ambianis, Roberto de Sancto Nicholao, Radulfo filio Geroudi, Nigasio, Philippo de Malapalude Rothomagensibus canonicis, Bartholomeo Crasso, Vincentio Caval, presbiteris, Rogero Grosso, Amalrico Grosso, Nicholao de Deppa, Stephano de Cotevrart, Matheo filio Nicholai, Roberto clerico, Petro de Novo foro, Radulfo de Bordeni, Roberto filio presbiteri, Johanne filio Mauricii, Simone Marescallo, Tierrico de Nivele, Rogero Portario, Johanne Balague, Rogero de Bovilla. »

Original. Sceaux perdus.

« Sciant omnes quod ego Philipus de Malapalude, Rothomagensis canonicus, concessi et tradidi magistro Johanni cementario, quandam terram retro masagium ipsius Johannis, de vico Sancti Amandi, quam possederat Ricardus de Malapalude, avunculus meus, Rothomagensis decanus, sicut signata est et metata per metas a tenemento ipsius Johannis usque ad tenementum quod prefatus Ricardus, avunculus meus, habuerat de Christoforo, et sicut se proportat a meta tenementi Gilleberti de Andeli et meta vicinorum manentium ad vicum Sancti Nicholai, inter has duas metas, tenendam hanc terram de me et heredibus meis eidem Johanni et heredibus ejus libere et quiete et hereditarie, reddendo inde mihi et heredibus meis annuatim decem solidos usualis monete, medietatem in festo Sancti Michaelis et medietatem in Pascha. Licet autem eidem Johanni et heredibus ejus de hac terra facere omnem voluntatem suam, sicut de suo proprio, salvo prefato redditu et jure dominico. Et ego et mei heredes ei et heredibus suis illam debemus garantizare contra omnes gentes et

ciant concessi. Johi de Andeli cementario. tunc
agistr eodo magri Stephi clarenb. qd dicit fuisse
ntal ales. habent furnu suum. 7 tenementum qd fuit
alta et de eod feodo. Tenendum illud de me et hedi
: mis mis annuatim viginti sol usual monete.
hedict hann: de Andel hedib; eius. de hoc tenem
o facit Et ego 7 mi hede sei 7 hedib; suis illud debem
garant hui aut hereditagu concessione. 7 garantizatione.
dedit sigillo mo confirmam. Actum fuit hoc concessio
ne. ma Johs dedit unu bisant aur de recognitione. Ad
maior . Roth confirmat. T. hus. Bogo Rothm ecclie
cant t de mal pat. Rothm canonicis. Bartholom
cc55 eph de Coteurt. Math fil Mich. Robto clico.
Pet Amele. Bog port. Joh Balague. Bog de Bovill.

de omnibus redditibus adquietare per predictum redditum. Pro hujus autem hereditagii concessione, dedit mihi idem Johannes decem libras turonensium, que fuerunt pacate ad testamentum prefati Ricardi de Malapalude faciendum, de quo ego et Bartholomeus Crassus et Willelmus de Sancto Paulo, canonici Rothomagenses, executores eramus. Ut autem hoc firmius teneatur, sigillo meo confirmavi et confirmari feci capituli Rothomagensis sigillo et magistri Stephani Clarenboudi, tunc domini illius feodi, sigillo. Testibus hiis Roberto, tunc priore de Monte leprosorum, magistro Simone medico, Gilleberto de Andeli, Gilleberto Boart, Rad. de Bordeni, Hamone Anglico, Ric. de Macello, Roberto, persona Sancti Vigoris, clericis; Willelmo Borg., Gaufrido de Buscallia. »

« Noverint universi presentes et futuri quod Ego Durandus Le Machon, assensu et voluntate Letie, uxoris mee, tradidi et concessi domino Willelmo de Porta, canonico Rothomagensi, in feodum et hereditagium, in perpetuum, quoddam tenementum quod habebam in parrochia Sancti Amandi apud Rothomagum, cum toto edificio desuper edificato, situm inter furnillum abbatisse Sancti Amandi, ex una parte, et terram que fuit uxoris Audini Anglici, ex altera, sicut ipsum tenementum se proportat in longitudine et latitudine a vico ante usque ad gardinum Thome de Bommolins per retro, tenendum et possidendum dicto Willelmo et ejus heredibus, vel cuicunque illud dederit vel assignaverit, de me et heredibus meis, libere et quiete et pacifice et hereditarie, reddendo inde mihi et heredibus meis annuatim duodecim denarios redditus usualis monete apud Rothomagum, in festo Nativitatis Sancti Johannis Baptiste, et domino illius feodi triginta et novem solidos redditus usualis monete, apud Rothomagum, in quatuor terminis reddendos, videlicet in festo Sancti Michaelis novem solidos et sex denarios, in Nativitate Domini decem solidos, in Pascha novem solidos et sex denarios, in Nativitate Sancti Johannis Baptiste decem solidos. Licet

autem predicto Willelmo de cetero facere omnem voluntatem suam de predicto tenemento, sicut de suo proprio hereditagio, salvis tamen redditibus ante dictis et jure dominico. Et ego dictus Durandus et heredes mei dictum tenementum predicto Willelmo et ejus heredibus vel cuicunque voluerit illud dare, vel assignare contra omnes gentes garantizare debemus et ab omnibus redditibus acquietare per redditus supradictos. Pro hujus autem hereditagii concessione et garantizacione dedit mihi dictus Willelmus septuaginta libras turonensium et insuper dicte Lecie, uxori mee, unum anulum auri de recognitione. Quod ut ratum et stabile permaneat, hanc presentem cartam eidem Willelmo sigilli mei munimine roboravi, et, ad majorem confirmacionem, actum fuit hoc coram Johanne de Valle Richeri, tunc majore Rothomagi, et sigillo communie fuit confirmatum, anno Domini M° CC° tricesimo tercio, mense septembris, testibus hiis Gaufrido de Valle Richeri, Galtero Blondel, Laurencio Salehadin, Willeimo, clerico communie, Bertino Morin, Henrico, clerico anglico, et pluribus aliis. »

Original. Sceaux perdus.

Guill. de la Porte, chanoine de Rouen, vendit ce tènement de maisons aux moines du Tréport, moyennant une somme de 300 livres tournois, en décembre 1234. Il retint le droit de l'occuper sa vie durant, en s'engageant toutefois à y recevoir l'abbé, ses moines ou leurs serviteurs, quand ils viendraient à Rouen. Le mercredi après l'Epiphanie 1235 (N. S.), il reconnaissait cette vente devant l'official de Rouen.

Ceux qui ont lu l'*Histoire du Parlement*, de M. Floquet, savent que pendant longtemps la fabrique des cartes « fut en honneur dans Rouen, qu'elle fut même une source féconde de prospérité pour cette grande cité. » Les droits fiscaux imposés sur les cartes donnèrent lieu aux réclama-

tions des Etats de la Province. « Cet impost, disent les députés au roi, dans leur cahier de doléances, attireroit la ruine totale d'une infinité de pauvres personnes qui gagnent leur vie à la manufacture des cartes. La seule appréhension de cet impost a desjà relégué en Angleterre grand nombre d'artisans qui, prévoyans leur misère certaine et inévitable, ont mieulx aymé trouver moyen de vivoter en enseignant ledit mestier aux estrangers, que de mourir de faim, en l'exerçant ingratement parmy les leurs; ce qui causeroit à la fin la cessation dudit trafic en votre royaume, à l'advantage de nos voisins et désolation de votre peuple. »

En 1634, une nouvelle taxe sur les cartes amena une sédition à Rouen et nécessita l'envoi, en Normandie, d'un commissaire extraordinaire, Le Tonnelier de Conti, avec mission de procéder contre les séditieux, à l'exclusion du parlement de la province.

Sous Louis XV encore, le parlement se plaignait avec amertume des mesures fiscales qui avaient eu pour effet, en privant la Normandie de ce genre d'industrie, de contribuer à l'implanter en Angleterre.

On voit par là que la fabrication des cartes avait incontestablement, à Rouen, une réelle importance. Mais ce point est encore mieux constaté par le procès-verbal des fêtes offertes au roi Henri II, lors de son entrée dans la ville de Rouen. Les cartiers occupent un rang d'honneur entre les compagnies d'arts et métiers qui furent appelées à faire partie du cortége; ils précédaient les libraires et les imprimeurs; ils étaient représentés par 16 délégués, tandis que ceux-ci ne l'étaient que par 3.

Il est à croire que cette fabrication suivit de très-près, à Rouen, l'introduction de l'imprimerie, art avec lequel elle présente quelque analogie. Ce qui est certain, c'est que dès 1516, elle était prospère, que ses produits étaient exportés à l'étranger, et qu'à raison même de la vogue dont elle jouissait elle avait à se plaindre des contrefaçons. Une

sentence transcrite au registre A 13 des Délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen ne permet aucun doute à ce sujet.

Cette année, pendant la franche foire de la Pentecôte, Jean et Pierre Tyssot, et Catherine, veuve de Valery Faucil, du métier de cartier, firent saisir 2 tonneaux de cartes qui se trouvaient dans la maison de Harcourt, où elles avaient été déposées par un nommé Pierre Sauffay dit le Lorrain. Ils soutenaient que ces cartes étaient fausses et mal faites, bien que sur le papier qui les enveloppait on se fût permis d'appliquer leurs marques et leurs noms ; — que cette falsification leur était grandement préjudiciable, parce qu'ils avaient accoutumé faire bonne et loyale marchandise, jusqu'alors suffisamment garantie, aux yeux de tous, par l'apposition de leurs marques. Ils rappelaient qu'à Rouen, aussi bien qu'à Paris, il était enjoint aux cartiers, sous peine d'amende et de forfaiture, de poser sur leur ouvrage leurs marques propres et personnelles. Le Lorrain se défendait en alléguant qu'il était *marchand commun* et non pas cartier, qu'il fréquentait l'état de marchandise en plusieurs et divers pays, qu'il avait acheté les cartes en question, en la ville de Rouen, durant la franche foire, et que, par les priviléges d'icelle, notoirement observés et gardés, en quelque marchandise qui fût vendue ou distribuée, il n'y avait lieu à aucune visite, excepté aux objets d'orfévrerie et aux victuailles.

Les autres répliquaient « que Le Lorrain ne se povoit excuser ne dire qu'il ne congneust bien celuy qui les luy avoit baillez, et le faire venir, pour ce que celui-ci estoit de Paris et à présent estoit en ceste ville de Rouen, et par intelligence et nom emprunté dudit Le Lorrain, pratiquoyt faire passer par ceste ville lesd. cartes, pour les porter en Angleterre et autres pays, où les cartiers de ceste ville en vendent, qui pourroit estre cause de scandaliser et dépriser leur dite marchandise, pour ce que les dictes cartes dont il estoit question ne valloient riens. »

Ces raisons paraissaient valables, au point de vue de

l'équité; cependant, comme il y avait un intérêt sérieux à maintenir les priviléges des foires franches, le lieutenant général du bailli, Louis Daré, en présence des officiers et des conseillers de la ville, décida que Le Lorrain aurait délivrance de sa marchandise, sans dépens de part ni d'autre, en lui faisant défenses toutefois, sous peine d'amende, d'acheter à l'avenir semblables cartes contrefaites.

Nous croyons intéressant de faire passer, sous les yeux de la Commission, quelques types d'anciennes cartes de Rouen, des premières années du XVIe siècle, peut-être des dernières du siècle précédent; d'autres, d'environ 1547 et 1570. Nous les avons trouvées en feuilles dans des cartons formant la reliure de registres de comptes (1).

Dans ma note sur la léproserie de Darnétal, j'ai rappelé les divers établissements du même genre qui avaient été fondés aux environs de Rouen. J'ai oublié, dans cette énumération, la léproserie de Sotteville, sur laquelle nous n'avons d'autres renseignements que ceux qui nous sont fournis par une charte de janvier 1266 (V.-S), déjà citée par M. l'abbé Langlois (1), charte dont voici l'objet.

A cette date, les trésoriers de l'église de Sotteville prennent en fieffe perpétuelle, du prieur et des religieux du Mont-aux-Malades, une pièce de terre située à Sotteville, près du chemin du roi, moyennant une rente annuelle de 5 sous, payable moitié à la Nativité de S.-Jean-Baptiste,

(1) Un cartier de N.-D. de la Ronde vend à un marchand anglais de Londres de 25 à 26 grosses de cartes, bien collées, à 6 l. par grosse, 22 av. 1553. — Franç. Perdriel, du métier de cartier, de la paroisse S.-Herbland, vend à un marchand de S.-Pierre-du-Chatel, 16 grosses de cartes fines à jouer, 6 grosses de cartes mestresses et à la merche à Jeh. Fauvel, faites de papier, pour le pays de Brabant et Flandres, 10 oct. 1556. Tabellionage de Rouen, Meubles.

et moitié à Noël. Ceux-ci reconnaissent aux preneurs le droit d'asseoir cette rente sur un autre bien, afin de pouvoir tenir la pièce de terre ainsi libérée, comme une terre de pure et franche aumône, spécialement affectée à la construction d'une léproserie, *pro leprosaria construenda*, sans préjudice, pour les bailleurs, du droit de faire assigner les trésoriers, ainsi que leurs successeurs, pour le paiement de ladite rente. Cet acte fut passé devant le doyen de S.-Cande-le-Vieux, qui remplissait, à l'égard des paroisses comprises dans l'Exemption de S.-Cande-le-Vieux ou de l'évêché de Lisieux, les mêmes pouvoirs qui appartenaient à l'official de l'archevêque à l'égard des paroisses du diocèse non exemptes. Ce même acte constate l'antiquité des *fabriques* des églises paroissiales, et la participation des trésoriers qui les composaient à la fondation des léproseries, fondation qui était alors envisagée comme une charge paroissiale, on pourrait même dire comme une charge communale, puisqu'il n'est point fait mention du curé dans l'acte que nous venons d'analyser. J'ajouterai qu'on doit remarquer la date, relativement peu reculée, de cette fondation. Il est permis d'en conclure que les lépreux étaient encore à cette époque en nombre assez considérable. J'aurais voulu pouvoir préciser l'emplacement de ce petit établissement qui n'eut jamais, je pense, qu'une faible importance, et qui certainement ne dut pas survivre au XVIe siècle. Malheureusement, mes recherches à ce sujet ont été complétement infructueuses. On voit citer, sur la paroisse S.-Etienne-du-Rouvray, un triège de la Maladrerie. Je suis porté à croire que ce lieu empruntait son nom de notre maladrerie qui, vraisemblablement, possédait quelque bien dans cette paroisse limitrophe de Sotteville, et comprise, comme cette localité, dans l'Exemption de S.-Cande.

*Omnibus hec visuris Decanus Sancti Candidi senioris Rothomagensis, salutem in Domino. Noveritis quod, in jure coram nobis constituti, Thesaurarii ecclesie de Sotevilla recognoverunt se cepisse in perpetuam amphiteosim*

*seu in feodum et hereditagium, quamdam leprosariam, a viris religiosis priore et conventu de Monte leprosorum, quamdam pechiam terre sitam in dicta parrochia, inter terram heredum Wascelin, ex una parte, et heredum Guillelmi Vatorie, ex altera, sicut se proportat a terra heredum Henrici Nepotis usque ad keminum domini Regis, pro quinque solidis annui redditus, reddendis nobis et fratribus nostris* (1) *a dictis thesaurariis et eorum successoribus, vel leprosis qui pro tempore ibidem fuerint, videlicet duos solidos et dimidium ad nativitatem beati Johannis Baptiste et duos solidos et dimidium ad Natale Domini annuatim, ita quod dicti religiosi tenentur de pacto dictum redditum per excambium alibi recipere in loco bene sufficienti et eodem redditu excambiendo, dictum feodum seu pechiam terre tenere quasi elemosinatam ab eisdem pro dicta leprosaria construenda, ita tamen quod licebit dictis religiosis et eorum successoribus dictum suum feodum justiciare vel facere moneri dictos thesaurarios qui pro tempore fuerint in dicta ecclesia de Sotevilla pro dicto redditu suo habendo terminis ante dictis, quam conventionem dicti thesaurarii qui pro tempore erant promiserunt fide media se fideliter observaturos et se contra non venturos. In cujus rei testimonium presentes litteras, ad requisicionem partium, sigillo curie nostre fecimus sigillari. Datum anno Domini milesimo CC° sexagesimo sexto, mense januarii.* Original. Sceau perdu. F. du Mont-aux-Malades.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte R. D'ESTAINTOT.

(1) Cet acte est fort mal rédigé. Il est question ici des religieux du Mont-aux-Malades à la première personne du pluriel. Plus loin, le doyen se rappelle que c'est lui qui passe le contrat et il parle d'eux à la troisième personne.

## SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 1879

La séance ouvre à dix heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, Desmarest, G. Le Breton, Lormier, Maillet du Boullay, de Merval, l'abbé Hébert, Simon et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Brianchon, des Guerrots et Gouellain se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er nov. 1879.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles*, 1er semestre 1879.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre 1879.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 3e livraison.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 15e année, 1878.

*Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 2e trimestre 1876.

*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXIX.

*Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. IX, 1re partie.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1878.

*Procès-verbaux de la Société des Antiquaires de Londres*, vol. VII, n° 6; 12 déc. 1878, *et liste des sociétaires* au 12 juin 1879.

*Nomination de M. Lefort, architecte en chef du département, comme membre de la Commission.* — M. le Préfet a adressé à la Commission ampliation d'un arrêté en date du 13 décembre 1879, par lequel il nomme membre de la Commission départementale des Antiquités M. Lefort (Lucien), architecte en chef du département.

*Note sur l'érection de la Chambre des comptes de Normandie en* 1543. — A propos de la communication faite à la dernière séance, par M. Billiard, d'un jeton de la Chambre des comptes de Normandie, frappé en 1543, M. d'Estaintot communique la note suivante.

L'édit de création de la première Chambre des comptes, signé par le roi François Ier à la Fère, en octobre 1543, et vérifié au parlement le 31 du même mois, était, porte son texte, rendu pour le plus grand avantage des justiciables et après avertissement donné à « nos amis et très-chers les gens des trois Estats de nostre pays et Duchié de Normandie, à la convocation dernière et assemblée qui a esté faicte en nostre dicte ville de Rouen, lesquels par leurs deputés ont entendu nostre intention là dessus et nous ont depuis faict très-instamment supplier et requis par ces mêmes causes et raisons cy devant déduites que nostre bon plaisir fut faire cette grâce et faveur au pays, que de luy accorder ladite chambre des comptes. »

La Chambre cour devait être composée de « deux présidens l'un premier et l'autre second, de huit maistres, deux correcteurs, deux auditeurs, d'un advocat et procureur pour nous qui poursuivront et solliciteront et soutiendront nos droits, aussi d'un greffier et d'un garde livre, de trois huissiers et d'un receveur et payeur des gages et droits de la chambre en tiltre de premier huissier garde et concierge d'icelle. »

Les gages attribués à chacun de ces magistrats étaient les suivans : 2,000 livres au premier président ; 1,800 au second président ; 1,000 à chacun des maistres ; 800 aux correcteurs ; 600 aux auditeurs ; 200 à l'avocat ; 800 au procureur, au greffier et au receveur-payeur, premier huissier et concierge; 100 au garde-livre.

Toutefois la création de cette Chambre, la nécessité de subvenir au payement des gages, de « fournir à l'achat ou édiffice et construction de la maison qu'il faudra faire et approprier pour tenir ladite Chambre, comme aussi pour les meubles et ustensiles requis et nécessaires à la meubler et ustensiller, » entraînait la levée de certaines aides nouvelles, qui frappaient un assez grand nombre d'étoffes et de produits ; et quelques mois après, les Etats de Normandie, et particulièrement les représentants du clergé et de la noblesse, insistèrent avec force pour que l'édit fût rapporté. L'un des motifs sur lesquels l'édit de révocation appuya avec le plus d'énergie, fut « que iceluy pays a esté par cy devant joinct, incorporé et uni inséparablement à la couronne, » et que la création nouvelle réunie à celles qui existaient déjà, « ce seroit, avec tout cela joint ensemble donner une couleur pour faire penser qu'il y auroit quelque distractions ou séparations dans le corps de nostre royaume, en tant que pourroit toucher la partie principale qui est nostre domaine et revenu et que lesdits du clergé et de la noblesse qui sont les deux premiers et principaux membres desdits Etats ne voudraient aucunement voir avenir, »

aussi la suppression fut-elle ordonnée, neuf mois après la création, par édit daté du Bec-Heluin, avril 1544.

Il fut convenu avec les Etats que le montant des offices déjà levés serait remboursé en deux termes, 1/2 au 15 mai 1544, 1/2 au 1er août suivant; et que les sommes nécessaires au remboursement seraient fournies au moyen d'une imposition qui atteindrait pour 1/4 le tiers état, pour un second 1/4 les villes franches, et pour le surplus le clergé et la noblesse.

Il semble toutefois que le trésor public épuisé encaissa les deniers affectés au remboursement, et fit des arrangements particuliers avec les titulaires des offices, qui furent remboursés à l'aide d'aliénations du domaine. (Déclaration du 21 juin 1544.)

Ce fut seulement par édit de juillet 1580 que la Chambre des comptes de Normandie fut définitivement instituée.

*Répartition du crédit affecté aux monuments historiques. Vœu favorable à l'église de Jumiéges.* — M. le Président communique une lettre de M. le Préfet en date du 31 décembre, par lequel ce haut fonctionnaire l'informe que la Commission départementale a, dans sa dernière séance, réparti sur le crédit affecté aux monuments historiques une somme de 9,300 fr. en faveur des travaux suivants :

| | |
|---|---|
| *Bourg-Dun*, travaux à l'église. . . | 1.400 fr. |
| *Valliquerville*, travaux au clocher de l'église. . . . . | 500 |
| *La Cerlangue*, travaux à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot . . . . . | 1.000 |
| *Saint-Martin-de-Boscherville*, travaux à la salle capitulaire de Saint-Georges . | 55 |
| *Moulineaux*, réparations à l'église. . | 295 |
| *Ry*, restauration du porche de l'église. | 2.500 |

| | |
|---|---|
| *Sainte-Marguerite-sur-Mer*, restauration de l'église. . . . . | 1.050 |
| *Rouen*, restauration de l'ancienne église Saint-Paul, à la condition que la ville, propriétaire de l'édifice, paiera le surplus de la dépense. . . . . | 2.000 |
| Total. . . . | 9.300 fr. |

Un des membres de la Commission départementale a été chargé de faire un rapport sur les restaurations projetées à diverses parties de la cathédrale.

M. le Préfet invite la Commission à faire des propositions pour la répartition du reliquat du crédit de 15,000 fr. ouvert au budget départemental, en réservant la somme de 200 fr. allouée à titre de traitement annuel au gardien du théâtre romain de Lillebonne.

M. le Président a reçu en même temps une lettre de M. l'abbé Houlière, curé de Jumiéges, demandant un secours pour des réparations à faire à l'église paroissiale de Jumiéges, classée au nombre des monuments historiques départementaux. Le devis s'élève pour les couvertures à 5,734 fr. 85.

Il ajoute que, par suite des mêmes décisions de la Commission départementale, une somme de 1,000 fr. reste libre sur le crédit affecté aux monuments historiques.

La Commission, après en avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu de proposer à M. le Préfet d'affecter les fonds disponibles aux réparations urgentes de l'église de Jumiéges.

*Mobilier des églises. Propriété nationale. Inaliénabilité.*— M. Bouquet communique la note suivante,

relative à l'aliénation des tapisseries de l'église Saint-Gervais à Paris, et qui, à raison de son caractère pratique, lui paraît mériter d'être insérée au Bulletin.

Le procès auquel ont donné lieu les vieilles tapisseries de l'église Saint-Gervais offrait un double intérêt, d'abord au point de vue juridique, en ce qu'il limite les prétentions des fabriques qui se croient souvent le droit d'aliénation, et ensuite, au point de vue artistique, car ces belles tapisseries du dix-septième siècle, qui faisaient l'objet du litige, étaient un monument de l'art.

Qui ne sait combien s'est appauvri le trésor des richesses artistiques de la France, par l'ignorance des marguilliers qui, méconnaissant à la fois leurs devoirs comme curateurs des monuments confiés à leur garde et le mérite des objets d'art, en trafiquaient à vil prix sur l'insistance d'habiles brocanteurs qui, sans se préoccuper du risque qu'ils couraient, achetaient toujours et réalisaient de beaux bénéfices.

M. Recapé, marchand d'antiquités très-connu, avait acheté de la fabrique de l'église Saint-Gervais cinq vieilles tapisseries dont le sujet était tiré des légendes de saint Gervais et saint Protais. C'était un don du roi. Recapé offrit des tapisseries 8,000 fr. Les membres du conseil de fabrique conclurent le marché. Quelques jours plus tard, M. Recapé vendait au comte de Camondo les bordures seules de ces mêmes tapisseries moyennant 10,000 fr.

Par malheur, ces tapisseries avaient une certaine notoriété, bien qu'enfermées depuis longtemps dans un grenier.

M. le Préfet de la Seine, ayant appris cette vente, actionna MM. Recapé et Camondo en restitution des tapisseries ; il agissait comme représentant la commune de Paris.

Cette action s'appuyait : 1° sur la loi du 4 novembre 1789 qui déclarait que tous les biens ecclésiastiques faisaient retour à la nation ; 2° sur l'arrêté de brumaire

an II, que tout l'actif afférent aux fabriques était propriété nationale.

Depuis, la propriété des églises et de tous les objets qu'elles renfermaient a été transférée aux communes, à la charge d'entretenir les immeubles et de pourvoir à l'entretien des objets du culte. Les communes sont donc aujourd'hui propriétaires des édifices religieux et de ce qu'ils renferment, à la condition de respecter leur destination.

Au nom de la fabrique de Saint-Gervais, on répondait que les fabriques ont le droit d'aliénation; qu'au surplus ces tapisseries, par leur détérioration, ne pouvaient plus servir à l'ornement de l'église.

Une première décision condamna MM. Recapé et de Camondo à restituer les tapisseries contre le remboursement du prix reçu par la fabrique.

Sur l'appel de M. de Camondo qui avait coupé la portion de tapisseries achetées de Recapé, la cour a modifié la décision des premiers juges, et considérant que la restitution ne pouvait, en l'état actuel des choses, être qu'onéreuse et dénuée d'intérêt, a dispensé M. de Camondo de la restitution, à la condition de verser 3,000 francs à la caisse de la ville. Cet arrêt, en sauvegardant le principe tutélaire de l'autorisation préalable de la commune, satisfait tout le monde : M. de Camondo, trop heureux, même au prix d'un nouveau sacrifice, de conserver ses précieux fragments de tapissserie; M. Recapé, qui se trouve à l'abri d'une demande en garantie, et la fabrique dispensée de restituer 8,000 fr.

(Journal *la Paix*.)

*Cathédrale de Rouen. Notice sur la chapelle Sainte-Catherine.* — M. de Beaurepaire communique à la Commission le résultat des recherches qu'il a entreprises sur la chapelle Sainte-Catherine à la cathédrale de Rouen, dont la réparation est en ce moment poursuivie par la Commission.

*Chapelle Sainte-Catherine en la Cathédrale.* — Sous le même nom de chapelle, on voit désignés fréquemment, dans les mêmes textes, une fondation de messes qui devaient être célébrées à une intention déterminée, l'autel, ou, plus ordinairement, la partie de l'église contenant l'autel affecté à cette fondation.

Ainsi, pour nous en tenir à cette chapelle Sainte-Catherine, dont il a été question dans plusieurs de nos séances, il y avait, sous ce titre, 4 fondations de messes, acquittées par des bénéficiés différents, auxquelles étaient affectés des revenus distincts. Ces messes se célébraient au même autel, placé sous le vocable de sainte Catherine. Ces quatre portions de chapelle, ou, comme on disait habituellement, ces quatre chapelles, remontaient toutes au moyen-âge. Elles avaient été fondées, la première, au XIIIe siècle, par un nommé Simon de Paris, la deuxième et la troisième, par sires Martin et Pierre des Essarts, dont l'un fut maître de la Chambre des comptes du roi (1), la quatrième, en 1326, aux intentions de Richard de Droitecourt, ancien pénitencier de la cathédrale (2), par ses exécuteurs testamentaires, Richard Souris, et le chanoine Jean de Lyons, conseiller et physicien des rois Charles et Philippe de Valois. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ces quatre chapelles sont indiquées dans les Pouillés comme étant à la nomination du chapitre. Mais, plus anciennement, le droit de présenter à la deuxième et à la troisième appartenait aux représentants des fondateurs. Ce droit fut exercé, en 1505, par Jean des Essarts, sr des Essarts, et par Antoine des Essarts, sr de Tieulx en Brie et de Glatigny ; en 1556, par Gabrielle de Gouffier, baronne de Saultour, veuve de Claude des Essarts.

(1) Des lettres d'amortissement pour la fondation de ces deux chapelles furent accordées par Philippe de Valois (Arch. de la S.-Inf., G.).

(2) Le testament de Richard de Droitecourt, conservé aux

Ces chapelles avaient chacune leur coffre, où se trouvaient déposés les ornements destinés à l'acquit des fondations. On en trouve une description assez détaillée dans un Inventaire d'environ le milieu du xv^e siècle. Comme cette description présente un certain intérêt archéologique, nous en donnerons quelques extraits.

Première chapelle, possédée par M^e Robert Héron, qui devait une messe par semaine : « Y a une aumoire fermant à ferrure de fer, bon messel noté, qui se commence eu second feullet *illo*, et eu pénultième *Hostiam*. Item I. petit oreiller à mectre soubz le messel. Item I. calice pesant VII onces et demie, doré dedens et veré par dehors, avec la cuilier. Item ungs vestemens fournis dont le casuble est de drap pers, estolle et fanon, de mesme, aube et amit sans parement. Item III touailles d'autel, une serviette à mains, une porte paix, II birectes d'estain. Item II. pere de corporeaux et leur estuy sans bois à I. ymage du cruchefix dessus. Item ung bréviaire appartenant à ladicte chappelle, commenchant eu second feullet *Gabriel*, et finissant eu pénultième *Sancto Clemente*, et commenchant au second feullet du psaultier *judica illos*. Item luminaire suffisant. »

Deuxième et troisième chapelles possédées par Jacques Doublet et par Eustache Belier, qui devaient trois messes par semaine, et partageaient leurs revenus par moitié, à l'exception pourtant d'une rente de 4 l., qui était assignée sur la maison de la rue Saint-Godard, à l'enseigne de la Lune, devant le château, et où, du temps des Anglais, s'était tenu d'ordinaire le Conseil du roi. Les deux chapelains devaient faire leur résidence en la cité de Rouen, à

archives, contient des legs fort nombreux en faveur des églises où il avait possédé des bénéfices. Cet acte est daté du 10 janvier 1326. Pour la fondation de la quatrième chapelle Sainte-Catherine, les exécuteurs testamentaires de ce chanoine affectèrent une rente annuelle de 20 l. sur la ferme de Chierre au Boscgouët.

moins de dispense formelle. Pour l'un et l'autre, lisons-nous dans l'Inventaire, « y a ung bon coffre de quesne en banc, bien fermant, et une aumoire au bout de l'autel fermante à bonne serrure de fer. Item II. paire de vestemens fournis dont le casuble des uns est de II toilles, l'un costé blanc, et l'autre noir à bons orffrais, de soie, de costé et d'autre; l'autre casuble est de soie jaune, doublé de toille noire, et les estolles et fanons sont tous différens desd. casubles, aubes et amits sans paremens. Item III. touailles d'autel, une serviecte à main. Item bon calice pesant II mars, largement doré, et la cuilier sans dorure. Item bon messel noté, qui se commence eu second feullet *Fratres*, et au pénultième *Jacobi*. Item une porte paix. Item II birectes. Ung coessin à mectre soubz le messel, figuré à branches vermeilles. Item II. corporeaux et leur estuy. Une clochette, ung chandelier et luminaire suffisant. »

Quatrième chapelle possédée par Nicole Vindel, qui devait une messe par semaine. « Y souloit avoir ung coffre ancien, fermant à clef et serrure de bois, bons vestemens fournis, dont le casuble est de blanc boucassin, à orffrais de fil doré, doublé de toille noire, à estolle et fanon de mesme, aube et amict sans paremens. Item III. touailles d'autel, une serviecte à mains. Item ung calice pesant VI onces et la cuilier. Item uns corporeaux et leur estuy couvert de soie. Item bon messel qui se commence eu second feullet *Penitencie* et eu pénultième *qua propicius*, ung coessin pour ledit messel, II birectes d'estain, la paix et luminaire suffisant. »

Ces bancs et ces coffres donnaient aux chapelles de la cathédrale un aspect particulier qu'il n'y a point lieu de regretter. Chaque confrérie avait aussi les siens. Cet usage cessa au XVIIe siècle. Les coffres et les bancs furent proscrits, et tous les chapelains furent invités à aller s'habiller dans la grande sacristie située près de l'autel Saint-Romain. Mais vers le même temps, sous l'épiscopat du premier des Harlay, commença l'usage des confessionnaux,

qui ne fut pas sans provoquer quelques réclamations de la part des curés de la ville. Il y en eut d'abord deux, ensuite quatre, qui furent attribués, non pas à des chanoines, mais à des confesseurs désignés par l'archevêque et par le chapitre, et choisis parmi les simples chapelains (1).

On doit encore remarquer, dans cette description, les oreillers ou coussins qui servaient à soutenir le missel pendant la célébration de la messe, les cuillers d'argent qui sont citées habituellement à la suite des calices. Les canons d'autel n'ont été employés que beaucoup plus tard. Il eût sans doute paru étrange de s'en servir dans une église où les chapelains ne pouvaient jamais s'aider de livres, et étaient dans la nécessité de consacrer deux et trois ans de leur vie à se mettre dans la mémoire tout l'office canonial.

Nous nous contenterons de citer parmi les chapelains de Sainte-Catherine, Pierre Leschamps, qui fut archidiacre de Rouen; Me Michel Petit, chantre de la cathédrale, qui se fit, sous le règne de Louis XII, une réputation d'orateur distingué ; Arthur Fillon, curé de Saint-Maclou, ami et vicaire général des deux cardinaux d'Amboise, qui mourut évêque de Senlis; au dernier siècle, Jean Le Prince, maître ès-arts, frère d'un sculpteur assez renommé (2); Louis Ribard, qui fonda dans la cathédrale un office en l'honneur de son saint patron; Coge, chanoine de Poitiers (3), et Le Sueur, chanoine de Saint-Georges à Rouen. Ces deux derniers avaient été attachés au secrétariat de l'archevêché.

(1) « Sur ce qu'a représenté M. Ridel touchant les propositions des curés de cette ville contre le tabernacle et les confessionnaux de ceste église, on attendra le retour de l'archevesque. » 21 janvier 1642. Registres capitulaires. Cf. Délib. du 13 janv. de la même année.

(2) Le Prince résigna cette chapelle en 1746.

(3) Coge résigna sa chapelle en faveur de Le Sueur.

Pendant longtemps des rentes suffisantes, formant des bénéfices assez recherchés, avaient assuré l'acquit des fondations primitives et l'entière exécution des volontés des fondateurs. Mais au XVIIIe siècle, par suite de la diminution très-marquée du pouvoir de l'argent, elles étaient devenues presque insignifiantes. On conserva néanmoins les titres des chapelles, mais le nombre des messes fut singulièrement réduit.

Je ne saurais dire exactement à quelle époque ces chapelles furent transférées dans la partie de la cathédrale actuellement désignée sous le vocable de sainte Catherine. Je suis très-porté à croire que ce fut vers 1518. Je trouve, en effet, aux registres capitulaires, à la date des 18 et 26 janv. 1517 (V. S.), deux délibérations, aux termes desquelles permission est donnée aux confrères de Saint-Romain d'abandonner la chapelle de Saint-Romain où ils étaient trop à l'étroit et de se transporter dans celle des Innocents, qu'ils se proposaient de faire décorer à leurs frais *clausuris, vitrinis et ornamentis*. Cette chapelle dut prendre le nom de Saint-Romain, et les confrères des Innocents furent autorisés à prendre, en remplacement, celle de Sainte-Catherine. Il est clair que cette décision dut amener la translation de cette dernière chapelle, et comme, dans les délibérations postérieures, il n'est point fait allusion à d'autre changement, on est fondé à supposer que ce fut vers cette époque que la chapelle qui nous occupe fut transférée au lieu où nous la voyons de nos jours.

On sait que ces chapelles, ainsi du reste que toutes les autres de la cathédrale, furent horriblement dévastées par les protestants, quand ils se furent rendus maîtres de la ville de Rouen, en 1562. Ces ravages nous ont privés à tout jamais d'un système de décoration assurément plus approprié au style de l'église que tous ceux que l'on a pu imaginer depuis. Ce triomphe du vandalisme religieux fut, il est vrai, de courte durée ; mais comme les guerres civiles

ne tardèrent pas à se rallumer, entraînant après elle des calamités et des misères extrêmes, il s'écoula de longues années avant que l'on pût songer à restaurer les chapelles, d'une manière en rapport avec la magnificence de l'église métropolitaine. Avec les ressources dont il disposait, c'était à grand'peine si le chapitre pouvait suffire à l'entretien de la cathédrale dans ses parties essentielles. On ne doit donc pas être surpris qu'il se soit reposé, pour la décoration des chapelles, sur la piété des particuliers (chanoines et chapelains) et sur celle des confréries, en se réservant seulement le droit, dont il se montra toujours jaloux, d'approuver les travaux proposés. C'est ce qui explique pourquoi les comptes de la fabrique ne font aucune mention de ces sortes de travaux, et pourquoi aussi on ne les trouve mentionnés que fort succinctement dans les registres capitulaires.

Des attestations, positives, établissent que ce fut de la sorte que l'on pourvut à la décoration des chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Mellon, des Innocents, de la Chaire-de-Saint-Pierre, de N.-D.-des-Jardins, de la Paix ou du Vœu, de Saint-Sébastien, de Saint-Nicolas, de Saint-Sever, de N.-D. derrière le chœur.

Ce fut également à la libéralité privée que fut due la décoration de la chapelle Sainte-Catherine. Le bienfaiteur de cette chapelle fut un chanoine du nom de Brice, qui trouva, dans le nom de sa famille, peut-être par suite d'une fausse tradition ou d'une prétention nobiliaire, le motif d'une dévotion particulière, dont les traces ont été nombreuses et assez singulières dans la ville de Rouen.

Pendant 130 ans, de 1585 à 1715, la famille dont il s'agit fut représentée au chapitre de Rouen.

Le premier qui y eut entrée fut Nicolas Brice [1], clerc du

(1) 4 juillet 1612. Nicolas Brice invite les chanoines ses confrères à l'enterrement qui devait se faire, à Saint-Eloi, de son père Pierre Brice, marchand à Rouen. Reg. cap. Les reg. du Tab. 1614

diocèse de Rouen, fils d'un riche marchand de la paroisse Saint-Eloi, et frère de Pierre Brice, qui fut plus tard nommé conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Normandie. Nicolas Brice fut nommé, le 24 juin 1586, par le cardinal de Bourbon, à la première portion de la prébende de Londinières, vacante par la résignation de Guillaume de Cornard. Il prit possession de son canonicat le 17 juillet de la même année. Le 30 juillet 1610, il se fit recevoir jubilé, privilége qui entraînait dispense de l'assistance aux offices et était subordonné à la condition d'avoir été chanoine pendant 25 ans consécutifs. Peu d'entre ses confrères purent jouir aussi longtemps que lui des douceurs de la *jubilation* ou de l'honorariat. Il vécut, en effet, jusqu'au 30 juillet 1640. Par son testament du 30 septembre 1637, il avait demandé à être enterré devant le crucifix, et s'était recommandé à son patron saint Brice. Les chanoines se conformèrent à ses volontés dont s'étaient portés exécuteurs ses deux neveux Barthélemy et Pierre Brice. Ceux-ci s'acquittèrent alors, en son nom, de la promesse qu'il avait faite bien des années auparavant, lorsqu'on lui avait adjugé une des maisons canoniales : ils versèrent entre les mains des chanoines une somme de 1,500 livres applicable à la *devanture* du crucifix de la cathédrale.

Dès le 10 sept. 1608, Nas Brice avait donné à l'église cathédrale une marque de sa générosité par le don d' « ung petit tabernacle de boys pour porter le *Corpus Domini* à la procession du jour et feste du Saint Sacrement, lequel veu et trouvé fort honorable, avoit été ledit Brice prié, avec le sr intendant, faire icellui dorer et le faire rendre à sa perfection. »

mentionnent « noble et discrete personne Nas Brice, prebstre, chanoine de Rouen, fils et heritier en partie de feu Pierre Brice, en son vivant, bourgeois de Rouen. »

Au mois d'avril 1603, nouvelle libéralité de sa part, rappelée en ces termes aux registres capitulaires :

« Eu égard à la dévotion du sieur Brice et suivant sa réquisition, a esté permys faire clorre et décorer une chapelle fondée en ceste église de Sainte-Catherine. » Voilà, assurément, une indication bien sommaire. Mais, de même que dans les anciens registres des églises, quelques lignes, parfois aussi mal écrites que négligemment rédigées, sont tout ce qui constate le fait de la venue au monde d'un rejeton des plus grandes familles, de même ces quelques mots, perdus au milieu de délibérations indifférentes, doivent être considérés comme l'unique attestation ; en quelque sorte, comme l'acte de naissance de cette élégante chapelle, si chaudement recommandée à notre protection, et, disons-le aussi, tenue en si haute estime par le Conseil de fabrique de la cathédrale. On ne trouvera pas d'autre renseignement à ce sujet dans les registres capitulaires, lesquels, en général, sont fort sobres d'éloges et absolument étrangers aux amplifications oratoires. Qu'on me permette cette légère satisfaction : j'attache d'autant plus de prix à l'indication qui précède, qu'elle m'a demandé bien des heures de recherches, dont j'aurais plus d'une fois regretté l'emploi, si je n'avais cru agir sous l'inspiration et dans l'intérêt de la Commission des Antiquités.

Ce fut, sans le moindre doute, en reconnaissance de ce service que, chaque année, à partir de 1607 jusqu'en 1622, les chanoines, dans leur chapitre général du mois d'août, confièrent à Nas Brice l'intendance de la chapelle Sainte-Catherine.

Le 31 mai 1627, notre chanoine faisait une fondation de huit messes hautes pour être célébrées les premiers lundis de février, mars, juin, août, septembre, novembre et décembre par les chapelains Clémentins, moyennant 480 l. par lui données pour ladite fondation, à savoir : 4 du Saint-Esprit avec mémoire de saint Nicolas et de saint Brice en la chapelle de Sainte-Catherine, 4 de *Beata* à l'autel de

Notre-Dame-de-Saint-Désir, proche de l'Angelot, avec mémoire des mêmes saints.

Le souvenir de Nicolas Brice était si bien attaché à cette chapelle qu'après son décès, le 3 août 1640, les chanoines permirent à son neveu d'y faire célébrer un annuel pour le défunt, d'y faire mettre une *tente* de noir, l'année entière, et que, dans la délibération, cette chapelle est désignée sous le nom de chapelle de feu M. Brice.

Le même, quelques années avant sa mort, avait fondé, aux Célestins de Rouen, une chapelle sous l'invocation de saint Brice.

Nicolas Brice était depuis longtemps chanoine, lorsque son neveu Barthélemy, alors simple écolier, obtint un canonicat à la cathédrale. Celui-ci cumula plus tard, avec la qualité de chanoine, celle de conseiller au parlement. Il mourut chanoine honoraire et doyen de MM. les conseillers de la grand'chambre, le 29 mai 1693.

De 1639 jusqu'à 1647, il fut intendant de la chapelle Sainte-Catherine, qui lui rappelait le souvenir de son oncle. Il voulut suivre l'exemple que celui-ci lui avait donné, en fondant, dans la cathédrale, un office solennel en l'honneur de saint Brice. Sur sa demande, il fut décidé au chapitre, le 6 nov. 1669, que la fête de saint Brice, évêque et confesseur, serait célébrée à l'avenir en l'église métropolitaine, *more duplici*, que les 4 sons des heures de none, laudes et prime, seraient sonnés avec les cloches de l'obit de Villebon et du jour des trépassés de la fondation de M. Brice, et que les cierges seraient allumés sur l'autel de la chapelle Sainte-Catherine, Saint-Brice et Sainte-Luce (1).

Plusieurs membres de la famille Brice professèrent la même dévotion pour saint Brice. Nous citerons parmi eux, Pierre Brice, sieur de Bouclon, conseiller en la Chambre des comptes. Il fit mettre une inscription dans la chapelle Saint-Brice, aux Célestins, où sa femme Geneviève

(1) Registres capitulaires.

Voisin avait été inhumée, et prit soin d'y rappeler le souvenir de son oncle Nicolas (1). Un autre membre de la même famille, Jean Brice, sieur de Mezanguemare, l'un des capitaines en chef pour le roi en la ville de Rouen, fit, en 1651, poser un vitrail en l'honneur de saint Brice dans l'église Saint-Nicolas et fonda dans la même église, à perpétuité, chacun an, « les premières et secondes vespres et une grande messe solennelle avec l'orgue, la veille et le jour de mons^r le Bienheureux saint Brice, archevesque de Tours, patron de la famille dudit seigneur Brice (2). » Pierre Brice publia un petit livret d'une extrême rareté, accompagné des portraits de son père, de Jean, conseiller en la Chambre des comptes, de Nicolas le chanoine et du sien. Ce livret renferme quelques poésies en l'honneur de saint Brice, avec gravures, et une description de la terre de Menabret au Bas-Caumont, à laquelle Pierre Brice essaya de faire attribuer le nom de Saint-Brice.

Les armoiries que l'on voit à la chapelle Sainte-Catherine sont celles de la famille Brice (3). Des motifs de reconnaissance peuvent seuls expliquer la condescendance du chapitre, qui jusqu'alors s'était montré, toujours et en toute circonstance, hostile à l'introduction de marques de distinction nobiliaire dans la décoration de la cathédrale. Les scènes représentées sur les panneaux sont suffisamment expliquées par les gravures que nous venons de citer. Elles

(1) Voir l'*Histoire de Rouen*, édition de 1732, in-8°, t. VI, p. 28.

(2) Voir, aux archives de la Seine-Inférieure, dans l'Inventaire de la fabrique de Saint-Nicolas, le dessin de ce vitrail. Le contrat de fondation est du 1^er octobre. Jean Brice avait été trésorier de Saint-Nicolas, de Pâques 1640 à Pâques 1642.

(3) *Ecartelé par une croix d'azur, chargée de 11 losanges d'or ; au 1 et 4 d'or, au chevron de sable, accompagné de 3 brosses de même, 2 et 1 ; au 2 et 3, de gueules à la molette couronnée d'or.*

le sont encore mieux peut-être, et en tout cas d'une manière plus authentique, par le récit suivant que nous empruntons, en le traduisant, aux œuvres de Grégoire de Tours :

« Après le décès du bienheureux Martin, évêque de Tours, Brice lui succéda dans l'épiscopat. Ce Brice, dans sa jeunesse, avait tendu bien des embûches à saint Martin, parce que celui-ci lui reprochait fréquemment de s'adonner aux futilités. Un jour il arriva qu'un malade se présenta pour demander un remède au bienheureux Martin. Il rencontre sur la place Brice, qui n'était alors que diacre, l'aborde et lui dit : « J'ai besoin de voir le saint homme, mais je ne sais où il se trouve ni ce qu'il fait. » Brice lui répondit : « Si c'est ce fou que tu cherches, regarde là-bas. Tu le verras, suivant son habitude, les yeux levés vers le ciel, comme un insensé. » Le malade s'en étant retourné, après avoir obtenu ce qu'il voulait, le saint homme dit à Brice : « Voici devant toi le fou dont tu parlais il y a un instant. » Brice, tout confus à cette parole, affirmait qu'il ne s'était pas permis un pareil langage. Mais le saint lui repartit : « Mes oreilles étaient tout près de ta bouche lorsque tu croyais parler loin de moi. En vérité, je te le déclare, j'ai obtenu de Dieu de t'avoir pour successeur dans la dignité du pontificat ; mais sache que bien des contrariétés t'y attendent. » Brice, l'entendant ainsi parler, se mit à le railler en disant : « N'avais-je pas raison ? Ne parle-t-il pas en véritable insensé. » Quand il fut parvenu à la dignité de la prêtrise, il lui arriva fréquemment encore d'accabler d'injures le saint homme. Mais lorsque, par le choix de ses concitoyens, il fut devenu évêque, on le vit vaquer à l'oraison. Quoique vain et superbe, il avait su conserver son corps dans la chasteté. Or il advint que, dans la 33me année de son ordination, il s'éleva contre lui une accusation déplorable. Une femme chez qui ses domestiques avaient coutume de porter ses vêtements à laver, et qui, sous prétexte de religion, avait adopté un costume

particulier, devint grosse et enfanta. Tout le peuple de Tours fut scandalisé, accusa l'évêque et voulut le lapider. « Pendant des années, lui criaient-ils, la piété du saint a voilé tes débauches. Dieu n'a point voulu permettre plus longtemps que nos lèvres se souillassent en baisant tes mains indignes. » Mais lui, protestant avec énergie de son innocence, demanda qu'on lui présentât l'enfant. Cet enfant avait 30 jours. On le lui apporta, et l'évêque Brice lui dit : « Je t'adjure par Jésus-Christ, fils de Dieu tout-puissant : si c'est à moi que tu dois le jour, déclare-le devant tous. » Et l'enfant répondit : « Tu n'es pas mon père. » Le peuple voulait que l'évêque continuât son interrogatoire, et fît dire à l'enfant le nom de son père. Mais l'évêque dit : « Ce n'est pas là mon affaire. Je me suis occupé de ce qui me concernait. Si vous voulez en savoir davantage, faites vos questions vous-mêmes. » Alors le peuple ne vit dans ce qu'il avait fait qu'une œuvre de magie et ourdit une conspiration contre lui. On se saisit de sa personne en lui disant : « Nous ne voulons pas que, sous le faux nom de pasteur, tu exerces aucune autorité sur nous. » Essayant encore de calmer le peuple, il mit des charbons ardents dans son rochet, et les serrant contre sa poitrine, il se dirigea au milieu de la foule, vers le sépulcre de saint Martin; et quand il y fut arrivé, il les jeta à terre, et fit voir que son vêtement n'avait aucune trace de brûlure. « De même, leur dit-il alors, que ce vêtement a été préservé du feu, de même mon corps est resté pur de tout commerce avec cette femme. » Mais ils n'en voulurent rien croire, ils mirent la main sur lui, et après l'avoir accablé de reproches, ils le chassèrent de la cité, afin que cette parole du saint fût accomplie : « Sache que tu auras beaucoup de contrariétés à essuyer pendant ton épiscopat. » Après l'avoir expulsé, ils nommèrent Justinien à sa place. Enfin Brice alla trouver le pape de la ville de Rome, pleurant, gémissant, en disant : « C'est avec raison que j'éprouve ces traverses, parce que j'ai péché contre le saint de Dieu,

et que je l'ai appelé souvent fou et insensé. J'étais témoin de ses vertus, et je n'ai point cru en lui. » Lui parti, les gens de Tours dirent au prêtre qu'ils avaient choisi : « Va après lui et songe à ton affaire, parce que si tu ne te mets pas à sa poursuite, ton humiliation tournera à notre honte à tous. » Justinien s'éloigna de Tours et se rendit à Verceil, ville d'Italie, où il fut frappé par le jugement de Dieu et mourut, inconnu comme un étranger. Les gens de Tours, après avoir reçu la nouvelle de cette mort, persévérèrent dans leur méchanceté et nommèrent Armence à sa place. Cependant, l'évêque Brice, arrivé à Rome, avait raconté au pape tout ce qu'il avait eu à souffrir. Pendant son séjour dans cette ville, près du siége apostolique, il célébra, le plus souvent qu'il put, les solennités des messes, et là il eut le bonheur d'effacer, par l'abondance de ses larmes, les fautes qu'il avait à se reprocher envers le saint de Dieu. Au bout de sept ans il s'éloigna de Rome, et se disposa, avec la permission du pape, à reprendre le chemin de Tours. Arrivé à un village du nom de Montlouis, situé à 6 milles de la ville, il y reçut l'hospitalité. Sur ces entrefaites, Armence fut pris de fièvre et rendit l'âme au milieu de la nuit. L'évêque Brice, en ayant été averti aussitôt par une vision, dit aux siens : « Levez-vous promptement et venez avec moi à l'enterrement de notre frère l'évêque de Tours. » Comme ils entraient par une porte de la cité, le cadavre d'Armence sortait par la porte opposée. Après les obsèques, Brice fut réintégré dans la chaire épiscopale et vécut heureusement, pendant encore sept années. »

M. l'abbé Robert avait été informé qu'un curé de Paris possédait une statue de la sainte Vierge dont la tradition rattachait la provenance à la chapelle Sainte-Catherine.

M. Le Breton a constaté l'existence d'une roue figurée

dans la partie supérieure du vitrail; quant aux peintures, il les a toujours considérées comme de l'école de Lesueur. Les armoiries des Brice se remarquent encore dans un cartouche avec la date de 1603.

M. Robert a fait exécuter une photographie du cloître de la cathédrale pour être jointe au dossier de la demande d'allocation.

*Hachettes celtiques ou scandinaves.* — M. Billiard fait passer sous les yeux de la Commission deux belles hachettes : l'une, en calcaire lithographique de $0^m,33$ de long, trouvée à Abancourt (Oise) ; la seconde de $0^m,24$ de long, en silex blanchâtre, trouvée à Ry en décembre 1879.

M. Le Breton croit la première d'origine scandinave, opinion contestée par M. Lormier.

*Orival près Bellencombre. Fragment de tombeau en terre cuite.* — En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, notre collègue M. l'abbé Tougard informe la Commission qu'il a eu entre les mains, le mois dernier, un fragment de terre cuite épais de 3 cent., long de 19 cent. et d'une largeur moyenne de 8 cent. Le mot *âme* y était gravé en lettres gothiques de 47 millim. de hauteur, qui semblent appartenir au XIVe siècle.

Ce fragment avait été recueilli par feu M. Duchaussoy, greffier de la justice de paix de Bellencombre ; il fut trouvé en creusant une fosse dans le cimetière d'Orival, ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Saint-Hellier. Ce cimetière est riche en souvenirs archéologiques, car les tuiles romaines y abondent et on y a

signalé une sépulture franque. (M. l'abbé Cochet, *Répertoire archéologique*, col. 13.)

Le débris céramique en question provient évidemment d'une sépulture, et les tombeaux en terre cuite sont assez rares, comme le constataient naguère encore M. J. Quicherat et M. E. de Beaurepaire, pour mériter une mention à cette petite découverte.

*Saint-Aubin-sur-Scie. Cimetière gallo-romain des Vertus.*—M. d'Estaintot a reçu de M. Paul Coppinger, archéologue, une intéressante notice sur des fouilles récemment entreprises sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie ; M. Coppinger est heureux d'en soumettre les résultats à la Commission.

*Cimetière gallo-romain des Vertus.* — En sortant de Dieppe par la côte de Rouen, Janval est le premier village que l'on rencontre. A deux cents mètres environ au delà de ce village, à gauche, sur le bord de la route qui conduit au hameau des Vertus, se trouve le cimetière gallo-romain dont nous nous occupons.

Depuis plusieurs années déjà on soupçonnait son existence. Des débris de vases antiques, épars à la surface du sol, avaient tout d'abord attiré l'attention de M. Michel Hardy, qui les avait bien vite reconnus pour être de fabrication romaine. En 1872, en pratiquant un sondage dans le talus même de la route, M. Hardy avait découvert une sépulture qui lui donna plusieurs beaux objets, notamment une urne cinéraire pomiforme en verre vert, une petite ampoule à anses en verre de même nature, un plateau en terre rouge dite de Samos.....(1).

M. l'abbé Cochet voulut aussi explorer le terrain, mais

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome II, p. 299.

la fouille ne put être continuée. Le propriétaire, par un respect plus superstitieux que religieux pour les cendres de ses ancêtres, s'opposa à toute nouvelle recherche.

Heureusement pour la science et pour nous, le *Champ de la Vierge* (c'est ainsi qu'est désigné le terrain dont il s'agit) est devenu, depuis l'an dernier, la propriété de Mme Lachambre, qui, avec une obligeance parfaite, nous a gracieusement autorisé à entreprendre une fouille en règle.

C'est le 23 août dernier que M. Michel Hardy et moi nous commençâmes notre campagne. Le succès répondit promptement à notre attente. L'ouvrier travaillait à peine depuis deux heures lorsque la pioche heurta un obstacle : c'était une de ces larges tuiles romaines à rebords, de ces *tegulæ* si connues. Deux de ces tuiles, placées horizontalement, en recouvraient quatre autres posées verticalement et nous démontraient que nous étions en présence d'une sépulture.

Il serait beaucoup trop long de donner la description et le détail de chaque sépulture. Sur un espace de 11 mètres de long sur 10 mètres environ de large, nous avons en effet rencontré vingt-six sépultures qui nous ont fourni soixante-treize pièces, tant urnes cinéraires que vases aux offrandes, monnaies, objets en bronze et en fer. Il faut avouer, d'ailleurs, que bien peu ont été retirées intactes. Les sépultures étaient parfois à moins de trente centimètres de profondeur et la charrue avait brisé, souvent d'une manière irréparable, un grand nombre de vases.

Nous nous bornerons donc à indiquer les traits généraux qui caractérisent ce cimetière et à signaler ce qui nous semble mériter de fixer particulièrement l'attention.

Le cimetière des Vertus est à incinérations, comme la plupart de ceux de l'époque gallo-romaine, tels que celui de Neuville-le-Pollet, par exemple, si bien étudié par M. l'abbé Cochet. Nous parlons ici du cimetière de

Neuville, parce qu'il offre avec le nôtre plus d'un trait commun et que tous deux nous paraissent avoir été contemporains.

Aux Vertus comme à Neuville, les sépultures étaient protégées par de gros silex ou des tuiles. Le plus souvent c'étaient des tuiles à rebords. Beaucoup de sépultures du reste n'avaient aucune défense ; l'urne cinéraire avait été déposée au milieu de l'argile, et recouverte seulement par un fragment de tuile. Nous devons à ce propos signaler un fait que nous n'avons vu mentionner nulle part. Dans la première sépulture qui fut rencontrée, les tuiles, ou mieux les fragments de tuiles, recouvrant les deux urnes qui la composaient, étaient creusés de rainures circulaires dans lesquelles s'emboîtaient exactement les orifices des vases. Ces rainures étaient évidemment destinées à fermer plus hermétiquement l'ouverture des urnes ; mais comment les avait-on faites ? Comme elles reproduisent les moindres défectuosités des rebords, on pourrait supposer qu'avant de faire cuire ces tuiles, on aurait appuyé sur elles les orifices des vases. Une objection toutefois se présente : pourquoi ces tuiles n'étaient-elles pas entières, mais fragmentées grossièrement ? Nous nous contenterons d'avoir signalé ce fait, laissant à d'autres le soin de l'expliquer.

En général, les sépultures ne contenaient pas un grand nombre de vases. Une seule en a fourni huit ; c'étaient d'ailleurs plutôt deux sépultures, puisqu'il s'y trouvaient deux urnes cinéraires ; elles ne formaient cependant qu'un même ensemble, et les vases étaient placés, soit les uns dans les autres, soit côte à côte. La plupart des autres incinérations ne renfermaient que deux ou trois vases. Dans quelques-unes, l'urne cinéraire était seule.

Autant que nous avons pu en juger par une première fouille, le cimetière des Vertus est beaucoup moins riche que celui de Neuville. En général, la poterie est

commune et parfois mal cuite. La verrerie est faiblement représentée et ne peut se comparer aux richesses de Neuville.

Les vases sont en terre rouge, grise, noire ou blanche ; quelques-uns ont été enduits d'une couverte fine et lustrée. Une seule urne est en terre dite de Samos. Pour la verrerie nous avons à signaler deux urnes cinéraires, deux fioles lacrymatoires, une boule servant d'ornement, un petit vase pentagonal et deux autres dont il ne reste que des débris informes. Ces trois derniers vases et l'une des fioles lacrymatoires sont en verre blanc de cristal.

Une clef moulée est, en dehors des monnaies, le seul objet de bronze ; mais d'autre part nous avons retiré d'urnes cinéraires trois cuillères à parfum, que nous croyons être d'argent (1).

Dans les urnes cinéraires, au milieu même des ossements calcinés, nous avons plusieurs fois trouvé des masses de fer oxydé, dernières traces d'objets détruits par la rouille.

La forme des vases est très-variée. Ce sont de grandes urnes du genre *olla* ou *pot-au-feu*, des vases aux parfums et aux libations ressemblant à des cruches ou à de petits *pots-à-beurre*, les uns à large goulot, d'autres à goulot

(1) L'essai de ces cuillères, obligeamment fait le 28 janvier 1880, par M. Capaul, essayeur de la Monnaie, à Paris, n'a pas révélé la présence d'argent. Ce métal, blanc et cassant comme du verre, est un alliage de cuivre, d'étain et de plomb, souvent employé à l'époque gallo-romaine.

D'après M. Capaul, ces métaux sont alliés environ dans les proportions suivantes :

| | |
|---|---|
| Cuivre. . . . . | 69 |
| Étain . . . . . | 24 |
| Plomb. . . . . | 7 |
| | 100 |

étroit, avec bec tréflé et anse..... Les parois sont tantôt unies à couverte mate ou lustrée, tantôt côtelées ou ornées de rainures et d'imbrications.

Nous avons vainement cherché des marques de potiers ou de verriers.

Parmi les pièces curieuses de la poterie nous mentionnerons :

1° Une urne cinéraire en terre dite de Samos, de forme ovoïdale, avec imbrications (hauteur : $0^{m}22$ ; diamètre à l'orifice : $0^{m}11$ ; diamètre à la panse : $0^{m}16$). La couverte est malheureusement très-altérée, et l'urne brisée en morceaux n'a pu qu'être incomplétement reconstituée.

2° Un petit vase en terre d'un grain très-fin, lustré, d'une couleur à reflets verdâtres, avec dessins et cette inscription : VIVAS, parfaitement lisible. Le dessin (n° 1) joint à cette note, bien que très-imparfait, pourra donner l'idée de la forme du vase et de la manière dont l'inscription et les ornements sont disposés. Quel sens faut-il donner à l'inscription ? On ne veut y attacher généralement qu'une idée purement matérielle, parce qu'on a souvent lu sur des vases à boire des inscriptions telles que celles-ci : BIBAS ; BIBE, VIVAS ; UTERE FELIX, etc..... Une telle interprétation nous répugne, et nous préférons voir dans ce mot une pensée plus élevée, la pensée de l'immortalité. Le seul fait d'avoir déposé ce vase à côté des cendres du mort ne marque-t-il pas, chez ceux qui ont accompli ce pieux devoir, une noble intention, un désir, une espérance ?

3° Une cruche en terre grise à anse et bec tréflé, exactement semblable à celle qui est reproduite par M. l'abbé Cochet dans sa *Normandie souterraine* (Pl. II, fig. 34, Neuville-le-Pollet). Elle est parfaitement intacte.

L'objet de verre le plus précieux parce qu'il est entier, est une charmante fiole lacrymatoire en verre vert, d'une forme allongée très-élégante, avec bourrelet au bord du goulot et côtes à la panse.

Nous devons encore signaler une fiole lacrymatoire en verre blanc, à base cubique et long goulot à bourrelet (1), et un petit vase en verre de même nature, pentagonal et à côtes. Tous deux n'ont pu qu'être incomplétement reconstitués.

N'oublions pas une boule de verre vert, objet de parure sans doute (2), trouvée au milieu d'ossements calcinés, au fond d'une urne ; ni deux perles en verre émaillé de forme longue.

La clef en fer, avec tête en bronze moulé, présente un intérêt tout spécial et est peut-être l'objet le plus remarquable qu'ait donné le cimetière des Vertus.

Des fragments de tissus convertis en peroxyde de fer se voient très-distinctement. L'un d'eux est plus grossier que l'autre et lui est superposé, ce qui donne à penser que la clef avait été enveloppée dans deux fragments d'étoffes avant d'être déposée dans l'urne cinéraire.

Des trois cuillères à parfum, deux seulement sont à peu près conservées. L'une d'elles a un manche de $0^{m}10$ de long.

Il nous reste à dire quelques mots des monnaies, de ces *naulus* qui se trouvaient presque toujours dans l'urne cinéraire même, quelquefois à côté. Toutes étaient en bronze et la plupart trop frustes pour laisser distinguer le nom ou le profil de l'empereur. Sur l'une d'elles toutefois nous avons pu lire le nom de ANTONINUS AUG.. GERM.....; sur la face d'une autre les lettres : IMP CAESL..... LVE..... Au revers de cette dernière on distingue très-bien une femme nue, assise, tenant de la main gauche une corne d'abondance, avec ces inscriptions : dans l'exergue, FORT.... (FORTUNA) ; dans le champ de la médaille, S. C. (Senatûs consulto) ; et sur le contour, TR. POT.... (Tribunitia Potestate).

(1) Voir l'analogue figurée par M. l'abbé Cochet dans sa *Normandie souterraine*, Pl. I, fig. 53. Cany.

(2) V. l'abbé Cochet ; op. cit., pl. I, fig. 36.

Ces monnaies suffisent-elles pour dater le cimetière ? Assurément non. Tout ce qu'elles démontrent, c'est qu'il ne remonte pas à une époque antérieure au IIe siècle de notre ère.

Tels sont les résultats de notre première fouille au cimetière des Vertus. Si modestes qu'ils soient, nous nous sommes fait un devoir de les signaler à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Nous savons en effet que, fidèle aux traditions que lui a transmises M. l'abbé Cochet, elle accueille toujours avec indulgence les moindres communications ayant trait à l'archéologie.

La Commission entend avec intérêt cette communication, et charge son secrétaire de transmettre ses remercîments à M. Coppinger. — Les desseins qui accompagnent la notice sont déposés dans le portefeuille de la Commission.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte D'ESTAINTOT.

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD, rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

## PENDANT L'ANNÉE 1880

---

## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1880

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, le marquis de Blosseville, Bouquet, Desmarest, de Glanville, Gouellain, G. Le Breton, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Robert, Sauvageot, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Brianchon, Guéroult et Simon se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1879 est lu et adopté.

M. Le Breton observe que les objets en verre décrits dans la note de M. Coppinger remontent à la période gallo-romaine.

La correspondance imprimée comprend :

*Compte-rendu de la Commission impériale et archéologique de Saint-Pétersbourg pour l'année 1876*. Saint-Pétersbourg, 1879, 1 vol. in-f°, avec

album; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, nos 80 et 95; t. VII, no 101; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1879, nos 1 et 3; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1879; — *Comité archéologique de Senlis*, t. IV, année 1878; — *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Table chronologique des documents publiés dans les cinq premiers volumes; — *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XVIII; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXI, première partie; — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, année 1876, 1877 et 1878.

*Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.* — M. le Président a reçu une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 22 janvier 1880, invitant la Commission à se faire représenter à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui se tiendra du mercredi 31 mars au samedi 3 avril.

M. le Président fait connaître les principales dispositions de cette circulaire et invite les membres de la Commission qui auraient à proposer quelques communications, ou pourraient se rendre à Paris, à faire connaître leurs intentions dans les délais indiqués.

*Crédit affecté aux monuments historiques. Allocations.* — M. le Président fait connaître à la Commission que, depuis la dernière séance, la Commission départementale a ratifié les propositions de la Commission des antiquités en ce qui concerne les 1,000 fr.

d'allocation proposés pour l'église de Jumiéges. L'allocation pour le cloître de la cathédrale a été portée à 4,600 fr. par suite du rejet au moins provisoire du crédit sollicité pour la réparation des peintures de la chapelle Sainte-Catherine.

Il y aura à fournir la justification d'un devis en rapport avec la somme de 4,500 fr. affectée aux travaux du cloître.

*Ancienne église Saint-Paul. Dessin offert par M. Sauvageot.* — M. Sauvageot offre à la Commission, pour son Bulletin, un dessin réduit des plan et coupe de l'ancienne église Saint-Paul.

M. le Président lui en adresse, au nom de la Commission, tous ses remercîments.

*Abbaye de Graville. Réparations effectuées.* — M. l'abbé Robert fait part des travaux exécutés jusqu'à ce jour sur les fonds alloués pour réparations de l'ancienne abbaye de Graville : 381 fr.50 ont été employés aux dallages ; le surplus sera employé à la réparation de la tombe de Guillaume Malet, sire de Graville.

*Note sur l'usage des silex taillés.* — M. P. Baudry lit la note suivante sur l'usage des silex taillés :

Permettez-moi de vous soumettre quelques observations qui sortent un peu de mes études habituelles, et pour lesquelles je réclamerai par conséquent toute votre indulgence.

L'usage des silex taillés a existé partout. L'exposition de 1878 et les travaux modernes ont révélé la présence de haches en pierre chez la plupart des peuplades anciennes et chez un certain nombre de peuplades encore existantes. Il en a été tiré de la Gaule celtique, de la Scandinavie, du Mexique, du Sénégal, de la Cafrerie, de la Nouvelle-Zélande, des îles Fidgi, des îles de l'Amirauté, des îles

Carolines, des îles Sandwich, etc. Et, chose remarquable, beaucoup de types sont analogues entre eux, quoique provenant de régions fort éloignées les unes des autres, comme si une même pensée avait présidé à leur arrangement.

Suit-il de là que la présence de haches et de divers instruments en pierre doive nécessairement caractériser des époques contemporaines entre elles et un âge primitif que l'on est convenu d'appeler l'âge de pierre ? A mon avis, non ; puisque, comme nous venons de le dire, certaines peuplades éloignées sont encore aujourd'hui à cet âge, avec des mœurs semblables à celles des habitants qui nous ont précédés sur le sol que nous foulons. Il est conforme à sa nature que, partout et de tout temps, l'homme le moins habile se soit servi des instruments que pouvait lui procurer un bloc de pierre ou un caillou quelconque, qu'il ait su fabriquer une massue et une flèche en silex, tandis que le gorille le plus adroit n'a jamais pu et ne pourra jamais s'armer que d'une branche détachée de l'arbre ou d'une pierre ramassée sur le sol. Il est conforme aux enseignements archéologiques et historiques que l'emploi de la pierre n'indique pas toujours un état primitif. Dans les fouilles des trois villes superposées, où l'on a cru retrouver la Troie d'Homère, c'est la couche la plus inférieure, c'est le plus ancien peuple qui a fourni les plus beaux objets en or et en argent et les plus belles poteries, tandis que les objets les plus grossiers et les instruments de pierre ont été révélés par les couches les plus récentes.

L'emploi des frondes et des silex est signalé par la Bible dans l'histoire des Hébreux. Les Gaulois, devant Alesia, faisaient usage de frondes et de pierres. Les Anglais se servaient d'armes en pierre à la bataille d'Hastings. En 1298 les Ecossais ont des armes semblables, qui continuent de figurer jusque dans les chroniques du moyen âge, et dont se servent encore les Esquimaux et les habitants de l'Océanie.

Maintenant, si aucune époque spéciale ne nous paraît

pouvoir mériter la désignation générale et absolue d'âge de pierre, il ne nous paraît pas possible non plus de reporter l'usage des instruments en pierre à ces périodes d'antiquité absolue et indéfinie, que renfermeraient les temps dits préhistoriques. Des silex taillés ont cependant été découverts, dit-on, dans des terrains géologiques antérieurs à ceux où se place communément la première apparition de l'homme. C'est cette prétention que je trouve victorieusement contredite par de savants mémoires insérés dans le dernier Bulletin du congrès archéologique de France, séances tenues au Mans et à Laval en 1878. Vous avez tous lu ces mémoires, Messieurs; permettez-moi seulement de vous en rappeler quelques mots.

D'après M. l'abbé Maillard, l'âge de la pierre n'est pas un état primitif, mais un état général par lequel doit passer ou a passé l'humanité : c'est l'état d'une tribu, d'un peuple, qui, à un moment donné, se trouve n'avoir que des pierres pour l'usage de la vie. De même le préhistorique ne serait pas vrai d'une manière générale, mais seulement par rapport à tel ou tel peuple qui, à une certaine époque, n'a pas d'annales historiques.

L'âge des silex extraits par M. l'abbé Bourgeois des terrains de Thenay (Loir-et-Cher), dit M. l'abbé Hamard, n'est pas douteux. Ces silex sont parfaitement tertiaires, et, par suite, antérieurs à tous les produits d'industrie humaine trouvés ailleurs. C'est donc avec raison, ajoute-t-il, que M. de Mortillet les place avant tous les autres au point de vue de l'ancienneté. Mais, ce qui est plus contestable que leur âge, c'est qu'ils aient servi d'instruments à l'homme. J'avoue, pour mon compte, continue le même auteur, n'avoir pu y découvrir, avec la meilleure volonté du monde, la moindre trace certaine de travail, et, en cela, je suis d'accord avec un bon nombre de savants très favorablement disposés cependant à l'égard des nouvelles doctrines. — M. Alexandre Bertrand a eu l'idée de soumettre des silex de Thenay à d'assez brusques alternatives

de température, et il a obtenu, par cette méthode, des éclats en tout semblables à ceux que l'on nous donne comme travaillés.

La découverte de Thenay étant de beaucoup la plus sérieuse que l'on ait pu produire à l'appui de la théorie de l'homme tertiaire, par elle on peut juger des autres, et M. Bertrand, en présence de l'expérience que nous venons d'indiquer, a formulé par écrit cet aveu significatif: « Tous les faits relatifs à l'homme tertiaire s'évanouissent à mesure qu'on les examine de près. » L'existence de l'homme tertiaire entraîne de telles conséquences, que l'on est loin de l'admettre généralement. C'est ce que déclare M. le vicomte de Pulligny dans son récent ouvrage: *L'art préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie.*

N'oublions pas en outre, dit à ce sujet M. l'abbé Moigno, que les silex de Thenay ont été trouvés dans des terrains certainement remaniés et de transport, entraînés par les eaux. Être amené au fond d'une cavité creusée par des pluies torrentielles est un effet tout naturel. Tout ce qui tombe dans un terrain meuble, détrempé périodiquement, a une tendance à descendre. Nous conclurons donc avec l'auteur que nous venons de citer, et ce sera là tout le résumé des réflexions que nous vous soumettons, Messieurs, pour ce qu'elles valent, que les pierres taillées, polies ou non, sont à la fois préhistoriques, historiques et contemporaines. Elles sont caractéristiques de tous les âges de l'humanité et témoignent par leur universalité de l'unité de l'espèce humaine. Témoins de l'unité bien plus encore que de l'antiquité de cette espèce, voilà ce que seraient en réalité les silex.

*Clocher de Cottévrard. Demande de classement. Rejet.* — M. le Président communique une délibération du Conseil municipal de Cottévrard, relative à la demande de classement, au nombre des monuments

historiques départementaux, de la tour et de la flèche de l'église de Cottévrard. A cette demande est jointe un devis de 1,100 fr. de réparations à faire à ce monument.

Cette demande s'appuie sur l'origine de ce clocher, qui dépendait originairement de l'ancienne église Saint-Nicolas de Rouen, et fut, au moment de sa démolition, transporté à Cottévrard, aux frais de M. le comte de Grosmesnil et par les soins de M. Courtonne, architecte.

La Commission, après un examen attentif de la photographie qui accompagne le devis, et attendu qu'il paraît en résulter que la base du clocher a subi, dans ses baies inférieures et du premier étage, des remaniements assez nombreux; que la base de la flèche a été accompagnée d'une balustrade et de clochetons qui en dénaturent la physionomie; que d'ailleurs cette tour ayant été tout récemment reconstruite ne saurait avoir besoin de réparations urgentes, estime qu'il n'y a lieu, du moins quant à présent, à classer le clocher de Cottévrard au nombre des monuments historiques départementaux.

*Notice sur le carrelage de la chapelle du château de la Bâtie-en-Forez. Pavage en faïence émaillée d'Abaquesne.* — M. Le Breton communique à la Commission la primeur d'un article conçu au point de vue de la fabrication céramique rouennaise et relatif à un carrelage en faïence de Rouen, provenant de l'atelier d'Abaquesne, et récemment découvert dans la chapelle du château de la Bastie-en-Forêt.

Parmi les nouveaux dons faits, il y a quelques jours, au Musée du Louvre, figure un très beau pavage d'autel offert par M. Beurdeley, qui provient de la chapelle du château de la Bâtie, dans le Forez.

Ce château appartenait, dès 1331, à la famille d'Urfé, dont le personnage le plus célèbre fut Honoré d'Urfé, l'auteur du roman de l'*Astrée*.

Ce roman, par ses descriptions des plaisirs champêtres et des amours pastorales, eut une telle vogue au moment où il parut, que longtemps après sa publication, on retrouve ses bergers et ses bergères du Lignon naïvement représentés sur les faïences nivernaises et rouennaises.

Le grand-père du romancier, Claude d'Urfé, gouverneur des enfants de France, sous Henry II, avait fait décorer son château de la Bâtie de statues et d'objets d'art de toutes sortes, dans le goût de l'époque.

Ce fut lui qui fit construire également la chapelle en 1548.

Le carrelage en question couvrait le devant de l'autel.

Il est en faïence à émail stannifère, décoré de chimères à corps de feuillage, alternant avec des cariatides ailées, qui sont reliées entre elles par des rinceaux et des draperies supportant des trophées d'armes et des branches d'olivier.

Au centre, dans un cartouche surmonté par des amours, on lit la date de 1557. Sur les côtés, deux femmes placées sous des vignes repliées en arceaux, symbolisent par les attributs qu'elles portent, la justice et la foi.

Les couleurs employées sont le jaune d'antimoine, le violet de manganèse, le vert de cuivre et le bleu.

Cet ensemble décoratif dénote au premier aspect une influence italienne, et rappelle les élégantes compositions de Jean d'Udine.

Si l'on vient ensuite à étudier les détails, on s'aperçoit qu'un goût tout français a présidé à l'exécution des figures et de certains accessoires.

Plusieurs des caractères de la fabrication diffèrent également : les couleurs sont vives et harmonieuses, mais le ton laiteux de l'émail du fond est plus blanc que dans les

majoliques italiennes, et la teinte du biscuit n'est pas la même.

Un document conservé dans les archives de l'ancien tabellionage de Rouen vient confirmer notre opinion, que ce carrelage a dû être exécuté en France.

Il nous paraît provenir en effet de l'atelier de Masseot Abaquesne, le céramiste rouennais, dont notre savant et regretté prédécesseur, M. André Pottier, avait, on le sait, signalé l'existence à Rouen au XVIe siècle, en voyant son nom inscrit sur une liste des notables de la ville, où sa profession de céramiste se trouvait indiquée.

Certaines conjectures avaient amené M. André Pottier à lui attribuer le pavage du château d'Ecouen, exécuté pour le connétable Anne de Montmorency ; ce pavage, en effet, portait la mention : *à Rouen, 1542*.

Plusieurs documents découverts plus tard par M. Gosselin dans les archives de l'ancien tabellionage du palais de justice de Rouen vinrent confirmer l'attribution de M. André Pottier.

Un fragment de ce pavage, provenant du château d'Ecouen, a été donné au Musée céramique de Rouen par M. Lejeune, architecte de la Légion d'honneur.

Il contient le chiffre du connétable Anne de Montmorency, entouré par deux phylactères portant la légende : *Aplaros*.

Deux mains gantelées et armées accompagnent ce chiffre. Sur l'une des épées on lit : *à Rouen*, et sur l'autre : *1542*.

D'autres fragments ayant la même provenance existent également aux Musées du Louvre, de Sèvres, de Cluny, et dans plusieurs autres collections.

Enfin les deux panneaux principaux de ce pavage appartiennent à Mgr le duc d'Aumale. Ils représentent Mucius Scévola et Curtius.

. . . . . .

Il nous faut revenir maintenant au carrelage de la Bâtie.

Nous citerons d'abord à ce sujet un des documents découverts par M. Gosselin concernant Masseot Abaquesne. Il nous montre ce dernier en relations d'affaires avec un sieur d'Urfé, gouverneur de Mgr le Dauphin, qui pourrait bien avoir été le propriétaire du pavage en question.

Le 22 septembre 1557 (même date que l'on trouve sur le pavage), Abaquesne donne quittance à André Rageau, secrétaire des finances du roi, d'une somme « de 559 livres « tournois pour la façon et fourniture de certain nombre de « carreau de terre esmaillée qu'il avait cy devant entreprise « de faire et parfaire pour le sieur Durfe, comme gouverneur « de Monseigneur le Dauphin selon les pourtraits et devises « que ledit Durfe lui avait baillés à cette fin, en ce compris « 12 livres tournois pour son rembours de semblable « somme qu'il a payée pour la façon des casses des bois et « nattes ou a esté mis et enchassé ledit carreau (1). »

A quelle *résidence* ces carreaux avaient-ils été employés ? telle était la question qui jusque-là restait sans réponse. Lorsque nous eûmes la bonne fortune de voir le carrelage du château de la Bâtie, nous n'hésitâmes pas à le reconnaître comme étant celui d'Abaquesne.

Evidemment nous n'avons aujourd'hui sous les yeux qu'une très faible partie de ce carrelage, qui devait être complétée par une autre beaucoup plus importante, recouvrant entièrement le sol de la chapelle.

Le chiffre élevé de la quittance permet du reste de supposer qu'en raison même de la somme versée, un nombre beaucoup plus considérable de carreaux émaillés avait dû être fourni.

Ce qu'il nous importe surtout de constater ici, c'est que ce devant d'autel en faïence a bien été fabriqué à Rouen, par Abaquesne.

L'influence italienne que l'on remarque sous le rapport

(1) Tabellionage, acte du 12 septembre 1557.

de sa décoration s'explique par l'importance même des relations commerciales qui existaient au XVIe siècle, entre notre ville et l'Italie.

A cette époque, en effet, Rouen était continuellement visité par des négociants étrangers que leurs affaires commerciales attiraient dans notre port.

Le contact réciproque devait nécessairement permettre aux industriels rouennais de se mettre au courant de la mode et des nouvelles découvertes susceptibles d'augmenter leurs bénéfices.

C'est ainsi que le céramiste Abaquesne avait pu connaître et s'approprier les procédés de l'émail stannifère qui lui avaient sans doute été indiqués par des Italiens.

En étudiant également les majoliques qui venaient de leur pays, il dut chercher à se rendre compte par lui-même des progrès qu'il fallait faire faire à son art.

L'honneur lui revient donc d'avoir su égaler ses modèles, en exécutant ces magnifiques pavages du château d'Ecouen, et de la chapelle de la Bâtie.

Il serait superflu d'insister sur la valeur de ce nouveau don, qui met le Louvre en possession d'une des œuvres les plus rares et les plus remarquables de la céramique française.

M. de Beaurepaire se demande si la quittance citée par M. Le Breton contient la preuve absolue qu'elle se refère au carrelage du château de la Bâtie. Il resterait dans tous les cas à prouver que le château, à cette date, a été habité par le Dauphin, et à rechercher à qui il appartenait à la date de la quittance.

*Bénitier en bronze. Mortier aux armes d'Orléans-Longueville.*— M. Gouellain fait passer sous les yeux de la Commission des objets intéressants :

L'un d'eux est un bénitier en bronze, de forme circulaire, diminuant progressivement de l'orifice au

fond, et dont les anneaux en bronze servaient jadis à fixer une anse en fer qui a disparu. M. l'abbé Cochet signale l'usage de ces bénitiers portatifs et leur persistance dans quelques églises de l'arrondissement de Dieppe. M. Gouellain demande à quelle époque peut être reportée la fabrication du bénitier qu'il soumet à la Commission. M. Billiard le croit du xv^e ou du xvi^e siècle; M. Le Breton, du xvi^e ou du xvii^e.

M. Gouellain montre également un joli mortier en bronze aux armes des d'Orléans-Longueville, semé de fleurs de lys, et portant l'inscription R. LE NOVVEL. 1632. Il appartient à M. Lorquet et provient de Longueville.

*Quiberville. Inscription du XV^e siècle.*—M. Pelay signale les réparations intelligentes dont l'église de Guiberville a été récemment l'objet de la part de M. l'abbé Anquetil, curé de Saint-Aubin-sur-Mer. Ces réparations et l'enlèvement d'une couche de plâtre ont permis de retrouver une ancienne inscription en caractères gothiques, de la fin du xv^e siècle, qui était fixée dans la muraille du chœur, du côté de l'Evangile.

Cy · deuant · gist · soubs · ceste · tombe · auec · sõ ·
aẽl · et · son · grant · oncle · venerable · et · discrete ·
personne · messire · pierres · le senescal · jadis ·
natif · et · cure · de · ceste · parroisse · de · quiberville ·
Le · quel · ceste · eglise · prez que · toute · demolie ·
et · cheue · a · loccasion · des · guerres · depopulaciõ ·
totale · du · pays · de · caux · fist · redifier · et · faire
tout · de · neuf · la · nef · la · tour · et · partie · du ·
ceur · pauer · et · ustenciler · de · calices · aornemẽs ·
et · liures · sumptueux · Qui · trespassa · lan ·
de · grace · Mil cccc iiii^xx · et · deux · le ·

xvii^e · iour · de · Juing · ayant · vescu · iiii^xx · et · ung · an · et · este · cure · de · ceans · xlv · ans · priez · dieu · pour · luy ·

Notre collègue a également relevé, avec mille difficultés, l'inscription de la cloche de l'église de N.-D.-du-Parc, qu'il ne donne d'ailleurs que sous bénéfice d'inventaire.

1571. Je fus nommee Ysabeu Maillard Jeane Ellura Marie, M^e Jacques Fleurré curé du lieu, M^e Loys Dumaine, Nicollas Levillain, Ysabeu le Comte.

*Notice sur l'église Saint-Nicolas de Rouen.* — M. de Beaurepaire donne lecture d'une notice intéressante sur l'église Saint-Nicolas de Rouen.

La paroisse S. Nicolas était une des plus petites de la ville de Rouen. Son territoire était resserré entre les rues de S. Romain, de S. Amand, de la Chaîne et des Carmes. Encore ne comprenait-elle qu'un des côtés de ces rues. Deux seules, et de peu d'étendue, lui appartenaient en entier, celles de S. Nicolas et de la Croix-de-Fer.

On peut, sans invraisemblance, attribuer à cette paroisse une origine très ancienne. La lettre de S. Paulin, évêque de Nole, à S. Victrice, l'un de nos plus illustres archevêques, nous autorise à penser que déjà de leur temps on comptait un grand nombre d'églises à l'intérieur de notre ville. Mais si l'on veut comprendre celle qui nous occupe parmi celles auxquelles il a pu être fait allusion dans cet antique document, il faudra admettre qu'elle n'avait point conservé son vocable primitif, puisqu'il est constant que le culte de Saint Nicolas ne se répandit en France que dans le cours du xi^e siècle, postérieurement à la translation qui eut lieu des reliques de ce saint, de Myre, lieu de son évêché, à Bari, en Italie (1).

(1) *Orderic Vital*, édit. de M. Aug. Le Prévost, t. III, p. 205-218.

Quoi qu'il en soit, c'est au XIIe siècle qu'on la voit mentionnée pour la première fois. On conserve aux Archives départementales, dans le fonds du chapitre, une charte de Henri, comte d'Eu, par laquelle ce seigneur notifie que, pour le salut de son père et de sa mère, de Henri, roi d'Angleterre, et de Henri, son fils, pour son propre salut et pour celui de Mathilde, sa femme, il avait donné au chapitre de Rouen *ecclesiam Sancti Nicholai de Rothomago, ad perpetuum possidendam et in proprios usus convertendam.* Parmi les témoins figuraient Hugues, abbé d'Eu, et Geoffroi de Berengerville, sénéchal du même lieu (1). L'*Histoire de Rouen*, qui donne la traduction de cette charte, la date, nous ne savons pourquoi, de l'année 1120. Tout ce qu'on peut légitimement affirmer, c'est qu'elle ne saurait être antérieure à 1184 ni postérieure à 1189 (2).

En vertu de cette donation, le chapitre de Rouen jouit, jusqu'à l'époque de la Révolution, du droit de présenter à la cure de S. Nicolas, et ce droit fut toujours exercé par le chanoine qui se trouvait de semaine *ad beneficia conferenda*, au moment de la vacance de la cure.

Ce bénéfice est mentionné en ces termes dans le Pouillé d'Eudes Rigaud : *Ecclesia S. Nicholai, Parrochiani* LX. *Valet circa* XL *libras. Capitulum Rothomagense patronus. Percipit in eadem dictum Capitulum* XV *libras.*

*Magister Petrus de Carvilla fundavit ibi quandam capellaniam ad quam presentaverunt exequtores ipsius prima vice ; de cœtero conferet dominus archiepiscopus* (3).

On donnait communément à cette église le surnom de

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 4505. Voir cette charte à la fin de ce mémoire.

(2) Nous sommes très porté à voir un curé de S. Nicolas dans ce *Rotbertus de S. Nicholaho*, chanoine, qui fut présent, le 8 des calendes de juillet 1124, à l'ouverture de la châsse de S. Romain, l'un des plus précieux reliquaires de la cathédrale.

(3) *Hist. des Gaules*, t. XXIII, p. 230.

*le peinteur* (1), que l'on a prétendu expliquer par les beaux vitraux qui la décoraient (2), sans réfléchir qu'ils étaient des XVIe et XVIIe siècles, qu'il n'y en avait qu'un des dernières années du XVe, tandis que la qualification de *le peinteur* était en usage dès le XIIIe. D'ailleurs rien ne permet d'attribuer au mot *peinteur* ou peintre la signification du participe passé peint. On ne disait pas *Ecclesia S. Nicholai picti*, mais *Ecclesia S. Nicholai pictoris*, ce qui forme un sens tout différent. A notre avis, cette désignation est analogue à celles de S. André de la Porte-aux-Fèvres et de S. Etienne-des-Tonneliers, à cette différence près que ces deux paroisses ont été désignées par la profession d'une classe nombreuse de leurs habitants, et que S. Nicolas a emprunté sa qualification d'un atelier de peintre, voisin sans doute des murs de l'église ; car il est à remarquer qu'on n'a jamais dit S. Nicolas les peinteurs, *Ecclesia S. Nicolai pictorum*, mais S. Nicolas le peinteur, *Ecclesia S. Nicolai pictoris* (3).

En 1427 encore, nous trouvons un peintre du nom d'Etienne Guiot, logé dans une maison contiguë au cimetière de S. Nicolas. La fabrique lui défendit, cette année-là, « de faire amonter par le chimetière en sa maison, foin, bois, ni autres choses qui pussent empescher ne nuire à ycellui chimetière », mais elle lui permit « de conserver une fenestre englesque au hault estage, lequel lui servoit de necessité pour faire sécher les paintures et œuvres de son mestier, comme banières, panons et telles choses ».

(1) Si l'on en croit l'*Histoire de Rouen*, on lui aurait aussi donné le nom de S. Nicolas d'Albane.

(2) « S. Nicolas le peintre ou le peinteur à cause de ses belles vitres. » *Tableau de Rouen*, 1777, p. 128. — « Elle était surnommée le peinteur à cause des magnifiques verrières qui la décoraient. » *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 389.

(3) « S. Nicholas le peinteur, » 1272. — *Parr. S. Nicholai pictoris*, 1285, 1286, 1292 et 1294. — « Parr. S. Nicholas le peinteur, » 1295. Arch. de la S.-Inf. F. du Chapitre.

Elle retint que dans le cas « où il demouroit audit hostel personne d'autre mestier de paintre, comme estoit ledit Guiot, les veues de la dicte fenestre englesque seroient croisiez de bois ou de fer (1) ».

De tout temps, S. Nicolas fut la paroisse des peintres (2), des verriers, des enlumineurs et des libraires, et c'est par là qu'elle a un droit particulier à l'attention des archéologues (3).

Pour nous en tenir aux verriers nous citerons comme ayant eu leur domicile sur cette paroisse Michel, *vitrearius*, 1271 (4), Etienne, *vitriarius*, 1273 (5), Colard Torel, qui fut employé, de 1371 à 1383, à la fabrication des vitraux de la cathédrale (6); Lionnet de Montigny, autre verrier, dont le corps fut inhumé dans l'église S. Nicolas, le dernier janvier 1439 (7); Gilles de Paris, dit le Verrier, pour lequel un obit y fut fondé antérieurement à 1442 (8); Robin Damaigne, 1443-1444; Jean Lemoine, 1453-1455; Colin Damaigne, 1466-1491; Jean Barbe, 1496-1497; Etienne Bénard, vers 1506 (9); Mahiet Everard, 1580-1598; Philebert Dumesnil et Pierre Minedorge, 1626-1649; Tho-

(1) Arch. de la S.-Inf. F. de la fabrique S. Nicolas. La pièce porte la date du 10 mars 1426 (v. s.).

(2) Notamment de François Le Tellier et de Jean Leger. La sculpteur Claude Le Prince fut trésorier de S. Nicolas en 1706.

(3) On voit aussi sur cette paroisse bon nombre de tapissiers et de brodeurs.

(4) Arch. de la S.-Inf. G. 4332.

(5) *Ibid.* G. 4333.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.* F. de la fabrique S. Nicolas.

(9) *Ibid.* Feuille de parchemin servant de couverture à un registre de la paroisse, 12 mars 1505 (v. s.). Accord pour la succession d'Etienne Benard, verrier; Jeanne, sa veuve; Guillebert Benard, âgé de 21 ans, et Perrette Benard, âgée de 17 ans, ses enfants.

mas Bridou, 1653-1654. La rue Croix-de-Fer, qui réunit la rue S. Romain à la rue S. Nicolas, porta pendant tout le moyen âge le nom de rue aux Verriers.

Vers le milieu du xv^e siècle (nous manquons de renseignements pour les temps plus anciens), l'église S. Nicolas renfermait, outre le grand autel, deux autres autels sous l'invocation de N.-D. et de S. Michel. Ceux-ci étaient situés à l'extrémité des nefs latérales, au-dessous de verrières qui furent réparées par un des artistes précités, Robin Damaigne, en 1444. Le grand autel était surmonté d'un pavillon, nommé parfois ciel ou tonnelle. Derrière étaient des armoires qui y avaient été placées en 1433, et où l'on déposait les livres liturgiques, probablement aussi les ornements de l'église. Le chœur ou chancel était orné de verrières et de quatre bas-reliefs ou *histoires* représentant des scènes relatives aux apôtres S. Pierre, S. André, S. Jean l'Evangéliste et S. Jacques. Ils étaient dus au ciseau de l'imaginier Besoche, qui les acheva en 1446. On y remarquait aussi une image de la sainte Vierge qui fut réparée et refaite par Jean Le Hun, vers le même temps. Ce chœur était séparé de la nef par un *pupître* ou jubé, sans autels, garni d'armoires et de coffres pour les besoins du culte, et qui, bien que destiné principalement à masquer le sanctuaire et à en dérober la vue aux fidèles, surtout pendant la célébration des mystères, était autre chose pourtant qu'une clôture, puisqu'on y montait au moyen d'un escalier ou *degré* qui fut construit par l'architecte Jean Roussel en 1442. De même que dans la plupart de nos vieilles églises de campagne, la tour, à S. Nicolas, avait été posée entre le chœur et la nef (1). Si simple que fût cette église, elle possédait cependant des orgues qui furent réparées par Jean de Furnes, en 1442, par Chrétien de Lachay, de Vernon, en 1443. Mais elles

(1) Le compte de 1443 mentionne un banc assis à l'entrée du chœur, près de l'huis de la tour.

ne servaient que bien rarement, et aux fêtes les plus solennelles. Aussi les gages de Miquelot Vassal, l'organiste, ne sont-ils, pour l'année 1443, que de 7 sous 6 deniers (1).

A cette époque S. Nicolas avait pour curé Guillaume Manchon, ce notaire apostolique qui rédigea le procès de condamnation de la Pucelle, et dont les précieuses dépositions furent, 25 ans après, recueillies au procès de la Réhabilitation. Il profita des années de calme qui suivirent l'expulsion des Anglais pour entreprendre la reconstruction de la nef de son église. En vue de se procurer les ressources nécessaires à ce travail, la fabrique sollicita et obtint des lettres d'indulgences ou de *pardon* (2) ; elle eut recours à la générosité des paroissiens (3) ; elle contracta même des emprunts, et pour cela mit en gage quelques objets précieux. La nécessité de la reconstruction avait dû être, au préalable, constatée par autorité de justice, ce qui nous porte à supposer qu'il fut aussi question de cotiser les paroissiens. Les travaux commencèrent vers le mois d'août 1452; ils durèrent deux ans environ. Dès 1453, on achevait la charpente, et dans la petite fête qui eut lieu à

(1) Je ne sais ce qu'il faut entendre par les *écuelles* qui étaient autour du chancel : « 1442-1443, pour avoir écuré les écuelles d'entour le cenchel, 20 d. »

(2) « Pour les lettres de pardon, paié 38 s. »

(3) Dons faits pour refaire l'église : Mons. l'archidiacre de Rouen, 60 s. ; Me Jean Bidault, archidiacre d'Auge, 61 l. 2 s. ; Me Jean Doudemare, 20 s. 9 d. ; les exécuteurs de l'archevêque de Rouen (Raoul Roussel), 40 s. ; les curés et chapelains de la calende de Rouen, 30 s. — En 1454 et 1455, autres dons de Martin Barbe, verrier, de Gaultier Néron, libraire, de Gaillart Le Bourgoys, autre libraire, etc... — On met en gage la paix d'argent de l'église. Pierre Lamy, lieutenant commis du bailli, prête 25 s. ; Karados Garin, 18 l. ; Jean Bidault, 30 l. 12 s. 6 d. — Les comptes mentionnent une dépense de 2 s. pour les jurés qui visitèrent l'église en la présence du lieutenant, du bailli et des paroissiens des paroisses voisines.

cette occasion, on donna, suivant l'usage, des gants et des bonnets aux ouvriers. Quelques mois après, on offrait 2 aunes de drap, de la valeur de 60 sous, à la femme du charpentier qui avait posé le comble de la nef. On dépensa, vers le même temps, 7 l. 10 s. pour la façon des *angelots* qui furent sculptés aux corbeaux de la charpente. Toute la nef fut *pavée de plâtre* après qu'on en eût enlevé les tombes qui furent transportées dans le cimetière. Quelques ouvrages de maçonnerie furent aussi entrepris par les maçons Jean Pontif et Jean Le Vyte (1).

On acheta du maître de l'œuvre de la cathédrale une pierre pour faire un *benesquier* (bénitier). Le verrier Jean Le Moyne exécuta moyennant 43 l. les 3 verrières du pignon. Deux nouveaux autels furent construits aux frais de l'avocat Jean Garin dit Karados, et placés sous l'invocation de S. Jean et de S. Pierre. Ils furent bénits par l'évêque de Dimitre (Démétriade) (2). Le même prélat, en 1453, avait été appelé pour réconcilier le cimetière qui avait été pollué dans une dispute survenue entre un charpentier et son compagnon (3).

Les comptes des années suivantes fournissent quelques noms d'artistes et la mention de dépenses qui ont leur

(1) Ce dernier perça le mur du petit huis qui avoit été fait pour entrer du cimetière en l'église par dessous le *degré* de la tour.

(2) On paye au prélat 30 s.; à son chapelain, 3 s.; à son clerc, 15 d.

(3) « Pour réconcilier le chimetière de l'église, à cause du débat d'un des carpentiers, baillié à Mons. Dimitre, 20 s. *Item* à son clerc, 9 d., et *nota* que l'on a respondant du carpentier qui fit l'offense de 20 s. *Item* pour chapeaus (de fleurs) présentés à Mons. l'official, au promoteur, clerc d'office, pour la cause du délit commis au chimetière par les dis carpentiers, 2 s. 4 d. » — 20 août 1453 — août 1454. « Du carpentier qui frappa son compagnon au chimetière auquel fut presté des deniers de l'église, pour le délivrer de prison, 20 s. »

intérêt. « 1458-1460. 34 s. 3. d. à Robin Damagne, verrier, pour avoir refait 3 verrières du chœur et descendu tous les panneaux. — 1466. 69 s. 6 d. à Colin Damayne, pour avoir refait 4 verrières à la nef et avoir fourni 18 pieds de verre neuf. — 40 s. à Jeannot De la Plache, huchier, pour la parpaie de la chaire à confesser, mise à l'église. — 1467. 63 s. à Pierre Pottier, pour avoir refait les orgues et y avoir mis 24 tuyaux. 8 livres à Jehan Guérard, verrier, pour avoir réparé toutes les verrières. — 1472-1474. 9 l. à Jean De la Plache, huchier, pour les dossiers qu'il avait faits du côté de l'autel N. D. ; 10 livres au même pour 2 *lieutrins*. — 1491. 11 livres au même pour avoir fait un *revers* de bois (sorte de rétable) sur l'autel S. Pierre (1). 60 s. à Colin Damengne pour avoir fait la peinture de la chapelle S. Pierre. — 1494-1495. 25 l. à Jehan De la Plache, huchier, pour la croix et autres ouvrages ; 30 l. à Guill. de Burges, imaginier, pour les images, la peinture et la dorure du crucifix et autres images. — 1497-1499. 25 l. à Jeh. Pasquier, imaginier, pour faire et tailler de bois de chêne, une ystore de Mons. S. Grégoire, pour mettre au dessus du crucifix d'icelle église. — 1499-1500. 27 l. 17 s. pour la peinture et dorure de cette ystore et de la table ; 7 l. à Jeh. De la Plache, huchier, pour la façon des huissets et cloueson de lad. histoire Mons. S. Grégoire et

(1) Une feuille de parchemin, qui sert de couverture au compte de S. Nicolas de 1517-1518, et qui est une sentence arbitrale prononcée devant des notaires apostoliques, fournit l'explication de ce mot *revers*. Il s'agissait d'un procès entre Vincent Boussart, huchier, et les trésoriers de l'église de Barentin, au sujet des ornements d'œuvre de hucherie du jubé et de ses autels, *pro ymagine cruciflxi et duobus altaribus hinc inde juxta predicti cruciflxi ymaginem in ecclesia de Barentino constructis et erectis, que quidem tria ornementa juxta vulgare eloquium partium et patrie nuncupantur revers*. Boussard avait promis de les exécuter, moyennant 33 l. 10 s., tels qu'étaient ceux de l'église de Pavilly, 1516. Arch. de la S.-Inf. F. de S. Nicolas.

autre ouvrage qu'il a fait de son mestier en la table et pinacle de lad. histoire; 35 l. à Robinet Quesnel pour peindre et dorer les huissets de l'histoire Mons. S. Grégoire dessous l'image du Crucifix ; 8 l. 10 s. pour la peinture du chapitrel de lad. histoire. » Le sujet auquel il est fait allusion dans les citations n'est autre chose que N.-S. apparaissant visiblement à S. Grégoire au moment de la consécration. Il a été très fréquemment représenté en sculpture et en peinture. On en possède au Musée de Rouen un curieux exemple dans un tableau où l'on a fait figurer, à genoux et les mains jointes, le roi Henri III, plus grave, plus majestueux, peut-être plus ressemblant qu'il ne l'est dans le portrait de Clouet, qu'on conserve au Musée du Louvre.

Déjà, comme il est aisé d'en juger à la lecture de ces simples notes, le goût s'était bien modifié. Ces deux autels, ce crucifix, ces bas-reliefs, richement décorés, donnaient au jubé de S. Nicolas un aspect tout différent de celui qu'il présentait 30 ou 40 ans plus tôt. La même année, Guillaume de Burges dorait les tuyaux des orgues de fin or sur champ d'azur, et y peignait deux soleils dorés. Les orgues étaient devenues d'un usage plus commun. Aussi les gages de l'organiste s'étaient-ils élevés à 60 s. par an, somme encore bien médiocre, mais qui paraîtra presque considérable, si l'on se rappelle le chiffre que nous avons précédemment cité.

C'était alors le règne de Louis XII, époque de prospérité pour la France et pour la ville de Rouen particulièrement. Le goût des arts se répandait partout. Le cardinal d'Amboise donnait l'exemple; il embellissait la cathédrale d'une manière princière, et se faisait construire pour lui-même, à grands frais, le magnifique château de Gaillon. Il n'est point d'église, dans notre ville, qui ne puisse faire dater de ce règne son renouvellement intégral ou partiel.

Les paroissiens de S. Nicolas firent comme ceux de

S. Herbland, de S. Michel, de S. Vincent et de tant d'autres paroisses : ils voulurent une église nouvelle. Dès 1496-1497, ils s'adressèrent pour cela à un architecte dont nous avons eu déjà l'occasion de parler à propos de S. Vincent. Dans le compte de ces années est inscrite une dépense de 10 s. qui avaient été payés à Jean Touchet « pour avoir fait le patron de l'édifice que l'on voulloit faire en l'église ». Mais ce ne fut qu'en 1503 que commencèrent les travaux. Malheureusement pour nous ils firent l'objet de comptes particuliers dont fut chargé un trésorier *ad hoc*, et ces comptes ne nous ont point été conservés. Nous ne trouvons à relever dans les comptes ordinaires, relativement aux travaux qui furent alors entrepris, que les mentions des sommes versées chaque année au comptable pour le paiement « du nouvel édifice de l'église et portail jouxte l'ordonnance et délibération des paroissiens », à savoir : 600 liv. en 1503, 537 liv. en 1504, 480 liv. en 1505, 330 liv. en 1506, 290 liv. en 1507, 480 liv. en 1508, 510 liv. en 1509. On ne possède aucun compte pour les années suivantes. Tout ce qu'on sait, c'est que l'église fut achevée en 1533, ou, pour parler plus exactement, qu'on la mit en l'état où on la voyait encore à la fin du dernier siècle ; car la voûte de pierre qu'elle devait recevoir ne fut jamais construite, et, jusqu'à la fin, l'on dut se contenter d'une voûte en bois, d'un effet disgracieux, parce qu'elle était beaucoup plus basse que les murs de l'église.

Par hasard, il nous a été conservé un compte particulier des travaux pour quatre mois, de mars à juin 1525, où nous rencontrons les deux notes suivantes : « A la veuve de Pierre Delorme pour avoir le plan de l'église qu'elle avoit, 20 s.;— payé à Me Rouland Le Roux, à Nicolas De la Rue et à Regnault Tyrouin, machons, pour avoir visité les fondemens de lad. église, 28 s. 6 d. »

Le même document donnerait lieu de croire que la construction aurait été exécutée par Challou sous la direction

de Julien Chanevière. Il mentionne le nom du hucher Coupel, auquel on fournit des ais pour le *pupître*, et celui d'un imaginier M. Du Pin, que nous connaissons déjà par les comptes de S. Herbland. On paya 25 s. à cet artiste « pour façon de deux angelots et de deux entrepieds ». La dépense totale des quatre mois du compte s'élève à 617 l. pour la main-d'œuvre, à 262 pour achat de pierres provenant des carrières de S. Leu, de Vernon et du Val-des-Leux.

C'est à peu près tout ce que j'ai pu recueillir de renseignements sur la construction de cette église, dont il nous est, du reste, aisé de nous faire une assez juste idée par le plan manuscrit inséré en tête de l'inventaire du chapelain Barc (1); par une lithographie des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (2); par une aquarelle que j'ai achetée, il y a quelques années, pour les Archives du département; enfin, par la description de M. E. De La Quérière, dans son intéressant mémoire intitulé : *Coup d'œil rétrospectif sur deux églises paroissiales supprimées à Rouen en l'année 1791* (3).

(1) Arch. de la S.-Inférieure. F. de S. Nicolas. Nous parlerons plus loin de cet inventaire.

(2) M. Pelay m'a rappelé que cette lithographie avait été faite d'après un dessin de Géricault.

(3) Les mêmes comptes fournissent quelques renseignements que je crois intéressants de signaler ici, bien qu'ils n'aient rien de particulier à la paroisse S.-Nicolas. On étendait du *feurre* dans l'église aux fêtes de la vigile de la Toussaint, de S.-Nicolas, de Noël, de la Chandeleur, de la vigile de Noël, et de l'herbe le 8 mai, les jours de la Trinité, de la Pentecôte, des Rogations, du Saint-Sacrement, de la S.-Jean-Baptiste, de S.-Nicolas en juillet, de l'Assomption, de l'ordination de S.-Nicolas, de la septembresse. Le compte de 1439 mentionne une dépense « pour le pain et le vin à amenistrer le jour de Pâques, et l'emploi d'une somme de 20 sous pour la gravure et moulure des fers à pain à amenistrer à Pâques ».

Pendant 40 ans environ à partir de 1533, les renseignements font absolument défaut. Vient ensuite une série de comptes qui nous fournit ces quelques indications, que nous choisissons au milieu de mille autres absolument dénuées d'intérêt.

1579-1580. « A Gilles Doudemen, maître de l'estat de paintre et sculpteur en ceste ville, pour avoir fait une contretable en bois, à présent assise au maître-autel d'icelle église, auquel est contenu plusieurs histoires dont la principalle est l'histoire de la Résurrection de Jésus-Christ, 15 escus 2 tiers 7 sous. »

1615-1616. « A Pierre Le Senecal, sculpteur et paintre à Rouen, demeurant par. S. Erbland, pour avoir réparé la contretable du maître-autel, 15 l. — A Eustache Laurens, Simon Faragis et Guill. Le Tort, maîtres tendeurs de tapisseries, pour avoir fait un grand tabernacle en forme de grand dôme, 6 livres. — A Jean de Saintigny, maître menuisier de Rouen, par. S. Maclou, pour reste de façon du tabernacle. »

1623-1624. « A maître Jacques Jourdain et Hubert Fossé, l'un charpentier, l'autre menuisier, pour avoir fait le lambris dans toute l'étendue du chœur, 350 l. — A Simon Grevin, maître peintre, pour l'avoir peint, 26 liv. Etablissement de la charpente du comble, 20 liv. Au même peintre et à Nicolas Petit, pour l'avoir peinte à détrempe vernie, 152 liv. »

1624-1625. « Pour avoir blanchi l'église, 84 liv. — A Hubert Fossé, pour avoir fait une arcade avec les deux *pontereaux* où posaient les deux images du crucifix. »

1630-1631. Dépense faite pour *retrancher* le *pupître* ou jubé, que l'on fit cependant réédifier deux ans après par le menuisier Antoine Bachelet.

1632-1633. — « Orgues à huit jeux achetées 630 liv. »

1633-1634. — « Porte de l'église ornée de têtes de chérubins. »

1652. — Marché fait, le 5 janvier, avec Etienne Maze-

line pour la façon d'une nouvelle contretable qui coûta 700 liv. et qui fut décorée d'un grand tableau représentant l'Ascension. Elle remplaça celle de 1580, qui fut vendue 144 liv. au curé d'Ectot-l'Auber. En 1656, on fit faire, par le peintre Jean Le Tellier, pour le prix de 200 livres, quatre tableaux qui furent posés aux deux côtés du grand autel. Ils font aujourd'hui partie du Musée de peinture de Rouen.

1659-1660. — « Chaise du prône » (ainsi désignait-on la chaire à prêcher), faite par Nicolas Drance. On l'orna d'un tapis et d'un ciel qui coutèrent 11 l. 15 s.

Au XVIIIe siècle, du temps du curé Jehan de Beaumont, que l'on connaît comme auteur d'un certain nombre de livres de piété, le chœur reçut une décoration appropriée au goût du temps et dont nous pouvons juger par ce qui subsiste encore à S. Maclou et à S. Vincent.

« Pour la satisfaction des paroissiens et suivant l'usage du plus grand nombre des paroisses, est-il dit dans une délibération de l'année 1728, on fit mettre bas la ceinture du chœur. » On supprima, en conséquence, toute trace de jubé ; on le remplaça par une pièce de bois nommée cintre, sur laquelle on plaça le crucifix. Ce cintre, richement décoré et estimé un « vrai chef-d'œuvre », avait été commandé au sculpteur Claude Le Prince. Dans les années qui suivirent, on plaça 54 stalles dans le chœur, et l'on n'hésita pas, pour les poser plus commodément, à couper les moulures des piliers. L'autel fut orné de sculptures dans le genre réputé classique, et au-dessus, au milieu d'un trophée en forme de nuage, on suspendit un ange qui tenait une couronne au-dessus du tabernacle. Des portes en fer et en fonte furent commandées pour le chœur au serrurier Papillon et au sculpteur Marie. Tous

(1) Mention dans le compte de 1597 à 1598 « de la chaire où l'on fait le prône. Un menuisier l'avait *raccoutrée* pour 6 sous en 1591. La chaire était alors un meuble des plus ordinaires.

ces travaux, fort dispendieux, furent exécutés sous la direction de l'architecte De France, dont le nom est resté attaché à la fâcheuse transformation que subirent alors toutes les églises de notre ville.

Ce n'est que vers ce temps-là que la location des bancs devint pour le Trésor une source importante de revenus. Jusqu'alors les bancs étaient vendus à vie, sinon même à perpétuité : ils n'étaient guère qu'à l'usage des dames, spécialement à celui des trésorières, nom sous lequel on désignait les femmes ou les veuves des trésoriers, autrement dit, des membres de la fabrique (1).

Les curés n'avaient point, sous l'ancien régime, la haute main dans les travaux qui concernaient leurs églises. Leur présence même n'est pas toujours constatée dans la séance consacrée à la vérification des comptes. Ce qui paraîtra plus singulier, c'est que M. Jehan de Beaumont, qui avait été nommé curé en 1728, fut élu trésorier pour 3 ans par le conseil de la fabrique, le 13 juin 1734. Cette marque de confiance eut pour lui ce malheureux effet de lui permettre de satisfaire plus librement son goût pour l'innovation. Il ne put le faire cependant sans s'attirer des difficultés assez sérieuses de la part de ses paroissiens. Le 7 novembre 1738, les trésoriers se plaignirent hautement « des entreprises, cassemens et brisemens que faisoit journellement à l'église M. le curé, tant des vitres, qu'embellissemens et plâtrages, sans l'avis et participation des trésoriers, à qui seul appartenoit le droit de ce faire ». Le conseil décida qu'on se pourvoirait en justice. Le 16 novembre suivant, l'affaire fut remise en discussion. On exposa que le curé s'était permis de briser quelques vitres qu'il avait jugées peu décentes. Mais comme il offrait de les faire réparer à ses frais, on allait peut-être accepter

(1) Les bancs des dames apparaissent vers 1608. Le compte de 1630-1631 fait mention de trois bancs ou coffres dans la chapelle de la Vierge, dans lesquels on mettait les archives de la fabrique.

son offre, lorsqu'un des trésoriers, survenant, annonça que le lieutenant-général du bailliage avait été officiellement saisi de la plainte, et que déjà le procureur avait accordé mandement pour commencer les poursuites.

L'affaire s'arrangea néanmoins : le curé et la fabrique prirent pour arbitre de leur différend Mgr de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons.

Cette erreur d'un zèle exagéré était certainement oubliée, lorsque Oursel publia son *Abrégé de l'histoire de Rouen*. Il y rend hommage à la vigilance de M. Jehan de Beaumont, à son activité dans l'accomplissement de tous ses devoirs et aux soins qu'il prenait de décorer journellement son église.

Aux noms des curés Manchon et Jehan de Beaumont, nous joindrons ceux de Jacques de Croismare, plus tard chanoine de la cathédrale, 1509 ; de Nicolas de Civille, vers 1516 ; de Pierre De la Place, plus tard chanoine de la cathédrale vers 1522 ; de Richard Ribault, plus tard archidiacre du Grand Caux, vers 1523 ; de Dom Nicolas Garin, moine de S. Ouen, fils de Jacques Garin, sr du Mesnil, 1542-1561 : de Pierre Lambert, plus tard chanoine et pénitencier de la cathédrale, 1561-1567 ; de Gilles Dadré, neveu de Jean Dadré, l'auteur de la *Chronologie des archevesques de Rouen*, 1613-1644; de Jean du Bosguerard (1), l'ami de l'archidiacre Boudon, qui lui adressa près de 400 lettres dont plusieurs ont été publiées ; de Th. Douillet, 1705-1729 ; et après Jehan de Beaumont, de l'Attelais, 1762-

(1) « M. Bosguerard, né à Evreux le 12 déc. 1643, et depuis curé de S. Nicolas de Rouen, s'attacha à M. Boudon dès sa jeunesse.... M. Bosguerard parvint à la cure de S. Nicolas par la résignation de M. Faucillon, ami de M. Boudon, vers le commencement de l'année 1674, et il la conserva jusqu'en 1704, qu'il résigna lui-même à M. Douillet. Il se retira ensuite à Évreux où il mourut vers la fin de l'année 1705. » *Lettres de Henri-Marie Boudon, grand-archidiacre d'Évreux*, 1785, t. I, p. 337.

1764; de Jacques-Guillaume-Eloi Rollet, 1764-1791 (1).

Barc, dont nous parlerons dans la notice sur les vitraux, Philibert Léger, fils du peintre Léger, Boïeldieu, oncle et parrain de l'illustre musicien du même nom, furent successivement attachés, comme chapelains, à l'église de S. Nicolas.

Plusieurs associations ou confréries contribuèrent à la célébrité de cette église. La plus ancienne et la plus importante fut celle des prêtres du doyenné, appelée la Calende, et qui était déjà connue sous ce nom dès le commencement du XIIIe siècle. Vinrent ensuite celle de S. Nicolas, qui était tout au moins du XVe siècle (elle céda ses ornements à la fabrique, 16 avril 1738); celle de Sainte Reine, qui transporta son siège et ses ornements à S. Ouen en 1791, lors de la suppression de la paroisse S. Nicolas, et de laquelle il nous est resté une assez curieuse gravure représentant le martyre de la sainte (2), due au burin de Duvivier et de l'année 1696; enfin la congrégation de la Sainte Vierge établie sous le titre de N.-D. de la Pureté, 13 oct. 1726.

L'église S. Nicolas fut supprimée en 1791. Elle fut détruite en 1840; mais une partie fut sauvée de la destruction. M. Courtonne, habile architecte, avait apprécié le caractère architectural de la tour. Il la fit acheter par M. le comte de Grosmesnil pour l'église de Cottévrard, et présida à tous les travaux de démolition et de reconstruction de cet intéressant édifice.

Si nous trouvons à quelques lieues de nous une partie assez considérable de notre ancienne église, c'est malheu-

(1) Dans les commencements, on voit des chanoines remplir les fonctions de curé de S. Nicolas. — L'évêque de Paris, Henri, cardinal de Gondi, venu à Rouen pour l'assemblée des Notables de 1617, célébra la messe à S.-Nicolas. V. le compte de 1617-1618.

(2) Cette gravure doit avoir été faite aux frais du maître de la confrérie, Philippe Le Grain, dont le nom est formé par les premières lettres des vers imprimés au bas de l'image.

reusement en Angleterre, dans la cathédrale d'York et ailleurs, qu'il nous faudrait aller chercher quelques-uns de ces vitraux qui formaient autrefois la décoration la plus remarquable de cet édifice.

Leur réputation était trop solidement établie, et elle a duré trop longtemps, pour qu'il soit permis de la croire usurpée. C'est cette considération qui nous engage à joindre à cette notice quelques notes sur les vitraux de S. Nicolas.

### VITRAUX DE SAINT-NICOLAS

Les verrières que mentionnent les premiers comptes avaient disparu par suite des divers travaux de reconstruction de l'église. La plupart de celles qui existaient à la fin du dernier siècle étaient des XVIe et XVIIe siècles.

Un chapelain de la paroisse, Barc, clerc de l'œuvre, chargé par le curé Douillet de dresser l'Inventaire des titres du trésor, a pris soin de dessiner, d'une manière assez grossière, il est vrai, tous les vitraux de l'église S. Nicolas. Ces dessins ont été conservés, ainsi que les explications qui les accompagnent. Ils figurent, avec un plan de l'église, en tête de l'Inventaire rédigé en 1716.

Nous donnons la liste de ces vitraux en contrôlant, à l'aide des livres de comptes, les indications du chapelain Barc.

1re Vitre. Jésus en croix. Donnée par demoiselle Madeleine Le Febvre, veuve de M. Antoine Caradas du Héron, président en la Cour des Aides, laquelle fonda 12 obits le 13 mars 1611.

2e Vitre. Diverses scènes de la vie de S. Nicolas. « Cette vitre, dit Barc, a été donnée, suivant ce qu'il paraît de plus probable, par Guill. Le Gras, doyen de l'église de Rouen, pour la mémoire de son père et de sa mère inhumés à S. Nicolas, au chœur, lequel Le Gras avait fondé par moitié une basse-messe, et a été donnée en 1531. On

voit figurer dans cette vitre l'histoire de ce débiteur de mauvaise foi qui s'était imaginé pouvoir, sans commettre un faux serment, jurer devant la justice qu'il avait remis entre les mains d'un juif, son créancier, une somme d'argent que celui-ci lui avait prêtée, parce qu'il avait eu la précaution, au moment du serment, de déposer entre les mains du juif une canne où la somme en question était renfermée. » La même histoire se retrouve dans Don Quichotte. Mais, dans la vitre de S. Nicolas, c'est par l'effet d'un miracle que se découvre la fraude. Au sortir de l'audience, une charrette renverse le débiteur infidèle, rompt la canne, et les écus se répandent sur le sol. Dans le roman de Cervantès, la sagesse de Sancho fait tout le prodige. Le juge improvisé, avec son gros bon sens, avait remarqué la manœuvre du débiteur : il donna l'ordre de briser la canne, et découvrit la supercherie.

3e Vitre. S. Pierre et S. Paul. *Noli me Tangere.* Jésus descendu de la croix sur les genoux de sa mère ou Notre-Dame-de-Pitié. Aucune inscription n'indiquait le donateur de cette verrière.

4e Vitre. Massacre des Innocents. Fuite en Egypte. « Cette vitre, dit Barc, a été donnée, si l'on en veult croire quelque viel gotique en forme de missel, par la famille d'un nommé Robert Jollis, curé en 1635. » Jollis fut curé de S. Nicolas, de 1579 à 1599. Il doit y avoir une erreur dans la notice de Barc. Du reste, les armoiries, bien que fort imparfaitement reproduites, permettraient peut-être de reconnaître la famille des donateurs.

5e Vitre. L'adoration des Mages. Vitre donnée en 1635, par Thomas Duval, écuyer, sieur de Bonneval, conseiller au parlement, et par dame Geneviève Damiens, sa femme. Leurs armoiries s'y trouvaient.

6e Vitre. Représentant la création de l'homme et les divers états par lesquels il était passé après son péché. Vitre donnée, en 1596, par un des ancêtres du curé Robert Jollis.

7e Vitre. S. Nicolas. Vitre donnée par Jean Crevel, élu de Rouen, et par Marguerite Le Marchand, sa femme, 1636 (1).

8e Vitre. La Circoncision. Vitre donnée, en 1637, par Thomas Duval, sieur de Bonneval (2).

9e Vitre. La Pêche miraculeuse. Vitre donnée, vers 1640, par M. de Fatouville. Les registres de comptes font connaître l'auteur de cette verrière. Compte de Pâques 1548 à Pâques 1649 : A Jean Minedorge, maître vitrier, pour le reste du marché de la vitre, dont M. de Fatouville avait donné et payé 40 escus, le surplus montant à 55 l. (3)

10e Vitre. S. Jean-Baptiste. Vitre donnée par Jean Bavent, architecte de Rouen en 1529 (4).

11e Vitre. Les Trois Nativités. Vitre donnée en 1499 par Jean Vasselin, sieur de la Bourdonnière, et par Catherine de Cormoles, sa femme; armoiries (5).

12e Vitre. L'Assomption. Vitre donnée en 1633 par Jacques De Bourey, commis au greffe criminel du parlement.

13e La Visitation. Vitre donnée, en 1625, par Gilles Dadré, curé de S. Nicolas. Armoiries.

14e Vitre. L'Institution de l'Eucharistie. Vitre donnée, en 1542, par Clément Le Villain, vicaire de S. Nicolas.

(1) Cette vitre fut donnée par Mr et Mme Crevel, dans le cours de l'année de Pâques 1637 à Pâques 1638. Le père du donateur, probablement N. H. Nicolas Crevel, élu en l'élection de Rouen, avait été inhumé dans le chœur de S. Nicolas en 1633 ou 1634.

(2) Voir le compte de 1636-1637.

(3) Compte de 1639-1640. « Procès avec le sieur Jean Minedorge pour le marché fait avec lui par le sieur de Fatouville, conseiller à la cour des Aides, le 22 octobre 1637, touchant une vitre donnée par ledit sieur à l'église de S. Nicolas. »

(4) On paya 27 l., en 1618, à Ph. Goust, pour avoir réparé la verrière du Baptême de N.-S.

(5) L'*Histoire de Rouen* attribue, avec plus de vraisemblance, ce vitrail à l'année 1529.

La partie inférieure du vitrail représentait la procession du Saint-Sacrement. En avant, la bannière de S. Nicolas. Le *Corpus Domini* renfermé dans un ostensoir en forme de reliquaire est porté par quatre chapelains. Ceux qui suivent ont la tête couverte. Ce vitrail est intéressant à noter au point de vue archéologique (1).

15e Vitre. Le Triomphe de l'Église. Vitre donnée par un peintre verrier dont on ne connaît que le prénom Thomas. C'était une composition dans le genre de celles que l'on voit encore à S. Patrice et à S. Vincent. Nous en avons signalé une du même genre à S. Herbland. Cette vitre était de l'époque de la Renaissance, et c'est assurément une de celles dont la perte soit le plus regrettable.

16e Vitre. S. Brice. Vitre donnée par Jean Brice, écuyer, sieur de S. Brice, en 1651. Il était conseiller du Roi en la Chambre des Comptes de Normandie et avait été trésorier de l'église S. Nicolas. Héritier de la dévotion de ses ancêtres pour S. Brice, il fonda le 1er oct. de cette année, en l'église S. Nicolas, « des premières et secondes vêpres et une grande messe solennelle avec l'orgue, la veille et le jour de Mgr le bienheureux S. Brice, archevêque de Tours, patron et protecteur de la famille dudit Sr Brice, qui est le 13 octobre (2). »

(1) Nous noterons ici en passant quelques passages de comptes qui ont trait à la procession du S. Sacrement. Compte du 1er août 1443 au 1er août 1444. — « Achat d'un reliquaire à porter le *corpus Dni* le jour du Sacrement, 15 l. t. — Pour avoir mis à point le barc en quoy l'on porte le *corpus Dni* le jour du Sacrement, 4 s. 6 d. Pour le bois où l'on met le *corpus Dni* de dessus le barc, 2 s. 3 d. »

(2) La famille Brice était domiciliée sur la par. S. Nicolas. Mention de Madame Brice, compte de 1603-1604. Noble homme Jean Brice, conseiller du Roi et auditeur de ses comptes en Normandie, trésorier de S. Nicolas, 1605-1606. — 9 l. 6 d. donnés par le même pour le banc de la dame sa femme, 1608-1609. — 60 s. pour l'inhumation de Mme Brice, enterrée à S. Eloi,

Si l'on en croit l'*Histoire de Rouen*, l'Assomption et la Visitation qui décoraient la chapelle de la Vierge étaient d'après Raphaël Sadlair. La Pêche miraculeuse qui se trouvait dans la chapelle de la Vierge était d'après Rubens. Ces trois verrières comptaient, dit l'auteur, parmi les plus parfaites qui fussent en Europe.

### CIMETIÈRE DE S.-NICOLAS.

Le cimetière de S.-Nicolas s'étendait des deux côtés de l'église. La partie comprise entre la rue S.-Nicolas et l'église était désignée sous le nom de grand cimetière. La partie qui se trouvait de l'autre côté de l'église s'appelait le petit cimetière.

Dans l'une et l'autre, il existait une sorte de chemin de ronde, auquel son usage habituel avait fait donner le nom de *la Procession* (1). C'était là que l'on inhumait, en général,

1619. — Aumône de 72 s. donnée par M. Brice, 1620-1621. — Autre aumône de M. Brice, 1628-1629. 33 l. données par Jean Brice « pour la valeur d'une plaque d'argent doré en auvalle ouvragé en demi-relief d'une ruche avec les abeilles et les armoiries de Mgr l'archevêque de Rouen, avec les chaînettes et boutons pendants d'argent, qui fut un prix donné par ledit sieur archevêque, prince du Puy de la conception de la Vierge, en l'année 1624, et lequel obtint, pour l'ode pindarique, défunt Me Jacques Deniau, avocat au parlement et ci-devant bailli de Ry, lequel prix ledit Deniau, par son testament, avoit requis estre porté en son inhumation et icelui donné en lad. église avec la rente pour sa fondation. » — N. h. Pierre Brice, sieur de Bouquelon, trésorier de S. Nicolas, 1636-1637. Jean Brice, écuyer, sieur de Mezanguemare, l'un des capitaines en chef pour le Roi en la ville de Rouen, trésorier de S. Nicolas, de Pâques 1641 à Pâques 1642.

(1) 1437-1438. « Pour la place Messire Jeh. de Blangy, enterré en la Procession, 4 s. — Item le 5e jour de janv., de Guill. Javarel, pour la place de 3 de ses enfants enterrés en la Procession,

ceux que leurs moyens ne permettaient pas de faire enterrer à l'intérieur de l'église. Ce chemin était séparé du reste du terrain sacré par des murets (1).

Le cimetière était grevé de servitudes de passage au profit de plusieurs maisons canoniales, notamment de celles que l'on voit occupées, vers la fin du xv^e siècle, par les chanoines Robert Perchart et Jean Esterlin. Ceux-ci prétendaient, contrairement aux trésoriers de la paroisse, avoir droit de « aler, venir, passer et rapasser à pié et à cheval, eux, leurs gens et serviteurs demourans en icelles maisons, de faire porter à chevaux, charrettes et chariots leurs provisions de bois et bevraiges et autres choses à eulx nécessaires et convenables par dedens le cimetière S.-Nicolas ». Le droit des chanoines fut reconnu, sauf quelques réserves, qui présentement nous paraîtraient insuffisantes.

La fabrique, qui, dans cette circonstance, voulait se prévaloir contre les chanoines du caractère sacré du lieu, ne paraît pas elle-même l'avoir toujours scrupuleusement respecté. Plus d'une fois elle permit à des propriétaires, moyennant une légère rétribution, de déposer dans le cimetière les bois qui devaient être employés à des constructions de maisons (2). Aux ifs et aux ormes qui le déco-

15 s. » — 1451-1452, mention de l'huis de la Procession. Les inhumations des plus pauvres se faisaient dans le cimetière, et ne donnaient lieu à aucun droit au profit de la fabrique.

(1) « A. Jeh. Le Roux, pierre de taille à refaire le coing du mur de la procession. »

(2) 1455. « D'un peletier, demeurant en Grand pont pour avoir fait charpenter en l'aître. — 1456-1458, de la femme de Mectaer, peletier, qui avait charpenté en l'aitre, 18 d. — 1605-1609, du sr Michel Le Danois, pour avoir occupé l'aître de la paroisse. — 1608-1609, d'un charpentier pour avoir occupé l'aître de la paroisse, 42 s. 8 d. — 1624-1625, de M. de Bimorel, conseiller en la cour, pour avoir occupé l'aître, 18 l. »

raient, elle finit par ajouter des arbres de rapport comme des cerisiers et des vignes (1).

Ce terrain, d'abord assez spacieux, finit par être resserré dans de très étroites limites. Dès 1602, les trésoriers avaient sollicité et obtenu la permission de faire construire au devant du cimetière S.-Nicolas. Le 6 janvier 1644, le Chapitre les autorisa à bâtir sur une portion du même terrain, de manière à laisser, du côté de la maison canoniale du sr de Mathan, de 32 à 33 pieds de largeur pour servir d'entrée tant à la dite église qu'à lad. maison, et de garder, de l'autre bout du cimetière, près du collège du Pape, une allée de 6 pieds de *clair* pour servir d'entrée et de sortie aux autres maisons canoniales occupées par les sieurs Blondel et De Caux. Cinq maisons furent construites, en vertu de cette autorisation, entre l'année 1645 et l'année 1650. Il en résulta un accroissement notable de revenus pour la fabrique, la suppression d'une servitude gênante et qui paraissait peu convenable, mais aussi une diminution considérable de l'espace consacré aux sépultures et un grave inconvénient pour la santé publique.

DONATION DE L'ÉGLISE S.-NICOLAS AU CHAPITRE DE ROUEN.

*Henricus, comes Augi, omnibus sancte matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, salutem in Domino. Ad omnium vestrum noticiam volumus pervenire nos, pro salute animarum patris et matris et omnium ante-*

(1) 1446. « Pour terre, espines, pieux et peine d'ouvriers de avoir faict les circuites d'entour les ifs qui sont au cimetière, 9 s. — 1455, on clôt l'if d'épines.— 1597-1598, orme planté au cimetière. — 1643-1644, vente pour 64 l. de 4 ormes étant dans le cimetière. — 1653-1654, jardinier employé pendant 2 jours à tailler les lauriers, cerisiers du petit cimetière, à planter dans les 2 cimetières quantité de lauriers, et dans le grand, un pied de vigne. »

*cessorum nostrorum, necnon et pro salute Henrici, illustris regis Anglorum, et Henrici filii ejus, pro salute etiam anime nostre et Matildis, uxoris nostre, contulisse et precenti carta confirmasse Deo et Beate virgini Marie et capitulo ecclesie Rothomagensis ecclesiam sancti : Nicolai de Rothomago in perpetuum possidendam et in perpetuos usus convertendam. Licet autem predictam ecclesiam Rothomagensem et capitulum semper specialiter dilexerimus, eo tamen libentius predictam donationem eis fecimus quia Osberto, clerico nostro, liberaliter prebendam unam in perpetuum duraturam cum integritate communie ejusdem capituli contulerunt et nos etiam in vita et in morte participem omnium bonorum et orationum que in ecclesia de cetero fient, tanquam fratrem, receperunt, et precipue die obitus nostri anniversarium sollempniter celebrabunt nostrum. Hiis testibus Hugone, abbate Augi; Magistro Rad. de Richespaud, Ansello clerico, magistro Rob. de Fucardimonte, Hugone clerico de Augo, Petro de Richespaud, Willelmo Bornio, Johanne, constabulario ; Gaufrido de Berengervilla, senescallo Augi; Johanne, fratre nostro; Roberto de Daivilla et multis aliis.* (Original, sceau perdu.) Arch. de la S.-Inf. G. 4505.

*Carta Walteri, Rotomagensis archiepiscopi, de ecclesia Sancti Nicolai Rotomagensis. — Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, Walterus, Dei gratia, Rotomagensis archiepiscopus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra nos, ad peticionem et concessionem Henrici, comitis Augi, qui habebat jus patronatus ecclesie Sancti Nicolai in Rotomago, dedisse et concessisse et presenti charta confirmasse capitulo Rotomagensi predictam ecclesiam Sancti Nicolai integre cum omnibus pertinenciis suis in perpetuum possidendam et in usus proprios convertendam, salvo jure pontificali, salva etiam honesta sustentatione sacerdotis in ea ministrantis. Ut autem hec nostra concessio rata et inconcussa permaneat, eam presenti scripto et sigilli nostri munimine duximus*

*corroborandam. Testibus magistro Simone, cancellario Rotomagensis ecclesie; Roberto de Sancto Nicolao, capellano; magistro Joanne de Sagio, magistro Roberto Balbo, magistro Joanne Britone, Willelmo de Pisa, Richardo Hayron, Laurentio de Constanciis, clericis et multis aliis.* (Copie de l'écriture de D. Pommeraye.) Arch. de la S.-Inf. G. 4505 (1).

A l'occasion de cette lecture, M. Pelay signale un certain nombre de dessins relatifs à l'église Saint-Nicolas : celui contenu dans l'ouvrage du baron Taylor, qui offre cette particularité d'être dû au crayon de Géricault; un autre paru dans *le Frondeur;* un dessin dû à la plume de M. Drouin, possédé par notre collègue.

Il rappelle que derrière le nouvel autel de S.-Joseph, dans l'église Saint-Ouen, existe une ancienne peinture murale de la messe de saint Grégoire, et que la verrière du *Parjure* a été lithographiée.

*Sceau en bronze trouvé à Fécamp.* — M. l'abbé Tougard signale la découverte, par un ecclésiastique de Fécamp, d'un fragment de sceau représentant la

(1) « En ce temps là, dit le savant chanoine Le Prevost, dans une note ms. qui nous a été conservée, plusieurs églises paroissiales du diocèse, et mesmes quelques autres de la ville de Rouen, estoient inféodées et tenues *sub manu laica* par les patrons et advoyers qui en percevoient les dismes, émolumens et oblations par une possession de plus de 200 ans; et bien que l'église, au Concile tenu à Clermont en l'an 1095, eust ordonné que les laïques seroient tenus de quitter lesd. dismes et autres droits ecclésiastiques sans les pouvoir retenir, vendre ni transporter, néanmoins elle fut obligée de relascher une partie de cette rigueur et de permettre aux dits laïques de résigner les églises paroissiales ès mains des evesques qui les conféroient et approprioient aux cathédrales, monastères et autres communautez sur la prière et requeste desd. laïques, comme il se remarque par lad. confirmation. » *Ibidem.*

Sainte-Trinité avec cette légende. S. PRIMI DEFINITORIS. SANCTÆ TRINITATIS P. — Il servait de contre-poids d'horloge.

*Caudebec-en-Caux. Bronze et monnaies gallo-romaines.* — M. le Dr Guéroult, se trouvant, par raison de santé, dans l'impossibilité d'assister à la séance, a envoyé la note suivante sur des découvertes récentes faites à Caudebec-en-Caux.

Au mois de janvier 1880, des maçons, en creusant la cave de la maison n° 3, au haut de la grande rue s'ouvrant à l'est par la route départementale de notre ville à Yvetot, et à la déclivité du mont *dit La Vignette*, ont fait la découverte qui suit :

A un mètre environ du sol, gisaient, au milieu de tuiles à rebords, de tessons, d'ossements d'enfant : 1° un grand bronze d'Antonin le Pieux : ANTONINVS. AVG. PIVS P. P. *(pater Patriæ)* ; 2° deux anses de *dolium*, taillées en biseau à leur extrémité libre. L'une de ces anses offre une courbure de $0^{m}20$ de longueur sur $0^{m}16$ de circonférence ; la partie convexe montre, en majuscules formant relief, l'estampille : C∘I∘A∘L∘B

En novembre 1879, j'ai fait, durant deux jours, fouiller à mes frais l'emplacement du mont *Calidu*, où, au mois de mars 1875, j'avais rencontré le squelette d'un jeune Gaulois portant au tibia gauche un anneau en bronze, uni, fendu sur le cercle, de $0^{m}25$ de contour extérieurement.

Cette fois, sous d'énormes blocs, déroulés *des buttes* qui surplombent, les ouvriers ont trouvé, sur l'espace de trois mètres, *sept fragments de vases de Samos*, dont un seul présentait une quintefeuille en son fond, et les os disloqués d'adulte, notamment nombre de vertèbres, les deux omoplates, les phalanges, etc. C'est le cinquième

squelette constaté dans ce gisement, lequel me paraît avoir été déjà remué.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire*,

Vicomte d'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 19 MARS 1880.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Billiard, Brianchon, Desmarest, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, Guéroult, G. Le Breton, de la Londe, Lormier, Maillet du Boullay, Pelay, Simon et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. le marquis de Blosseville, Bouquet et Sauvageot, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1879, 8e vol. ; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1878, 5e et 8e séries ; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 112e livraison ; — *Procès-verbaux de la Société des Antiquaires de Londres*, 24 avril-24 décembre 1878 et liste de ses membres au 12 juin 1879 ; —

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. Ier, 2e série, 4e trimestre 1879 ; —*Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure*, 1 vol., 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1879.

*Dessins relatifs à l'église Saint-Nicolas de Rouen.* — M. Pelay fait passer sous les yeux de la Commission une série de dessins fort intéressants, relatifs à l'église Saint-Nicolas de Rouen.

*Iconographie de l'ancienne église Saint-Nicolas de Rouen.*

DESSINS.

1° Eglise Saint-Nicolas, démolie le 15 mars 1840. — Dessin à la plume, signé Alexis Drouin.

Haut., 0m09, Larg., 0m13.

Vue de la partie méridionale de l'abside et de la sacristie.

2° Aquarelle (signée Canard). Aux Archives départementales de la Seine-Inférieure. Vue du portail du midi et d'une partie du monument.

GRAVURES.

3° Eglise Saint-Nicolas. — Lessaint et Géricault, 1823. Lithographie de G. Engelmann. En haut du centre, p. 150.

Haut., 0m34, Larg., 0m24.

Lithographie. Vue intérieure. Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux. A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné. M. D CCC XX. 2 vol. in-fol.

4° Lithographie sans indication signée L. E. Vasselin, 1841, représentant le portail latéral du midi et une partie de l'église.

Haut., 0m22, Larg., 0m16.

5° Eglise Saint-Nicolas à Rouen, démolie en 1841. André Durand del. Challamel, éditeur à Paris. Imp. par

Auguste Bry. En haut, France littéraire, revue, trait formant cadre.

Haut., $0^{m}17$, Larg., $0^{m}12$.

Lithographie. Vue du portail du midi et d'une partie du monument.

6° La Vitre du Parjure. — Lithographie A. Péron, Rouen.

Cette planche reproduit un vitrail de l'église Saint-Nicolas, d'après un dessin à la plume qui se trouve dans une monographie manuscrite de cette paroisse déposée aux Archives de la Seine-Inférieure.

Haut.., $0^{m}31$, Larg., $0^{m}21$.

Lithographie.

7° Saint-Nicolas. Eglise paroissiale de Rouen, supprimée en 1791. — Polyclès Langlois del. Brevière, sculp., Rouen, 1865.

Haut., $0^{m}15$, Larg., $0^{m}11$.

Eau-forte.

Vue intérieure. Coup-d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen en l'année 1791, par M. E. De La Quérière. S. L. N. D. (Paris, Imprimerie Impériale, 1866) In-8°.

8° Clocher de Saint-Nicolas, transporté à Cottévrard.

Haut., $0^{m}27$, Larg., $0^{m}19$.

Eau-forte signée Jules Adeline, 1880. — Illustration nouvelle publiée par veuve A. Cadart.

*Crédit affecté aux monuments historiques. Église Saint-Paul.* — M. le Président fait part du vote du Conseil municipal de Rouen, allouant 1,500 fr. pour les réparations de l'ancienne église Saint-Paul.

Les propositions de la Commission pour réparations aux églises de Valliquerville et de Jumiéges sont devenues sans objet par suite du refus des Conseils municipaux de s'associer à ces dépenses.

M. G. Le Breton annonce que la réparation du

porche de Ry est suivie par M. Lecoeur, architecte, avec le plus grand soin. Le raccord des parties neuves est assuré par suite du surmoulage fait de toutes les parties anciennes.

*Lillebonne. Fragments de sculpture antique.* — M. Brianchon a reçu de M. Duval, de Lillebonne, une note intéressante relative à des découvertes récentes faites dans cette localité.

Voici l'extrait de sa lettre :

C'est aux environs du four à chaux, sur la propriété de M. Fauquet, que les objets ont été découverts. Ils sont maintenant chez M. Denize.

C'est d'abord un tombeau en forme d'auge en pierre, de deux morceaux, recouvert d'une pierre plate brisée en plusieurs morceaux; un de ces morceaux présente une arête au milieu qui ne se trouve pas sur les autres ;

Puis un fût de colonne en pierre dure, jaunâtre, ornée de figures en relief. L'ornementation est divisée en deux parties dans le sens de la longueur (hauteur) par un cercle en relief. L'ornementation de la partie inférieure se compose de deux figures que je prends pour des caryatides supportant la partie supérieure sur laquelle restent les jambes d'un personnage très gros, paraissant courir (l'une d'elles est supportée par un rinceau qui se détache du cercle).

J'en ai pris à la hâte une esquisse que je vous envoie pour vous en donner une idée.

Il y a aussi un magnifique chapiteau de même pierre orné de feuilles d'acanthes fort bien fouillées, puis des morceaux assez nombreux d'enduits coloriés comme j'en ai trouvé dans le cimetière Saint-Denis.

M. Denize vient de me montrer un autre tronçon de la colonne, présentant le pourtour entier, de $0^{m}15$ de hauteur, orné de trois figures, deux hommes barbus et une femme, Diane, je pense; la figure est remarquablement belle...

*Rouen. Objets anciens.* — M. G. Le Breton a recueilli, dans les fondations de la maison actuellement élevée à l'angle de la rue de Crosne et du boulevard, diverses pièces de monnaies anciennes, des jetons de communauté et de comptes frappés à Nuremberg.

M. Pelay ajoute qu'on y a rencontré des traces de fortifications.

*Musée départemental d'antiquités. — Marques de potiers et verriers.* — M. Maillet du Boullay dépose le catalogue des noms de potiers et de verriers inscrits sur des vases ou fragments de vases antiques en terre cuite et en terre, existant au Musée des antiquités en l'année 1880. Cette liste distingue les noms trouvés sous des poteries de Samos, sous des lampes, sous les grandes amphores, et sur les fragments de tuile et de brique, ainsi que les cachets de fabrique et les marques de verriers.

LISTE DES NOMS DES POTIERS INSCRITS SUR DES VASES OU FRAGMENTS DE VASES EN TERRE ROUGE DITE DE SAMOS.

A

ACVRI. OF.
ADVOCISI. M.
A. E. F.
AELIANI. M.
AGRILI. M.
A. I.
ALBINVS.
ALBINI. OF.
ALBVCI M.
AMBIIOVMA.
....ANTEDV.
AR. AT.
AR. F.
ASIA.
ASTVCA. F.
ATILLANI. O.
ATILIANI. M.
AT : TI. O.
ATTIS. SV....
AVSTRI. OF.
AVRINI. M.
AVE. VAL.
AVENTINI.
AVINI.
AVITI. MA.

B

BANI.
BASAVGV.
BASSI. F.
BELINICI. OF.
BELINICCI.
BEMAI. OF.
BODVOCE.
BOVDILL....
BIEVISI.
BVRD.
BVTRIO.

C

CACABI. OF.
CACASI. M.
CACAVA.
CALENDI. OF.
CALVI. OF.
CAMBVS. F.

CAMILLI. F.
CAMVLINI.
CAR....
CARANTINI.
CARATILLI.
CATILTRO.
CELSIANI. F.
CEN.... M. F.
CENSORI. M.
....CIAE. M.
CIIASIANI.
CINNAMI. OF.
CINATI. M.
CINTVS. M.
CORNETI.
COSA....
COS.
COSRV. F.
CRANIANI.
CRASISA. F.
CRATI.
CRECES.
CRESTI.
CRESTIO. OF.
CRISTAK.
CVCALI. M.
CVIRIL. OFI ·:·

D

DAGOMARVS. F.
DAMINI. M.
DAMONVS. F.
DIOGENVS.
DISET. OF.
DESTER. F.

E

ELLENIVS.

F

FLORENT.
FORTIS.

G

GAMI. M.
GEME....
GEMINI. MA.
GEMINI. M. F. M.
GENIALIS.
GENITORI.
GENITORIS.
GEN.... M. F.
GINTIANI.
GRACIS. M.
GRANIVS.

H

HABILIS. F.
HELI. M.
HOSCRI. L. H.

I

IANVARI.
IASSO. F.
ILLICEDV.
ILLOS.
IMANNI. O.
IMANN....
IMIICIVS.
IMO.
INIV. O.
IMPRIT. O.
INDECELVS.
INGENI. OF
IRATI. OF.
IVCVNDVS.
IVLLINI.
IVSTI. M.
IVSTI. M A.

L

LABI. OF.
LAXTVCIS. F.
LIBERI. M.
LIRVNI.
LOLLI. M.
LVCEI. OF.
LVPPA. F.

M

M.
MACCAR. OF.
MACCIVS.
MACER.
MACERATI.
MACRIANI.
MACRINI.
MACRINV.
MACRINVS.
MAINACL....
MALLIA.
MAPONI.
MARCELLI.
MARCELLVS.
MARCIANI.
MARTI. M.
MARTIVS. M.
MARTINIANI.
MASCIILI. O.
MASCL. OF.
MASCLI. OF.
MASCLI. AL. BV.
MASVETI.
MAXIMI.
MEBBIRIVS.
MERIVS. OF.
MICCIO. F.
MILLIVS.
MINVS. O.
MODE.
MOTIV.
MOXI. M.

MIINDA.
MVRANI. OF.
MVRE.

N

NEPOTIS.
NERRVS. F.
NICO. OF.
NIGRI. OF.

O

OCVNAT. OF.
OSBMAI.
ORINV.
O. R. E.
:: OFICVIRIL ::

P

PAVP. O.
PAS.... O.
PATERCLINI. OF.
PATERNI. M.
PAVLIANI. OF.
PAVLII.
PEREGRINI.
PEREG....
PERRINV. F. M.
PHILO....TITI.
POT....
PRIM.
PRIMI. OF.
PRIMVS.
PRIMVS. F.
PRISCILI. M. A.

Q

QVIAISSA. M.

R

REBVRI.
REBVRI. OF.
RIICALI.
RIICALI. M.
REGINI.
ROMOCI.
....RONIS.

S

SABINI. M.
SACIBO. F.
SAECVL....
SALV.
SAMTIS.
SARMI.
SATTO.
SCOTIT....
SCOTINVS.
SIICLATVS.
SECCO. F.
SECVM. M.
SECVNDINI. M.
SIICVNDINI.
SIINICI. OF.
SENITA. M.
SEVERI.
SEVERI. O.
SEVERI. OF.
SEVER. OF.
SEVER. OF. PVD.
SEVV. OFFICII.
SILVANI.
SILVII. M.
SOLINI. OFI.
SVDANILLI.
SVMIANI.
SCVILIMETE. F. M.
SCVILIMETII. M.

T

TACITVS.
TOCCA. F.
TITVRIV. F.
TVLLVS. F. E.

V

VBERTI. M.
VNOLI.
VLPIC.
VDIM ?
VAGIRO. M.
VAGIRV.
VAPILADI.
VAPVS. O.
VENERAN.
VERECVNDI.
VICTORINVS.
VIDVCI. M.
VILLI.
VIMI. F.
VIMI. O.
VITA. OF.
VITALIS. F.
VITALIS. OF. P.
VOLVS.
:: VIRIL. OFIC. ::
VILIMETE. SC. F. M.
VILIMETII. SC. M.

Les noms suivants
se lisent
sous des lampes :

BASAVGV.
CATILTRO.
FORTIS.
FLORENT.
HOSCRI. L. H.
M....
SAECVL.
SARMI.
ULPIC.

Ceux de :

| | | |
|---|---|---|
| MACCIVS sur un cachet de fabricant. | GRANIVS sur une roulette, ou molette. | VICTORINVS sur un moule de grande jatte. |

LES NOMS OU MARQUES SUIVANTES SE TROUVENT SUR DES ANSES DE GRANDES AMPHORES ET SUR DES PARTIES DE TUILES OU DE BRIQUES

| | | |
|---|---|---|
| ACIRGI. | G. ATISIVS. | P. C. |
| ACIRGI F. | GLIPVDE. | P. NHN. |
| AELFO. | HERMES. F. | PVRVI. |
| AVLI. | IVNIMIS. SI. | Q. CL. |
| C. D. | L. IMIV. | R. E. |
| C. R. T. | L. Q. S. | T. V. P. |
| D. F. F. | L. SE. | VIR. |
| F. | MATVRVS. F. | |
| FIGVLVM. | MVSSIDIOR. | |

NOMS OU MARQUES DES VERRIERS

| | | |
|---|---|---|
| APTACEIA EPTADON. | FRO. Le Mesnil-s.-Lillebonne | FRONTIS. OF. Lillebonne. |
| AMARANTVS Antun. | FRO. La Vielle-Lyre. | FRONTINO. Boulogne-sur-Mer. |
| AMARANTVS Forêt de Brotonne. | FRONT. ASIATIC. Lisieux. | FRONTINIANA. S. C. Eslettes. |
| DACCIVS. F. Rouen. | FRONT. PROT. I. Rouen. | FROTI. Neuville-le-Pollet. |
| DACCIVS. F. Neuville-le-Pollet. | FRONT. S. C. F. Eslettes. | LVCIVS TITVLCIAN. (us) Canville-les-deux-Eglises. |
| F. R. O. Eturqueraies. | FRONT. S. C. F. Les Loges. | PATRIMONI. Rouen. |
| F. R. O. Cany. | FRONT. S. I. Lisieux. | PROMETHEV. F. Rouen. |
| FRO. Lillebonne. | F. P. FRONTI. Les Loges. | S. C. F. Cany. |

*Epinay-sur-Duclair. Blasons du XVIII^e siècle.* — M. le docteur Guéroult communique la note suivante relative à un cachet trouvé à Epinay près Duclair.

*Recherches héraldiques locales.* — Deux blasons ovales

en cuivre, de 0m03 de hauteur, ont été trouvés en mars 1880, à Epinay (canton de Duclair).

Les deux écussons sont accolés : celui de droite regarde la famille de Compoint : *d'azur, au lion léopardé d'argent, passant, au chef d'or, chargé de trois croisettes de malte.*

Aymard de Compoint, sieur du Bolhard (Election de Montivilliers), anobli en 1618, en même temps que Jacques de Compoint, contrôleur des aides et tailles à Caudebec-en-Caux.

L'écu de gauche appartient à la filiation des Deschamps : *d'or, à l'épervier essorant (de sable), au chef d'azur, chargé de trois couvertes du champ.*

Charles Deschamps, sieur de Saint-Victor de Cretenville, de Fourmetot, qui épousa Marie Bazire, dont naquit un fils nommé Alexandre, sieur du Mesnil-Varin (paroisse Saint-Paër) d'Epinay, du Mont-Asselin, près Yvetot.

Alexandre des Champs, demeurant à Saint-Paër, portant les armes ci-dessus décrites, a été maintenu le 23 juillet 1668.

Le 30 juin 1666, il rendit aveu à M. de Crevan, prince d'Yvetot, pour la terre du Mont-Asselin ; l'aveu est scellé à ses armoiries. Il tenait ce fief de son père, Charles Deschamps, qui en avait hérité de sa mère, Anne de Gombault, fille de Jean de Gombault, sieur du Mont-Asselin et femme de Pierre Deschamps, sieur du Saussay et de Gruelle, lieutenant pour le roi, en la ville et château de Vernon-sur-Seine.

Alexandre des Champs précité habitait, en 1750, son château du Mesnil-Varin, paroisse de Saint-Paër.

Il avait épousé Renée Marguerite de Compoint du Bolhard, à la veille de la Révolution française.

*Saint-Ouen de Rouen. Notice sur ses anciens architectes.* — M. de Beaurepaire donne lecture de

recherches relatives à un des anciens architectes de Saint-Ouen.

C'est toujours un sujet de regret pour nous, quand nous admirons le chœur de l'église Saint-Ouen, de ne pas connaître le nom de celui qui eut le mérite d'exécuter un si magnifique ouvrage. Et pourtant nous possédons la pierre tombale d'un des premiers, sinon du premier architecte de cette église.

« La dalle, dit notre savant secrétaire M. le vicomte d'Estaintot, est datée par le plan même qui s'y trouve représenté et qui est celui de l'une des baies ogivales du chœur avec ses meneaux et ses divisions de style rayonnant. Elle est encastrée dans la muraille de la chapelle Sainte-Cécile. Les traits gravés sur la tombe indiquent une volonté énergique ; mais, rongée par le temps, la légende qui courait autour de la pierre historiée ne nous a pas gardé le nom, et l'historien du monastère le tait dans ses écrits, bien qu'il dût pouvoir le lire, il y a deux siècles. »

Nous éprouverons, nous devons l'avouer, quelque scrupule à accuser Dom Pommeraye, tant qu'il ne nous sera pas absolument démontré que nous-mêmes nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir fait tout ce qui était en notre pouvoir pour rétablir le texte de cette inscription. Je sais que la place où la tombe a été reléguée est peu favorable à l'étude longue et minutieuse qu'il s'agirait d'entreprendre. Mais n'y aurait-il pas moyen de prendre un estampage que l'on pourrait étudier à loisir ? Toutes les lettres ne sont pas disparues. Quelques-unes aideraient à deviner les autres. M. Drouin, qui poursuit avec un zèle si louable ses études sur S. Ouen, a dessiné avec autant de goût que de fidélité les traits de cet architecte inconnu, qui excite notre curiosité, comme une énigme à découvrir. Il est à regretter qu'il ait complétement négligé l'inscription parce qu'il désespérait de pouvoir la rétablir.

Dès maintenant, il est permis de tirer quelque induction de la manière dont le personnage est représenté. Ce n'est point la tête d'un moine : les cheveux sont courts, mais ne sont pas rasés; il n'y a point d'apparence de couronne, et pourtant le corps est revêtu de la coule du bénédictin. Qu'en conclure, si ce n'est que l'architecte, bien que laïque, avait été admis à porter l'habit du monastère.

C'était, du reste, au moyen âge, une chose assez ordinaire que cette participation de laïques à la vie commune des religieux ou des chanoines. Je pourrais rappeler le duc de Bedford, régent de France sous Henri VI, qui sollicita du chapitre de Rouen, le titre de chanoine et l'habit canonial. Mais le fait d'un autre architecte de S. Ouen, dont nous allons dire quelques mots, nous paraît plus propre à prêter quelque probabilité à notre supposition.

Cet architecte, du nom de Robert Roussel, bien que marié, fit don en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de son âme, de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, à l'abbaye de S. Ouen, et prit l'engagement de consacrer tous son temps et tous ses talents au service des religieux. L'acte constatant cette dotation fut passé par lui et par Chrétienne La Cordière, sa femme, devant l'official de Rouen, au mois d'octobre 1255 (1).

Sept ans et plus s'étaient écoulés lorsqu'une question assez singulière ramena Roussel devant l'official. Depuis nombre d'années il vivait avec cette femme qui était considérée comme sa légitime épouse. Or, il arriva, pour des raisons qui nous sont inconnues, que leur union fût déclarée nulle par la juridiction ecclésiastique, et qu'une autre femme, nommée Isabelle, prit, comme épouse légitime, la place de Chrétienne La Cordière. Il fallut, par un nouvel acte, déterminer les droits de celle-ci relativement à celui

(1) Arch. de la S.-Inf. Cart. de S. Ouen, nº 28 bis, fº 43.

qui avait été réputé son mari, relativement aussi aux religieux de S. Ouen.

En faisant au monastère l'abandon de leurs biens, Roussel et La Cordière avaient pris certains engagements, et avaient obtenu en retour certains avantages. Ils avaient fait don au couvent de toute la pierre qui leur appartenait et qu'ils avaient fait déposer dans la partie du cloître qui était devant le chapitre, entre le monastère et le réfectoire. Roussel avait promis de ne s'entremettre d'aucune œuvre de maçonnerie, pour qui que ce fût, sans une permission expresse de l'abbé. D'autre part, on avait pris l'engagement de lui payer chaque année 10 livres, payables par moitié, aux termes de Pâques et de S. Michel, 100 sous pour ses robes, 12 charretées de bois, en compensation des établies sur lesquelles il aurait pu avoir droit. De plus, on devait lui fournir chaque jour, par la main du célérier, deux pains, deux gallons de vin de couvent, un plat de poisson représentant la part de deux religieux, ou deux plats de viande suivant le jour, deux plats communs *generalia* et deux plats de pois. Dans le cas où les travaux l'appelleraient hors de la ville, la communauté se reconnaissait obligée de pourvoir à toute sa dépense, et de faire porter à sa femme la moitié des livraisons convenues. On devait encore lui fournir un cheval et tout ce qu'il fallait pour le nourrir, mais avec défense à Roussel de le prêter ou de le louer, sans l'autorisation de l'abbé. Enfin, on leur avait affecté pour leur logement, sur la paroisse S. Laurent, une maison qu'eux-mêmes s'étaient fait construire suivant leurs goûts, aux dépens de l'abbaye. Il était spécifié que, si Chrétienne La Cordière survivait à Roussel, elle continuerait d'occuper cette maison, et recevrait la moitié des livraisons en nature et en argent. C'était, comme on le voit, une position modeste, mais garantie contre le besoin, et en quelque sorte comme consacrée par le sentiment religieux qui la leur avait fait rechercher.

Après que le mariage de Roussel avec Chrétienne eût

été déclaré nul, on conserva à celle-ci droit à une partie du logement, et à la moitié des livraisons en nature. Les 10 livres de gages et les 100 s. de robes furent exclusivement réservés à Roussel et à Isabelle. L'accord où se trouvent consignés ces petits détails porte la date du lundi après la Purification de l'année 1264 (n. s.).

Peut-être retrouvera-t-on la trace de Roussel, non pas dans l'église de S. Ouen, parce que cette église est postérieure au temps où il vivait, mais dans quelqu'un des établissements, églises paroissiales ou prieurés, qui dépendaient de la célèbre abbaye.

A n'en pas douter, ce Roussel était plus qu'un manœuvre. Les égards que les religieux de S. Ouen continuèrent à avoir pour lui, malgré la position irrégulière dans laquelle il s'était mis, le prouvent suffisamment. D'ailleurs, on lui donne le titre de *magister*, et ce mot est caractéristique. Cette qualification, à première vue, peut paraître bien simple, et nous ne serions pas surpris qu'on nous trouvât osé d'y avoir substitué celle d'architecte. Mais nous avertirons que cette dernière qualification est moderne, qu'il ne faut pas chercher de longs titres à une époque où leur usage était peu connu, et où l'on en faisait si bon marché, qu'à moins qu'il ne s'agît d'un chevalier auquel on donnait du *dominus* ou du monseigneur comme à un curé, rien dans les actes ne distinguait un gentilhomme, seigneur d'une paroisse, du plus petit bourgeois et du plus pauvre paysan.

*Rouen. Notice sur l'ancien hôpital Saint-Martin.* — Le même membre communique le résultat de ses recherches sur l'ancien hôpital Saint-Martin à Rouen.

On comptait, autrefois, jusqu'à neuf hôpitaux dans l'enceinte de la ville de Rouen.

Celui de tous qui passait pour le plus ancien était l'hôpital de S. Martin, auquel étaient affectés certains

revenus sur les moulins de Rouen et de la banlieue, ainsi que sur plusieurs maisons de la ville. Mais avec le temps, comme le fait observer Farin, ces revenus étaient passés à d'autres établissements ou bien avaient été employés à d'autres œuvres de piété, et il n'était resté à cet hôpital que l'autel et la maison dont jouissait le prêtre, qu'on appelait le chapelain de l'hôpital, et qui était obligé d'y célébrer une messe basse tous les dimanches. »

La nomination et la collation de ce bénéfice appartenait à l'archevêque de Rouen. Le chapelain portait le titre d'administrateur, et fut, pendant un certain temps, obligé de rendre compte des revenus à ce prélat ou à ses vicaires généraux.

On n'a que fort peu de renseignements sur cet hôpital. On ignore absolument le nom de son fondateur, l'époque de sa fondation, la manière dont il était administré. On sait toutefois que la chapelle se trouvait à l'angle de la rue du Fardeau et de celle que l'on désigne actuellement sous le nom de Jacques Le Lieur, et que la partie destinée au logement des pauvres, vraisemblablement des étrangers passants, longeait la rue S. Martin, aujourd'hui rue Grand-Pont, circonstance qui explique pourquoi, dans un testament du lundi après la Circoncision 1304, un bourgeois de Rouen appelle cet hôpital : « *Hospitalis de vico S. Martini juxta pontem Rothomagi.* »

Le 28 décembre 1364, l'administrateur de l'hôpital S. Martin était un prêtre séculier nommé Geoffroi de Gaugy. Il avait été nommé par l'archevêque Philippe d'Alençon, sur la résignation de Jean Le Changeur, chanoine de Rouen.

En 1627, c'est encore un chanoine de Rouen, Adrien Bérenger, qui est chapelain de cet hôpital. Cette qualification de chanoine, prise par le premier titulaire, donne lieu de supposer que dès cette époque toute communauté religieuse avait cessé dans cet établissement. Du temps d'Adrien Bérenger, l'hôpital de S. Martin n'était plus, à

n'en pas douter, qu'une maison particulière. A vrai dire, il n'y avait plus d'hôpital, mais il y avait encore une chapelle. Celui-ci fit dresser par un maçon, Laurent De la Croix, procès-verbal de l'état du tènement, vulgairement appelé l'hôpital S. Martin du Pont, et obtint du Parlement l'autorisation d'emprunter pour 50 l. de rente un capital de 700 l., lequel, joint à 300 qu'il offrait de fournir, devait être employé aux réparations et aux réédifications de la maison. Enfin, au XVIIIe siècle, la chapelle fut également abandonnée, et il ne resta qu'un bénéfice, c'est-à-dire un revenu attribué à un ecclésiastique, qualifié toujours chapelain de l'hôpital S. Martin.

Le dernier ecclésiastique qui fut gratifié de ce bénéfice fut l'abbé Cornet, chanoine honoraire de Rouen, lequel loua à Jacques-François-Adrien Boïeldieu, par bail pour 9 années à finir à Noël 1790, la maison rue Grand-Pont, n° 29, dépendant de la chapelle de l'ancien hôpital S. Martin.

Le prix du bail était de 500 l. par an, et de 300 l. en plus aussi par an, pour compensation des frais de reconstruction dont l'abbé Cornet avait consenti à se charger, bien qu'il ne fût qu'usufruitier.

Boïeldieu, dont la femme tenait un magasin de modiste, ayant fait de mauvaises affaires par suite de la Révolution, se trouva dans l'impossibilité de tenir ses engagements envers l'abbé Cornet, qui paraît s'être montré très patient et très débonnaire envers lui. On peut supposer, si l'on veut, qu'il tenait compte au malheureux commerçant de l'intérêt que les chanoines portaient à son fils, le jeune Boïeldieu, ancien élève de la maîtrise de la cathédrale, et à l'oncle et au parrain de celui-ci, l'abbé Boïeldieu, qui était devenu vicaire de la paroisse S. Nicolas, après avoir été attaché au secrétariat de l'archevêché. Mais lorsque les bénéfices ecclésiastiques furent devenus la propriété de la Nation, ce fut avec l'administration départementale que Boïeldieu le père eut affaire, et de ce côté il

n'éprouva, au début du moins, ni la même confiance, ni la même longanimité.

Comme la situation malheureuse du père ne dut pas être sans influence sur la destinée du fils, nous croyons intéressant de rapporter ici deux lettres où il est question de cette situation. L'une est adressée à M. Selot l'aîné, chef de bureau du département. Quant à l'autre, elle a été privée de la feuille où l'adresse se trouvait inscrite. Mais on ne peut douter, après avoir étudié le dossier dont elle fait partie, qu'elle ne fût adressée à M. Anquetin, procureur syndic du département. Voici le texte de ces deux lettres :

« 16 nov. 1791.

« Monsieur,

« Je vous demande pardon de vous importuner, mais je présume assés de votre ancienne amitié pour nous, pour croire que vous me le pardonnerés, je préfère d'ailleurs de vous écrire à avoir une conférence qui ne vous laisseroit peut-être pas les idées que ma lettre doit vous laisser.

« On m'a remis avant hier une lettre que M. Anquetin m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à la maison que j'occuppe qui appartenoit à la chapelle S. Martin et dont étoit titulaire M. l'abbé Cornet. Il me demande : 1° le bail de cette maison, 2° les dernières quittances, et 3° ce que je peux devoir à cette époque-cy. Je ne peux malheureusement satisfaire à rien. Il y a long temps que j'ai remis le bail à M. l'abbé de Marbeuf et je ne sçais pas ce qu'il en a fait, j'ai toujours pensé qu'il vous l'avoit remis. Pour ma dernière quittance c'est celle de l'année 1788. Je dois à M. l'abbé Cornet 1789 et 1790, d'abord le prix du bail qui est de 500 l. par an, et par un autre arrengement relativement à la bâtisse 300 l. en sus par an, enfin ce que je peux devoir à présent, hélas je n'ai plus rien, vous scavés comme la Révolution m'est contraire, je ne vous cache pas à vous et ne craint pas de vous dire que le plus

tricte nécessaire m'est oté, daignés descendre dans l'intérieur de mon ménage je vous dévoilerai tout, vous verrés s'il est quelqu'un plus à plaindre. Je fais mes efforts et les derniers pour me procurer un état. J'élève une petite fabrique d'amidon. Je vais avoir des associés à ce qu'on me fait espérer. Je sçaurai alors sur quoy compter et ce que je deviendrai, mais en attendant que faire ? J'ose vous le demander, vous prier de me conseiller. Je n'ai pas le moyen même de prendre une patente parce que l'état de ma femme est absolument bas, et par les circonstances et par le deffaut d'assortiment et de fonds. Je n'ai pas pu ces jours cy paier 3 l. pour ma garde et ma douleur est au comble. Dittes moi donc je vous suplie ce que je dois craindre ? A qui il faut m'adresser pour qu'on me fasse grâce et me donner du temps. Je suis perdu moi et ma famille si l'on doit faire des poursuittes. Faittes connoitre à M. Anquetin que j'ai fait état de sa lettre, que je vous consulte pour lui répondre, enfin faittes et dittes moi ce qu'il faut dans les circonstances inconsevables ou je suis.

« Je vous prie d'être bien persuadé d'avance que vous n'obligerez point un ingrat et que ma reconnaissance sera éternelle, ainsy que les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

BOIELDIEU,

« rue Grandpont, n° 29.

« *Suscription :* A Monsieur, Monsieur Selot l'aîné, chef du Bureau du departement, rue de la Renelle, à Roüen. »

« A l'Escure, le 11 octobre 1791.

« Monsieur,

« J'ai prié très instamment M. Selot de vous communiquer la lettre que je lui ait écritte, relativement à celle que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser précédemment ; elle vous auroit donné un état de ma situation et

de mes malheurs et vous y auriés vû que j'ai remis mon bail à M. l'abbé de Marbeuf, que vous connoissés, pour faire le traitement de M. l'abbé Cornet. Il est certain que ce bail a été passé chez Me Andelle, notaire à Paris, pour 9 années à courir du 1er janv. 1785. J'ignore si ce renseignement sur lequel vous pouvés compter, vous suffira : mais s'il en étoit autrement je vous suplierais de faire demander vous même ce bail à M. de Marbeuf; il doit l'avoir déjà communiqué, et il le fera sans doutte encore sans difficulté. Soyés persuadé, Monsieur, que je me ferois un devoir de vous éviter touttes ses peines si je n'étois obligé dans ce moment cy de rester à l'Escure ou jessaye d'Elever une fabrique vtile à la Société et à ma malheureuse famille.

« Soyés aussi certain du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« Boieldieu. »

Le 22 oct. 1791, l'immeuble en question fut vendu comme bien national, par le prix de 36.100 l. au sieur Romain Picard.

Boïeldieu l'occupait encore, à titre de location, le 29 août 1794, et ce fut là qu'il reçut, comme hôte, un personnage illustre dans l'histoire de la Révolution et que ses goûts pour les arts et la littérature auraient suffi à faire connaître, s'il fut resté étranger à la politique. Nous voulons parler de Garat, qui, venu à Rouen, nous ne saurions dire par quelles circonstances, fut interné à S. Yon en vertu d'un ordre de l'autorité supérieure.

Son *civisme*, comme on disait alors, ne tarda pas à être reconnu. Le 4 fructidor, an 2 de la République, le comité de sûreté générale arrêta que le citoyen Garat serait mis en liberté et que les scellés seraient levés.

Le 12 du même mois, Garat fut élargi, et l'agent national du département s'empressa d'en donner avis au redoutable comité. En marge de la minute de la lettre on lit

cette mention : « Faire passer au citoyen Garat, chez le citoyen Boyeldieu, rue Grandpont, une copie collationnée de cet ordre ; 2° mettre cet ordre à la liasse ; 3° accuser au comité de sûreté générale l'exécution de cet ordre. »

Cette courte note indique clairement que des relations existaient dès lors entre Garat et Boïeldieu, et il est assez vraisemblable que le génie précoce et déjà fort apprécié du jeune artiste n'y avait pas été étranger. Le fait de l'incarcération de Garat à Rouen pour cause politique n'était pas inconnu. Mais peut-être connaît-on moins deux pièces de vers qui sont insérées dans les œuvres de Madame Ménard, intitulées : *Les veillées d'une femme sensible*, imprimées à Paris en 1796. — On trouve au tome 2 de ce recueil, *Le Troubadour*, romance du citoyen Garat, détenu à Yon, air du citoyen Garat, et la réponse de *la mie du Troubadour* en lui apportant sa liberté, même air.

Voici trois strophes de la première de ces pièces :

Vous qui savez ce qu'on endure
Loin de l'objet de son amour
Oyez la piteuse avanture
D'un infortuné troubadour.
En but à noire calomnie
Bien qu'innocent est arrêté ;
Il a perdu sa douce amie,
Son talent et sa liberté.

Le troubadour dès son enfance
Douces chansons d'amour chantait
Et quand ce vint l'adolescence
L'amour à son tour il faisait.
Fut toujours heureux dans la vie
Pourvu que sa belle il chantât ;
La chanter, aimer son amie
Ce ne sont là crimes d'état.

Quand il vit contre sa patrie
S'armer de mechans étrangers,

Le troubadour quitta sa mie,
Pour chanter chansons aux guerriers
Mais vieux troubadour plein d'envie
Du juge a surpris l'équité,
Et la liberté fut ravie
A qui chanta la liberté.

Une note nous apprend que le vieux troubadour n'était autre que le citoyen Greu... alors en m ssion à Rouen. Peut-être lui aussi s'était-il rendu coupable de quelques élégies, qu'il eût voulu voir préférer à celles de Garat. Saint-Just n'a-t-il pas composé des vers que n'eût pas désavoué le troubadour le plus sensible ? Mais je n'ai point à rechercher ces essais poétiques, tombés dans un oubli vraisemblablement trop bien justifié. Il me suffit d'avoir rappelé quelques faits relatifs à notre ville, à l'un de ses plus anciens établissements religieux et à l'un de ses plus illustres enfants. En cela j'espère ne m'être pas trop écarté de l'objet habituel des recherches de la Commission.

*Saint-Georges-de-Boscherville. Anciennes pierres tombales.* - M. Pelay informe la Commission de la nécessité qu'il y aurait de relever une des belles pierres tombales qui ornent le chœur de Saint-Georges-de-Boscherville et de l'encastrer dans la muraille.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte D'ESTAINTOT.

## SÉANCE DU 21 MAI 1880

En l'hôtel de la Préfecture, à deux heures du soir, dans la salle de la Commission des Antiquités, la séance est ouverte.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, vice-président, Brianchon, secrétaire-adjoint, Paul Baudry, Billiard, le marquis de Blosseville, Maillet du Boullay, Gaston Le Breton, Desmarest, Léonce de Glanville, Gustave Gouellain, Le Filleul des Guerrots, de la Londe, Lormier et Stéphano de Merval.

Se sont fait excuser : MM. le vicomte d'Estaintot, secrétaire, Barthélemy, Bouquet, le docteur Ernest Guéroult, l'abbé Jeuffrain, l'abbé Loth, Pelay, Roëssler, Sauvageot, l'abbé Somménil et l'abbé Tougard.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, 9e vol., t. XXIX ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VIII, 1875-1877. Caen, 1878, in-8 ; — *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 1849-1876 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XVII, 3e et 4e trimestres de l'année 1878, in-8 ; — *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Edouard Fleury, 3e partie, 144 grav. Paris, Menu, 1879, in-4 ; — *Le Monument de l'abbé Cochet* ou *Mémorial de la souscription*, par M. Brianchon, avec eau-forte de M. J. Adeline et planches photoglyptiques. Rouen, Augé, 1879, in-8 ; — *Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-*

*Inférieure*, 3e année, 1er vol., 1er trimestre 1879 ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, dernier fascicule, 1880, in-8 ; — *Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*, 29e année. Nouvelle série, 113e livr., 1880, in-8 ; — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVII ; — *Atlas* du tome XVII des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1880, in-4.

M. le Président ouvre la séance en exposant à la Commission une demande de subvention de la commune de Virville, canton de Goderville, arrondissement du Havre, pour réparations urgentes à son église du XIIe siècle, classée, depuis 1874, au nombre des monuments historiques du département. Le devis des travaux s'élève à 4,026 fr. 30. Pour faire face à cette dépense, le Conseil municipal a voté un crédit de 200 fr. qui, joint à un don anonyme de 100 fr. et aux 2,000 fr. accordés par la Commission départementale, forment la somme totale de 2,300 fr. Reste une différence de 1,726 fr. 30 pour laquelle la commune de Virville sollicite le concours intégral du département.

Après en avoir délibéré, et pour répondre à la communication de M. le Préfet en date du 22 mars dernier, considérant que la demande de la commune de Virville est fondée et appuyée par M. le Sous-Préfet du Havre, ayant d'ailleurs égard aux sacrifices précédents que la dite commune s'est imposée pour le même objet, mais reconnaissant, d'un autre côté, que le département ne peut que venir en aide et non se charger des dépenses totales, la Commission est d'avis qu'il y a lieu, pour le département, de contribuer, sinon pour la somme entière, au moins pour une très

large part à déterminer administrativement, aux travaux de réparation de l'église de Virville.

La Commission émet le vœu, en outre, qu'un plan réglementaire soit annexé au dossier, et que les réparations à faire soient exécutées avec un religieux respect de l'harmonie de l'édifice regrettablement altérée par des travaux antérieurs.

Notre collègue, M. Gaston Le Breton, membre correspondant du Comité des travaux historiques, fait hommage à la Commission de son *Essai iconographique sur saint Louis*. Cet opuscule, édité avec luxe à Paris par Jules Martin et sorti des presses de Georges Chamerot, se recommande non seulement par les consciencieuses recherches de l'auteur, mais encore par plusieurs vignettes empruntées aux manuscrits du XIIIe siècle et par la reproduction de dix-neuf types de la figure de saint Louis puisés aux sources les plus archéologiques.

Sous le titre de : *Une pierre de la maison des Nouvelles-Catholiques*, M. Paul Baudry ravive, de son meilleur pinceau de chroniqueur et de chrétien, qu'il fortifie encore des témoignages autorisés de MM. l'abbé Loth et De La Quérière, tous deux membres de la Commission, une page à demi effacée de l'histoire de notre cité.

J'avais remarqué à la salle des ventes, et, sur les indications de notre collègue, M. Gouellain, j'ai pu me procurer chez un brocanteur, pour un prix assez insignifiant, une petite pierre carrée, de 32 centimètres environ sur chaque côté, qui porte sur une de ses faces une croix de Malte, et sur l'autre l'inscription suivante, cantonnée de quatre autres petites croix :

✠ EN 1781 ✠
SE *(sic)* Refectoire A été
Pavé. Etans pour lors
Madame Bonnel
Superieure
Et Mme Le Roy
✠ Dépositaire. ✠

A quel réfectoire, à quel couvent se rapportait cette pierre ? Voilà ce que j'aurais peut-être cherché longtemps en vain, si je n'avais ouvert, un peu au hasard, l'*Histoire des communautés religieuses de femmes pendant la Révolution*, par M. l'abbé Loth, histoire dans laquelle les mêmes noms Bonnel et Le Roy, inscrits sur la pierre, m'ont immédiatement apparu.

Dans la visite que la communauté des Nouvelles-Catholiques de Rouen reçut des officiers municipaux chargés, le 10 septembre 1790, de recevoir les déclarations des religieuses, Marie Bonnel, supérieure, « a déclaré, d'après le procès-verbal cité par M. Loth, qu'elle a près de soixante et onze ans, qu'elle a fait serment de vivre et de mourir dans la règle qu'elle a embrassée, suivant l'institut de la maison ; qu'elle désire ardemment de finir ses jours dans cette règle, pourvu que les choses soient conservées de manière à ce que cette règle puisse être suivie. » Geneviève Le Roy (soixante-huit ans) et neuf autres sœurs déclarèrent formellement leur intention de vivre et de mourir dans leur état et dans leur maison. Deux sœurs ajoutèrent : « tant que la règle sera observée. »

Ainsi la pierre en question appartenait au couvent des Nouvelles-Catholiques et les deux noms qui y figurent sont ceux de deux femmes courageuses qui, après avoir une première fois déclaré leur désir formel de demeurer fidèles à leurs engagements et à la vie commune, renouvelèrent cette déclaration en janvier 1791, refusèrent le serment constitutionnel au mois de juin suivant, et, sommées,

le 7 juin, d'évacuer promptement la maison, répondirent, avec cinq autres de leurs dignes compagnes, qu'elles étaient décidées à ne la quitter que lorsqu'on emploierait la force pour les en faire sortir.

La force ne se fit pas attendre : le 9 juin, elle envahit le couvent des Nouvelles-Catholiques, expulsa de l'église les fidèles qui s'y trouvaient, et mit à la porte les sept religieuses qui avaient refusé de trahir leur conscience. Les Nouvelles-Catholiques, sans ressource aucune, ne tardèrent pas à ressentir les atteintes de la misère. Il leur avait été seulement permis d'emporter chacune leur lit et quelques petits objets qui se trouvaient dans leurs cellules, douze serviettes, deux nappes, deux tabliers, deux torchons et quatre paires de draps. Aucune religieuse d'aucune autre communauté ne fut, sous ce rapport, aussi maltraitée qu'elle par la Révolution. Cette exceptionnelle voie de rigueur ne leur en évita pas une plus terrible encore, celle de l'incarcération que cinq d'entre elles partagèrent avec tant d'autres l'an 1794.

La maison ne fut pas plus épargnée que celles qui l'habitaient. Dès 1792, la chapelle avait été vendue, ainsi que les dépendances de l'établissement. Dans le mois de septembre de la même année, un tableau de Cazes représentant *Jésus-Christ au milieu des Docteurs* en avait été enlevé par les officiers municipaux. M. De La Quérière écrit en 1821 que les bâtiments conventuels se voyaient encore rue Etoupée, comme ils étaient au moment de leur fermeture. La chapelle, ajoute en 1841 le même archéologue, fut démolie en 1824, et remplacée par la maison en pierre qui porte le n° 33.

On sait que la communauté des Nouvelles-Catholiques, destinée à recevoir et à entretenir les protestantes converties, prit naissance à Rouen, en 1667, par les soins de MM. Le Cornier de Cideville frères, dont l'un, Robert, était maître des comptes de Normandie, de M. de Bailleul, conseiller au Parlement, et de M. Henri Cavelier, curé de

Sainte-Croix-des-Pelletiers, qui en reçut la surveillance. L'archevêque Rouxel de Médavy lui prescrivit des règles le 9 juillet 1673 ; et elle fut définitivement constituée, au mois d'avril de l'année suivante, par lettres patentes du roi registrées au Parlement le 28 mai 1675. En 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, elle servit encore à recevoir des personnes de la religion protestante.

Cette maison religieuse se composait, dit l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire de Rouen*, de filles qui ne faisaient point de vœux et qui ne se distinguaient des personnes séculières que par la modestie et l'uniformité de leur habit.

Le roi accordait à cet institut un secours annuel de 1,200 livres, plus une dot de 150 livres à chaque nouvelle pensionnaire, et, en 1735, celles-ci n'étaient pas moins de quarante. En 1790, il y avait, pour desservir l'établissement, onze sœurs agrégées. La chapelle, achevée en 1723 et bénite le 6 janvier de l'année suivante, en remplaçait une autre moins commode et moins spacieuse. Elle était sous le vocable de Jésus dans le Temple au milieu des Docteurs.

Sans exagérer l'importance d'une simple pierre, celle que nous avons recueillie nous paraît avoir un intérêt quelconque, puisqu'elle rappelle deux noms des plus honorables et se rattache à une maison disparue dans le naufrage révolutionnaire.

La Commission sait gré à M. Paul Baudry d'avoir accru de deux vaillantes unités la liste déjà si longue des noms qui honorent l'histoire locale, et du soin qu'il a mis à faire parler ainsi une simple pierre recueillie, sur les indications d'un de nos plus obligeants collègues, M. Gouellain, dans le magasin d'un brocanteur.

M. Maillet du Boullay communique à la Commission la note suivante :

La médaille de Cornelia Supera, que possédait le musée départemental, avait été soustraite, en 1876, avec plusieurs autres médailles en or.

Cet objet, extrêmement rare et précieux, n'a pu être retrouvé, malgré les recherches les plus actives.

Un nouveau spécimen de cette belle pièce se trouvait l'an dernier chez M. Feuardent, de Paris. Malheureusement, les fonds manquaient pour en faire l'acquisition.

M. Feuardent, pour répondre à notre vif désir, a bien voulu conserver l'objet jusqu'au moment où nous avons pu nous en rendre acquéreur.

Nous avons le plaisir d'annoncer à la Commission que cette belle médaille va figurer de nouveau dans la vitrine du musée, en même temps que les pièces d'or déjà remplacées.

Cette négociation est due en partie à l'initiative de M. Billiard, qui s'est imposé un sacrifice personnel pour arriver à la réalisation de cette découverte, vraiment inespérée pour notre musée départemental.

La Commission applaudit au résultat obtenu par le directeur du musée d'antiquités et partage sa satisfaction. Elle remercie en même temps le conservateur-adjoint, M. Billiard, si heureux de pouvoir replacer enfin sous les yeux de ses collègues un type nouveau de la Cornelia Supera des plus corrects, fleur de coin, pour ainsi dire, et non moins parfait que l'ancien.

Une observation importante, au sujet des médailles rares, est faite par M. Lormier. Toute bibliothèque publique a le droit de ressaisir, partout où elle les retrouve, ses volumes soustraits. Pourquoi, pour les médailles de nos musées, n'en serait-il pas de même ? La difficulté est de les reconnaître. Que l'on ait recours au moulage. Le moule, au besoin, servirait de contrôle. On vérifierait les médailles au creux des moules.

Idée excellente, ajoute M. Gaston Le Breton, qui voudrait voir généraliser la mesure et pratiquer en outre l'échange des moulages de médailles rares entre les musées.

Sur quoi M. le Président constate que, pour sa part, comme archiviste de la Seine-Inférieure, il adresse chaque année vingt-cinq ou trente moulages de sceaux en moyenne aux musées des départements, qui sont exacts à lui accuser réception, sans plus. L'échange se borne là.

Toutefois, les observations de MM. Lormier et Gaston Le Breton seront consignées utilement au procès-verbal, où elles devront porter leurs fruits en temps et lieu.

*Notice sur l'église Sainte-Marie-la-Petite.* — Une vieille église des moins connues de Rouen, l'église de Sainte-Marie-la-Petite, située à l'angle de la rue de la Prison et des Bons-Enfants, dont le côté nord est en ce moment à découvert, pour quelques jours seulement, par suite de la reconstruction d'une maison adjacente, fournit à M. de Beaurepaire le sujet d'une communication toute d'actualité, à raison du dégagement momentané de l'édifice, et des plus intéressantes.

De toutes les anciennes paroisses de Rouen, dit l'honorable vice-président, il n'en est pas de moins connue que celle qu'on désignait sous le nom de Sainte-Marie-la-Petite pour la distinguer de deux autres paroisses de la même ville, également dédiées à la Sainte Vierge, Notre-Dame-la-Grande Église ou la cathédrale, et Notre-Dame-la-Ronde.

Il est probable que la pensée ne me fût pas venue de vous en entretenir, si des démolitions exécutées récem-

ment, en dégageant, pour un temps qui ne sera pas long, le côté nord de cette église, n'avait appelé sur elle mon attention. Circonstance fortuite et futile, je le veux bien ; du moins ne m'entraînera-t-elle pas dans un travail bien considérable, et, je l'avouerai, j'y ai quelque regret, parce que, à raison de son antiquité, de sa destination, des générations d'hommes dont elle a béni le berceau et consacré la tombe, il n'est si pauvre église qui ne soit vénérable et digne d'un historien. Mais, pour une histoire, il faut des documents, et les documents font malheureusement à peu près complètement défaut pour celle de Sainte-Marie-la-Petite.

Commençons par rappeler ce qu'en a écrit notre regretté collègue, M. E. De La Quérière, dans son opuscule déjà cité : *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen en 1791.*

« Sainte-Marie-la-Petite, rue des Bons-Enfants. Le chevet rue de la Prison.

« La construction de cette petite église, de style gothique, date de la première moitié du XVIe siècle. Quoique très simple, elle offre encore de l'intérêt.

« Le vaisseau unique, voûté en bardeau peint avec poinçons et entraits sculptés, n'offrait d'autres ornements remarquables que ses vitres peintes, qui portaient le cachet de la Renaissance, lesquelles ont été brisées ou dispersées. Quelques panneaux ont été donnés à S. Patrice. Un reste de peinture à fresque existe encore à l'abside côté de l'Évangile.

« Son clocher, porté sur une tour en pierre, de petites proportions et carrée, en partie démolie, n'offrait rien à l'observation.

« Cette église, avec deux maisons et le cimetière, ont été vendus, le 1er mai 1792, à Nicolas Midy, négociant, pour la somme de 40,500 l. »

Farin et ses continuateurs ne nous en disent pas beaucoup plus long. Ils nous apprennent que le clocher de

Sainte-Marie fut presque entièrement ruiné par le canon qui fut pointé des hauteurs de S. Gervais, lorsque Henri IV vint faire le siège de cette ville en l'année 1592 ; que le droit de présenter à la cure était une des prérogatives du chancelier de la cathédrale ; qu'il existait, en cette église, une chapelle sous l'invocation des martyrs Cyrice et Julitte (1), à laquelle l'archevêque nommait de plein droit ; enfin, que cette chapelle était le siège d'une très ancienne confrérie des teinturiers en toile de Rouen.

On ignore absolument l'époque de la fondation de Sainte-Marie-la-Petite.

Il est vrai que, s'il fallait en croire un mémoire ms., il n'y aurait aucune incertitude sur ce point. Sainte-Marie-la-Petite aurait un acte de naissance précis, tel que n'en présente aucune des autres paroisses de notre vieille cité.

Cet acte de naissance, le curé et les paroissiens crurent, un jour, le trouver dans une inscription qu'on lisait à la 5e verrière, du côté de l'Épître, représentant la *Descente du S. Esprit*. Au dernier panneau de cette verrière, vers les fonts, on voyait figurée l'image de S. Victor avec ces deux mots, inscrits au dessous, *Saint Victor*, et cette date, inscrite au dessus, dans une écharpe en forme d'arcade, « *Mil quatre vingts dix neuf. Priez pour luy.* »

Un notaire fut requis, le 5 octobre 1642, pour dresser procès-verbal de l'attestation fournie par ce vitrail.

Ils concluaient des mots précités que leur église avait été aumônée, en 1099, par le personnage anonyme pour lequel on réclamait des prières.

On aurait pu leur demander ce qui les autorisait à rapporter à l'église une date qui évidemment n'était relative qu'à une verrière ou à une partie de verrière, et leur faire observer que, suivant toute vraisemblance, le mot *mil* était un mot mal lu, auquel il fallait substituer IIIIc, le

(1) Autrement St Quirique et Ste Juliette sa mère, martyrs.

millésime étant fréquemment omis dans les inscriptions de ce genre.

Ce n'est pas que l'antiquité attribuée à cette église nous paraisse improbable : nous serions même assez porté à penser qu'elle remontait fort au delà de la date qu'on lui assignait. Le silence de l'histoire serait un faible argument contre cette conjecture, parce que les documents antérieurs au XIIIe siècle sont, en ce qui concerne notre ville, d'une extrême rareté, et qu'il n'existe pas d'anciennes chroniques où nous puissions chercher des renseignements sur cette époque reculée. Quoi qu'il en soit, la première mention de Sainte-Marie-la-Petite que nous ayons rencontrée nous est fournie par une charte de Mathieu Le Gros, du temps d'Enard de la Rive, maire de Rouen (1). La charte est sans date, mais on sait que la magistrature d'Enard de la Rive correspond aux dernières années du XIIe siècle.

L'article du Pouillé, connu sous le nom d'Eudes Rigaud, concernant Sainte-Marie-la-Petite, est ainsi conçu :

*Ecclesia S. Marie parve. Parrochiani C. Valet presbytero xxx l. Solvit cancellario annuatim xx. Cancellarius patronus* (2).

En 1720, le nombre des communiants de cette paroisse était de 600 ; y comptait 3 maisons de nouveaux convertis ; il y avait, pour le service religieux, 2 prêtres avec le curé (3).

Les contrats de fondation d'offices sont communs dans la plupart des archives des paroisses. Peu de documents de ce genre ont été conservés pour celle de Sainte-Marie-la-Petite. Nous nous bornerons à citer un contrat de Pierre Beaucorps, contrôleur du grenier à sel pour le Roi à Rouen, portant donation, à la fabrique de Sainte-Marie-la-Petite, de 20 s. de rente à héritage, à charge de trouver

(1) *Parr. S. Marie parve.* F. du chapitre. Clerc de ville, S. Patrice.

(2) *Hist. des Gaules,* t. XXIII, p.

(3) Arch. de la S.-Inf. G.

le luminaire de 2 cierges *ardans* devant le crucifix, N. D. et S. Jean de lad. église, ce qui paraît indiquer une clôture du chœur (pupître ou jubé), décorée, suivant un usage à peu près constant, d'un crucifix et des statues de la Vierge et de S. Jean l'évangéliste. Ce contrat est de l'année 1420 (1).

Un autre contrat, d'un nommé Olivier de Langle, du 2 oct. 1434, porte donation à la même fabrique de 4 livres de rente à héritage, d'un missel, d'un manuel, d'un autel portatif et d'une image de N. D. dorée (2).

Au XVIIe siècle, Christophe Jehan, référendaire au parlement, fit une donation plus importante, pour la fondation de messes basses, à célébrer à perpétuité chaque jour, à 5 h., de Pâques à la S. Michel ; à 6 h., de S. Michel à Pâques.

En 1721, cette dernière fondation fut modifiée sur la requête du curé et des paroissiens. Ils exposèrent à l'archevêque « que, par suite de cette obligation de dire la messe si matin, leur église demeuroit ouverte, où se réfugioient toute sorte de pauvres vagabonds, lesquels, outre les irrévérences qu'ils commettoient, exposoient leurs enfants, voloient les nappes et les cierges de l'autel, tiroient l'argent des troncs, et avoient pris jusqu'au rideau du confessionnal du curé ». Ils déploraient que, par le malheur des temps, leur église fût à peine en état d'entretenir 2 prêtres avec le curé, ce qui nous paraîtrait à nous un personnel plus que suffisant, étant données la faible population de la paroisse et l'étroitesse de son territoire, qui ne comprenait que la rue de la Prison, une partie de la rue des Bons-Enfants, la rue des Champs-Maillets et une partie de la rue Etoupée

Cette requête, si les faits qu'elle relate n'ont pas été exagérés, donnerait une assez fâcheuse idée de la manière dont la police se faisait à Rouen dans les premières années du règne de Louis XV.

(1) Tab. de Rouen, Reg. 20, fo 125 ro.

(2) *Ibidem*, à la date indiquée.

D'autres documents nous font assister, un siècle plus tôt, à des scènes plus singulières et qui nous paraissent dignes d'être rappelées.

Il s'agit d'un procès qui s'éleva entre la fabrique et le propriétaire d'un hôtel contigu à l'église, rue de la Prison.

Cet hôtel appartenait, en 1619, à Robert Arondel, sieur de Bieurville (1), conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de la Reine et son procureur général en Normandie.

On l'appelait ci-devant l'hôtel de Basqueville, du nom des Martel de Basqueville, auquel il appartint pendant des siècles, et sur lesquels il fut saisi pour paiement de leurs dettes. D'après le dire de l'acquéreur Robert Arondel, le fonds sur lequel l'église avait été bâtie, ainsi que le cimetière qui en dépendait, aurait été primitivement aumôné par les sires de Basqueville, ce qui ne présente rien d'invraisemblable, et pourrait même se concilier avec l'antiquité de cette église, les Martel de Basqueville étant une des plus anciennes familles de la province.

C'est par cette circonstance que Robert Arondel, substitué en vertu de son contrat d'acquisition aux donateurs et patrons primitifs, expliquait l'existence d'une chapelle située au second étage d'un petit édifice dépendant de cet hôtel, ladite chapelle adhérente à l'église. Une fenêtre, fermée d'une forte grille de fer, ouvrait de cette chapelle dans l'église, et permettait de suivre la messe à l'autel du chœur. Arondel faisait observer que cette grille n'avait pu être posée que lors de la construction même de l'église, parce qu'elle se trouvait enclavée dans les grandes pierres qui traversaient le mur, taillées et ouvragées des deux côtés de la fenêtre.

Depuis longtemps déjà cette fenêtre avait été plâtrée, et

(1) La seigneurie de Bieurville avait été vendue à Robert Arondel, procureur au Parlement, par Pierre de Bessin, sr de Mathonville, 4 nov. 1579. Arch. de la S.-Inf. F. de S. Ouen, pièces concernant le prieuré de S. Michel du Mont-Gargan.

toute communication avait été interceptée entre la chapelle et l'église paroissiale.

La pensée vint au nouveau propriétaire de faire revivre à son profit le droit des seigneurs ses prédécesseurs. Il fit, de son autorité privée, déboûcher cette fenêtre afin de voir dans l'église, et surtout de s'y faire voir, à la place la plus éminente, et avec une prérogative dont il n'y avait d'autre exemple à Rouen qu'en l'église de S. Cande-le-Vieux. Mais à S. Cande-le-Vieux, du moins, cette place privilégiée était réservée à un prélat, l'évêque de Lisieux, propriétaire de l'hôtel de Lisieux.

Les choses furent remises en l'état par les soins de la fabrique, soucieuse de ses intérêts autant que de la dignité du culte; mais ce jour-là même Arondel fit venir des ouvriers dans son hôtel, et leur donna l'ordre de rompre la clôture. Il avait espéré que cette démolition, s'opérant à l'entrée de la nuit, s'achèverait sans trop d'esclande. Il avait compté sans M. Le Doux, sr de Nogent, conseiller au parlement, l'un des trésoriers de la paroisse.

Celui-ci, informé de l'entreprise d'Arondel, manda en toute hâte Nicolas Baillard, enquêteur pour le Roi au bailliage de Rouen, lequel, accourant sur le lieu, trouva l'église ouverte, et dans son enceinte 200 hommes fort animés, d'autant plus que plusieurs d'entre eux se plaignaient d'avoir été blessés par les pierres et par les bâtons que jetaient les ouvriers du voisin. Les cloches étaient mises en branle pour assembler le peuple; les rues avoisinantes étaient pleines de monde; on craignait une sédition; le bruit courait qu'un sacrilège était commis, et que c'était le fait des huguenots qui voulaient démolir l'église, supposition toute gratuite et à laquelle donnait lieu vraisemblablement le souvenir des Basqueville, qui pendant longtemps avaient été l'un des principaux appuis du parti protestant dans la Haute-Normandie. Nicolas Baillard intima l'ordre aux paroissiens d'interrompre le son des cloches; il défendit en même temps aux ouvriers de con-

tinuer leurs démolitions. Ceux-ci firent d'abord difficulté d'obtempérer à cette demande. Mais leur maître, directement interpellé, comprit, après quelque hésitation, qu'il aurait affaire à trop forte partie, s'il se mettait à dos, en même temps, le peuple et les magistrats. Il renvoya donc les ouvriers, et l'affaire suivit son cours naturel et régulier. Elle fut portée devant la justice, et je crois pouvoir assurer qu'elle se termina à l'avantage des paroissiens, bien que la sentence n'ait pas été conservée.

Quelques années plus tard, de 1642 à 1649, il y eut bien un nouveau procès pour cet hôtel entre la fabrique et Marie Arondel, fille de Robert Arondel, sr de Bieurville, avocat au parlement, femme séparée quant aux biens d'avec son mari, Ch. de Mouy, chevalier, sr de Richebourg. A cette époque encore, sur la porte de l'entrée du cimetière, on reconnaissait l'ancien oratoire des Martel de Basqueville. Des marteaux, accompagnés de figures de cerfs et de biches, en ornaient les lambris, et rappelaient le nom des anciens possesseurs qui portaient des marteaux dans leurs armes ; d'autres vestiges, des formes de niches, une piscine, une table d'autel, un fragment d'inscription : *Ipsi peribunt tu autem permanes*, indiquaient le lieu sacré, dont le caractère était du reste clairement attesté, à l'extérieur, par une croix qui surmontait encore l'édifice, et dont l'emploi, comme décoration de maison, avait encore alors quelque chose de très significatif. Mais ce qui était en question, ce n'était plus le droit d'avoir une fenêtre ouvrant directement dans l'église, mais le point de savoir si cet édifice n'était point une partie de l'église, usurpée par le propriétaire de l'hôtel voisin, et si ce dernier ne devait pas être assujetti à laisser libre un passage par lequel on accédait de la rue de la Prison à une partie du cimetière.

Il existait, à Sainte-Marie-la-Petite, trois confréries : une du Saint-Sacrement-de-l'Autel et de la Sainte Vierge, fondée en 1598, et dont les statuts furent approuvés à

nouveau en 1641 (1); une autre de N.-D.-de-Grâce pour les patenôtriers en verre et en émail. Cette confrérie, fondée primitivement en l'église de la commanderie de S. Antoine, ne prit ce titre de N.-D.-de-Grâce, depuis longtemps connu à Sainte-Marie-la-Petite, qu'après qu'elle eût été transférée en cette église, du consentement du curé, M. Claude Le Cuillier (2).

La troisième était sous l'invocation de S. Maurice, de S. Cyr, et de sainte Julitte, et c'était celle des teinturiers en bon teint des toiles, fils et cotons de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen. Nous dirons quelques mots de cette dernière confrérie.

Les comptes en ont été conservés à partir de 1664. Nous y relevons quelques délibérations :

(1) Statuts et ordonnances d'une confrérie du S. Sacrement de l'Autel et de la Se Vierge.

« Au jour et feste du S. Sacrement de l'autel, le dimanche dans l'octave et le jour de l'octave, sera célébré une haute messe... Le dimanche... prédication aux frais des confrères... Obligation d'assister à la procession, 24 avril 1641. »

(2) Ils prirent cette invocation, est-il dit dans leur requête, parce que les fidèles avoient en cette église une dévotion particulière envers la Se Vierge sous le titre de N. D. de Grâce. — Art. de leurs statuts : « Est ordonné que tout confrère qui proférera quelque blasphême, parolle déshonneste et mécréante, en présence de 2 ou 3 confrères, en quelque lieu que ce soit, payera d'amende, au proffict de la confrairie, la somme de 12 d. ou plus, selon le jugement des confrères. »

Tous les maîtres, serviteurs et confrères, devaient assister aux obsèques d'un confrère décédé. Le corps du défunt devait être porté par 4 frères avec 4 torches *ardentes*. Exhortation aux confrères de faire legs par leur testament de la somme de 10 s. pour subvenir au luminaire. Exhortation « à se disposer souvent à la sainte et sacrée communion et principalement aux 5 fêtes solennelles de la glorieuse vierge Marie, ainsi que doivent faire vrais catholiques et vivre amicablement les uns avec les autres ».

22 sept. 1664, les confrères consentent à recommencer deux à deux la recette; ils prendront les frais à leur charge.

Acte constatant la concession faite, sur la demande du curé Le Cuillier, à l'église Sainte-Marie-la-Petite, par le chapitre d'Ecouis, de reliques des compagnons de S. Maurice, 29 août 1673 (1).

28 nov. 1694, les confrères rappellent que, suivant leurs statuts et règlements, nul ne sera reçu compagnon ni apprenti du métier de teinturier sur toile, qu'il ne soit par cela même affilié à la confrérie, et qu'à ce titre il n'ait à payer 4 s. 6 d. par an. On décide qu'à l'avenir, après le décès de chaque compagnon et apprenti, il sera célébré une haute messe de Requiem et vigiles, pour quoi il sera payé 30 s. à M. le curé, 5 s. au clerc de la confrérie, qui sera, pour cet effet, obligé d'aller avertir les compagnons et apprentis.

La confrérie payait le sermon du jour de S. Maurice. Une somme de 3 l. est inscrite, au compte de 1665, pour les honoraires du prédicateur.

Les teinturiers sur toile devaient chômer cette fête et celle de S. Cyr et de Ste Julitte. En 1667, Jean Huré, clerc de la confrérie et du métier, fut envoyé chez tous les mem-

(1) On conservait à Ecouis, depuis un temps immémorial, (plus de 360 ans) une châsse où étaient les principales parties d'un corps dont l'inscription, en fort ancienne lettre gothique, portait : *Corpus unius martiris de societate Sancti Mauritii.* C'est de là que furent tirées les reliques de la confrérie : elles lui furent concédées par le chapitre d'Ecouis, après consentement obtenu par écrit de Messire Claude de Roncherolles, marquis du Pont-s.-Pierre, seul patron du chapitre d'Ecouis, « à l'instante prière du sr curé et en considération d'une confrérie de S. Maurice, qu'il avoit exposé estre en très grande dévotion dans sa paroisse, et représenté que les reliques anciennes qui y estoient autrefoys avoient été pillées et brûlées pendant la guerre des hérétiques. »

bres leur faire défense de travailler le jour de cette dernière fête, sous peine d'amende (1).

Comme on vient de le voir, cette compagnie était pour les compagnons aussi bien que pour les maîtres du métier de teinturier. Mais comme les uns et les autres ne vivaient pas toujours en parfait accord, les premiers formèrent le projet d'avoir une confrérie à eux propre et d'en établir le siège en l'église des Augustins déchaussés, sous le titre de Sainte Colombe, dont le corps tout entier reposait dans l'église de ces religieux.

Dans la requête qu'ils adressèrent pour cela à l'archevêque, « ils remontrèrent qu'ils étoient autrefois associez et faisoient une espèce de confrairie chez les Augustins de la ville, mais que, faute d'être approuvés de l'ordinaire, leur association avoit esté cassée et déclarée nulle par sentence du bailliage, que depuis environ 20 années, eux, compagnons teinturiers, s'étaient fait inscrire, les uns après les autres, dans la confrairie des maîtres teinturiers, érigée dans l'église de Sainte-Marie-la-Petite, sans cependant avoir fait aucun accord ni contracté aucune obligation avec lesdits maîtres, ni avec le curé et chapelain, sans participation pour eux aux suffrages de lad. confrérie, n'ayant pour toute prérogative qu'un bouquet et un craquelin, encore qu'il s'en trouvât de trop pour les maîtres. »

Cette requête fut renvoyée par l'archevêque aux maîtres teinturiers. Ceux-ci virent dans le projet sur lequel on les consultait une tentative de révolte. Ils exposèrent les in-

(1) Ce jour-là, un des maîtres, Housset, ayant fait travailler à sa calende, ses confrères furent sur le point de lui intenter un procès. Housset se défendit, « en alléguant qu'il s'était borné à redresser et faire rouler sa calende, qui était neuve pour la remettre en état, et consentit, pour éviter des poursuites en justice, à payer, à titre d'amende, une somme de 20 sous, au profit de la confrérie, sans dépens entre les parties, non pas pour avoir travaillé de son métier, ce qu'il niait absolument, mais pour avoir fait travailler à sa presse, dont le voisinage avait pu être scandalisé. »

convénients que présenterait le rétablissement d'une confrérie particulière pour les compagnons et pour les garçons de leur maîtrise. Suivant eux, ce serait un moyen de division, et une source de querelles et de cabales. Les compagnons ne songeaient à former des assemblées entre eux que pour se venger de la mesure qui avait été prise contre un des leurs qui avait été chassé de chez son maître ; pour chercher les moyens de ne rien faire et de se faire payer, quand ils le jugeraient à propos, plus que ne le voulait l'usage du métier. Il ne serait plus possible de leur commander ni de les faire travailler, par les menaces qu'ils feraient de quitter leurs maîtres. S'assembler ne serait pour eux qu'une occasion de cabaler, de parler de leurs patrons. Ils feraient des parties de débauches, ne travaillant qu'autant qu'il leur serait nécessaire pour ne pas mourir de faim. Les maîtres auraient beau se plaindre : ils ne seraient point écoutés ; leurs fourneaux et leurs teintures seraient abandonnés et négligés, ce qui leur causerait des pertes considérables.

C'étaient, poursuivaient-ils, ces considérations, confirmées par les leçons de l'expérience, qui avaient obligé le lientenant de police, en 1720, à supprimer la confrérie des compagnons, à en faire distribuer les fonds entre les pauvres des prisons, à leur faire enfin défense de s'assembler, ce qui avait été exécuté non-seulement à leur égard, mais à l'égard de toutes les confréries, formées de garçons et de compagnons, établies aux Capucins et aux Récollets, etc... Toutes furent alors supprimées, et cette mesure procura aux maîtres la paix dont ils jouissaient et que maintenant on voudrait troubler.

Les maîtres faisaient encore observer que cette cotisation de 5 s. par an, à laquelle les compagnons étaient assujettis par les statuts, était inférieure à celle qu'il leur faudrait supporter dans la confrérie dont ils sollicitaient l'établissement ; que c'était à tort qu'ils se disaient exclus des suffrages et prières de la confrérie, et qu'ils alléguaient

des motifs de religion pour se séparer de leurs patrons.

Du reste, en finissant, les maîtres annonçaient leur résolution de se pourvoir devant les juges laïques pour qu'il fût fait défense à leurs garçons de s'assembler, parce que des assemblées ou confréries particulières ne pourraient qu'être fort préjudiciables aux intérêts de la communauté, au bon ordre et à la paix qui y régnaient, 21 janvier 1747.

Il n'est pas douteux que les maîtres teinturiers n'aient obtenu gain de cause. Les compagnons restèrent affiliés à la confrérie de S. Maurice, de S. Cyr, de Ste Julitte, et il ne fut plus question d'une confrérie particulière de Ste Colombe.

On conserve aux Archives la planche d'une gravure de la confrérie des teinturiers. Cette planche, assez grossièrement taillée, date de l'année 1664, et coûta à la confrérie une somme de 8 l. (1). Elle servit, jusqu'à l'époque de la Révolution, au tirage de ce que l'on appelait les enseignes de la confrérie. Il y avait une autre planche sur cuivre, servant également à imprimer, et qui vraisemblablement aura été perdue.

Rappelons en finissant le nom de M. Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, doyen de la Chrétienté, qui mourut le 21 fév. 1787, à l'âge de 87 ans, entouré de la vénération publique. Il est principalement connu par la part importante qu'il eut à l'établissement et au développement des filles d'Ernemont, dont la direction lui avait été confiée par le cardinal de Saulx-Tavannes, en 1737 (2).

(1) Compte de 1664-1665. « Payé, pour la façon d'un moulle de frarie, 8 l. »

(2) Autres curés dont les noms me sont connus :

Etienne Deschamps,.... 7 juillet 1598-8 mai 1601....

La Mothe ... 1619 ...

Chappon (François)... 3 août 1646, décédé en juin 1656.

Le Cuillier (Claude), présenté à la cure le 18 juin 1656, décédé en mai 1678. Il avait donné, le 10 août 1673, procuration pour remettre sa cure de Sainte-Marie-la-Petite, pour cause de permu-

Rappelons aussi que ce fut sur cette paroisse, à l'hôtel de l'Écu de France, rue de la Prison, que mourut le poète Mathurin Régnier, le 22 oct. 1613, dans sa quarantième année.

Conformément à ses dernières volontés, ses entrailles furent enterrées en l'église Sainte-Marie-la-Petite, et son corps fut porté en l'abbaye de Royaumont.

La Commission félicite M. Paul Baudry, auquel on doit déjà la conservation de tant de vestiges du vieux Rouen, de s'être empressé de prendre une vue de Sainte-Marie-la-Petite pendant que la maison voisine était en démolition.

A ses excuses de ne pouvoir assister à la séance en date du 17 mai courant, M. l'abbé Tougard joint une note intitulée : *Découvertes archéologiques au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades*, dont le secrétaire-adjoint donne lecture et que son peu d'étendue permet heureusement de reproduire ici :

Les excavations pratiquées pour l'achèvement du bâtiment le plus récent du Petit-Séminaire ont mis au jour,

tation canonique qu'il se proposait de faire avec Romain (Louis), curé de S. Pierre-de-Franqueville.

Barjolle (Nicolas), sous-diacre, présenté à la cure le 29 mai 1678.

Le François (Guill.), licencié ès lois, official et grand vicaire de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux,... dernier août 1681-12 janvier 1694.

Aubourg (Jacques),... 27 mars 1698-10 juin 1720.

Prevel (Thomas), 1731. — Le 18 mai de cette année, il permuta avec Hector Vitecoq, maître ès arts en l'université de Paris, possesseur d'un des canonicats de la collégiale du Sépulcre.

Pion (Pierre), docteur de Sorbonne, doyen de la Chrétienté, supérieur de la communauté des Carmélites de Dieppe, 1747-1787.

Le Baillif (Nas-Augustin), nommé curé le 24 fév. 1787.

au mois d'avril dernier, un certain nombre d'objets dont le détail suit :

Au fond du jardin d'entrée et vis-à-vis de la grande porte, on a retrouvé de vieux murs déjà reconnus il y a une trentaine d'années, et dont le mortier, à l'épreuve du pic, rappelle les meilleures constructions du moyen âge.

Tout près de là, à environ trois mètres de profondeur, un petit caveau carré, de trois mètres vingt-cinq centimètres de côté, a présenté plusieurs belles pierres blanches d'environ un mètre de long sur soixante centimètres d'épaisseur, appareillées avec le plus grand soin. Etaient-ce des restes d'une chapelle funéraire surmontant un caveau sépulcral ?

Les remblais ont donné quelques épaves des anciens âges. Le fragment le plus volumineux est un débris d'une jarre en pierre d'environ trente centimètres de diamètre. Un morceau d'un cadran solaire horizontal, en pierre finement gravée (dix centimètres en carré sur trente-cinq millimètres d'épaisseur), se rattache sans doute au temps où l'astronomie fut cultivée avec tant de succès au Mont-aux-Malades par les chanoines Jamard et Pingré.

La céramique y était représentée par cinq ou six fragments de carreaux vernissés à engobe jaune, communs, du XIVe au XVIe siècle. L'un d'eux porte une petite rosace à cinq feuilles (quarante millimètres de diamètre); un autre offre le pied d'une fleur de lis. Citons enfin un joli petit pavé losangé de trente-cinq et quarante millimètres de côté sur vingt-cinq d'épaisseur.

D'une cuillère en cuivre, malheureusement brisée, on n'a recueilli qu'un fragment et le manche, long de onze centimètres, et dont la tête est travaillée avec goût. Son peu de largeur moyenne (quatre millimètres) et surtout la forme évasée de la coupe, plus large qu'une cuillère ordinaire, et moins grande qu'une louche, peut faire croire qu'elle servit à des usages pharmaceutiques. Elle ne paraît guère antérieure au XVIIe siècle.

La numismatique a eu également son contingent. Outre un double tournois de 1638, elle réclame deux jetons, dont l'un n'est pas sans intérêt. Il mesure vingt-huit millimètres de diamètre, et porte un écusson mi-parti aux armes de France. A l'exergue, on lit : LOISE P. L. G. D. D. (par la grâce de Dieu) R. DE FR. ET DE POL. (reine de France et de Pologne). Il s'agit de Louise de Vaudemont, femme de Henri III. Au revers sont gravées deux palmes, en regard, réunies par un nœud et entourées de la devise : AMOR ÆQUAT AMANTES ; le tout surmontant la date 1576.

Pour comprendre toute la portée de cette inscription, il faut se rappeler que Louise de Vaudemont ne fut pas couronnée reine de France, contrairement à ce que dit M. Dareste dans son estimable *Histoire de France*. Car le roi Henri III, sacré le 13 février 1576 (n. st.), ne l'épousa que deux jours après (*Journal d'Henri III*, dans la collection Petitot et Montmerqué, XLV, 112).

On avait antérieurement trouvé, dans les cours du Petit-Séminaire, une pièce romaine de Tetricus père. Elle a été tellement maltraitée par le temps que les seules lettres visibles aujourd'hui sont, sur la face, TETRIC, et, au côté opposé, AVGG. C'est précisément le type donné dans le *Dictionnaire de biographie..... ancienne* de Theil, ce qui prouve qu'il n'est pas rare. On sait, du reste, combien cette monnaie est fréquente dans la Seine-Inférieure.

Trois communications, relatives aux diverses découvertes faites à Saint-Maurice-d'Estelan, Vieux-Port et Saint-Jean-de-Folleville, sont présentées successivement par M. Brianchon à la Commission.

I. — Presque en face de Vieux-Port, un peu en amont du fleuve, s'élève le château d'Estelan, remarquable construction du XVe siècle, dont la partie civile a été restituée pierre pour pierre par notre collègue, M. Simon, et dont la chapelle, d'une centaine d'années plus jeune, est en ce moment même l'objet de restaurations exécutées,

dans le style primitif, par un habile peintre ornemaniste de Paris, M. A. Felz, sous la direction de M. Navarre, architecte. Le parc se relie à l'église de Saint-Maurice par une large avenue de près d'un kilomètre de longueur. Un des premiers soins de M. Desgenétais, après avoir acquis cette propriété de l'héritier des Martainville, M. Jean de Boishébert, fut de mettre les prairies subjacentes en communication facile avec le chemin de Lillebonne à Villequier. Pour cela, il dut ouvrir une voie dans le flanc de la falaise, à l'extrémité de l'avenue et presque sous le chevet de l'église de Saint-Maurice, au blanc clocher de pierre, des premières années du XVIe siècle. C'est à l'occasion de ces travaux de voirie que s'est révélée, une fois de plus, sur le littoral de la Seine, la présence des Romains, d'abord par le bronze d'Adrien, signalé à la Commission dans sa séance du 15 novembre 1879, et faisant aujourd'hui partie de la collection de M. André Piérard, puis par une monnaie d'argent de Vespasien (69-79), que je place sous les yeux de la Commission. Dans la ferme qui avoisine l'église, et où M. Desgenétais, après l'avoir agrandie, fait actuellement bâtir des écuries et des étables, on a trouvé des pierres taillées provenant de murs ou de colonnes, indices d'un bâtiment important, et j'ai pu ramasser moi-même au milieu des débris, le 6 mai dernier, des morceaux de poterie romaine. Un col d'amphore en terre rougeâtre m'a été remis par le gardien du château, M. Piednoël.

Enfin, sous la terrasse du château, où se sont présentés deux caveaux vides, aussitôt rebouchés, et qui ne contenaient que quelques ossements, on a recueilli trois monnaies françaises et deux méreaux dont nous devons l'interprétation à MM. Billiard, de Rouen, et Feuardent, de Paris.

Ces monnaies et ces méreaux se divisent comme suit :

MONNAIES

1° Denier tournois de Gaston d'Orléans, prince de

Dombes. Droit : GASTonus PATruus Regis VSuFructuarius Principatus DOMbarum (Gaston, oncle du roi, usufruitier de la principauté de Dombes). Avers : DENIER TOVRNOIS. 1649.

2° Denier tournois de Charles II, duc de Mantoue. Droit : CHARLES II D... M Avers : DENIER TOVRNOIS. 1651.

3° Double tournois de François de Bourbon, prince de Conti. Droit : F DE BOVRBON P DE CONT. Avers : DOVBLE TOVRNOIS. Sans millésime.

MÉREAUX

1° Méreau du règne de Philippe IV dit le Bel (1322-1328). Droit : roi assis sur un trône. Légende : AVE MARIA GRACIA PLENA. Avers : croix fleurdelisée. Légende : AVE MARIA GRACIA PLENA.

2° Méreau du règne de Louis XI (1461-1483). Droit : écartelé, au 1 et 4, chargé de trois fleurs de lis ; au 2 et 3, chargé d'une tête de dauphin. Légende : GARDES : VOVS : DE : MESCOMPTER : Avers : fleurs de lis sans nombre. Légende : JETTES : ENTENDEZ : AV : COMPTE :

II.— Depuis bien des années déjà, chaque fois qu'il labourait son champ, un propriétaire-cultivateur du Vieux-Port, M. Toulmin, ne manquait jamais de ramener à la surface du sol des débris de toute sorte, indicateurs du séjour de l'homme sur ce point, tels que morceaux de poterie, de verre, tuiles à rebord ou faîtières, etc. Il n'y attachait pas d'importance. Cependant, au mois de janvier dernier, l'occasion, l'herbe *absente*, et, je pense, quelque diable aussi le poussant, c'est antiquaire que je veux dire, M. Toulmin résolut de faire quelques sondages. A peine avait-il enfoncé la bêche dans un périmètre des plus restreints, qu'il heurta presque à fleur de terre, à la profondeur de vingt centimètres, deux vases juxtaposés, l'un de verre, l'autre de terre. Le premier, un vase en verre vert épais, de forme quadrangulaire, mesure à sa base 9 centimètres sur tout sens, et environ 17 centimètres de haut. Le col est court. L'anse

droite, striée, ne présente guère, en hauteur et en largeur, plus de 4 centimètres de développement. Le second vase, en terre, dont il ne reste que des fragments, est en pâte grise, fine, bien cuite, inaltérée, et devait offrir la configuration d'une de ces ollaires si souvent exhumées par l'abbé Cochet, dans ses fouilles gallo-romaines des cimetières de Cany, Fécamp et Lillebonne. Les deux vases n'étaient pas clos, soit qu'ils ne l'eussent jamais été, soit que les assiettes ou patères dont ils auraient été recouverts à l'origine aient disparu un jour ou l'autre sous l'action de la charrue.

Le vase en verre était absolument vide. Le vase en terre contenait des monnaies romaines, toutes en bronze, au nombre de deux cent quatre-vingts, sur la désignation desquelles la compétence de notre obligeant collègue, M. Billiard, me permet d'édifier la Commission.

Désignation des 200 monnaies romaines soumises par M. Toulmin à l'examen de la Commission.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Av. J.-C. | 31 | Auguste. | |
| Ap. J.-C. | 14 | | |
| | 14-37 | Tibère. | |
| | 37-41 | Caligula. | |
| | 41-54 | Claude. | |
| | 54-68 | Néron. | |
| | 68-69 | Galba. | |
| | 69-69 | Othon. | |
| | 69-69 | Vitellius. | |
| | 69-79 | Vespasien . . . . . | 3 |
| | 79-81 | Titus. | |
| | 81-96 | Domitien. . . . . | 3 |
| | 96-98 | Nerva . . . . . | 1 |
| | 98-117 | Trajan. . . . . | 94 |
| | 117-138 | Adrien. . . . . | 70 |
| | 138-161 | Antonin le Pieux . . . . . | 6 |
| | 138-161 | Faustine mère, sa femme . . . | 3 |
| | | *A reporter*. . . . | 180 |

| | | |
|---|---|---|
| | *Report*. . . . | 180 |
| 161-169 | Marc-Aurèle et Lucius Verus. | |
| 169-180 | Marc-Aurèle . . . . . | 9 |
| 161-180 | Faustine jeune, sa femme . . . | 10 |
| 180-193 | Commode . . . . . | 1 |
| 193-193 | Pertinax. | |
| 193-193 | Didius Julianus Severus. | |
| 193-195 | Pescennius Niger. | |
| 193-197 | Albinus. | |
| 193-211 | Septime-Sévère. | |
| 193-211 | Julia Domna, sa femme. | |
| | Total égal. . . . . | 200 |

Toutes ces monnaies ont beaucoup frayé, et aucune n'est en parfait état de conservation.

Le vase aux monnaies romaines a été trouvé intact. Et c'est le découvreur lui-même qui, sans songer à mal, l'a brisé volontairement, pour en mieux faire sortir les bronzes agglutinés. J'en ai recueilli les morceaux, que je place sous les yeux de la Commission.

Outre les 200 pièces classées par M. Billiard, les 80 autres se trouvent réparties ainsi qu'il suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Toulmin, au Vieux-Port. . . . . | 30 | 40 |
| | Brianchon, à Gruchet-le-Valasse . . . | 10 | |
| | Grard, à Pont-Audemer . . . . . | ? | 40 |
| | Chevallier, à Villequier . . . . . | ? | |
| | Lemariez, à Bourneville . . . . . | ? | |
| | Bisson, à Sainte-Croix. . . . . | ? | |
| | Total égal. . . . . | | 80 |

Récapitulation :

| | |
|---|---|
| M. Toulmin. . . . . | 200 |
| Divers . . . . . | 80 |
| Total général . . . . . | 280 |

Les 10 médailles restées en ma possession se décomposent ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| 117-138 | Sabine, femme d'Adrien. . . . . | 1 |
| 138-161 | Antonin . . . . . | 1 |
| 138-161 | Faustine mère, sa femme . . . . . | 1 |
| 161-180 | Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle. . | 1 |
| 161-169 | Lucille, femme de Lucius Verus. . . . . | 1 |
| 180-193 | Commode . . . . . | 1 |
| | Crispine, sa femme . . . . . | 1 |
| 193-193 | Didius Julianus Severus. . . . . | 1 |
| 193-211 | Septime Sévère. . . . . | 1 |
| | Julia Domna, sa femme. . . . . | 1 |
| | Total égal. . . . . | 10 |

Si, comme il est permis de le supposer, les quatre-vingts monnaies attribuées à diverses personnes et dont nous ne connaissons que dix, contiennent les types des effigies impériales qui manquent à notre nomenclature, il en résulterait que la cachette monétaire du Vieux-Port renfermait la série complète des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Septime-Sévère, c'est-à-dire pendant deux siècles, de l'an 31 avant l'ère chrétienne jusqu'à l'an 211 après J.-C.

Il ne me reste plus qu'à constater que la découverte de M. Toulmin, auquel je dois des remerciements pour l'obligeance avec laquelle il m'en a fait part, dans l'intérêt de l'histoire, a eu lieu sur un terrain appelé *Grande Pièce* dans ses titres de propriété, et porté au plan cadastral sous le n° 198. Cette *Grande Pièce*, située sur une déclivité voisine de Vieux-Port, est encadrée à souhait par un bois taillis qui verdit la colline et dont je vais tâcher de savoir le nom. Peut-être ce nom sera-t-il, autrement que *Grande Pièce*, caractéristique de l'occupation romaine.

P. S. — Mon espoir a été déçu. Une lettre de M. Toulmin, en date du 15 mai courant, m'annonce que le bois voisin de la *Grande Pièce*, et dans lequel se trouvent les ruines d'une chapelle de Saint-Thomas, appartenait jadis

aux religieux de l'abbaye de Fécamp, et porte encore aujourd'hui le nom de *Bois de Fécamp*.

III. — Au pied du versant occidental qui fait face, sur la droite de la rivière de Lillebonne, au blanc manoir du Catillon, tout peuplé des antiquités romaines de M. Montier-Huet, et à l'aiguille bleue de l'église du Mesnil, et sur la limite même des communes de Lillebonne et de Saint-Jean-de-Folleville, serpente un chemin dit de la Bossaye, élargi récemment, et destiné à vivifier tout le littoral de la Seine, en passant par Tancarville, depuis Lillebonne jusqu'à Harfleur. C'est en établissant les talus de ce chemin, à la lisière du Bois d'Harcourt, que, à longues années d'intervalle, trois agents-voyers successifs du canton, M. Delarue, d'abord, en 1864, puis, aux mois de mars et avril derniers, MM. Denize et Vallée, ont rencontré çà et là des vestiges assez nombreux d'antiquités romaines et franques.

Des éclats de verre irisé, des morceaux de charbon, quelques pavés de marbre blanc, un mur en moellon de petit appareil couronné d'une assise de briques plates, des tuiles à rebord, une longue table de pierre (1), des clous en grand nombre et plusieurs monnaies dont une Faustina (2), de bronze, et une Julia Domna (3), d'argent, à cela se bornaient, si je m'en souviens bien, les découvertes de M. Delarue en 1864. J'oubliais un squelette de haute

(1) L'explosion d'une mine a fait sauter dernièrement cette pierre conservée par M. Delarue avec un si grand soin. M. Antoine Brière, entrepreneur à Lillebonne, en a recueilli quelques fragments. Elle n'avait pas moins de deux mètres de long sur un de large. On ignore sa destination. Ni dessous ni autour, on n'a rien trouvé.

(2) Ou Annia Galeria Faustina, femme d'Antonin le Pieux (138-161), ou Annia Faustina Junior, sa fille et femme de Marc-Aurèle, morte à Hellada, vers 174.

(3) Julia Domna (170-218), femme de Septime-Sévère (193-211).

stature, au crâne énorme, la mâchoire encore garnie de toutes ses dents, que l'on trouva couché, la face contre terre, avec une dague entre les côtes. L'opinion publique s'émut. On craignit un crime. Il y eut enquête légale. Le mort gisait près de la rivière. C'était sans doute le premier — ou le dernier — des Francs inhumés, à une époque où le chemin n'existait pas, dans le cimetière dont nous allons parler tout à l'heure. Ces premiers coups de pioche dont le résultat, en apparence, était si peu de chose, avait cependant, au fond, une importance considérable. Ils disaient de nouveau, à qui voulait l'entendre, que les populations romaine et franque avaient passé là.

Le triége du Bois d'Harcourt est une dépendance du château de Saint-Jean-de-Folleville, où réside l'été Madame Auguste Fauquet. Il semble que, dans ce domaine, l'un des plus remarquables du département par son point de vue, le goût des antiquités soit héréditaire. On sait, en effet, que le précédent châtelain n'était autre que M. Emmanuel Gaillard, l'une des gloires de notre Commission (1), et à qui le monde savant doit deux découvertes importantes, celle de Juliobona (2) et celle de l'abbé

(1) Nommé membre de la Commission des antiquités au mois de mars 1827, M. Emmanuel Gaillard, maire de Folleville, est mort à Rouen, le 4 novembre 1846, à l'âge de 57 ans.

(2) Les publications de M. Emmanuel Gaillard, auxquelles nous faisons ici allusion sont : 1° *Notice sur la statue pédestre en marbre blanc, trouvée à Lillebonne, le 31 mai 1828.* Rouen, N. Périaux, 1829, in-8, de VI et 48 p. avec 2 planches d'Hyacinthe Langlois ; 2° Trois dissertations sur le théâtre de Lillebonne, qui furent remises, le 20 avril 1830, à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; et 3° *Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne.* Caen, A. Hardel, 1834, in-8 de 52 p. avec planches et signé *Gaillard de Folleville.* Il est à peine besoin de remarquer que, en appelant M. Emmanuel Gaillard découvreur de Juliobona, nous n'avons nullement l'intention d'être exclusif, ni d'oublier

Cochet (1). Or, par son culte éclairé pour la « boîte en bronze contenant deux miroirs métalliques et ornée sur ses deux couvercles d'une monnaie de Néron coupée en deux parties », figurée par l'abbé Cochet à la page 236 de sa *Seine-Inférieure historique et archéologique* et formant le plus curieux des curieux objets du dolium trouvé dans ce même Bois d'Harcourt, non loin de la *Carrière* (2), en 1860, Madame Auguste Fauquet s'est montrée tout à fait digne d'une bonne fortune qui eût comblé de joie son prédécesseur. La révélation de M. Delarue, quelque limitée qu'elle fût, avait suffi pour la tenir en éveil. Aussi, dès qu'eurent lieu au Bois d'Harcourt les découvertes nouvelles, signalées sommairement à la dernière séance de la

les travaux de ses deux autres prédécesseurs dans la voie, le comte de Caylus (*Remarques sur les antiquités de Juliobona* (Lillebonne), avec 2 plans. Paris, 1764, in-4°) et l'abbé Rever (*Mémoires sur les ruines de Lillebonne avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes.* Évreux. Ancelle fils, 1821 ; — *Description de la statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne, suivie de l'analyse du métal, avec le dessin de la statue et les tracés de quelques particularités relatives à la confection de cet antique.* Rouen, E. Périaux, 1823, in-8 de 58 p. avec 3 planches ; — *Lettre à Messieurs les membres résidents de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, relativement à la description de la statue de Lillebonne, imprimée dans le journal de la Société du mois de juillet dernier ; — Antiquités de Lillebonne. Rapport à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, 29 novembre 1825.)*

(1) Ce fut en 1834, rappelle M. l'abbé Loth, dans sa notice, la meilleure qui ait été faite sur le grand fouilleur normand, que M. l'abbé Cochet fit à M. Emmanuel Gaillard cette première visite qui lui dévoila le secret des ruines et décida de sa vocation archéologique.

(2) C'est de la *Carrière* du Bois d'Harcourt que sont sorties les pierres employées par notre collègue, M. Georges Simon, en 1873, pour la reconstruction du chœur et des collatéraux de l'église de Lillebonne.

Commission (1) et sur lesquelles nous reviendrons plus longuement tout à l'heure, Madame Auguste Fauquet s'empressa-t-elle de recueillir chez elle, pour les y conserver et les faire étudier, tous les objets trouvés. En même temps M. Gaston Fauquet, son fils, propriétaire actuel du Bois d'Harcourt, dans l'espoir fondé, croyons-nous, d'ajouter une page de plus à l'histoire des antiquités de notre pays, a formé le projet de reprendre, pour son compte personnel, des fouilles dont il a eu la bonne pensée de confier la surveillance à un archéologue éprouvé, M. Duval. Avec un tel appui, sur un terrain si bien préparé et le concours des lumières de la Commission, nous avons confiance que les nouvelles recherches, commencées depuis samedi, ne demeureront pas stériles.

Mais il est temps de préciser, avec quelques détails, les découvertes récentes, et de faire augurer, par ce qu'un sondage de vingt à trente mètres en superficie du Bois d'Harcourt a révélé hier, de ce que des investigations plus étendues révèleront demain.

Les fouilles d'avril ont produit des antiquités de deux sortes, des sépultures et des édifices.

Les sépultures elles-mêmes se subdivisent en deux catégories : cercueils de pierre, inhumations.

Les cercueils de pierre sont au nombre de quatre, dont trois étaient rangés à inégale distance, les pieds au levant, appuyés contre un mur en petit appareil. Le quatrième, posé en travers, était orienté nord et sud. Moitié de ces cercueils est en pierre du Vergelé, moitié en pierre du pays. Deux se trouvaient fermés par un couvercle tectiforme, « particularité, observe l'abbé Cochet, qui ne se présente qu'après le VIe siècle (2), » les deux autres par des pierres plates. L'une offre ce caractère rare, mais non sans exemple, que l'auge, ouverte aux pieds, se compose

1) 19 mars 1880.

(2) *La Normandie souterraine*, p. 322.

de deux morceaux, et que, des deux autres morceaux qui forment le couvercle, l'un, arrondi en dessus, creusé au dessous, ressemble à un tube fendu en deux et paraît emprunté à un édifice quelconque. De ces quatre cercueils, l'un est absolument intact, à l'exception du couvercle, le second fragmenté comme nous venons de le dire, le troisième en mauvais état, et le quatrième réduit en pièces. L'un de ces tombeaux, le mieux conservé, est percé d'un trou, dans la partie de l'auge qui supportait la tête. Un autre est foré, vers le sommet de l'auge, de deux trous latéraux. Le cercueil intact présente les dimensions suivantes :

Auge

| | |
|---|---|
| Longueur inférieure | 1.77 |
| Longueur supérieure | 1.90 |
| Largeur à la tête | 0.70 |
| Largeur aux pieds | 0.35 |
| Hauteur du chevet | 0.58 |
| Hauteur du bas | 0.35 |
| Hauteur au milieu | 0.45 |
| Epaisseur des parois | 0.06 |

Couvercle

| | |
|---|---|
| Épaisseur moyenne | 0.12 |

Un cercueil de pierre, identiquement semblable, a été découvert à Saint-Pierre-de-Dieppe, sur la route d'Arques, en 1847, et figure dans *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 79. C'est un cercueil franc.

Aucun des tombeaux du Bois d'Harcourt n'avait été visité. Chaque cercueil ne contenait qu'un squelette : un seul en contenait deux. Deux crânes ont été réservés par Madame Fauquet pour les comparaisons scientifiques. Une mâchoire de mort simplement inhumé était encore garnie de toutes ses dents. Fait qui, pour être rare, n'est pas sans exemple. Et nous-même en avons été témoin lors de la découverte d'une sépulture mérovingienne à Sainte-Marguerite-sur-Mer, par MM. Pierre et Amédée Féret et M.

l'abbé Cochet, alors vicaire à Saint-Remi de Dieppe, en novembre 1841.

Nul objet, ni vase, ni arme, ni perle de verre, ni fibule, ni boucle de ceinturon, n'accompagnait les morts. Chose bizarre ! les intervalles vacants entre les cercueils avaient été comblés par des inhumations simples. Le cimetière était rempli. Huit à dix squelettes reposaient ainsi, diversement orientés, mais la plupart du couchant au levant, la tête vers Folleville, les pieds vers le Mesnil. Un mort dormait couché la face contre terre. On a vu plus haut que déjà un squelette, dans cette position, avait été trouvé par M. Delarue, en 1864. Nous même, dans la fouille qui a eu lieu samedi, en présence de Mme Auguste Fauquet et de son fils, nous avons pu reconnaître deux squelettes de haute stature. Ils étaient étendus, le bras droit ramené sur la cuisse, le bras gauche tombant le long du corps. Mesuré en place, l'un de ces Francs, aux dents puissantes, au crâne haut de vingt-cinq centimètres, atteignait la taille de un mètre quatre-vingt centimètres environ. Le tibia était long de quarante et un centimètres, et le fémur de cinquante-deux centimètres. Nous avons trouvé quarante-cinq centimètres de largeur d'une épaule à l'autre. Malgré les précautions et malgré les soins avec lesquels les ouvriers ont soulevé le linceul de terre qui recouvrait les morts, on n'a pu découvrir aucun accessoire, pas même un clou. Peut-être, en déplaçant les ossements, rencontrera-t-on enfin un témoin quelconque, vase ou monnaie, qui permettra de dater la sépulture.

Mais ce n'est pas seulement à un cimetière franc que se bornent les découvertes du Bois d'Harcourt. Des fragments de sculpture importants attestent l'existence, en cet endroit même et dans le voisinage de la nécropole, d'un édifice romain considérable, temple ou monument public. Je laisse de côté des débris de pierre ou marbre, des tuiles plates ou à rebords, des poteries grises ou samiennes, etc. Mais j'attache une signification tout autre au mur du

petit appareil qui semble se profiler, à une certaine distance, le long du chemin de la Bossaye. C'est au pied et au dedans de ce mur, en regard de la maison Lépiller, que M. Denize a trouvé, presque à fleur de terre, les superbes tronçons de colonne, ornés de figurines en relief, dont l'obligeante communication de M. Duval nous a permis de dire un mot dans la dernière séance de la Commission. C'est de là que M. Denize les a extraits, avec ce chapiteau qu'un Normand arrivant de Nîmes, archéologue autant que magistrat distingué (1), comparaît dernièrement, pour la finesse et l'harmonie des détails, à ses merveilleux congénères de la Maison-Carrée : c'est de là qu'on les a sauvés, gisant pêle-mêle au milieu des ruines céramiques et lapidaires, et de crépis encore nuancés de leurs antiques couleurs. C'est encore là que M. Vallée, en dernier lieu, a rencontré une embase de colonne intacte, et c'est en continuant, au même Bois d'Harcourt, sur le désir formel exprimé par M. Gaston Fauquet, des fouilles si bien commencées, que j'espère fort, surtout avec l'aide de M. Duval, dont les excellents dessins, réduits au quart de la grandeur naturelle et annexés à cette note, vous en disent plus que toutes mes paroles, conquérir de nouveaux titres à l'indulgence et aux encouragements de la Commission.

Les restaurations du porche de l'église de Ry, classé comme monument historique le 19 décembre 1878, ont été l'objet d'une récente visite de M. Gaston Le Breton. Ces restaurations, poursuivies activement sous l'habile direction de M. Lecoeur, architecte à Rouen, sont, au jugement de notre confrère, des plus satisfaisantes. De fortes pièces en bois de chêne ont été assujetties à la base de l'édifice, de façon à le redresser complètement. Les anciennes parties sculptées seront

(1) M. Albert Pellerin, procureur de la République, au Havre.

conservées le plus possible. Les endroits où il ne restait que des fragments presque insignifiants de sculpture ont été moulés, ce qui permettra de rétablir aisément les motifs anciens d'ornementation dans les parties refaites. Enfin, à la demande de M. Gaston Le Breton, le placage des anciennes sculptures sur le bois neuf aura lieu toutes les fois qu'il y aura possibilité.

M. Brianchon soumet à l'application de la Commission un objet antique, en os, qui lui a été remis par M. Bataille, ancien maire de Lillebonne. Cet objet, grossièrement travaillé, arrondi d'un bout et pointu de l'autre, est marqué, à l'une de ses extrémités, d'un signe peut-être accidentel, en forme de V. Il mesure en longueur onze centimètres et demi, sur une largeur maximum de un centimètre trois millimètres et huit millimètres d'épaisseur. Si nous nous étendons quelque peu sur ces détails, c'est que M. Gaston Le Breton, qui a déjà rencontré au musée de Cluny des instruments analogues provenant de la grotte de Laugerie à Fayrac (Dordogne), croit pouvoir assigner à notre polissoir ou style une origine préhistorique.

Un fragment de poterie romaine, dite de Samos, découvert au quartier de Saint-Denis, non loin de la mosaïque, par M. Alfred Toutain, directeur de manufacture à Lillebonne, et présentant le relief d'un fils de Laocoon, est également remis à M. Maillet du Boullay pour le musée d'antiquités.

Des remercîments seront adressés aux deux donateurs.

Devançant le rapport officiel de M. Sauvageot et mieux placé que notre collègue pour rendre à ses habiles travaux la justice qui leur est due, le secrétaire-adjoint informe la Commission que les réparations de deux

intéressants monuments historiques, le clocher de Lillebonne et l'abside de Saint-Paul de Rouen, sont, pour l'un, presque terminées, pour l'autre, en très bonne voie d'exécution, et, pour les deux, conduites avec un scrupule et un soin qui ne laissent absolument rien à désirer.

A la veille, littéralement parlant, de l'enlèvement final de la célèbre mosaïque de Lillebonne, M. Brianchon demande à donner lecture des conclusions prises par M. Pellerin, procureur de la république au Havre, à l'audience du tribunal civil du 22 novembre 1879, en raison même des termes de ce remarquable document, où les épines du droit austère disparaissent comme à souhait sous les fleurs autrement gracieuses d'une spirituelle archéologie.

Ce que la Commission retient et devait principalement retenir de cette communication, c'est moins la doctrine du magistrat, entraînant un jugement frappé d'appel, que le sentiment de l'antiquaire, de l'antiquaire surtout normand, sentiment incontestablement vrai et que nous partageons tous.

Sans donc nous occuper ici de la thèse soutenue par l'honorable chef du parquet du Havre, nous ne rappellerons que les regrets exprimés par le membre distingué de la Société des Antiquaires de Normandie, au sujet du transfèrement, pour une destination inconnue, de la mosaïque de Lillebonne.

Après avoir déploré, en termes des plus heureux, « qu'on laisse peut-être sortir de France une œuvre dont la place était marquée au Louvre, sous les pieds de la Vénus d'Arles, ou mieux, de la statue de Lillebonne, son ancienne voisine..... » — « Hélas! ajoute en terminant M. Pellerin, et c'est par là que

nous terminerons nous-même, hélas ! je l'appelle, Messieurs, la mosaïque de Lillebonne. Mais c'est pour lui dire un triste adieu. Votre jugement va hâter le jour où elle ne portera plus ce nom que dans la mémoire de quelques rares antiquaires. Dieu veuille, au moins, la conserver à la Gaule ! Le chef-d'œuvre de Félix de Pouzzoles et d'Amorix, son disciple, la merveille de Juliobona, va perdre son nom illustre, et devenir la mosaïque de Madame Merle. Ainsi passe la gloire du monde ! Encore une des parures de notre beau pays normand qui s'en va ! »

A quatre heures, la séance est levée.

*Le secrétaire-adjoint,*

BRIANCHON.

---

## SÉANCE DU 31 JUILLET

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, Bouctot, Brianchon, docteur Gueroult, de La Londe, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Robert et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Desmarest et Lormier se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Les *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. VIII, nos 1 et 2, 9 janvier 1879-15 janvier 1880.

*Revue scientifique de la France et de l'étranger*, 10 avril 1880.

*Revue littéraire de la France et de l'étranger*, 10 avril 1880.

*Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. IX, 2e semestre.

*Congrès archéologique de France*, XIVe session. Mans et Laval.

*Bulletin de la Société historique de Lisieux*, 1879, n° 7.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIII. 1877, 1878, 1879, 1880, n° 1.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. VII, 102 et 103.

*Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie*

*et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1879.

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III.

Une lettre de M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres accuse réception des 2e et 3e livraisons du t. IV du Bulletin.

*Décès de M. l'abbé Jeuffrain.* — M. le Président exprime les regrets que la Commission a éprouvés de la perte de M. l'abbé Jeuffrain, archiprêtre de la métropole. Elle avait été mise plus d'une fois à même de profiter de la sûreté de son érudition et eût désiré que les nombreuses occupations de cet ecclésiastique distingué lui eussent permis de prendre une part plus assidue à ses réunions.

*Porche de Ry. Insuffisance de l'allocation.* — M. de Beaurepaire a été informé que les travaux du porche de Ry, pour lesquels la Commission avait sollicité et obtenu une allocation de 4,000 fr., auraient dépassé 6,000 fr. Il sera nécessaire d'obtenir des renseignements sur cet écart considérable.

M. Bouquet communique à la Commission un article extrait du *Journal des Débats* du 27 juillet 1880, relatif à la découverte d'une mosaïque présentant des analogies avec celle de Lillebonne.

*Ancienne église du Saint-Sépulcre.* — M. Desmarest donne lecture d'une description de l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen. Nous nous bornerons à en rapporter ici quelques extraits; la destruction, aujourd'hui complète, de ce monument religieux, donne un intérêt spécial à cette partie du travail si consciencieux de notre obligeant collègue.

Cette notice est ainsi conçue :

Cette église, plus connue sous le nom de chapelle Saint-Georges, *située entre la place de la Pucelle d'Orléans, les rues Saint-Georges et de la Vicomté,* a été, comme vous le savez, Messieurs, victime d'un incendie qui en a gravement compromis le chœur dans sa solidité, le 12 février 1880.

Ainsi que nous l'apprend l'intéressante notice historique que M. E. De La Quérière, notre regretté collègue, écrivit en 1861, cette collégiale, dont la suppression a été décidée par décret de l'Assemblée nationale du 12 juin 1790, sanctionné par le roi le 24 août suivant, fut vendue le 9 juillet 1791.

Depuis sa suppression cette collégiale vit remplacer sa destination première par les usages les plus vulgaires, et, en dernier lieu, par celui de remises et d'écuries, qui ont été la cause de l'événement que nous déplorons aujourd'hui et dont la gravité a nécessité la démolition entière du chœur qui n'existe plus.

Après tout cequ'a écrit M. E. De La Quérière sur l'histoire de cet intéressant monument, bien peu de choses restent à ajouter, et si, à notre tour, nous n'hésitons pas à appeler votre attention sur ce sujet, c'est que le triste événement que nous venons de rappeler nous a fourni l'occasion de reconnaître certains détails que n'avait pu voir notre collègue, *lorsqu'il a publié son intéressant travail,* cachés qu'ils étaient sous les dispositions modernes, qu'avait commandées dans le monument le changement de destination qu'il dut subir.

Ainsi que l'a établi M. E. De La Quérière, l'église du Saint-Sépulcre présentait avant l'incendie qui vient de la frapper deux époques différentes dans sa construction, la première et la plus ancienne comprenant le portail et la nef qui ont été élevés au XIVe siècle, et celle qui a suivi, formant le chœur qui a été édifié au XVe siècle.

Le charmant portail que nous possédons encore dans sa

travée principale et dans celle vers le sud, offre une originalité vraiment remarquable dans la disposition de ses lignes architecturales ainsi qu'une véritable élégance dans les contreforts ornés de niches étagées qui séparent les travées et qui se combinent si heureusement avec les gracieuses baies qui projetaient la lumière dans la nef au travers de leurs fenestrages rayonnants et des verrières dont ils ont été si malheureusement dépouillés depuis si longtemps.

La gravure de Polyclès Langlois qui accompagne la notice historique de M. E. De La Quérière restitue d'une manière satisfaisante l'aspect que devait offrir ce charmant type de l'architecture religieuse en Normandie au XIVe siècle.

Cette gravure qui reproduit également la façade latérale de la nef vers le midi complète l'aspect que l'église pouvait offrir au spectateur qui se plaçait vers l'angle sud-ouest avant la démolition du chœur.

La nef, a comme le portail, été construite au XIVe siècle, ainsi que l'indique le caractère architectural du larmier d'appui et de la corniche de la façade sur la rue Saint-Georges.

La porte et la croisée que l'on remarque sur cette façade ont certainement été ajoutées ou refaites dans la première moitié du XVe siècle, comme le démontre le style flamboyant de leur architecture et aussi le manque de coïncidence qui existe entre l'appareil de leur construction et celui du corps de la façade.

Les particularités que l'on remarque dans la relation des lignes de la croisée et celles de la façade nous ont paru mériter d'être signalées à l'attention, parce qu'elles font ressortir l'esprit de liberté avec lequel les architectes du moyen âge, lorsque l'utilité le commandait, savaient s'affranchir des entraves d'une symétrie trop rigoureuse et à laquelle leurs successeurs ont un peu trop sacrifié depuis.

En examinant la croisée ci-dessus, l'on voit que le lar-

mier d'apppui de la façade a été abaissé au droit de cette croisée, lors de sa construction, sans se préoccuper du démanchement qui en résulterait dans la direction de ce larmier et de l'irrégularité que cette disposition établirait entre les deux branches qu'il présente à droite et à gauche de la porte.

D'un autre côté, l'on constate que l'arc en ogive de cette croisée excède à sa partie supérieure le dessous de la corniche, sans que l'architecte se soit laissé arrêter par la crainte de l'effet disgracieux que pourrait offrir cet arc ainsi tronqué.

Comment expliquer ces irrégularités de la part d'un artiste comme celui qui fut chargé de diriger l'exécution de la porte et de la croisée précitées qui donnent si bien la mesure du talent qui le distinguait ?

En présence de l'élégance et de la grâce de leur architecture, on ne peut attribuer à une faute les particularités ci-dessus, et nous pensons qu'il faut y voir l'application du principe de liberté raisonnée qui portait les architectes du moyen âge à être vrais dans l'expression des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire aux besoins des constructions qu'ils avaient à faire.

Sans s'inquiéter du peu d'élévation que lui offrait la façade latérale de la nef, l'architecte, qui voulait vraisemblablement donner à la croisée qu'il avait à y ajouter une importance et des proportions convenables, proportions peut-être aussi commandées par la verrière projetée, n'hésita pas sur le parti à adopter, parti plein de franchise et qui, en somme, explique et justifie nettement sa pensée.

Dans sa notice, M. E. De La Quérière fait remarquer que la nef renfermait une représentation en pierre du saint Sépulcre de Notre-Seigneur dans la partie de la muraille regardant le nord. Ayant voulu m'assurer s'il existait encore des traces de ce monument, j'ai pu reconnaître la place qu'il occupait, telle que l'a indiquée M. E. De La Quérière, auprès de l'escalier, contre le pied-droit vers le

nord de l'arc double ou séparant la nef et le chœur dont nous parlerons plus loin.

J'ai malheureusement reconnu aussi que tous les reliefs constituant la décoration architecturale en saillie sur le mur et qui en formait le cadre avaient été bûchés à fleur du parement de ce mur, et que le fond de la niche qui renfermait autrefois le groupe sculptural formant le motif principal de la composition avait été remplacé par une vulgaire maçonnerie.

Ce sépulcre, dont on ne voit plus aujourd'hui que la silhouette générale, se composait donc d'une niche couronnée par un arc en anse de panier dont les pieds-droits descendaient jusqu'au niveau du dallage de la nef. Cette niche, dont le vide avait $1^{m}95$ de largeur et $1^{m}92$ de hauteur dans œuvre mesurée entre le pavé actuel de l'écurie et le dessous de l'arc, devait être vraisemblablement encadrée par deux pieds-droits ornés de pyramides, contre lesquels devait s'arrêter une archivolte profilée et ornée de crochets sculptés se réunissant à un fleuron de couronnement central.

Le chœur, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait été reconstruit au xv^e siècle sur une élévation double de celle de la nef, et son plan, qui formait le prolongement de la nef sur la rue Saint-Georges, se terminait par une abside polygonale sur la rue de la Vicomté, où elle offrait, par l'irrégularité de ses pans, une particularité qui confirme ce que nous avons dit, en parlant de la croisée de la nef, de l'indépendance raisonnée que les anciens architectes savaient apporter dans leurs œuvres.

L'abside du chœur était formée de trois pans coupés différents de largeur : le plus grand, situé au fond, avait $4^{m}50$ de largeur, celui au sud-est $3^{m}30$, et le plus petit au nord-est seulement $1^{m}50$. Les deux premiers étaient percés de deux croisées ogivales de $1^{m}95$ de largeur entre leurs pieds-droits et subdivisées chacune en trois travées par deux meneaux verticaux terminés par un réseau flam-

boyant. La croisée du petit pan coupé étant plus étroite n'avait pas de meneau vertical, et n'offrait qu'une seule travée de 0m70 de largeur, couronnée par un réseau flamboyant dans la hauteur de l'ogive.

Si l'architecte avait cru devoir sacrifier au principe de la régularité dans le tracé du polygone de l'abside, il eût été obligé de reproduire symétriquement au pan coupé vers le sud-est les dimensions de celui que lui imposait au nord-est la saillie que l'abside présentait en avant de l'alignement sur la rue de la Vicomté, ce qui n'eût donné pour la partie polygonale qu'une seule croisée à trois travées de vitraux dans le milieu avec une petite croisée sans meneau de chaque côté.

Cette disposition l'eût privé de donner aux verrières du sanctuaire le développement nécessaire aux sujets que le clergé pouvait avoir demandé qu'on y représentât, tandis qu'avec le parti adopté les grandes croisées de l'abside et celle de la travée droite sur la rue Saint-Georges se suivaient sans aucune interruption dans les verrières qui les ornaient.

L'intérieur du chœur était peint, ainsi que nous l'ont démontré les traces de coloration qui se voyaient encore sur les nervures des voûtes, dans les cavités des profils où elles avaient pu se conserver.

Les murs avaient été ornés au XVIe siècle de peintures emblématiques que j'ai trouvées en bon état de conservation et qui m'ont semblé présenter un véritable intérêt.

Ces peintures couvraient les deux trumeaux à droite et à gauche de la croisée du milieu de l'abside, à partir du dessus de son appui et sur deux mètres environ de hauteur.

Celles du trumeau vers le nord représentaient dans un ordre régulier un motif composé de deux arcs tendus et enlacés, entrecroisés avec deux flèches : ce motif se reproduisait alternativement avec une fleur de lys.

Ces emblèmes en se répétant formaient des lignes équi-

distantes et entre lesquelles existaient d'autres lignes exclusivement composées de fleurs de lys.

La même disposition était appliquée au trumeau vers le sud, avec cette différence que les lignes ornées d'arcs et de flèches alternativement avec des fleurs de lys étaient remplacées par les initiales A S, entrelacées pour motifs et alternées avec les mêmes fleurs de lys.

Les lignes composées exclusivement de fleurs de lys étaient reproduites de même alternativement avec les lignes d'initiales et de fleurs de lys.

Les arcs avec flèches, les initiales et les fleurs de lys étaient dorés, se détachaient sur champ d'azur, et l'espèce de litre que formaient ces peintures, dont le caractère appartenait au XVIe siècle, s'arrêtait dans le haut et dans le bas contre un filet noir et latéralement contre le congé qui limitait le profil des pieds-droits contre le paremeut des murs.

Grâce à l'obligeance de M. Auguste Fleury, architecte des propriétaires actuels de l'ancienne collégiale du Saint-Sépulcre, Mme Lecomte, à Harcourt (Eure), et M. Bidaut, à Bray, nous avons pu examiner en détail les différentes parties de l'intéressant monument que nous venons de décrire, et grâce à son entremise, nous avons pu être autorisé par eux à faire transporter au musée d'antiquités de Rouen, pour être conservés comme souvenir du chœur qui vient de disparaître, quelques-uns de ses fragments les plus intéressants, tels qu'une des clefs de sa voûte, deux morceaux de ses nervures, et deux ou trois des culs-de-lampe de retombée sur lesquels ils s'appuyaient.

M. le Président invite les membres de la Commission à faire des recherches sur les motifs de la décoration signalée par M. Desmarest.

*Eglises de Rançon et Saint-Arnoult. Fragments épigraphiques.* — M. le docteur Gueroult lit ensuite deux notes relatives à des fragments épigraphiques de

l'église romane de Rançon, et de l'église de Saint-Arnoult.

### Rançon.

A quatre kilomètres nord-est de Caudebec-en-Caux, l'église romane du XI^e siècle, remarquable par son abside circulaire, décorée de chimères grimaçantes et par sa tour carrée, aux baies géminées à plein cintre, montre deux épigraphies lapidaires qui n'ont point encore été signalées :

1° Dans la nef, du côté nord, au pied de l'autel de la sainte Vierge, une grande pierre tombale haute de 0^m88, large de 1^m99, offre, supérieurement sur le listel, cette seule inscription gravée en creux en caractères majuscules gothiques :

CY : GIST : PIERRE : PESANT : LEQ^L :
TRESPASSA LE 22^e JO : DE JUING
L'AN 1482.

2° Dans la sacristie occupant la croisée méridionale un pavé de liais détaché du sol laisse lire :

... GIST.. RANÇOIS CORNIER
QVI A DONNE AV TRESOR
78^L DE RENTE POUR CELE-
BRER LES MARDY ET VEN-
DREDY DE CHAQVE SEMAINE
2 BASSE MESSES, 3 SERVICES
PAR CHACVN AN, VNE. BASSE MESSE
LA VIGILE DE TOVS LES S^TS ET
NOEL A PERPETVITE PAR CON-
TRAT DV 20 AVR.. 1706.. PRIES DI-
EV POVR REPOS.. SON...

En outre, les trois autels de pierre, dont le principal, au fond du chevet, est orné d'un tableau peint par Maintru en 1668 ; la jolie crédence, style de la Renaissance, dans

le transept nord (1) ; la massive cuve baptismale du XII^e siècle, à gauche du portail en entrant, des débris de vitraux et quelques vieilles statues d'assez bonne facture recommandent l'église de Rençon aux archéologues.

### SAINT-ARNOULT-SUR-CAUDEBEC.

Avant le nouveau pavage du chœur de l'église de Saint-Arnoult, aujourd'hui remaniée, dont le clocher révèle le XIII^e siècle, on voyait sur le sol, au pied du maître-autel, une dalle tumulaire en marbre noir, mesurant 1^m94 de hauteur, 1^m00 de larteur et 0^m10 d'épaisseur.

Cette dalle, actuellement reléguée contre la paroi extérieure de la nef, porte l'inscription suivante en lettres capitales partiellement effacées :

CI- GIST MESSIRE NICOLAS
SICART, ESCVYER SEIG^NR PATRON
DE SAINT ARNOULT.... CAVALI-
ER.... SEIG^R CHASTELAIN CON-
SEILLER DU ROY EN SON PAR-
LEMENT DE ROVEN, LE QVEL
DECEDA LE .·. JOUR DE... MIL
SIX CENS SOIXANTE CINC. LE
QUEL TOMBEAU EST FAIT ICY
POSER PAR DAME JACQVELINE
DE PEVEREL SON ESPOUSE
QUI DECEDA LE... FEVRIER
MIL SIX CENS.... (2)

(1) Il est dédié à saint Nicolas, pasteur de la paroisse.

Au bas d'une vitrine carrée et en très mauvais état, on lit avec peine :

NICOLAS ET
PIERRE... CANTE... ONT DON
NE CESTE XISTRE. PRIES
POVR EVLV. EN LAN MIL
V^CCXXXVI.

(2) Nicolas Sicart (plutôt appelé Adrien Secart), sieur de Saint-

Les armoiries des Secart ou Sicart, généralité de Rouen, étaient : *d'azur, à 3 écots d'argent mis en pal.* Pour la plupart des héraldistes, le champ serait *de gueules.*

Les contre-tables en bois sculpté du chœur et de la chapelle de la Vierge se distinguent par de riches colonnes à torsades figurant en relief les emblèmes de l'Eucharistie : ceps noueux et feuilles de vigne avec raisins, dont les oiseaux, les serpents enroulés mordent les grappes.

A gauche de l'autel de la Mère de Dieu, on remarque un petit groupe saillant, en pierre, naïvement exécuté, représentant une *Mater dolorosa*, et, à côté, la statue de saint Onufre en costume d'ermite ; chaque an, à la fête patronale, on la porte processionnellement, selon l'antique coutume, avec une grande vénération.

Les appellations *Onufre*, *Onuphre*, *Anulphe*, *Arnulphus*, *Arnoulf*, *Arnoult*, me paraissent synonymes.

Il convient, en terminant ce bref aperçu, de signaler l'excellent tableau qui orne le retable peint en blanc et or, dans le sanctuaire à l'est : il expose le martyre de saint Laurent. La pureté des lignes, l'opulence du coloris, l'ampleur de la conception, dénotent le mode décoratif de l'école de Jouvenet.

Cette belle toile, non signée, proviendrait de l'église

Arnoult, d'Auzouville, etc., fils de Jean, maître des comptes à Rouen, qui avait épousé Marie Cavelier, petit-fils de Pierre, sieur de Saint-Arnoult et de la Boulangerie, vicomte de Caudebec, marié à Marie Lucas, anobli en 1495 (*alias*, 1595) par lettres révisées en la Chambre des comptes le 4 juin, et le 2 août, même année, en la Cour des aides de Normandie, était père d'Alexandre, décédé au mois d'avril 1670, laissant deux enfants, et dont la maintenue avait eu lieu le 13 mars 1667.

Ce dernier portait les armes de la famille Secart ci-dessus indiquées, et deux *lions d'or*, comme support de l'écu.

1° Pierre Secart épouse Marie Lucas ; 2° Jean épouse Marie Cavelier ; 3° Adrien (Nicolas) épouse Jacqueline de Peverel ; 4° Alexandre dont deux enfants.

Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen et, en 1791, aurait été apportée à Saint-Arnoult.

*Mosaïque de Lillebonne. — Enlèvement.* — M. Brianchon donne quelques détails sur l'enlèvement de la mosaïque de Lillebonne.

EXTRACTION DE LA MOSAÏQUE DE LILLEBONNE

C'est à M. Giovanni Facchina, mosaïste de l'Opéra, ayant pour auxiliaires MM. Paturaud, ingénieur, et Lucas, architecte, que Mme Merle a confié le soin du transfèrement à Paris de la mosaïque gallo-romaine de Lillebonne acquise par elle, en août 1879, de Mme veuve Pigné, au prix de 23,500 francs. Trois Italiens, dont deux frères, Pietro, le contre-maître, et Federico Cecconi, et Pietro Giuliani, ont suffi pour mener à bonne fin l'extraction de ce tableau de pierre qui a duré trente-trois jours, du 2 juin au 4 juillet. C'étaient trois ouvriers modèles.

Venons à l'opération.

La mosaïque, on se le rappelle, sans être absolument d'équerre, mesurait une étendue approximative de 8m56 de longueur, sur une largeur de 6m80. Découverte en mars 1870, elle a eu plus de peine à se conserver hors de terre depuis dix ans, que sous terre pendant quinze siècles. Les racines d'un poirier qui cherchaient à s'enfoncer dans le sol avaient produit une dépression considérable à ce point de la chasse où chiens et chevaux s'élancent à fond de train (1); de regrettables mutilations avaient détruit le buste d'Apollon, le cou de Daphné et la moitié inférieure du prêtre de Diane, et sans le liséré de ciment posé à temps par M. Duval pour arrêter le délitement des cubes, la mosaïque se serait infailliblement désagrégée en peu d'années et n'aurait plus vécu que par le souvenir.

(1) Voir dessin colorié de la mosaïque de Lillebonne, par M. Jérôme Duval.

Miraculeusement échappée aux cavaliers prussiens, qui voulaient en faire une écurie, et visible à peine sous le voile d'humidité verdâtre qui la ternissait souvent, telle s'est présentée, au commencement du mois dernier, la mosaïque de Senius Félix aux ouvriers de M. Facchina.

Ceux-ci commencèrent par lui faire subir, à l'eau mêlée d'essence, un lavage préparatoire. Qui a été assez heureux pour voir encore la mosaïque ce jour-là, belle comme Vénus sortant de l'onde, certes ne l'oubliera jamais. Ses admirateurs eux-mêmes ignoraient ses charmes. Et dès le lendemain, hélas ! toutes ces splendeurs de l'humide Anadyomène disparaissaient sous la chaux hydraulique répandue pour la faire sécher. Cependant, au moyen d'une maquette séparée à Paris par le maître mosaïste en cinq parties majeures, sous les initiales A, B, C, D, E, et subdivisée en sections beaucoup plus petites, numérotées de 1 à 50, Pietro Cecconi se mit à l'œuvre. Des compartiments réservés, A, B, C, D, coupaient le proscenium, avec des numéros à part, de 1 à 5 : la bordure n'en avait pas du tout.

Disons de suite que le déplacement d'une mosaïque, si difficile en apparence, est simple en réalité. L'opération de Lillebonne en est la preuve. Je la décris en quelques mots.

La mosaïque avait été, comme on sait, divisée, sur un plan ou maquette, en un certain nombre de sections. Des rainures faites au ciseau, d'après les lignes coloriées de la maquette, délimitèrent et isolèrent entre elles chacune de ces sections sur le pavage même. Puis, après avoir commencé par le péristyle, on ouvrit tout autour du grand tableau de pierre, en suivant la bordure, une sorte de chemin de ronde par où l'on pût s'emparer plus aisément des différentes scènes de la chasse et du sacrifice, et aller toujours en se rapprochant du médaillon central, qui disparut le dernier.

Pour l'opération elle-même, on procède ainsi : le mosaïste prend une section, qu'il recouvre de papier et de toile successivement collés ; ensuite, il fait sécher. Pour cela, on recourt à la braise ardente étendue sur la toile métallique d'un haut et large gril à quatre pieds, que l'on promène à volonté partout où besoin est. Après quoi, au moyen du ciseau qui pénètre entre le béton sur lequel repose la mosaïque et la mosaïque elle-même, on soulève, comme un tapis mouvant, les petits cubes de pierre agglutinés si bien que pas un ne s'égrène. Cela fait, le fragment se glisse dans une caisse plate de nature à en recevoir cinq à six autres superposés, et, après avoir vu remplir ainsi huit caisses pareilles, métrant en moyenne deux mètres carrés, des soixante tablettes environ, préparées de la même manière, qui composent l'ensemble ou les cinquante-huit mètres carrés de l'œuvre du Pouzzolan, il n'y a plus, pour le patriotisme navré de tel témoin de ce curieux spectacle, qu'un seul désir à former, c'est que, parvenue à Paris, la mosaïque normande reste au moins française et n'aille pas plus loin.

Le travail d'extraction de la mosaïque a permis de recueillir sur ses origines et sa création quelques données, les unes problématiques, les autres certaines, mais qui toutes émanent de gens du métier et doivent, rien qu'à ce titre, être exposées devant la Commission.

D'abord, où la mosaïque a-t-elle été faite ? à Lillebonne ou à Pouzzoles ? Les deux versions se valent ; cependant nos mosaïstes penchent pour la première.

C'était une somptueuse station romaine que Juliobona. On y construisait des monuments de toute sorte : temple, palais, théâtre, bains, sans compter les villas particulières, que l'on décorait ensuite des plus coûteuses magnificences de l'art, telles que statues, mosaïques, peintures. Rien d'étonnant, dès lors, que les meilleurs artistes, comme Félix, de Pouzzoles, et son élève Amor, de Carthage, y aient été appelés et s'y soient donné rendez-vous. Con-

cours et déplacement se justifieraient assez par l'importance de l'œuvre. Quoi qu'il en soit, ce qui est incontestable, c'est que les mosaïques aujourd'hui s'exécutent en fabrique ou sur place, presque indifféremment.

Aux différentes couleurs des cubes qui nuancent la mosaïque de Lillebonne, on peut attribuer, selon Pietro Cecconi, les provenances suivantes : blanc, jaune, gris, Narbonne; noir, montagnes de la Suisse; rouge foncé, Béziers; rouge pâle, carrières de la Savoie; bleu, environs de Lyon, et vert, bords du Tagliamento. Murano, près Venise, a fourni les émaux qui ornent, sous forme de bracelets et de torsades, les bras et les cheveux de Daphné.

Disons, en terminant, que l'objet non défini jusqu'à présent, sur lequel s'appuie la main droite de Daphné, a paru à l'un des derniers visiteurs de la mosaïque, M. Lucas, n'être que le tapis roulé dont se servent les dames romaines, encore aujourd'hui, dans leurs promenades champêtres.

Enfin, l'autopsie de la mosaïque de Lillebonne a révélé les secrets de sa formation, qui sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Moellon. . . | 0m50 |
| Béton. . . . | 0 04 |
| Cubes. . . . | 0 015 |

*Théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly.* — M. Pelay s'est rendu, au mois d'avril dernier, avec M. l'abbé Tougard, à Saint-André-sur-Cailly, afin de visiter les fouilles que M. l'abbé Cochet y avait commencées en 1870, et que la guerre l'avait forcé d'interrompre.

La Commission se rappelle que là existent, dans la cour de la ferme du Boulvet, appartenant aujourd'hui à M. Lasnier, les ruines d'un théâtre complet, analogue à celui de Jublains.

Les fouilles de M. l'abbé Cochet avaient été recou-

vertes avec soin et pourraient être reprises; M. Pelay est même convaincu que le propriétaire serait disposé à traiter si on lui offrait un prix rémunérateur.

Notre collègue a cru devoir porter ces circonstances à la connaissance de la Commision; M. le Président l'en remercie.

*Lillebonne. — Manoir d'Alincourt, antiquités gallo-romaines.* — M. Brianchon croit utile de tenir la Commission au courant des découvertes faites récemment auprès du manoir d'Alincourt, à Lillebonne.

Il s'exprime ainsi :

LES BAINS D'ALINCOURT

Le monde ancien est loin d'avoir dit son dernier mot à Lillebonne. Tous les jours, depuis cent ans, on fait des découvertes, et pendant cent ans, tous les jours, on en fera encore. A peine avait-on rencontré les bas-reliefs romains et les tombeaux francs du Bois d'Harcourt, que l'ouverture d'un chemin dans le verger qui avoisine une curieuse maison du moyen âge, bien connue des archéologues sous le nom de Manoir d'Alincourt, et acquise récemment par MM. Denize et Tulin, dévoile presque aussitôt des substructions romaines considérables.

« Une série de bâtiments, dit fort bien une note insérée dans le *Nouvelliste de Rouen* du 29 juillet, et sous l'anonymat duquel nous croyons reconnaître le nom d'un de nos plus judicieux collègues, M. Roëssler, une série de bâtiments accompagnés d'appareils à feu, d'hypocaustes et d'appartements tapissés de tuyaux de chaleur, avec dallages, crépis coloriés et revêtements en marbre, semblent si importants par leur étendue qu'on s'est demandé si c'était une simple villa romaine ou peut-être de véritables thermes antiques. »

Ce résumé, je le répète, est un trait de lumière qui ne ressortira que mieux à l'ombre de nos développements.

Lorsque, averti par M. Duval, j'ai, le 25 juin dernier, visité la tranchée pour la première fois, je me suis trouvé en face de murs épais, primitifs ou additionnés, et appartenant à un vaste édifice orienté, autant qu'on en pouvait juger, sur les quatre points cardinaux Un souterrain était reconnu ; il mesurait sous voûte $1^{m}50$ de hauteur sur une largeur de $0^{m}70$. Libre sur une longueur de 5 ou 6 mètres, son parcours au delà se trouvait interrompu par des remblais. A quoi était destiné ce souterrain ? A des usages, disons-le franchement, pour nous encore hypothétiques, mais que l'avenir et les savants se chargeront de nous démontrer. Des conduits horizontaux et verticaux courent dans toutes les directions, des rainures garnies de bouches de chaleur cappées ou triangulaires semblent indiquer le voisinage d'un hypocauste qui n'est pas encore découvert. Entre divers appartements, on remarquait distinctement une salle de petite dimension plus longue que large, dont le pourtour était dallé de pierres de liais encore en place, et le milieu d'un marbre dont il ne reste aucun vestige. Des parcelles de placage en marbre, les unes unies, les autres profilées, étaient encore adhérentes aux murs. Quelques tiges de fer n'avaient pu être descellées. Un large pan de mur, à demi renversé, avec sa toge de petit appareil en marne blanche, où la brique rouge figurait du sang, semblait comme, frappé à mort, le génie de l'architecture romaine expirant au milieu des ruines.

Un plan provisoire, à l'échelle d'un centimètre pour mètre, dressé par M. Duval, qui n'a cessé de suivre les découvertes avec un zèle tout archéologique, permettra à la Commission de se rendre suffisamment compte de la physionomie des fouilles.

L'agrégat, de 1 à 3 mètres d'épaisseur, qui s'entassait sur les maçonneries presque rasées d'un édifice important

à destination encore incertaine, publique ou particulière, était formé de débris antiques de toute nature, mélangés à une terre noircie, tels que cubes de petit appareil en pierre tuffeuse, blocs de ciment, briques grand module (1) parfaitement conservées ; tuiles pleines, forées, coudées ou à rebords ; fragments de poterie grise ou samienne ; restes de verre plat et épais ; crépis coloriés, dalles de schiste ou liais, et une quantité prodigieuse de morceaux de marbre de toutes nuances et de toutes formes, lamelles, tores, filets, baguettes, moulures, etc., vestiges parlants du pavage des appartements et de la décoration des murs. En voyant avec quelle intégralité, on pourrait dire avec quelle rage a été accomplie l'œuvre de destruction, on s'étonne que le marteau des Vandales, tombant sur toutes ces splendeurs, en ait laissé la moindre trace.

Je dois au contre-maître des ouvriers de M. Facchina, dont j'ai eu l'occasion de parler déjà à propos de l'extraction de la mosaïque de Lillebonne, quelques indications sur la provenance de ces pierres et de ces marbres. M. Pietro Cecconi a reconnu, dans les échantillons qui lui ont été soumis, le vert brut ou schiste de la Lozère, la pierre jaune des environs de Nevers, la pierre d'Arcueil ou de liais, la pierre de Belgique et les marbres du Morvan, de Grenoble et de Carrare.

Comme dans toutes les stations romaines, on a rencontré des coquillages de plusieurs espèces, la plupart servant à l'alimentation, parmi lesquels le savant naturaliste havrais, M. Lennier, n'a pas eu de peine à reconnaître l'huître de Dives, la moule, le *cardium muricatum* ou bucarde sourde, le *cardium edule* ou bucarde comestible, la patelle ou lampote, l'*helix pomaria* ou limaçon des vignes, et l'*helix aspersa* ou limaçon des jardins. La défense du sanglier se retrouve à côté du chasseur, qui l'a

(1) Hauteur, $0^{m}40$ ; largeur, $0^{m}28$ ; épaisseur, $0^{m}035$.

tué peut-être. Notons encore quelques morceaux de fer, clous, fiches ou bandelettes; du salpêtre, des cendres et du charbon.

Un côté caractéristique de ces fouilles et le plus regrettable, c'est qu'elles n'ont révélé jusqu'à présent ni médailles, ni inscriptions, ni statues, ni objets en métal, ni vases d'aucune sorte. Mais il est de notoriété archéologique que, lorsqu'on fouille à Lillebonne, le terrain n'est jamais ingrat, et que la pioche est presque toujours dédommagée de la stérilité de la veille par l'abondance du lendemain. Et, à ce sujet, disons en passant que le département n'aurait qu'à exprimer le désir de continuer ces fouilles à son profit et à ses frais pour que les propriétaires du Manoir d'Alincourt, lui en accordassent aussitôt l'autorisation. Seulement, il convient de se hâter, car les tranchées, ouvertes aujourd'hui pour les besoins de la spéculation, doivent être refermées très prochainement. Dirigées par notre honorable collègue et conservateur du musée départemental d'antiquités, M. Maillet du Boullay, ces fouilles pourraient être spécialement confiées à la surveillance de M. Duval, qui a déjà rendu tant de services à l'archéologie locale, et qui, à l'obligeance et au zèle, joint toute la capacité et toute l'expérience voulues pour une pareille mission.

Je ne puis mieux terminer cette note que par l'extrait d'une lettre de M. Duval, reçue à Rouen ce matin même, et ainsi conçue :

« On a commencé à déblayer pour l'établissement de la voie qui coupera à angle droit la rue ouverte et qui passera auprès du mur du grand jardin. On a mis à jour le grand mur que nous avons aperçu dimanche, qui se prolonge très obliquement pour rencontrer à peu de distance le dernier mur tracé sur le plan, ou plutôt son prolongement. Ce mur est construit des mêmes matériaux que vous avez vus et percé aussi de trous carrés. »

Cette dernière observation, que nous supposons avoir

trait à des tuyaux pratiqués pour la transmission de la vapeur ou l'écoulement des eaux, nous confirme dans la pensée que nous sommes là en présence de véritables bains antiques, publics ou particuliers, mais plutôt publics, anéantis violemment par un cataclysme quelconque, pillage ou incendie, et sur les ruines desquels s'est élevé au moyen âge le charmant manoir d'Alincourt (1), placé là tout exprès pour inspirer l'idée d'en faire un musée régional où seraient uniquement recueillies les antiquités de la ville et du canton de Lillebonne.

La séance est terminée par une intéressante communication de M. de Beaurepaire, qui lit successivement trois notices sur les *Comptes de l'abbaye du Valasse; — un Marché relatif aux fortifications de Blangy; — une Manufacture de pipes établie à Rouen.*

Ces notices sont ainsi conçues :

Bien qu'il ne nous reste rien de l'église abbatiale du Valasse, j'ai cru à propos, les rencontrant par hasard, de relever les notes qui suivent, relatives à certains travaux de construction et d'ornementation qui y furent exécutés du temps de l'abbé Boutren. On y trouvera des renseignements sur plusieurs artistes dont la trace pourra être suivie en d'autres endroits. Je me garderai d'en surfaire la valeur. Je ne fais aucune difficulté d'avouer que, si on les considère isolément, l'intérêt qu'elles présentent est assez médiocre. Mais je me plais à penser que, jointes à d'autres, elles auront leur utilité. Que de matériaux ne faut-il pas rassembler avant de se mettre à construire un édifice, et la gloire de l'architecte ne suppose-t-elle pas le labeur louable, tout obscur qu'il est, du manœuvre? De même, si l'on peut espérer de voir paraître un jour une histoire approfondie des arts dans notre pays, peut-on douter

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, 1874, p. 336-340.

qu'elle devra être composée, en grande partie du moins, à l'aide de documents du genre de ceux que je prends soin de réunir et qui sont généralement empruntés à d'anciens registres de compte? Ces registres sont malheureusement peu nombreux ; il n'y a pas lieu de craindre que la récolte qu'on en tirera soit jamais assez considérable pour devenir encombrante. Le seul scrupule que j'éprouverais en parlant du Valasse, ce serait de mettre le pied sur un terrain qui semble réservé à M. l'abbé Somménil. Mais je me sens rassuré par la modestie de notre excellent collègue, et, s'il faut le dire aussi, par le peu d'importance de ce que je dérobe à ses recherches, à juger de ce qu'il prépare par ce qu'il a déjà donné au public, en éditant avec une érudition, si consciencieuse et si sûre, le *Chronicon Valassense.*

Les notes que j'ai l'honneur de vous soumettre sont empruntées à des comptes de 1516 à 1540, lesquels présentent beaucoup de lacunes.

Pour plus de clarté, je les rangerai sous plusieurs chefs : maçonnerie, menuiserie, carrelage, imaginerie, peinture, verrerie, livres.

*Maçonnerie.* — De Pâques 1515 à Pâques 1516, on paya 120 liv. à Jeh. Gauvain « pour avoir besogné en la tour de l'église, depuis l'embasement des fenêtres du beffroi jusqu'à la charpenterie étant dessus ». L'année suivante, on lui paya 50 liv. pour avoir fait la voûte de la tour. En 1536, le maître maçon que l'on employa fut Thomas Thouroulde, de Caudebec. Il reçut, en quatre payements, 44 liv. environ, « pour l'ouvrage de l'église », notamment pour gargouilles mises aux arcs-boutants et pour meneaux de verrières. Au mois d'avril 1540, on lui paya 22 liv. pour 108 pieds de pierre dure, destinée à faire la croix de Gruchet, et 22 liv. 10 s. pour avoir taillé la croix et les marches et pour les avoir posées. La croix fut taillée à Caudebec dans son atelier. Le modèle en avait été soumis à un nommé maître Jaspar de Laval, imaginier, lequel

vraisemblablement demeurait alors assez loin du Valasse, puisqu'il en coûta 110 s. pour lui faire porter le marché. Nous parlerons plus loin de cet artiste. Cette même année; on fit refaire, probablement encore par Thouroulde, le pignon du réfectoire et le colombier.

*Couverture.* — De Pâques 1516 à Pâques 1517, la tour fut couverte en ardoise, par Jean Bauchier et par ses serviteurs, qui furent payés à la journée. Je ne note le fait, en passant, que pour avoir lieu de constater que depuis longtemps déjà l'ardoise avait remplacé la tuile dans les constructions soignées. Et pourtant il fallait la faire venir de loin, tandis que l'on avait, pour ainsi dire, sous la main, les tuileries de Barneville et du Lendin, célèbres pendant tout le moyen âge et encore en activité.

*Menuiserie.* — Dans le même temps, on paya à Jean de Vitry 18 liv. pour avoir fait les clôtures de l'église sous la tour des deux côtés du chœur. Il est question de cet ouvrier dans le compte de 1518-1519.

*Carrelage.* — Dans le même temps encore, on paya 62 liv. 4 s. à Sandrin le Conte pour 13 milliers de carrel, plombé de vert et de jaune, qui servirent à paver l'église. Dans ce chiffre ne sont pas compris les frais de l'opération du pavage dont furent chargés d'autres ouvriers. Je suppose que le plombage, sinon la fabrication des carreaux, dut se faire au Valasse, parce que, dans le compte qui va de Pâques 1516 à Pâques 1517, on voit inscrite une dépense de 5 liv. pour achat de 50 liv. de plomb à *plommer le carrel.*

*Peinture.*—Compte de Saint-Michel 1514 à Pâques 1515 : « Pour deux tableaux peints en toile et imaginerie, 17 sous 6 d. — Pour la table de N.-D. du Vœu, payé au peintre 10 liv. (1). » — Compte de Pâques 1518 à Pâques 1519 : quittance du peintre Presgent du Crotoy. « Je Presjens du

(1) Le compte de Pâques 1515 à 1516 contient la mention d'une

Crotoy confesse avoir reçu de R. P. en Dieu mons. l'abbé du Valasse, la somme de XXXIX liv. t. pour avoir faict trois tables de plate painture, de laquelle somme je me tiens content et le quicte. Faict le septième jour de may 1538. Tesmoing mon sain cy-mis. » Signé : PRESGENT DU CROTOY.

L'année suivante, on payait au même artiste 15 liv. 3 s. pour reste et *parpaye* des trois tables de plate peinture au prix de 13 liv. pièce.

*Imaginerie.* — « 1537. A Jaspar de Laval, ymaginier, pour la croix de la nef. le crucifix, N.-D. et saint Jean, IIII liv. X s. » Ce texte établit clairement l'existence d'un jubé en l'église du Valasse, et fait connaître de quelle manière il était orné. Il est à remarquer que le même système de décoration se retrouve dans la plupart des églises de Rouen au XVIe siècle.

1538. « A Jaspar l'ymaginier, sur la fachon des couronnes de la nef de l'église, IIII liv. X s.

« A Jaspar de Laval, ymaginier, la somme de XIX liv. IIII s. pour l'estofle de IX couronnemens des apostres mis à la nef de céans, et ce dit jour XIV avril, compte fait audit de l'argent par luy reçeu du marché du crucifix, N.-D., S. Jehan et la Madeleine, parce qu'il a reçeu la somme de LXX liv. t. qu'il devoit avoir jouxte son marché, et X liv. qui estoient à la discrétion dudit sr abbé. » Signé : Gaspar de Laval.

Si je ne me trompe, cet imaginier (statuaire ou sculpteur, comme nous dirions aujourd'hui) avait été chargé de faire les dais des niches pratiquées dans les piliers de la nef, et destinées à recevoir les statues des apôtres. Bien que notre compte n'en indique que 9, il est clair qu'il devait y en avoir 12, parce qu'on ne saurait admettre que le nombre

dépense de 65 s., « pour avoir peint la sallette du jardin de la maison de Rouen et pour ung tableau où est painct la cène.» La maison du Valasse était située sur la paroisse Saint-Eloi.

des apôtres ne fût pas complet. Il est difficile de penser qu'il ait pu en être autrement à la nef de Saint-Ouen, qui nous présente encore des niches et des couronnements. La nef de saint Nicolas, qui était également du commencement du XVI^e siècle, était décorée dans le même goût, comme on le voit par la gravure qui a été donnée de cet édifice et qui nous a été communiquée par notre collègue M. Pelay.

Jaspar de Laval était peintre-décorateur en même temps qu'imaginier, ainsi que l'étaient à Rouen, à la fin du XV^e siècle, les frères Louf, artistes flamands. Plus tard ces deux métiers sont rarement exercés par la même personne. Cette année 1538, on paya à Jaspar de Laval 60 s. « pour la painture qu'il avoit convenu mettre aux escussons de la clôture de la sous-elle, et pour celle qui étoit à l'oo (rosace) hors l'église ». En 1540, il toucha, pour les travaux de sculpture qu'il fit à la croix de Gruchet, 8 écus sol, 33 l. 18 s., 1 écu sol, 50 s. Ces chiffres, joints à celui de la somme qui avait été payée au maître-maçon Thouroulde, indiquent une œuvre d'art considérable et dont la perte est assurément regrettable.

Un autre imaginier, du nom de Guillaume Trancelyon, est mentionné dans le compte de 1540, comme ayant conclu un marché avec le prieur défunt, et ayant reçu de lui successivement 23 l. 3 s., un boisseau de blé méteil, 2 écus sol, 40 s., 9 l. 2 s., pour solde de 6 images placées au portail de l'église. Le marché avait été fait pour une somme de 30 liv.

*Verrerie.* — Pour la confection des verrières, il ne fut pas nécessaire d'aller chercher loin. On traita avec un verrier de Bolbec, Jean Tropichault, ou Tropechault, auquel on paya 20 liv. pour les huit fenêtres de la tour. Le 29 mai 1530, on lui paya 5 s. 2 d. comme denier à Dieu d'un nouveau marché conclu avec lui « pour faire, de son métier de voirre, 10 formes de voirre à la nef, et 5 formes pour la soubz-elle de devers le cimetière, le tout de voirre blanc à l'échantillon de la losenge et du plan de la voir-

rière de la tour, et en icelles voirrières ou formes, à celle du milieu debvoit avoir un rondeau, en façon de couronne d'espines, et aux autres lieux où seroit requis, des rondeaux en façon de soleil ».

Le même verrier, l'année suivante, fit l'*oo* ou rosace moyennant 96 liv. Il fit de plus les verrières de dessous la rosace pour 8 écus sol ; les hautes verrières de la nef et les cinq du bas, pour 130 liv. On lui paya, en outre, 2 nobles roses d'une valeur de 11 l. ; 15 l. 15 s. ; 19 liv. On comptait aux verrières de dessous l'*oo* 130 pieds de verre à 3 s. le pied.

Dès 1518, l'abbaye du Valasse avait un organiste. Il s'appelait maître Hugues. Je ne puis dire s'il résidait habituellement au monastère, ni quel était son traitement.

Quant à la bibliothèque, ou comme on disait alors la librairie, mot que les Anglais ont conservé avec sa signification primitive, elle présentait encore, en 1515, l'aspect de celles du moyen-âge où les livres, en petit nombre, étaient enchaînés sur des pupîtres. On dépensa cette année 13 l. 7 s. 6 d. pour achat de plusieurs livres d'étude « à mettre en la librairie du clouestre, en ce compris les chaînes pour les empendanter ». On continuait d'écrire à la main les livres liturgiques. On paya à messire Robert Le Seigneur 112 sous pour avoir noté, relié et réparé d'écriture « 2 antiphoniers et un gradal » ; au même 77 sous pour façon de plusieurs tableaux, reliage et réparations de livres, 1514-1515 ; à Thomas de Saint-Paul, *libratier* à Rouen, 60 s. pour avoir réglé et réparé plusieurs vieux livres, 1515-1518. — Un écrivain, nommé Nicolas de Courselles, fut employé pendant deux mois à l'abbaye vers le même temps. Les achats de livres imprimés sont encore bien peu nombreux. Nous ne trouvons guère à signaler qu'un livre le « Mirouer de la Rédemption du monde », et un autre intitulé : « *Sermones Raulini* », le tout d'une valeur de 19 sous 8 d.

Du Valasse je passe, sans transition, à Blangy, pour vous

signaler dans les actes du tabellionage, conservés aux archives, un marché relatif aux travaux de fortifications, qui durent être entrepris dans cette petite ville en l'année 1578. Il est à croire que tout vestige de ces travaux n'a pas encore disparu. C'est un point à soumettre aux archéologues du pays. Voici le texte du contrat en question, dont je me contente de retrancher les formules inutiles :

« Du XXVI^e jour de déc. mil V^c. LXXVIII, par devant les tabellions soussignez, à Blangy.

« Comparut en sa personne Guill. Meurin, m^tre machon, de présent demeurant en ce lieu de Blangy, lequel volontairement a recongnu et confessé avoir faict et convenu de marché avec honorables hommes N^as Le Roy, de présent maieur de ce dit lieu de Blangy, Jacques et Raulet dictz Galland, père et fils, Guill. Bouton, N^as Carton, Constant Chequette, Pierre Pecquois, Jeh. Du Moulin, et Pierre Caruette, eschevins et marchans de ce dit lieu de Blangy, présens, et stipulans pour eux et les autres habitans..... de faire et parfaire bien et deuement 3 portes de mabeaux de grez et bricque, et faire la closture des murailles requises et nécessaires pour la fermeture du bourg dudit lieu... avec les tours et flancz qui se trouveront requis et nécessaires et ainsi qu'il plaira à Mgr de la Chaussée, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur et superintendant du comté d'Eu, les estaller, ordonner et deviser, et pour ce faire sera tenu ledit comparant faire les fondations desd. portes et murailles, tours et de la clôture dudit bourg de 3 pieds d'espoisseur, de telle parfondeur quy sera requis pour la fermeture et seureté desd. machonneries, et estans au dessus du rez de terre, construira lesd. murailles de 4 briques d'espoisseur jusques à la hauteur de 4 piedz hors terre et de là le continuer à 3 briques et demie jusques à la haulteur de aultres 4 pieds, et le reste le continuera de 2 briques et demye jusques à la haulteur telle qui plairoit ausd. maire et eschevins, y comprins le caperonnage, en ce qui regarde seulement la muraille, tours et courtines

de lad. closture de ceste d. ville de Blangy, et, en tant que seront pour le regard des portes qui porteront pontz levys, il sera tenu les faire de telle espoisseur et haulteur qui conviendroit et seroit requis selon l'advis de mon dit seigneur de la Chaussée et desd. maire et echevins. Sera aussi ledit Morin comparant tenu faire les ouvertures et barbaquennes et flanquer et descouvrer en tous lieux nécessaires, et ce bien et deuement, et lesquels ouvrages de machonnerie, en tout ce qui sera requis pour le fait descendra iceluy susdit, comparant s'est obligé par corps et biens faire bien et deuement et y besogner continuellement, tant et sy longuement que tous et ung chacun les deniers promis par lesdits habitans auront esté emploiés pour lad. closture, avec 6 machons qui seront prins par ledit Meurin. » On devait commencer « par la maçonnerie, murailles et portes depuis le bourg (peut-être faudrait-il dire bout) du muret Denis Duquesne jusques au tourion estant assis à l'aistre et cimetière de l'église Saint-Denis». Ce travail devait être commencé avant le 1er mars et être achevé avant la Toussaint de l'année 1579.

Enfin, pour répondre à une question de notre collègue M. Billiard, à propos de pipes ramassées dans le quartier Saint-Sever et qui figurent actuellement dans une vitrine du musée des antiquités, je signalerai l'existence dans ce même quartier, en 1633, d'une fabrique de pipes qui y avait été établie par un Anglais. En 1633, un nommé Jacques Vallet, menuisier à Saint-Sever, alloue Jacques Petit, orphelin, âgé de quinze ans, du consentement dudit Petit, à Jacques Véron, marchand anglais, faiseur de pipes à prendre petun, demeurant à St-Sever, pour l'espace de 6 ans. Véron prend l'engagement d'apprendre son métier à son apprenti, de le nourrir, entretenir, coucher, lever, garder sain et malade, et, au bout de 6 ans, de lui donner

un habit neuf complet, une demi-douzaine de chemises et 20 louis d'argent.

Le 4 juillet de la même année, Nicolas Méry alloue au même Véron, son fils, âgé de vingt-trois ans, pour 6 ans, moyennant 10 liv. par an à fournir à celui-ci, et 30 liv. la dernière année.

Peut-être la fabrication des pipes sera-t-elle difficilement accueillie dans le domaine de l'archéologie. Jusqu'à ce jour les caractères particuliers de cette branche obscure et dédaignée de la poterie n'ont pas été établis avec une précision qui permette de rapporter à Jacques Véron les fragments qui m'ont été soumis par M. Billiard.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*
Vte R. D'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1880.

Sur la convocation de M. Limbourg, préfet démissionnaire, président, en date du 2 octobre courant, et sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président, se sont réunis à l'hôtel de la préfecture, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, les membres de la Commission des Antiquités dont les noms suivent :

MM. de Beaurepaire, vice-président; Paul Baudry, Billiard, Alfred Darcel, le docteur Gueroult, Gaston Le Breton, de la Londe, Maillet du Boullay, Pelay, le chanoine Robert, Brianchon, secrétaire-adjoint.

Sont absents et excusés : MM. Bouquet et Gouellain.

A deux heures, la séance est ouverte.

*Correspondance bibliographique.* — Ont été adressées à la Commission les publications suivantes :

1° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* 1er semestre, année 1878. Vannes, Galles, 1878, 120 p. et 12 pl. in-8.

2° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* 2e semestre, année 1878. Vannes, Galles, 1879, 266 p. — Mention est faite dans ce *Bulletin*, p. 236, d'un ouvrage intitulé *Observations critiques sur le livre de M. l'abbé Cochet*, par M. Brizeul;

3° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* Année 1879. Vannes, Galles, 1879, 278 p. Ce *Bulletin* contient, p. 3-17, une *Généalogie des sires de Rieux*, par M. Le Mené. On sait qu'il y avait des Rieux-Rochefort, comtes de Lillebonne, aux XVe et XVIe siècles. C'est un écusson sculpté aux armes des Rieux-Rochefort, d'azur à dix besans d'or, posés 4, 3, 2 et 1, qui servait encore de clé de voûte à une tour en ruines du vieux château d'Harcourt, à Lillebonne, en 1869 (1).

4° *Société archéologique de Bordeaux.* T. IV, 1er fascicule, mars 1870. Bordeaux, H. Lefebvre et veuve Cadoret, 1879, 48 p. in-8° avec grav. noires et polychromes.

Ce fascicule est accompagné d'une lettre d'envoi de l'archiviste de la Société, M. Amtmann, en date du 13 août 1880, qui se termine ainsi :

« S'il vous était possible de nous envoyer une partie de ce qui a été publié par votre savante compagnie, la *Société archéologique de Bordeaux* le recevrait avec la plus vive reconnaissance. »

Le vœu de la *Société archéologique* est pris en considération par la Commission.

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 366.

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*. Année 1880, n° 2. Amiens, Douillet et Ce, 1880, 96 p. in-8°.

6° *Album Caranda* (suite). Les *Fouilles de Trugny* (Aisne), 1879. Saint-Quentin, Ch. Poette, 1880. In-fol. de 14 p. de texte, avec 8 pl. coloriées (O-V) et 2 photographiées, concernant les *Fouilles de Breny* (Aisne), 1880.

Cet album, édité avec un véritable luxe, est offert par M. Frédéric Moreau père, présentement à Fère-en-Tardenois (Aisne), à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, qui lui renouvelle ses remerciements.

*Restauration du porche de l'église de Ry* (1) — M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre, en date du 9 juillet 1880, adressée par M. Paul Le Coeur, architecte, à M. le maire de la commune de Ry, demandant que, à la somme primitive de 4,000 fr. accordée par le conseil général et aujourd'hui épuisée, une nouvelle somme de 2,750 fr. soit ajoutée pour le « complet achèvement » de la restauration du porche de l'église de Ry ;

2° D'une lettre de M. le maire de la commune de Ry, en date du 13 août 1880, priant M. le Préfet de prendre la demande de M. Le Coeur en considération.

L'état des dépenses faites et à faire, présenté par l'architecte, se décompose ainsi qu'il suit :

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Séance du 30 décembre 1878, t. IV, p. 356-358 et 359-360.

1° Pour travaux exécutés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Maçonneries..... | 980 fr. | » | 4,000 fr. | » |
| Charpente et menuiserie..... | 1,543 | 10 | | |
| Couverture..... | 136 | 86 | | |
| Sculpture..... | 1,090 | 04 | | |
| Honoraires de l'architecte.... | 250 | » | | |

2° Pour travaux complémentaires :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bois en général..... | 880 fr. | » | 2,750 | » |
| Sculpture..... | 1,163 | » | | |
| Dallage en pierre..... | 400 | » | | |
| Epi en plomb..... | 65 | » | | |
| Nettoyage..... | 80 | » | | |
| Honoraires de l'architecte..... | 162 | » | | |
| Ensemble..... | | | 6,750 fr. | » |

Après s'être étonnée d'un écart aussi considérable au chapitre des dépenses imprévues, dans un devis fixé d'abord à 4,000 fr. et aujourd'hui porté à 6,750 fr., la Commission entend successivement MM. Gaston le Breton, Pelay, Alfred Darcel et Maillet du Boullay en leurs observations.

M. Gaston le Breton a visité le porche de Ry au printemps. Les sculptures se ciselaient sur le bois neuf. On avait écarté le placage. Un moulage préalable avait été opéré avec le plus grand soin. Somme toute, lorsque M. le Breton l'a vu, le porche de Ry était en excellente voie de restauration. Quel est le sculpteur? il l'ignore.

Tout en désirant un travail bien fait, on ne saurait s'attendre, remarque M. Darcel, à trouver chez un artiste de notre époque la hardiesse de ciseau des sculpteurs sur bois du XVI^e siècle.

On a peine à s'expliquer, observe à son tour M. Maillet du Boullay, étant donné le cadre restreint de la restauration, que le chiffre total des travaux de sculpture, qui est de 2,253 fr. 04, dépasse ainsi de 1,163 fr., c'est-à-dire de plus du double, le chiffre de la dépense prévue.

M. Pelay exprime le vœu que les travaux soient soumis à l'examen d'un membre compétent d'entre nos collègues, chargé de s'enquérir en outre auprès de l'architecte des motifs d'une modification aussi aggravante apportée à son premier projet, qui semblait très bien étudié et avait obtenu l'assentiment unanime de la Commission.

M. le Président résume la discussion en priant d'examiner les travaux de restauration du porche de l'église de Ry, M. le chanoine Robert, qui accepte.

Réserve faite des observations qui précèdent et sous bénéfice du rapport favorable de M. l'abbé Robert, la Commission est d'avis qu'une allocation supplémentaire de 2,750 fr. soit accordée pour le « complet achèvement » de la restauration du porche de l'église de Ry.

*Réparations aux couvertures de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville.* — L'église de l'ancienne abbaye de Saint-Georges, devenue l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Boscherville, est classée, comme on sait, parmi les monuments historiques de première classe sur les listes de l'Etat et du département. La toiture de cette église est endommagée. Des infiltrations, produites sur plusieurs points, sont préjudiciables au monument. Plein d'une sollicitude incessante pour une église qui est le plus beau spécimen d'architecture romane dans nos contrées et dont il a surveillé tous les travaux de restauration, le maire de Saint-Martin, M. Allain, sollicite le concours du départe-

ment pour la réparation des couvertures. D'après un devis soigneusement détaillé, dressé par M. Delarue, géomètre à Duclair, le total des dépenses s'élève à 1,534 fr. sur lesquels la commune, suivant délibération du conseil municipal en date du 14 août 1880, prend 700 fr. à sa charge, « espérant que la commission départementale voudra bien lui accorder le reste. »

La Commission des Antiquités, consultée à ce sujet par lettre de M. le secrétaire général de la préfecture, en date du 19 août dernier, vu l'importance du monument, l'urgence des travaux à exécuter et la participation préalable de la commune, vu également l'état de la caisse des allocations, est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'accorder intégralement la subvention de 834 fr. réclamée pour réparations aux couvertures de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville.

*Travaux complémentaires à la pierre tombale commémorative de Guillaume Malet et de soutènement au collatéral du tombeau de sainte Honorine de Graville* (1). Sur l'invitation de M. le président, M. le chanoine Robert motive en quelques mots l'urgence du crédit demandé pour travaux complémentaires à la pierre tombale de Guillaume Malet et de soutènement au collatéral du tombeau de sainte Honorine de Graville.

En 1866, M. l'abbé Jeuffrain, nommé récemment curé de Graville-Sainte-Honorine, remarqua dans la chapelle de sainte Honorine une pierre tombale de grande dimension, sans légende, mais chargée de traces d'incrustations héraldiques, au nombre de douze ou quatorze, et présentant les effigies d'un chevalier et de sa femme. Cette pierre n'était

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.* Séance du 12 décembre 1877, t. IV, p. 191.

pas là depuis longtemps. On la voyait autrefois au milieu du chœur, où elle recouvrait, selon la tradition, les restes de Guillaume Malet, fondateur du prieuré. Dans le but de conserver cette dalle tumulaire, et pour la préserver de l'oblitération qui la menaçait, M. l'abbé Jeuffrain la fit relever et fixer contre le mur, du même côté et plus bas que le tombeau de sainte Honorine. Puis, le 27 juillet 1867, il fut procédé régulièrement, toujours par ordre de M. l'abbé Jeuffrain, et au lieu désigné par dom Duplessis (1), à la reconnaissance de la sépulture de Guillaume Malet et de sa femme, dûment constatée en présence de témoins et suivant procès-verbal de M. le docteur Beauregard en date du même jour. Les ossements de Guillaume Malet, enveloppés dans un sachet de taffetas cramoisi et renfermés dans un cercueil de plomb sur lequel on avait inscrit les mots : *Restes de haut et puissant seigneur Guillaume Malet de Graville*, et ceux de l'épouse de Guillaume Malet, également enveloppés dans un sachet de taffetas cramoisi et renfermés dans un cercueil de plomb sur lequel on avait inscrit ces mots : *Restes de haute et puissante dame N. épouse de messire Guillaume Malet de Graville*, furent déposés le 20 avril 1872, en présence de M. l'abbé Petitseigneur, curé de la paroisse, dans un caveau de briques à deux compartiments, construit au milieu du chœur, à l'endroit même où avait eu lieu, au XIIIe siècle, l'inhumation primitive. Sur une dalle tumulaire commémorative on grava l'inscription suivante : *Ici reposent les restes de Guillaume Malet, fondateur du prieuré de Graville, signataire de la grande charte, et de son épouse, décédés dans la première moitié du treizième siècle, visités en 1867 et honorablement replacés en 1872, avec le concours du département de la Seine-Inférieure et par la libéralité de sir Alexander Malet, baronnet, du*

(1) *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.* Paris, 1740, t. I, p. 169.

*marquis Gaston de Graville, des autres descendants de la famille Malet de Graville, tant en France qu'en Angleterre, et de M. l'abbé Jeuffrain, chanoine archiprêtre de la métropole de Rouen, ancien curé de cette paroisse.*

Les travaux de restauration de la sépulture de Guillaume Malet, confiés à M. Certain, entrepreneur au Havre, ont été en grande partie couverts, soit par des souscriptions particulières, soit par une allocation départementale. Mais un reliquat de solde du mémoire de maçonnerie, la gravure des armoiries de Guillaume Malet et de sa femme et un changement d'orientation dans la pierre tombale exigent une dépense supplémentaire de 194 fr. 96.

D'un autre côté, un tassement a eu lieu au collatéral ouest, dans le voisinage du tombeau de sainte Honorine. On se rappelle que ce tombeau, découvert par M. l'abbé Jeuffrain en 1867, avait été encadré l'année suivante dans une jolie arcade du XIII[e] siècle. Des déchirures se sont opérées dans la muraille et les colonnettes du tombeau lui-même se sont rompues en quelques endroits. Déjà l'administration s'est émue de cet état de choses, et a eu recours a de bonnes mesures préventives. Ainsi des terres ont été enlevées et un pavage incliné en silex, en rejetant les eaux pluviales, a eu pour résultat l'assèchement des murs. Reste un travail pressant de réfection et de consolidation, dont le devis s'élève à 968 fr.

La Commission reconnaît l'urgence, et après avoir invité M. l'abbé Robert à compléter le dossier par un rapport écrit, est d'avis qu'il y a lieu d'accorder la somme de 1,162 fr. 96 c. demandée pour réparations à l'église de Sainte-Honorine-de-Graville, classée comme monument historique de première classe par l'Etat et le département depuis 1850.

*Relèvement des pierres tombales dans les églises.* — M. Pelay appelle tout spécialement l'attention sur

ce point. Il lui paraîtrait désirable qu'une somme fût allouée pour relever les pierres tombales et les encastrer dans les murailles des monuments auxquelles elles appartiennent.

*Restauration de la tour et réfection de la flèche de Notre-Dame de Caudebec.* — L'honorable inspecteur des monuments historiques du département, M. Alfred Darcel, demande où en est le projet de restauration de la tour et de réfection de la flèche de Notre-Dame de Caudebec.. A cette question, très sympathique à la Commission, et dont l'intérêt s'augmente encore du caractère et de l'autorité de celui qui la pose, il est reconnu qu'on ne saurait utilement répondre que par des chiffres et des renseignements précis qui seront produits par le secrétaire-adjoint à la prochaine séance.

*Défiguration de l'aître de Saint-Maclou* (1). — M. Gaston le Breton vient de visiter aujourd'hui même avec M. Darcel l'aître de Saint-Maclou. Nos collègues ont eu le regret de constater que ce célèbre *Campo santo* de la ville de Rouen, décrit par M. Paul Baudry, immortalisé par le burin d'Hyacinthe Langlois, et reproduit sur l'album de tous les touristes, se trouvait en voie de fâcheuse défiguration. Ce curieux quadrilatère du XVI^e siècle serait compromis, seulement quant à l'aspect, par l'établissement d'un préau fermé d'un mur à hauteur d'appui, surmonté d'une grille et qui envahit de la manière la plus disgra-

(1) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, année 1859, p. 117; *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, année 1867, p. 70; *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, col. 408-410.

cieuse le quart de la cour intérieure, sinon le tiers. On rappelle que l'aître de Saint-Maclou est classé comme monument historique par l'Etat et le département depuis 1867. Mais, pour être juste, il faut tenir compte, d'un autre côté, des exigences de la propriété privée. C'est à concilier ces deux intérêts, quelquefois contraires, que l'administration apporte des efforts qui ne sont et ne peuvent pas être toujours couronnés de succès.

M. Maillet du Boullay résume la discussion à laquelle prennent part MM. Edouard Pelay et Paul Baudry, Darcel et de Beaurepaire, en disant que, quoiqu'il advienne, chaque fois que l'on touche à un monument historique sans autorisation, le devoir de la Commission est tout tracé : elle n'a qu'une chose à faire : protester, protester encore, protester toujours.

*Démolition de la fontaine du Marché-Neuf place Verdrel.* — Les travaux d'agrandissement du Palais-de-Justice entraînant la suppression de la fontaine du Marché-Neuf, M. Pelay demande si l'on a pris des mesures pour assurer la conservation de ce monument, qui n'a rien de remarquable, mais qui néanmoins symbolise l'époque de la République, et à ce titre seul mérite, comme spécimen, d'être sauvé de la destruction. Cette fontaine ne pourrait-elle être enlevée et transportée ailleurs, par exemple, dans le jardin ou dans la cour du cloître de Sainte-Marie?

M. Maillet du Boullay fait observer que, par suite d'une convention particulière, il est autorisé par M. le maire de Rouen, qui en a fait une clause du cahier des charges, à revendiquer, auprès des concessionnaires des travaux, tous les objets, de nature historique ou artistique quelconque, qui pourraient convenir au

musée d'antiquités. La fontaine du Marché-Neuf ne paraît à M. le directeur du musée qu'un monument d'ordre très secondaire, mais il est prêt à l'examiner de nouveau et à le réclamer, s'il y a lieu.

*Réparations à l'abside de l'église de Saint-Paul à Rouen.* (1) — M. Paul Baudry se préoccupe des réparations à poursuivre à l'église Saint-Paul, en partie *quinziémée*, selon l'expression de M. l'abbé Robert, et dont l'abside seule a été classée comme monument historique en 1867. M. de Beaurepaire estime que ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'espèce, est de consulter M. Sauvageot, qui a déjà procédé aux travaux de consolidation les plus urgents. M. Sauvageot a étudié avec le plus grand soin ce monument, dont il a scrupuleusement conjuré la ruine par de sages restaurations partielles, au moyen de fonds divers mais insuffisants, hélas! accordés par la ville de Rouen, d'une part, et, de l'autre, votés par la Commission des Antiquités et alloués par la commission départementale.

*Crypte de Saint-Godard* (2). — M. Gaston le Breton appelle l'attention de la Commission sur la crypte de Saint-Godard. Cette crypte, pour n'être pas classée comme monument historique, n'en offre pas moins un réel intérêt. C'est une antique et glorieuse sépulture normande. Elle a reçu les restes de saint Godard en 525 et de saint Romain en 644. Les étrangers ne manquent pas de la visiter. Quelques travaux d'entretien et de préservation seraient des plus désirables.

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1878, t. IV, p. 270-273 et 362.

(2) *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, col. 398-399.

*Chapelle de Saint-Julien des Chartreux ou des Bruyères, au Petit-Quevilly* (1). — La chapelle de Saint-Julien des Chartreux ou des Bruyères, située sur le territoire du Petit-Quevilly, est une charmante construction romane de la fin du XII^e siècle que le département, dont, dès 1818, la sollicitude avait été mise en éveil par les chaleureuses recommandations de M. Auguste le Prevost, a enfin classé comme monument historique de première classe en 1869. Or, la chapelle de Saint-Julien, dont les voûtes gardent encore la trace des peintures décoratives du XII^e et du XIII^e siècle, a besoin d'être réparée. La Commission des Antiquités a voté, à cet effet, dans sa séance du 30 décembre 1878, une somme de 2,000 fr. En attendant que le projet de restauration d'ensemble, préparé par l'architecte du département, M. Lefort, et dont nous entretenait notre collègue, M. Desmarest, à cette même séance du 30 décembre 1878, puisse être mis à exécution, M. Paul Baudry demande s'il a été fait provisoirement emploi de la susdite allocation et signale de nouveau ce dernier spécimen de l'architecture du XII^e siècle, sinon du XI^e, à la vigilance éclairée de l'administration départementale.

*Fouilles romaines et franques du manoir d'Alincourt à Lillebonne* (2). — Conformément aux résolutions arrêtées dans notre dernière séance, l'honorable

(1) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, année 1818, p. 16-18; année 1843, p. 332. — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, année 1867, p. 36-37; année 1869, p. 377; t. IV, année 1877, p. 163-164, et année 1878, p. 361.

(2) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, année 1872, p. 336-340.

directeur du musée d'antiquités, M. Maillet du Boullay, s'est transporté le 9 septembre dernier à Lillebonne, où l'attendaient deux membres de la Commission, MM. Gouellain et Brianchon. Conduit au manoir d'Alincourt par l'un des acquéreurs, M. Denize, notre collègue a pu, au simple aspect des ruines et des découvertes appartenant aux époques gallo-romaine et franque, se rendre promptement compte de l'importance des fouilles et de l'intérêt qu'aurait le département de les continuer à ses frais et à son profit. Une convention verbale, en conséquence, fut arrêtée immédiatement entre le co-propriétaire de l'immeuble et le représentant du département. Tous les objets trouvés jusqu'ici, sans exception, tels que marbres, monnaies, tronçons de colonne, briques d'hypocauste, crépis coloriés, armes, vases, etc., sont cédés par M. Denize à M. Maillet du Boullay moyennant deux cent cinquante francs. Quant aux objets divers à provenir des fouilles exécutées par le département, ils devront naturellement revenir au musée des antiquités. De plus, M. Denize, architecte géomètre à Lillebonne, s'engage à fournir, pour ce qui concerne les fouilles générales, un plan complet, avec échelle et légende, des substructions découvertes ou à découvrir, qui lui sera payé à part.

M. Maillet du Boullay est heureux de pouvoir confier la surveillance des fouilles d'Alincourt à M. Jérôme Duval, l'archéologue si dévoué dont les bons offices ne sauraient manquer de mériter, à nouveau comme par le passé, les remercîments de la Commission.

*Découverte d'objets en bronze à Déville.* — M. Maillet du Boullay donne des détails succincts sur une découverte d'objets en bronze faite dans le cimetière de Déville au commencement du mois de sep-

tembre dernier. Ces objets, consistant en une centaine de pièces, dont plusieurs très intéressantes, du poids de neuf kilogrammes, ont été recueillis par M. Gouellain et offerts par M. Autin, maire de Déville, au musée d'antiquités. A cet acte de générosité intelligente, M. le directeur du musée s'est empressé de répondre par l'envoi d'une somme de cinquante francs destinée au bureau de bienfaisance de la commune de Déville-lès-Rouen.

M. Maillet du Boullay croit devoir borner là sa communication sur la découverte franque soumise en ce moment à l'examen de M. Gouellain, qui en fera l'objet d'un rapport écrit et détaillé à la Commission.

*Théâtre romain à Saint-André-sur-Cailly.* — C'est le 10 novembre 1870 que l'abbé Cochet annonçait à la Commission, réunie malgré la guerre, la découverte d'un important théâtre romain à Saint-André-sur-Cailly. A la description sommaire de ce théâtre, à peine entrevu, et que notre grand archéologue compare à celui de Jublains (Mayenne), est annexé un plan que l'on peut voir dans le deuxième volume du *Bulletin de la Commission*, p. 49-50. Plusieurs membres de la Commission ont agité, dans de récentes séances, la question de savoir si l'on ne pourrait pas reprendre des fouilles regrettablement interrompues. Des démarches en ce sens ont été faites par nos collègues, MM. l'abbé Tougard, Pelay et Gaston le Breton, auprès du propriétaire de la ferme où se trouve le théâtre romain de Cailly, M. Lasnier. Ces démarches n'ayant point abouti, M. Pelay demande s'il n'y aurait point possibilité de les renouveler et d'en poursuivre la solution.

La Commission est d'avis que l'on tente un nouvel

effort, soit auprès du propriétaire, soit auprès du fermier dont les intérêts n'ont peut-être pas été suffisamment sauvegardés en 1870, et elle confie à M. Maillet du Boullay, comme délégué officiel, le soin de cette négociation.

*Proposition de classement de l'église de Saint-Wandrille-Rançon.* — M. Brianchon donne lecture d'une lettre de M. Beaucousin, membre de la Société de l'Histoire de Normandie, à Yvetot, en date du 30 septembre dernier, concernant l'antique église paroissiale de Saint-Michel, à Saint-Wandrille-Rançon, et ainsi conçue :

Je suis allé aujourd'hui à Saint-Wandrille avec notre ami, M. le docteur Gueroult. J'y ai vu des choses très remarquables. La tour romane de l'église de la paroisse est du XIe ou XIIe siècle. Elle est supportée par quatre piliers ronds, trapus, garnis de chapiteaux ioniques, avec une volute à peu près de ce genre en supposant que ce soit bien dessiné (1). Or, des piliers ayant des chapiteaux de cette sorte ne sont pas des chapiteaux romans, et cependant ils sont *antérieurs à la tour du XIe siècle qu'ils supportent*. D'un autre côté, deux d'entre eux, ceux du côté méridional, sont encastrés à moitié dans une construction du XIe siècle parfaitement reconnaissable à ses voûtes en plein cintre et à ses chapiteaux romans. Cette construction est un collage qui recouvre à moitié les piliers en question. Ils sont donc antérieurs à la construction romane. Quelle conclusion tirer de tout ceci, sinon que ces quatre piliers et un autre tout à fait semblable, sont les restes d'une ancienne construction. Or, dans le Xe siècle, on ne construisait guère en pleine invasion normande. Nous serions donc en présence du reste de la primitive

(1) Voir le dessin d'un chapiteau conservé aux archives de la Commission.

construction dont la date la moins reculée serait le IXe siècle. Avouez que, si je ne me trompe pas, une construction du IXe siècle et peut-être du VIIIe est une grande rareté dans le pays et mériterait d'être conservée. Or, on vient précisément de déclasser l'église de Saint-Wandrille qui n'est plus monument historique. Le déclassement a été demandé afin de faciliter les constructions qu'on exécute en ce moment, et dont le premier résultat a été la destruction d'une abside romane considérée comme un bijou par M. l'abbé Cochet. (1) Les piliers dont nous parlons, trop faibles pour supporter la tour et privés de la maçonnerie qui, en les encastrant, les soutenait, sont menacés de destruction. Avouez que ce serait regrettable.

Une partie de ces observations est due à un touriste anglais, M. Galloway, en ce moment à Saint-Wandrille. Je vous les soumets, afin que vous voyez s'il y a lieu d'aviser.

M. Brianchon ajoute que, dès le 6 septembre, une lettre de M. Biochet, notaire à Caudebec, avait appelé déjà son attention sur l'église de Saint-Wandrille d'une manière toute particulière.

M. Galloway, écrivait M. Biochet (M. Galloway est un architecte-archéologue écossais, qui a signé plusieurs travaux dans les *Proceedings* de la Société des antiquaires d'Édimbourg), M. Galloway avait déjà visité cette église, il y a quatre ans. Il avait mesuré et relevé notamment une petite abside semi-circulaire du roman secondaire des Xe ou XIe siècles. Cette année il a porté particulièrement ses études sur le corps central de l'église et ses grosses colonnes rondes. On les attribuait, paraît-il, à la renaissance, tandis qu'elles seraient un vestige bien rare dans notre contrée du roman primaire. Elle sont ioniques, avec griffes sur le piédestal.

(1) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbé Cochet, 1852, t. I, p. 96.

Laissant de côté la discussion scientifique qui démontre ce point, je tiens à vous donner au moins une preuve de l'âge relatif de ces colonnes.

L'une d'elles, ainsi que son chapiteau, est encastrée dans un mur du XIe siècle, qui a respecté la forme cylindrique de la colonne, aussi bien que tous les détails du chapiteau.

Malheureusement la muraille en question, du XIe siècle, est menacée de destruction prochaine, et il faut se hâter pour constater *de visu* la preuve qui résulte de la juxtaposition de ces œuvres différentes.

Si je suis bien informé, M. le duc de Stacpoole a exprimé le regret de la destruction de la petite abside démolie l'année dernière et il va la faire reproduire de ses deniers. Il paraîtrait aussi disposé à sauver les autres portions de même style et à modifier à cet effet ses projets d'agrandissement de l'église. La chose serait facile s'il n'y avait déjà des travaux commencés et un chantier installé. L'intervention de la Commission des Antiquités serait donc de la plus haute urgence, et je serais heureux que la vieille église vous dût la conservation d'une de ses parties les plus intéressantes, tant par elle-même que par le témoignage qu'elle porte en faveur de la date à attribuer aux grosses colonnes de la nef peut-être mérovingiennes, mais à coup sûr carlovingiennes.

Dans la maçonnerie intérieure d'un pan de mur qui paraissait roman, j'ai recueilli l'année dernière un médaillon grotesque qui pourrait provenir des constructions primitives.

M. Galloway est à l'abbaye de Fontenelle en ce moment, et pourrait vous donner lui-même tous les détails possibles à l'appui de sa découverte.

M. le Président demande à préciser l'état de la question.

L'église de Saint-Wandrille, considérée par l'abbé

Cochet comme une construction hybride des XIe, XIIe, XIIIe et XVIe siècles, avait été classée par l'État au nombre des monuments historiques. En 1879, un remaniement au côté sud de l'église ayant été jugé nécessaire, une demande en autorisation fut adressée par le maire de Saint-Wandrille-Rançon au ministère, qui l'approuva, en faisant observer d'ailleurs que, vu son peu d'importance au point de vue général, cette église venait d'être rayée de la liste des monuments historiques.

On peut regretter ce déclassement et la disparition de l'abside qui en est la conséquence, mais il n'en est pas moins juste de reconnaître que les formalités ont été observées et que tout s'est régulièrement passé.

Après avoir déposé sur le bureau un plan de l'église de Saint-Wandrille signé W. Galloway, avec deux dessins du même architecte, figurant une rosace et un chapiteau, M. le docteur Gueroult s'exprime ainsi :

Plus j'examine dans ses détails la première église de Saint-Wandrille, bâtie sous le vocable de Saint-Michel, vers 735, par Ermhard, prieur de Teutsind, neuvième abbé de Fontenelle, plus j'incline à maintenir l'impression de ma première visite avec M. Beaucousin, le 30 septembre dernier, impression que je résume aujourd'hui pour la Commission.

Ladite église, du VIIIe siècle, me paraît en majeure partie supportée sur des éléments antiques, bien antérieurs à sa construction, que je suis porté à considérer comme appartenant au style romain.

Ces éléments, primordiaux, à mon sentiment, consisteraient en treize colonnes d'ordonnance ionique, se décomposant ainsi : huit, avec leurs arcades décorées de caissons à rosaces similaires aux ornementations de l'espèce, que conservent, à Rome, divers arcs de triomphe impériaux, se voient dans la nef, et, sur les huit, deux

restent engagées, à l'intérieur, de chaque côté du portail. Toutes, sans exception, mesurant soixante-cinq centimètres de diamètre, sont plus hautes, moins massives que celles du chœur, au nombre de cinq : A, B, C, D, E (V. le plan).

De ces dernières, quatre, A, B, C, D, destinées à soutenir la grosse tour carrée centrale, contemporaine de Guillaume-le-Bâtard (1035-1087), offrent quatre-vingt-douze centimètres de diamètre ; la cinquième E atteint même quatre-vingt-quinze centimètres. Elle s'aperçoit à gauche du sanctuaire, comme dans la chapelle de la Vierge, qui occupe le transept nord du XIVe siècle.

Les treize supports ioniques sus-énoncés, en pierre de Caumont, à assises multiples, reposent sur un lourd piédestal dès le début quadrangulaire, aux arêtes duquel on remarque un détail caractéristique, d'emploi fréquent dans l'architecture romaine : c'est une griffe en feuille d'acanthe, simple, épanouie aux quatre angles, sur les tores, la scotie et la plinthe.

Plusieurs embases ont été diminuées, arrondies ou adoucies ultérieurement, à leurs encoignures, pour en atténuer le choc aux officiants et aux fidèles. L'église Saint-Michel montre dans son ensemble ces modifications et, en outre, des remaniements opérés suivant le cours des âges successifs.

Le chœur, dont le berceau révèle le XIIIe siècle, s'appuie par exemple, à droite, sur une colonne svelte, élancée F, à chapiteau du temps de saint Louis, et, à gauche, sur une autre adjacente, massive, d'ordre ionique E. Le chapiteau se trouvant trop bas, on l'a exhaussé, mis de niveau, à l'aide d'un bloc à peine équarri et de tronçons du genre ogival superposés. Semblable observation s'applique à la colonne voisine congénère B, également à gauche, présentant le même anachronisme, et à celle d'en face C, partiellement comprise dans la partie murale du sud.

Le transept méridional du XIe siècle, ajouré d'une pe-

tite baie cintrée de pareille époque, aux décorations en têtes de clous, se terminait, à l'orient, par une intéressante abside circulaire, servant de sacristie, abattue en 1879.

Cette regrettable démolition a décélé des colonnes romanes, avec leur arcade, et d'anciens crépis coloriés. (Voir dessin de M. W. Galloway).

Il importe de signaler que les treize colonnes primitives précitées affectent une disposition particulière : au lieu d'être assujetties au parallélisme ordinaire, elles décrivent, en convergeant, une courbe progressivement rétrécie depuis le portail jusqu'au maître-autel, au fond du sanctuaire.

J'ajouterai que les consoles, les contreforts, sont, pour moi, juxtaposés aux éléments internes de l'édifice.

Le *Chronicon fontanellense*, le plus vieil ouvrage (IXe ou Xe siècle) traitant de l'érection de la basilique Saint-Michel, rapporte, chapitre X, page 27, qu'elle fut bâtie avec des matériaux antiques, des pierres toutes polies provenant de quelque monument en ruines et apportées de Lillebonne.

*Sub hujus denique tempore Ermharius* (1) *præpositus ejus ædificavit basilicam beatissimi Archangeli Michaelis, licet modico pulcherrimo tamen opere, allatis videlicet petris politis de Juliobona, castro quondam nobilissimo, ad construendos arcus seu frontispicium ejusdem templi...* (2).

(1) *Ermharius* et non *Erinharius* ou *Erinhardus*, comme l'écrit l'abbé Cochet dans ses *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 96. — Note de M. le docteur Gueroult.

(2) *Majus Chronicon fontanellense*, conservé à la bibliothèque du Havre. Manuscrit sur vélin, petit in-fol. de 300 feuilles, relié en parchemin et contenant les documents du IX. au XVII. siècle, recueillis en un chartrier par D. Augustin de Broix, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, p. 179. — Note de M. le docteur Gueroult.

L'interprétation mot-à-mot du texte latin précédent ne semblerait-elle point étayer mon aperçu ?

Des faits énumérés on peut, je pense, tirer la conclusion suivante : l'édification de l'église Saint-Michel embrasse deux périodes chronologiques distinctes, la première antérieure, la seconde postérieure à l'invasion normande.

Résumé fait de la discussion par M. le Président, la Commission, après en avoir délibéré, et attendu :

Que le point de vue auquel se placent le département et l'Etat pour considérer les monuments n'est pas le même ;

Que, en conséquence, il ne suit nécessairement pas, de ce que l'église de Saint-Wandrille est sans intérêt pour l'État, qui possède beaucoup de types semblables et même meilleurs, qu'elle doive pour cette raison être laissée dans l'ombre par le département qui en a très peu ;

Est d'avis, mais après examen préalable et formelle constatation du caractère exceptionnellement antique de l'édifice, de requérir à nouveau, s'il y a lieu, le classement de l'église de Saint-Wandrille au nombre des monuments historiques du département.

M. de Beaurepaire donne lecture de quelques notes concernant les peintres de Rouen, Pierre Léger et Pierre Le Tellier, et les sépultures qui furent transportées de l'église des Jacobins de Rouen en l'église de Pavilly, par les soins et sur la demande du président d'Acquigny.

NOTICES SUR PIERRE LÉGER ET PIERRE LE TELLIER.

A propos du tableau de la Rédemption des captifs, j'ai eu l'occasion de dire quelques mots de l'auteur, trop peu connu, de cette œuvre d'art, assurément digne d'attention.

Permettez-moi, Messieurs, en attendant mieux, de vous communiquer quelques notes sur cet article rouennais.

Pierre Léger habita, pendant la plus grande partie de

sa vie, la paroisse St-Nicolas de Rouen. Le 21 septembre 1688, il avait épousé Anne Despinay, comme lui, domiciliée sur cette paroisse. Il eut le malheur de la perdre le 11 février 1724, et mourut environ neuf ans après elle, le 22 janvier 1733, à l'âge de 75 ans. L'un et l'autre furent enterrés en l'église de St-Nicolas, dans la nef de la chapelle de la Vierge près de la chaire. Les actes de décès portent la signature de leur fils Philibert Léger. Ce dernier fut pendant plusieurs années sacriste à St-Nicolas, chapelain de la cathédrale, chapelain des Ursulines de Rouen, curé d'Amfreville, et en dernier lieu curé de St-Pierre-le-Portier de Rouen. Il mourut en cette ville le 27 janvier 1778. Il avait légué à la communauté de St-Patrice le peu de bien qui lui restait. L'archevêque détermina la communauté de St-Patrice à renoncer à sa succession en faveur des héritiers naturels dont la fortune était plus que modeste.

La maison habitée par Pierre Léger appartenait aux Clémentins et faisait partie de leur collège. Il l'occupa depuis 1692 jusqu'à l'époque de son décès.

Les comptes de la fabrique constatent qu'il avait été trésorier de sa paroisse. Je suis porté à penser qu'il était fils d'un Nicolas-Pierre Léger, dont l'enterrement eut lieu en l'église de St-Nicolas, le 7 août 1690.

Le même collège des Clémentins servit, pendant quelques années, de résidence à un peintre plus connu, et dont le musée de Rouen conserve un grand nombre de tableaux. Je veux parler de Pierre Le Tellier, dont M. de Chennevières a esquissé la biographie dans ses *Recherches sur les peintres provinciaux*, et qu'il suppose avoir été parent et élève de Poussin. Il fut locataire des Clémentins de 1651 à 1671, ce qui prouve qu'il avait quitté l'Italie plus tôt que ne le dit M. de Chennevières. Le prix du loyer, 40 livres par an, prouve encore que l'art qui lui valut une juste réputation ne lui procura qu'une médiocre aisance.

Dans le cours de l'année 1672, la 2me année d'un bail de neuf ans,on le voit abandonner la maison des Clémentins. Je ne saurais dire où il transféra sa résidence.

M. de Chennevières, conjecture avec assez de vraisemblance qu'il dut mourir vers 1700. Assurément ce ne fut sur la paroisse de St-Nicolas, puisque les actes de l'État civil de cette paroisse, où l'on ne remarque pas de lacunes, n'en font pas mention (1).

### SÉPULTURES TRANSPORTÉES DES JACOBINS DE ROUEN EN L'ÉGLISE DE PAVILLY

L'église de Pavilly renferme quelques inscriptions tumulaires qui y furent posées, vers la fin du dernier siècle, par les soins du président d'Acquigny. J'ai retrouvé, aux archives de Bolbec, une lettre de ce magistrat qui m'a paru mériter d'être relevée. Elle est adressée à M. Telle de la Poterie, pour lors curé de Bolbec, et porte la date du 19 janvier 1782. Le pieux magistrat l'écrivit au retour d'un voyage qu'il avait fait, avec son fils, à Pavilly « pour y faire le service et le nouvel enterrement de M. de Dreux ». « Le tout, écrit-il, s'y est fait avec la plus grande solennité. Mon fils y avoit appelé tout le clergé de ses parroisses... C'est M. l'abbé de la Roche qui a officié, comme de raison. Je vous donne avis, Monsieur, que les Jacobins ont jugé à propos d'arracher toutes les tombes de leur église, et de les vendre, de sorte que l'on ne peut plus à présent découvrir la place d'aucune famille. Il faut que le duc de Charost demande à notre cardinal de faire fouiller les voûtes de l'église des Jacobins, en retirer tous les ossements des illustres défunts, des religieux, des prêtres qui y reposent, et les mettre tous dans une grande fosse, dans l'église nouvelle des Jacobins. Ce sera un service que

(1) Il s'était marié à une femme nommée Marie Legard, dont il eut un fils qui fut baptisé sous le nom de Marc, le 2 septembre 1671, et eut pour parrain Nicolas Drouin et pour marraine Françoise Le Tellier.

M. le duc rendroit à tous les défunts de cette église qui vont rester à la voirie, si personne ne réclame. Je repars pour Acquigny jusqu'à ce que j'aille à Gremonville pour les quarante-heures. »

Il n'est pas douteux que les Jacobins de Rouen n'aient fait droit à la plainte de M. d'Acquigny. Ils lui rendirent les ossements de Robert et de Jean Le Roux d'Esneval, décédés l'un le 20 juin 1478, l'autre le 14 juin 1498, comme on le voit par une inscription tumulaire relative à ces deux personnages, placée en l'église de Pavilly.

Les exhumations qui avaient donné lieu à la plainte de M. d'Acquigny avaient été nécessitées par l'aliénation que les Jacobins durent faire de leur ancienne église, dont le pignon et une riche rosace, du temps de saint Louis, étaient visibles encore, il y a peu d'années, avant qu'on eût reconstruit la Préfecture.

Ces religieux, afin de se procurer quelques ressources, avaient eu la malencontreuse idée d'emphytéoser, à M. de Crosne, intendant de la généralité, un hôtel qu'ils firent construire pour lui, lequel se trouvait interposé entre leur église et le bâtiment qu'ils se réservaient, où se trouvent présentement installés une partie des bureaux de la Préfecture. Cette construction nouvelle les avait obligés à boucher les fenêtres qui donnaient du jour à la sous-aile unique de l'église. Mais l'inconvénient le plus grave, c'est qu'ils n'avaient plus d'accès dans cette église que par une galerie ou allée formant jadis un des carrés de leur cloître et de la longueur d'environ 60 pieds. Il résultait de cette disposition que l'église échappait à leur surveillance, et qu'elle était comme abandonnée, si ce n'est à l'heure des offices.

Il arriva qu'un vol sacrilège y fut commis dans la matinée du 6 décembre 1778. Après information faite par les vicaires généraux, MM. Terrisse et Bordier, Mgr de la Rochefoucauld ordonna qu'en signe de deuil du sacrilège, l'église demeurerait fermée tous les jours, fêtes et non fêtes,

qu'il n'y serait fait aucun office public, jusqu'à ce qu'il eût été pourvu par lui à la réparation solennelle qu'il se proposait d'ordonner.

Les Jacobins comprirent alors la faute qu'ils avaient commise et le besoin qu'ils avaient d'avoir une église plus à leur proximité. Ils emphytéosèrent l'ancienne, et en firent construire une autre, des plus modestes (elle leur coûta 33,000 fr.), par le sieur Thibault, architecte de Rouen.

Elle avait 71 pieds de longueur. Le portail donnait sur la rue des Jacobins (aujourd'hui, rue de Fontenelle), en face de la rue Neuve (la rue qui vient de la rue du Vieux-Palais à la rue de Fontenelle, et qui porte aujourd'hui le nom de rue Racine.

Cette église fut bénite le 7 août 1782.

Quelques annés après elle fut rasée ; la rue Racine, de la rue de Fontenelle au boulevard, passe sur le terrain qu'elle occupa si peu de temps.

Les précautions de M. d'Acquigny furent ainsi rendues complétement inutiles, du moins en ce qui concerne les sépultures qu'il n'avait pu réclamer comme un héritage de famille. Elles n'eurent même d'autre effet que de faire transférer les ossements qu'il voulait sauver dans un sol voué à une irréparable profanation.

*Cotte d'armes de Henri IV.*— Nous empruntons à un registre de tabellionage de Rouen la note suivante, relative à Henri IV :

Le 14 oct. 1596, ce prince fit son Entrée en sa bonne ville de Rouen, qu'il n'avait pas tenu à lui de visiter plus tôt et dans un autre appareil.

Ce jour-là même il se fit faire, par Guill. Delaître, maître brodeur, « une cotte d'armes de velours viollet cramoisy, couverte de ses 12 fleurs de lis d'or fin et le titre de Bourbon, garnie de ses franges et cordons et doublée de taffetas viollet cramoisy. » Cette cotte fut faite exprès et précipitamment pour servir à l'Entrée. Elle coûta 106 écus

qui furent payés à Delaître, le 6 sept. 1597, par Jean Le Roux, payeur de l'argenterie du Roi.

*Vitraux de Saint-Gervais.* — M. de Beaurepaire ajoute, en terminant ses communications, que le dernier ouragan du 12 mars 1876 a mis dans un tel état de dévastation les deux verrières du XVI$^{e}$ siècle qui ornaient le pignon de l'église de Saint-Gervais, qu'il a fallu renoncer à les restaurer. On a pris la précaution d'en recueillir les morceaux et de les appliquer sur de gros et fort papier, ce qui permettra au conseil de fabrique de les conserver d'une façon quelconque, soit en les plaçant dans le trésor de l'église, soit en les mettant à la disposition du directeur du musée d'antiquités. Ces vitraux représentaient, l'un, saint Jean-Baptiste et sainte Barbe (il avait été donné par les tisserands de Cauchoise); l'autre, saint Nicolas. Tous deux ont été décrits par M. Jules Thieury, dans sa Notice sur l'église Saint-Gervais.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire-adjoint,*
BRIANCHON.

---

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1880

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents: MM. P. Baudry, Billiard, Brianchon, Desmarest, Gouellain, le docteur Gueroult, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Robert, Sauvageot, de Vesly et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 31 juillet et 7 octobre sont successivement lus par MM. d'Estaintot et Brianchon et adoptés.

La correspondance imprimée comprend:

*Congrès archéologique de France*, XLVI^e^ session. Vienne 1879, 1 vol. in-8. — *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Rouen*, 2 sess., 1879. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 1^er^ juillet 1880. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, 105. — *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, janvier-mars 1880. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, 15 janvier-11 mars 1880. — *Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Aube*, t. XVI, année 1879. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1^er^ trimestre 1880. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, in.-8°. — *Tératologie Entomologique, Coléoptères anormaux*, par MM. Mocquerys et Bourgeois, 1880, in-8°. — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 3^e^ série, t. II, 1^re^ et 2^e^ livraisons (in-4°). — *Compte-rendu de la Commission impériale et archéologique de Saint-Pétersbourg pour l'année* 1877. Saint-Pétersbourg, 1880, in-f°, avec atlas. — *La Seigneurie et les Seigneurs de Cany en Normandie*, par Saudret, offert par M. le baron d'Hunolstein.

*Nomination de M. de Vesly comme membre de la commission.* — La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. le Préfet de la Seine-Inférieure, en date du 7 octobre, contenant envoi de l'expédition d'un arrêté préfectoral, daté du 28 août 1880, et por-

tant nomination comme membre de la Commission, en vertu des arrêtés préfectoraux des 21 février, 18 et 19 novembre 1821, de M. Léon de Vesly, architecte, professeur à l'école supérieure des sciences et à l'école professionnelle de Rouen.

M. le Président, en se félicitant de la nouvelle acquisition faite par la Commission, exprime le regret qu'elle éprouve de la perte de M. Frantz, mort il y a quelques semaines, et qui, pendant son passage à la préfecture de la Seine-Inférieure, avait prêté le concours le plus bienveillant aux travaux de la Commission, et n'avait pas peu contribué à la préparation de l'arrêté préfectoral qui l'investit du droit de proposition direct pour les allocations du crédit de 25,000 francs affectés aux monuments historiques départementaux.

*Gonfreville-l'Orcher, sépulture franque.* — M. Rœssler a envoyé la note suivante relative à des découvertes de l'époque franque faites à Gonfreville-l'Orcher.

Le bulletin de la Commission a signalé, à diverses reprises, des découvertes de hachettes et coins en bronze à Gonfreville-l'Orcher. En dernier lieu, M. Toutain-Mazeville a rencontré une sépulture ancienne, mais du côté de la commune, vers Gournay et Bévillers. Il ne s'agit plus, comme on l'a cru d'abord, de l'époque gauloise, des armes en fer de diverses dimensions ayant présenté les types bien connus des premiers siècles de la monarchie.

Parmi les objets recueillis dans le tombeau et préservés par M. Toutain, on remarque de belles agrafes ornementées, en argent, d'une physionomie saxonne et un beau vase ornementé d'une incrustation en terre rouge faisant le tour de la partie supérieure, ainsi que d'un groupe de signes cunéiformes qui, au premier abord, ressemble à une

inscription. Peut-être, dans l'origine, ces signes avaient-ils été reproduits d'après d'autres vases plus anciens, avec un nom et une dédicace. Mais ici, comme sur bien d'autres spécimens de la poterie des mêmes époques, on ne reconnaît plus qu'une ornementation, ou sans signification déterminée ou dont l'interprétation n'était plus reconnaissable depuis longtemps.

Nous aurions voulu accompagner cette trop incomplète description de quelques dessins. Mais nous avons si longtemps tardé à communiquer notre première impression à la commission, que nous prions nos collègues d'agréer celle-ci, bien qu'incomplète et insuffisamment approfondie, une étude du terrain lui-même nous semblant encore nécessaire pour formuler une date rigoureusement exacte.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que des recherches faites, près de Collemoulins, à la Pierre-Grise, n'ont donné aucun résultat, quoiqu'on ait affirmé, il y a quelque vingt ans, y avoir reconnu une sépulture et une monnaie gauloise. Cette monnaie existe, nous en avons publié nous-même le dessin en 1866. Mais il nous a été impossible jusqu'ici de le rattacher d'une manière positive au point précis qui a été indiqué sur des autorités peut-être un peu vagues.

*Porche de Ry. Rapport de M. l'abbé Robert. Demande d'allocation de 2,750 fr.* — M. l'abbé Robert présente le rapport dont il avait été chargé à la précédente séance, sur les travaux exécutés et à exécuter au porche de Ry.

Après avoir indiqué qu'il s'y est rendu le 15 novembre accompagné de l'architecte M. Paul Lecoeur, il s'exprime ainsi :

« Cette vérification a été pleinement satisfaisante. Les colonnettes sont entièrement sculptées et l'architecte s'est inspiré, comme il le devait, des témoins demeurés engagés à moitié dans les poteaux. Huit pièces

de panneaux sur douze restent à sculpter et encore là des témoins sont généralement bien conservés. Il reste à sculpter à l'intérieur les têtes d'anges, les figurines, les bas-reliefs et les rosaces de la voûte.

« Le devis d'achèvement de ce porche s'élevant à la somme de 2,750 fr. ne m'a paru avoir rien d'exagéré. »

Notre collègue exprime en terminant le regret qu'un projet de restauration complète de l'église, qui réservait au porche une place en harmonie avec son importance, n'ait pu être entreprise par suite du refus du concours du conseil municipal.

Après l'audition de ce rapport, la Commission décide qu'il y a lieu de comprendre le porche de Ry pour une nouvelle allocation de 2,750 fr. dans la répartition du crédit affecté aux monuments historiques, et charge le secrétaire de transmettre à M. le Préfet l'expression de ce vœu.

*Communication de M. Galloway sur l'église de Saint-Wandrille-Rançon.*— M. le Président a reçu, à l'occasion des constatations archéologiques de l'église de Saint-Wandrille-Rançon et de ses chapiteaux considérés comme remontant à l'époque carlovingienne, un long rapport de M. Galloway, membre de la Société des Antiquaires d'Écosse.

Cette communication en anglais sera étudiée à une prochaine séance. L'examen des dessins qui y sont reproduits provoque toutefois de la part de MM. Sauvageot et Desmarest quelques doutes sur l'attribution proposée.

*Allocation supplémentaire de 300 fr. en faveur du clocher de Valliquerville.* — M. le Président ayant été informé que la fabrique de Valliquerville serait

disposée à affecter une somme de 300 fr. à la réparation du couronnement de la tour, atteinte par l'ouragan de 1876, proposerait de venir à son secours en augmentant de 300 fr. l'allocation précédemment adoptée et de la porter de 500 à 800 fr.

Cette proposition est ratifiée par la Commission. L'expression de ce vœu sera transmise à M. le Préfet.

*Église Saint-Wandrille. Chapiteaux ioniques.* — M. Brianchon fait la communication suivante à propos des chapiteaux ioniques de l'église de Saint-Wandrille.

J'ai visité, le 18 novembre dernier, avec notre zélé collègue, M. le docteur Gueroult, l'église de Saint-Wandrille dont le côté sud-est en pleine voie de modification. Les quatre piliers aux vieux chapiteaux ioniques, qui supportent la tour romane, me paraissent remonter à une haute antiquité. Mais, par contre, je suis de l'avis de l'abbé Cochet qui ramène au règne de François Ier la reconstruction des « arcades cintrées de la nef étayées sur des colonnes ioniques (1) ». Quoi qu'il en soit, la question, même réduite à ses plus simples termes, nous semble offrir un intérêt en quelque sorte exceptionnel, et nous faisons des vœux pour que les archéologues compétents, et surtout les spécialistes d'entre nos confrères, fassent un pélerinage à notre Saint-Michel des bords de la Seine et jugent par eux-mêmes du véritable caractère d'une architecture qui divise les meilleurs esprits, et devant laquelle nous regrettons de n'avoir qu'à incliner notre incapacité la plus absolue.

M. Gueroult persiste dans l'opinion par lui précé-

(1) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbé Cochet, t. I, p. 96.

demment émise et croit pouvoir rattacher ces chapiteaux à l'époque *gréco-romaine*.

*Déville. Découverte de fragments de bronze romains.* — M. G. Gouellain obtient la parole et fait une intéressante et complète communication sur un ensemble de cent douze objets ou fragments d'objets en bronze, découverts le 4 septembre dernier dans le cimetière de Déville, en ouvrant une fosse dans la partie des terrains récemment annexés qui longe le bois Larchevêque.

Ce précieux dépôt était enfoui à la profondeur de 1m 50. Revendiqué aussitôt par le maire de Déville, M. Autin, il a été offert par lui, au nom de l'administration municipale à notre musée départemental, et l'on ne saurait trop le féliciter de son intelligente initiative, à laquelle notre honorable collègue, appelé dès le début pour apprécier la valeur archéologique de la découverte, n'a pas été étranger.

M. Gouellain a dressé l'inventaire exact et détaillé des objets compris dans la découverte, et qui sont exposés sous les yeux de la Commission,

Ils se décomposent ainsi :

1 Moule à couler les hachettes composé de deux parties se juxtaposant exactement par une combinaison de points de repère soigneusement établis. (1,410 gr.)

3 Hachettes de grandeurs inégales, pourvues d'un anneau de suspension : une forte, une moyenne, une petite.

1 Ciseau de moyenne grandeur.

7 Fragments de hachettes dont l'une présente, dans sa concavité, des débris d'objets brisés, enfoncés de force pour être fondus et tenir moins de place dans le creuset ou le fourneau.

1 Pointe de javelot parfaitement conservée; à la partie inférieure deux trous pour la fixer à sa lance en bois, au moyen d'un clou.

4 Fragments de pointes de javelot dont l'un seulement est passablement conservé, les trois autres n'étant que des débris.

4 Gouges, dont une notamment dans sa complète intégrité; les trois autres montrent dans leur concavité des débris d'objets en métal enfoncés de force ; on y rencontre des pointes de couteau, des anneaux, des armilles brisées, etc., et autres choses méconnaissables.

1 Rondelle de 0,05 c., percée d'un trou en son milieu.

1 Fragment d'un objet semblable, de 0,06 c., brisé par le milieu.

3 Faucilles dont l'une non émoussée en dents de scie ; dans les deux autres, ayant beaucoup servi, cette particularité a complètement disparu : toutes ont un trou qui permettrait de les fixer dans un manche avec un clou.

1 superbe manche de couteau ou de poignard de 0,09 c., orné de trois bandes en relief pour assurer le contact des doigts; un bout de lame y est emmanché, 0,03 c.

4 Fragments de lames n'ayant entre eux, ni avec l'objet qui précède, nulle corrélation.

10 Fragments de boîte à miroir, travail à l'estampé.

1 Bout de fourreau avec un renflement à sa base, long de 0,06 c.

4 Armilles, ornées de stries fondues et de motifs variés, très bien conservees : deux grandes, une moyenne, une petite pour enfant.

4 Fragments d'armilles dont l'une ouverte, de 0,15 c. de longueur; dans le plus gros de ces fragments une tige de bronze a été enfoncée de force.

1 Superbe armille en bronze estampé de 0,32 c. de

développement, brisée en trois pièces et montrant des ornements gravés à la pointe, d'une grande finesse d'exécution, des stries et une ornementation régulière très remarquable.

1 Torque pour collier ou bracelet en bronze spiralé, de 0,48 c. de longueur ; les extrémités s'amincissent et se terminent en crochets.

1 Bout de torque très fin, 0,11 c., ou de bracelet d'enfant, ou boucle d'oreille.

13 Perles de bronze ayant, d'après leur diamètre, dû entrer dans la composition de ce collier.

2 Gros anneaux creux de 0,02 1/2 à 0,03 c.

1 Fragment creux semblable au précédent.

11 Anneaux pleins, de grandeurs variées, depuis 0,04 jusqu'à moins de 0,02.

3 Anneaux aplatis et variés, de dimentions de 0,03 à 0,01 1/2.

1 Anneau de 0,04 c., attaché à un bout de ressort.

1 Bout de ressort isolé.

1 Clou, à tête aplatie, avec sa tige.

1 Id. id. avec tige transversale intérieure, pour être cousu sur un vêtement ou harnais.

1 Débris d'un objet composé de quatre branches en croix, percé d'un trou au milieu.

1 Petit tube avec renflement à ses extrémités.

1 Rectangle creux, percé de cinq ouvertures et surmonté d'un anneau solide de 0,05 c. (pour porter un coffret ou maintenir les guides)

1 Pièce de garniture intérieure pour la gaîne d'un poignard (?)

1 Petit cylindre strié à la façon des armilles, de 0,028 millimètres de hauteur.

5 Débris d'objets indéterminés, pour la fonte.

1 Fragment non ébarbé, de forme bizarre, de 0,04 (amulette ?)

8 Blocs de bronze pour la fusion ; le plus gros pèse

1,480, le plus petit pèse 37 gr., ensemble 2 kil. 415 g.
1 Anneau de 3 cent. 1/2.
1 Id. de 2 id.
1 Id. de 2 (très épais et lourd.)
1 Bouton avec queue de 2 c. 1/2.
2 Fragments d'anneaux.

112 Objets de fragments divers.

Le poids total du lot de bronze est de neuf kilogrammes y compris quelques blocs de métal non ouvrés ayant gardé la forme du creuset où ils furent fondus. Un certain nombre de pièces, le plus minime cependant, sont dans un parfait état de conservation ; le plus remarquable est un moule à couler les haches qui se trouve absolument intact et offre un échantillon de l'art du fondeur aux premiers siècles de notre ère. Quatre hachettes de grandeur inégale, quelques gouges, objets d'une grande rareté, beaucoup d'anneaux grands et petits, des perles de bronze, un bout de fourreau, un manche de coutelas et les débris d'une boîte en cuivre estampé, complètent l'ensemble de la trouvaille.

L'absence absolue du moindre fragment monétaire rend assez difficile la fixation de l'époque à laquelle cette découverte doit être attribuée.

M. Gouellain a consulté les hommes les plus compétents. Les uns, comme M. Feuardent, les croient du premier siècle ; les autres ne craindraient pas de les faire remonter d'un siècle et demi ou deux siècles plus tôt.

M. Gouellain s'est demandé quelle pourrait être l'origine de ce dépôt.

On n'en trouve aucune qui révèle une destination militaire ou sacrée ; c'est un mélange confus d'objets de parure, d'outils, d'armes de chasse, mais il offre ce

caractère particulier que presque tous les objets ont servi, que la plupart sont détériorés ou brisés, qu'un certain nombre des plus flexibles sont entrés à force dans les parties creuses des hachettes ou des gouges, comme par une sorte de préparation.

Cette circonstance caractéristique a été pour lui un trait de lumière, et il s'est demandé si ces objets ne faisaient pas partie du matériel d'un fondeur ambulant.

Les Gaules avaient de nombreuses exploitations métallurgiques, et notamment des mines de cuivre.

Il n'y a pas un siècle et demi que des fondeurs de fer ambulants battaient encore nos campagnes, ainsi que l'atteste l'ouvrage de Réaumur, et pratiquaient en plein air la fonte des objets qui leur étaient demandés.

De nos jours encore, sur la côte d'Afrique, à Sierra-Leone, le capitaine Lecomte a vu les nègres du Sénégal façonner sous ses yeux et en plein air des bijoux d'or d'un travail achevé. Le métal est mis dans un simple creuset, posé dans un trou en terre sur des cailloux. La combustion au charbon de bois est facilitée au moyen d'un soufflet formé de peaux de bouc, mis en activité par le mouvement des deux pieds de l'ouvrier.

Mgr Daniel, évêque de Saint-Louis, raconte également qu'ayant perdu sa croix épiscopale, il s'adressa pour la remplacer à un nègre, qui en exécuta immédiatement une avec ces moyens primitifs.

Aucun exemple ne saurait rendre plus probable l'hypothèse admise par notre collègue pour expliquer la présence de ces objets et les caractères spéciaux qui les distinguent.

Quelques observations sont échangées entre les membres de la Commission. M. Pelay, notamment, se demande si les objets qualifiés coins ne seraient pas des hachettes ou des instruments servant à fixer les tentes.

La Commission incline à considérer comme ayant un grand caractère de probabilité la supposition admise par M. Gouellain.

M. le Président se rend l'interprète de la Commission en lui adressant les plus vives félicitations pour cette communication si intéressante et si complète.

*Église Sainte-Gertrude. Toiles de Sacquespée.* — M. Gueroult donne lecture de la note suivante, qui augmenterait de deux toiles nouvelles l'œuvre du peintre Sacquespée.

DEUX TABLEAUX DE MAÎTRE NON CATALOGUÉS

Le premier tableau se voit dans le transept méridional de l'église de Sainte-Gertrude, à deux kilomètres N. O. de Caudebec-en-Caux.

Il figure le grand portrait d'un membre de la compagnie de Jésus et est signé: *A. Sacquespée. in. pinxit.* 1651.

Adrian Sacquespée, fils de Nicolas Sacquespée, chirurgien à Caudebec et de Marie Foloppe, naquit en cette ville, le 17 juillet 1629, « y mourut de chagrin », âgé de 63 ans, le 21 décembre 1692, et fut enterré dans l'église du lieu. (Extrait *passim* de l'état-civil de Caudebec.)

La seconde toile, haute de 1 m. 95 c., large de 1 m 35, orne la contre-table de la modeste église d'Anquetierville, à 8 kilomètres de Caudebec.

Elle reproduit *la Présentation au Temple*, magnifiquement interprétée et signée au bas, à droite :

Joan. Jouven.
pinxit. 17..

Le reste du nom d'auteur et de la date est illisible, soit effacé par la vetusté ou plutôt engagé dans le cadre.

Jean Jouvenet, on le sait, est né à Rouen, paroisse Saint-Lô en 1644 et est mort au mois d'avril 1711, en ladite ville.

Les deux œuvres énoncées brillent d'ingénieuse composition et d'harmonieux coloris ; leur facture est magistrale.

Les bustes en pierre des peintres Sacquespée et Jouvenet décorent la façade du nouveau musée, rue Thiers, à Rouen.

*Beaussault. Inscription du XVII^e siècle.* — M. Pelay a relevé dans l'église de Beaussault, arrondissement de Neufchâtel, une inscription en caractères gothiques placée dans la muraille, au-dessus du premier pilier de la nef, du côté de l'épître. Dans la partie supérieure de l'inscription le donateur est représenté à genoux devant un pupitre sur lequel se trouve un livre et derrière ce pupître est figuré un grand Christ.

Cette inscription est ainsi conçue :

Cy gist venerable et discrette personne
maistre anthoine harache en son vivant
prestre cure de ceans lequel a fonde
ung obit ceens de troy maisse et
uigille sauoir unne haulte deux
basse qui se dira le 14 iour de iea
uier a lintention a donne 150 soulz
de rente fonsierre inraquitable a pren
dre sur unne maison assize en ce
lieu bourne dun cote thomas tacel
dautre cote le chemin de gratenois
le contrat passe a St serre le 4 dault 1617.

*Collégiale Saint-Georges. Décoration en couleur.* — M. Pelay fait également passer sous les yeux de la Commission la reproduction en couleur de la décoration signalée dans l'église du Saint-Sépulcre par la communication de M. Desmarest, lors de l'avant-dernière séance. Les monogrammes et les flèches placées en sautoir la pointe en bas sur deux arcs ou deux B entrelacés dans un semi de fleurs de lys, y sont exactement reproduits.

*Conservation de la petite porte du Midi.* — M. Maillet du Boullay fait part à la Commission de la manière dont il a cherché à réaliser la conservation de quelques débris de la collégiale Saint-Georges. Le seul objet transportable et utilisable lui a paru être la petite porte du côté du midi. Elle sera placée au musée départemental, vers la rue de la République, et remplacera la belle porte en bois sculptée, qui dans cette situation était trop exposée aux atteintes de l'humidité. La porte en bois viendra prendre à l'intérieur la place de celle de la maison de Pierre Corneille qui figurera plus convenablement au musée spécial établi par le département dans la maison du Petit-Quevilly.

Il adresse tous ses remerciements à M. Sauvageot, qui s'est obligeamment prêté à cette conservation.

Notre collègue ajoute qu'il compte communiquer à la Commission, dans sa prochaine séance, un objet des plus intéressants, une dague anglaise du XV^e siècle trouvée récemment dans les fouilles de l'île du Petit-Gay.

*Rouen. Fontaine du Marché-Neuf.* — M. Pelay se préoccupe du sort réservé à la Fontaine du Marché-Neuf.

M. du Boullay s'est informé du chiffre de dépenses

qu'eût entraîné le déplacement; il s'élevait à 3,000 fr. Il a dû se contenter de l'offre qui lui a été faite par M. Legrand, pour le musée, de l'un des oiseaux des angles avec son soubassement. Ces fragments seront réédifiés, dans le jardin de Sainte-Marie, derrière la statue de Géricault.

M. Pelay insiste également sur l'intérêt qu'offrirait la conservation de la maison gothique de la rue Malpalu, qui va être comprise dans les démolitions de la ville.

M. du Boullay répond que M. le maire l'a autorisé à désigner les objets dont la conservation serait intéressante, et qu'il ne manquera pas de porter son attention sur l'objet que vient de signaler M. Pelay.

La Commission adresse tous ses remerciements à M. le conservateur du musée départemental.

*Lillebonne. Les reliefs du bois d'Harcourt.* — M. Brianchon communique la note suivante sur les bas-reliefs du bois d'Harcourt :

Les bas-reliefs romains du bois d'Harcourt, dont un conservateur au musée du Louvre, aussi érudit qu'obligeant, M. Héron de Villefosse, a bien voulu nous indiquer le sujet — *Oreste poursuivi par les barbares de la Chersonnèse et terrassé devant l'autel de Diane* (1) — sont actuellement placés à l'abri des intempéries, avec trois cercueils de pierre et d'autres fragments, au château de Saint-Jean-de-Folleville, dans l'orangerie de Mme Auguste Fauquet, qui en permet volontiers la visite et l'étude aux amis des antiquités. — Il y aurait une étude intéressante à faire sur les bas-reliefs romains de Lillebonne, décou-

(1) *Les barbares le poursuivent à coups de pierres. Oreste se défend avec son glaive.* Cf. Iphigénie en Tauride, t. II, p. 92-94.

verts à différentes époques et conservés soit au château de Folleville, soit au Catillon, soit au musée d'antiquités.

On sait que M. Duval a exécuté, au dixième de sa grandeur, un dessin colorié des plus exacts de la mosaïque de Lillebonne. C'est ce dessin que M. Héron de Villefosse, qui porte tant d'intérêt à notre mosaïque, doit mettre prochainement à la disposition soit de M. Duruy, pour son *Histoire des Romains*, soit du baron de Witte, pour la *Gazette archéologique*. De cette façon, conservée dans des ouvrages qui ne meurent pas, la mosaïque se retrouvera toujours.

Il communique également de nouveaux renseignements sur la mosaïque de Lillebonne.

On ne sera peut-être pas fâché de savoir ce qu'est devenue la mosaïque après son enlèvement. Elle est restée morcelée, aux ateliers de M. Facchina, dans les huit caisses dont la dernière a quitté Lillebonne pour Paris, sous mes yeux attristés, le 1er juillet 1880.

Notre collègue renseigne ensuite la Commission sur la restauration de la flèche de Caudebec.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons pour la flèche de Caudebec un amour qui n'a fait que croître par la lecture de notices signées Cochet (1), Sauvage (2) ou Julie Lavergne (3), et l'inspection des dessins de M. Le Sage (4).

(1) *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1852, t. I, p. 1-50.

(2) *Description historique et archéologique de l'église Notre-Dame-de-Caudebec-en-Caux*, par l'abbé Sauvage. Caudebec, sans date.

(3) *La Flèche de Caudebec*, chronique normande, par Mme Julie Lavergne. Bolbec, 1880.

(4) *Monuments civils et religieux et maisons particulières de*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons fait des vœux, et même quelques efforts (1), pour rendre à l'église de Caudebec sa triple couronne. Ce n'est pas d'aujourd'hui enfin que nous avons applaudi au généreux concert établi entre le département, la ville et la cure, pour réduire le chiffre des secours à solliciter de l'Etat dans une proportion notable. Aussi n'est-ce pas sans un vif sentiment de satisfaction que nous avons entendu, dans la dernière séance de la Commission (2), l'un de nos plus savants collègues et membre du Comité des monuments historiques de France, manifester, sous forme de simple interrogation, tout l'intérêt qu'il porte à l'un des plus élégants spécimens d'architecture religieuse de la Seine-Inférieure. — Où en est la restauration de la flèche de Caudebec ? (3) a demandé M. Darcel.

A cette question, qui nous prenait au dépourvu et sur laquelle nous voulions faire la lumière complète, voici, ajournement obtenu et renseignements pris, notre réponse.

On sait que, au mois de mai 1878, notre collègue M. Sauvageot, architecte en chef de la ville de Rouen et attaché à la Commission des monuments historiques nationaux, fut chargé, par M. le Ministre des Beaux-Arts, de lui rendre compte, par un rapport écrit, de l'état actuel

*Caudebec et de ses environs*, 2 vol. in-4o, ms., avec un très grand nombre de dessins à l'encre de Chine, faits par l'auteur (Le Sage aîné). 1827-1839. Bibliothèque de Rouen.

(1) *La Flèche de Caudebec*, chronique normande, par Mme Julie Lavergne, suivie d'une lettre à l'auteur par M. Brianchon, p. 29-39.

(2) Séance de la Commission des antiquités du 7 octobre 1880.

(3) Classée au nombre des monuments historiques de la France, l'église de Caudebec-en-Caux se trouve également classée, comme monument historique de 1re classe, depuis 1840, par le département de la Seine-Inférieure.

de l'église de Caudebec-en-Caux, des travaux déjà faits et de ceux qui resteraient à faire pour la restauration d'un édifice curieux, deux fois classé comme monument historique (1).

Sur le vu de ce rapport, qualifié avec raison de remarquable par les meilleurs juges, et qui précisait en même temps l'importance du monument et le chiffre de sa restauration, M. le Préfet du département put soumettre au Conseil général, dans sa session d'août 1878, une proposition motivée qui se résume ainsi :

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Restauration de la tour octogonale | 60,000 | 155,000 |
| Réfection de la flèche pyramidale.... | 95,000 | |

RESSOURCES

| | | |
|---|---|---|
| Ville de Caudebec..... | 30,000 | 40,000 |
| Doyen de Caudebec..... | 10,000 | |
| Excédant de dépenses..... | | 115,000 |
| en amortissement duquel M. le Préfet propose d'inscrire au budget départemental, à titre de concours, une somme de 35,000 francs, votée ensuite, sur le rapport de M. Savoye, par le Conseil général, à l'unanimité, ci..... | | 35,000 |
| Différence ou reste à parfaire.... | | 80,000 |

En raison de l'intérêt tout particulier qui s'attache au monument, MM. Sauvageot, Limbourg et Savoye, dans

(1) « Aujourd'hui, suivant M. l'architecte en chef de la ville de Rouen, le sommet de la pyramide menace ruine sur une hauteur de six mètres environ, et est une cause de péril imminent pour le voisinage. »

(*Rapport* de M. Savoye, membre du Conseil général, à la session d'août 1878.)

leurs rapports successifs, ont émis l'espoir que ces 80,000 francs pourraient être formés, soit par les crédits du Ministère des cultes, soit par les crédits du Ministère des beaux-arts. On a regardé comme possible, entre les deux ministères, une répartition du secours divisée et échelonnée ainsi qu'il suit : Ministère des Beaux-Arts, 60,000 francs, en cinq annuités de 12,000 francs ; Ministère des cultes, 20,000 francs, en cinq annuités de 4,000 francs.

Le vote du Conseil général de la Seine-Inférieure, de 35,000 francs, avec état annexe des subventions promises de M. le curé et de la ville de Caudebec de 10 et 30,000 francs, et des subventions espérées du Ministère des Beaux-Arts et du Ministère des cultes, de 60 et 20,000 francs, ensemble 155,000 francs, a été transmis, vers la fin de l'année 1878, à l'administration supérieure.

Au mois d'avril 1879, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts allouait une somme de 20,000 francs pour sa participation à la reconstruction de la flèche de Caudebec.

En résumé, à la question posée par M. l'Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, le 7 octobre dernier :

— Où en est la restauration de la flèche de Caudebec ?

— Nous répondons aujourd'hui ceci :

Evaluation de la somme nécessaire pour restaurer la tour et refaire la flèche pyramidale de l'église de Caudebec qui doit être démolie (1), ci..... 155,000

Total des dépenses..... 155,000

Détail des ressources acquises ou à acquérir pour faire face à la dépense ci-dessus.

Ressources que l'on peut considérer comme acquises,

1° Subvention du Conseil général accordée en 1878 et

| | | | |
|---|---|---|---|
| maintenue dans les sessions de 1879 et 1880. . . . . | 35,000 | | |
| 2° Subvention de M. l'abbé Andrieu, curé-doyen de Caudebec, lequel s'oblige à fournir, même sans souscription locale, la somme de . . . . . | 10,000 | 95,000 | |
| 3° Subvention de la ville de Caudebec, prête à régulariser par son vote la somme promise en 1878 de. . . . . | 30,000 | | |
| 4° Allocation du Ministère de l'Instruction publi- et des Beaux-Arts accordée en avril 1879 (1). . . . . | 20,000 | | 155,000 |
| Ressources à acquérir et considérées comme réalisables : | | | |
| 1° Subvention du Ministère des Beaux-Arts, en cinq annuités de 8,000 francs. . . . . | 40,000 | 60,000 | |
| 2° Subvention du Ministère des Cultes, en cinq annuités de 4,000 francs. | 20,000 | | |
| Total égal, ressources..... | | | 155,000 |

Nous nous estimerions véritablement heureux si cette réponse, puisée à des sources sérieuses, permettait à l'honorable inspecteur des monuments historiques de la Seine-

(1) Cette allocation est conditionnelle et ne doit être valable qu'autant que le département et la commune de Caudebec auraient complété les ressources indispensables à l'exécution des travaux. La subvention du département est votée ; celle de la commune doit l'être incessamment.

Inférieure, M. Alfred Darcel, interprète des vœux de la Commission et des monumentalistes, non seulement de hâter l'étude d'une question trop longtemps restée en souffrance, mais même, grâce à ses tout-puissants efforts, d'en obtenir enfin la solution, à la fois désirable et pratique, dans les termes que nous avons indiqués.

*Quevilly. Chapelle Saint-Julien.* — M. P. Baudry appelle l'attention de la Commission sur l'état de la chapelle Saint-Julien.

M. Sauvageot indique que la Commission des monuments historiques s'est préoccupée, sur le rapport de M. Ruprich Robert, de l'intérêt qu'offrirait la continuation de sa décoration polychrome, et qu'un des membres de la Commission, M. Steinheil, a été personnellement chargé du travail de restauration.

*Lillebonne. Renseignements puisés dans les anciens comptes.* — M. de Beaurepaire a examiné avec soin les documents relatifs à Lillebonne, dont M. le baron d'Hunolstein a généreusement fait don aux archives départementales. Il en a extrait quelques indications intéressantes qu'il croit devoir soumettre à la Commission.

Les comptes de la seigneurie de Lillebonne fournissent quelques renseignements sur l'importance de l'ancien château dont les ruines sont encore aujourd'hui une des curiosités de cette petite ville (1). Il comprenait trois tours : la *gloriette;* la tour *carrée,* terminée par une voûte en pierre au-dessus de laquelle avait été posé un toit en aissantes ; le donjon, plus ordinairement dit la *grosse tour*, à laquelle

(1) Ces comptes font partie d'un lot considérable de documents provenant du château de Lillebonne et donnés aux archives du département par M. le vicomte d'Hunolstein, grâce aux bons soins de M. Fauvel, notaire à Lillebonne.

on accédait par un pont-levis. En 1361, on alloua au plombier de l'abbaye de Saint-Wandrille, nommé maître Garnier, une somme de douze royaux, pour *plommer* le *plommel* de cette tour. La même année on fit placer, au haut d'une longue verge de fer, la bannière des d'Harcourt qui fut peinte par un ouvrier d'Harfleur. En 1389, on fit *hourder* la grosse tour. En 1396, on fit refaire, par un charpentier, « tout le couronneis de la grosse tour, lequel était, dit le compte de cette année, à double couronneis. » L'on y fit placer 41 soliveaux, et « on y fraina 41 pendants joignant contre le mur, iceulx bien enlachiés ». De même que la tour carrée, la grosse tour se terminait par une voûte au-dessus de laquelle était un toit couvert d'aissantes. Un compte de 1429 mentionne une tour dite de Saint-Pierre. Je ne saurais dire s'il faut y voir une tour autre que l'une des précédentes, ou si c'était, sous un nom nouveau, la *Gloriette*.

Les mêmes comptes indiquent encore la grande salle, dont, aujourd'hui, il ne nous reste absolument rien, sinon un croquis dessiné par M. Deville antérieurement à la destruction de cet édifice éminemment historique, puisque ce fut là, suivant l'opinion de notre savant collègue, que Guillaume-le-Conquérant fit part aux seigneurs normands de son projet de conquérir l'Angleterre ; cette salle était ornée de verrières en 1374 ;—la chambre de parement lambrissée et fournie également de verrières, lesquelles furent refaites, en 1388, par Pierre de Milleroux ; — la chambre de Monsieur ;— l'oratoire de Madame ;— la chapelle ;— les chambres des prêtres, les chambres de l'écurie à côté de l'étable aux chevaux. L'une de ces désignations, soit dit en passant, n'a été détournée de son véritable sens qu'à une époque relativement moderne. Un paysan parlant de son écurie eût fait rire au moyen âge. On lui eût demandé où étaient ses écuyers.

Un petit détail montre jusqu'à quel point le confort (je me sers à regret de ce mot moderne et étranger, mais le

mot luxe ne rendrait pas ma pensée) était étranger aux habitudes des seigneurs du XIVe siècle.

On lit dans le compte de 1359 :

« A Guillaume Le Lièvre, charpentier, pour faire un travers d'ais en la chambre de Monsieur, emprès son lit, pour mectre les orges de garnison qui estoient au chastel, et fu fait par le commandement de Monsieur, deux royaux. »

Voilà, on en conviendra, une chambre qui paraîtrait plus convenable à l'habitation d'un cultivateur qu'à celle d'un des plus puissants seigneurs de la cour de France.

On conservait dans les archives de Lillebonne un rôle, daté du 15 avril 1397, indicatif des garnisons et ustensiles de guerre qui étaient dans les tours, chapelle et château de Lillebonne. On notait dans ce document, dont nous ne connaissons que l'analyse, qu'il existait un moulin dans la grosse tour, au troisième étage.

Lillebonne commandant la vallée de Bolbec devait, à l'occasion, être considéré comme une position stratégique importante.

Le 22 octobre 1399, Charles VI « ayant regart à la seurté de son royaume et de ses subgez, considérant que pour ladite seurté estoit nécessaire que les villes, chastiaux et autres forteresses assis en frontière du royaume fussent bien gardez de jour et de nuit affin que, par faulte de garde, aucun inconvénient ne s'en ensuivît, ordonna que les cités, villes, chastiaux et forteresses qui estoient assises sur la mer, à six lieues près, au païs de Normandie et semblablement en celui de Picardie, oultre la rivière de Somme, en toutes les marches de l'empire, et pareillement ès villes et chasteaux où estoient passages de grosses rivières, fussent fais guet et garde, tant de jour que de nuit. » Cette ordonnance fut rendue à Rouen dans un Conseil auquel assistaient les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, et elle fut notifiée au seigneur de Lillebonne par le bailli de Caux.

En 1415, les Anglais vinrent à Lillebonne. Ils mirent le feu à la grande halle et à une des tours. Mais, cette fois, ils ne firent que traverser le pays ; on n'eut pas de peine à éteindre l'incendie qu'ils avaient allumé.

Quelques années après, ils en étaient décidément les maîtres. Le comté d'Harcourt dont Lillebonne faisait alors partie ayant été confisqué, fut attribué par le vainqueur au duc de Bedford, qui dut y séjourner en 1429. En prévision de son arrivée, on avait fait réparer les grandes fenêtres de ses chambres et celles de la grande salle.

Ce château, dans son ensemble, remontait certainement à l'époque des ducs de Normandie. On sait que ces derniers, antérieurement à la conquête de l'Angleterre, avaient fait de Lillebonne leur séjour de prédilection, ainsi que le remarque Robert du Mont, dans sa chronique.

Au XIIIe siècle, Lillebonne ne faisait plus partie du domaine royal, et était devenu une seigneurie d'un trop faible revenu (ce ne fut que plus tard qu'on y adjoignit la châtellenie de Gravenchon et le fief du Val-Infray) pour que les seigneurs qui la possédaient fissent les frais d'une construction aussi considérable.

Je suppose que le château de Lillebonne dût être en partie ruiné dans les guerres dont le pays de Caux fut le théâtre de 1430 à 1449. On ne saura jamais ce que coûtèrent de sang, de ruines et de misères aux habitants de ce pays leur inviolable attachement à la cause française. La Normandie fut alors l'Alsace de la France, une Alsace qui résista trente ans, et qui finit par redevenir française.

Dans l'enquête qui eut lieu, après la mort de Claude de

(1) Cependant, d'après une lettre de Louis XI, datée du Mont-Saint-Michel, 27 août 1473, les manants et habitants de la vicomté et seigneurie de Lillebonne étaient exempts de contribuer aux réparations de Caudebec et ne devaient faire que garder et contribuer aux réparations du château et forte tour de Lillebonne.

Rieux, à propos des lettres de garde-noble accordées à sa veuve Suzanne de Bourbon en 1532, les témoins déposent « qu'ils ont vraie congnoissance, que ès chastellenies de Lislebonne et Gravenchon y a apparence d'avoir autres foys eu chasteaux et places fortes qui ont esté démollyes et ruinées du temps des guerres, réservé une grosse haulte et forte tour, qui est encore en essence au lieu de Lillebonne. »

Il est question de la même tour dans un état sans date, mais qui est certainement du milieu du XVIe siècle.

« Item y a chasteau audit lieu de Lislebonne, de présent en décadence à cause des anciennes guerres, reservé une grosse tour qui est encore de présent entière en laquelle il y a doubles fossés, porte et pont-levis pour y entrer, et si y a encore les murailles d'un corps de maison, assez entier, et autres, tant de tours que de maisons, qui encore sont en grand aparence, auquel chasteau et à l'entour d'icelluy y a fossez et basse-court qui cõntiennent environ six acres de terre et plus. »

Après la mort de Henri III, lorsque la haute Normandie eut pris parti pour la Ligue, on s'occupa de remettre Lillebonne en état de défense. La garde en avait été confiée à Mathieu de Montpellier. Comme la fidélité de celui-ci paraissait quelque peu suspecte, on le remplaça par Jacques Blondel, procureur et receveur du domaine, qui fut informé de sa nomination par la lettre suivante de M. de Moy, l'un des lieutenants généraux de Normandie.

« Monsieur Blondel. Voyant les troubles qui augmentent chacun jour, qui attirent à soy les doubtes que vous pouvez penser, cela me donne subject de vous escrire la présente pour vous prier faire entendre au cappitaine Montpellier, lequel j'ai entendu avoir la cappitainerye de la tour de Lislebonne, à ce qu'il ayt à s'y retirer et pareillement quelques ungz des habittans de votre bourg, pour esviter qu'il n'en arrive inconvénient, et que les ennemys de la patrye et de monsieur le duc d'Elbeuf ne s'en emparent, ce

que je m'asseure que vous sçaurez bien considérer et que vous y donnerez l'ordre requise et necessaire. Je ne vous feray ceste plus longue que pour supplier le Créateur vous avoir en sa sainte et digne garde. De la Mailleraye, le XXIIIIe jour de fébv. 1589.

« Votre bien bon amy,

« DE MOY. »

Le 4 avril 1589, le Conseil général de l'Union en Normandie établi à Rouen enjoignait au nouveau capitaine, « pour la conservation de la grosse tour et pour éviter que les ennemis ne s'en saisissent, de contraindre tous les hommes et sujets de chacune paroisse de la vicomté, tenans ou non tenans de Monseigneur le duc d'Elbeuf, fermiers ou propriétaires, par la saisie et autres voies de fait, à venir faire la garde à tour de rolle, journellement, en personne, en ladite tour et chasteau ou de se faire remplacer par des hommes non suspects, capables et idoines de porter armes et à fournir et garnir ladite tour de munitions, de vivres et de poudre. »

Le 19 juin 1589, Villarts écrivait du Havre aux officiers, bourgeois et habitants de Lillebonne :

« Messieurs, je suis adverti que vous faites si peu d'estat de vous employer à la garde des passages de la riviere qui sont voysins que, sy autres que vous n'empeschent les ennemis d'y passer, ils le pourront faire, quand ils vouldront, sans contredit et dont une faulce alarme que vous eustes dernierement donne beaucoup de tesmoignage, vous ayant bien voulu sur ce escrire la présente pour vous dire que je dezireroie bien que vous eussiez non la conservation du pays mais de vous mesmes en plus grande recommandation que vous n'avez. Autrement je vous asseure que au moindre inconvenient qui adviendra je le feray tomber sur vos testes. Et pourtant je vous prye que, sy votre compassion ne se peut estendre sur vos voisins, qu'elle demeure au moins sur vous mesmes, et sur ce je prie Dieu vous donner,

« Messieurs, en bonne santé, bienheureuse et longue vye. Du Havre ce XIX juing 1589.

« Votre meilleur et plus afecsyonné voysin et amy.

« VILLARTS. »

Le même, quelques mois après, écrivait au capitaine à Lillebonne.

« Monsieur Blondel, aiant esté adverti par plusieurs fois d'une infinité de voleries et de ravaigements qui se font ordinairement à l'entour de Lillebonne, qui m'a fait resouldre d'y envoyer le capitaine Baurozay avec sa compagnie pour y tenir garnison, et pour ce subject je vous prie ne faillir le saisir et mettre les clefz entre ses mains comme vous fera entendre plus particulierement mons. de Goujon, lequel s'y en va de ma part. Advisez en tout autre chose où j'auray le moyen de m'employer pour vous : ce sera d'aussy bonne volonté que je me recommande à vos bonnes graces, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. Du Havre XXVIe jour d'avril 1590.

« Votre meilleur amy,

« VILLARTS. »

Le 24 avril 1592, l'armée des Catholiques était devant Caudebec; les habitants de Lillebonne furent taxés à une fourniture de 8,000 pains de munitions, du poids de 20 onces chacun, entre blanc et bis, cuit et rassis, qu'ils durent faire voiturer à leurs frais au magasin des vivres. Par lettre datée du camp, le duc de Mayenne, lieutenant général de l'état et couronne de France, ordonna aux dits habitants « de prendre et enlever sur les plus aisés du bourg les blés et les farines nécessaires à cette fourniture et de les contraindre, par toutes voies dues et raisonnables, sauf par après à le regetter et esgaller sur eux le fort portant le faible ». Il les menaçait, en cas de résistance, de les punir comme ennemis du parti.

Lorsque Henri IV eut remis la ville de Rouen en son obéissance, il ordonna, pour se conformer aux articles

de l'*édit de réduction*, la démolition du nouveau fort de Fécamp et des nouvelles fortifications de Lillebonne. L'ordre en fut transmis à Villarts par lettres datées de Paris, le 22 avril 1594; on fit avertir, aux prônes des églises circonvoisines, les habitants des paroisses d'avoir à se représenter, garnis de piques, pelles et outils, pour aller travailler aux démolitions, soit à tour de rôle, soit par corvées. Le 4 décembre de la même année, on vit se transporter à Lillebonne Antoine Le Camus, seigneur de Jambeville, Seraincourt et Auteuil, conseiller du Roi en son conseil privé et d'Etat, intendant de la justice en la province de Normandie et près de Mgr le duc de Montpensier, gouverneur de la province. Il était porteur de lettres patentes, du 11 nov., qui le nommaient commissaire pour la démolition des fortifications. Il était accompagné de François Pain, Ier élu en l'Election de Caudebec. Il constata que les fortifications « se consistoient en 2 petits esperons faits aux 2 costés du chasteau, un ravelin devant la porte, 2 casemates dans le fossé et un relèvement de la contrescarpe du front du chasteau, lequel avoit été fait des terres qui avaient été tirées du fossé ». Il décida que pour faire « débastir lesdits esperons, ravelin, casemates et contrescarpe, jeter les terres et démolitions dans le fossé pour remettre la place en l'estat où elle se trouvoit avant les troubles, il falloit 40 pionniers pendant une semaine ». M. Blondel, le nouveau capitaine du château, prit l'engagement en présence de Boisrosé, de faire faire les travaux en question, d'après un rôle des paroisses sujettes à fournir les pionniers requis, rôle rendu exécutoire par M. de Jambeville.

Comme on le voit, le château de Lillebonne ne fut pas démoli après le rétablissement de la paix. Postérieurement à la commission de M. de Jambeville, Pierre Rabelin, sieur du Frou, fut nommé à la capitainerie de Lillebonne, à charge de faire sa résidence dans la tour d'icelle, par Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, vicomte de Lillebonne, 8 mai

1594. Le 21 fév. 1640, le sr. de la Morinaye était encore qualifié de capitaine gouverneur du château et du comté de Lillebonne.

Dans son *Dictionnaire universel géographique*, Thomas Corneille, à l'article *Lillebonne*, dit qu'on y voyait encore sur une éminence, une grosse tour fort haute et les restes d'un grand et fort château avec un pont et des fossés larges et profonds (1708).

Mais ce château était dès lors abandonné, et il ne subsistait qu'à cause des difficultés qu'eût présentées sa démolition.

Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie*, faisait remarquer, trente ans plus tard, que le château de Lillebonne, qui était fort ancien, était aussi fort négligé.

On ne saurait aujourd'hui lui adresser le même reproche. Rien assurément n'a été oublié pour en faire une agréable habitation. Et cependant il n'y aurait pas lieu d'être étonné, si quelque archéologue regrettait l'aspect que cette vieille forteresse devait présenter avant la restauration de ses ruines.

Par contrat du 30 déc. 1818, le département de la Seine-Inférieure se rendit acquéreur « d'un héritage en masure nommé la Roquette, situé en la commune de Lillebonne, contenant environ 1 hectare, 13 ares ou 2 acres, planté d'arbres fruitiers et de haute-futaye sur lequel étaient construits différents petits bâtiments à usage de cellier, étable, pressoir, et où étaient aussi d'anciennes fortifications tombant en ruine, le tout borné, d'un costé, vers le nord, le chemin tendant du bourg de Lillebonne au Val-Infray, d'autre côté vers le sud, M. Davois de Kinkerville, d'un bout, vers l'est, le s Davois et les héritiers Holley, et d'autre bout, led. sr. Davois, le sr. Samson Bouvier et l'hospice de Lillebonne ».

Ce terrain, saisi sur l'émigré François-Henry d'Harcourt, le dernier comte de Lillebonne, avait été aliéné, comme bien national, par les administrateurs du district d'Yvetot, le 17 frimaire an 3 ou 7 déc. 1794.

Sous ces indications vulgaires vous avez reconnu, Messieurs, le théâtre de Lillebonne, le monument le plus antique de notre pays, un des plus précieux vestiges de la domination romaine dans le nord de la France. Des découvertes récentes avaient dès lors permis de reconnaître le caractère de ces ruines, dans lesquelles le notaire de Lillebonne ne voyait encore que d'anciennes fortifications. Leur exploration fut entreprise et poursuivie avec la plus grande ardeur et avec le zèle le plus éclairé. Ce fut pour la Commission des Antiquités son premier titre à la reconnaissance publique.

Le théâtre de Lillebonne ayant toujours été pour nous un monument de prédilection, j'ai pensé que vous accueilleriez avec bienveillance quelques notes, par bonheur fort courtes, qui peuvent servir à son histoire.

La plus ancienne mention que j'en rencontre m'est ournie par un compte de la seigneurie de Lillebonne de 1359.

« De la ferme de l'erbage et fritage du gardin de la Roque que tient Jehan Le Mongnier, au terme st. Michel 1359, pour la moitié tiers sixte 38 s. 6 d. »

Mention du même genre sauf les prix de loyer qui varient, dans les comptes de 1374, 1384, 1388, 1395, etc.

Le nom de la Roque est remplacé par celui de la Roquette dans le compte de 1478.

« Le jardin de la Roquette assis au dessous du castel adjugé à Jeh. Le Fèvre, 20 s. »

1553. « La ferme de la Roquette, ainsy qu'elle contient et estend, bournée, d'un côté, le domaine du sr. du Toupin, d'autre côté, le chemin tendant du bout de la Houssaye à l'ospital de Lillebonne, d'un bout, le chemin tendant du Mesnil au dit bois de Lillebonne, et d'autre bout, Gilles

le Seigneur et Jehan Vasse. Elle a esté baillée et adjugée à Pierre De la Haye, sergent, par le prix et somme de 20 st. 6 livres de lin. »

Un état, postérieur de quelques années, décrit ainsi le terrain en question : « Item en icelluy lieu, assez prez du chasteau, y a ung lieu nommé la Roquette, euquel y a grand apparence d'édiffices, iceulx assis sur ung petit costeau en pendant. Y a bassecourt et belle apparence de porte, et au bout d'icelles y a encore apparence de murailles qui sont encores en évidence, et les autres sont tombées à terre. »

Ce nom de la Roquette a persisté jusqu'à la Révolution et a toujours été appliqué à l'ancien théâtre de Lillebonne, transformé, comme on le voit, en jardin ou en verger, et constamment baillé à ferme par les seigneurs de Lillebonne.

La Roquette n'est jamais sortie du domaine non fieffé du comté.

Chose curieuse à remarquer ! bien que les ruines du théâtre aient toujours attiré l'attention par leur masse et par leur solidité, on ne se doutait pas, même au siècle dernier, que leur origine remontât à l'époque romaine.

Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie*, dit qu'on découvrait tous les jours, aux environs de Lillebonne, « des sous-terrains, des caves, des chaînes de murs, des lampes sépulcrales », mais il ne dit pas un mot du théâtre qui était la preuve la plus palpable de l'antiquité de cette ville.

Corneille, dans son *Dictionnaire universel* publié en 1708, n'en parle pas davantage, bien qu'il rapporte que, d'après la tradition du pays, cette ville s'était appelée Calète, qu'elle avait été détruite par Jules César.

A propos de ce dernier, je dois avouer que j'éprouve quelques doutes sur l'antiquité du nom de rue Césarine donné à l'une des rues de Lillebonne. Je trouve cette qualification employée en 1709 ; mais j'y verrais vo-

lontiers une corruption du mot *Sarrasine*, donné plus anciennement à une des portes du château de Lillebonne (1).

La séance est levée à quatre heures.

Vicomte D'ESTAINTOT.

(1) Porte Sarrasine, 1495. Motte de la Sarrasine près du Château, 1632.

---

IMPRIMÉ A ROUEN PAR ESPÉRANCE CAGNIARD.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1881

## SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1881.

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, le marquis de Blosseville, de Glanville, Gouellain, Le Breton, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, l'abbé Robert et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Brianchon, de Vesly et Sauvageot sont excusés.

La correspondance imprimée comprend :

*Comité archéologique de Senlis.* Comptes rendus, t. V, 1879;

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. VII, n° 106;

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II;

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres 1880;

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1879 ;

*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1878 ;

*Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses*, 1877-1878 ;

*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1879.

*Allocations à l'église de Valliquerville, à l'église d'Arques et au porche de l'église de Ry.* — M. le Président donne connaissance de deux lettres préfectorales :

La première, en date du 31 décembre 1880, informe la Commission que la Commission départementale du Conseil général a consacré la proposition d'une allocation de 300 fr. à l'église de Valliquerville, pour la réparation du clocher.

La Commission a ajourné sa décision, en ce qui concerne le porche de Ry, jusqu'à ce qu'il lui ait été fourni des renseignements précis au sujet des travaux supplémentaires projetés.

La seconde, en date du 2 février 1881, informe la Commission que la Commission départementale a, sur la proposition du Préfet, accordé les allocations suivantes :

| | |
|---|---|
| Commune d'Arques, restauration de l'église. | 5.148 fr. |
| Commune de Ry, restauration du porche (allocation complémentaire). . . . . | 2.750 |
| Total. . . . | 7.898 fr. |

Il reste encore libre au crédit une somme de 4.974 fr., pour la répartition de laquelle M. le Président provoque les propositions de ses collègues.

*Proposition d'allocation pour l'église du prieuré de Saint-Julien.* — M. le Président communique ensuite une lettre adressée à la date du 16 décembre 1880, par M. le Maire du Petit-Quevilly à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, et appelant son attention sur les dégradations occasionnées par les derniers ouragans à la toiture et aux vitraux de la chapelle Saint-Julien, aux Chartreux.

Il sollicite un secours de l'Etat, cet édifice étant classé au nombre des monuments historiques de première classe.

M. le Président croit que la Commission ferait une œuvre utile en proposant sur les fonds libres du budget départemental une allocation de 300 fr.

Cette proposition est adoptée par la Commission et sera transmise à M. le Préfet.

La Commission ratifie l'échange de ses publications avec celles de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

*Rouen. Ancienne Collégiale du Saint-Sépulcre.* — M. de Beaurepaire donne lecture de la notice suivante sur l'ancienne Collégiale du Saint-Sépulcre à Rouen.

Depuis notre dernière réunion nous avons vu disparaître tout ce qui restait d'un ancien monument religieux de cette ville, la collégiale du Sépulcre ou de S.-Georges, sur la place de la Pucelle.

Deux de nos collègues se sont déjà occupés de cette chapelle à des points de vue différents.

En 1861, dans un temps où tout l'édifice était encore debout, et où il n'y avait à regretter que la profanation à laquelle il était soumis, M. De la Quérière s'était appliqué à faire connaître quelques-uns des faits qui composent sa très modeste histoire. Il demanda, mais en vain,

que la ville l'acquît et l'affectât à une de ces œuvres contemporaines que leur utilité pratique recommande à la sollicitude de nos administrations.

Il y a quelques mois, après que l'incendie, en ruinant les voûtes et les toitures, eut rendu inévitable la démolition des murs du chœur, M. Desmarest voulut bien, sur notre demande, se livrer à l'examen le plus minutieux du monument en question. Il nous en présenta une description aussi complète qu'on pouvait l'attendre de sa rare compétence. Alors il était encore permis d'espérer que la partie la plus ancienne et la plus précieuse serait conservée; qu'on ne toucherait pas à cette élégante façade, du milieu du XIVe siècle, qui ne contribuait pas médiocrement à la décoration d'une place que le nom de Jeanne d'Arc a rendu célèbre et que visitent tous les étrangers.

Aujourd'hui, la destruction est complète. Une place vide indique seule l'emplacement de la collégiale, et il n'y a plus rien à y signaler, si ce n'est dans la muraille, du côté du nord, le cintre sous lequel avait été pratiqué le sépulcre qui lui donna son nom.

C'est un usage respectable assurément, quand la mort nous enlève un ami, de faire l'éloge du défunt. Tous les monuments historiques de la Seine-Inférieure sont des amis pour notre Commission. Il n'en est aucun que nous puissions voir disparaître avec indifférence. Avant que le souvenir de celui qui vient de disparaître se soit tout à fait éteint; pendant que notre mémoire nous retrace encore les lignes de son architecture, qui sont comme les traits d'une physionomie, payons-lui; s'il est permis de le dire, un dernier tribut d'affection, en lui consacrant quelques lignes, qui seront, en ce qui nous concerne, je ne dirai pas son oraison funèbre, le mot serait trop prétentieux, mais sa notice funèbre : quelques paroles simples y suffiront, sans qu'il soit nécessaire de se mettre en frais d'éloquence.

On ne saurait douter que cette église ne remontât à une

assez haute antiquité. On rapportait et on tenait pour certain qu'elle avait été bâtie, primitivement, en exécution d'un vœu fait dans des circonstances assez singulières. Dans ses *Antiquités de Rouen*, Taillepied les rapporte en ces termes :

« Quelques-uns estiment que les archevesques cardinaux d'Amboise, pour avoir esté nommez George, furent fondateurs de l'église S.-George où il y a des chanoines : ils peuvent bien avoir fait des largesses à ladite église canoniale pour la dévotion qu'ils avoient envers ledit saint George, duquel mesme ils firent mettre l'image sur le sommet de la couverture de la chapelle où ils furent inhumez, mais toutes fois on void encore aux vitres de ladite église S.-George, que devant leur temps elle avoit esté fondée par un gentilhomme d'Angleterre, lorsque les anglois tenoient sous leur sceptre la ville de Rouen et plusieurs autres places.

« Ce seigneur millord d'Angleterre étant malade en une hotellerie manda quérir le saint sacrement afin de l'adorer et recevoir, mais advint que le prêtre s'acheminant de l'église audit lieu par inadvertance chopa si rudement qu'il laissa tomber la sainte hostie en terre. De quoi adverti, le millord vrai chrétien et bon catholique fut tant fâché et dolent qu'il promit à Dieu (s'il lui rendoit la santé), qu'au lieu où étoit tombée l'hostie feroit édifier une église en l'honneur et mémoire de S. George, chevalier martyr, ce qu'il effectua des aussi tost qu'il fut guéry, et revenu à santé corporelle il y mit des chanoines qu'il renta sur le plus clair des biens qu'il possédoit, afin que dévotement et sans hâte ils célébrassent le service divin. »

Les historiens qui vinrent plus tard n'ont pas pris la peine de combattre cette fable, qui attribuait aux d'Amboise la fondation du Sépulcre. L'erreur était, en effet, trop grossière pour mériter d'être relevée, et, si je la signale ici, c'est uniquement pour montrer sur quelles raisons futiles peuvent parfois se fonder les traditions. Il fallait,

remarquons-le encore, que Taillepied fût complètement étranger, comme on l'était, du reste, généralement de son temps, à toute notion d'archéologie, pour que l'aspect de la chapelle ne lui fournît aucun éclaircissement; qu'il fût aussi bien mal compris ou bien peu secouru dans ses recherches, puisque, en cette occasion, l'idée ne lui vint pas de recourir à la preuve la plus nette et la plus péremptoire, celle qui résultait des titres mêmes de fondation. S'il les eût consultés, mais le lui eût-on permis ? il ne se fût pas mépris, comme il l'a fait, sur le vocable primitif de cette chapelle, et n'eût pas confondu la fondation de la collégiale avec celle de l'église primitive.

Son instruction sur ce point, il faut le reconnaître, n'était autre que celle du peuple ; il se contentait de dire ce qu'il avait vu représenter aux vitraux de cette chapelle, où lui et ses confrères purent être appelés assez souvent comme prédicateurs du carême. Sachons-lui gré, pourtant, d'avoir reconnu ce que la tradition présentait de respectable. En la recueillant de siècle en siècle, les autres historiens ne nous en ont guère appris davantage.

C'est d'abord Hercule Grisel qui consacre à la même tradition ces quelques vers de ses *Fasti Rothomagenses* :

Templa caledonia posuit tibi civis ab ora.
. . . . . .
Æger erat, voluit soteris corpore pasci :
Allatum est, isto decidit inque loco.
Si valeat, vovit positurum hic templa Britannus.
Convaluit, voti præstitit ille fidem.

Farin allonge un peu son récit : il nous fait même connaître les paroles que prononça le pieux gentilhomme anglais.

Son continuateur de 1732 s'abstient, non sans raison, de détails qui sont plus édifiants qu'authentiques. Il ne fait point difficulté de reconnaître que ce qui se débitait n'était appuyé que sur une vitre et une pierre

que l'on voyait dans l'église ; mais quelques particularités représentées par le verrier, le costume violet des ecclésiastiques, les torches qu'ils portaient dans leurs mains, lui paraissent des preuves certaines de l'antiquité du fait conservé par la tradition. Nul doute cependant que ces preuves n'eussent aucune valeur, puisque, suivant la judicieuse observation de M. De la Quérière, le vitrail ne pouvait être antérieur à la construction du chœur, qui était, tout au plus, de la fin du xv^e siècle.

Dom Toussaint Duplessis décrit à son tour les scènes du vitrail et donne le texte de l'inscription ; il y trouve une confirmation très sérieuse de la tradition, abstraction faite de ces détails auxquels le continuateur de Farin avait attaché une importance évidemment exagérée.

« L'église du S.-Sépulcre, dit-il, n'a point encore perdu la mémoire de sa première origine. On y a peint, sur une des vitres, près de l'autel, du côté de l'Epître, l'histoire qui a donné lieu à sa fondation. Un prêtre, suivi d'un nombreux cortége d'ecclésiastiques en habit violet et d'autres personnes qui tiennent chacun un flambeau à la main, portent le viatique à un malade de distinction. La sainte hostie, tombée par terre, est relevée décemment par un autre prêtre. On exhorte le malade à mourir chrétiennement et peut-être à bâtir une chapelle sur le lieu même où cet accident étoit arrivé. Enfin, divers ouvriers travaillent à la construction de la chapelle. L'histoire est courte, mais elle est claire : il n'y manque que le temps de la fondation avec le nom du fondateur. A l'égard de celui-ci on l'ignore entièrement ; mais l'autre n'est pas tellement obscurci, qu'on ne puisse, à quelques années près, venir à bout de le découvrir. Au pied des marches de l'autel il y a une pierre, autour de laquelle, en manière de bordure, on a gravé l'inscription suivante :

† *Ici adira le Prestre le cors nostre seignor.*

« Au milieu de la pierre est un gros point pour repré-

senter la place où la sainte hostie étoit tombée. De l'aveu de tous ceux qui se connoissent en écritures anciennes, celle-ci doit être du XIe siècle.... Joignez à tout ceci la tradition de Rouen, qui porte que le fondateur de cette église étoit un seigneur anglais qui lui donna des biens considérables en Angleterre : il en résultera que cette église a été fondée dans le cours des trente années qui se sont écoulées depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'au commencement du XIIe siècle. »

Je n'hésite pas à me ranger au sentiment de Duplessis : à mon avis, ce témoignage, inscrit sur la pierre, n'a guère moins de valeur que celui d'une charte ou d'une chronique. Je ne saurais toutefois m'expliquer l'absence dans les documents écrits de toute mention concernant cet établissement, si ce n'est par le caractère de la fondation primitive, qui dut se réduire à l'érection d'un monument très simple sans dotation importante et sans service renté.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, vers le milieu du XIVe siècle, cette chapelle était dans une telle décadence que pour la remettre sur pied il fallut une fondation nouvelle. Ce fut l'œuvre d'une riche bourgeoise de Rouen, Marie Du Chastel, veuve de Guillaume Du Chastel, appartenant par son mari à une famille qui a fourni plusieurs maires à la Commune de cette ville.

Cette dame fit reconstruire la chapelle à ses frais : elle y établit quatre chanoines ou chapelains, à l'entretien desquels elle pourvut au moyen d'un revenu, d'abord de 40 l., plus tard de 92 l., et qui se composait, suivant la mode du temps, d'un nombre considérable de petites rentes assignées sur autant de maisons à l'intérieur de Rouen. Elle fit approuver cette fondation par le Roi et par l'archevêque, qui y trouvèrent l'un et l'autre leur intérêt, en ce qu'ils eurent alternativement le droit de présenter aux chanoinies.

Les lettres de l'archevêque sont datées de Rouen, 7 février 1354. Elles furent publiées à l'archevêché, en

présence de nombreux témoins, après que l'abbé et les religieux du Mont-S.-Michel, patrons de la paroisse S.-Michel, et le curé de cette même paroisse, sur laquelle était située la chapelle, eurent été mis en demeure de s'opposer à cet établissement, dans le cas où ils auraient cru y avoir quelque intérêt.

Ces lettres établissent de la manière la plus positive l'existence d'une chapelle antérieure, son état de délabrement et le vocable sous lequel elle était déjà connue : « *In honore et nomine gloriose passionis Domini nostri Jesu Christi,* » ainsi que les motifs de piété qui engagèrent la fondatrice à cette restauration. En voici les termes, dignes d'être remarqués : « Inter loca Deo dicata ad capellam Sepulcri dominici, sitam in parrochia S. Michaelis Rothomagensis, semper hactenus devocionem precipuam habuit affectumque singularem, eamque summis desideravit affectibus, dum instabilis et presentis vite manet ergastulo, jugiter venerari, cultumque divinum in eadem multipliciter augmentari... Prefata Maria, inspiciens capellam pristina dote sua carere et suis edifficiis fere totaliter destitutam, propter quod ab omni cultura divini servitii cessabatur et diu cessatum in eadem, providaque ac memori meditatione revolvens se continue paulatim, prout lex habet humane nature, ad vite sue terminum declinare, ob hoc in animo suo ferventer gerebat et in proposito suo, deliberatione prehabita, firmaverat, *edificia dicte capelle reparare, seu potius de novo edifficare, ad quod suis propriis sumptibus proceditur omni die.* »

Ces lettres font ensuite connaître, par le détail, les obligations des chanoines en ce qui concernait le service religieux. Chacun d'eux, préalablement à son installation, devait prêter serment, devant l'archevêque, de remplir ces obligations exactement, soit en personne, soit par un vicaire qu'agréerait la majorité du Chapitre.

Chaque jour on devait, en cette chapelle, faire tout l'office canonial depuis matines jusqu'à complies.

Au premier son de matines, à la cathédrale, on devait sonner la cloche de la chapelle et continuer de la tinter tout le temps des sept psaumes pénitentiaux. On sonnait de même, pour prime, dès qu'on entendait le *retrait* de la cathédrale. Pour sexte, none, vêpres, autres sonneries qui duraient tout au plus le temps d'un *Miserere*. Entre prime et tierce, on chantait *vocibus organicis et solemniter* une messe solennelle de *Requiem*, si c'était jour d'obit, et toujours après tierce avait lieu la grand'messe. Ces sonneries de la cathédrale, soit dit en passant, servaient de règle non-seulement à cette chapelle, mais à toute la ville, et aussi bien pour le travail des ouvriers que pour les offices religieux. Le *vin de none*, qu'on fournissait généralement aux maçons, est mentionné dans tous les comptes, et ce mot de la langue anglaise, *afternoon*, est une trace encore évidente de l'emploi des heures canoniales pour la détermination du temps. De même encore, c'est aussi bien dans la société civile que dans la société religieuse que nous rencontrons la pratique de mesurer le temps par la durée de la récitation d'une prière, comme les Sept Psaumes ou le *Miserere*. Cet usage tomba en désuétude quand on eut à sa disposition des horloges et des montres. Il ne subsiste plus que dans quelques communautés religieuses.

Les chanoines devaient assister aux heures canoniales sous peine d'amende, sous peine aussi d'être repris de leur négligence par leur prélat qui n'était autre que l'Ordinaire du lieu.

Les mêmes lettres réglaient le moment avant lequel, pour être réputés présents, ils devaient venir à l'office : c'était, pour matines, avant le *Gloria* du premier psaume ; pour la grand'messe, avant l'Epître.

Ils étaient entre eux sur le pied d'égalité. Ils remplissaient à tour de rôle les fonctions de semainier, titre qui ne conférait à celui qui en était revêtu d'autre prérogative que celle d'avoir à autoriser les sorties quand l'office était commencé.

Ils perdaient leurs distributions, pour absence, à moins qu'il n'y eût excuse pour cause de maladie; et, lorsque ce cas était allégué, pour peu qu'il y eût habitude ou soupçon, l'excuse devait être attestée par serment.

Une exception, qui marque les habitudes du moyen âge, était faite en faveur des *minuti* ou phlebotomiés. Ceux-ci, les jours de leurs saignées, qui, bien que moins fréquentes, n'étaient pas moins réglées que la rasure des cheveux ou de la barbe, étaient tenus pour présents. Mais on recommandait aux chanoines de ne point se faire tous saigner le même jour, de peur que le service ne se trouvât empêché.

On note qu'ils devaient entrer dans la chapelle revêtus de surplis, d'aumusses et de chapes. La couleur des aumusses et des chapes était le noir entre la veille de la Toussaint et la veille de Pâques : c'était celle des chapelains de la cathédrale. Entre la veille de Pâques et la veille de la Toussaint, je ne saurais dire quelle était la couleur prescrite.

D'abord Marie Du Chatel ne sollicita du roi Jean des lettres d'amortissement que pour un revenu de 40 l. Il est à remarquer que dans le texte de ces lettres, qui sont datées de Paris, 7 nov. 1352, la fondatrice n'est pas nommée. Il n'y est fait mention, sans aucune désignation particulière, que de certains habitants de la ville de Rouen : « *Quidam habitatores civitatis et ville nostre Rothom., pia devocione ducti, ecclesiam et locum ad honorem Sepulcri dominici et ad ejusdem Domini memoriam passionis,* DIU EST, *in dicta villa constructos, in statu tenere ac facultates et divinum inibi servicium accrescere cupientes, ordinaverint ibi quatuor instituere capellanos, qui septem horas canonicas habeant celebrare.* » En accordant ces lettres le Roi acquérait à bon marché le titre de fondateur : il retint qu'une messe serait dite à son intention chaque semaine. Dans les lettres de l'archevêque, on ne manque pas de vanter la libéralité du prince, en annonçant qu'on y ferait encore

appel pour de nouvelles lettres d'amortissement : « Dominus Rex, cultus divini factus amator, de sua largiflua et immensa liberalitatis gratia, divine retributionis consideratione, muneris admortizationem fecit. »

Ces lettres qui, deux années après, furent en effet obtenues, présentaient, si l'on en croit l'historien de Rouen, une particularité assez singulière. Au bas on voyait suspendus le sceau de Pierre, archevêque de Rouen, et celui du nouveau chapitre, sceau en cuivre représentant Notre-Seigneur sortant du tombeau.

Il n'en fut pas de cette église comme de tant de communautés religieuses, qui, formées dans la médiocrité, prirent dans la suite un développement considérable. Celle-ci, au contraire, resta stationnaire ou peu s'en faut, et ce dont on a droit de s'étonner, c'est que, toujours faible et peu nombreuse, sans grande cohésion, presque toujours misérable, elle se soit pourtant toujours maintenue et n'ait cédé qu'à la tempête qui renversa toutes les autres.

Les donations qui lui furent faites ne le furent jamais à titre gratuit, mais à charge de services dont quelques-uns finirent même par devenir onéreux. Encore ces fondations ne furent-elles ni bien nombreuses ni bien considérables.

Les plus importantes furent celle de Mgr Jean de la Ferrière, chevalier, allié à la famille d'Harcourt ; il fit don aux chanoines de la terre de Mont-Robert, sise sur les paroisses du Mont-aux-Malades et de Boisguillaume. Le revenu devait en être distribué chaque jour et servir à leur procurer le pain de matines ; — celle de Nicolas de Grèges : il leur fit don d'une rente de 60 l., à charge d'une messe quotidienne de Notre-Dame ; — celle de Colin du Val-Richier : par deux fondations, l'une du 11 juillet 1433, l'autre du 8 janvier 1434, il voulut que l'*Inviolata* fût chantée en la chapelle du Sépulcre, chaque samedi et à toutes les fêtes de Notre-Dame, devant l'image et l'autel de la Sainte Vierge, et que, pendant chaque carême, il y eut 28 sermons dont fussent chargés les religieux des 4 religions mendiantes ; —

celle de Guill. de Maromme, écuyer : fondation d'une messe à dire tous les jours à 10 heures en été, à 11 heures en hiver et qui devait être sonnée le temps d'un *Miserere*, 6 novembre 1471; — celle de Michel Basin et de Marie Le Roux, sa femme. Par contrat de l'année 1418, ils avaient fondé une messe à dire tous les mercredis et un obit. Par un second contrat du 5 mars 1482, Marie Le Roux, devenue veuve, fonda une basse messe à dire chaque jour, excepté le mercredi, à heure de prime. Elle stipula qu'on irait la dire en sa propre maison dans le cas où « elle viendroit en telle débilitation de son corps qu'elle ne peust aller à l'église. » Des lettres d'amortissement pour cette dernière fondation furent accordées par Louis XI. Chose assez singulière, elle n'y est pas désignée par sa qualité de veuve de Michel Basin, ce que je ne saurais m'expliquer que par l'aversion du Roi pour ce nom de Basin qui lui rappelait son ennemi mortel, Thomas Basin, beau-frère de la fondatrice. Elle y est désignée par sa qualité de sœur et d'héritière de Jean Le Roux, vicomte de Rouen. Michel Basin et Marie sa femme furent enterrés, l'un et l'autre, en la chapelle du Sépulcre, devant le chœur ; on y voyait encore leur tombe à la fin du dernier siècle, ainsi que celle de Colin du Val-Richier, où était marqué son titre de prévôt des monnayeurs, et la date de son décès, 11 décembre 1402.

Aux rentes provenant de ces fondations venaient s'ajouter, de fois à autre, quelques profits pour des inhumations à l'intérieur de la chapelle et aussi quelques legs, parce qu'il était rare autrefois qu'un testament, qui était avant tout un acte religieux, ne contint pas certaines dispositions pieuses et charitables. Ce n'avait été pas toutefois sans difficulté que les chanoines avaient fait reconnaître la légitimité de ces ressources éventuelles (1) : il leur avait fallu

(1) Sentence arbitrale rendue entre les parties par Mathieu, évêque d'Hippone; Nicolas de Venderés, archidiacre d'Eu, Etienne de Rondemare, official et chanoine de Rouen, et Jean Alépée,

prendre l'engagement de payer au curé de la paroisse Saint-Michel une pension annuelle de 50 sous, ainsi que la moitié de la cire, des offertes et des émoluments perçus pour les inhumations.

Tout cela, on doit bien le penser, ne put jamais leur constituer un gros revenu. Aussi voit-on qu'en 1496, en vue de se procurer quelques fonds, ils s'avisèrent de placer un quêteur avec un bassin, à l'extérieur de leur chapelle, le long de ses murs, sur le pavé qui y était attenant. Dans cette circonstance encore, ils rencontrèrent de l'opposition de la part des trésoriers de la paroisse Saint-Michel ; ils durent aller en justice pour faire décider qu'en cela ils ne faisaient que suivre le droit commun à toutes les églises. Une exception contre eux leur eût été tout particulièrement préjudiciable; ils étaient, comme ils l'exposèrent, de petite fondation, sujets à grande charge de service, n'ayant à se partager entre eux et un chapelain que 220 ou 240 l., moyennant quoi il leur fallait acquitter 4 messes par jour et dire toutes les heures canoniales, ainsi que cela se pratiquait en la cathédrale.

En 1576, ayant été cotisés à 500 l. pour leur part dans la subvention accordée au Roi par le clergé, ils firent valoir qu'ils n'avaient chapitre de dignité, que leur revenu était en tout de 418 l. par an, que, déduction faite de ce qu'il leur fallait pour l'entretien des ornements, pour le luminaire, pour les réparations, il leur restait pour eux tous 200 l. au plus. Leur requête fut trouvée si bien fondée qu'ils furent déchargés par le Roi de toute cotisation sur l'avis des députés du clergé du diocèse, le 1er janvier 1578.

En 1712, leur position ne s'était guère améliorée. Ils n'avaient que 750 l. de rente ; leur revenu se trouvait

chanoine des églises de Rouen, d'Evreux et de Bayeux. Elle fut prononcée en l'église de Rouen, vers l'heure de prime, le 15 mars 1421.

presque totalement absorbé par les réparations, et il ne leur restait pas de quoi fournir aux rétributions des assistances bien qu'elles ne fussent que d'un sou par office.

En 1729, ils déclaraient 1.050 l. de revenu, 782 l. de charges, en sorte qu'il leur restait 268 l. à partager entre eux quatre, comme rétribution de l'assistance qu'ils devaient faire tous les jours à matines et aux vêpres.

Enfin, le 6 août 1733, la modicité des honoraires des messes était telle qu'ils ne trouvaient plus d'ecclésiastiques pour les acquitter.

Avec d'aussi faibles ressources, il n'est pas étonnant que leur chapelle ait toujours été une des plus médiocres de la ville. Leurs comptes ne mentionnent aucun travail important, bien qu'ils soient assez nombreux, et l'on ne trouve à y relever que bien peu de notes qui présentent quelque intérêt, comme celles-ci : En 1528, on fit *erchaller* 4 verrières en l'église, au portail et vers la rue ; en 1535, on peignit le Sépulcre. Vers la même époque, on mentionne un bassin suspendu devant l'image de Notre-Dame pour recevoir les aumônes et une sorte de tronc ou de reliquaire affecté au même usage, et que l'on désignait, comme celui de la cathédrale, sous le nom d'*angelot*. En 1653, on fit nettoyer le tableau de l'autel, ce qui suppose une contretable dans ce goût du XVIIe siècle auquel nous renonçons de plus en plus. Plus d'une fois on constate l'utilité de travaux nécessaires et urgents, en exprimant le regret de n'avoir pas le moyen de les entreprendre. Le 7 avril 1663, il est question de grandes ruines qui paraissent tant à la chapelle qu'au clocher, et qui marquaient un dépérissement général. Le 26 mai 1689, on se plaint que la voûte de la chapelle menace ruine et que la muraille penche du côté de la rue. Le 2 décembre 1723, on convient de la nécessité de refaire cette voûte, et l'on cherche comment on pourrait s'y prendre.

Si ruineux qu'il parût, cet édifice devait subsister près de 150 ans encore, et nous savons que pour en amener

la chute, il a fallu l'incendie et la main de l'homme.

Il est à remarquer que pendant longtemps il ne se fit aucune administration des sacrements dans la chapelle du Sépulcre. Ce ne fut même que le 8 mars 1452 (N. S.), que l'archevêque de Rouen, Raoul Roussel, permit aux chanoines de placer sur l'autel et dans un endroit élevé un sacraire pour y déposer le *Corpus Domini*, « supra altare ejusdem loci, in loco alto et eminenti, unum sacrarium ponendi, erigendi et instituendi, et ibi Corpus dominicum in vase decenti et honesto collocandi et continuandi, cessante tamen sacramenti Eucharistie aut alterius cujuscumque administratione. »

Le 30 septembre 1653, M. de Hincourt, promoteur du diocèse et chanoine du Sépulcre, se plaignit à ses confrères que l'église restât toujours fermée. Il demanda que, pour satisfaire la dévotion des fidèles qui passaient par là, elle fût ouverte le matin. On fit droit à ses observations, et l'on décida qu'à l'avenir un chapelain aurait soin de tenir les portes ouvertes depuis matines jusqu'à 10 heures du matin.

Sur la proposition du même chanoine, on arrêta, le 30 septembre 1652, « que les matines seraient dites en été à 6 h. du matin, en hiver à 7 h., que la messe journalière se dirait en tout temps à 9 h. et les vêpres à 1 h. 1/4 précises. »

Aux fêtes triples pour lesquelles il y avait offices aux paroisses les matines devaient se chanter la veille, à 4 h. en hiver et à 5 en été.

A partir du 16 mars 1685, les matines des dimanches durent se dire à 7 h. du matin.

En 1709, les vêpres se disaient à 2 h. 1/4, les jours ordinaires, et, les veilles de fêtes et les samedis, à 1 h. 1/4, conformément à une ancienne coutume que l'on avait remise en vigueur.

En 1744, il y avait chaque dimanche une messe de midi, outre la grand'messe.

La fête principale était celle du Sépulcre qui se célébrait le vendredi de la Passion. On célébrait encore d'une manière toute particulière la fête des 4 Couronnés. Il y avait exposition de reliques le jour de Saint-Marc et sermons pendant le Carême, conformément à la fondation de Colin du Val-Richier. Mais, dans les derniers temps, on ne s'adressait plus, pour les faire, aux religieux mendiants, mais à des prêtres séculiers qui généralement s'en chargeaient par charité. Je doute même que l'usage s'en soit maintenu jusqu'à la Révolution.

Quelques confréries, mais en petit nombre, avaient établi leur siége au Sépulcre.

Ce ne fut qu'en 1772 que la communauté des bouchers du Vieux-Marché y transporta sa confrérie et ses riches ornements. Elle voulut qu'une grand'messe fût dite pour ses membres le 2e dimanche de chaque mois, à 8 h. du matin, 5 autres aux 5 fêtes de la Vierge, à 9 h., une autre encore au 1er jeudi de septembre, jour de la reddition des comptes. (Chaque messe était payée 25 s.)

Le 22 mars, les chanoines avaient approuvé l'érection en leur chapelle d'une association du Saint-Sépulcre qui, cette année-là même, eut l'occasion de témoigner son zèle pour la décoration de l'église.

Bien antérieurement la chapelle du Sépulcre avait été adoptée par une confrérie beaucoup plus ancienne et qui n'a pas laissé d'avoir son importance, je veux parler de la compagnie de la Cinquantaine.

En tant que société civile, la Cinquantaine remontait aux premières années du XIVe siècle. Sorte de gendarmerie ou de garde urbaine, comme on voudra, c'était à l'origine la force armée de la Commune de Rouen ; plus tard, c'est encore la garde des échevins de Rouen, mais c'est aussi celle du gouverneur de la province et des magistrats des cours souveraines. En tant que confrérie, seconde face sous laquelle se présente toute communauté dans la vieille société, il y a apparence qu'elle n'est pas moins ancienne;

certainement elle est antérieure à 1360, puisque, cette année-là, les registres du tabellionage nous fournissent une mention positive « de la frarie de S. Georges ».

Je ne saurais dire si ce fut la Cinquantaine qui introduisit au Sépulcre le culte de saint Georges, ou si, au contraire, elle adopta le Sépulcre parce qu'elle l'y trouva établi et qu'il lui fallait un patron militaire.

Cette seconde opinion me paraît la plus probable. De toute ancienneté, en effet, près du Sépulcre, nous trouvons un hôtel habité par la puissante famille des sires de Tancarville, les fondateurs de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville : cet hôtel était sur la place du Marché-aux-Veaux, et un autre hôtel, non loin de là, à l'usage des moines de cette abbaye : celui-ci se trouvait à l'angle de la rue de la Vicomté (dans la partie dite autrefois la rue du Merrien) et de la rue de la Grosse-Horloge (dite alors rue Vanterie) ; il était connu sous le nom de la Porte-Rouland et avoisinait une propriété du Sépulcre. Or, ne doit-il pas sembler assez naturel que ces seigneurs ou ces religieux aient eu la pensée d'établir le culte de leur patron dans une chapelle qui était si rapprochée de leurs demeures ?

Quoi qu'il en soit, ce culte s'y établit si bien qu'il y égalait presque celui du Sépulcre. La donation de Jean de la Ferrière, que nous avons citée, est faite « en l'honneur de Dieu, de sa beneiste passion et de S. Jorge, le glorieux martyr ». Le 12 décembre 1444, le fameux Talbot, maréchal de France pour les Anglais, donne aux chanoines du Sépulcre de riches ornements d'église, « pour honneur et révérence de Dieu et de Mons. S. George, qui estoit honoré et servy » en leur chapelle. Des lettres du roi Henri VI, du 1er avril 1448, « mentionnent les chanoines du Sépulcre en l'église S. George de Rouen. »

Le 2 mars 1646, Mgr François de Harlay, 1er du nom, permit aux capitaines, officiers et compagnons de la Cinquantaine de continuer à faire dire et célébrer le service

divin en l'église collégiale de S. Georges, sans avoir égard à l'empêchement formé par l'un des chanoines. Le 17 août 1659, François de Harlay, 2e du nom, neveu et successeur du précédent, dérogeant en leur faveur au règlement qu'il avait donné aux confréries de son diocèse, leur permit de continuer à faire le pain bénit à la messe solennelle qu'ils faisaient célébrer le 3e dimanche de chaque mois, et qui leur servait le plus souvent de messe paroissiale, « attendu qu'ils étoient commandés d'aller et estoient toujours prestz d'obéir aux ordres tant de Mgr de Longueville que de MM. les magistrats et officiers. »

Cet usage qui était ancien se maintint jusqu'à la fin de la communauté. Cette messe se chantait à 7 h. en été, à 8 h. en hiver, et très souvent en musique.

La Saint-Georges était célébrée en grande pompe et aux frais de la Cinquantaine. Il n'est mention dans tous les comptes que des bouquets, des craquelins et de la musique de la Saint-Georges. Pour rehausser l'éclat de la solennité, les échevins prêtaient aux compagnons les plus beaux ornements de la chapelle de la ville. Il est permis de croire que, s'il en eût été besoin, les chanoines de la grande église eux-mêmes ne leur auraient pas refusé les leurs. Ne les voit-on pas, le 3 février 1687, leur prêter la musique de la cathédrale pour faire chanter, en la chapelle du Sépulcre, une messe en musique en action de grâces pour le rétablissement de la santé du Roi.

Aucune autre fête n'était aussi chère aux compagnons, ni celle des Rois, qui les réunissait dans un banquet joyeux, ni celle du 1er mai, où l'on tirait à l'oiseau et où une belle médaille était le prix du vainqueur, ni celle des trépassés, consacrée à la mémoire de leurs défunts. Aussi était-ce à la Saint-Georges et dans cette chapelle qu'ils se réunissaient pour l'élection de leur capitaine, élection qui n'était valable qu'à la condition d'obtenir l'agrément du Roi. Une seule fois la fête de Saint-Georges n'eut pas lieu : ce fut en 1752, à cause « de la sédition du pain ».

En songeant combien fut longue et étroite l'union de la Cinquantaine avec la collégiale, combien furent nombreux les services religieux que les compagnons y avaient fondés et qui en faisaient pour eux comme une sorte de paroisse où ils avaient leurs offices, leurs cérémonies et leurs sépultures, je suis très porté à attribuer à leur libéralité, non seulement la grande image de Saint-Georges à cheval, dont il est parlé dans *l'Histoire de Rouen*, mais cette riche ornementation du chœur, que M. Desmarest nous a décrite, et dont notre vigilant collègue, M. Pelay, a fait relever un dessin. Pour moi ces arcs et ces flèches alternant avec les lettres S. A. sont la signature et les emblêmes de ces braves gens. La Cinquantaine était leur nom populaire, nom abrégé comme tous les noms populaires; leur vrai nom, leur nom officiel était la compagnie des Arbalétriers ou des Archers, *Societas Arbalistariorum*. Ces arcs et ces flèches, ce sont leurs premières armes. Même après avoir adopté le mousquet, ils les gardaient encore pour tirer à l'oiseau et s'exercer à des jeux d'adresse dans le clos qui leur appartenait le long du rempart de Beauvoisine.

Singulière communauté que celle de Sépulcre! Je trouve moins à dire sur ceux qui la composaient que sur ceux qui furent ses hôtes, et pourtant j'aurais voulu rendre justice aux uns comme aux autres.

Pendant longtemps les chanoines habitèrent un corps de logis, situé sur la paroisse Saint-André, rue du même nom, qui leur avait été donné par leur fondatrice. On l'appelait communément le collège Saint-Georges. Il était distribué en plusieurs logements avec un jardin commun et un puits, auquel les habitants du voisinage prétendirent à tort, en 1442, avoir droit d'accès. Du reste, chaque chanoine restait maître de son logement, et s'y installait comme il lui convenait. Il n'y avait pas, et il n'y eut même jamais entre eux de vie commune. Ils finirent même, en 1778, par fieffer ce corps de logis dont ils se partagèrent la rente.

Bien avant que ce changement s'accomplît, la résidence avait été mise en oubli. La plupart du temps, les offices étaient célébrés par deux ou trois ou quatre chapelains amovibles auxquels on payait une rétribution des plus modiques. En 1645, le chanoine qui remplissait pour lors la fonction de trésorier était Nicolas Le Maire, d'abord promoteur subsidiaire de l'official de Rouen, plus tard curé de Bretteville, près Longueville. Il prenait aussi le titre de doyen, qui indiquait non une dignité, mais le simple fait d'une nomination antérieure en date à celle de ses confrères. En procès avec eux pour la gestion des biens de la communauté, il vint à Rouen d'assez mauvaise humeur. On le voit clairement par son compte : il couche en dépense 50 liv. « pour s'estre fait porter dudit lieu de Bretteville, distant de 9 heures de Rouen, dans un carrosse attelé de 4 chevaux, à cause de maladie ; il réclame en plus 4 liv. pour chaque journée du séjour forcé qu'il dut faire à Rouen, pour les affaires de la communauté ; il prend plaisir à constater qu'aucun de ses confrères, pas plus que lui, ne résidait dans cette ville ; il accuse le clerc de la Cinquantaine d'agir en maître dans la chapelle. »

Quelques années après, on avisa à une réforme qui ne saurait nous paraître trop rigoureuse. Les chanoines étant réunis chez l'un d'eux, M. de Hincourt, il fut décidé qu'à l'avenir on tiendrait quatre chapitres par an, aux Quatre-Temps, à 8 heures du matin en été, à 9 heures en hiver ; que ces chapitres seraient annoncés par 4 sons de cloche, et qu'on distribuerait à chacun des chanoines présents la somme de 5 sous.

A partir de cette époque, ces chapitres se tinrent régulièrement. Il n'y eut de changement que pour les jours et les heures, qui furent fixés aux mercredis et puis aux vendredis des Quatre-Temps, à 2 heures après vêpres au lieu du matin, et pour les rétributions, qui furent élevées à 60 sous, de la somme dérisoire de 5 sous.

Il fut de plus établi par délibération du 2 août 1652,

que, conformément à une pratique ancienne, chaque chanoine tiendrait, à son tour, les comptes pendant un an.

Les chanoines étaient pour la plupart des chapelains de la cathédrale ou des employés du secrétariat de l'archevêché. Leurs chanoinies, pures faveurs de l'archevêque, n'étaient pour eux que des sinécures plus honorables que lucratives.

Nous remarquons parmi eux l'abbé de Boisrobert, de l'Académie française, qui prit possession par procureur le 8 juin 1638; M. de Hincourt, dont nous avons parlé; Etienne Theroulde, plus tard chanoine de la cathédrale et curé de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise; Jean Nepveu, curé de Saint-Cande-le-Vieux; Nicolas Dehors et Jean Toustain, curés de Saint-Pierre-l'Honoré; Thomas Prevel et Hector Vitecoq, curés de Sainte-Marie-la-Petite; Jean Le Prevost, Coge, Lesueur, Fliot, Baroche, tous secrétaires de l'archevêché.

Les quatre derniers chanoines du Sépulcre furent Ch. Bacheley, Mauduit, Pierre Osmont, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf; Michel-François Le Vitre, secrétaire de l'archevêché et vicaire de Gaillon.

Le 14 janvier 1791, les administrateurs du directoire du district de Rouen se présentèrent en l'église du Sépulcre dite Saint-Georges, pour faire l'inventaire du mobilier. Ils notifièrent aux chanoines qu'aux termes des décrets portant suppression des chapitres et des collégiales, il leur était interdit de célébrer à l'avenir l'office dans leur chapelle. Cette déclaration était prévue : elle ne donna lieu à aucune résistance, pas même à une protestation.

Quelques mois après, le 9 juillet, l'église du Sépulcre était mise en vente comme bien national et adjugée à M. Mesaize par le prix de 27,900 l.

On en réserva les titres de propriété, qui furent réunis aux archives du district, et parmi lesquels nous regrettons de n'avoir pu retrouver l'original des lettres de fondation de 1354, dont nous avons parlé, et ces lettres d'a-

mortissement auxquelles étaient suspendus le sceau de l'archevêque Pierre Roger et le sceau en cuivre de la communauté du Sépulcre.

Une perte plus fâcheuse encore est celle du vitrail du vœu et de la pierre dont nous avons rappelé l'inscription. Les fureurs de la Révolution ne permettent guère le doute sur la destruction du vitrail. Mais ne peut-on pas encore espérer que la pierre, plus difficile à détruire, se retrouvera un jour ou l'autre dans quelque coin ignoré, qui sait! peut-être dans l'emplacement de la chapelle, lorsqu'on en fouillera le sol pour la construction de nouvelles maisons.

*Eglise de Saint-Paër. Ecussons du* xv^e^ *siècle.* — M. d'Estaintot fait part à la Commission que, par suite des réparations poursuivies à l'église de Saint-Paër, on a récemment relevé dans le mur nord de la chapelle de la Vierge deux écussons placés à peu de distance de l'autel ; ils ont été surmoulés avec beaucoup de soin sur les indications de M. Revelle, avocat et maire de la commune.

Le plus rapproché de l'autel présente trois oiseaux à gros bec, le corps horizontal, posés 2 et 1, que l'on peut supposer des corneilles.

Le second offre une écartelure dont le 1^er^ et le 4^e^ quartiers offrent 2 fasces et un chef chargé de 3 oiseaux essorans de , et le 2^e^ et 3^e^ quartier 3 fleurs de lys au pied coupé de...

M. d'Estaintot a recherché sans succès quelles étaient les familles auxquelles pouvaient être attribués ces écussons, qu'à leur forme il croirait devoir reporter à la deuxième moitié du xv^e^ siècle.

*Dague du* xv^e^ *siècle trouvée à Rouen.* — M. du Boullay fait passer sous les yeux de la Commission la

belle dague de provenance anglaise, du commencement du xv^e siècle, dont il avait parlé à la dernière séance ; sa garde en forme de disque, son pommeau en argent, caractérisent bien l'époque à laquelle l'attribue notre collègue ; la poignée est en ivoire et agrémentée d'un semé en forme de losanges treflés de peu de saillie qui augmentait l'adhérence de la main. La lame est complètement détériorée par la rouille.

*Vase gallo-romain acquis des Dominicains du Havre.* — Notre collègue a été assez heureux pour traiter avec le couvent des Dominicains du Havre du beau vase en terre rouge argillée, trouvé en 1870 et qui, depuis cette époque, était resté en dépôt au Musée des antiquités. Il est longuement décrit p. 118 à 130 du Bulletin de 1870. Ce magnifique spécimen est maintenant la propriété du Musée.

*Les pierres tumulaires de L'Ile-Dieu.* — M. Le Breton donne communication d'une notice relative aux pierres tumulaires de l'abbaye de L'Ile-Dieu, actuellement déposées au Musée des antiquités.

*Deux pierres tumulaires de l'abbaye de l'Ile-Dieu.* — Les deux belles pierres tumulaires que nous nous proposons de décrire ici proviennent de l'abbaye de l'Ile-Dieu, fondée en 1187, par Renaud de Pavilly (1).

Ce qui restait de cette abbaye à notre époque fut converti en filature de coton, et détruit par un incendie en 1836.

Fort heureusement les deux pierres tumulaires avaient

(1) L'abbaye de l'Ile-Dieu avait le patronage des cures de Saint-Denis-le-Thiboust, de Grainville-sur-Ry, de Martainville, et du Tronquay. Le Monastère était placé sous l'invocation de la Vierge et dépendait de l'archevêque de Rouen.

UNIV. OF MICH.

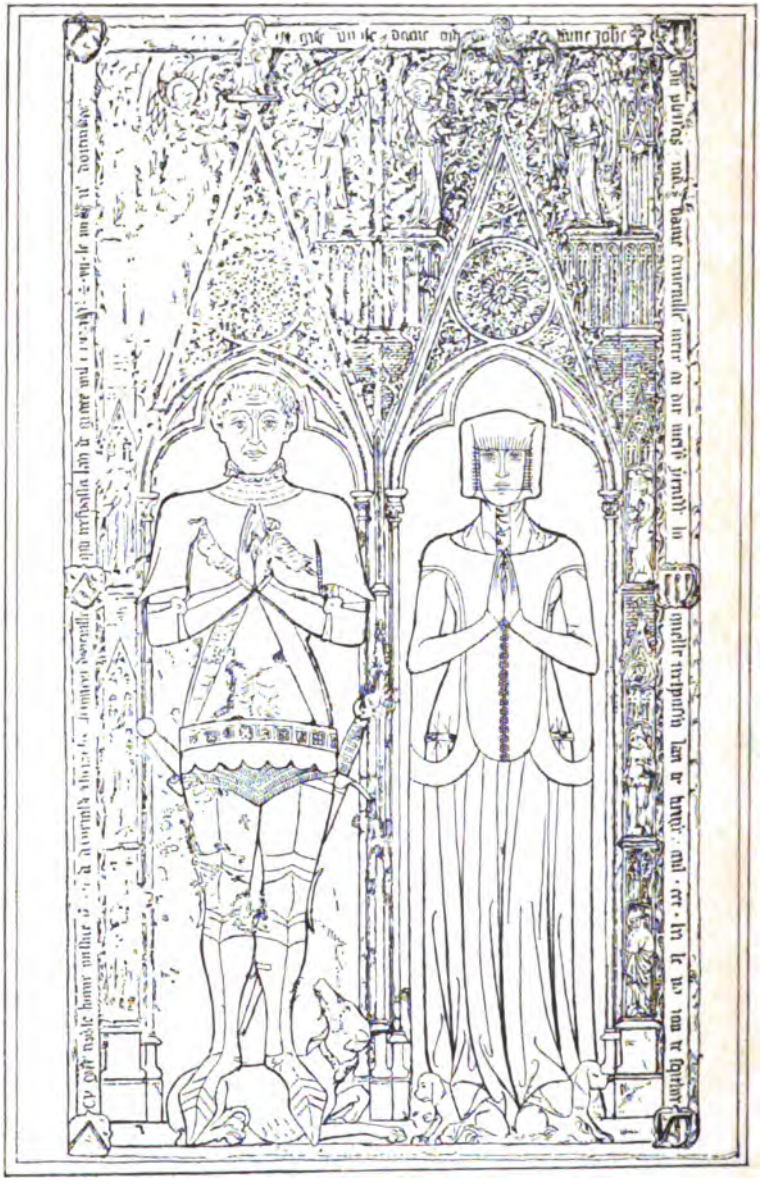

N° 1.

**Nº 2.**

UNIV. OF MICH.

été transportées, par M. Quesnel, en 1830, dans l'église d'Auzouville-sur-Ry.

Elles en sont sorties pour entrer au musée des antiquités de la Seine-Inférieure acquises par l'abbé Cochet dans le courant de l'année 1875 (1).

Ces deux pierres du XIVe siècle offrent des détails très intéressants sous le rapport de l'architecture et du costume. Il nous a paru intéressant d'en donner ici les reproductions (2).

La plus remarquable comme ornementation, que nous désignerons par le numéro 1, recouvrait les deux tombes d'Eustache, seigneur d'Erneville, et de sa mère, née Jeanne du Plessis. Elle nous montrent les effigies de ces personnages placées sur deux arcatures ogivales trilobées, surmontées de frontons à crochets, avec rosace à jour au centre.

Cette architecture est supportée par de fines colonnettes avec chapiteaux feuillagés. Elle est terminée en amortissement par la représentation d'Abraham, recevant l'âme du défunt.

Deux anges thuriféraires, se détachant sur un fond d'ornements de vignes, encensent d'une main et tiennent de l'autre la navette. Sur les côtés de la pierre, des niches étagées les unes sur les autres se terminent par des pinacles; elles contiennent des personnages accomplissant les cérémonies des funérailles.

Le défunt a la tête nue, le visage entièrement rasé et les cheveux courts. Il porte le costume complet, à part la coiffure, d'un chevalier armé en guerre, de la fin du XIVe siècle. Son corps est garanti par le hautbergeon depuis le col, entouré d'une collerette à bords rabattus et

(1) Nous avons insisté déjà plusieurs fois sur la nécessité de protéger efficacement ces magnifiques pierres sans cesse exposées à l'intempérie des saisons qui les détériore de plus en plus.

(2) Elles ont été exécutées d'après les réductions photographiques que nous devons à l'obligeance de M. Albert Marguery.

dentelés, jusqu'à la naissance des cuisses. Le haubergeon est recouvert par la cotte d'armes ornée du blason du défunt. Une ceinture de chevalier est posée sur le haut des cuisses du personnage; elle se compose de pièces carrées d'orfévrerie reliées entre elles par des charnières, et remplies par des quatre-feuilles alternant avec les initiales du défunt. Une épée à deux tranchants est suspendue au côté gauche et la dague au côté droit. Les bras sont protégés par des brassards en fer à coudières articulées, et les jambes par des cuissards, des genouillères et des grèves. Enfin les pieds sont chaussés de solerets et posés sur un lévrier.

La dame a la tête recouverte d'une guimpe qui enveloppe les cheveux enroulés en nattes sur les oreilles, et entoure le menton, le col et les épaules. Un voile plissé sur les bords à très petits plis, posé sur la guimpe, encadre l'ovale du visage; il est attaché sous le menton, et disparaît sous le corset fendu, qui, lui-même, couvre le surcot et la cotte. La cotte est ornée d'une ceinture placée sur les deux hanches. Deux petits chiens sont couchés aux pieds de la dame.

Les mains des deux personnages, croisées sur la poitrine, sont en marbre ainsi que les têtes.

Les inscriptions mortuaires encadrent la pierre.

On lit à la droite du défunt.

CY GIST NOBLE HOMME MESSIRE YTASSE DE DERNEVILLE,
CHEVALIER, SEIGNEUR D'ERNEVILLE,
QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL CCCIIII$^{xx}$ ET VII,
LE MARDI II$^{e}$ D'OTEMBRE.

A la gauche de la dame.

CI GIST NOBLE DAME JOHANNE DU PLESSIS,
JADIS DAME D'ERNEVILLE, MÈRE DUDIT MESSIRE YTASSE,
LAQUELLE TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL CCCLXI,
LE IIII$^{e}$ JOUR DE SEPTEMBRE.

Les armoiries, trois fois répétées sur la pierre, sont, pour Eustache d'Erneville, d'argent au chevron de sable et à trois merlettes de même, et pour sa mère, née Jeanne du Plessis, palé d'argent et d'azur de six pièces, au chef de gueules.

Les armes de la dame sont accolées à celles de son époux, Eustache d'Erneville, chevalier, seigneur du lieu, qui était décédé en 1314 (1).

L'autre pierre que nous nous sommes proposé de décrire et que nous désignerons par le numéro 2, recouvrait les deux tombes de Guillaume, châtelain de Beauvais, et de sa femme, née Jeanne d'Estouteville.

Les détails d'architecture qui encadrent les effigies sont à peu de chose près les mêmes que sur la pierre dont nous venons de donner une description ; cependant l'ornementation est plus simple. Ce sont toujours, il est vrai, des arcatures ogivales trilobées, surmontées de frontons à crochets avec rosace à jour au centre, et fleurons en amortissement, le tout supporté par de fines colonnettes, avec chapiteaux ouvragés. Seulement les montants ne sont ornés que de fenêtres sans personnages.

Le défunt a la tête nue, le visage rasé, les cheveux courts sur le sommet du crâne mais longs sur les côtés et frisés à leur extrémité.

Il est revêtu du haubert de mailles avec camail retombant sur les épaules et gantelets pendant aux poignets. Le haubert est recouvert par la cotte d'armes sans armoiries, mais descendant jusqu'aux genoux.

Un ceinturon militaire entoure les hanches et soutient l'épée placée en travers du corps. L'écu est appendu sur les cuisses.

Les jambes et les pieds du personnage (appuyés sur un lion) devaient être protégés par des chausses de mailles, si

(1) On voit aussi dans les anciens registres, le nom d'Erneville écrit Ernainville, Reneville et Renierville.

l'on en juge par la forme des cavités pratiquées dans la pierre.

Nous supposons également que ces cavités étaient remplies par des plaques de bronze, ainsi que semblent l'indiquer les tenons en fer qui subsistent encore.

La dame porte sur la tête un chapel recouvert par une guimpe et un voile qui retombe en plis flottants. Elle est revêtue de la cotte, du surcot pourfilé sous les bras, et enfin d'une cotte-hardie à traîne relevée avec agrément sous le bras gauche.

La cotte-hardie est recouverte aux épaules par un chaperon fourré de vair qui descend en pointe sur la poitrine, et dont le camail est façonné par derrière en une longue queue que l'on voit ramenée sur le bras gauche de la défunte.

Les deux personnages ont la tête appuyée sur des coussins à compartiments losangés, remplis par des fleurs de lis pour le défunt, et de quatre-feuilles pour la dame.

Les têtes sont en marbre, ainsi que les mains croisées sur la poitrine.

On lit sur les côtés de la pierre les inscriptions mortuaires.

A la gauche du défunt.

CY GIST MON SEGNEUR GUILLAUME,
JADIS CHASTELLAIN DE BEAUVES,
QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE MCCCXXIX,
LE JOUR DE LA CONVERSION SAINT POL,
DIEX AIT MERCHI DE S'AME, AMEN.

A la droite de la dame.

CY GIST JEHANNE D'ESTOUTEVILLE,
JADIS CHATELAINE DE BEAUVES,
QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE MCCCXXIX,
LE DARAIN SAMEDI DE FÉVRIER,
PROIÉS QUE DIEU AIT PITIÉ DE S'AME, AMEN.

Aux quatre angles de la pierre sont les armoiries des personnages également répétées de chaque côté de la tête de la dame.

Ces armoiries sont en partie effacées.

Elles étaient, pour le défunt, d'argent à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or ; et pour la dame, d'argent à une fasce de sable de six pièces, et un lion rampant de sable sur le tout.

Guillaume, châtelain de Beauvais, seigneur de Vascueil, de Saint-Denis-le-Thiboust, Ry, Ferrieres etc., était fils de Guillaume, châtelain de Beauvais, et d'Aliénor Crépin.

Sa femme, née Jeanne d'Estouteville, était fille de Robert IVe du nom, dit Passemer, sire d'Estouteville et de Valmont, baron de Cleuville, etc., et Jeanne ou Alix Bertran, fille de Robert, Bertran IVe du nom, baron de Briquebec, etc.

M. de Glanville veut bien accepter de faire un rapport sur le travail de M. Galloway, relatif aux chapiteaux prétendus gallo-romains de l'église de Saint-Wandrille.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte d'Estaintot.

## SÉANCE DU 4 MARS 1881.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président. Sont présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, de Glanville, d'Iquelon, de la Londe, Maillet du Boullay, Le Breton et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Brianchon, Guéroult, Lormier et l'abbé Tougard se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 1881 est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 115e et 116e livraisons.

*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* 4e série, t. X.

*Annual reports of the Board of regents of the Smithsonian institution,* 1878.

M. le Président a également reçu :

Une circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 11 février 1881, contenant invitation à la 5e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à la Sorbonne du 20 au 23 avril prochain.

Un exemplaire des instructions du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements ;

Une circulaire de M. le Ministre, sous la date du 12 février 1881, informant la commission de la création d'une Revue nouvelle, qui contiendra la bibliographie et l'analyse de toutes les publications intéressant l'histoire, la philologie et l'archéologie, qui

paraîtront en France tant en province qu'à Paris, et notamment l'analyse détaillée des travaux de chaque société. Il prie seulement chaque société, pour faciliter le travail, de faire remettre au ministère cinq exemplaires de ses publications au lieu de deux.

Une circulaire en date du 7 février, invitant à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne du 20 au 23 avril, d'après les bases antérieurement adoptées avec cette seule différence, que, à coté des sociétés et professeurs des départements, ceux de Paris y seront également admis, et que les sections d'histoire et d'archéologie seront groupées en une seule.

*Découvertes à Doudeville et au Mont-aux-Malades.* — M. l'abbé Tougard a envoyé les notes relatives à des découvertes faites à Doudeville et au Mont-aux-Malades.

*Doudeville.* — Au mois de décembre dernier, on a trouvé dans le bois de Vautuit, à environ 30 centimètres de profondeur, huit assiettes d'étain portant le nom de Rouen. J'ai écrit pour demander de plus amples renseignements, mais sans obtenir de réponse.

*Mont-aux-Malades. — Bronzes romains.* — Un abaissement du terrain devant le parloir du Petit-Séminaire a mis au jour, durant le mois d'août 1880, deux grands bronzes romains du second siècle : l'un d'Adrien *(cons. IIII)*, l'autre de Faustine l'Ancienne, femme d'Antonin le Pieux.

Ces bronzes ont beaucoup souffert de l'action du temps, au point que plus de la moitié des inscriptions a disparu, et que le revers est absolument fruste. Ils sont entrés dans la petite collection locale du séminaire.

M. Gaston Le Breton complète les renseignements fournis par lui dans la séance du 14 février 1880, relatifs au carrelage de la chapelle du château de la Bâtie-en-Forez. Il fait passer sous les yeux de la commission le calque d'une partie de ce carrelage, dont le sol de la chapelle était recouvert en entier. Ce carrelage forme le complément de celui donné au Louvre, par MM. Beurdeley père et fils. Les nouveaux documents présentés par M. Gaston Le Breton paraissent devoir confirmer entièrement l'attribution première de ce carrelage au céramiste rouennais Masseot Abaquesne.

*Notice sur le complément du carrelage en faïence de Rouen, du musée du Louvre.*

Dans la séance du 14 février 1880, nous avons soumis à la commission des antiquités une découverte concernant la céramique rouennaise du XVI^e siècle.

Il s'agissait d'un carrelage en faïence qui venait d'être offert au Louvre par MM. Beurdeley père et fils.

Ce carrelage était alors considéré comme un spécimen remarquable de la céramique italienne.

Nous nous sommes empressé de fournir la preuve que son origine était bien rouennaise, en citant une quittance de notre compatriote Masseot Abaquesne, relative à ce carrelage ; cette quittance trouvée par M. Gosselin dans les archives de l'ancien tabellionnage du Palais-de-Justice de Rouen, n'avait pu être appliquée jusque-là à aucune œuvre de céramique rouennaise, elle devint un argument en faveur de la cause que nous défendions. Elle portait du reste la même date que celle inscrite sur le carrelage du Louvre.

Cependant le chiffre élevé de cette quittance donnée par Abaquesne nous faisait supposer, disions-nous, « qu'en raison même de la somme versée (il s'agissait de 559 livres tournois), un nombre beaucoup plus considérable de car-

reaux avait dû être fourni. » Cette opinion se trouvait encore confirmée par le prix de l'emballage de ces carreaux, fixé à 12 livres tournois, ce qui indiquait un envoi important. Toutes ces raisons nous portaient à croire, en effet, que le carrelage de l'autel de la chapelle de la Bâtie, donné au Louvre, n'était qu'une faible partie de celui qui avait dû recouvrir autrefois le sol de la chapelle en entier.

Nous nous trouvons aujourd'hui suffisamment récompensé de nos recherches en vous soumettant le calque même d'une partie de ce carrelage qui se trouve être le complément de celui du Louvre et sur lequel on peut voir les chiffres et devises mentionnés dans la quittance d'Abaquesne.

Il y a quelques années, la chapelle du château de la Bâtie fut dépouillée de ses vitraux, de ses boiseries et de son carrelage, et l'on crut dans le pays que le tout avait été vendu à l'étranger.

Il n'en était rien fort heureusement, et M. Adolphe de Rothschild conserve actuellement dans son *hall* les magnifiques vitraux de la chapelle de la Batie.

Ces vitraux nous paraissent être de Jean Cousin ou de son école. Ils représentent des anges qui soutiennent des attributs et des trophées entourant des cartouches remplis par des versets latins en l'honneur d'Abraham. Il est regrettable que l'imposte cintrée qui représentait les vertûs théologales n'ait pu être utilisée par le possesseur actuel de ces vitraux.

La boiserie qui régnait autour de la chapelle appartient aujourd'hui à M. Emile Peyre, architecte à Paris.

C'est une œuvre importante qui dénote une très grande habileté de la part de son auteur. Celui-ci était italien, ainsi que le prouve l'inscription suivante, placée sur la porte du tabernacle de l'autel, au-dessous d'un sujet en marqueterie (*tarsia*), représentant la *Cène*, inspirée de la fresque le *Cenacolo* de Léonard de Vinci, à Milan. Cette inscription est ainsi conçue :

*Frater Damianus conversus Bergomas ordinis prædicatorum faciebat* MDXLVIII, autrement dit, l'auteur est frère Damien de Bergame, converse de l'ordre des frères prêcheurs, 1548.

L'autel même est formé par des bas-reliefs en marbre, dont la sculpture est remarquable, les sujets représentés sont : le sacrifice d'Abraham, Pharaon englouti dans la mer Rouge et David coupant la tête de Goliath ; ce dernier bas-relief nous a paru être inspiré du tableau de Daniel de Volterre, qui offre un sujet onalogue.

La boiserie (*intarsiatura*), qui entourait la chapelle, se termine par une frise en marqueterie, où des anges aux attitudes variées portent des lettres majuscules composant une inscription latine.

Cette boiserie était surmontée par des tableaux rejoignant la voûte, qui représentaient des scènes de l'ancien Testament (1).

(1) Un oratoire communiquait avec la chapelle par une porte dissimulée dans la boiserie. Cet oratoire était aussi décoré d'une marqueterie de bois, signée *Francisci orlandini veronensis opus* 1547 (l'auteur est Franc. Roland de Vérone).

L'armoirie de Claude d'Urfé était placée au-dessus de l'unique fenêtre qui éclairait la chapelle. Cette armoirie est de vair au chef de gueules et celle de sa femme Jeanne de Balsac, d'azur à trois flanchis d'or au chef de même chargé de trois flanchis d'azur. Sur les poutres en saillie du plafond du salon on lit encore la devise: *Plus que cela.*

Claude d'Urfé avait réuni une riche bibliothèque qui renfermait plus de 4,600 volumes, parmi lesquels figuraient 200 manuscrits sur vélin. Un certain nombre de ces livres sont conservés à la bibliothèque nationale ; parmi ceux-ci figure le *manuscrit d'Urfé,* qui renferme un choix des plus anciennes et des plus rares poésies des troubadours ; c'est un recueil unique au monde. Un manuscrit non moins précieux qui porte le même nom contient les pièces relatives au procès de Jeanne d'Arc. Plusieurs de ces manuscriis ou imprimés, portent les armes de Claude d'Urfé et le chiffre enlacé que nous retrouvons sur le

Tout cela formait un ensemble remarquable. On nous pardonnera cette digression ; arrivons de suite au carrelage de la chapelle.

Le calque d'une partie suffira pour donner une idée de son ensemble.

L'ornementation de ce carrelage se compose de sections octogones alternant avec d'autres ayant la forme d'un losange ; ces sections laissent subsister entre elles des intervalles remplis par des grappes de fruits et des rubans déroulés. Elles sont entourées chacune d'une bordure d'oves et de perles. Les sections en forme de losange renferment une rose ; sur les autres sections octogones on voit un cartouche rempli alternativement par la devise de Claude d'Urfé, ou les deux *C* enlacés traversés par un *J*, initiales des noms de baptême de *Claude* d'Urfé et de sa femme *Jeanne* de Balsac. Quant à la devise, elle est placée dans un triangle équilatéral posé sur sa base, au centre duquel se trouve le mot *uni* (pour Deo uni). Ce triangle est entouré d'un cercle, au sommet se trouve un bélier dans les flammes, allusion au sacrifice d'Abraham.

Le carrelage de la chapelle de la Batie était encadré sur ses côtés d'une triple bordure. La première composée d'une grecque, dont les intervalles étaient remplis alternativement par une feuille ou par une fleur.

La seconde bordure formée d'oves et de perles.

La troisième enfin ornée d'entrelacs ayant la forme d'un huit se continuant indéfiniment, mais recouvert de place en place par une tête d'ange. Cette dernière bordure régnait partout sur les divers côtés de la chapelle et venait mordre sur la plinthe de la boiserie.

Elle entourait également le carrelage du Louvre, qui formait alors comme une frise posée à plat autour de

carrelage de la chapelle du château de la Batie. Le British muséum et la bibliothèque du Vatican possèdent également quelques livres de cette bibliothèque exceptionnelle.

l'autel ou une sorte de tapis en faïence polychrome.

Au centre de la pièce se trouvait une partie rectangulaire pavée de carreaux émaillés en blanc, au milieu desquels on distinguait les quatre lettres majuscules DMOS, qui doivent être les initiales de la dédicace de ce sanctuaire, et qu'il faut croyons-nous expliquer ainsi : *Deo maximo optimo sempiterno.*

Le plafond en voussure de la chapelle était en stuc avec caissons décorés en blanc, bleu et or, reproduisant la disposition symétrique du carrelage, c'est-à-dire qu'il formait comme un damier dont tous les carrés portaient alternativement le chiffre enlacé de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balsac avec le mot *uni* placé au centre d'un triangle équilatéral.

Cette description du carrelage terminée, nous allons essayer maintenant de fournir la preuve qu'il est bien le complément de celui du Louvre, et que ce carrelage de la chapelle de la Batie, dans son entier, est également sorti du même atelier rouennais.

Diverses raisons nous paraissent tout-à-fait concluantes à cet égard, sans rappeler, sur la quittance d'Abaquesne, le chiffre élevé de l'emballage qui ne peut être appliqué au carrelage du Louvre seul ; les couleurs employées sur les deux carrelages sont d'une tonalité analogue ; elles consistent : dans le jaune d'antimoine pur ou mélangé très-légèrement d'oxyde de fer, le bleu employé épais ou en demi-teinte, ainsi que le violet de manganèse et le vert de cuivre ou composé.

Maintenant tous ces carreaux ont la même épaisseur et sont d'une dimension identique ayant 108 millimètres dans le sens de la largeur et de la longueur, ce qui prouve qu'ils sont sortis du même moule.

En outre, ils portent au revers un numéro de série, se rapportant également à ceux du carrelage du Louvre, et indiquant qu'ils proviennent du même atelier.

Enfin, la bordure avec décor en forme de huit, recouvert

de place en place par une tête d'ange, regnait uniformément autour du carrelage de la chapelle et de celui de l'autel offert au Musée du Louvre.

Tout cela dénote bien une origine identique pour ces deux carrelages, et cette origine est la même que celle du pavage en faïence de Rouen, du château d'Ecouen, dont la dimension des carreaux et la couleur des émaux sont semblables. De plus, l'exécution de certains détails est tout-à-fait analogue pour les deux carrelages d'Ecouen et de la Batie. Il suffit de prendre pour point de comparaison les têtes des sphinx à tétonnières, du carrelage d'Ecouen, dont il existe des fragments au musée du Louvre; leur modelé est le même que celui des figures des chimères ailées à corps de feuillages du carrelage de la Batie. En outre les grappes de fruits conservées au musée de Cluny, qui proviennent du pavage d'Ecouen, présentent le même faire et les mêmes motifs que ceux que nous rencontrons sur le complément du carrelage de la Batie.

Nous avons dit, en parlant de celui du Louvre, qu'un sentiment bien français avait présidé à l'exécution des figures et de certains détails.

Nous serions même volontiers portés à croire que Geoffroy du Monstier a pu être l'auteur des cartons de ce carrelage; le modelé et le caractère des figures nous rappellent en effet la manière de ce maître, dont la famille devait être originaire de Rouen; nous avons même la preuve que son fils, Cosme du Monstier, peintre et valet de chambre du roi Henry IV, demeura à Rouen sur la paroisse Saint-Vivien, ainsi que sa femme, née Berryer. Geoffroy du Monstier travaillait à Fontainebleau sous la direction du Rosso; il a même exécuté d'après les dessins de ce maître plusieurs gravures que l'on voit actuellement au cabinet des estampes de Paris. Quelques-unes de ces gravures nous montrent des figures allégoriques vêtues de robes avec plis noués. Ces figures rappellent celles qui symbolisent la justice et la foi sur le carrelage du Louvre.

Geoffroy du Monstier était non-seulement miniaturiste et graveur, mais Mariette suppose qu'il peignait même sur verre, de là à composer des dessins pour les carreaux en faience, il n'y a certes pas loin.

Ce que nous croyons pouvoir constater, c'est que le carrelage du Louvre participe du Rosso pour les figures et des *grotesques*, d'Androuet du Cerceau pour les ornements. Il serait à désirer que celui qui le complète et dont nous venons de faire la description, entrât également au Louvre ; le tout formerait ainsi un ensemble hors ligne et d'une rareté incomparable.

Quel que soit l'auteur de ses cartons, ce carrelage n'en est pas moins une œuvre incontestable de notre compatriote Masseot Abaquesne, qui nous montre à quel degré de perfection la céramique rouennaise en était arrivée au milieu du XVIe siècle. Nous sommes donc heureux de pouvoir revendiquer pour notre cité l'honneur d'avoir produit une œuvre de céramique aussi remarquable, qui ne le cède en rien aux plus belles faiences italiennes.

*Chandelier pascal et lutrin en fer forgé à Osmonville.* — M. d'Estaintot fait passer sous les yeux de la Commission la photographie relevée par ses soins de deux remarquables pièces en fer forgé de la seconde moitié du siècle dernier, qui sont en ce moment conservées dans la sacristie de l'église d'Osmonville.

La plus importante est un lutrin. Trois élégantes consoles en fer à jour, convergeant à une ligne d'axe, supportent la tige de fer autour de laquelle tourne le corps même du lutrin.

Le motif principal de la décoration est l'écusson des Batailler d'Osmonville : *De sinople à deux épées placées en sautoir la pointe en haut, cantonnées de quatre chouettes d'or.* Les ornements se détachent en léger relief sur une plaque de tôle de forme ovale. L'é-

cusson est soutenu sur une large feuille d'acanthe finement repoussée. Les enroulements du pied des consoles se terminent par une feuille au repoussé sur laquelle repose, comme support de l'écusson, un lion rampant dont les pattes supérieures s'appuient sur l'écusson.

L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis en plein relief.

Au dessus de ce motif qui forme le centre de la partie inférieure, les consoles se resserrent et sont réunies par un nœud élégant dont les extrémités se terminent par deux glands; elles s'arrondissent ensuite et leur point d'attache est masqué par une feuille.

Le pupitre en fer, également à jour, présente au centre un rond, entouré d'une sorte de grecque, encadré par une accolade terminée par un enroulement, qui se raccorde carrément avec la plinthe en saillie placée pour arrêter les volumes placés sur le lutrin; elle se compose d'une partie circulaire centrale terminée par des enroulements.

Le chandelier pascal est conçu d'après le même système décoratif; au centre l'écusson ovale, sans supports ni couronne en relief, encadré dans les triples enroulements du fer formant console; au-dessus et au-dessous des feuilles finement repoussées, et pour couronnement la bobêche, du centre de laquelle s'élève la pointe de fer sur laquelle se pose le cierge pascal.

Notre collègue estime que ces deux pièces remarquables mériteraient de figurer dans le bulletin de la Commission, et que peut-être y aurait-il intérêt à assurer leur conservation par un arrêté de classement.

M. l'abbé Cochet signalait déjà ces deux pièces dans ses églises de l'arrondissement de Dieppe, comme des

mieux faites qu'on puisse voir. Il les attribuait à la générosité d'un chanoine de Rouen, messire Bernard de Batailler, d'Osmonville, chanoine de Rouen en 1771, mort sur les pontons de Rochefort, comme prêtre réfractaire, le 20 janvier 1795. Il était alors âgé de 57 ans.

M. le Président remercie M. d'Estaintot de son intéressante communication.

*Maison de l'époque de Henri III, rue Bouvreuil à Rouen.* — M. Le Breton demande s'il a été pris quelques mesures pour la conservation de la façade de la maison en pierre, époque Henri III, au millésime 1578, qui existe au coté Est de la rue Bouvreuil.

M. du Boullay répond qu'il a fait des démarches dans ce sens; que l'entrepreneur a demandé un délai d'un mois pour faire connaître ce qu'il croirait possible de sauver. Il ajoute que la maison de la rue Boutard a été achetée par M. Chrétien, avocat général, qui doit faire réédifier sur une de ses propriétés ce curieux spécimen de l'architecture de la fin du XVIe siècle.

*Boiseries et cheminée du XVIIIe siècle, à la Basse Vieille-Tour.* — M. Le Breton a signalé à la mairie les précieuses boiseries de la régence et la cheminée de l'une des salles de la Basse-Vieille-Tour, qui sert aujourd'hui d'entrepôt de liquides pour les docks. Il en a demandé le déplacement et l'application à la décoration de l'une des salles du musée céramique. Il a adressé la même demande pour une belle cheminée du XVIIe siècle placée dans une maison de la rue Malpalu qui doit être expropriée par la ville.

*Notes sur la manufacture royale de Sèvres.* — M. G. Le Breton donne à la commission la primeur

de notes précieuses et de documents relatifs à la manufacture royale de Sèvres, qu'il a réunis pour le congrès de la Sorbonne.

Notice de M. de Beaurepaire sur le mot *Emmurées*. — M. de Beaurepaire lit les notes suivantes sur le mot *Emmurées* et sur *Lillebonne*.

*Notes sur les Emmurées et sur Lillebonne.*

M. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, a donné place à un mot inconnu, ou tout au moins d'un usage bien peu commun en dehors de Rouen :

« *Emmuré, ée*, part. passé. Emmuré dans un cloître. — s. f. Religieuse d'un couvent de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen. »

Emmurer, d'après le savant lexicographe, signifie enfermer entre des murailles, entourer de murailles. Suivant sa méthode, il fait l'histoire du mot en rapportant plusieurs exemples qui en font saisir le sens. Le plus récent est emprunté à Montaigne; le plus ancien à la *Chronique de Rains*, du XIIIe siècle : « A ce conseil se tint li Rois, si fist que fol; mieux lui venist l'avoir enmurée. »

A Rouen, où ce mot a été conservé, par l'attribution qui en fut faite dès le XIIIe siècle à des religieuses, on ne paraît guère avoir retenu la signification qu'on y avait attachée dans le principe. Emmurée a beaucoup plus de force que renfermée, et du moment que le peuple a désigné ainsi les Dominicaines, c'est que cette qualification avait quelque chose de caractéristique, qu'elle emportait l'idée d'une clôture autre que celle à laquelle les religieuses étaient, en général, soumises.

Cependant, j'aurais peut-être inutilement cherché l'explication précise du mot Emmurée, si l'on ne m'avait signalé un passage de la *Chronique des Dominicaines de Colmar*, connues plus habituellement sous le nom des Unterlinden.

On voit par ce document que ces religieuses, substituées dès 1252 à des Augustines, adoptèrent au début une clôture d'une sévérité qui dut paraître tout à fait exceptionnelle, même au moyen-âge.

« Fratres sorores suas sic clauserunt quod vix vel nunquam egredi potuerunt. Hominibus de claustro loquebantur, sed minime videbantur. Loquebantur enim per fenestram quadratam, que tres vel quatuor pedes in magnitudine continebat. » Cette fenêtre était close par une lame de fer, dans laquelle avaient été pratiqués un grand nombre de trous. Par dehors, des pointes de fer de la longueur d'un doigt empêchaient les personnes de l'extérieur d'en approcher de trop près. Par dedans une étoffe noire était étendue le long de la lame. Quand une femme était reçue comme religieuse, elle ne pouvait pénétrer dans le cloître qu'au moyen d'une haute échelle. Les aliments étaient préparés aux sœurs en dehors de leur cloître par des mains étrangères qui les leur faisaient passer.

Les Dominicaines de Colmar ne restèrent pas longtemps fidèles à une pareille clôture, et il en fut de même pour celles de Rouen qui bientôt ne furent *emmurées* que de nom.

Je dois cette communication à mon excellent ami M. Frantz. Je saisis avec bonheur cette occasion de rappeler à votre souvenir, Messieurs, le nom d'un collègue enlevé trop tôt à cette Commission, qu'il eût certainement honorée ; d'un savant aussi modeste qu'instruit, que n'ont pu manquer d'aimer et d'estimer tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

---

Parmi les pièces données aux Archives du Département par M. le vicomte d'Hunolstein, j'ai remarqué un *Coutumier* ou tarif des droits dus aux seigneurs de Lillebonne pour les marchandises apportées dans leur bourg et sur leur marché. L'écriture de ce document est du XVIe siècle,

mais il est aisé de reconnaître que ce n'est qu'une copie d'une pièce beaucoup plus ancienne. Tous les *Coutumiers* sont intéressants à consulter pour l'histoire du commerce, et il serait peut-être à désirer que tous fussent recueillis et même publiés, ce qui n'entraînerait pas un travail bien considérable, parce qu'ils ne sont pas nombreux, à en juger par ceux que j'ai pu découvrir. En ce moment il suffira, pour nous, d'extraire du *Coutumier* de Lillebonne quelques dispositions assez singulières, relatives aux *ménestrels* et aux *jongleurs* (chanteurs et musiciens), soit ambulants, soit attachés au service de quelque riche personnage.

« *Le travers des menestreulx.*

« Nul jongleur franc à nul seigneur, soit prince ou prélat, excepté le menestrel de monseigneur (le seigneur de Lillebonne), se il maine et conduit monseigneur ou autre prince souverain, il doit tenir le cheval de son maistre par le frain, et ne le doit laisser jusques à ce qu'il soit dedans le chasteau ou hors d'entre les quatre barres.

« Tout homme ou femme qui est menestrel ne peult passer instrument aucun, quel qu'il soit, que il ne l'acquicte, et qu'il ne joue et chante en toute la banlieue de Lillebonne, et, s'il grouche, il doit tourner 3 tours en la halle par dehors pour l'amende, en jouant de son mestier, et, se il passe la banlieue sans acquitter les instrumens, il les forfait, et, se ilz sont en char ou charecte ou sur cheval, le chariot ou charecte ou le cheval sont forfais; et, s'il alloit oultre Seine, et il fust au bastel, le bastelier lui doit demander se il s'est acquitté, et, se il ne l'est, il ne le doit pas passer, et, se il est suy, l'on le doit appeler, et, se le bastellier a retourné et il ne le peult ouyr (sic), l'on peut prendre son bastel quand il reviend et le haller sur terre, tant que il ait restabli les instrumens, et semblablement de toutes derrées qui doyvent travers, et sy ne pevent passer fors de solleil luysant sans le congié de monseigneur.

« Tout homme ou femme, jugleur ou jugleresse, qui porte

instrument quel qu'il soit, ne peult passer la banlieue qu'il ne forfache ses instrumens quelz qui soient sans les acquitter.

« Tout homme de Quillebeuf qui mect bastel en Sayne pour peschier, doit 1 denier de rente à la prevosté de Lillebonne, et en peut on justicer en sa maison et prendre son trevet et son gril.

« Tout homme ou femme qui est d'entre les quatre barres de Lillebonne peut passer à Quillebeuf et rapasser lui et sa femme, son filz aisné, son lit et son cheval, son chien et chat pour maille, car c'est le chemin de monseigneur et à ses gens pour descendre en sa terre que le batel passager. »

On voit par là que le seigneur de Lillebonne s'attribuait une sorte de suzeraineté sur le bateau-passager qui servait aux communications entre la vallée de Bolbec et la rive gauche de la Seine.

Vers le commencement du XIIIe siècle, le droit de passage de Quillebeuf avait été donné à l'abbaye de Jumièges, mais sous réserves de certains devoirs à remplir à l'égard des seigneurs de Lillebonne, en témoignage de reconnaissance. Ces devoirs sont ainsi exprimés dans un ancien *Etat de la valeur et revenue de Lillebonne.* L'esprit du moyen âge se révèle aussi naïvement dans ce document que dans le précédent.

« Le droict du passage de Quillebeuf apartenant à l'abbaye de Jumièges, pour lequel il (est deub) à mes dicts seigneurs chacun an ou à leurs officyers, sçavoyr : Le jour de la Trinité, le prevost dud. Quillebeuf pour lesd. religieux est tenu et subject, le mercredy précédent, heure de mydy, faire sçavoir à mon dit seigneur ou officyers quand ou à quelle heure leur commoditté est de prendre et recepvoir yceulx pour yceulx passer à pied dans led. batteau... en tapisserie ou bien feullye, ayant hommes joueurs de instruments de musicque, recepvoir iceulx aud. lieu de Quillebeuf, y arrivez les mener et conduire au moutier et

iceulx..., leur présenter les premiers à l'offrande, et à leur retour led. prevost tenu leur bailler maison, à iceulx queryr et parer une chambre et lieu honneste pour la réception d'iceulx, querir sur table troys doubliers fins de l'essence qu'il appartient audit seigneur, et l'ung sur l'autre, et sur iceulx en premier lieu présenter à mydi trois chappeaux de roses vermeilles avec boucquetz en platz d'argent, et aprez ce faict fournir le pain, vin, viandes convenables à telz seigneurs, changer et lever, à chacun mais de levée en viande, chacun desd. doublyers. Après lequel bancquet ou disner est tenu ledit prevost faire repasser lesd. seigneurs en terre certayne et à pied sec vers Lislebonne, à la charge par iceulx passagers d'entretenir icelluy passage de basteaux tels et de raison et passer en iceulx les bourgeoys et *citoyens* residans dans les 4 barres et mettes dudit Lillebonne, la femme et enfans, serviteurs, chien et chat, tant allants que venans, pour un double et maille. »

Voilà, si je ne me trompe, une nouvelle preuve de la prééminence de Lillebonne sur Quillebeuf, bien que Quillebeuf eût grandi et que Lillebonne fût tombé bien bas, à ce point de n'avoir d'importance que par ses souvenirs. Il est à remarquer pourtant que l'on donnait encore aux habitants de cette bourgade le titre de *citoyens*, habituellement réservé aux habitants des villes des épiscopales qui n'étaient autres que les vieilles *cités* romaines.

Ces citations relatives au passage de Lillebonne à Quillebeuf nous amèneraient assez naturellement à rechercher, si nous en avions le temps, les changements qui ont dû s'opérer, depuis l'époque romaine, dans cette étendue de terrain qui s'étend entre Lillebonne et la Seine, et qui est encore, en grande partie, à l'état de marais (1).

(1) On trouve quelques renseignements sur ces marais dans un « Factum du procès pendant en la cour entre Charles Petit, escuier, sieur de Castillon ; Jacques Filleul, escuier, sieur de

Au XVIe siècle, un long procès s'engagea entre les seigneurs de Lillebonne et les chanoines de Rouen, seigneurs de Petiville, au sujet des marais que l'on qualifiait dès lors d'alluvions, ce qui paraît indiquer un changement assez récent dans l'état de la vallée en aval de Lillebonne.

D'autre part, il paraît assez difficile d'expliquer autrement que par le voisinage d'un canal navigable l'emplacement que l'on avait choisi, à l'époque romaine, pour cette construction dont on a récemment retrouvé les ruines au bois d'Harcourt, et sur lesquelles notre collègue M. Brianchon a plusieurs fois appelé notre attention.

Cette construction se trouve vers le bas d'une pente très abrupte, à quelques pieds au-dessus de la route qui longe de très près la rivière au delà de laquelle s'étend le marais. Dans les conditions actuelles, l'emplacement conviendrait mieux pour une hutte de mendiant que pour une habitation somptueuse, telle que devait être celle dont on a découvert les débris.

M. Le Breton cite a l'appui des indications de M. de

Freneuse, Me Pierre Pernelle, sieur du Mesnil, Me ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie ; François le Roux, sieur de Heaume; Claude Duquesne, sieur du Mor, contre les héritiers de Ch. Boutren, conseiller du Roi et général en la Cour des Aides de Normandie, 1644. »

Il s'agissait de la propriété de 300 acres de pré entre la Seine et la rivière du Mesnil.

Cette prairie était considérée comme ayant été formée par le flux de la mer.

Autrefois la rivière du Mesnil avait son canal tirant du village du Mesnil, à droit fil jusqu'à la Seine, où elle entrait par une embouchure appelée le Havre-du-Mesnil, vis-à-vis du bourg de Quillebeuf.

Mais depuis 20 ans elle avait quitté son cours ancien, à cause des sables qui avaient comblé son canal, et elle avait pris un nouveau cours du côté du levant.

Beaurepaire le tableau de Jean-Paul Laurens *Les Emmurées* de Carcassonne.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte R. D'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 21 MARS 1881.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Paul Baudry, de Bellegarde, Billard, Bouquet, d'Estaintot, de Glanville, Gueroult, d'Iquelon, Le Breton, Lormier et Pelay.

Excusés : MM. de Blosseville, du Boullay, Brianchan, de Girancourt, Sauvageot, Simon et de Vesly.

M. Pelay, en l'absence, au commencement de la séance, de M. d'Estaintot, secrétaire, et de M. Brianchon, secrétaire-adjoint, est chargé de rédiger le procès-verbal.

La correspondance imprimée ne comprend que les « *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4me trimestre 1880. »

*Mort de M. l'abbé Lecomte, membre de la commission.* — M. le Président fait part du décès de notre regretté collègue, M. l'abbé Lecomte ; il se fait l'interprète des sentiments que cette douloureuse séparation fait éprouver à la commission.

*Demande d'allocation de la commune d'Yainville.* — M. le Président expose que l'exercice 1880 expirant le 31 mars courant et que la commission départementale se réunissant le lendemain, il a cru devoir provoquer une réunion afin de communiquer le dossier d'une demande d'allocation adressée par la commune d'Yainville pour réparations urgentes à la toiture et au clocher de l'église.

D'après le devis dressé par un architecte avec pièces

à l'appui, la dépense totale s'élèverait à la somme de 2,500 francs.

M. Pelay, au mois de septembre dernier, à reconnu l'état de délabrement de la toiture.

Il ajoute que cette église datant du XIe siècle, et présentant, d'ailleurs, un véritable intérêt archéologique, a eu les honneurs de la gravure. La Société archéologique du Sussex (Angleterre) a fait graver en 1856, pour ses mémoires ce monument à cause de son étonnante ressemblance avec l'eglise de Newhaven.

La commission, en présence de la haute antiquité de l'église d'Yainville, classée au nombre des monuments historiques, et en raison des ressources complètement insuffisantes de la commune, décide qu'il y a lieu d'appuyer cette demande auprès de M. le Préfet.

*Matrice de méreaux ou d'enseignes de pèlerinage, communiqués par M. de Vesly.* — M. de Beaurepaire donne lecture d'une lettre de M. de Vesly accompagnant une matrice en pierre schisteuse trouvée dans les draguages de la Seine, en face le pré aux Loups, ainsi que les empreintes en cire de cette matrice. D'après notre collègue, ce moule aurait servi au moyen-âge pour la fabrication d'enseignes de pélérinage.

M. Lormier combat cette attribution, et, au lieu d'enseignes de pèlerinage, il croit reconnaître des méreaux.

Relativement à ces objets en plomb de formes si variées et d'usages si différents rencontrés en grand nombre dans la Seine, à Rouen et à Paris, et dans d'autres rivières, une discussion générale s'engage pour essayer d'élucider cet intéressant problème archéologique qui n'a pu encore être résolu.

M. Pelay a eu l'occasion de voir de ces enseignes de pèlerinage chez notre collègue, M. le docteur Guéroult

qui les avait recueillies à Caudebec-en-Caux, dans l'Ambion, rivière qui traverse cette ville.

M. Guéroult ajoute qu'il a également rencontré des plombs historiés dans plusieurs mares consacrées et notamment dans celles de Saint-Arnoult et de la Pommeraie, dans la forêt de Maulevrier.

M. d'Estaintot signale l'abondance de ces objets au passage des gués de certaines rivières.

M. le Président fait connaître qu'à Rouen, jusqu'au XVIe siècle, la Seine servait de heurt public, que toutes les immondices et les ordures de la ville, le résultat des perquisitions et même les vidanges des églises y étaient jetés par des gens qui portaient le nom d' « orduriers ». Les cendres de Jeanne-d'Arc furent précipitées dans la rivière. Les ingénieurs firent de fréquentes réclamations contre cette destination donnée à la Seine qui nuisait à la navigation en comblant le lit du fleuve. Il n'y a donc rien de surprenant qu'on ait retrouvé en si grande quantité des objets qui, une fois hors de service, n'étaient pas conservés.

Plusieurs de nos collègues remercient M. le Président de ses intéressantes communications, mais ils déclarent que la question reste toujours à l'étude.

M. de Glanville promet des renseignements pour une prochaine séance.

*Fragments de pavés vernissés attribués à Saint-Ouen de Rouen.* — M. Paul Baudry fait circuler des fragments de pavés vernissés d'époques différentes qu'il offre au Musée départemental d'Antiquités. Ces pavés viendraient, lui a-t-on dit, de l'église Saint-Ouen de Rouen.

*Jeton en cuivre de C. de la Croix et I. Bohier.* — M. Guéroult soumet à la commission un jeton en

cuivre de la fin du xv^e siècle, trouvé en mars 1881, dans la forêt de Maulévrier, sur le territoire de la commmune de Saint-Arnoult, aux environs de la mare Pommeraie.

Cette intéressante pièce, d'une assez grande rareté, présente à l'avers l'inscription suivante : + C : DE : LA : CROIX : I : BOHIER : et au centre un écusson parti au premier à la croix de... chargée en cœur d'un croissant de... et au deuxième de... à un lyon rampant au chef de... accosté à senestre de la lettre C et à dextre de la lettre I. Au revers on lit + CAR : DV : A : CELLE : DOIX : I :, au centre un écusson de... à la croix chargée en cœur d'un croissant de... accosté à senestre de la lettre C et à dextre de la lettre D.

*Notice sur Guillaume Le Signerre.* — M. de Beaurepaire communique la notice suivante sur un imprimeur originaire de Rouen, Guillaume Signerre, établi à Milan au commencement du xvi^e siècle.

M. E. Frère, dans son savant mémoire « de l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen », nomme les deux frères Guillaume Le Signerre, nés à Rouen, qui imprimèrent à Milan de 1496 à 1501, et à Saluces en 1503.

On possède, en général, si peu de renseignements sur les premiers propagateurs de l'art typographique, qu'il y a un intérêt assez sérieux à recueillir les moindres notes qui les concernent. Aussi ai-je relevé avec bonheur, dans les registres du tabellionage de Rouen, deux actes qui concernent les Le Signerre, nos compatriotes, établis en Italie, dans les premières années du xvi^e siècle.

Par le premier de ces actes, du 8 novembre 1508, « Jehan Le Signerre, orfèvre, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, soi-disant et portant héritier en partie de feue Marguerite, lors de son trépas, veuve de feu M^e Pierre

Le Signerre, ses père et mère, vend à Jean Du Bosc, orfèvre, trente sous de rente, en quoi Estienne Le Signerre, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, aussi fils aisné et héritier en autre partie de ladite défunte sa mère, estoit subject et obligé envers ledit Jehan, son frère, pour amendement des lots et partages faits entre ledit Jehan et Pierre dits Le Signerre et ledit Estienne, pour lui et comme représentant le droit de Guillaume, et Me Guillaume, dit Le Signerre, des héritages à eux venus de par le trespas de Marguerite, leur mère. »

Par le second acte, du 2 janvier suivant, « maistre Guillaume Le Signerre, gradué-ès-arts, de présent demeurant en la ville de Millent, soy-disant et portant héritier, en partie, de deffunte Marguerite, lors de son trespas, veufve de feu Me Pierre Le Signerre, ses père et mère, pour la bonne amour naturelle qu'il avoit eu et avoit encore à Gieffroy, Antoine et Michel, dits Le Signerre, ses nepveux, enffans d'Estienne Le Signerre, frère dudit Me Guillaume, de son bon gré, confessa, devant les tabellions de Rouen, avoir donné.... à ses dits nepveux, tout et tel droit, part et portion comme ledit donneur avoit... par le trespas de sa dite deffunte mère, en douze livres de rente à Rouen. »

Il résulte de ces actes que Pierre Le Signerre, marié à une nommée Marguerite, avait eu de son mariage cinq enfants, mâles, Etienne, Guillaume, Guillaume, Jean et Pierre; que Marguerite avait survécu à son mari, et avait dû mourir vers 1508; qu'Etienne, l'aîné de la famille, épicier sur la paroisse Saint-Maclou, était mort antérieurement à l'ouverture de cette succession, laissant trois enfants; Gieffroi, Antoine et Michel; que leur oncle, Me Guillaume, établi à Milan, pour lors accidentellement à Rouen, leur abandonna le droit qu'il pouvait réclamer sur une rente de douze livres, provenant de la succession de Marguerite.

On voit clairement par ces actes que Pierre Le Signerre

et Marguerite n'avaient laissé à leurs enfants qu'une fortune bien médiocre.

Je me trompe fort, ou ce maître Pierre Le Signerre n'était autre que l'architecte ou maître des œuvres de maçonnerie pour le roi au bailliage de Rouen, fils de Michel Le Signerre, qui avait exercé antérieurement la même fonction. Il jouissait d'une grande réputation dans ce pays. On sait que ce fut lui qui fut chargé de la construction du tombeau du cardinal d'Estouteville, en la cathédrale de Rouen. L'un de ses fils, Pierre, fut comme lui, un architecte en renom. Le 15 décembre 1493, il inspectait, en vertu d'une commission, les nouveaux travaux de fortification entrepris en la ville d'Harfleur.

Le 16 septembre 1486, le chapitre de Rouen avait conféré la bourse de Pavie à Guillaume Le Signerre, maître-ès-arts, fils de l'architecte du roi au bailliage, alors décédé, *filius quondam magistri Petri Le Cygnerre, in lathomia magistri et summe experti*. Cette bourse donnait le droit, à celui qui l'obtenait, d'aller passer quelques années au collège de Pavie, qui était alors célèbre dans toute l'Europe ; elle avait été fondée en faveur d'écoliers du diocèse de Rouen, par le cardinal Branda de Castiglione. Le jeune Le Signerre justifia assez mal les espérances des chanoines de Rouen. Les registres capitulaires nous apprennent qu'il abandonna, au bout de quelques années, le collège de Pavie, et qu'il revint en France étudier la médecine. Je suis très porté à penser que c'est lui que nous retrouvons avec le titre de gradué-ès-arts, à Milan, ville alors presque française, et où un Rouennais pouvait être flatté de retrouver l'autorité et la protection du cardinal d'Amboise. On ne saurait s'étonner que, dans la pièce que nous avons rapportée, on n'ait pas mentionné la profession d'imprimeur. Les actes du tabellionage n'indiquaient pas encore communément les professions manuelles ; mais les titres universitaires, de même que les titres nobiliaires, ne s'omettaient jamais.

A cette époque, il n'était pas rare, nous en voyons un exemple dans cette famille Le Signerre, de donner le même prénom à deux frères. C'est un usage qui a dû causer bien des erreurs dans les généalogies.

Nous citerons parmi les membres de cette famille Le Signerre, Michel Le Signerre, maçon à Rouen en 1499 et 1526, Jean Le Signerre, orfèvre à Paris en 1551.

*Fouilles dans l'abbaye de Saint-Wandrille au XVII^e siècle.* — M. le président termine la séance par la lecture de certains passages d'un manuscrit des archives départementales relatif à l'abbaye de Saint-Wandrille, fournissant d'intéressants détails sur des fouilles pratiquées dans cette abbaye, à l'époque de la démolition d'un dortoir et du chapitre au milieu du XVII^e siècle.

Il y a quelques années, l'occasion s'offrait d'acheter pour les archives du département un manuscrit, du dernier siècle, intitulé : *Histoire de l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, depuis l'an 1604 jusqu'en 1734* (1). Je crois intéressant de reproduire ici le récit qu'on y a inséré de la démolition du Chapitre de Saint-Wandrille, ainsi que des découvertes auxquelles ce malheureux travail donna lieu. On pourra rapprocher ce récit de celui de Dom Bréard, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Rouen.

(1) Ce ms. provient de la Bibliothèque de Saint-Wandrille. On lit à la première page C. I. (c'est-à-dire *Catalogo inscriptus*), n° 57 A (note de l'éditeur). Hyac. Langlois a rapporté ces extraits dans son *Essai sur Saint-Wandrille*.

EXTRAIT HISTORIQUE DE L'ABBAÏE DE FONTENELLE OU DE SAINT-WANDRILLE, DEPUIS L'ANNÉE 1604 A 1734.

. . . . . .

## XC III.

### *Démolition du Dortoir et du Chapitre.*

C'étoit un édifice bâti de pierres de tailles et de mouellon. Il avoit trente cinq pieds de hauteur sur cent à cent vingt pieds de long, mais presque touttes ses murailles étoient penchées de plus de deux pieds, entr'ouvertes en plusieurs endroits, et tellement écartées et inclinées qu'elles en repoussoient la voûte, et la mettoient en danger d'être renversée. Les voûtes du dortoir même n'étoient pas en meilleur état et auroient déjà croulé, si l'on n'en avoit multiplié les étançons et les apuis. La charpente n'étoit que très faiblement soutenue sur des murailles qui se relâchoient et s'affaissoient de tous côtez. Les pilliers boutans qui sembloient avoir été élevez après coup pour étaïer un bâtiment ruineux, menaçoient d'une chûte prochaine. Les clefs et les liaisons des voûtes du petit dortoir, fendües et entr'ouvertes, annonçoient aussi une ruine inévitable. Enfin (et ce fut là, sans doute, le grand sujet des plaintes), on porta à peu près dans les procès-verbaux le même jugement du Chapitre ; mais d'une manière peut-être un peu équivoque, en appellant Chapitre ce qui n'en étoit que le parvis et qui participoit réellement à la décadence du dortoir sous lequel il étoit scitué. Car le Chapitre, pris dans sa totalité, passoit pour le plus beau morceau de l'abbaïe, après l'église principale. Il avoit comme deux parties : celle qui étoit au dessus du dortoir n'avoit que douze pieds de haut ; mais celle qui l'excédoit en avoit trente de hauteur et autant de longueur et de largeur. Quatre grandes croisées lui donnoient du jour, deux du costé de l'Orient et deux du costé

du Septentrion (1). La première partie avoit été bâtie avec le dortoir par Hertève, femme de Robert de Normandie, archevêque de Rouen. La dernière étoit l'ouvrage de Mainard, le vingt-cinquième abbé et le restaurateur de l'abbaïe.

Cependant, comme ce Chapitre resserroit extrêmement la sacristie et qu'il étoit enclavé dans le dortoir, le prieur jugea à propos de lui faire courir la même fortune qu'à ce bâtiment et de n'en pas faire à deux fois, sans être retenu par respect pour son antiquité et pour l'abbé Mainard qui l'avoit fait rebâtir au dixième siècle. Cette insensibilité de Dom Laurent Hunault fit répandre bien des larmes à Dom Alexis Bréard et à ceux qui pensoient comme lui, si l'on s'en rapporte à ses écrits.

Quoi qu'il en soit, le prieur de Saint-Vandrille avoit trop bien pris ses sûretés pour n'être pas favorablement écouté par le supérieur général. Aussi en obtint-il touttes les permissions dont il avoit besoin, après quoi, sans perdre de temps, il fit travailler avec une assiduité et une promptitude extrême à la démolition d'un si vaste édifice qu'il s'agissoit de détruire par les fondemens, avant que de penser à en construire un nouveau.

### *Découvertes de plusieurs anciens tombeaux.*

Les plaintes et les regrets sur la beauté et l'antiquité du Chapitre furent donc inutiles ; et déjà les ouvriers étoient prêts de le défoncer et de le démolir jusqu'aux fondemens, lorsqu'en creusant la terre à son entrée, on rencontra quatre sépulcres de pierres dont touttes les parties étoient si bien unies et si entières qu'on auroit cru que l'ouvrier venoit d'y mettre la dernière main. Quand on les eut ouverts, on trouva dans tous, sans exception, des bottines d'un cuir si excellent qu'on pouvoit encore s'en servir (2).

(1) Bonefont, 3e vol., page 152.
(2) Bréart, *Appar., quest.* 7a.

On observa de plus dans le premier une baguette de coudrier de la longueur du tombeau. La chevelure blonde de la tête du troisième corps s'étoit aussi conservée sans altération. Mais ce quatrième sépulcre renfermoit ce qu'il y avoit de plus remarquable et de plus intéressant pour l'histoire, je veux dire une épitaphe en vers gravée sur une lame de plomb. Il est fâcheux néanmoins que cette inscription n'ait pu être entièrement déchiffrée. La voici telle que les Pères Bonnefond et Bréard nous l'ont laissée dans leurs écrits. Comme ils ne s'accordent pas entre eux dans la manière de la lire, nous renvoions à la marge les variantes du dernier.

*Hic inhumatus* (1) *jacet Willelmus* (2) *nomine.....*
*Nobilium de Stirpe Parentum noscitur esse*
*Richardi Ducis Malgerius unde refulsit :*
*Ad cujus lævam requiescit filius ejus*
*Nomine Rodulphus, major natu fuit, inquam II.*
*Hic III. Idus Junii obiit et uxor ejus Aretrix.*
*Quæ juxta eum quiescit* MALGERO (3).
. . . . . .
. . . . . *iis succedentibus sibi tribus*
*Tu laicali* (4) [*minor natu Fontanellæ.....*
*Est consceratus divino*] *numini monachili* (5) *habitu.*

Telle est l'épitaphe qu'on découvrit dans le quatrième monument. Voici maintenant les conjectures de Dom Alexis Bréard. Selon lui, Mauger, comte d'Evreux, fils de Richard second, comte de la même ville, de la nation des Normans, choisit sa sépulture en 1118, à l'entrée du Chapitre de Fontenelle, auprès de son père, et, dans la suite, Raoul ou Radulphe, fils de Mauger, et sa femme Arcetrix furent aussi inhumez au même lieu. Cela supposé, Dom

(1) Breardus legit : *inhumata.*
(2) *Willelmus* deest apud Breardum.
(3) Apud Breardum : *Sic habetur, M..... oro.....*
(4) *Quæ includuntur vncinis* desunt apud Breardum.
(5) Breardus, *monachali.*

Bréard soupçonne qu'il y a une méprise dans le *Neustria pia* du Père Artus du Moustier, qui aura confondu Mauger avec Guillaume, lorsqu'il prétend que ce comte d'Evreux fut enterré à Saint-Vandrille dans le tombeau de Richard, son père, en 1118. Le Père Mabillon néanmoins, dans ses *Annales*, à l'année 1108, dit que le comte Guillaume fut inhumé à Fontenelle auprès de son père. S'il faut lire avec Dom de Bonnefond : *Hic inhumatus jacet Willelmus*, la difficulté sera levée, mais non pas à l'avantage du père Bréard.

Ce dernier auteur va néanmoins encore plus loin : il croit que Richard, Mauger et Rodulphe sont trois comtes d'Evreux qui se sont succédé les uns aux autres ; que les quatre tombeaux défoncés sont ceux de ces trois comtes et d'Arcetrix, épouse de Rodulphe ; qu'ainsi ceux qui ont dressé les divers catalogues des comtes d'Evreux ont eu grand tort d'en exclure ce dernier. Au reste, on ne peut que louer la modestie de notre auteur, qui s'est contenté de nous donner touttes ces observations historiques pour de fortes conjectures, sans vouloir les ériger en faits certains.

Quant à Dom Benoit Bonnefont, il est plus hardi et plus décisif. Il dit nettement (1) que la lame de plomb fit connoître aux religieux « de Saint-Vandrille que « Richard, comte d'Evreux, avec sa femme et ses deux « enfants, avoient été ensevelis audit lieu en l'année 1118. » Mais dans son troisième volume des vies des Saints de Fontenelle, page 156, il rapporte un autre sentiment suivant lequel « ce Richard dont il est parlé dans l'épitaphe « étoit comte d'Evreux, auquel succéda son fils, appellé « Guillaume : tous deux furent ensevelis à Saint-Vandrille, « avec la femme du second et un de leurs enfants qui « avoit été revêtu de l'habit de la sainte religion et étoit « décédé dans ce monastère. »

(1) *Livre des choses mémorables.*

Mais peut-être qu'en examinant de plus près l'épitaphe en elle-même et en la comparant à l'histoire du temps, on diroit quelque chose de plus net et de plus exact que tous ces auteurs.

Les ouvriers continuant à creuser la terre rencontrent, proche un gros pillier qui soutenoit le devant du Chapitre, un cercueil d'une seule pierre long de six pieds. On ne douta point que ce ne fût celui de Girard, second abbé de Fontenelle, qui en 1125 avoit été enterré précisément en ce lieu là, comme on l'apprend par un ancien catalogue anonyme des abbez de ce monastère. La tête de cet abbé étoit si entière qu'il ne lui étoit pas tombé une seule dent. Il avoit une crosse de bois fort légère et qui s'étoit fort bien conservée ; sa grosseur étoit de trois pouces, et sa longueur de cinq pieds.

Au costé gauche de l'abbé Girard parut bientôt après un autre tombeau de pierre : c'étoit celui de Gerbert ou Girbert le Teutonique, trentième abbé de Fontenelle, qu'on compte parmi les saints de cette abbaïe, et que Guillaume le Conquérant, au rapport de Orderic Vital, ne faisoit point difficulté de mettre en parallèle avec S. Anselme et le bienheureux Lanfranc. On ne trouva dans son sépulcre qu'un bâton noir un peu plat et une lame de plomb avec ces paroles: *In nomine Domini hic jacet Gerbertus natione Teutonicus.*

Dom Bonnefont semble supposer que ce n'étoit là qu'une partie de l'épitaphe et qu'on n'avoit pu lire le reste. Il avance même comme un fait certain que ce saint abbé n'avoit point de crosse, quoique Dom Bréard n'en convienne pas (1).

Enfin les ouvriers pénétrèrent dans le Chapitre même, et après avoir déplacé le cercueil d'un religieux ancien, mort depuis l'introduction de la réforme, ils rencontrèrent

(1) Voiez récit de la destruction du Chapitre dans le 3e tome des *Vies des SS. de Fontenelle.*

cinq sépulcres de pierre sur une même ligne. Quand on eut fait l'ouverture du premier, on fut surpris de voir, au lieu d'ossemens, un habit de la même forme que ceux des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, quoique d'une étoffe plus grossière et d'une couleur tirant sur le minime. On apperceut aussi une ceinture de cuir avec une boucle de fer. Le capuchon avoit été abaissé sur le visage et le couvroit tout-à-fait ; mais lorsqu'on voulut le relever, les habits et la ceinture s'en allèrent presque entièrement en poussière.

On ne douta point que ce ne fût là le sépulcre de Roger, 35e abbé de Fontenelle, mort en 1165, quoiqu'en exhaussant le Chapitre de quelques pieds un an avant l'introduction de la réforme, on eût négligé, au rapport de D. Bréard, de relever les briques sur lesquelles étoit son épitaphe. En quoi l'on fut plus attentif à l'égard des quatre autres abbés dont les sépulcres, aussi bien que celui de Roger, étoient devant la chaire du supérieur. On ne profita pas néanmoins de cette attention dans le défoncement du Chapitre : tous les pavés furent jettés et confondus pêle-mêle, sans nulle précaution ; en sorte qu'on fut obligé de recourir à d'autres moiens pour avoir connoissance de ces cinq abbés.

Du reste l'admiration redoubla à l'ouverture des quatre autres tombeaux. Tous ces abbés, sans en excepter le premier, avoient des bottines qui leur montoient jusqu'au dessus des genoux. Trois avoient des crosses, parmi lesquelles il s'en trouva une garnie de cloux dorés et de quantité de fausses pierres prétieuses de diverses couleurs. Un serpent replié en formoit le sommet et une pointe dorée en terminoit le bout. Ces corps ou plutôt ces ossemens étoient revêtus de chasubles, semblables à celles dont on se servoit dans le XIIe siècle. Il y en avoit deux parmi elles qui jettoient beaucoup d'éclat. Mais outre des bracelets de drap d'or très artistement travaillés, la chasuble et l'étoffe du troisième surpassoient tous les autres

ornemens par leur prix et la vivacité de leurs couleurs. Dom Bonnefont, qui avoit eu les bracelets quelque temps entre les mains, les fit remettre dans le trésor de Saint-Vandrille.

Nous avons déjà remarqué que Roger étoit le premier de ces cinq abbés. Le second étoit Auffroy ou Auffredde, 36e abbé ; le troisième, Gaufride ou Geffroy, 38e abbé. C'est celui qui portoit des ornemens si magnifiques. Le quatrième étoit Pierre Mauviel, 44e abbbé, et le cinquième, Geoffroy 3e, surnommé Savari, 51e abbé de ce monastère. Ces cinq abbés, avec Girard second, furent transférés quelque tems après dans l'église principale et enterrés au pied du grand autel. Nous suivons le P. Bréard préférablement aux inscriptions nouvelles qui, selon cet auteur, sont pour la plupart fort deffectueuses.

Après avoir défoncé le Chapitre et l'avoir creusé à deux pieds plus bas que les fondemens de l'église, les travailleurs se mirent en devoir d'en enlever les terres. Dans cette action, ils sentirent un nouveau sépulcre dont le P. Bréard n'a point eu de connoissance, et que le Père Bonnefont prend pour celui de S. Anségise, dix-neuvième abbé de Fontenelle, qui fleurissoit vers le commencement du neuvième siècle. Vis-à-vis de celui-ci, on trouva un autre sépulcre de pierre, trois pieds au dessous de la place où l'on avoit découvert les quatre tombeaux qu'on avoit jugés pouvoir être ceux des comtes d'Evreux. D'abord on n'y apperceut que des ossemens d'une blancheur extraordinaire ; un peu après néanmoins, on y trouva aussi une lame de plomb si rouillée que personne ne pouvoit la lire. Elle fut portée au P. prieur, qui négligea quelques jours d'en faire détacher la rouille. Enfin on y lut cette inscription : *Hic requiescit Abbas Gerardus IV. Kal. Decembris ab injusto injuste interfectus.* On reconnut alors que cet abbé n'étoit autre que le S. Gerard, martyr, dont on faisoit la fête à Saint-Vandrille le 28 de novembre, et que Gerbert le Teutonique étoit le S. Girbert ou Gilbert dont

on célébroit la fête le 4 septembre. Il n'étoit plus temps de recueillir précieusement ces saintes reliques. Elles n'étoient plus, ou, pour mieux dire, il n'étoit plus possible de les distinguer. Cette confusion arriva par un mal entendu et le zèle peu discret d'un religieux de la communauté.

Il s'étoit répandu un bruit dans tout le païs d'alentour qu'on avoit découvert à Saint-Vandrille les ossemens d'un ou plusieurs saints. Aussitôt une foule de peuple vint fondre de tous côtés dans le monastère et demanda avec tant d'empressement à voir les saintes reliques et à leur rendre un culte religieux que la solitude et la retraite en furent troublés. Ce concours déplut à Dom Pierre Lastelle, dépositaire de l'abbaïe, et il crut, dit-on, que les avantages du silence devoient l'emporter sans difficulté sur la dévotion du peuple, laquelle il ne jugeoit pas d'ailleurs fort solide, parce qu'il ne sçavoit pas encore de qui étoient ces deux corps. Ainsi, malgré les avis qu'on avoit donnés de réserver séparément les ossements de chacun des morts qui se rencontreroient, il confondit exprès ceux de ces deux saints avec ceux d'un ancien et des comtes d'Evreux. Il ne traita pas plus favorablement les prétendus ossemens de S. Anségise.

Nous ne rapporterons point ici les plaintes amères que firent la plupart des religieux de cette espèce de profanation. Nous nous contenterons de remarquer que ces reliques, ainsi confondues, furent transportées et inhumées derrière le grand autel de l'église de l'abbaïe, du côté de l'épître, le 23 de mars 1672.

A l'égard des corps des cinq abbés dont on a parlé, ils furent, comme on l'a déjà dit, enterrés en même tems devant le grand autel avec des cérémonies lugubres et des prières pour les morts, quoiqu'on portât tout à la fois deux ou trois corps saints, mais qu'on ne pouvoit distinguer de ceux des cinq autres personnes avec lesquelles ils étoient mêlés. On célébra le lendemain, 29 de mars, un service solennel pour les deffunts.

Neuf ans après, le dixième jour de mars, les ossemens confondus furent levés de terre, et le cercueil où ils étoient renfermés fut exposé au milieu du chœur pendant la célébration d'un service solennel pour les deffunts, à l'issue duquel il fut déposé dans un petit caveau qu'on avoit ménagé exprès au milieu du nouveau Chapitre. Cette translation fut en toutte manière accompagnée des mêmes cérémonies que la précédente.

Au surplus, on ne sera point étonné de ce qu'on trouva, au tems de la démolition du Chapitre, divers étages de sépultures, s'il est vrai, comme le prétend D. Bréard, que l'aire de cet ancien édifice ait été élevée par deux ou trois fois. Ainsi quoiqu'en 1672 on ait presque arraché les fondemens, si l'on avoit encore creusé plus avant on auroit découvert selon lui les tombeaux de quelques abbés, comme de S. Ansegise etc., qui avoient été enterrés dans ce Chapitre, qui subsistoit dans le même endroit avant les ravages des Normands. On voit par là que D. Bréard ne sçavoit rien, ou du moins qu'il n'étoit pas persuadé avec le P. Bonnefont de l'invention du corps de S. Anségise.

La découverte de ces corps saints aïant fait beaucoup de bruit aux environs et surtout dans la ville de Rouen, Dom Benoît Bonnefont, qui avoit été témoin oculaire de tout ce qui s'étoit passé en cette rencontre, ne put se refuser aux vives instances de deux des plus anciens supérieurs de la province qui l'engagèrent à en dresser la relation. Elle fut envoiée à Dom Vincent Marsollet, supérieur général de la Congrégation. Après s'en être fait rendre un compte exact et en avoir même pris connoissance par lui-même, ce révérend Père parut très affligé de la conduite qu'on avoit tenüe ; mais son chagrin ne produisit autre chose sinon de lui faire dire que l'affaire étoit faite et qu'on ne pouvait plus y apporter de remède.

La séance est levée à trois heures et demie.

## SÉANCE DU 26 MAI 1881.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Paul Baudry, de Bellegarde, Brianchon, de la Londe, de Vesly, de Glanville, Gouellain, Dr Guéroult, G. Le Breton, l'abbé Robert, Simon et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, du Boullay, Lormier et Sauvageot se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1880, n° 4.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Rouen*, 6e année, 1880.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1879.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IX, 1878.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre, 1881.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 117e livraison.

*Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXIII, 77-78.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, n° 107.

*Société archéologique de Bordeaux*, t. VI, octobre et décembre 1879.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XVI, 1877 à 1881.

*Allocations à la chapelle du prieuré de Saint-Julien et à l'église d'Yainville.* — M. le Président communique une dépêche préfectorale, en date du 26 mars, informant la Commission que, dans sa dernière séance, la Commission départementale a accordé à la commune du Petit-Quevilly un secours de 300 fr. pour réparations à la chapelle de l'ancien prieuré de St-Julien.

Quant à la proposition relative à l'église d'Yainville, elle a été ajournée jusqu'à ce que la commune ait voté une part contributive dans la dépense à faire.

Une dépêche postérieure, en date du 4 mai, annonce que, dans sa séance du 28 avril, la Commission départemental a définitivement accordé, à la commune d'Yainville, une subvention de 2,500 fr. applicable aux travaux de restauration à entreprendre à l'église de cette commune, classée au nombre des monuments historiques.

*Décès de M. l'abbé Decorde, membre de la Commission.* — M. le Président exprime au nom de la Commission le regret qu'elle éprouve du décès de M. Decorde, dont elle accueillait avec reconnaissance toutes les communications.

M. l'abbé Decorde (Jean-Eugène), né au Bois-Héroult, le 19 mai 1811, était curé de Bures, lorsqu'un arrêté préfectoral du 12 août 1858, le nomma membre correspondant de la Commission des Antiquités. Il est mort curé de Notre-Dame d'Aliermont, doyenné d'Envermeu, le 5 mai 1881.

*Rapports sur les chapiteaux du chœur de l'église de Saint-Wandrille.* — M. de Glanville donne lecture d'un rapport sur l'excursion qu'il a faite à St-Wandrille, de concert avec M. d'Estaintot, pour examiner les questions soulevées par la communication de M. Galloway.

Ce rapport est ainsi conçu :

MESSIEURS,

Notre honorable président, vous le savez, m'a chargé d'émettre un avis devant notre Compagnie sur l'intéressant débat qui s'est élevé, depuis quelques années, entre plusieurs antiquaires, sur la question de savoir à quelle époque doit être attribuée la construction des colonnes qui soutiennent les voûtes dans l'église paroissiale de Saint-Wandrille. En acceptant cette mission délicate, j'avais trop présumé de mes forces, et j'ai bientôt compris, en traduisant le mémoire renvoyé à mon examen, que je ne pouvais accepter seul une aussi grande responsabilité, et que je devais m'adjoindre le concours de quelqu'un de nos collègues.

Vous avez pu comme moi, Messieurs, apprécier depuis longtemps le coup d'œil observateur et sûr de M. le vicomte d'Estaintot ; je ne pouvais, je crois, faire un meilleur choix. Vous savez qu'en plus de connaissances archéologiques approfondies, il possède le talent d'un habile photographe, qui lui permettra de joindre à ce rapport quelques vues, dont la vérité ne pourrait être contestée et vous mettra à même de juger l'exactitude de nos observations. Mais, avant tout, je dois résumer ici les passages les plus importants du mémoire de M. Galloway, qu'il serait trop long de lire en son entier, puis, en même temps, je citerai le court article de M. l'abbé Cochet qui a donné lieu à la discussion.

Extrait de l'article consacré à Saint-Wandrille, par M. Cochet :

« Les chroniques de ce monastère racontent que cette « église fût bâtie, vers l'an 735, par le pieux Erinhard. Il « la construisit, selon toute vraisemblance, avec les débris « des monuments romains de Juliobona, etc.

« Détruite par les Normands, reconstruite à la hâte « sous les premiers ducs, elle aura été démolie par le « XIe siècle, qui renversait toutes les vieilles églises de bois, « pour les rebâtir en pierres. Saint-Michel porte le cachet « du siècle de Guillaume, ainsi que l'église de Rençon, sa « sœur et sa voisine. Le fond de l'édifice est roman, sauf « quelques modifications et additions du XIIe et du XIIIe « siècle.

« Le clocher présente, d'une manière fort intéressante, « sa tour carrée percée de doubles fenêtres et couronnée « de modillons grimaçants. Ici le cintre règne seul, ainsi « que dans le transsept du Midi, dont la charmante ab- « side circulaire sert de sacristie. Le chœur, primitive- « ment roman comme le reste de l'église, a vu retravailler « ses voûtes au temps de Philippe-Auguste. Le règne de « François Ier rétablit les fenêtres et les colonnes.

« Il fit plus, il reconstruisit les arcades cintrées de la « nef qu'il étaya sur des colonnes ioniques ; toutefois, les « murs extérieurs manquent de caractère, et le portail, « composé de pièces et de morceaux, conserve pourtant « encore une ogive du XIIe siècle (1). »

*Analyse du mémoire de M. William Galloway* :

L'église de Saint-Wandrille, malgré ses petites dimensions, est cependant intéressante par la variété des styles qu'elle présente. Une partie du transept sud et la tour appartiennent au roman très fleuri ; la voûte est du style ogival primitif ou de la transition, tandis que le bras nord du transept est du plus beau style ogival secondaire

(1) *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, vol. I, p. 95-96.

du XIVe siècle. Par un contraste extraordinaire, les piliers de la nef et du chœur, avec leurs chapiteaux de l'ordre ionique, portent un caractère tout différent. Ils passent généralement pour appartenir à l'époque de la Renaissance et dateraient du XVIe siècle, constituant ainsi la partie la moins ancienne de l'édifice. Différents auteurs sont de cet avis, et, parmi eux, on doit distinguer ce que dit l'abbé Cochet dans ses *Églises de l'arrondissement d'Yvetot* (1) et dans son *Répertoire de la Seine-Inférieure* (2). Quant à lui, l'examen attentif qu'il fit en juillet 1876, l'a conduit à cette conviction que cette partie de la construction, mal appréciée jusqu'ici, est au contraire la plus ancienne et remonte à l'époque romaine. Voici les raisons qu'il donne à l'appui de cette opinion :

1° Ces colonnes peuvent être divisées en deux groupes par leurs dimensions, leurs proportions et la position qu'elles occupent. Le premier groupe, vers l'est, se compose de cinq larges colonnes de $0^{m}92$ de diamètre sur $3^{m}50$ de hauteur, en comprenant le chapiteau et le socle. Quatre de ces colonnes portent la tour, la cinquième se trouve sous l'arcade, allant vers le chœur du côté du nord; il est à supposer qu'il en existait une sixième.

2° A l'ouest de l'église, dans la nef, il y a six colonnes, trois de chaque côté, portant $0^{m}66$ de diamètre sur $4^{m}25$ de hauteur, avec les socles et chapiteaux. En plus, il y a deux demi-colonnes de la même grandeur engagées dans le mur ouest de l'église. Toutes ces colonnes et demi-colonnes portent quatre arcades en plein cintre, dont l'intrados est épannelé et décoré de rosaces.

Si maintenant nous retournons à nos cinq colonnes du premier groupe on s'aperçoit qu'elles supportent la muraille nord du chœur, les voûtes du chœur et de l'aile nord, en style de l'église du XIVe. Il en résulte que si les

(1) T. I, p. 96.
(2) P. 503.

colonnes étaient du XVIe siècle, la partie supérieure aurait dû être soutenue par un moyen bien puissant pour rester suspendue, pendant la construction desdites colonnes; ce qui n'est pas impossible, mais cependant peu probable si l'on considère la pesanteur qu'il y aurait eu à vaincre pour substituer au XVIe siècle de nouvelles colonnes aux anciennes. Cette disposition, en l'absence de preuves contraires, indique clairement que la restauration a été faite par le haut et non par le bas. Tout dans les détails annonce que la construction s'est élevée graduellement de siècle en siècle, sur des piliers existant plus anciennement.

Nous commencerons l'examen par la colonne la plus à l'est. Cette colonne, tout à fait isolée et séparée des quatre autres, porte sur ses faces du sud et du nord deux consoles, légèrement décorées, d'un mètre et demi de longueur, $0^m33$ de largeur et $0^m30$ de projection. Les consoles et les assises sont du même morceau que la colonne. Elles sont indubitablement contemporaines avec elle et ont dû être placées là dans le principe pour porter des poutres horizontales. Ces consoles sont couronnées à leur sommet de blocs de pierre unie, placés de niveau avec le sommet du chapiteau de style ionique de la colonne, et la manière dont les voûtes du chœur retombent en saillie sur le sommet des consoles prouve l'antériorité de la colonne. La naissance de la voûte est à $0^m68^e$ 1/2 au-dessus du chapiteau ionique. Cet espace est rempli par le chapiteau du XIIIe siècle et par un court fût de colonne de $0^m13$, correspondant exactement avec celui qui se trouve en vis-à-vis de l'autre côté sud du chœur. On ne comprendrait pas qu'au XVIe siècle l'ancien pilier eût été coupé à cette hauteur et remplacé par une colonne aussi courte. Si on accorde, au contraire, que la colonne est plus ancienne, tout est facile à expliquer. Lorsqu'au XIIIe siècle on voûta le chœur, on trouva sur ces consoles une place commode pour établir les nouveaux chapiteaux.

Occupons-nous maintenant de la voûte qui retombe sur

les deux colonnes les plus rapprochées du chœur. Ces voûtes, de la dernière époque du XIIIe siècle, ne trouvant pas sur l'abaque des anciens piliers un espace suffisant pour supporter les nouvelles nervures, il devint nécessaire d'ajouter sur lesdits abaques de grosses pierres carrées, saillantes l'une sur l'autre, en manière d'encorbeillement pour supporter la retombée des nervures, système qui ne peut s'appliquer que par une impérieuse nécessité.

La colonne qui supporte le clocher, au nord-est, avait aussi en arrière une console comme l'autre, mais différentes en plusieurs points, non seulement comme beaucoup plus massive, mais aussi comme plus richement sculptée, et portant sur sa face une feuille d'acanthe. Cette console est encore du même morceau et de la même assise, et se termine, au sommet de la colonne, par un large carré semblable aux autres, avec les mêmes dimensions que le chapiteau ionique. Sur ce bloc tombent les nervures de la voûte. A la jonction de la colonne et de la console, *un gros lézard* (1) occupe presque toute la longueur de la console. Les proportions énormes de cette console indiquent qu'elle était destinée à soutenir les joints des pierres qui portaient tantôt sur la colonne, tantôt sur la console. Pour remédier à cet inconvénient, on ajouta en dessous un pilier formant évidemment une construction ancienne, adossée contre la colonne, et qui ne peut y avoir pris place au XVIe siècle.

Le style de la colonne et de la console appartient à la Renaissance. A cette époque, la vieille colonne qui portait les voûtes du XIVe siècle doit avoir été changée, parce que ces voûtes s'appuyant sur un soutien trop faible, celui-ci ne put résister à la pression.

La colonne nord-ouest du clocher a été évidemment adossée aussi à des parties anciennes, afin de supporter l'arche du bas-côté nord. Que la colonne ait été origi-

(1) L'auteur a voulu dire sans doute *une grosse lézarde*.

nairement isolée comme les autres, c'est évident, certaines des moulures du chapiteau se trouvant aujourd'hui engagées derrière la maçonnerie, et il est impossible qu'il s'y soit trouvé une console semblable à celle de la colonne nord-est, complètement cachée maintenant.

La colonne sud-ouest du clocher est très intéressante et mérite une minutieuse attention. Au sud et à l'est elle est entièrement encastrée dans la maçonnerie romane du XIe siècle : à l'est, par le gros mur sud du chœur bâti contre elle; au sud, par l'arche romane qui sert d'entrée à la petite abside semi-circulaire, réunion de styles très curieux et preuve incontestable de l'antériorité de la colonne au XIe siècle. On trouva une preuve nouvelle de cette antériorité et de cette indépendance, lorsque la voûte du toit fut démolie ; le déplacement de la maçonnerie découvrit les restes du chapiteau et la partie supérieure de la colonne qui étaient restés cachés pendant une période de sept siècles. Au-dessus du chapiteau, on voit encore les premières assises massives desquelles les arches sortent comme un souvenir d'un âge depuis longtemps oublié et d'une disposition bien différente de ce que nous avons examiné jusqu'ici.

Telles sont les principales preuves fournies par le premier groupe de colonnes qui, originairement, faisaient partie d'une construction plus vieille de plusieurs siècles que le monument existant.

Le deuxième groupe est tout à fait d'une catégorie différente et formant deux colonnades indépendantes et non jointes à la partie la plus vieille de la construction, qui ne s'étend pas derrière la ligne du transept; mais cette indépendance est elle-même une preuve de leur antiquité, en montrant que vers le milieu du XIe siècle des changements furent faits du côté de l'est, sans correspondre à la construction qui avait été élevée vers l'ouest de la tour.

Dans l'intérieur des colonnades, le style est de la Renaissance. Il est admis que la partie la plus vieille de l'église

doit être normande; l'abbé Cochet est de cet avis lorsqu'il dit *que le chœur était primitivement roman comme le reste de l'église, qui porte le cachet du siècle de Guillaume. Le fond de l'édifice est roman, sauf quelques modifications et additions des XII^e et XIII^e siècles*. La plus vieille église paroissiale, dit-il encore, a dû être bâtie dans le VIII^e siècle. On ne connaît plus aucun débris de cette église de Saint-Michel de Fontenelle *qui, vers 735, fut bâtie par Erinhard* avec des pierres apportées des ruines de l'antique Juliobona. Cette première église paroissiale ayant cessé d'exister dans son ensemble, ce qui en a disparu devait être normand, et malgré les changements qui ont été faits depuis, elle a dû être entièrement normande.

Il doit y avoir eu une nef dans le style de l'église, et l'existence de l'arche normande, ouvrant du transept sud au bas côté sud de la nef, permet de douter que cette nef, si elle a existé, ait été de même largeur que la présente nef. Nous demandons où sont les traces de cette nef normande ; il n'en existe plus le plus petit fragment, et l'on ne peut comprendre pourquoi cette nef aurait été démolie, quand on laissait intact le transept, le chœur et la tour.

De tout ceci on peut conclure qu'une nef normande n'a jamais existé, mais que les bâtisseurs du XI^e siècle trouvèrent cependant une nef déjà existante à laquelle ils ajoutèrent le transept sud, le chœur et la tour. La comparaison des deux groupes de colonnes montre que, quoiqu'ils diffèrent en grandeur, en détails et en style, ils sont tous de la même époque et doivent avoir été construits simultanément. Les moulures et les décorations des chapiteaux et des bases sont exactement les mêmes. Les volutes sont très simples, formées non par une multiplicité de moulures, mais par l'enroulement d'un simple filet, comme on en voit de nombreux exemples à Rome. Malheureusement, toutes les bases des colonnes de la nef sont cachées. Celles des trois larges colonnes de l'est et des deux dernières colonnes sont seules visibles. Dans ces par-

ties, la base est formée d'un simple tors avec filet et repose sur une plinte carrée de $0^m$ 66 de hauteur environ. Les angles de ces plinthes sont décorés de larges griffes de 25 à 30 centimètres de grandeur; à l'exception de la demie colonne sud où la griffe est restée unie, les autres sont très agréablement découpées, dans le genre des classiques feuilles d'acanthe.

Les six colonnes de la nef ont aussi des supports destinés à soutenir des statues sortant du fût de la colonne. Dans chacune existe une assise de la même hauteur que le support et qui est toujours du même morceau. Les rosaces sculptées sur l'introdos des arches en bas-relief forment une série d'ornements fort intéressants; elles sont au nombre de quatorze; les dessins en sont généralement variés et sculptés avec beaucoup d'imagination et de facilité.

Les rosaces, dans l'arcade sud, sont presque identiques, mais celles du nord diffèrent des autres pour l'exécution. Les fleurs, au lieu d'être en bas-relief, sont en ronde bosse; elles ont été sculptées séparément et mises en place après.

Il y a ici une particularité qui n'a été relevée par personne : elle consiste dans la convergence de toutes les lignes longitudinales de la bâtisse de l'ouest à l'est. Ainsi, au lieu d'être rectangulaire, le plan de la nef a la forme d'un trapèze ou d'un cône tronqué, et sur la longueur de la nef il y a une différence de $0^m76$ cent. Cette irrégularité ne peut provenir d'un accident, mais bien du plan primitif des bâtisseurs des âges antérieurs, ce qui se voit assez souvent dans les anciennes basiliques.

La question de savoir si les colonnes sont romanes ou de la Renaissance sont deux opinions diamétralement opposées pour l'histoire architecturale de l'église. L'opinion généralement répandue est qu'au XI^e siècle une église paroissiale fut érigée de nouveau et que la bâtisse subséquente se composa d'une série de restaurations successives apportées à l'édifice original. Que le plus grand de ces

travaux a dû avoir été exécuté au XVIe siècle, quand les vieilles colonnes, portant la voûte et la tour, durent être remplacées par de nouvelles, et qu'en même temps la nef fût entièrement démolie. Il devait y avoir aussi une aile nord et un transept nord appartenant ou à la première bâtisse ou au style normand.

Je pense que l'opinion qui soutient que dans cet édifice le style normand est le plus ancien, tandis que le style classique (de la Renaissance) serait le plus récent, paraît un tissu d'absurdités sur chaque point, ou il faudrait supposer que dans le XVIe siècle on aurait suivi exactement dans la reconstruction ce qui aurait été fait primitivement, bien qu'aujourd'hui on ne retrouve aucune trace de semblables altérations. On ne trouve ni arcades, ni aucunes murailles, ni arches élargies; un semblable vandalisme était réservé au XIe siècle.

A Aix-la-Chapelle, d'anciennes colonnes ont été enveloppées d'une maçonnerie destinée à les renforcer; mais ici un pareil expédient était impossible. Pour remplacer les vieilles colonnes, il aurait fallu que la tour et les voûtes fussent supportées par des efforts extraordinaires, pour insérer à leur place les nouvelles de la Renaissance, attendu qu'elles ne sont pas construites de plusieurs pièces comme elles auraient dû être si elles avaient entouré de vieux supports; mais elles sont composées de solides assises rondes d'un seul morceau avec des chapiteaux d'une pièce et de plus larges pierres placées au sommet. Mais supposer qu'une opération comme celle-là ait été entreprise seulement pour changer le caractère architectural des colonnes, ce serait supposer une absurdité de la part des constructeurs et la force de la folie ne pourrait s'étendre plus loin.

La conclusion irrésistible alors, dit l'auteur, est que les colonnes, telles qu'elles existent à présent, sont beaucoup plus anciennes que les plus vieilles parties de la construction qu'elles supportent. Si on compare ces colonnes à des exemples incontestablement du XVIe siècle, à Vatteville,

à Jumiéges dans l'église paroissiale, on trouve sept colonnes ioniques très semblables pour le style à celles de Saint-Wandrille. Dans la nef de l'église de Vatteville, il y en a dix. Dans ces deux paroisses elles sont surmontées d'arcades de la même époque, sans aucun doute, mais elles diffèrent entre elles par la finesse des sculptures et par la nature de la pierre. La grâce et la légèreté des chapiteaux, à Saint-Wandrille, et la dureté de la pierre sont remplacées, dans les autres églises, par de lourdes masses tout à fait dépourvues d'élégance et une pierre plus tendre. Finalement, à Saint-Wandrille, on ne voit que des débris respectés par le temps, tandis que dans les églises que l'on vient de citer on retrouve les colonnes dans leur état primitif.

La haute antiquité des colonnes de Saint-Wandrille une fois admise, à quelle date doit-on les attribuer? Sur ce point nous sommes d'accord (dit l'auteur), avec le *Chronicon fontanellense* que l'église de Saint-Michel fut premièrement bâtie dans le VIIIe siècle, par Erinhard. Une attribution faite en termes si précis doit être acceptée. La chronique a été écrite au Xe siècle, et cette église, bâtie au VIIIe, présentait les caractères si éminemment classiques qu'on pourrait les reculer jusqu'à la période de la domination romaine. Quand l'auteur du *Chronicon* dit de cette église de Saint-Michel qu'elle était construite sur un plan petit, mais très beau, il parlait évidemment de ce qu'il avait vu lui-même. Dans ce siècle, il y avait donc des restes de l'époque classique, d'un style très arrêté, tels que nous les retrouvons aujourd'hui et que l'on pourrait décrire en des termes semblables. Ce qui distingue ces restes de Saint-Wandrille, c'est leur parfaite unité et leur appropriation à une église catholique.

Les larges colonnes plus particulièrement désignées pour un spécial usage sont hors de toutes proportions classiques ordinaires; néanmoins, dans leurs détails et dans leur ornementation, elles sont pleinement classiques et précisé-

ment de la même époque que les colonnes de la nef. Le rapport du *Chronicon* peut être en harmonie avec l'existence des faits, et les choses suivantes peuvent prendre place ici.

En supposant qu'Erinhard eût trouvé à Lillebonne une construction du même caractère que celle qui est maintenant à Saint-Wandrille, avec des colonnes de dimensions voulues, cette construction, encore dans un bon état de conservation, devrait avoir été hors d'usage pour une église catholique, et les matériaux qui la composaient n'auraient pu être démolis, transportés et reconstruits sans être détoriérés et brisés ; et, ce qui est le plus important de tout, cette réédification ayant dû être faite plusieurs siècles après la construction originale, n'aurait pu être exécutée sans laisser quelques traces de la main-d'œuvre, de la mise en place au VIIIe siècle. Il semble que le texte du *Chronicon* ne doit être accepté que comme une théorie et une conjecture, rendant compte de l'existence de restes évidemment classiques, plutôt que comme une autorité enregistrant des faits.

De tout ceci résulte la conviction que cette colonnade faisait partie d'une basilique gallo-romaine, ou église construite sur le plan d'une basilique, dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, sinon pendant l'occupation romaine, du moins très peu de temps après la chute de l'empire.

C'est après avoir étudié sérieusement, pendant cinq mois consécutifs, les diverses parties de l'église, que Monsieur Galloway rédigeait ce mémoire. Il avait pu, pendant ce temps, multiplier ses observations, interroger chaque pierre, en apprendre bien des secrets. Aussi, Messieurs, votre Commission fut tout d'abord, en le lisant, vivement impressionnée par les arguments qu'il présente et crut devoir les prendre en grande considération.

Lorsque l'on entre pour la première fois dans l'église de Saint-Wandrille par le portail principal, et que l'on aper-

çoit la nef dans son ensemble, avec ses piliers cylindriques élancés et surmontés d'arcades à plein cintre, dont l'intrados est couvert de rosaces, de caissons et autres ornements de la Renaissance, le premier sentiment que l'on éprouve est qu'elle appartient à l'époque du XVIe siècle. Mais bientôt les regards se portent curieusement sur les cinq grosses colonnes qui supportent la tour du clocher et la voûte du chœur ; la sixième, récemment construite à neuf, n'a pas d'intérêt.

A leur aspect l'œil de l'antiquaire est comme fasciné. En voyant ces colonnes courtes et trapues, ces puissantes assises d'un seul morceau, grossièrement taillées en larges disques, réunis entre eux par d'épais joints de mortier, on se croirait en présence de vénérables vieillards qui ont vu passer bien des générations. Toutefois, dans ces chapiteaux très bas, avec leur tailloir peu saillant, leur corbeille seulement décorée d'un long rouleau sur lequel il semble que le sculpteur ait attaché par leur milieu de simples feuilles de lotus, s'épanouissant aux extrémités en forme de volute composée d'un simple enroulement, on ne trouve rien qui annonce l'art antique, encore moins dans ces bases autour desquelles se contourne un modeste tors, rattaché au piédestal par des griffes largement découpées, et, comme on retrouve ces mêmes caractères dans les églises de Vatteville et de Jumièges, paroisses qui sont évidemment du XVIe siècle, on peut se demander pourquoi celles de Saint-Wandrille ne seraient pas de la même époque.

Cependant, si ces lourds piliers ronds avaient remplacé au XVIe siècle les élégantes colonnettes du XIIIe, dont on voit les tronçons suspendus d'une manière si malheureuse sur d'affreuses consoles, à peine épannelées, comment les habiles architectes de cette époque, si féconde en ornementation, n'auraient-ils pu trouver une autre combinaison moins barbare et plus en rapport avec le style du reste de l'édifice, pour dissimuler la reprise. Et puis,

pourquoi donc cette belle console, ornée d'une tête d'ange bouffi et d'une feuille d'acanthe, ainsi que le pilier carré qui la supporte, tous deux évidemment du XVIe siècle, sont-ils encastrés dans l'une des colonnes au nord-est du chœur ? Et cette longue lézarde, ouverte à leur jonction, n'indique-t-elle pas une différence d'origine ? Mais voyez encore ce gros pilier qui supporte le clocher au sud-ouest, il paraît engagé dans le pied droit de l'arcade, évidemment romane, qui, du transept sud, donne entrée dans la nef latérale du même côté ; il serait donc antérieur au XIe siècle.

Sous l'influence de ces dernières observations, le doute naissait dans notre esprit, et votre Commission, Messieurs, eût été disposée à reconnaître l'antériorité au XIe siècle des cinq gros piliers du chœur, si des faits concluants, jusqu'ici inconnus, ne venaient apporter une preuve du contraire. On pouvait se demander si nous n'avions pas sous les yeux non pas quelque chose de romain, mais un curieux débris de cette église, reconstruite à la hâte sous les premiers ducs et démolie *par ce XIe siècle, qui renversait toutes les vieilles églises en bois* dont parle M. l'abbé Cochet. Il eût été si doux, pour la conscience d'un antiquaire, de pouvoir constater d'une manière certaine l'existence d'une construction de cette époque, si rare en Normandie.

Malheureusement, cette illusion ne pouvait exister longtemps, et M. Marical, l'habile architecte appelé à faire d'importants travaux dans l'église de Saint-Wandrille, devait la faire disparaître par une de ces révélations matérielles que nous avions cherché à rencontrer.

En démolissant la partie romane, au nord du transept du midi, et *la charmante abside circulaire qui servait de sacristie,* signalée par M. l'abbé Cochet, pour lui substituer une chapelle entièrement neuve, Monsieur Marical s'est aperçu que le mur roman avait été martelé au moment où on avait entrepris de construire la colonne qui porte le clocher de ce côté. On voyait encore, nous a-t-il affirmé, les traces de l'outil qui l'avait creusé en forme

de gouttière pour y loger la partie ronde de la colonne, et, de plus, une distance de deux centimètres environ de vide avait été ménagée entre la colonne, restée à l'état brut de ce côté, sans chapiteau, sans ravalement, et la vieille construction que l'on détruisait, ce qui prouve jusqu'à l'évidence que le mur roman était antérieur. En examinant la colonne sud-ouest, placée encore à peu près dans les mêmes conditions, nous avions cru voir, au contraire, le mur accolé à la colonne ; c'est la colonne, à ce qu'il paraît, qui est engagée dans le mur ; il eût fallu à notre tour démolir pour mieux voir.

Tout en regrettant vivement qu'un travail moderne ait privé l'église de Saint-Wandrille de l'antique chapelle qui servait autrefois de sacristie, et surtout de la curieuse abside qui la terminait à l'est, nous reconnaissons qu'il aura servi du moins à faire constater, par plusieurs personnes dignes de foi, nous a-t-on dit, une particularité intéressante qui fournit une preuve irrécusable destinée à trancher définitivement la question et devant laquelle nous sommes le premier à nous incliner, tout en conservant nos convictions personnelles.

M. l'abbé Cochet, avec cette finesse de coup d'œil qui le caractérisait, avait donc mieux jugé que M. Galloway, le savant architecte anglais, malgré ses longues observations ? Nous ne perdons pas cependant l'espoir qu'un examen plus approfondi ne permette de revenir plus tard à nos timides appréciations.

Diverses observations sont échangées entre M. le Président et MM. le Dr Guéroult, de Vesly et d'Estaintot, sur le point de savoir si ces conclusions doivent être considérées comme définitives, et s'il n'y aurait pas lieu de vérifier le fait indiqué par M. Marical.

M. le Président ajoute qu'il avait prié M. Marical

de faire les constatations qu'il indique et de les consigner dans un procès-verbal.

La question de St-Wandrille est réservée.

M. P. Baudry, sous ce titre : *Souvenirs épigraphiques des Emmurées de Rouen,* donne lecture de la note suivante :

L'ancien couvent des Emmurées ne mériterait plus aujourd'hui son titre. Il est à jour de toutes parts. L'église est brûlée, les murs abattus, le cloître à peine reconnaissable. Çà et là, au milieu d'un quartier de cavalerie, qui y est lui-même aussi mal installé que possible, on ne rencontre qu'un fragment d'inscription biblique, un lavabo du XVIe siècle, encore très remarquable, une image de saint Louis sculptée au pied-droit d'un escalier et que l'on s'étonne de voir survivre aux ruines qui l'entourent, une pierre de souvenir placée sous l'eau d'une gouttière, deux statues, dont une de sainte Barbe sans doute, et deux inscriptions gothiques.

Un grand nombre de monuments épigraphiques, provenant de cette maison, est déjà réuni au Musée des antiquités. Les fragments que je viens de mentionner iront probablement un jour rejoindre leurs compagnons exilés dans la collection départementale, et il est à désirer que ce jour soit très prochain. Au moment donc où va se terminer l'histoire archéologique du vieux monastère, il n'est pas sans intérêt de dresser une sorte d'inventaire des inscriptions qui le rappellent. C'est tout le sujet de cette note, dont je ne me dissimule aucunement l'aridité et le peu d'attrait, mais qui toutefois pourra peut-être, à titre de document quelconque, trouver place dans un coin obscur de nos annales.

La plus considérable inscription des Emmurées, de moi connue, est gravée en caractères gothiques du XIVe ou XVe siècle, et en 26 lignes, sur une pierre incrustée au

côté est du cloître. Elle existe encore aujourd'hui; mais de plus en plus détériorée. Dès 1848, je n'avais pu en rétablir le sens, à peu près complet, qu'à l'aide d'une inscription analogue, découverte, en 1846, à la base de la tour méridionale du portail de Saint-Ouen, et actuellement au musée :

« Le pape Jehan, XIIe de ce nom, a doné à tous vrais xriens qui par ce cimetière passeront et dirot Pater noster et ave Maria, l'antienne et loraison ensuivant autant dans de pardon come il a eu de corps enterrés de puis le comechement du cimetière iusqa maintenant.

« Pater noster. Ave Maria.

« Avete omnes anime fideles quar' corpora hic et ubiq'requiescut in pulvere. Dns Ihesus Xristus qui vos et nos redemit suo preciosissimo sanguine dignetur a penis liberare et inter choros suor'santor'angelor, collocare ibiq. nostri memores suppliciter exorare ut vobis associemur et vobiscum in celis coronemur.

« Non intres in iudicium cum animab. servor. tuoru.

« Quonia. no. iustificabitur in cospectu tuo omnis vives.

« Domine Ihesu Xriste salus et liberatio fidelium animar. qui non venisti animas perdere sed salvare et dare animam tuam in redemptionem pro multis, immensam clementiam tuam ac ineffabilem misericordiam tuam humiliter imploram. ut animas omniu. fideliu. defunctor. in penis purgatorii cruciatas misericorditer respicere digneris et que mlte pro peccatis affligutur tua benegnissia pietate liberentur, subveniat q. illis tua misericordia quas preciosissio sanguie tuo redeisti et per merita beatissie gloriosissie q. virginis Dei genitricis Marie et omniu. sanctor. et sanctar. tuar. liberare eas ab inferorum cruciatibus et collocare inter agmina sanctor. digneris, veste quoq. immortalitatis indui et Paradisi (am)enitate confoveri iubeas, qui (cum Deo pa)tre et Spiritu sancto vivis et

regnas Deus per omnia (secula seculorum. amen. Pater) noster. Ave Maria. »

Cinq inscriptions tumulaires sont également gravées sur pierre, avec des caractères gothiques. La première et la quatrième, placées autrefois vers l'angle du cloître qui regarde l'ouest, et la seconde dans une salle communiquant avec le côté est du même cloître, sont maintenant déposées au Musée. La troisième, de l'intérieur de l'église conventuelle, a passé dans la collection particulière de M. Louis Leclerc, rue Chasselièvre. La cinquième, presque fruste, occupe le palier de l'escalier d'un des bâtiments des Emmurées.

Sur la première pierre, Notre-Seigneur est représenté crucifié. Deux anges recueillent le sang qui tombe de son côté et de l'une de ses mains. Au pied de la croix se tiennent la Sainte Vierge et saint Jean. Au plan secondaire, deux religieuses agenouillées semblent proférer les paroles suivantes :

« Miserere nostri Jhu benigne.
« Qui passus es clem. ter p. nobis. »

Cette pierre est ornée de l'écusson armorié des défuntes. Dans le bas, on lit :

« Cy gissent venerables religieuses de cest notable monastère, seurs Jehene Marguerie et Katherine Boquet, les q.elles pour la réédificaciõ. du cloistre ont fait faire les deus pilliers de chi devãt et trespasseret, ladite Jehene le IXe jour de auril, lã M.CCCCLII, et ladite Katerine le XVIIIe jour de mars, l'an M.CCCCLI. Pries Dieu pour elles. »

La seconde pierre, portant également des armoiries, représente une religieuse à genoux devant saint Jean-Baptiste, dont elle implore l'assistance par cette invocation tracée sur un bandeau :

« Sancte Johes Bapta ora pro me. »

A droite saint Joseph, probablement. tient une fleur de lys. On lit au bas :

« Cy deuant gist honnorable et devote religieuse, seur Jehane Lateliére, laquelle fu, par l'espasse de xiiii ans, prieuse de ce monastère, et trespassa l'an mil cccclx, le jor de la cõversion saît Paul, xxve jor de jãuier. Pries Dieu por elle. »

Dans la partie supérieure de la troisième pierre, Jésus-Christ, sur la croix, est accompagné de deux anges qui recueillent le sang de ses plaies. Plus bas sont, d'un côté saint Pierre et la Sainte Vierge, de l'autre saint Jean probablement, et saint Michel. Six religieuses à genoux paraissent prononcer les mots inscrits sur deux phylactères :

« Qi pro me sic dignatus es pati ne deneges veniã pecati.
« Pie Iesu pro me crucifixus meos michi tu cõdona lapsus. »

L'inscription est ainsi conçue :

« S. J. Osmont. S. M. Durant. S. M. Ango. S. J. Ango. S. P. Ango. Cy-devant gist honourable discrete et devote religieuse, seur Perrenelle Ango, laquelle a été prieus(e de ce m)onastère par l'espace de xviii ans, et trespassa l.....nbre l'ã (de) grâce mil cccciiiixx..... »

Sur la quatrième pierre, sainte Anne, faisant lire la Sainte Vierge, est sous un riche dais gothique, qu'accompagnent deux montants à feuillages de chêne, ornés d'armoiries et des images des quatre évangélistes. Une religieuse est à genoux derrière sainte Anne, et une bande, partant de sa bouche, porte cette prière :

« O Maria, simul cũ matre tua sis michi propicia. »

L'épitaphe est ainsi libellée :

« Cy devant gist honorable et devote religieuse seur Anne Le Vignereulx, fille de Jehã Le Vignereulx, jadis bourgois de Rouẽ de la paroisse de Saint-Lô, laquelle fust uestue ẽ ce monastère, l'ã mil cccciiiixx et troys, le xxe ior d'auril et trespassa eu dit ã le xxixe ior d'octobre, et de lad. religieuse est demoure en ceste église cent sous de rẽte à tourior avec aultres biens. Priez Dieu põ elle. »

La cinquième pierre permet à peine de déchiffrer le texte suivant :

«.....gist seur marguerite de La Place, laquelle décéda le VIII (?)..... (mil) Vcc XLII (?)..... »

L'église et le cloître renfermaient un très grand nombre de petites pierres carrées, chargées d'inscriptions tumulaires, qui ont été soumises aux dures épreuves des murailles dans lesquelles elles étaient encastrées. Voici, d'après l'ordre chronologique, la teneur des épitaphes que j'ai transcrites, vers 1846 et 1862, d'après les pierres encore en place, et tout récemment d'après celles que le Musée a reçues en 1870. Les lettres sont des capitales ; l'écriture cursive ne figure qu'exceptionnellement.

1° « Cy deuant gist le corps de noble et vertueuse religieuse sœur Anne Boyuin, laquelle a porté l'habit l'espasse de 15 ans, et décéda le x d'oust 1602. Requiescant (sic) in pace. »

2° « (Cy g)ist sœur (Cle)mence Gavmont converse agée de 48 ans et de profession 24; décéda le 15me de may 1662. Reqviescat in pace. »

3° « Cy gist sœur Gabrielle des Bordeaux, converse, agée de 55 ans et de religion 33. Décéda le 5e septembre 1662. Requiescat in pace. »

4° « Cy gist sœvr Svzanne Josse converse, agée de 31 (?) et de religion 23 (?). Décédée le 4 de janvier 1668. Reqviescat in pase (sic). »

5° « Cy gist sœur Perrette Tallon conversse agée de soixante et traize ans cinq mois. Elle en a passé quarante-cinq dans la religion. Elle a servi la communauté avec un grand zelle et charité et pratiqvant les vertus religieuses. Elle mourut le ... juillet 1669. Priez pour son âme. »

6° « Cy gist sœur Anne de Brinon de Fomoville, religieuse de ce monastère. Elle quitta la vie du temps pour celle de l'éternité, le 22me de juillet 1673, agée de 24 ans, et de 8 de profession.

« Souvenez vous aussi de sœur Magdelaine de Brinon, son aisnée qui entra dans ce monastère à l'age de 5 ans aù sortir des eaux du saint Baptême, s'y consacra à Dieu par les vœux de religion et mérita d'estre éleu supérieure d'une maison de l'ordre. Son âme quitta la terre pour aller à son Créateur la 5me année de son gouvernement à Dijon, le 26me de juillet 1624, agée de 46 ans et de 30 de profession. Requiescant in pace. »

7° « Cy gist sœur Marie de Beaulieu (?) dite de Bethomas (?) qui mourut le 7 jour de jenvier 1681 (?), agée de 39 ans. Elle en a passé 23 en religion. Priez Dieu pour son âme. »

8° « Cy gist sœur Catherine Bigot, aagée de 78 ans et de religion 62, laqvelle décéda le 30 décembre 1681. Priez Diev pour son âme. »

9° « Cy gist sœur Marie De Moy, aagée de quatre vingt ans, et de religion 60, laquelle décéda le cinqe de décembre 1682. Priez Dieu por son âme. »

10° « Cy gist sr Marie Dicar, religieuse du tiers ordre qui a uescut (sic) 65 ans, dont elle en a passé 45 au seruice de nostre communauté, tant dedans que dehors, ayant été 16 ans dans l'exercisse de tourrière et touiours dans la pratique de toutes les vertus. Elle mourut le 25me d'avril 1696. Requiescat in pace. »

11° « Cy gist le corps d'Anne Frileux, laquelle a servi en ce royal monastère l'espace de 40 ans, age de 57. Elle mourut le 14 d'avril 1(701). Requiescat in pace. »

12° « Cy gist Marie Madelaine Rome, laquelle, après auoir seruy en ce monastère en qualité de tourierre l'espace de 35 ans, est décédée le 6 aoust 170... agée de 66 ans. Pries Dieu pour le repos de son âme. Requiescat in pace. »

13° « Cy gist sœur Elisabet Duchemin, religieuse converse de ce monastère, qui est décédée le 29 d'octobre 1705, agée de 59 ans et de profession 37. Priés Dieu pour le repos de son âme. »

14° « Cy gist sœur Magdelaine Beaumont religieuse conuerce de ce royal monastère, décédée le sixeme d'octobre 1708 (?) agée de trante trois ans de profession trois ans quatre mois. Priés Dieu pour le repos de son âme. Requies cat in pac(e). »

15° «..... çorps de sœur Catherine (?) (B(?)odouin, religieuse (de ce royal mon)astaire, agée de (quatre) vingt sinq (sic) ans et de (religion) 62. Décédée le...s 1710. Priés Dieu (pour le) repos de son âme. (Requi)escat in pace. »

16° « Cy git sœur Marguerite de Beaulieu, dite du Becthomas, mère du Conseil, religieuse de ce royal monastère, agée de 83 et de profession 66, décédée le 11 janvier 1716. Pries Dieu pour son âme. Requiescat in pace. »

17° « Cy git sœur Marie Lefaë du Bourgtheroulde, mère du Conseil, religieuse de ce royal monastère, agée de 83 ans et de profession 60, décédée le 14 de nouembre 1721. Pries Dieu pour son âme. Requiesquat (sic) in pace. »

18° « Cy devant repose le corps de sœur Catherine Ivbert de Bonnemare, religieuse de ce royal monastère et mère du Conseil, décédée le 27 de décembre 1732 (?) dans la 86e année de son aage et la 68e de sa profession. Priez Dieu povr le repos de son âme. Requiescat in pace. »

19° « Cy devant repose le corps de sœur Marie Pavyot de La Hauteville, religieuse de ce royal monastère, mère du Conseil, qui a été prieure deux fois, morte le 15 de may 1742, agée de 73 ans et de profession 49. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

20° « Cy devant repose le corps de sœur Marie Anne Fournaise, religieuse converse de ce royal monastère, morte le 21 jour de fesvrier 1744, agée de 73 ans, et dans la 41me de sa profession. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

21° « Cy devant repose le corps de sœur Marie Théodore Brunel religieuse, converse de ce royal monastère, morte

le 26 jour de fesvrier 1744, agée de 54 ans et de profession 34 et demi. Priez Dieu pour le repos de son âme. » Une Sœur Marie-Théodore Brunel avait fait profession le 20 juillet 1721.

22° « Cy devant repose le corps de sœur Marguerite Dieppedale Gruchel (?), mère du Conseil, religieuse de ce royal monastère, (mor)te le 27 jour de février 1744, agée de 54 ans et de profession 34 et demi. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

23° « Cy devant repose le corps de sœur Barbe Cabeuil (?) de Langrune (?), mère du Conseil, religieuse de ce royal monastère, agée de 72 ans, et de profession..... et morte le 10 ..... » — Une Sœur Barbe Cabueil de Langrune avait fait profession le 12 novembre 1701.

24° « Cy devant repose le corps de sœur Marie Henriette Catherine Leveneur, du Montuit, religieuse de ce royal monastère, décédée le 4 janvier 1754, agée de 43 ans et de profession 21. Requiescat in pace. »

25° « Icy repose le corps de Anne Mallet, qui, ayant servi dans notre monastère, en qualité de tourière l'espace de 43 ans, y est morte le 26 janvier 1755, agée de 74 ans. Requiescat in pace. »

26° « Cy gist s^r^ Marie Esther Chefdhotel de Beaulieu, mère du Conseil, qui a été 2 fois prieure de ce monastère, décédée le 14 novembre 1758, agée de 83 ans et de profession 61 an (*sic*). Priez Dieu pour le repos de son âme. »

27° « Cy gist le corps de sœur Françoise Guerout, conuerse de ce royal monastère, décédée le 21 7^bre^ 1762, agée de 68 ans et de pr^ion^ 39 et 10 mois. Requiescat in pace. »

28° « Cy gist le corps de Marguerite Vadecar, converse de ce royal monastère, décédée le 3 x^bre^ 1764, agée de 61 ^an^ et de profession 32 ans. Requiescat in pace. »

29° « Cy git la reverende mère Marie Anne Marguerite Thorel de Bonneval, sous prieure, cy devant prieure,

décédée le 18me juin 1766, agée de 73 (?) ans et de profession 53. Requiescat in pace. »

30° « Cy gist Marie Anne Cat(therine ?) Feret, converse de ce royal monastère, décédée le 29 8bre 1768, agée de 73 ans et de profession 51. Requiescat in pace. »

31° « Cy gist sœur Françoise-Charl(otte ?) Lemonnier Religieuse, mère du Conseil, cy devant prieure de ce royal monastère, décédée le 17me jour de septembre 1772, agée de soixante et quatorze ans, et de profession 56 ans. Requiescat in pace. »

32° « Cy gist sœur Marie Catne Fouré ditte sr Agnès, converse de ce royal monastère, décédée le 2 juillet 1774, agée de 54 ans et profession 28 ans. Requiescat in pace. »

33° « Cy git la reverende mère Louise Lheritier, mère du Conseil, qui a été une fois sous prieure de ce royal monastère, décédée le 23 mars 1775, agée de soixante dix sept ans et de profession 58 ans. Requiescat in pace. »

34° « Ci gist Anne Drais couturière de ce royal monastère, dans lequel elle a passé 70 ans avec édification, elle y mourut le 24 janver 1779, dans la 86eme année de son âge. Requiescat in pace. »

35° « Ci git Françoise Castillon cuisinière de notre monastère, morte le 9 février 1780, dans la 64e année de son âge. Requiescat in pace. »

36° « Ci git la reverende mère Mie Elisabeth de Bihorel, mère du Conseil de ce royal monastère, décédée le 18 janver 1781, agée de 87 ans 6 mois et de profession 60. Requiescat in pace. »

37° « Ci git Catherine Huby qui a servi l'espace de 68 ans dans ce monastère. Elle mourut le 11 février 1781 dans la 80me année de son age. Requiescat in pace. »

38° « Ci git sœur Mie Ae Thérèse Feret, converse de ce ral monastère, décédée le 3 7bre 1781, agée de 81 ans et de profession 54 ans. Requiescat in pace. »

39° « Ci git sœur Marie Anne Catherine Chartier, converse de ce (royal) monastère, décédée (le) 12 (?) juin 1787

agée de 74 ans et de profession 44. Requiescat in pace. » — Les dix derniers mots ont aujourd'hui disparu.

40° « Ci git sœur Elisabeth Philippe, converse de ce r^al monastère, décédée le 20 j^er 1789, agée de 77 ans 5 mois, et de profession 53 et 5 mois. Requiescat in pace. »

Les 26 inscriptions, classées ici sous les numéros 1. 2. 3. 4. 6. 8. 9. 11. 12. 14. 16. 17. 18. 19. 21. 24. 25. 26. 28. 32. 34. 35. 36. 38. 39 et 40 sont dans la cour du Musée. J'ignore ce que les autres sont devenues, sauf probablement la cinquième qui doit être celle dont les débris reçoivent l'eau d'une gouttière au quartier de cavalerie. La première diffère des autres par un format plus allongé et par une écriture minuscule. Les dimensions de la sixième sont les plus considérables de toutes, hauteur 40 centimètres, largeur 35, épaisseur 9. A la même collection est également échue une inscription du XVIII^e siècle, sur tablette d'ardoise, placée autrefois, d'après le catalogue, à l'entrée du monastère des Emmurées, et formulée ainsi :

« Le monastère royal des Religieuses Emmurées de l'ordre de S^t Dominique, fondé par S^t Louis en 1269. »

Une inscription tumulaire murale de l'église m'avait révélé, vers 1848, les noms de : « Noble et vertueuse religieuse sœur Françoise Le Mars, » la date probable de « 1693 » et le mot « ruines ».

A la même époque et sur l'indication de M. Péron, imprimeur, j'avais constaté, vers la partie sud du cloître, l'inscription murale suivante :

« Epitaphe de sœur Louyse.....

« Je ne fus que cinq ans hostesse de ces lieux :
« Le Ciel me prit à soy dez l'avril de mon âge ;
« Et, puisque l'on y vient que pour gaigner les Cieux,
« Je n'avois pas besoin d'y rester davantage.

« Elle mourut le 19 an de son aage, le jour de l'octave de Saint Torin 1623. »

Avant l'incendie du 11 mars 1875 qui détruisit l'église, on voyait encore dans celle-ci des poutres chargées de nombreuses armoiries, du monogramme I H S, des images de saint Jacques, de saint Pierre et de saint Louis, et de la date de 1606. La voûte portait des traces de fleurs de lys, d'or. Les meneaux des fenêtres offraient des écussons armoriés dont le Musée garde quelques spécimens.

Enfin j'avais remarqué une cheminée Louis XIII ou Louis XIV dans un des bâtiments conventuels.

En terminant ce long et aride inventaire, je demande la permission de signaler cependant encore quelques épaves que j'ai pu personnellement recueillir du couvent des Emmurées :

1° Un manuscrit sur vélin enrichi de vignettes peintes et de gravures, qui doit être du XVII^e siècle et que j'ai eu la bonne fortune d'acheter à la vente de M. l'abbé Colas. Il a pour titre : « Processionaire à l'usage des Religieuses Emmurées de l'ordre de Sainct Dominique ». Sur les plats de la reliure, on lit : « à l'usage de la grand-chantre. »

2° Un autre manuscrit sur vélin, que je dois à la complaisance de M. Lormier, qui a fait partie de la bibliothèque de M. l'abbé Jacquemet, curé à Limésy, et dont le titre est : « Processional à l'usage du monastère royal de S. Mathiev, de l'ordre sacré des Frères Preschevrs, dit les Emmurées lez Rouen MDCLXX. »

3° Également de la complaisance de M. Lormier, et provenant de la vente de M. l'abbé Colas, les actes manuscrits des professions religieuses des Emmurées, avec les signatures des professes et des prieures de ce monastère, depuis le 13 octobre 1658 jusqu'en 1681. — Un manuscrit de la bibliothèque de Rouen donne la suite de ces actes depuis le 8 septembre 1692, jusqu'au 8 avril 1789.

Et 4°, grâce à M. Billard qui me l'a procuré, un portrait peint, daté de novembre 1780, et représentant M^me de Limoges, laquelle doit être celle qui fit profession

le 24 juin 1756, sous le nom de Charlotte-Elisabeth Alexis de Limoges, et qui était prieure en 1790.

La séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte D'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 24 JUIN 1881.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Billiard, Bouctot, Gouellain, le docteur Ernest Guéroult, Gaston Le Breton, Lormier, Pelay, l'abbé Tougard et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Se sont excusés : MM. Paul Baudry, Bouquet, Le Filleul des Guerrots et Maillet du Boullay.

La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin des travaux de la Société Industrielle d'Elbeuf.* Année 1880, n° 4, 24 novembre 1880.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la délibération de la Commission sur une lettre de M. le Vice-Président, en date du 18 juillet 1881, relatant une demande de secours formée d'urgence par M. le maire de Graville-Sainte-Honorine, à l'occasion de l'écroulement récent d'une partie du mur d'enceinte de l'abbaye.

Ce matin, à onze heures, écrit M. le Maire, une partie du mur servant de soutènement à l'enceinte de l'abbaye s'est écroulée, entraînant avec elle 300 mètres cubes de terre et beaucoup d'ossements. L'église et la terrasse se trouvent compromises, car elles ne sont séparées de l'éboulement que par un talus de terre sur lequel reposent d'importantes sépultures, dont quelques-unes présentent des fissures et menacent de s'écrouler aussi. Afin de prévenir, autant qu'il m'est possible, un pareil désastre, je fais étayer dès aujourd'hui les terres avec de forts madriers. »

Les travaux à exécuter d'urgence, comprennent les terrassements et une maçonnerie épaisse d'un mètre, sur

6 mètres de hauteur et 50 mètres de développement, comportant une dépense de « près de 7,000 francs », que M. le maire de Graville, vu l'insuffisance du budget commercial, sollicite de la bienveillance du département particulièrement acquise aux édifices classés comme monuments historiques.

Des explications données par divers membres de la Commission, et notamment par M. de Beaurepaire qui, après avoir résumé en quelques mots l'intérêt qui s'attache à l'église de Graville et à son cimetière, également célèbre par sa croix du XIVe siècle et les vers de Léon Buquet et de Victor Hugo, rappelle les efforts incessants de notre collègue, M. Roëssler, en faveur du vieux prieuré, il résulte d'abord que l'évaluation de M. le maire de Graville est plutôt au-dessous qu'au dessus de la vérité, la dépense totale, pour qui connaît la gravité du mal et l'importance du remède, pouvant être portée à 10,000 francs sans exagération ; ensuite, qu'il est hors de doute que le budget de la commune ne saurait suffire à une telle aggravation de charges, d'autant plus que, à la connaissance d'un des membres de la Commission, la commune de Graville a dû s'imposer, en ces deux dernières années, de juin 1878 à novembre 1880, pour réparations spéciales tant aux murs de l'église qu'à ceux de l'abbaye, une dépense de 5 à 6,000 fr., et enfin que, sous réserve de production à bref délai des plan et devis réglementaires, il y a lieu d'accueillir favorablement la demande de M. le maire de Graville-Sainte-Honorine et de la recommander à toute la sollicitude de M. le Préfet.

On ne saurait en outre oublier que, malgré le pénurie budgétaire causée en grande partie par ses travaux à l'abbaye, le conseil municipal de Graville s'est empressé de voter dans la circonstance actuelle, préalablement à toute demande de secours, une somme de 1,500 francs.

En conséquence la Commission,

Considérant l'importance de l'église de Graville-

Sainte-Honorine, depuis longtemps classée comme monument historique du département ; les dangers qui résultent, pour la solidité de ce précieux édifice, de l'écroulement qui vient de se produire, et l'urgence des mesures à prendre pour en prévenir la ruine.

Est d'avis, à l'unanimité, de recommander tout spécialement à M. le Préfet la demande de M. le Maire de cette commune et de le prier de solliciter de la Commission départementale une subvention aussi large que possible.

— Le médaillon de Pierre Corneille, qui décorait autrefois la façade du Théâtre-des-Arts, n'a pas encore reçu de destination. Les bas-reliefs de Jaddoulle restent exposés à la dégradation et aux intempéries. M. Gaston Le Breton, qui avait déjà élevé la voix en faveur de ces sculptures dans une précédente séance, en réclame à nouveau la conservation.

Un membre rappelle qu'il avait été question de réédifier le portique tout entier dans un lieu public, soit derrière la fontaine monumentale de la rue de la République, soit au Jardin des Plantes.

Il en sera référé à M. Sauvageot.

— Le procès-verbal de la séance du 18 février 1879 contient le paragraphe suivant : « M. Le Breton demande à M. de Beaurepaire s'il n'a pas rencontré la justification qui attribue à l'artiste Le Prince les *peintures* de la chapelle voisine de celle des Brienchon, à la cathédrale. »

M. Le Breton rétablit sa pensée en disant que ce qu'il désirait, c'était de savoir si M. de Beaurepaire avait rencontré aux archives la preuve que, non pas les peintures, mais les sculptures en marbre exécutées

dans la chapelle qui précède celle de Sainte-Catherine, étaient dues à un artiste du nom de Le Prince, appartenant à une famille dont on retrouve souvent les traces à Rouen.

Mention de l'observation de notre confrère, pour tenir lieu de rectification, sera faite au procès-verbal.

— M. Paul Baudry, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, mentionne avec intérêt, dans sa lettre d'excuses, les inscriptions recueillies sur deux portraits d'abbesses récemment entrés dans sa collection.

La première inscription, placée dans un des angles du portrait d'une de ces religieuses, peinte après sa mort, est ainsi conçue :

*Madame Laurence*
*de Bellefont premiere*
*superieure et fonda-*
*trice du Monastere*
*de Nostre dame des*
*Anges aagee de · 71 ·*
*ans morte le 31 d'octobre*
*1683*

La seconde inscription, tracée derrière la toile, s'exprime ainsi :

✠

*M. Marie de Bellefo(nt)*
*abbesse de Montmartre*
*aagee de 40 vn ans et demy*
*en 1700 en novembre* (1)

✠

(1) Madame Marie Léonor de Bellefont, admise au séminaire de l'abbaye de Montivilliers, le 3 juillet 1663, à l'âge de quatre

— M. Brianchon donne lecture d'une note en trois parties, destinées à prendre primitivement place dans les ordres du jour de la Commission des 21 mars et 26 mai 1881, et l'une et l'autre ajournées, par suite d'empêchements successifs, jusqu'à la présente séance.

I. — *Fouilles du Manoir d'Alincourt et du Bois d'Harcourt. — Dessin de la mosaïque de Lillebonne.* — Après les découvertes faites l'année dernière à Lillebonne et à Saint-Jean-de-Folleville, et communiquées en partie à la Commission, je ne crois pas inutile de venir préciser aujourd'hui, en quelques lignes, la situation des fouilles du Manoir d'Alincourt et du *Bois-d'Harcourt*. Chemin faisant, je dirai également un mot du dessin de la mosaïque.

Alincourt est rendu à son état normal. Non à l'état normal d'avant 1880, de verger couvert de pommiers, arrosé par un clair ruisseau, mais à l'état normal présent de terrain livré à la spéculation, avec des rues qui s'entrecroisent et des briques qui s'empilent sur l'herbe. Plus de traces de ruines romaines qu'une seule des deux absides, qui disparaîtra bientôt. Toutes les excavations sont remblayées. Les objets destinés au département sont déposés chez M. Duval. M. Denize s'occupe du plan des fouilles. Rien d'important n'a été trouvé depuis six mois. Mais comme, pour préparer l'assise des maisons qui s'élèvent à vue d'œil sur toute l'étendue de l'enclos, la pioche heurte les entassements ou les maçonneries antiques à chaque pas, on peut toujours s'attendre, un jour ou l'autre, à ce que l'inconnu se dégage, et qu'il sorte de terre quelque chose ou quelqu'un.

ans et demi, religieuse professe le 29 octobre 1674, supérieure du prieuré de Notre-Dame-des-Anges, à Rouen, le 15 janvier 1684, fut nommée par Louis XIV, en mars 1701, abbesse de Montmartre, où elle mourut le 28 août 1717. — V. *Registre journalier de l'abbaye de Montivilliers*, t. II, p. 102, 401, 785 et 1001.

Le Manoir lui-même est condamné à mort. Il doit tomber avant deux ans. Le photographe officiel de nos monuments historiques, M. Letellier, m'a promis de le reproduire sous peu. C'est le seul moyen de l'arracher à un effacement complet. Peut-être, dans le double intérêt de l'art et du musée, M. Maillet du Boullay, notre zélé confrère, pourrait-il s'entendre avec MM. Denize et Hulin, propriétaires indivis du domaine d'Alincourt, pour sauver quelques épaves de cette curieuse maison habitée, à la fin du siècle dernier, par une famille normande dont un honorable descendant, le général Hellouin de Menibus, existe encore aujourd'hui, à Maisoncelle, près Crécy (1). L'aigle de pierre, qui couronnait le pignon, deux mascarons à têtes humaines supportant les sommiers, les figures d'ornement du bout sud de la cheminée, le tout en pierre, quelques boiseries sculptées, des colonnettes avec leurs chapiteaux, une porte à têtes de clous sans nombre, un spécimen du monogramme répété sur chaque poutre de la rotonde, le cadran solaire avec son ULTIMA LATET, et surtout la fameuse légende sur bois dite *la cage ne nourrit pas l'oiseau*, qui court sur toute la façade de l'habitation et des pourtours intérieur et extérieur du porche à jour, tels sont les principaux restes du XVIe siècle, entre lesquels on ferait un choix, et qui me paraissent le plus de nature à perpétuer heureusement le souvenir du Manoir d'Alincourt au musée de Rouen.

Les fouilles du *Bois d'Harcourt* ne seront pas reprises avant que le tracé du chemin de fer de Lillebonne à Port-Jérôme ne soit définitivement fixé. M. Duval, en attendant, met la dernière main à son dessin du précieux bas-

(1) Maisoncelle, près Crécy, département de Seine-et-Marne. Edouard Georges Hellouin de Ménibus, général de brigade, commandeur de la Légion d'Honneur.

Le colonel Arthur-Henri-Charles Hellouin de Ménibus, officier de la Légion d'Honneur, commandait la place de Rochefort en 1877. — *Annuaire militaire*.

relief *d'Oreste poursuivi par les barbares devant l'autel de Diane* (1). Il dessine, en outre, d'autres bas-reliefs de même nature, offerts par M. Montier-Huet au musée de Rouen. La comparaison de ces bas-reliefs, avec ceux que l'on voit au musée d'Antiquités et qui proviennent également de Lillebonne, pourra fournir aux érudits le sujet d'une étude intéressante.

La Commission n'aura pas oublié qu'un dessin colorié de la mosaïque de Lillebonne, réduit au 10e de la grandeur naturelle, avait été exécuté originairement par M. Jérôme Duval, de Lillebonne, de concert avec M. Georges Bouet, de Caen, et que ce dessin est le meilleur qui existe (2). Trois personnes seulement ont reçu l'autorisation d'en prendre copie : M. Châtel, archiviste du Calvados, M. Lucas, architecte, à Paris, et M. Beaucousin, le bibliophile antiquaire si apprécié, d'Yvetot.

Revu et corrigé, le dessin de M. Duval vient d'être confié, par notre entremise, à M. Antoine Héron de Villefosse, attaché au département des antiques au musée du Louvre, venu tout exprès à Lillebonne, l'automne dernier, pour se rendre compte à la fois de l'enlèvement de la mosaïque, des fouilles du Manoir d'Alincourt et du *Bois d'Harcourt*. Du même avis absolument qu'un autre bon juge de nos confrères, M. Sauvageot, sur le mérite de l'œuvre, M. de Villefosse, après l'avoir signalée d'abord à la Société des Antiquaires de France, a choisi ensuite le plus sûr moyen de faire passer dessin et dessinateur à la postérité, en illustrant du beau pastel de la mosaïque

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1879-1880, t. IX, p. 545-546.

(2) Ce dessin est principalement exécuté au crayon noir et à la sanguine. Les autres couleurs sont au pastel. La partie géométrale seule est au lavis. Nous croyons savoir que M. Duval destine, dans un avenir que nous souhaitons le plus éloigné possible, c'est-à-dire après sa mort, cette œuvre de talent et de patriotisme aux archives de la Commission des antiquités.

de Lillebonne, soit l'*Histoire des Romains*, de M. Duruy, soit la *Gazette archéologique*, du baron de Witte.

Je dois en outre à M. Héron de Villefosse un bonheur tel, que je ne crois pouvoir mieux faire aujourd'hui que de le doubler en le partageant avec la Commission.

II. — *La Collection Moreau.* — Le bonheur *sui generis*, auquel je faisais allusion tout à l'heure, et dont je suis redevable à M. Héron de Villefosse, consiste dans l'initiation à un collectionneur et à une collection que je ne qualifie pas d'abord de merveilleux, de peur d'être taxé d'exagération, mais au sujet desquels je m'en réfère à mes collègues pour dire, ceux-ci après avoir entendu, ceux-là après avoir vu, tout le bien que j'en pense moi-même.

Il y a un nom qui revient souvent, depuis quelques années, sous les yeux de la Commission, et toujours pour s'imposer à sa reconnaissance. C'est le nom de M. Frédéric Moreau père. Mais qu'est-ce que M. Frédéric Moreau? Est-il jeune, est-il vieux, est-il entre deux âges? On ne le sait pas au juste. Ce qui est certain, c'est que M. Moreau est un galant homme, portant un généreux intérêt aux choses de la Normandie et particulièrement de la Seine-Inférieure, puisque, tantôt il souscrit au monument de l'abbé Cochet, tantôt il enrichit nos archives d'un recueil de chromo-lithographies superbes ayant pour titre : *Les Antiquités de Caranda.* Presque toujours le nom du donateur est suivi de cette annotation — *présentement à Fère-en-Tardenois.* Qu'est-ce que cela peut bien nous faire, est-on tenté de s'écrier; que M. Moreau soit — *présentement à Fère-en-Tardenois* ou qu'il soit ailleurs? Ah! ce que cela peut faire! Je vais vous le dire. Cette indication mystérieuse, dont on cherche la cause, n'est rien moins qu'étrange ou même superflue. Ce que dénonce ainsi M. Moreau, ce n'est pas tant son domicile, que ses lettres de noblesse. Fère-en-Tardenois! Comme qui dirait Austerlitz. C'est le champ de bataille où M. Moreau remporte toutes ses victoires. Ecoutez plutôt.

M. Frédéric Moreau père, que l'on désigne ainsi, pour le distinguer de son fils, M. Frédéric Moreau, censeur de la Banque de France, M. Frédéric Moreau père, fouilleur, antiquaire, collectionneur et chevalier de la Légion-d'Honneur, habite, à Paris, le bel hôtel, à blanche et large façade, qui porte, rue de la Victoire, le numéro 98. Il reçoit tous les vendredis. Sa collection, placée à un étage supérieur, au troisième, je crois, remplit au moins six pièces. Les visiteurs sont introduits par un valet de chambre en habit noir. Si je présente à la Commission ce valet de chambre, dont je regrette de n'avoir pas demandé le nom, comme son maître me l'a présenté lui-même, c'est qu'il le mérite particulièrement, aux yeux des archéologues, par sa spécialité d'aptitude à ressusciter les morts. Compagnon assidu de M. Moreau dans la vallée de Josaphat, — c'est Caranda que je veux dire, — nul autre n'excelle autant dans l'art de rendre aux poteries altérées ou brisées par la pioche des ouvriers leur forme primitive. Pas un vase de la collection de M. Moreau qui n'ait passé par les magiques mains de son aide de camp et ne lui soit redevable, avec la vie, du lustre nouveau dont il brille. C'est le grand rebouteur, c'est l'appareilleur hors ligne de la céramique romaine et franque.

Au milieu d'une collection splendide, par le nombre d'objets et par leur aspect, m'est apparu M. Moreau. « Je suis élève de l'abbé Cochet! » s'est-il écrié, en apprenant que j'étais Normand. Elève, qui le croirait! n'ayant connu son maître que pendant deux ans, mais deux ans bien employés à mettre à profit ses leçons et à lui faire singulièrement honneur. Vif, alerte, dispos, extrêmement aimable, volant, plutôt qu'il ne marche, de salle en salle, ici, là, partout à la fois, M. Frédéric Moreau père ne se hâte ainsi que, dit-il, parce que, à quatre-vingt-trois ans, « il n'a de temps à perdre. » Déjà, dès 1875, l'année même de sa mort, le chef d'école sépulcrologique de Rouen applaudissait aux premiers résultats obtenus par son disciple de

Paris en disant, dans ce style imagé qui lui était propre, que, en présence d'une telle moisson d'armes, de vases, d'ornements, de reliques de toute espèce, il lui semblait voir les peuples couchés depuis mille ans sortir de leurs tombes et se dresser devant lui. Qu'aurait donc dit le même abbé Cochet si, peu d'années après, mêlé aux visiteurs du 18 février 1881, à MM. Millescamps, Héron de Villefosse, du Chastelier, Ducrest de Villeneuve, il eut été témoin d'un spectacle bien autrement extraordinaire et dont peut seulement donner idée la statistique suivante que l'heureux fouilleur lui-même, avec une bonne grâce et une libéralité dont je ne saurais trop le remercier, m'a autorisé à transcrire, sur le journal même des fouilles, pour être communiqué à la Commission.

« Statistique des fouilles opérées dans le département de l'Aisne pendant les huit années, de 1873 à 1880 inclusivement, dans les différentes nécropoles mixtes, c'est-à-dire gauloises, gallo-romaines, franques et mérovingiennes.

| | |
|---|---|
| « Nombre des sépultures visitées. . . | 9,866 |
| « Céramique gauloise . . . . . | 454 |
| « Céramique gallo-romaine . . . . . | 461 |
| « Céramique mérovingienne . . . . . | 953 |
| « Verrerie. . . . . | 264 |
| « Objets en bronze. . . . . | 3,099 |
| « Objets en fer . . . . . | 2,605 |
| « Silex . . . . . | 31,015 |

« Mille tombes en pierre, toutes violées. Le surplus en pleine terre. Quelques sépultures dans des cercueils en bois.

« Lieux dits fouillés dans le département de l'Aisne :

« Caranda (1).

(1) CARANDA, moulin sur la rivière d'Ourcq, commune de Cierges, canton de Fère-en-Tardenois.

« Sablonnière (1).
« Arcy Sainte-Restitue (2).
« Trugny (3).
« Breny (4). »

Maintenant que l'on connaît le résultat, résultat véritablement prodigieux, eu égard à la quantité et à la qualité des objets trouvés, dans un laps de temps relativement restreint, précisons en peu de mots les moyens employés pour l'obtenir.

Comme un autre fouilleur favorisé, M. Bellon, notre compatriote, élève aussi de l'abbé Cochet (5), M. Moreau procède méthodiquement. Il assiste à tous les travaux. S'agit-il de faire une fouille ? En présence de témoins, on découvre la sépulture, qui, chaque fois qu'il y a possibilité, est dessinée en place. Les objets sont retirés ensuite un à un, numérotés, étiquetés et dessinés séparément. Ordre, soin, exactitude, telle est, dans sa triple expression, la devise une inscrite sur la bêche de M. Moreau. Chaque fouille a un procès-verbal à elle, avec sa légende, sa date, où tout est consigné, où rien n'est omis, ni personnes, ni choses. C'est la sépulture explorée à fond, c'est le mort pris sur le vif. M. Moreau ne discute pas, il expose. Insoucieux des systèmes, il recueille des matériaux. Rien que la production des pièces, rien que la constatation des faits. Recherche, conservation, exposition, examen, et, finale-

(1) Sablonnière, ancien cimetière à 6 kil. au nord de Caranda, presque à la sortie de Fère-en-Tardenois.

(2) Arcy-Sainte-Restitue, canton d'Oulchy-le-Château.

(3) Trugny, hameau de la commune de Bruyères, canton de Fère-en-Tardenois.

(4) Breny, canton d'Oulchy-le-Château.

(5) Nous ne saurions trop engager nos collègues, désireux de s'instruire et d'admirer, à visiter la riche collection d'antiquités romaines et franques et de statuettes de Tanagra, dont M. Bellon fait les honneurs avec une compétence et une bienveillance parfaites.

ment, publication, tels sont les objectifs incessamment poursuivis et incessamment atteints par M. Moreau. C'est l'art de fouiller porté à sa perfection.

Que la Normandie soit sans crainte! Cette lampe de l'archéologie sépulcrale, tombée hier avant l'heure des mains défaillantes de celui-là même de ses enfants qui l'avait si glorieusement allumée, se trouve aujourd'hui recueillie par de pieux disciples qui, loin de la laisser décroître, augmentent ses feux au contraire et la font briller d'un plus vif éclat.

Moralité. Ne plus regarder le vendredi comme un jour néfaste, mais le choisir de préférence pour aller à Paris soulever le heurtoir archéologique de l'hôtel de M. Moreau. Pour peu que l'on partage mes impressions — et pourquoi ne les partagerait-on pas? — on passera là de longs instants qui paraîtront trop courts, et l'on se demandera, au cours de la visite, ce qui fait le plus de plaisir, ce qui intéresse le plus, du collectionneur ou de la collection.

III. — *Les Manoirs de Calletot.* — Je crois être sur la trace des bâtisseurs de Calletot. Le seigneur de Calletot, de 1470 à 1480, m'écrit M. Biochet (1), qui a fait tant de recherches sur les familles normandes, était noble homme Guillaume d'Esmalleville, écuyer d'écurie du roi, vicomte de Caudebec. Les Esmalleville portaient, comme on sait, *d'azur au chef denché d'argent, chargé d'un lion de gueules.* Or, les armoiries, continuées plus tard par les Panneville, dont le nom se retrouve fréquemment dans les archives de Bolbec, sont précisément les mêmes qui figurent sur l'écusson en pierre du plus ancien des deux manoirs de Calletot, écusson que nous avions remarqué, M. de Beaurepaire et moi, l'automne dernier, et qui avait déjà frappé les regards de nos savants confrères, MM. Gouellain et

(1) Lettre de M. Biochet, notaire à Caudebec-en-Caux, du 20 mai 1880.

l'abbé Tougard, tous les deux admirateurs de ces jolies constructions en pierre blanches et briques rouges lozangées de noir, écusson, dis-je, à demi caché par des branches de cerisier, au-dessus d'une porte du xv^e siècle.

Relevant un passage de cette note où l'auteur appelle l'attention de la Commission sur la connexité et l'homogénéité possibles des bas-reliefs trouvés à Lillebonne et à Saint-Jean-de-Folleville et conservés par MM. Montier-Huet et Gaston Fauquet, ou au musée d'antiquités, le commentant et l'appuyant, M. Gaston Le Breton insiste sur l'intérêt que pourrait offrir l'étude comparative et approfondie, faite par une plume compétente, des trois bas-reliefs susdits qui suffiraient, si l'on arrivait à prouver qu'il se relient entre eux, comme l'a déjà remarqué M. Héron de Villefosse, à constater l'existence d'un nouvel édifice important à Lillebonne, temple ou palais, émule et contemporain de la mosaïque et du théâtre romain.

— M. Pelay demande s'il n'y aurait pas possibilité d'enrichir nos procès-verbaux de dessins figurant le Manoir d'Alincourt et l'Oreste du *Bois d'Harcourt*. La modicité du budget de la Commission forme un obstacle insurmontable à la réalisation de ce vœu, répond M. de Beaurepaire. Ce qui excite mes regrets d'autant plus, ajoute M. Brianchon, que j'ai dû écarter les séduisantes propositions de reproduction de ces bas-reliefs qui m'ont été faites à Paris, pour en réserver la primeur et la gloire à la Commission.

— M. Gouellain donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Emile Cartailhac. Dans cette lettre, le savant directeur du *Recueil de matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*

qualifie la découverte des bronzes de Déville, signalée par notre confrère, comme « l'une des plus importantes qu'il y ait eu en France. » C'est dans la *Revue de l'art chrétien* que M. Cartailhac a trouvé mention de la découverte de Déville. Il exprime le désir de rencontrer M. Gouellain au Congrès archéologique qui aura lieu à Vannes dans quatre jours, le 28 courant. Il y aura beaucoup de monde, et, en particulier, des savants anglais, danois et italiens. L'occasion sera donc parfaite pour comparer les objets en bronze de Déville avec ceux de Fouilloy, décrits par M. Mortillet dans une brochure dont M. Gouellain fait hommage à la Commission. Les types de Déville se retrouvent à Fouilloy dans les fig. 13 et 18, p. 10 et 12 de la note de M. Mortillet. Ce sont un poignard à douille, avec deux trous de rivet, et deux montants de mors de cheval, en forme de tubes percés aux deux bouts et garnis latéralement, d'un côté, d'une longue ouverture; de l'autre, d'un anneau allongé. Les similaires de ces montants de mors de bride n'avaient été rencontrés, jusqu'aux découvertes de Déville et du Fouilloy, qu'à Charvoux, département de l'Allier, et, en Angleterre, dans le marais de Reach. Ces objets ne sont pas gallo-romains : ils appartiennent à la fin de l'âge de bronze, époque lamandienne.

La Commission remercie M. Gouellain de la brochure et du commentaire.

Plusieurs membres expriment le regret, à l'occasion des bronzes de Déville, que les principaux spécimens n'aient pu, dans l'intérêt de la science et pour facilité la comparaison des types, être reproduits en héliogravure, portée par la maison Dujardin, de Paris, à un degré de perfection si satisfaisant. Insuffisance du

budget, tel est l'éternel obstacle à la réalisation du vœu des réclamataires et devant lequel ils n'ont qu'à s'incliner.

— L'honorable directeur du musée d'antiquités, observe M. Pelay, avait promis d'apporter à la Commission un compte-rendu complet, avec plan à l'appui des fouilles d'Alincourt en 1880. Ce travail est-il terminé? Il est à désirer que la Commission soit enfin fixée, par l'un de ses membres les plus compétents, sur l'importance et le caractère de fouilles dont on a parlé un peu plus partout que dans le recueil de nos délibérations.

La Commission tout entière s'associe au désir de M. Pelay, et prie son président d'en être l'interprète auprès de M. Maillet du Boullay.

— Communication est ensuite donnée par M. l'abbé Tougard de la lettre suivante, adressée à M. le Vice-Président de la Commission, en date du 26 mai 1881, et relative à divers sujets archéologiques.

Ne pouvant, à mon grand regret, assister à la séance de la Commission, je vous prie d'y être mon interprète pour diverses communications que j'avais à lui faire. Elles méritent, je crois, toute sa bienveillante attention.

— J'ai eu l'occasion de visiter l'église d'Auffay à la fin du mois de mars dernier, et je l'ai trouvée dans un triste état à certains égards. Bon nombre de pierres du clocher neuf s'écallent déjà, ce qui est particulièrement alarmant, attendu que plusieurs d'entre elles n'ont que 12 centimètres d'épaisseur. De plus de fortes crevasses lézardent l'un des piliers qui supportent cette tour et sillonnent plusieurs murs. La bourrasque du mois de janvier dernier ayant amassé dans ce clocher une grande quantité de neige, la fonte de cette neige a laissé des traces sur les murs et les

voûtes. Pour prévenir le retour de tels inconvénients, un architecte n'a rien jugé de mieux que de proposer d'aveugler les ouvertures du clocher, ce qui le gâtera certainement. Il serait pourtant aussi aisé d'établir au-dessus des cloches un plancher très léger, recouvert de zinc, avec déversoirs sur les toits extérieurs. J'ajouterai que, d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, à peu près personne dans le bourg ne s'occupe de cette église, qui est l'une des plus remarquables du département parmi nos églises rurales. Comme *monument historique* elle a droit à une sollicitude et à des allocations spéciales.

— Le « curieux *rood-screen* » (ou arcade en bois soutenant le crucifix), signalé au bas de l'église de Torcy-le-Petit en 1864, par M. l'abbé Cochet (*Rapports à S. Eminence*, p. 18), a été porté depuis au presbytère, et y est aujourd'hui rejeté dans quelque coin. Cet intéressant morceau du XVIe siècle faillit être vendu naguère pour la somme de 100 fr. Un prêtre fut assez heureux pour s'opposer à cet acte de vandalisme, en faisant observer, par un argument *ad hominem*, que l'objet valait plus que cela. M. le curé d'Heugleville-sur-Scie, qui me racontait le fait, ajouta que la paroisse étant alors sans curé, il craignait fort qu'on ne profitât de l'occasion pour vendre la pièce en question.

— Enfin M. le curé du Câtelier a bien voulu me signaler la belle dalle tumulaire qui existe dans l'église annexe de Pelletot. Elle est belle, mais tend à s'effacer. L'abbé Cochet avait voulu l'encastrer dans les murs ; mais la construction est si mauvaise, qu'elle ne pourrait endurer une telle opération. Le seul parti qui reste à prendre serait de faire porter la dalle au Câtelier même, pour l'enchâsser dans la muraille de l'église. Mais le curé n'ose se charger lui-même de ce soin, parce qu'il ne manquerait pas de mécontenter gravement les habitants de Pelletot. Une décision administrative pourrait seule parer à cette difficulté.

Tels sont les faits sur lesquels je crois utile d'appeler la vigilance de nos confrères. Ceux d'entre eux qui sont archi-

tectes pourraient, en voyant l'état des choses, compléter ma communication et y donner telle suite qu'il conviendrait.

— N'y aurait-il pas lieu, demande M. Pelay, de classer l'arcade en bois du crucifix de l'église de Torcy-le-Petit, « sculptée dans le style de la Renaissance et couverte de peintures », au nombre des monuments historiques? D'autres membres seraient d'avis, à défaut de classement, de provoquer le dépôt de cette arcade au musée d'antiquités.

— M. le docteur Ernest Guéroult communique à la Commission les quelques notes suivantes :

Le 26 mai 1881, à Caudebec-en-Caux, un éboulement provenant du haut de la Falaise, au bord méridional de la sente dite *Calidu*, a mis au jour une pièce en potin, petit module, de

IMP. C. POSTVMVS. P. P. AVGVSTVS.

Revers : Femme debout, drapée, tenant de la main droite la balance, et, de la gauche, la lance ; statue de la Justice.

Quelque temps après, on a ramassé au triège de la Pépinière, sur le mont *Calidu* (*Caledv*), un grand bronze partiellement fruste de l'empereur COMMODE ; la tête du monarque est seule parfaitement conservée.

— La portion de rivière de Rençon, près Saint-Wandrille, appelée *la Minérale*, m'a fourni, il y a plusieurs années, deux figurines en plomb, à l'image de saint Nicolas, évêque de Myre et patron de la paroisse de Rançon, où l'on fête encore son anniversaire le 6 septembre.

Les nombreux pèlerins avaient, autrefois, coutume de jeter dans ce cours d'eau leurs *ex-voto* en l'honneur du prélat.

— En 1876, on a trouvé à Caudebec-en-Caux, sous le pont de la *Cordonnerie*, en curant la rivière de Sainte-Gertrude, proche son embouchure à la Seine, une ampoule de pèlerinage.

Cet objet en plomb argenté, creux, à double face, légèrement convexe, offre 37 millimètres de hauteur sur 27 en largeur.

Chaque face montre un sujet en relief, avec épigraphie intérieurement.

L'une représente la Vierge portant l'Enfant Jésus; l'inscription est tellement fruste, que je ne saurais l'interpréter. L'autre simule un bateau voguant, dans lequel est assise, à sa poupe, la Vierge (?), de grande dimension, supportant sur le bras gauche une église. Aux pieds de la mère du Sauveur se distingue un personnage plus petit : Saint-Michel-Archange (?)

On lit assez difficilement les caractères capitaux :

STA MARIA BONONIE.

L'ampoule qui nous occupe affecte la forme d'un sachet, muni latéralement et au bas d'oreilles à suspension probable au cou. L'utricule contenait une mèche de cheveux et trois dents d'enfant; elle me paraît appartenir au XVIe siècle.

L'usage de ces petits reliquaires ou amulettes, pieux témoignages d'excursion à certains endroits sanctifiés, remonte à l'antiquité reculée : les livres sacrés des premiers âges chrétiens en font mention.

Boulogne-sur-Mer (*Bononia*) est, depuis des siècles, le rendez-vous d'un pèlerinage très célèbre.

En 1477, Louis XI donna le comté de Boulogne à la Sainte Vierge Marie, dont l'image en bois sculpté, élevée de trois pieds et demi, arrivée de Palestine, affirme la chronique, sans rames ni voiles, aborda miraculeusement, dans le port de Boulogne, sous le règne de Dagobert.

La reine du ciel et de la terre n'a cessé d'être l'objectif du culte spécialement vénéré en la basilique N.-D. de la localité.

Les rois de France, du XVe au XVIIIe siècle, lui ont prêté serment d'hommage.

Henri VIII d'Angleterre, s'étant emparé de Boulogne-sur-Mer (1544), enleva la vierge miraculeuse, qui, six mois après, par puissance surnaturelle, revint d'outre-manche se replacer dans la chapelle de son vocable à Boulogne, dont elle est la patronne.

La statue merveilleuse, érigée au-dessous d'un riche dais, avait à ses côtés une bannière et une châsse constellées d'or et de pierres précieuses.

Leurs attributs emblématiques paraissent conformes à ceux figurés sur l'ampoule trouvée à Caudebec-en-Caux.

La Révolution Française (1793) a fait disparaître la bannière, le reliquaire, magnifique présent de Saint-Louis, contenant un large fragment de la vraie croix, et même la statue de la mère de Dieu, trésors respectés par tant de siècles.

L'église de Boulogne-sur-Seine garde heureusement le *fac-simile*, mais moderne, des ornements décrits.

Philippe-*le-Long*, second fils de Philippe-*le-Bel*, reconnaissant les difficultés d'accéder à Boulogne-sur-Mer, octroya les lettres patentes suivantes, datées de Vivarais-en-Brie, de février 1319, pour fonder l'église de Boulogne-sur-Seine, d'après les plans du fameux temple de Boulogne-sur-Mer :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

« Nous concédons à nos bien aimés les citoyens de Paris et autres qui ont coutume d'aller en pélerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, qu'ils puissent bâtir une église et établir entre eux une confrérie à la louange de Dieu et de sa sainte mère, selon qu'ils en ont le dessein, sur un lieu nommé *Menu*, proche Saint-Cloud... »

Les lettres patentes obtenues, les bourgeois de Paris s'occupèrent activement du nouvel édifice.

La première pierre fut solennellement posée par Philippe-*le-Long* entouré de sa cour et au milieu d'une foule immense. L'emplacement fut concédé par l'abbesse de

Montmartre, car le terrain appartenait à son abbaye.

Les archives de la paroisse conservent un document anthentique (1320) relatant : « *en place de la chapelle de bois, sera bâtie une église sous le vocable de Notre-Dame de Boulogne-la-Petite.* »

Le monument, achevé en 1330, fut béni par Hugues, de Besançon.

La plaque de marbre commémorative, apposée sous le portail principal, perpétue le souvenir des faits énoncés.

Le tableau, peint par C. Dufossé, représentant la glorification de la Vierge, qui avait été donné à l'occasion du vœu de Louis XV pour son retour à la santé, se voit aujourd'hui au musée du Havre.

L'ampoule de pèlerinage, communiquée par M. le docteur Guéroult, provoque, entre plusieurs membres de la Commission, un docte échange d'appréciations sur la forme des ampoules, leur matière et sur leur destination. Sans parler de la fameuse sainte ampoule emplied'huile, au dire d'Hincmar *(Dict. de Trévoux)*, apportée par une colombe à saint Remy pour « baptiser » Clovis, il est constant que, anciennement, les bulles ou ampoules, quelquefois d'or ou autre métal précieux, le plus souvent en terre cuite ou en plomb, servaient, d'après M. de Rossi, à contenir soit quelques gouttes de baumes qu'on répandait sur les tombes des martyrs, soit un peu de l'huile qui brûlait dans leurs sanctuaires et qui étaient recueillis comme des bénédictions ou de saintes reliques. Les ampoules de pèlerinage, selon M. Gouellain, contenaient ordinairement de l'eau bénite. M. Lormier en a vu qui renfermaient une matière grasse, huile ou cire fondue. Aujourd'hui encore, observe M. Pelay, on recueille dans des ampoules l'eau de Lourdes et de la Salette. Enfin, ajoute en terminant M. Gouellain, c'est dans des ampoules

que se conserve le plus souvent le pieux souvenir des pèlerinages fécampois à la fontaine du Précieux-Sang.

— A propos de la reprise des travaux de restauration du porche de l'église de Ry, constatée par M. de Beaurepaire, M. Pelay observe qu'il serait nécessaire d'enduire la totalité des bois, dont une partie laisse à désirer, de couches de vernis ou d'huile qui en assurassent la conservation.

— La Commission ne peut s'occuper qu'incidemment des fouilles de Bouquetot (Eure), dont tous les journaux parlent depuis les premiers jours de mai, et qui, d'ailleurs, sont étrangères au département. Le secrétaire-adjoint a reçu une lettre à ce sujet, accompagnée d'un plan qu'il regrette de ne pas trouver dans son portefeuille et qu'il soumettra plus tard à la Commission. Deux de nos collègues, MM. Gouellain et Guéroult, ont visité ces fouilles, qui présentent peu d'intérêt. Les vases font presque absolument défaut. Ni armes, ni monnaies, ni objets en fer ou bronze. Rien de gaulois. Les squelettes, dont l'âge varie de 7 à 70 ans, semblent appartenir à la période comprise entre les IVe et Ve siècles, de Sévère à Honorius

— M. Pelay présente à la Commission l'inscription suivante qu'il a relevée dans l'église de Clères, sur la muraille de la nef, du côté de l'Evangile, au-dessous d'une fenêtre, en face le bénitier de la chapelle seigneuriale :

CY GIST NOBLE HOMME GUILLE LE MONGNYER EN SON VIUAT SEIGNEUR DE BERMONVILLE EN PARTIE ET DE LA MONGNERYE CAPPITAINE DE CLERE ET DU VUUCE EN BRYE. LEQUEL EN SON VIUANT A FAICT PLUSIEURS SAINCTZ VOYAGES DE ROME IERU SALEM ET SAINCT JACQUE EN GALICE. ET ESPOUSA DAMOYSELLE AUCLOINCTE DU PUYS LE XXVIe IOUR DE NOVEMBRE MIL CINQ

CENTZ ET SIZ. ET EURENT ENSEMBLE SEPT ENFANS ET TRES PASSA LAN DE GRACE MIL CINQ CENTZ ET SAIZE LE IIIJ^C JOU DE FEBURIER. EN LAN DE SON EAGE SOIXANTE QUATRE ANS. PRIES DIEU POUR LUY

Cette inscription, en caractères gothiques, devait se trouver autrefois dans le chœur, car, lors des changements opérés en 1823, le chœur nouveau fut édifié sur l'emplacement du portail, et l'entrée actuelle de l'église se trouve remplacer l'abside.

— La séance se termine par une intéressante communication du président, M. de Beaurepaire, intitulée :

*Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Rouen.* — Farin, dans son *Histoire de Rouen*, mentionne, sous le titre d'Hôpital de Martainville, une maison hospitalière qui aurait été fondée, l'an 1050, par Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, pour vingt-cinq pauvres aveugles. « Je trouve, dit cet auteur, dans le secrétariat de l'archevesché de Roüen, une permission donnée à Jean de Laigle et à Louise sa femme de fonder un hôpital hors la porte de Martainville, cette permission est en date du 16 avril 1647, mais je n'ay pu trouver en quel endroit cet hôpital fut construit, ainsi je crois que cette fondation n'a point eu d'effet ou que ce fondateur a augmenté le revenu de cet hôpital de Jérico. »

L'éditeur de l'*Histoire de Rouen* de 1732, s'est borné à reproduire cette note qui, si courte qu'elle soit, n'échappe point au reproche d'inexactitude.

Duplessis a mieux lu ou plus exactement cité les registres du secrétariat de l'archevêché. Voici ce qu'il dit de l'hôpital de Martainville : « L'hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1478 hors la porte Martainville, au pied de la montagne Sainte-Catherine, par un particulier nommé Jean de Laigle, était déjà devenu si pauvre au bout de huit ou dix ans qu'il fallut faire une quête dans le diocèse de

Rouen pour subvenir à ses besoins. Il ne subsiste plus, et il ne paroît pas qu'il ait été plus long temps sur pied ; peut-être a-t-il été uni à celui de Jéricho que l'on a pareillement supprimé (1). »

L'erreur de Farin et de Duplessis a été de faire deux établissements distincts de l'hôpital de Jéricho et de l'hôpital du Saint-Esprit, tout en soupçonnant l'un et l'autre que ces hôpitaux avaient été réunis à une époque qu'ils ne pouvaient déterminer et d'attribuer à l'hôpital de Jéricho une origine aussi ancienne. Et pourtant, antérieurement à la fin du xv^e siècle, ils n'avaient pas plus rencontré de mention d'hôpital de Jéricho que d'hôpital du Saint-Esprit, et de ces deux dénominations la seconde, autant que j'en ai pu juger, avait précédé la première.

Quelques documents, que le hasard m'a fait découvrir, permettent de substituer des renseignements précis à des asssertions erronées qui ne reposaient que sur de vagues traditions.

Ce n'est pas à 1447 mais à 1478 tout au plus que remonte l'établissement de l'hôpital de Martainville, dit du Saint-Esprit. Le fondateur était un gentilhomme du diocèse d'Orléans, Jean de Laigle, chevalier, sieur de Cugny. Le 15 avril 1478, il s'occupait déjà d'assurer la dotation de l'hôpital qu'il avait en vue. On le voit, en effet, à cette date, acheter devant les notaires de Rouen, d'un nommé Jean Gaillard, des rentes à Darnétal « au nom de l'église et hospital du Saint-Esprit qu'il vouloit fonder, paroisse Saint-Paul, près le mont de l'abbaye Sainte-Catherine. » Le 1^er juin de la même année, il achète encore d'un prêtre nommé Marchebot, moyennant vingt écus d'or et une promesse de participation aux *bienfaits* de la maison, « une pièce de terre à tourner à l'usage des povres de l'hospital à fonder en l'honneur du Saint-Esprit, paroisse de Saint-Paul. » Il réussit à intéresser quelques personnes chari-

(1) *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 150.

tables au succès de son œuvre, notamment Guillaume Le Mosnier, sergent d'armes du Roi, lequel fit don d'une rente annuelle de quatre pipes de vin d'Anjou « à l'hospital et hostel Dieu encommenché en l'honneur du Saint Esprit, paroisse de Saint-Pol, par noble homme mons. Jeh. de Laigle, seigneur de Cuigny et vicomte du Vaudreuil. » Le 26 juillet, un curé de Gerville, Jean Le Noble, faisait, de son côté, une fondation pieuse « à l'hospital du S. Esperit naguères commencé à Martainville sous Se Catherine. » Le cardinal André, grand pénitencier de Saint-Jacques-de-Compostelle, accorda des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs deniers à l'établissement de cette maison (Compostelle, 15 juillet 1479).

Vers le même temps, Jean de Laigle obtenait des lettres d'approbation du souverain pontife, du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et du roi Louis XI. Mais ce n'était pas encore assez pour que la fondation fût parfaitement régulière. La place sur laquelle l'hôpital avait été bâti dépendait du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan. Il fallait, pour obtenir l'autorisation du prieur et des religieux, seigneurs chefs temporels de cette place, promettre de bailler aveu à la seigneurie de Saint-Michel et consentir à ce qu'un des chapelains fût nommé par le prieur, la nomination des autres, dont le nombre n'était pas fixé, restant à la libre disposition de Jean de Laigle et de ses héritiers. Après s'être mis en règle par cet accord avec l'autorité seigneuriale dans la mouvance de laquelle l'emplacement était compris, il restait à obtenir l'agrément de l'autorité paroissiale, alors représentée par Marguerite Du Sel, prieure du prieuré de Saint-Paul. Il n'était pas question du curé de la paroisse, lequel n'était alors réputé être, à l'égard des religieuses, qu'un vicaire amovible, un chapelain soumis à leur juridiction. La prieure accorda que Jean de Laigle prendrait les droits de sépulture de ceux qui viendraient à décéder dans le nouvel hôpital, pourvu que ce ne fussent pas des paroissiens de Saint-Paul. De son

côté, Jean de Laigle prit l'engagement de n'ériger aucune chapelle ni frérie sous le titre de Saint Pierre et Saint Paul, et reconnut le droit à la prieure d'être appelée et même d'avoir la première voix à l'élection de la maîtresse ou prieure : car il avait annoncé sa volonté qu'il y eût, après son décès et celui de sa femme, un certain nombre de religieuses dans son hôpital, 24 novembre 1482. On peut conclure de là que le plan de la nouvelle fondation n'avait pas été établi sur des bases bien fixes ; que sa femme et lui étaient les principaux ou les seuls administrateurs de la maison, et que tout dépendait de leur zèle et de leur activité, conditions assurément assez défavorables pour une œuvre de charité qui n'est viable que par le principe d'une association énergique.

Cet hôpital ne fut, en effet, jamais florissant. Il eut contre lui non-seulement les circonstances de sa fondation, mais l'époque de son établissement, qui est celle de la décadence de toutes les maisons hospitalières, décadence propre à expliquer et même à justifier la révolution qui s'opéra dans leur régime au cours du XVIe siècle. Moins de 50 ans après, lorsque la peste désolait la ville, on agitait, parmi les échevins, la question de savoir si l'on ne prendrait pas l'hôpital de Jéricho pour y mettre les pestiférés, absolument comme s'il se fût agi d'un emplacement vacant, et, si l'on préféra le jardin du général Prudhomme pour en faire le *lieu de santé*, ce ne fut pas par respect pour une institution existante et utile, mais parce que ce jardin était plus vaste et paraissait plus avantageusement situé sous le rapport de la salubrité.

L'hôpital du Saint-Esprit, borné par le chemin de Martainville à la chapelle Sainte-Marguerite et par la rivière d'Aubette, n'était autre, ainsi que suffisent à le prouver ses abornements, que cet hôpital de Jéricho dont parlent Farin et Duplessis. Ce dernier avait fait observer avec juste raison que l'histoire de l'aveugle-né de Jéricho, rapporté dans l'évangile, avait pu donner lieu à cette dénomi-

nation, mais, pour l'expliquer, il n'est besoin ni d'imaginer un hôpital distinct de celui qu'avait essayé de fonder Jean de Laigle ni une prétendue fondation de Guillaume-le-Conquérant en faveur de vingt-cinq pauvres aveugles. Dans une bulle du pape Alexandre VI, du 15 des calendes de juin 1500, Jean de Laigle, qui était alors décédé, est qualifié de chevalier, vicomte du Vaudreuil et de Cléry et de maître administrateur de l'hôpital Saint-Louis des Quinze-Vingts de Paris. Je ne doute pas que, dès 1479, Jean de Laigle ne fût déjà investi de cette fonction, et je suis porté à supposer que dès cette époque il rêvait pour son hôpital une affectation analogue à celle des Quinze-Vingts de Paris, parce que dans un contrat du 4 juillet de cette même année, contenant une donation de Henri de Castillon, l'hôpital du Saint-Esprit, paroisse de Saint-Paul, est nommé hôpital des Quinze-Vingts. Cependant il n'est pas douteux que cette maison ne remplît pas longtemps le but qu'on s'était proposé, si même elle le remplît jamais. On voit qu'après avoir servi quelques années au logement des pauvres passants, l'objet le plus commun, le plus facile et le moins coûteux des établissements de charité, elle fut complètement abandonnée. Un moment on put craindre qu'elle ne devint un bénéfice ecclesiatique, utile surtout pour procurer quelques ressources à un bénéficier. Michel de Rouves, prieur de Saint-Michel du Mont-Gargan, s'en fit pourvoir ou du moins s'en prétendit pourvu. Mais bientôt il renonçait à sa prétention, et l'hôpital du Saint-Esprit ou de Jéricho devenait une simple propriété des Quinze-Vingts de Paris, lesquels le réclamèrent, vraisemblablement en vertu de dispositions du fondateur dont la teneur ne nous est pas connue. Après en avoir joui librement pendant un certain nombre d'années, les Quinze-Vingts (le 9 sept. 1584) fieffèrent le clos de Jéricho, d'une contenance de soixante perches, au cardinal de Bourbon qui y fit construire un couvent de Capucins dont l'église fut dédiée, en 1586, par Jean de Lesselie,

évêque de Rosse. Il faut croire que cet emplacement était destiné à porter malheur à ceux qui l'occupaient. Survinrent, en effet, bientôt, les guerres civiles et le siège de Rouen par Henri IV. En 1591, « l'amiral de Villars, devenu gouverneur de cette ville au nom de la Ligue, fit faire des retranchemens pour la défense du fort Sainte-Catherine. On crut ne pouvoir garder ces travaux qu'en démolissant l'église et le couvent des capucins, et tout fut jeté par terre (1). » Provisoirement on mit ces religieux au Vieux Château et plus tard, quand la paix fut conclue et que l'on fut rentré dans l'ordre, une donation de Henri IV les mit en état de transporter leur couvent à Sotteville où ils eurent pour gardien le fameux père de Joyeuse. Les plus à plaindre dans tous ces changements furent les Quinze-Vingts qui n'avaient point touché le prix de la vente faite par eux au cardinal de Bourbon, assez gêné dans ses affaires au milieu des embarras où le plongea son éphémère royauté. Dans le temps de leur translation à Sotteville, les Capucins vendirent l'enclos de Jéricho pour 120 l. à Dom Guill. Hazard, sous-prieur de Saint-Ouen de Rouen et prieur de Saint-Michel-du-Mont-Gargan, 13 avril 1602. A partir de ce moment ce ne fut plus qu'une propriété particulière qui fut fieffée à un bourgeois de Rouen, et ne garda pas d'autre vestige de sa destination religieuse que ce nom de Jéricho qu'on ne savait même plus expliquer.

Cet hôpital de Jéricho ou du Saint-Esprit n'avait pas été la seule fondation de Jean de Laigle. Comme il n'avait point d'enfants et que ses goûts pieux étaient partagés par sa femme, il avait pu librement affecter aux œuvres de miséricorde et aux pèlerinages la meilleure partie de sa fortune, qui paraît avoir été considérable. Vers 1476 il avait fait construire à Cléry, lieu célèbre par son sanctuaire dédié à N. D., un hôpital pour les pauvres, les infirmes et les malades, qu'un motif de piété y attirait, avec une cha-

(1) Duplessis, *Description de la Haute-Normandie.*

pelle sous l'invocation du Saint-Esprit où une messe devait être dite chaque matin. Cette première fondation lui avait coûté plus de mille écus. Le pape Sixte IV l'avait approuvée par une bulle datée des nones de novembre 1476. Jean de Laigle fit ensuite le voyage de Saint-Jacques en Gallice, et ce fut au retour de ce pèlerinage qu'il fit construire l'hôpital du Saint-Esprit à Rouen où, pendant assez longtemps, il fixa sa résidence. Peu d'années après il fondait un autre hôpital au Val-Saint-Père, près d'Avranches, sur le bord des grèves et dans un des sites les plus admirables que l'on puisse imaginer, en vue du Mont-Saint-Michel qu'encadrent d'une manière majestueuse les côtes verdoyantes de la Normandie et de la Bretagne, avec la mer dans le lointain, la rivière de la Sélune et les grèves bleuâtres sur le premier plan. Cet hôpital portait le titre du *Gué de l'Épine*. Le pieux chevalier avait sans doute été moins sensible à la beauté singulière de ce site, que ne saurait oublier un enfant du pays, qu'à d'autres motifs plus sérieux, plus raisonnables, j'en conviens, qui sont indiqués dans les lettres de fondation. Il avait remarqué que la plupart des fidèles du Christ qui se rendaient au Mont-Saint-Michel de toutes les parties du monde, surtout pendant l'été, se trouvaient arrêtés par le flux et reflux de la mer, ne rencontraient ni passages, ni conducteurs, ni lieux destinés pour les recevoir charitablement et où ils pussent reposer leur tête. Aussi arrivait-il bien souvent que de pauvres pèlerins mouraient de misère, même avant d'avoir touché ce mont célèbre de l'archange, qu'ils venaient chercher de si loin. Jean de Laigle voulut qu'avant de s'engager sur cette plage, aussi dangereuse que superbe, les pauvres et les enfants trouvassent un asile ouvert pour les recevoir, et pour cela il fit construire, entièrement à ses frais, cet hôpital du *Gué de l'Épine* et la petite chapelle qui y était jointe.

Par une singularité digne de remarque, cet hôpital, pas plus que les deux autres, ne fut de longue durée. Le bon

chevalier n'avait pu assurer le succès d'aucune des œuvres qu'il avait entreprises; mais, sans doute, vous jugerez, messieurs, que c'est assez pour recommander son nom à notre reconnaissant souvenir de savoir qu'il les avait voulues et qu'il y avait consacré la meilleure partie de sa fortune et de sa vie.

L'ordre du jour étant épuisé, à quatre heures, la séance est levée.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

---

## SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1881.

A l'hôtel de la Préfecture, dans la salle ordinaire de ses délibérations, s'est réunie, le vendredi 28 octobre 1881, la Commission départementale des antiquités, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

A deux heures, la séance est ouverte.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, vice-président, Barthélemy, Paul Baudry, Billiard, de Girancourt, Gouellain, le docteur Guéroult, de la Londe, l'abbé Loth, Pelay, l'abbé Robert, l'abbé Tougard et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Se sont fait excuser : MM. Bouquet, Lormier, Maillet du Boullay, Roëssler, Sauvageot et de Vesly.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 1881 est lu et adopté.

A l'occasion d'un paragraphe de ce procès-verbal relatif aux fouilles de Bouquetot, M. le docteur Guéroult fait observer que, à l'endroit même de la découverte des sépultures, se trouvait autrefois un tumulus.

La correspondance imprimée comprend :

*Procès-verbaux de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, année 1879.

*Procès-verbaux de l'académie des sciences, belles-lettes et arts de Besançon*, année 1880.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 20e v., année 1879-1880.

*Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, avril-juin 1881.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 1, année 1881.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 2, année 1881.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 18, 1er juillet 1881.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, 1er semestre 1881.

— M. le Président exprime à la Commission ses regrets de la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres les plus distingués, M. Floquet (Pierre-Amable), né à Rouen le 9 juillet 1797, mort à Paris, le 3 août 1881, dans sa 85e année. M. Floquet était le doyen des membres de la Commission.

— Lecture est donnée par M. le Président de trois lettres qui ont été adressées par M. le Préfet et dont voici le résumé :

1° 7 juillet 1881. — Avis d'une subvention de 3,500 francs accordée par la Commission départementale, sur la proposition de M. le Préfet, à la commune de Graville-Sainte-Honorine, pour être appliquée au paiement des travaux de reconstruction du mur d'enceinte de l'abbaye.

M. le Préfet a bien voulu en outre, pour répondre au désir exprimé par la Commission, solliciter de M. le Ministre des beaux-arts une subvention de pareille somme sur les fonds mis à sa disposition.

2° 25 août 1881. — Avis d'un secours supplémentaire de 1,500 francs accordé, sur la proposition de M. le Préfet, par la Commission départementale à la commune de Jumiéges, pour l'aider dans le paiement des travaux à exécuter à l'église.

M. le Préfet rappelle qu'il reste encore 7,500 francs disponibles sur le crédit ouvert au budget de l'exercice courant pour la conservation des monuments historiques et invite la Commission des Antiquités à faire, s'il y a lieu, des propositions pour la répartition de tout ou partie de cette somme.

3° 22 septembre 1881. — Avis du renouvellement par le conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, de la subvention de 1,000 francs précédemment accordée à la Commission.

— Recommandation à M. le Vice-Président de ne pas manquer de faire parvenir à M. le Préfet, *le 15 juin de chaque année*, *le Bulletin de la Commission*, contenant le compte-rendu de ses travaux, pour être placé sous les yeux de l'Assemblée départementale.

— Puisqu'il reste des fonds disponibles sur le crédit affecté à la conservation des monuments historiques, n'y aurait-il pas lieu, fait observer M. Pelay, d'en distraire une partie pour l'église d'Yainville, classée comme monument historique du XIe siècle (1) ?

M. le Président répond qu'il a été donné satisfaction aux vœux de M. Pelay, et que la Commission départementale, sur la proposition de M. le Préfet, a accordé au mois de juin, pour les travaux indispensables à l'église d'Yainville, digne de tout l'intérêt des archéologues, une somme de 2,500 francs.

— M. Barthélemy présente à la Commission une reproduction photographique grand format au-dessous

(1) Déjà rangée au nombre des monuments historiques de la France, l'église d'Yainville a été classée comme monument historique de 3e classe de la Seine-Inférieure en 1867.

de laquelle on lit : *Cathédrale de Rouen. — Premier clocheton de la flèche* — août 1881, Witz et Cie, phot., Rouen.

— M. l'abbé Tougard obtient ensuite la parole pour les communications suivantes :

*Abbaye de Saint-Georges.* — Il annonce à la Commission que l'abbatiale de Saint-Georges est maintenant pourvue d'une belle chaire en bois de chêne, exécutée au Mans par l'artiste auquel est due celle de la cathédrale. Le plan en avait été soumis à notre confrère, M. le chanoine Robert.

Le zèle de M. le curé Delassaux ne s'est pas tenu pour satisfait par ce premier résultat. Il se prépare maintenant à remplacer par un bon autel en pierre l'ignoble menuiserie du chœur, dont le bois de sapin est rehaussé de peintures qui rivalisent, suivant le mot cruellement spirituel de l'abbé Langlois, avec la devanture des cafés.

*Relations entre l'Afrique septentrionale et notre pays.* — Un jeune missionnaire d'Alger, le R. P. Delattre, né à Déville, m'a envoyé une note des plus intéressantes par les vues neuves qu'elle peut suggérer sur certaines trouvailles archéologiques. Sa lettre est datée de Carthage, le 18 juillet dernier. A ce jour, il y avait près de trois mois que le P. Delattre était aumônier de l'ambulance de la Goulette, où 6 à 700 malades s'étaient succédé : une trentaine de soldats avaient été emportés par la fièvre typhoïde.

« J'ai vu avec grand intérêt, continue le Père, dans le no du 11 juin de la *Semaine religieuse*, la découverte de vases avec caractères phéniciens à Gonfreville-l'Orcher, et de sépultures contenant des vases et des armes à Lillebonne.

« Cet article m'a remis en mémoire plusieurs notes que j'ai recueillies autrefois, et qui tendraient à constater l'existence d'une population carthaginoise à Lillebonne et

aux environs. Je vous signalerai ces quelques remarques.

La première, c'est que l'auteur de la belle mosaïque de Lillebonne fut aidé dans son œuvre par un apprenti du nom d'*Amor* qui était citoyen de Carthage. C'est ainsi du moins que M. Léon Renier a interprété les lettres C et R qui suivaient le nom *Amor*, sur cette mosaïque.

« La seconde est la découverte en 1873, au Mesnil-sous-Lillebonne, d'une statue de *Salus* ou *Hygie*, fille d'Esculape, le dieu tutélaire de Carthage, dont le temple était situé sur Byrsa, où s'élève aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis avec ses dépendances. M. l'abbé Cochet a trouvé, dans une tombe antique de Lillebonne, un *coq* de bronze étamé. C'était la victime qu'on offrait à Esculape, et sans doute aussi à sa fille la déesse *Salus*. Il y avait à Carthage la place *Salutaria*, citée dans les *Actes du martyre de S. Cyprien*, et qui tirait sans doute son nom de celui de la déesse, fille d'Esculape.

« Ma troisième remarque, c'est que, dans le voisinage de cette statue d'Hygie, on découvrit une inscription portant le nom de MEGARE (pour MEGAREUS), ce qui, à mon avis, signifie « originaire de Mégar, » ou Mégara, qui était l'un des quartiers de Carthage, et a fait place au village actuel de la Marsa.

« Enfin, nous retrouvons ici dans les tombeaux phéniciens que nous avons découverts, des armes et des vases, comme dans les sépultures franques de Lillebonne.

« Je souhaite, Monsieur l'abbé, que ces quelques notes, écrites à la hâte, soient dignes de vous intéresser par les rapports qu'elles établissent entre Carthage et Lillebonne, rapports que semblent confirmer la découverte des vases phéniciens de Gonfreville-l'Orcher. »

J'ai cru pour les mêmes motifs, que cette note méritait de vous être communiquée, et j'essaierai à mon tour d'en confirmer les conclusions, en rapprochant diverses observations depuis longtemps signalées.

La grande mosaïque de la forêt de Brotonne fut recons-

tituée à l'aide d'un monument identique trouvé en Algérie, à Guelma.

Les peuples commerçants de l'antiquité, Phéniciens, Tyriens et Carthaginois, ont dû fréquenter nos côtes. L'une des traces les plus significatives qu'ils ont laissées de leur passage est cette idole *Roth*, sur laquelle les savants ne se sont encore guère accordés, au point de douter de son existence, malgré l'ancienne prose de S. Mellon : « *Extirpato Roth idolo.* » Or, le docte bibliothécaire du Havre, M. Bailliard, a établi que cette idole est la même que le Moloch des Sidoniens, selon le sens du mot (*rouge*), et les attributs du culte.

La présence de ces intrépides navigateurs, à Lillebonne, s'expliquerait d'autant mieux que cette ville, maintenant séparée de la Seine par une prairie large d'environ 6 kilomètres, a possédé un port (*Géographie de la Seine-Inférieure,* HAVRE, p. 239 et 246) jusque vers la fin du moyen-âge.

Cet ensemble d'observations fournira peut-être à nos collègues de nouveaux éléments de critique pour le classement des monuments archéologiques, soit dans les fouilles qu'ils pratiqueront ou dans les découvertes qu'ils pourraient être appelés à constater sur le littoral et dans la vallée de la Seine.

*Eglise d'Auffay.* — Dans la dernière séance de la Commission, j'ai eu l'honneur de l'entretenir de la belle église d'Auffay, et de la restauration qu'il était urgent de faire en plusieurs points de ce monument historique.

Aujourd'hui, j'ai de meilleures nouvelles à vous en donner. Le clocher et la tour de l'horloge viennent d'être réparés avec soin et avec goût.

Mais ce n'est là qu'une partie des travaux que j'avais signalés à votre sollicitude. Parmi les autres détails qui mériteraient une attention sérieuse et compétente, il faut surtout signaler : 1° les lézardes qui sillonnent la base du

clocher, les voûtes et les galeries, suggérant pour l'avenir les craintes les mieux fondées, alors surtout que la tour du clocher doit être bâtie sur pilotis, puisque dans l'ancien cimetière, tout voisin de l'église, les fosses étaient à demi remplies d'eau; 2° le léger plancher, recouvert d'une feuille de zinc, qu'il conviendrait d'établir au-dessus des cloches pour rejeter au dehors la neige fondue dont les infiltrations minent les murailles; 3° l'état du paratonnerre qui n'a pas été inspecté depuis neuf ans.

Actuellement on se préoccupe, surtout à Auffay, de refaire à neuf les meneaux des fenêtres du sanctuaire et de la belle fenêtre flamboyante de la chapelle de N.-D.-de-Pitié. Cette réfection est d'une nécessité pressante et indiscutable, car les traverses en fer sont entièrement oxydées, et la pierre des meneaux est tellement fruste, qu'une bourrasque détruirait sans remède les belles verrières du XVIe siècle, qui rehaussent admirablement l'aspect monumental de cette église.

Malheureusement, la dépense sera considérable. Le devis, dressé par M. Barre, ne s'élève pas à moins de 15,700 fr., rien que pour la maçonnerie et la sculpture. Et l'on peut prévoir qu'il s'accroîtra notablement par la restauration des vitraux, que le vitrier de l'endroit a horriblement plaqués çà et là de grands morceaux de verre blanc.

Vous voudrez, Messieurs, évoquer avec moi la sollicitude de M. le Préfet et celle de la Commission départementale, afin qu'ils hâtent, par une généreuse allocation, des travaux d'une utilité urgente. Les administrations locales ont pris courageusement l'initiative de la restauration du clocher : c'est à l'autorité départementale de seconder un zèle si louable, et qui ne demande qu'à poursuivre son œuvre.

*Escalier de l'orgue à Saint-Maclou de Rouen.* — Un nettoyage de l'orgue de Saint-Maclou a suggéré à la

fabrique de cette église l'excellente pensée de restaurer le délicieux escalier par où l'on y accède. Elle a été mieux inspirée encore en confiant cette restauration à notre vénéré collègue, M. Barthélemy. La dépense est évaluée à 4,000 fr. J'oserai demander à M. le Préfet que le département prenne à sa charge une partie de cette dépense, et la fabrique insiste auprès de la Commission pour qu'elle accorde à cette demande son meilleur appui.

Il serait superflu de s'étendre auprès de vous sur le mérite artistique de ce joyau, qui fait chaque jour l'admiration des visiteurs. Il a subi de déplorables mutilations dans ses statuettes et dans les autres motifs d'ornementation. Rien n'est donc plus urgent que de le rendre à son état primitif.

Répondant aux observations de M. l'abbé Tougard, concernant les travaux faits ou à faire à l'orgue de Saint-Maclou et à son escalier, M. Barthélemy donne quelques explications sur le nettoyage qui a été fait à l'un, et sur la future restauration de l'autre, dont le pied à l'avenir devra être muni d'un garde-corps. Des secours seront demandés ultérieurement à la Commission pour contribuer aux frais de cette restauration qui ne s'élèveront pas à moins de trois ou quatre mille francs. Mais l'architecte aura besoin de présenter à l'appui un devis en règle et soigneusement étudié qui n'est pas encore prêt. M. Barthélemy ne veut aujourd'hui qu'une chose : prévenir la Commission et prendre date.

Quant à l'église d'Auffay, M. le Président sait gré à M. l'abbé Tougard d'une communication dont il lui sera tenu compte; mais il l'engage à compléter ses informations et à revêtir son vœu d'une forme à la fois précise et réglementaire.

Y avait-il, à l'époque gallo-romaine, un port à

Lillebonne? La question est savamment discutée par MM. de Beaurepaire, Pelay et l'abbé Tougard. Les eaux de la Seine qui, dès le moyen-âge, s'arrêtaient sans doute au Mesnil, ont pu, du temps des Romains, remonter jusqu'à Lillebonne. La légende si connue de médailles romaines recueillies au fond d'une barque, sombrée dans la *Tourbière* (1) depuis des siècles, semblerait en faire foi (2).

D'ailleurs, le cours du fleuve a beaucoup varié. Les terrains d'alluvions sont prompts à se recouvrir d'herbe et à se consolider. Qui de nous n'a vu encore les navires marchands frôler du bout de leurs vergues les falaises de la *Pierre-Gante* et les remparts du donjon de Tancarville? C'était en 1840. Ils en passent aujourd'hui à plus d'une lieue. Rien donc n'empêche que l'on ne considère comme terres de formation récente, œuvre de 15 ou 18 siècles, les 10 à 12 kilomètres de prairies verdissantes à l'heure qu'il est, entre Lillebonne et Port-Jérôme.

M. Pelay suppose que le port de Lillebonne, si port il y a jamais eu, servait surtout à la batellerie.

(1) Sorte d'étang, couvert de roseaux, situé entre Lillebonne et le Becquet, au bord de la route départementale.

(2) Voici la légende telle que nous l'avons recueillie, M. Duval et moi, le 4 décembre 1881, à Lillebonne même, chemin de la Vallée, au domicile de M. Eugène Lacour, où se trouvait sa mère. Eugène Lacour a entendu dire à son père, Auguste Lacour, que, draguant un jour dans la *Tourbière*, il avait ramené, avec les restes d'un bateau submergé, une cassette contenant des monnaies romaines. Auguste Lacour a remis ces monnaies au propriétaire du terrain, M. Renaud, qui depuis a quitté le pays, emportant ce souvenir avec beaucoup d'autres. Autant que peut le préciser Mme veuve Lacour, cette trouvaille a eu lieu vers 1826.

Mais, en l'absence de documents précis, les hypothèses les plus contradictoires, remarque M. l'abbé Robert, sont également admissibles. Le caprice des sables a profondément modifié l'embouchure du fleuve. Ainsi, à Harfleur, où le cabotage, de nos jours, existe à peine, attérissaient autrefois des bâtiments d'un fort tonnage.

M. Brianchon estime que, en dernière analyse, il n'y a que le simple hasard ou mieux encore une tranchée transversale dans la vallée du Mesnil, pratiquée n'importe où, en face du Catillon, par exemple, qui puisse donner définitivement tort ou raison à la tradition invétérée du pays assurant qu'on avait rencontré plusieurs fois, ça et là, des vestiges de canal ou d'estacade, par où les eaux de la Seine refluaient anciennement jusqu'à Lillebonne.

— Un membre de la Commission demande où en sont, à Graville, les travaux de réparation au tombeau de Sainte-Honorine et d'achèvement de la sépulture de Guillaume Malet. M. l'abbé Robert entre, à ce sujet, dans quelques détails. On n'a pas encore touché au tombeau de Sainte-Honorine. Les armoiries des Malet ont été gravées sur la pierre tombale. L'architecte n'est plus le même. M. Marical a remplacé M. Certain. Il y a tout lieu d'espérer que la restauration de l'arcade gothique qui surmonte le tombeau de Sainte-Honorine sera exécutée à bref délai.

M. de Beaurepaire ajoute que, sur le rapport de M. l'abbé Robert, la Commission des antiquités a voté, pour les travaux du tombeau de Sainte-Honorine et de la sépulture de Guillaume Malet, une somme de 794 francs qui, sur la proposition de M. le Préfet et

aux termes de sa lettre en date du 24 mai 1881, a été accordée par la Commission départementale à la commune de Graville-Sainte-Honorine. Cette somme a-t-elle été encaissée? M. Brianchon se charge de s'en informer.

— M. Paul Baudry donne lecture d'une note relative à la découverte de silex taillés à Saint-Vigor et Chambray (Eure), par M. le docteur Hurel, de Gaillon, et aux fouilles du cimetière gallo-romain de Hermes, près Beauvais, fouilles si fructueuses qu'elles ont fait appeler leur auteur, M. l'abbé Hamard, curé de la paroisse, un autre abbé Cochet, moins la plume.

MESSIEURS,

M. le docteur Hurel, de Gaillon, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, à propos de découvertes de silex taillés, a de nouveau recueilli, parmi plusieurs objets de même nature, une hachette en silex polie, trouvée, intacte, en 1880 à Notre-Dame-de-la-Garenne. Une autre hachette a été donnée vers la même époque à l'ingénieur de Vernon, lors des premiers travaux de terrassement de l'écluse en voie de construction, travaux qui ont également fourni une défense d'éléphant dont un tronçon seul a pu être conservé en bon état.

Une flèche, un percuteur et 22 hachettes ou fragments de hachettes non polies ou incomplètement polies, recueillies par M. Hurel, proviennent d'un hameau situé près de Fontaine-sous-Jouy, c'est-à-dire d'un plateau compris entre Chambray et Saint-Vigor. Deux personnes d'Ailly possèdent aussi quelques hachettes en pierre. Ce renseignement est encore dû à M. Hurel qui a reçu de M. Boudehan une hachette en bronze, recueillie dans la forêt de Breteuil, et ajoute enfin qu'il a vu chez M. de Seguin, au

château de Tosny, une autre hachette en bronze non semblable à la sienne, et trouvée à Pressagny-le-Val.

Je vous livre, Messieurs, cette note sans commentaires, d'autant qu'il s'agit d'un département étranger au nôtre, et que pour moi les silex taillés sont presque de tous les temps, ne datent presque rien, et surtout ne remontent pas à ces époques tellement préhistoriques, que l'on finirait par les reporter à un âge où la terre était encore inhabitée par les hommes. Un nouvel indice, tendant à rapprocher ces élémentaires monuments de siècles relativement modernes, peut être tiré des fouilles importantes accomplies à 17 kilomètres de Beauvais, à Hermes, par M. l'abbé Hamard, curé de cette paroisse, qui a trouvé de ces silex dans un certain nombre de sépultures, et qui a même constaté parfois, en plus d'une pièce de monnaie, la présence d'une pointe de silex, aiguisée en forme de flèche ou de couteau, sur le sac ou les ciseaux de chefs militaires probablement mérovingiens.

Et puisque j'ai indiqué les fouilles de Hermes, permettez-moi, Messieurs, d'en dire quelques mots. Ici encore, nous sortons de notre département, mais la valeur des investigations autorisera peut-être une courte exception à notre programme.

L'ancien cimetière du mont de Hermes, acquis et interrogé par M. l'abbé Hamard a fourni, depuis 1878, assez d'objets pour permettre de transformer le presbytère en un véritable musée d'antiquités gallo-romaines, et surtout franques. M. l'abbé Hamard estime sa collection à plus de 5,000 objets, et tout n'est pas encore dit ; car le champ des opérations n'a de repos que le nom. En 1879, d'après M. l'abbé Renet qui a décrit et publié les fouilles de Hermes, mille à douze cents tombes étaient déjà visitées. Elles étaient serrées, superposées, et généralement orientées les pieds à l'est. Il y avait peu de bières en bois. Les sarcophages en pierre, fermées par des couvercles en dos d'âne, présentaient, les plus anciens, un rectangle, d'autres plus

modernes, un rétrécissement plus ou moins prononcé. Souvent les squelettes étaient entourés d'une sorte d'encadrement de pierres. Dix avaient été incinérés à la place où ils ont été recueillis.

Bien des générations et des peuples d'origines diverses paraissent s'être succédé à Hermes. En 1879, les vases funéraires avaient été observés dans la proportion moyenne d'un sur quatre sépultures. Ce ne fut guère que dans les tombes les plus profondes, et par conséquent les plus anciennes, que l'on rencontra plusieurs vases pour un seul mort. Lorsque les ossements d'un premier occupant étaient refoulés à l'extrémité de la sépulture, son vase était posé sur les débris du squelette. Un second vase, celui du dernier inhumé, était placé entre les pieds. Il s'en est rencontré de temps en temps à la tête, presque jamais sur les côtés du corps. Des objets plus anciens ont dû être déposés près de restes humains de date plus récente.

Environ 500 vases en terre sont conservés à Hermes. Souvent le travail accuse des imperfections qui n'étaient pas habituelles aux Gallo-Romains. Souvent la pâte est rugueuse et sans couverte. Coloris noir, gris, blanc, rougeâtre ou cendré. Peu d'échantillons en terre dite de Samos. Notons cependant un petit vase à ornements en creux. Nous n'avons constaté aucun nom de potiers.

Rares, comme toujours, les vases en verre, au nombre de 25, ont été exhumés des sépultures les plus profondes. Ils se distinguent par des parois minces ; quelques-uns par des ornements délicats en relief ou dans la pâte. L'un est couvert de grosses gouttelettes ; un autre, en forme de coupe basse et large, porte l'inscription : OFIKINA LAVRENTIV (Officina Laurentii).

Instruments tranchants en fer rongés par la rouille, couteaux, armes de toute espèce, prouvent, indépendamment des hautes antiquités recueillies aussi à peu de distance, au mont César, combien les opérations de la guerre ont été autrefois multiples dans cette région, et combien,

jusqu'aux premiers temps de l'occupation franque, la défense du Therain, petit affluent de l'Oise, qui coule ici, était importante.

Parmi un grand nombre d'autres objets, nous citerons une clochette semblable à celles des Gallo-Romains, un léger fléau de balance en bronze, et un plateau circulaire, en bronze argenté, large de 28 centimètres, recueilli sur les jambes d'un mort placé, par exception, les pieds au nord. Ce plateau, qui attire toute la curiosité des visiteurs, contient quelque chose que l'on dit être un reste de tourte ou de gâteau, et est posé sur un morceau de linge grossièrement tissé et plié en trois.

Les objets d'équipement militaire, de toilette, de service usuel, sont presque innombrables au presbytère de Hermes. Des grenats, des émaux, des métaux précieux entrent parfois dans la composition ou l'ornementation de ces intéressants vestiges. Deux boucles d'oreilles, en or, habilement ouvragées, feraient envie à plus d'une élégante contemporaine. Une boucle, armée de son ardillon, conserve tout le brillant de l'argent ou de l'étain sans en avoir l'oxydation. Une plaque de ceinturon en fer, couverte d'une épaisse feuille d'argent, présente, au milieu d'un champ à peu près carré, une croix latine à larges branches pattées, et porte, à la partie supérieure, cette légende en caractères romains : VAT QVI FECIT (*Valeat qui fecit*).

Sur quelques pierres ont été tracées au trait des croix latines ou grecques. Car ici aussi, l'architecture revendique des titres d'antiquité reculée, et souvent des blocs sculptés, provenant de constructions romaines, y ont été mutilés et employés dans des sépultures. Une construction antérieure aux Francs, et sans doute importante, a donc occupé primitivement le cimetière ou le voisinage du cimetière de Hermes. La découverte la plus intéressante sous ce rapport est celle d'une inscription, gravée sur la paroi d'une pierre formant le chevet d'un sarcophage, et qui révèlerait l'existence d'un temple élevé à Jupiter et

aux dieux d'un « vicus » appelé Ratumagus. En voici le texte :

DOM. D. I. O. M. E
X. ET. VIC. RATVM
I. SEX. FABIVS. AS.
S. MEDIC. D. S. P. F.

Cette inscription a été complétée et traduite de diverses manières. Nous citerons l'une d'elles :

En l'honneur de la maison divine, à Jupiter très bon et très grand, et à Hercule Saxan, et aux dieux du vicus Ratumagus, Sextus Fabius Asclepiades, médecin, a fait élever ce monument à ses propres frais.

— La Commission n'a pas perdu le souvenir des intéressantes communications que lui faisait naguère l'un de nos plus zélés collègues, M. Michel Hardy, alors bibliothécaire de la ville de Dieppe, aujourd'hui archiviste de la Dordogne. Aussi M. Gouellain s'estime-t-il heureux de pouvoir citer l'extrait du procès-verbal d'une séance de la *Société historique et archéologique du Périgord* où M. Michel Hardy, à l'occasion de sépultures anciennes visitées par lui sous les murs mêmes de la Cathédrale de Périgueux, montre à quel degré il sait mettre à profit les leçons qu'aimait tant à lui donner son illustre et regretté maître, l'abbé Cochet.

— Le 26 juin 1881, M. Gouellain a relevé, sur une tablette rectangulaire en pierre, l'inscription inédite suivante, en caractères très nets et admirablement gravés :

*Hec sunt infossa*
*G. stercoris saccus et ossa*
*Anima ejus in pace requiescat.*

Au-dessous, une mitre et une crosse.

C'est donc l'épitaphe d'un abbé qu'on vient de lire.

A propos du G qui désigne si imparfaitement le nom de ce religieux et qu'on prendrait, au premier abord, pour l'expression d'un acte d'humilité, il est à remarquer, observe M. de Beaurepaire, que l'initiale seule, à une certaine époque, est caractéristique du nom des grands personnages. Ainsi, dans une foule de chartes, les évêques, les rois, les seigneurs ne sont désignés que par leurs initiales. Les caractères de l'inscription de Bonport appartenant, selon M. Gouellain, au XIVe siècle, il en résulterait que l'abbé G. n'est autre que Guillaume Ier, qui gouvernait l'abbaye de Bonport en 1321, deux abbés seulement, dont le nom commence par un G, se rencontrant dans le cours du XIVe siècle, et le second d'entre ces deux, Guichard de Longon, qui apparaît en 1383, pour mourir le 9 septembre 1415, ne pouvant être confondu avec le nôtre, puisque l'épitaphe de Guichard, au dire de la *Gallia Christiana*, fut gravée sur une tombe de marbre — *sepultus prope majus altare sub tumba marmorea et cum epitaphio.*

— M. Gouellain continue à captiver l'attention de la Commission par la lecture de la note suivante, qui a pour titre : *Archéologie rouennaise. Objets divers extraits du lit de la Seine et recueillis en juin 1881, par MM. P. Delaunay et Delille, au nombre de vingt-neuf.*

Des découvertes archéologiques fort intéressantes ont été faites récemment par deux de nos concitoyens, MM. Delaunay et Delille, en explorant les détritus ramenés du fond de la Seine par les dragues puissantes installées depuis quelques mois entre l'île Méru et celle du Petit-Guay.

A la hauteur de l'établissement de la Luciline s'est rencontré un banc de sable considérable, où les huîtres, les coquilles fluviatiles et les ossements d'animaux apparaissent à foison; ce banc a été extrait du chenal, qu'il encombrait, et déversé sur toute la surface de l'île Rollet, qui a pris de ce fait l'aspect d'une véritable grève aride et désolée.

Parmi ces curiosités, qui sont exclusivement du domaine de l'histoire naturelle, se rencontrent des poteries de toutes les époques, car le lit des fleuves est le réceptacle naturel des épaves de toutes les civilisations; il conserve comme en un tombeau tout ce qui lui est confié et présente, à la fois et à la même place, des débris des âges les plus anciens réunis à ceux du monde contemporain, pour confondre les curiosités et aiguillonner la sagacité des chercheurs.

C'est ce qui fait qu'ayant été convié par MM. Delaunay et Delille à étudier les nombreux objets sauvés par leurs soins du naufrage des siècles, nous n'avons pas eu de peine à constater l'existence des produits les plus disparates recueillis, au même lieu et au même instant, par les laborieux explorateurs; ils n'ont rien négligé, si bien qu'une tasse de Saxe est tombée de la drague en même temps qu'un creuset du moyen-âge, un pichet du temps de Louis XII est ramassé avec une assiette à la marque de Creil et Montereau.

Nous avons cru qu'en présence de la généreuse déclaration de MM. Delaunay et Delille, d'offrir au Musée départemental des Antiquités de la Seine-Inférieure le produit tout entier de leurs découvertes, il y avait lieu d'en extraire ce qu'on est convenu d'appeler la fleur du panier, et de dresser le catalogue sommaire, par ordre chronologique, des principaux échantillons sortis par leurs soins du lit de la Seine.

Ayant opéré le classement de ces spécimens, nous les avons fait entrer dans les quatre grandes divisions suivantes :

1° Période gallo-romaine.

La partie inférieure d'une statuette assise de Latone, en terre blanche; les draperies et les pieds sont bien indiqués et encore visibles, malgré le frottement contre les sables et les cailloux.

2° Période romaine.

Le fond d'un vase en poterie noire très-fine, délicat comme une terre de Samos, et pouvant être attribué à l'un des trois premiers siècles.

3° Moyen-âge.

Un beau pichet à stries verticales, au centre duquel une croix en pastillage dans un médaillon. Cette pièce, absolument intacte, est remarquable par son vernis brun verdâtre et le cercle d'ornements au cachet qui entoure le col;

Un pichet plus petit, même couverte que le précédent;

Deux bouteilles vernissées en vert-olive et brun, terre lourde et un peu grossière;

Deux lampes, mêmes caractères que les deux bouteilles ci-dessus.

4° Seizième siècle et temps plus modernes.

Un petit pot forme ovoïde à pastillages, genre artichaut, complètement émaillé en vert;

Très-important fragment d'un vase vernissé de même, et consistant en une anse en forme de dauphin;

Une baguette en verre noir spiralée, fragment d'une canne, fabriquée sans doute dans l'une de nos anciennes verreries rouennaises ou du moins normandes;

Deux fonds de coupes à boire ou de salières en verre de fabrication normande, sinon rouennaise;

Un charmant pichet plat, émaillé en brun verdâtre; les bords sont agrémentés de dépressions faites par les doigts du potier : cette tradition de vases à dépressions remonte à l'âge romain, et notre savant maître l'abbé Cochet en a recueilli plusieurs dans ses fouilles;

Enfin, un godet, trois petits creusets et deux pipes nous semblent appartenir aux XVII^e et XVIII^e siècles; ces spécimens sont sans caractères particuliers.

Nous en dirons autant de sept bouteilles de grandeurs inégales, et de deux petits vases de pharmacie à panse infléchie, tous en grès gris, et dont les analogues ont été fréquemment rencontrés dans le sol de la ville de Rouen; ce qui distingue ces derniers objets, c'est leur très-bonne conservation, et ce qui les rend précieux, c'est le milieu rouennais d'où ils sortent.

Il me reste maintenant à exprimer le vœu que notre Musée des Antiquités accueille les découvertes de MM. Delaunay et Delille comme le Musée de Sèvres a recueilli celles de M. Forgeais, l'habile explorateur de la Seine à Paris.

La Commission ne peut qu'adresser ses plus vifs remercîments aux généreux donateurs, MM. Delaunay et Delille, et à M. Gouellain, leur si compétent, si méthodique et coloriste interprète, et examine avec grand soin tous ces précieux spécimens que notre confrère appelle si bien, tantôt les « débris des âges les plus anciens, réunis à ceux du monde contemporain, » et tantôt la « fleur du panier. »

M. Billiard, conservateur-adjoint du Musée d'antiquités, au nom du directeur en chef, M. Maillet du Boullay, empêché d'assister à la séance, accepte dans son intégralité le don de MM. Delaunay et Delille, sous réserve de trier dans la collection, et de ne mettre en vue que les pièces les mieux conservées et les plus rares.

— M. Gouellain soumet ensuite à la Commission, tant en son nom personnel qu'au nom du secrétaire-adjoint, le projet de requête adressée à M. le Préfet, président de la Commission des antiquités de la Seine-

Inférieure, tendant à faire classer l'église entière de Saint-Eustache-la-Forêt et en partie l'église de Raffetot au nombre des monuments historiques.

Après en avoir délibéré et avoir entendu M. le Président et plusieurs membres, notamment M. l'abbé Loth, en leurs observations, la Commission décide qu'il y a lieu d'appuyer la demande des requérants, tout en la modifiant et la réduisant sur certains points, et de proposer à M. le Préfet de classer au nombre des monuments historiques du département :

1° L'église entière de Saint-Eustache-la-Forêt ;

2° Seulement le baptistère en pierre et les quatorze médaillons en bois de l'église de Raffetot.

Cette proposition sera transmise à M. le Préfet, par les soins de M. le Vice-Président de la Commission.

— Les découvertes suivantes sont signalées par M. le docteur Guéroult, qui ne cesse de se montrer la sentinelle vigilante de l'archéologie dans le canton de Caudebec :

Le 14 octobre dernier, les terrassements du chemin de fer en voie d'exécution, de Barentin à Caudebec-en-Caux, ont mis au jour une jolie hachette en silex blanc, bien conservée. Elle a été rencontrée au bas de la côte Béchère, à Yainville. Déjà, il y a une quinzaine d'années, un ouvrier avait recueilli, à cette même côte Béchère, quatre petites épingles en os, grossièrement travaillées. L'une d'elles fait aujourd'hui partie de la collection de notre confrère.

On a trouvé encore, à Caudebec, sur le chemin de la Vignette, colline voisine, à l'est, de celle du Calidu (CALEDV), une médaille en bronze, moyen module, partiellement fruste, avec patine verte, à l'effigie de Trajan.

— M. Brianchon fait passer sous les yeux de la Commission une petite clé en bronze, trouvée l'année dernière à Nesle-en-Bray, par M. Lerat, maire de la commune, en creusant les fondations de la nouvelle mairie-école sur le terrain dit du *Trou-Marot*. Cette clé, de l'avis unanime des membres de la Commission, qu'hésitent à partager quelques archéologues, offre l'un de ces spécimens élégants et fins, familiers à la seconde moitié du moyen-âge, mais ne saurait remonter plus haut.

— Une magnifique trouvaille, lisons-nous dans l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, rapporte M. Gouellain, a été faite tout dernièrement sur le bord de la Loire :

Le sieur B..., en cherchant sous les pierres du rivage de petites anguilles pour amorcer sa ligne, découvrit un trou rond, creusé dans l'argile de la berge et rempli d'armes et de bijoux en bronze. Frappé de la singularité de ces objets, B... renonça à sa pêche pour ce jour-là et vint porter au musée archéologique de Nantes quelques-unes de ces pièces. M. Fortuné Parenteau, notre dévoué conservateur, fut bien vite informé de cette trouvaille et s'occupa de l'acquérir pour le musée.

C'est la troisième grande découverte de ce genre que nous devons à ses bonnes et promptes décisions : l'une à Saint-Père-en-Retz, l'autre sur la rive droite et la troisième sur la rive gauche de la Loire. Mais cette nouvelle série d'objets est incontestablement la plus belle; certaines pièces ont un intérêt exceptionnel; l'une entre autres, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, trouvé dans un des lacs de la Suisse. Des haches, des marteaux, des gouges, des pendeloques, bracelets, anneaux, grains de colliers, une foule d'objets destinés à l'équipement des guerriers, tels que des agrafes de ceinturon, ambos de

boucliers, têtes de lances et de javelines, des épées brisées, des poignards.

Ces objets avaient été réunis pour servir à une de ces fonderies celtiques, comme celles de Saint-Père-en-Retz et du Jardin-des-Plantes publiées par M. Parenteau.

En l'absence du conservateur, M. Pitre de Lisle, membre de la Commission administrative du musée, a suivi cette découverte et pratiqué des fouilles sur le lieu de la trouvaille. Il a retrouvé tous ces beaux objets ensevelis depuis plus de vingt siècles dans les grèves de la Loire (500 ans peut-être avant l'ère chrétienne), et maintenant ils sont disposés dans les vitrines du musée de l'Oratoire. Ce sont en quelque sorte les archives métalliques du *Portus Namnetum* à l'époque homérique des Gaules.

La Commission, frappée de la ressemblance qui existe entre cette découverte du bord de la Loire (il est à regretter qu'on n'ait pas précisé l'endroit) et celle de Déville, remercie M. Gouellain de son empressement à lui faire connaître un terme de comparaison, qui ne peut qu'éclairer d'une lumière nouvelle les objets de même nature réunis dans notre musée.

— M. Gouellain se fait ensuite l'avocat d'une cause qui est gagnée d'avance, celle du chêne d'Allouville. Cet arbre, comme on sait, l'un des plus augustes doyens de la végétation forestière française, a été classé, sous le titre de *Chêne-Chapelle*, comme monument historique du département, en 1867. Quelques travaux, dus à l'initiative du département, ont été exécutés au Gros Chêne à une époque que nous ne saurions préciser au juste, mais, selon toute apparence, peu de temps après son classement. Ces travaux concernaient l'entourage du Chêne et consistaient princi-

palement en escalier, balustrade et essentage, le tout en bois, et l'essentage destiné, non seulement à recouvrir le clocheton, mais surtout à fermer des blessures béantes aggravées par l'âge, nous ne dirons pas du centenaire, mais du millenaire. Dans une visite faite au Chêne d'Allouville le mois d'août dernier, notre confrère a reconnu que toutes ces boiseries tombaient en ruines. Peu de temps après, il a reçu d'Yvetot, à la date du 25 août 1881, une lettre de M. Lefebvre, percepteur en retraite, qui signale à nouveau l'état lamentable du Chêne monument, et fait appel à la qualité de M. Gouellain et à son influence pour obtenir des réparations urgentes et indispensables. Et qu'on ne s'étonne pas de voir intervenir avec une telle instance M. Lefebvre, en faveur du vieux Chêne. C'est que l'honorable solliciteur a été, « pendant vingt-huit ans, dit-il en terminant sa lettre, receveur municipal de la commune d'Allouville, et admirateur de l'arbre plus de mille fois séculaire, à la conservation duquel il s'est toujours vivement intéressé. »

La Commission admet d'urgence les réparations à faire au Chêne-Chapelle d'Allouville, mais elle a besoin, avant de requérir l'ordonnancement des fonds, de la production des pièces règlementaires, et charge, en conséquence, l'un de nos collègues, M. le docteur Guéroult, de vouloir bien, à raison de sa proximité du monument, intervenir auprès de l'administration communale, et hâter l'envoi des plan et devis à M. le Vice-Président. De plus, et sans rien préjuger du travail à exécuter, la Commission pense que, *à priori*, on doit chercher à harmoniser le plus possible les accessoires avec le principal, l'entourage du Chêne avec le Chêne lui-même, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent,

et qu'il y a lieu de recommander le choix d'une balustrade et d'un escalier rustiques, grossièrement travaillés, mais d'une résistance à toute épreuve, et de l'essentage en bois.

— Le secrétaire-adjoint donne lecture des trois communications suivantes :

### PETITE REVUE ARCHÉOLOGIQUE

1. *Le Château d'Harcourt.* — 2. *Le Plateau d'argent de Lillebonne.* — 3. *Les Chapiteaux de Saint-Wandrille.* — 4. *Le Miroir de Néron.* — 5. *Le Médaillon central de la Mosaïque de Lillebonne.* — 6. *La Mosaïque de Lillebonne.*

Tout en ne trouvant pas ce que l'on cherche, on trouve quelquefois ce qu'on ne cherchait pas. C'est ce qui m'est arrivé, au mois de septembre dernier, en parcourant les dépôts publics de la bibliothèque annexée aux archives de Seine-et-Oise, à Versailles, et du cabinet des estampes, à Paris. J'ai découvert comme un nouveau monde, qui ne l'est que pour moi, sans doute, mais que la Commission, j'en suis persuadé, ne reverra pas moins avec plaisir, quand même elle le connaîtrait déjà. En voici la description :

## I

### LE CHATEAU D'HARCOURT

La tradition locale seule m'avait toujours assuré que des restes du vieux château de Lillebonne, antérieurs aux tours actuelles et contemporaines de Guillaume-le-Conquérant, existaient encore au commencement du siècle. Je n'en avais jamais eu la preuve. On parlait vaguement d'arcades romanes. Une seule personne, décédée il y a

quelques années, Mme Graindor, née Castaigne, affirmait les avoir vues. Beaucoup d'autres, qui auraient pu les voir également, ne les avaient pas remarquées. Je ne sais si des historiens ou touristes en ont fait mention, mais la plupart sont muets à ce sujet, et Noël, entre autres, est si impatient de quitter Lillebonne pour se rendre à Caudebec, ville de ses préférences, qu'il n'en dit pas un mot (1). J'ai donc été particulièrement heureux en compulsant, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, le casier de l'arrondissement du Havre, de trouver, sous la rubrique de Lillebonne, outre un plan du vicomte Héricart de Thury et, au milieu d'une douzaine de vues du château d'Harcourt, d'inégal mérite, un curieux dessin de Jules Dumas, lithographié par Langlumé, et intitulé : *Ruines du château de Lillebonne (Seine-Inférieure)*. Or, cette lithographie ne se borne pas à reproduire les vieilles tours qui se trouvent partout, mais elle nous offre un pan de mur latéral, percé de sept arcades du xe ou xie siècle, avec un pignon en retour d'équerre, où s'ouvrent trois fenêtres à plein cintre. Ce sont les ruines de la chapelle du château, de la vieille chapelle romane, qui vit le duc Guillaume de Normandie s'agenouiller et demander à Dieu de bénir son épée, à la veille de faire voile pour l'Angleterre, et c'est un témoignage palpable de la tradition qui, à défaut de la réalité, malheureusement disparue, nous en conserve à tout jamais le fidèle et intéressant souvenir (2).

(1) *Second essai sur le département de la Seine-Inférieure, contenant les districts de Montivilliers, Yvetot et Rouen*, par S.-B.-J. Noël, rédacteur du *Journal de Rouen*. Rouen, 1875, in-8o, p. 128.

(2) Cf. à la bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, *Topographie France. — Arrondissement du Havre. — Seine-Inférieure.*

## II

### LE PLATEAU D'ARGENT DE LILLEBONNE

La Commission n'a pas oublié l'émotion justifiée que souleva chez les archéologues normands la magnifique sépulture romaine découverte à Lillebonne le 26 octobre 1864 (1). Au milieu des quarante ou cinquante pièces entassées dans ce caveau funéraire, d'environ un mètre carré, l'objet le plus précieux, qui a figuré avec honneur à l'Exposition de 1867 et que l'on voit encore chez M. Alfred Lemaistre, est un plateau en argent ciselé avec bordure à reliefs, au dehors duquel, sous une large tache noire, M. Héron de Villefosse croit qu'il existe une inscription. Ce que je viens signaler aujourd'hui à la Commission, ce sont, à titre d'étude et de comparaison, deux spécimens produits par Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, et dont personne n'a encore parlé, que je sache, à propos de la sépulture de Lillebonne, l'un, tome II, planche LX, page 143, n° 1, figurant une patère ovale en terre cuite, absolument semblable, comme forme, au plateau de M. Alfred Lemaistre, et l'autre, tome II du *Supplément*, planche XVII, page 64, représentant une patère ronde, bordée de reliefs congénères de ceux de notre plateau d'argent (2).

Ces deux patères rappelant exactement, l'une par sa conformation, l'autre par ses décors, le plateau d'argent de Lillebonne, étaient, dit Montfaucon, destinées aux sacrifices. Ce qui donne une force toute particulière à l'opinion émise par l'abbé Cochet dans son *Mémoire sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne en 1864*, et ainsi conçue : « Nous croyons fortement que

(1) Cf. *Procès-verbaux de la Commission des antiquités*, t, II, p. 306-312. (Séance du 14 décembre 1864.)

(2) Cf. *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, avec texte en latin et en français. Paris, 1719-1724, 15 vol. in-fol.

le mort déposé ici fut un prêtre ou un pontife que l'on aura inhumé avec le mobilier de son temple » (1).

## III

### LES CHAPITEAUX DE SAINT-WANDRILLE

A propos des chapiteaux de l'église paroissiale de Saint-Wandrille, placée sous le vocable de Saint-Michel, M. le docteur Guéroult, notre collègue, et un architecte anglais, M. Galloway, ont soulevé un problème qui, malgré les savantes controverses auxquelles il a donné lieu, ne nous paraît pas encore résolu. Aussi croyons-nous pouvoir indiquer à la Commission, et simplement à titre historique et comparatif, 1° les corniches d'un monument sépulcral et d'un autel d'Isis, dessinés par Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, la première tome V, 1re partie, page 81 ; la seconde, tome II du *Supplément*, planche XI, page 54, dont les motifs sont entièrement pareils à ceux des chapiteaux litigieux de Saint-Wandrille.

## IV

### LE MIROIR DE NÉRON

Qui ne se souvient de cette boîte de bronze contenant deux miroirs métalliques et ornée sur ses deux couvercles d'une monnaie de Néron coupée en deux parties, et dont la découverte par M. Auguste Fauquet, au triège du *Bois d'Harcourt*, à Saint-Jean-de-Folleville (2), causa tant de joie, en 1860, à l'abbé Cochet et à la Commission (3) ? Ce spécimen n'était pas unique, comme on l'aurait pu croire ; il entrait sans doute dans la fabrication et dans le com-

(1) *Revue de la Normandie*, t. VI, p. 1-20 et 81-93.

(2) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1804, in-4°, p. 235-236.

(3) *Procès-verbaux de la Commission des antiquités*. Rouen, 1867, t. II, p. 145. (Séance du 18 juillet 1860.)

merce à l'époque gallo-romaine, et on en trouve un similaire, identiquement reproduit par Montfaucon, au tome III du *Supplément* de son *Antiquité expliquée*, faisant suite à la planche XXI, page 55.

## V

### LE MÉDAILLON CENTRAL DE LA MOSAIQUE DE LILLEBONNE

Mais la petite découverte qui m'a intéressé le plus dans mes fouilles bibliographiques, et que je vous ai réservée, Messieurs et chers collègues, pour ma dernière communication, est celle-ci.

Vous connaissez tous un bel ouvrage édité au siècle dernier, de 1757 à 1792, si je ne me trompe, par l'Académie de Naples, et ayant pour titre : *Le Pitture d'Ercolano*. Moi, je ne le connaissais pas. Quoique tenu constamment en garde par l'essence même de ma nature normande, vice ou vertu, je ne me prononce pas, contre la fidélité des gravures, je parcourais avec un intérêt réel les neuf in-folio. Mais quelle ne fut pas ma surprise et combien cet intérêt ne fut-il pas augmenté lorsque, arrivé à la *tavola* XXVII du tome IV, page 133, je me trouvai face à face avec un sujet fort de ma connaissance et que je n'attendais pas là! C'était une nymphe et un dieu, la fille du Pénée et le frère de la Lune, Apollon poursuivant Daphné; c'était le congénère de l'œuvre de Senius Félix, moins la signature; c'était, enfin, d'une manière frappante et à très peu de chose près, le médaillon central de la mosaïque de Lillebonne. Parité de personnages, pour la composition du tableau; parité d'attitude, chez l'homme et chez la femme. La seule différence consiste dans l'application du costume et l'emplacement des acteurs. A Lillebonne, Apollon se tient à gauche, Daphné à droite; celui-là drapé, celle-ci nue. Tandis que, à Herculanum, c'était l'inverse. Chlamyde ouverte, le dieu bondit : la nymphe tombe, à demi vêtue. Lui, est à droite, et elle, à gauche.

Je suis loin de connaître toutes les descriptions qui ont été faites, en France et à l'étranger, de notre regrettée mosaïque; je ne sais si les archéologues lui ont trouvé quelques similaires, mais ne voyant celui d'Herculanum cité, ni par M. Chatel, ni par l'abbé Cochet, je m'empresse de le signaler à la Commission, qui en saura tirer des enseignements. L'un, et le seul que je veuille retenir ici, sera la faculté de dater plus exactement la mosaïque de Lillebonne et de reporter peut-être au premier siècle sa confection qui, jusqu'alors, avait été attribuée au second. En effet, chacun sait qu'Herculanum, découvert en 1713, a été enseveli sous vingt-trois mètres de lave du Vésuve, l'an 79 de J.-C. On se trouve donc placé entre deux hypothèses : ou le sujet du médaillon d'Herculanum était unique, et alors Titus Senius Félix n'a pu en prendre copie qu'avant la fin du premier siècle; ou ce sujet était tombé dans le domaine public, formant une sorte de type religieux que les artistes modifiaient à leur gré, et alors l'attribution du deuxième siècle à la mosaïque de Lillebonne n'a plus rien que de correct, les deux versions étant également admissibles.

## VI

### LA MOSAIQUE DE LILLEBONNE

Et puisque ce nom aimé de mosaïque de Lillebonne est revenu sous ma plume, la Commission voudra bien me permettre de lui confier brièvement ce que j'en ai appris à Paris, *de visu*, à la date du 16 septembre dernier.

J'ai frappé à la porte des ateliers du mosaïste de l'Opéra, M. Facchina, rue Legendre, n° 2, et il m'a été ouvert. En l'absence du maître, j'ai eu la bonne fortune d'être guidé, dans ma reconnaissance, par M. Germanico Bernardi, chargé de la réfection de la mosaïque, et par le contre-maître expérimenté, M. Pietro Cecconi, celui-là même qui avait présidé à son enlèvement, et auquel je

dois la désignation des marbres romains d'Alincourt. J'ai vu la mosaïque, encore couchée sur son lit de douleur. Elle a été restaurée, ou plutôt refaite. Tous les cubes ont été remaniés. La partie antérieure, désignée par M. Chatel sous le nom de *prothyrum* ou vestibule d'entrée, n'existe plus. La bordure a été modifiée : on a supprimé le bandeau de pierres blanches. Je n'ai point reconnu Apollon. Le bras refait ne me paraît point dans le mouvement, et le dieu original avait été moins vêtu par le mosaïste de Pouzzoles. La mosaïque elle-même, dans son ensemble, a été remise d'équerre. C'est une nouvelle édition, revue, corrigée et diminuée.

En somme, et sans avoir la prétention, après un examen aussi sommaire, accompli dans des conditions aussi défavorables, étant données la paille et la poussière qui recouvraient encore le monument, de noter une à une et toutes les ressemblances et toutes les différences, entre le travail primitif de Senius Felix et la réfection moderne de M. Facchina, je résumerai mes impressions en disant du toujours magnifique tableau que j'ai salué l'autre jour : c'est un bon travail, une restauration hardie, une reconstitution où les lacunes ont été habilement comblées; c'est une mosaïque d'après l'antique, mais ce n'est plus absolument la mosaïque antique; c'est la mosaïque de Paris, ce n'est plus la mosaïque de Lillebonne.

La mosaïque de Lillebonne a vécu. Je parle de la mosaïque de pierre. Car la mosaïque du crayon, coloriée par M. Jérôme Duval, reproduction d'après nature désormais unique de l'œuvre du maître de Pouzzoles et du Carthaginois, son élève, vivra éternellement.

### FOUILLES DE BOUQUETOT.

Nous avions promis, dans la dernière séance de la Commission, d'apporter notre contingent d'informations particulières sur les fouilles de Bouquetot. Ce contingent se borne à peu de chose, mais il aura du moins le mérite de

corroborer les exposés fournis par la presse (voir le *Journal de Rouen* des 9, 21 mai et 21 juin 1881) et par mes confrères MM. Gustave Gouellain et le docteur Ernest Guéroult. Je le résume en peu de mots.

Une lettre, datée de Routot, 11 mai 1881, s'exprime ainsi :

« J'ai visité, la semaine dernière, le champ des sépultures. On était en train de fouiller, et j'ai vu là cinq crânes parfaitement conservés qu'on venait encore de découvrir. Ils étaient de différente grosseur et très rapprochés l'un de l'autre. Sous chaque crâne on trouve un énorme caillou, mais pas de trace d'armes ni de monnaies, excepté une à peu près fruste. On trouve des débris de poterie, de maçonnerie. On attend toujours l'arrivée de gens compétents, car, nous autres rustres, n'y savons vraiment rien voir. C'est la bouteille à l'encre. »

A cette lettre était annexé un plan intelligent, dû, si je ne me trompe, à l'instituteur primaire de Bouquetot, M. Delouye, d'où j'extrais les observations suivantes :

1° Les squelettes sont orientés, les uns nord et sud (la tête au nord), les autres est et ouest, ceux-ci nord-ouest et sud-est;

2° Chaque sépulture, entourée de gros silex, ne renfermait qu'un seul individu ;

3° Au point désigné sur le plan par la lettre B, on a trouvé plusieurs squelettes entrelacés;

4° Dans la sépulture indiquée au plan par la lettre D, se trouvait un seul individu;

5° Les intervalles, entre les sépultures, sont irréguliers ;

6° Un fragment de vase, couleur bleu foncé, semble, par le caractère de ses ornements, appartenir à l'époque franque;

7° On a trouvé un fragment de terre rouge dite assienne ou de Samos;

8° Sur le droit d'une monnaie en bronze, on distingue une tête casquée.

Je suis autorisé à déposer ce plan sur le bureau de la Commission.

Le 26 août dernier, ont passé sous mes yeux divers objets provenant des fouilles de Bouquetot. C'étaient des clous, des morceaux de poterie grise ou rouge, un fragment de tuile, un autre de meule en poudingue; le tout sans aucune importance, mais suffisamment caractéristique de l'époque gallo-romaine.

### ÉTAT DE MONNAIES ROMAINES TROUVÉES A GUERBAVILLE-LA-MAILLERAYE.

En abattant un arbre, près de la forêt de Brotonne, sur un terrain appartenant à M. Arthur Touzé et faisant autrefois partie du parc de la Mailleraye, au milieu de restes de maçonnerie en pierre blanche, M. Pisan, de Guerbaville, a trouvé, en 1879, environ trente-deux monnaies romaines en bronze, dont sept frustes et dont les vingt-cinq autres ont été reconnues par notre excellent numismate et confrère, M. Billiard, ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| 5 | Trajan..... | 98—117 |
| 3 | Hadrien..... | 117—138 |
| 5 | Antonin le Pieux..... | 138—161 |
| 1 | Faustine mère..... | 137?-141 |
| 2 | Lucille..... | 161—169 |
| 6 | Marc-Aurèle ..... | 169—180 |
| 3 | Faustine jeune..... | 140—175 |

Ces monnaies romaines ont été cédées par M. Pisan à un cordonnier de Bolbec, M. Eudes, qui a bien voulu m'en donner communication le 23 avril 1881.

— M. de Beaurepaire, au nom de notre collègue, M. Billiard, conservateur-adjoint du Musée d'antiquités, communique à la Commission la note suivante,

intitulée : *La nécropole gallo-romaine du quartier Saint-Gervais*, et datée de Rouen, 28 octobre 1881.

Vers la fin de juillet, quelques travaux que M. Delamare, propriétaire, faisait exécuter dans son jardin, rue du Renard, n° 105, ont mis de nouveau à découvert une sépulture antique, malheureusement à l'état de débris : elle consistait en un cercueil de plomb complètement effondré.

Ce cercueil, comme presque tous ceux de cette époque, était décoré de lignes en relief cordées.

Sous ces débris on a trouvé les ossements incomplets d'un homme de grande taille, parmi lesquels était un fer de forte lance, accostée à sa base, près de la douille, de deux crochets : c'est l'angon des Gaulois. Sa longueur est de 40 centimètres. Avec cette arme se trouvait un autre instrument de fer, sorte de couteau de forme triangulaire. L'état de ces fers est très gravement altéré par la rouille.

A côté de ces objets était couchée une amphore en terre jaunâtre. Un long col et deux anses bien attachées en font un vase de forme assez élégante. La conservation en est parfaite, mais la surface en est rugueuse par l'adhérence d'un dépôt calcaire qui est devenu très dur. Sa hauteur est d'environ 55 centimètres.

Ces objets ont été achetés par M. Prevost, substitut au tribunal d'Evreux.

— M. de Beaurepaire donne lecture du mémoire suivant sur la chapelle de Notre-Dame-du-Val :

La chapelle de Notre-Dame-du-Val est située sur le territoire de Veules, et à une faible distance de ce bourg, à quelques pas du chemin qui conduit à Fontaine-le-Dun, un peu au-dessous de celui qui, se bifurquant à mi-côte, conduit ou à la Chapelle-sur-Dun, ou à Quiberville par Sotteville et par Saint-Aubin-sur-Mer. Le terrain qu'elle occupe a été assez notablement exhaussé. Aussi faut-il

descendre quelques marches pour pénétrer à l'intérieur de cette chapelle, dont les murs épais gardent en tout temps des traces d'humidité. Le vallon où elle est située, et dont elle a pris le nom, n'offre, à vrai dire, rien de remarquable. Il n'a ni rivière ni ruisseau, et même point d'arbres, si ce n'est quelques ormeaux qui entourent l'emplacement de l'édifice.

Elle présente cette particularité remarquable d'être orientée du levant au couchant au lieu de l'être du couchant au levant, bien que le voisinage de la route semblât être une raison de ne se point écarter de l'orientation ordinaire. Peut-être y a-t-il eu un changement dans la disposition primitive ; peut-être aussi la destination de cette chapelle expliquerait-elle la particularité que je signale. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel, deux portes y donnent accès, l'une à cintre surbaissé au midi, l'autre au pignon du côté du levant. Cette seconde porte, en plein-cintre, que précède un petit porche sans caractère, ne paraît pas avoir toujours existé. Elle se trouve entre deux autres portes, moins hautes, plus étroites, aujourd'hui bouchées, mais dont les arcades, qui se coupent en formant un angle assez aigu, ont été conservées. Je ne sais trop comment qualifier une ancienne ouverture, également bouchée, qu'on remarque au côté nord, et qui donnait dans le chœur. Trop peu large pour qu'on puisse supposer que c'était autrefois une porte, elle est aussi et a toujours été trop peu élevée au-dessus du sol pour avoir jamais été une fenêtre.

Le pignon du chœur a dû subir des remaniements considérables. Il offre encore, à sa partie supérieure, trois fenêtres, une grande entre deux petites, toutes bouchées, et quelques chaînes de pierre de grand appareil, dont la disposition indique autre chose qu'une variété d'ornementation. L'intérieur est éclairé par quatre petites fenêtres étroites, qui appartiennent vraisemblablement à la construction primitive, et du côté du nord par une large baie,

vraisemblablement du XVIe siècle, dont toute la partie au-dessous de la naissance des arcs a été remplie par de la maçonnerie.

Le chœur est un peu moins large que la nef. On y remarque un autel en bois peint avec un tableau représentant l'Assomption de la Vierge; une statue de saint Clair en grès, avec cette inscription : *S. Cler, priés Dieu pour nous 1587;* une autre, de saint Antoine, également en grès, et selon toute vraisemblance de la même époque. D'autres statues, plus petites, ornent la chapelle; ce sont celles de Notre-Dame-du-Val, de saint Jacques, de sainte Agathe, de saint Main, de sainte Vilgeforte et de Notre-Seigneur en croix.

Autrefois il y avait deux autres autels de chaque côté de la nef, à l'entrée du chœur, et, entre la nef et le chœur, un pupitre ou jubé. Ce jubé existait encore, comme nous le verrons, en 1646.

Présentement, la chapelle de Notre-Dame-du-Val ressemble à celle d'un ermitage. Elle est isolée, au milieu des champs. Cependant la foule s'y porte à certains jours de l'année, notamment au mois de mai et le jour de la foire de Notre-Dame; M. le curé de Veules y vient dire la messe une fois chaque semaine.

Plus heureuse que la plupart des établissements du même genre, cette léproserie (car c'en était une à l'origine) a survécu à la terrible maladie qui l'avait fait établir, et les exercices du culte n'y ont pas cessé depuis plus de cinq siècles.

Son histoire tient en peu de mots, si l'on peut toutefois appeler histoire quelques faits isolés, quelques citations prises çà et là et mises bout à bout.

« La léproserie de N. D. du Val ou du Val de Veules, dit Duplessis, a été unie à l'hôpital de Grainville-la-Teinturière (par arrêt du Conseil du 24 déc. 1695). Mais la chapelle subsiste toujours en titre. Selon un aveu du 14 juillet 1410, le Bosc, huitième de fief assis sur cette pa-

roisse, a droit d'y présenter; le seigneur de ce fief y présenta, en effet, en 1613 et 1650. D'un autre côté, le seigneur d'Iquelon prétend que le fief de la léproserie a été uni à celui d'Iquelon, et que depuis cette union il a droit de présenter à la chapelle. Enfin, selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, ce n'est ni le seigneur du Bosc, ni le seigneur d'Iquelon, mais l'abbaie de Fécan qui y présente. » J'ajouterai à cette citation de Duplessis que sur un exemplaire du pouillé de 1738, celui-là même qui servait à l'archevêché, on a raturé *l'abbé et le couvent de Fécamp* qui figuraient comme patrons, et que l'on a mis à la place *le seigneur* (1).

On voit pourtant que les habitants du bourg de Veules et de Sotteville-sur-Mer se considérèrent pendant longtemps comme les administrateurs et les fondateurs de la léproserie de Notre-Dame-du-Val. Le registre des comptes de la fabrique de Saint-Martin de Veules, qui m'a été obligeamment communiqué par M. le curé, ne permet aucun doute à cet égard. On y trouve un inventaire assez détaillé en forme de terrier, intitulé : « Ensuit par declaration les boutz et costez des terres appartenant à la leprosairie de N. D. du Val suivant la baille faicte et passée par devant ledict Roger, tabellion royal en la vicomté d'Arques, sergenterie du Val de Dun, eu siège de Veulles, en dabte du vingt septiesme d'apvril mil VI ∞ troys avec les noms des personnes qui tiennent lesd. terres et le prix des muesons par chacun an. »

Tous les comptes de 1608 à 1631 nous montrent les trésoriers de Saint-Martin de Veules administrant le temporel de la léproserie, touchant la coutume de la foire, louant les terres, s'occupant des réparations nécessaires, installant des malades à Notre-Dame-du-Val et leur fournissant quelques secours.

Ainsi, en 1609, 1610, 1620 et 1624, ils font curer et net-

(1) Archives de la Seine-Inférieure. Acquisitions.

toyer le puits des malades; ils le font réparer; ils y font mettre un seau et une corde. Ce puits, pour le dire en passant, existe encore : il a été comblé il y a peu d'années. En 1614, ils font travailler à la maison des malades. En 1630, cette maison ayant été brûlée, ils en achetèrent une autre au Bourg-de-Dun qu'ils firent transporter, et qui leur coûta 75 l. 11 s. Il est aisé de juger que pour ce prix les pauvres ne pouvaient être convenablement logés. Parfois, ils fournissent à la maladrerie une somme fixe tous les mois; d'autres fois, la somme varie suivant le nombre des malades. Cette somme s'élève à 60 l. en 1622. En 1624, ils payent aux malades 4 l. 10 s. par mois et de plus 40 s. « pour la Costentine estant agitée de la maladie de contagion, en nécessité, » et pareille somme à « Nicolas Costentin estant en la contagion et nécessité. » Les comptes mentionnent trois malades aux années 1617, 1618, 1619. En 1622, il est question de 60 l. « pour la nourriture des pauvres malades de contagion du bourg. »

Ces termes font voir qu'il ne s'agissait pas de lépreux; il n'y en avait plus depuis longtemps, mais de personnes atteintes de ces épidémies qualifiées de pestes qui furent si fréquentes sous le règne de Louis XIII. Saint-Nicolas de Veules et Sotteville-sur-Mer, qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Quentin en Vermandois, se regardaient comme copropriétaires, avec Saint-Martin de Veules, de la léproserie qui certainement avait été fondée en faveur de leurs malades, et probablement avait été établie à frais communs. Le compte de la fabrique Saint-Martin de Veules, de 1624 à 1625, prouve que leur droit était généralement reconnu, et que chaque paroisse avait part dans le prix du fermage des terres de la maladrerie.

Ce qu'on pouvait objecter à ces trois paroisses dans leurs prétentions au droit de propriété et d'administration de l'ancienne maladrerie, c'est qu'elle avait eu en vue des lépreux et qu'il n'y en avait plus. Ce fut pour cette raison que les biens des anciennes léproseries, considérés

comme vacants, devinrent des bénéfices sans charge d'âmes, quand ils ne furent pas la proie de voisins peu scrupuleux.

Ce fut en 1631 (1) que les fabriques des trois paroisses de Sotteville, de Saint-Martin et de Saint-Nicolas-de-Veules furent dépouillées du droit qu'elles exerçaient depuis si longtemps sur la maladrerie du Val-Notre-Dame. Le compte de cette année fait allusion à un procès qu'elles eurent alors à soutenir, et qui ne dut pas se terminer à leur avantage, puisque dans les comptes des années suivantes, il n'est plus fait mention de la maladrerie.

Un point qui ne fut pas moins contesté, ce fut de savoir de quelle autorité spirituelle relevait la maladrerie; si elle était comprise dans l'exemption de Fécamp, comme l'était Saint-Martin-de-Veules, ou dans le diocèse de Rouen, comme l'étaient Saint-Nicolas-de-Veules et Sotteville-sur-Mer.

La discussion fut longue à cet égard entre l'abbé de Fécamp et l'archevêque de Rouen ; elle dura des siècles. La conséquence en était pourtant peu intéressante, puisque cela se bornait à savoir si le prieur devait comparaître au synode de Fécamp, ou à celui de Rouen, et faire relever ses provisions à l'officialité de Fécamp ou à celle de l'archevêché.

L'archevêque de Rouen, Mgr d'Aubigné, passant près de Notre-Dame-du-Val, le 3 juin 1714, dans le cours de ses visites pastorales, entra dans la chapelle, y constata la présence de trois autels, dont aucun n'avait de pierre

(1) 1631. « A Me Levillain, advocat, pour respondre à une assination faicte aux thésauriers pour les malades du Bourg, 10 s. — Paié pour une sommation faicte à Jean Roger et Pierre Néel, par Levesque, sergeant, affin de leur retirer à la malladerye, 8 s. — Pour la despense faicte par ledit thésaurier, pour avoir été à Dieppe, contre Jean Roger et Pierre Néel, 12 s. — Pour la façon de la cheminée aux malades, 25 s. » Archives de la fabrique.

consacrée. On disait à celui du chœur la messe les fêtes et dimanches; on apportait ces jours-là pour dire l'office, de l'église paroissiale de Sotteville, un missel romain et un ornement vert, rouge et blanc, le seul que possédât la chapelle. On apprit au prélat que le titulaire était M. Delouche; que son bénéfice lui valait 150 l., sur quoi il abandonnait pour faire dire les messes, 30 l. par an (1).

A une époque antérieure, le droit de visite était exercé dens cette chapelle par l'abbé de Fécamp ou par ses vicaires généraux. Il le fut notamment, le mardi 19 novembre 1646, par Dom Aymard de Fontaines, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye de Fécamp, vicaire général.

« Nous nous sommes transportez en la chappelle Notre-Dame-du-Val-les-Veulles, dépendante de l'exemption de Fescamp, et en icelle nous avons esté receu par les curés dudit Veulles, et Me Nicolas Le Gay, faisant office de chapellain pour l'absence du titulaire (2), d'autres prèsbtres et nombre de parroissiens dudit Veulles, en laquelle entrez, nous avons faict notre prière, et après icelle visité l'authel, que nous avons trouvé couvert d'une nappe, ... la pierre dudit authel estant entière, et sy nous avons trouvé un calice d'argent doré, et une contretable d'ancienne peinture sur laquelle est en bosse l'image de la Vierge, tenant son fils Jésus, à son costé droit saint Clair, sainte Agnez; à

(1) Arch. de la S.-Inf., F. de l'Archevêché. En 1730, Joseph Delouche, prêtre titulaire de la chapelle de N.-D.-du-Val, déclarait posséder, à ce titre, de 9 à 10 acres de terre louées 130 l., y compris une rente de 12 l. en litige. Il était obligé à une messe chaque semaine et chaque fête de la Vierge. Il évaluait son bénéfice, déduction faite des charges, à 63 l. par an. *Ibid.*, *F. de la Chambre du clergé*.

(2) En 1572, Roland Bonel, chapelain en la cathédrale, pourvu de la chapelle de N.-D.-du-Val-les-Veules, ne résidait pas davantage à son bénéfice. Le 24 janvier de cette année il le baillait à ferme à un ecclésiastique. *Tabellionage de Rouen.*

gauche, saint Claude et saint Anthoyne; couvert d'un lambris painturé; le chœur d'icelle chappelle lambryé, icelluy chœur remply d'un nombre de cierges, qui nous ont faict voir une grande dévotion pratiquée en icelle chapelle, en laquelle nous avons pareillement veu nombre de figures de cire représentant des enffants, des bras et des piedz. En icelluy chœur est ung pipitre où les presbtres et ceulx qui chantent la messe se mettent pour donner le chœur libre à la dévotion du peuple. Prez de saint Anthoine est ung tableau de l'Annonciation de la Vierge, en painture, qu'a donné Me Jean Farin, presbtre, chappelain à Saint-Godard, à Rouen, titulaire, aultrement pourveu de lad. chapelle (1). Par notre promoteur nous a esté representé que led. chapellain est ordinaire à ne point comparoistre au sinode de Fescamp, nous requérant qu'il lui soit enjoinct d'y comparoistre à paine de privation de son temporel. Sur quoy avant que faire droict, nous avons ordonné que ledit chappelain nous fera apparoistre de son tiltre dans six sepmaines de ce jour, et commandement faict au premier prestre à nous soubzmis, à la requeste dud. promoteur, de luy signiffier notre presente ordonnance, affin qu'il n'en prétende cause d'ignorance.

« Nous avons faict venir Adrien Lozé, thésaurier d'icelle chapelle. Luy ayant demandé le temps qu'il est posé en lad. charge, nous a dict qu'il y a 12 ans ou environ; qu'il a employé les deniers à la décoration d'icelle chapelle; qu'il est encore saisi de quelques deniers, et qu'il n'a faict jusques ici aucun registre des omosnes qui sont

(1) Il y a erreur quant au prénom. Il faut lire François Farin et non Jean Farin. Les registres de la paroisse de Saint-Godard ne mentionnent d'autre chapelain du nom de Farin que François Farin. Dans le procès-verbal de visite de Bernard Hamelin, autre grand-prieur de Fécamp (25 avril 1653), la même erreur n'a pas été commise. Nicolas Le Gay est encore indiqué comme chapelain servant pour le titulaire.

faictes en lad. chapelle. Nous avons ordonné qu'il y en aura un dorénavant et fera ecrirre par celuy qui faict l'office en lad. chappelle les omosnes faictes en icelle, et dans le mois rendra compte au mieulx et le plus justement qu'il pourra de la recepte desd. omosnes, et de l'emploi d'icelles, pardevant notre promoteur, les curez et thésauriers dud. Saint-Martin.

« Lesd. curez de Saint-Martin nous ont remonstré que jadis la dévotion n'étant pas si grande comme elle est aujourd'hui, lesd. thésauriers de Saint-Martin avoient le soing d'une partie des repparacions de la chappelle; qu'il leur importe que les deniers desd. omosnes soyent fidellement employées à la décoration dud. authel, entretien du luminaire, à la fourniture des ornemens necessaires à cellébrer quelques messes dans les jours de la sepmaine, pour la satisfaction de ceulx qui y pourroient avoir dévotion, ce que nous avons ordonné estre fidellement faict, et chargé iceulx curés d'en avoir soin. Il nous a esté dict par nos dits vénérables curez que en ceste chappelle est une confrairie establie de Saint-Clair, du consentement et approbation de nos prédécesseurs, sur quoy nous avons ordonné que les privilleges d'icelle confrérie.... seront communiquez à notre promoteur pour, sur sa communication, estre par nous confirmez, si besoing est (1). »

Cette citation prouve que si Farin a fait enregistrer ses lettres de provision à l'archevêché, en 1650, comme nous l'a appris M. l'abbé Loth, il était pourtant en possession de ce bénéfice quelques années auparavant. Je suppose aussi que c'est par erreur que le revenu de Notre-Dame-du-Val a été estimé à 1500 l., somme bien importante pour le temps : il ne valait en 1738 que 100 l.; Mgr d'Aubigné, nous venons de le voir, ne l'évaluait qu'à 126 l., déduction faite des charges.

Quant au seigneur du fief de Bosc, qui aurait présenté

(1) Arch. de la Seine-Inférieure. F. de l'officialité de Fécamp.

Farin au prieuré, de Notre-Dame-du-Val, nous croyons que c'était messire René d'Auber, s^r de Daubeuf et de Saint-Aubin-sur-Mer, qui avait épousé Adrienne de Houdetot. Cette présentation permettrait de supposer quelques liaisons entre l'historiographe de Rouen et le célèbre auteur des *Révolutions de Portugal* et des *Révolutions Romaines.*

Bosc, qu'il serait mieux d'écrire *Boes* ou *Boos*, comme la commune de l'arrondissement de Rouen, était un huitième de fief, relevant de Fécamp : c'est aujourd'hui le nom d'un hameau de la commune de Bennetot.

J'ose espérer, Messieurs, que vous agréerez cette notice en considération de Farin (1), qui n'eut pas d'autre titre à ajouter à celui de clerc matriculier de Saint-Godard, que celui de prieur de Notre-Dame-du-Val. Aujourd'hui, nous lui en donnons un autre, celui de premier historien de la ville de Rouen. Tous tant que nous sommes, qui avons si souvent profité de ses laborieuses et consciencieuses re-

(1) François Farin est cité comme prêtre, organiste de Saint-Godard, dès 1637; comme clerc matriculier de la même paroisse dès le 25 avril 1639. Il remplit cette double fonction jusqu'à sa mort. Les trésoriers qui l'avaient nommé lui avaient confié la garde des ornements de la fabrique et aussi la garde des archives installées par ses soins dans la tour. En qualité de clerc matriculier, il recevait les testaments, à défaut du curé Amelin, et procédait aux inhumations. Il fut de plus chargé de l'acquit de la fondation de M. de Hautenoe. C'est tout au plus si le tout lui rapportait 200 l. Sous le rapport des honoraires, sa position était inférieure à celle des 4 chapelains ou vicaires qui avaient le pas sur lui. A son décès il y eut procès entre son héritière, la dame Farin, et la fabrique, pour une somme de moins de 50 l. provenant des inhumations. Farin fut remplacé, le 8 sept. 1675, par Thomas Vallée. François d'Auber, sieur de Vertot et de Daubeuf, succéda, je ne sais comment, à la famille Le Noble, dans la possession d'une maison située sur la paroisse Saint-Godard, sujette à quelques rentes pour la fondation de M. Guillaume Le Noble, avocat.

cherches, nous devons savoir gré à l'un des nôtres d'avoir consacré à cet estimable antiquaire une notice aussi charmante par le style qu'intéressante par les faits qui y sont rapportés, pleine de considérations élevées et aussi complète que le permettait l'absence de documents à consulter, et la modestie de Farin, qui rarement a parlé de sa personne.

A quatre heures et demie, la séance est levée.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

---

## SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1881

A deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président, la séance est ouverte.

Etaient présents : MM. de Beaurepaire, Baudry, Billiard, le marquis de Blosseville, Bouquet, Gouellain, G. Le Breton, de la Londe, Lormier, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Tougard et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Se sont excusés : MM. le vicomte d'Estaintot, secrétaire, le docteur Guéroult, Le Filleul des Guerrots et l'abbé Robert.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 1881 est lu et adopté.

Est également lu le procès-verbal de la séance du 26 mai 1881, et adopté, sous réserve de l'observation suivante, de M. Le Breton, relative à l'église de Saint-Wandrille.

Notre confrère se prononce énergiquement contre l'opinion de MM. Guéroult et Galloway, qui font remonter à l'époque mérovingienne une partie de l'église paroissiale de Saint-Wandrille, et, d'accord avec M. Marical, chargé des travaux de reconstruction, il regarde tous les piliers de cette église, sans exception, comme contemporains du règne de Henri IV.

M. le Président donne communication d'un arrêté préfectoral, en date du 7 décembre 1881, qui classe au nombre des monuments historiques du département :

1° L'église de Saint-Eustache-la-Forêt ;

2° Le baptistère en pierre de l'église de Raffetot et

les quatorze médaillons en bois sculpté placés dans cette église.

La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1877, 1878, 1879 et 1880 ;

*Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1881 ;

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XIX, année 1880 ;

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1881 ;

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 119e liv., juillet, août et septembre 1881 ;

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trim. de 1881 ;

*Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 2e série, n° 1, 1881.

— M. Michel Hardy, notre collègue, fait hommage à la Commission de sa notice intitulée : *Explication de l'apparence de taille de certains silex vestiaires.*

— Notre collègue, M. Le Breton, offre à la Commission les trois opuscules suivants :

*Attributions données à des tableaux du musée de Rouen*, 1880;

*Deux pierres tumulaires de l'abbaye de l'Ile-Dieu*;

*Les médaillons des mois du musée de Rouen.*

Des remercîments sont adressés à MM. Le Breton et Hardy, au nom de la Commission.

En voyant les deux spécimens des vitraux de Montigny qui accompagnent la publication de M. Le Breton, M. Paul Baudry demande à l'auteur s'il ne lui serait pas possible d'en enrichir le *Bulletin* de la Commission. M. Le Breton répond que les difficultés sont grandes, mais qu'il s'efforcera de les vaincre.

— M. le Président donne des explications sur les travaux complémentaires à la sépulture de Guillaume Malet et de restauration du tombeau de Ste-Honorine, dont il a été question dans la dernière séance. Le nouvel architecte, M. Marical, de Rouen, commis par M. l'abbé Robert à l'examen des voies et moyens, s'est rendu de suite à Graville, où il a reconnu la gravité du mal et procédé d'urgence. De son côté, M. le Maire a encaissé les 974 francs accordés par la Commission départementale, sur lesquels 400 francs ont déjà servi à rempiéter le mur de la chapelle en totalité et à réparer en partie l'arcade du tombeau de Ste-Honorine. Cette somme peut être regardée comme insuffisante.

— Revenant sur l'incident de Saint-Wandrille, M. Le Breton traite plus à fond un sujet qu'il n'avait fait qu'effleurer au commencement de la séance. Notre collègue rappelle que c'est à la suite d'une observation probante de l'architecte, M. Marical, que M. de Glanville, chargé du rapport sur la question, modifiant son opinion première, a ramené au XVI^e siècle la construction des « cinq colonnes, courtes et trapues, grossièrement taillées », qu'il avait été tenté d'attribuer d'abord au VIII^e. Cette observation est celle-ci : « En démolissant (c'est M. de Glanville qui parle) la partie romane, au nord du transept du midi, et la *charmante*

*abside circulaire qui servait de sacristie,* pour lui substituer une chapelle entièrement neuve, M. Marical s'est aperçu que le mur roman avait été martelé au moment où l'on avait entrepris de construire la colonne qui supporte le clocher de ce côté. On voyait encore, dit M. Marical, les traces de l'outil qui l'avait creusé, en forme de gouttière, pour y loger la partie ronde de la colonne, et, de plus, une distance de deux centimètres avait été ménagée entre la colonne, restée à l'état brut de ce côté, sans chapiteau, sans ravalement, et la vieille construction que l'on détruisait, ce qui prouve jusqu'à l'évidence que le mur roman était antérieur. »

Donc M. Le Breton persiste dans les idées exprimées par lui lors de la séance du 26 mai dernier, relativement aux chapiteaux de l'église de Saint-Wandrille. L'opinion émise par M. Galloway, qui semble reconnaître des chapiteaux antiques, ne peut être partagée par notre collègue.

Ces chapiteaux et certains autres détails d'architecture, tels qu'une console appliquée contre un pilier, dont le dessin a été soumis à la Commission, ont été considérés par M. Le Breton comme étant de la fin du XVIe siècle. Evidemment ces chapiteaux, ajoute notre confrère, appartiennent bien comme style à l'ordre ionique, mais, par la manière dont les détails ont été interprétés, il est aisé de reconnaître la trace d'une main moderne, c'est-à-dire de l'époque indiquée plus haut.

M. Le Breton insiste également sur cette idée que les divers éléments principaux de l'architecture remontant à une antiquité très reculée, chaque période de l'histoire de l'art est venue apporter son mode d'interpré-

tation, en traitant les détails d'une façon spéciale. Ce qui permet à un œil exercé de reconnaître si tel chapiteau corinthien est grec ou romain, ou s'il appartient à l'époque de la renaissance, aux règnes de Louis XIII, de Louis XIV ou de Louis XVI.

Il en est aussi des différents styles comme d'une plante qui dégénère ou s'embellit, suivant la culture qu'elle reçoit et l'endroit où elle pousse. A mesure que les divers styles se sont éloignés de leur centre de production artistique, ils ont perdu peu à peu leurs qualités premières d'élégance et de pureté. Les chapiteaux de l'église paroissiale de St-Wandrille dénotent une certaine influence bâtarde, et leur mode d'ornementation semble avoir prévalu dans l'endroit même où ils ont été exécutés. Notre collègue en trouve la preuve dans cette répétition de types analogues employés également pour les églises de Vatteville et de Jumièges, appartenant à la même région.

Ce qui peut permettre de croire, dit en terminant M. Le Breton, que les chapiteaux semblables des églises de Saint-Wandrille, de Vatteville et de Jumièges, sont sortis d'un même atelier, et qu'ils ne remontent guère plus haut que l'extrême fin du XVIe siècle.

A la question posée par M. Paul Baudry, sur le point de savoir quel sort attend l'église de Saint-Wandrille, M. de Beaurepaire répond que, de toute manière, antique ou non, classée ou non classée, sa conservation est assurée.

— La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Tougard, qui s'exprime ainsi :

L'intéressante église de Gainneville, près Harfleur, pos-

sède une élégante flèche en pierre, classée au nombre de nos monuments historiques. Ce clocher du XVIe siècle est dans un état déplorable. Il y a déjà plusieurs années, M. le curé avait signalé à l'autorité diocésaine la nécessité d'une restauration complète.

Malheureusement la commune a reconstruit ses maisons d'école : elle a dû, pour cela, s'imposer extraordinairement, et se trouve actuellement obérée. En présence d'un devis de 8,000 fr., le Conseil municipal hésite à voter un tel travail, qui aggravera notablement les charges des habitants.

Cependant de nouveaux délais pourraient bien amener quelque catastrophe. La tempête du 26 novembre dernier a arraché deux pierres du sommet de la flèche, et l'une d'elles a défoncé la toiture de l'église.

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de proposer à la Commission de voter un secours de 4,000 fr. à prendre sur les fonds des monuments historiques, à condition que les travaux seront commencés aussitôt que possible.

Sans méconnaître le bien fondé de la réclamation de M. l'abbé Tougard, ni la faculté d'initiative accordée aux membres de la Commission par l'arrêté de M. Limbourg, M. le Président est d'avis que, dans l'espèce, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en revenir aux errements administratifs. Que notre collègue fasse un rapport, qu'il adressera à M. le Préfet, mais que ce rapport soit appuyé des pièces règlementaires, lettre du curé à l'administration communale, lettre du maire à l'administration départementale, ensemble le devis des dépenses y annexé.

Le dossier, ainsi complété, reviendra sous les yeux de la Commission, qui pourra alors recommander le clocher de Gainneville à toute la sollicitude de M. le Préfet.

— M. Pelay demande ce qu'il faut penser des boulets en pierre trouvés dernièrement, pour la troisième ou quatrième fois, en creusant les fondations de la Banque rouennaise dans la rue Thouret. Ces projectiles ont été trouvés, répond M. Bouquet, dans l'endroit qui servait d'arsenal à l'Hôtel-de-Ville. A la prière de M. Gouellain, ces boulets seront offerts par M. de Rothiacob au musée départemental.

— Dans ses numéros des 5 et 9 décembre derniers, le *Nouvelliste de Rouen* constate que les travaux de terrassement exécutés dans la grande rue de Saint-Etienne-du-Rouvray, non loin de la place de la mairie et sur l'emplacement d'un ancien cimetière, ont mis au jour deux sarcophages mérovingiens, en pierre de Vergelé. Ces cercueils, orientés de l'est à l'ouest, avec leurs débris de couvercles, ne contenaient ni vases, ni armes, et paraissaient avoir été violés. Ils renfermaient cependant des squelettes qui appartiennent sans doute, vers le milieu dans lequel on les a trouvés, à une époque beaucoup plus récente.

— Il appartenait à M. Bouquet, qui avait déjà signalé l'emplacement de la porte Sainte-Apolline, de retrouver encore, un peu plus haut, la porte Beauvoisine. En présence de blocages énormes rencontrés dans les fondations de la maison que réédifie actuellement M. Cocatrix, pharmacien, rue Beauvoisine, 193, notre collègue n'a pas hésité à reconnaître l'ancienne porte Beauvoisine, située sur la place de ce nom, jadis triangulaire, selon l'usage, et dépendant de l'enceinte fortifiée de la ville. On la démolit en 1786. Elle était très élevée et commençait à menacer ruine. C'est par cette porte que Louis XVI avait fait son entrée à

Rouen, au lieu d'aller par la rue Grand-Pont. Dans la riche collection de dessins du vieux Rouen, formée par M. Paul Baudry, le dessin de la porte Beauvoisine n'existe pas.

— M. Le Breton appelle la sollicitude de la Commission sur les travaux de restauration du porche de l'église de Ry, qui sont demeurés inachevés.

Après une discussion à laquelle prennent surtout part MM. de Beaurepaire, Pelay et Gaston Le Breton, la Commission, ne faisant aucun doute qu'il ne suffise des sommes allouées à deux reprises, sur le devis de l'architecte, pour la restauration complète du porche de l'église de Ry, charge M. le Vice-Président de s'enquérir auprès de M. Le Cœur des causes du retard apporté dans l'exécution des travaux et des moyens à prendre pour les terminer le mieux et le plutôt possible.

— M. Maillet du Boullay expose à la Commission que, se trouvant à la veille de renouveler l'assurance du Musée d'Antiquités contre l'incendie, il a tenu à procéder, avant toutes choses, à un travail d'estimation approximative. Pas un objet du musée qui n'ait passé par ses mains à cette occasion. Labeur considérable, mais non stérile, puisqu'il servira de base à la rédaction du nouveau catalogue. La dernière police du musée fixait son assurance à 200,000 fr. Le directeur du Musée départemental, M. Maillet du Boullay, de concert avec M. Lefort, architecte de la ville de Rouen, prenant surtout en considération la différence de valeur croissante attribuée aux objets antiques dans les dix dernières années, propose d'élever ce chiffre à 450,000 fr.

Après une discussion approfondie, à laquelle prennent part M. de Beaurepaire, Maillet du Boullay, Billiard, Paul Baudry, Gouellain et Le Breton, sur la valeur réelle des objets d'antiquités et sur leur valeur conventionnelle ou de fantaisie, considérant, d'une part, qu'une somme, quelque élevée qu'elle soit, fût-elle d'un million, ne couvrirait jamais la perte d'un musée comme celui de Rouen, et, d'autre part, qu'il faut cependant admettre un chiffre sagement compensateur, le Président est d'avis, au nom de la Commission, et sur la proposition de MM. Bouquet et Pelay, que M. Maillet du Boullay soit autorisé à renouveler, au 1er janvier prochain, l'assurance du musée départemental d'antiquités de la ville de Rouen, pour une somme de 500,000 fr.

— Le secrétaire-adjoint donne lecture des trois mémoires suivants :

I. — *Sépulture franque à Saint-Eustache-la-Forêt.*

Dans les travaux de terrassements qui ont eu lieu cette année, pour l'établissement d'une voie ferrée de Bolbec à Lillebonne, sur les confins de Saint-Eustache-la-Forêt, un ouvrier, passant en tranchée à la profondeur d'environ un mètre et demi, a trouvé un vase. Ce vase, de petite dimension, recouvert d'une toile de vernis noir, est en pâte rougeâtre. Il est de la famille des vases d'Envermeu. « La majorité des vases d'Envermeu, dit l'abbé Cochet, était d'une couleur noire, appliquée au moyen de la mine de plomb (1). » Notre vase mesure 9 centim. 50 de haut sur 15 de circonférence au pied, 35 au milieu et, à l'orifice,

(1) *La Normandie souterraine*, p. 266.

21 et demi. Sa capacité est de trois décilitres et demi. Cinq rainures, formant quatre bourrelets circulaires, ornent la partie supérieure du vase, moitié uni, moitié côtelé. Le vase de Saint-Eustache ressemble, pour la forme et la décoration, à tel des vases trouvés à Envermeu par l'abbé Cochet, de 1850 à 1853 (1), et à Ouville en 1854 (2). Pas de nom de potier. Un poignard, selon l'expression du terrassier, tout couvert de rouille, tombant en poussière, était à côté. Le *chemineau*, ainsi qu'on nomme à Bolbec les ouvriers employés aux travaux des chemins de fer, le *chemineau* n'en a tenu compte, non plus que d'ossements humains qu'il a du moins remarqués. Ces simples objets, un vase, une canne, des ossements, suffisent à spécifier la découverte. C'était une sépulture, et une sépulture franque.

## II. — *Petites trouvailles archéologiques*

Les objets suivants, intéressant l'archéologie, ont été recueillis, dans le cours de l'année 1881 :

1° Par M. Léopold Bulteel, contre-maître, à Gruchet-le-Valasse, dans l'ouverture de la voie ferrée de Bolbec à Lillebonne : — Monnaie de François de Bouillon, double Sedan. — Douzain de Henri IV. — Jeton indéterminé. Règne de Louis XIII.

2° Par M. Barbichon, receveur buraliste, à Lillebonne : — Hache en silex, trouvée au pied du château d'Harcourt. Longueur, 0m 15; largeur maxima, 0m 05. — Poids en cuivre trouvé en établissant l'amorce de la rue nouvelle, près de la maison de Mme Gustave Lemaître.

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, etc.*, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1857, p. 349, au-dessus d'*Envermeu (Seine-Inférieure)*. V. le 3e vase du rang placé près de la marge.

(2) *Sépultures, etc.*, p. 146. V. le vase no 3, en comptant de gauche à droite.

·4·
PISTOLE
DITALIE
XD VIIIG (1)
·†·

R. Croix fleuronnée, chargée en abîme d'une croix aussi fleuronnée, posée en sautoir.

4° Par M. Noblot, entrepreneur des travaux du chemin de fer, à Lillebonne : Fragment de mortier romain en granit, avec déversoir, trouvé près de la gare, au pied du du *Bois d'Harcourt*, sur le territoire de Saint-Jean-de-Folleville, dans le talus du verger de M. Cornu, et offert au Musée d'antiquités.

5° Par M. Eloi Bréard, rentier, au Becquet sur Lillebonne : Stylet en bronze, dont la pointe et l'anneau manquent, et boucle en bronze, sans ardillon, trouvés dans un verger cadastré sous le n° 11, et dessinés de grandeur naturelle par M. Jérôme Duval.

6° Par M. Lemaire, ingénieur, chef de section aux chemins de fer de l'ouest, à Lillebonne : Grand bronze de Postume (257-267), trouvé à Lillebonne. Tête radiée, à droite. Buste drapé du paludamentum. — IMP S LAT POSTVMVS AVG (2). R. Au milieu du grenetis circulaire, galère à un rang de rames. — Fragment de vase en terre de Samos (3). Ce fragment, insignifiant en apparence par sa ténuité, puisqu'il ne mesure que deux centimètres à peine, acquiert une importance réelle lorsqu'on songe qu'il a été ramené par la sonde au pied

(1) 10 deniers 8 grains.

(2) IMPerator CassianuS LATinius POSTVMVS AVGustus.

(3) On nous pardonnera de continuer à nous servir du nom générique de terre samienne ou de Samos, usité par l'abbé Cochet et compris de tous, encore bien que, au dire de quelques-uns, cette appellation soit impropre, ainsi que nous l'a fait remarquer avec raison notre confrère, M. Le Breton.

de la côte de Saint-Jean de Folleville, sur l'emplacement de la gare de Lillebonne, à la profondeur de 7 mètres 80 centimètres. Rien qu'en faisant remonter, en effet, l'occupation romaine au deuxième siècle de notre ère, on trouve, d'après le gisement de cette poterie, que le sol du centre de Lillebonne, au plus profond du lit de la vallée, s'est exhaussé de couches successives d'une épaisseur d'environ 45 centimètres par siècle. C'est plus que n'en avait constaté l'abbé Cochet, en 1871, dans sa fouille de Saint-Ouen de Rouen. A moins qu'on ne suppose que le témoin antique, recueilli par M. Lemaire, n'ait été saisi au fond d'une sépulture, au lieu de l'avoir été au niveau du sol. Ce qui ramènerait alors l'exhaussement séculaire à peu près au chiffre de l'abbé Cochet. Quoi qu'il en soit, je crois que je ne puis mieux compléter cette note qu'en rapportant ici les conclusions textuelles du plus remarquable mémoire peut-être d'une plume qui en a écrit de si remarquables, du *Mémoire sur les sépultures chrétiennes trouvées en mars* 1871, *à Saint-Ouen de Rouen*, par M. l'abbé Cochet.

« Il nous reste à faire, dit le savant abbé, une observation relative à l'élévation progressive du sol de la ville de Rouen et des cités antiques, depuis le commencement de l'ère chrétienne. A Rouen, on peut dire que, au centre de la ville, le sol s'est élevé, en moyenne, de 28 à 33 centimètres par siècle. Depuis cinquante ans environ que l'archéologie enregistre des observations bien faites, on a constaté, à partir de la civilisation romaine, une élévation de niveau, de 6 mètres, à l'Hôtel-de-France, en 1789 et 1818 ; de 4 mètres, à la place des Carmes, en 1818 et 1819 ; de 7 mètres à Saint-Lô, de 1818 à 1824 ; de 4 mètres, à Saint-Etienne-des-Tonneliers, en 1822 ; de 6 mètres, à Saint-Herbland, lorsqu'en 1828 on construisit l'hôtel sur l'emplacement de l'église ; de près de 7 mètres, autour de la Cathédrale, en 1829 ; de 5 mètres, au Palais-de-Justice, en 1844 ; de 4 mètres, dans la rue Impériale, près de l'arche-

vêché, en 1846; et enfin de 5 mètres, à Saint-Amand, en 1848 (1).

« Pour nous, à Saint-Ouen, nous obtenons 5 mètres 30 centimètres, et nous sommes dans un faubourg où la sépulture de l'homme et les constructions monastiques forment tous les éléments d'élévation.

« Cette moyenne, de 30 à 33 centimètres par siècle, est celle que l'on trouve dons toutes les villes romaines de la Gaule. A Metz, l'antique *Divodurum*, on a constaté une élévation de 5 à 6 mètres, en 1865; à Trèves, le niveau s'est élevé de 14 à 20 pieds; à Toulouse, l'exhaussement est de 5 à 6 mètres; à Troyes, l'antique *Augustobona*, il n'est pas moindre de 4 mètres. Sous le mur de la Cathédrale, on a rencontré un hypocauste à 3 mètres 30 centimètres. A Poitiers, le *Limonum* des *Pictavi*, l'élévation est également de 30 centimètres par siècle.

« Les arènes de Paris, découvertes en 1870, étaient ensevelies sous un remblai de plus de 10 mètres. A Rome, c'est bien plus encore, témoin l'église de Saint-Clément, exhumée dans ces dernières années.

« Règle générale, qui aidera à expliquer cette situation de niveau. Après les guerres, l'incendie ou le tremblement de terre, nos pères nivelaient toujours le sol : ils ne déblayaient jamais. »

Réflexion qui, soit dit en passant, est un trait de génie : les découvertes que nous faisons tous les jours, d'objets trouvés *in situ*, en sont la preuve.

### III. — *La Dinanderie du Becquet.*

S'il est vrai qu'il y ait des heures, en quelque sorte prédestinées, pour chaque ordre de découvertes, on peut dire que l'heure actuelle est aux découvertes de bronze. Pour ne parler que des plus récentes et de celles dont on a entretenu la Commission, je rappellerai les dépôts de Fouil-

(1) L'abbé Cochet. *Les Origines de Rouen*, p. 20 à 35.

loy (Oise) (1), de Déville (Seine-Inférieure) (2), de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure) et des rives de la Loire, aux environs de Nantes (3), si bien mis en lumière par MM. Mortillet, Gouellain et Fortuné Parenteau. A cette liste, je viens ajouter un nom qui, sans avoir l'influence de ses devanciers, par cela seul qu'il est normand, n'en sollicite pas moins l'intérêt de la Commission.

La découverte que j'ai à enregistrer a été faite par M. Eloi Bréard, propriétaire au Becquet-sur-Lillebonne, dans un verger cadastré sous les nos 9, 11 et 12, près de l'ancienne route de Rouen et non loin de l'abbaye du Valasse. Elle remonte au mois de décembre 1880. En défonçant le sol devant sa grange, pour y planter une ente, M. Eloi Bréard fut tout surpris d'entendre, aux derniers coups de louchet donnés à la profondeur d'environ un mètre, répondre comme un son métallique. Il dégagea aussitôt la terre qui environnait l'objet, et voici ce qu'il trouva.

D'abord, un immense vase de cuivre, formant calotte et recouvrant hermétiquement, qui sait? un trésor peut-être. Je dis immense, en parlant de cette cloche, parce qu'elle n'a pas moins de 70 centimètres de diamètre sur 25 de profondeur. Sous ce chaudron reposait, sur ses trois pieds, une marmite en bronze, de moyenne dimension, dont deux assiettes d'étain renversées et deux bassins de cuivre emboîtés l'un dans l'autre fermaient l'entrée. Cette marmite était remplie d'une substance à caractère douteux, sable ou poussière, de couleur brunâtre, pareille à du café moulu, dont il ne reste malheureusement rien, et qui avait servi sans aucun doute à conserver intacts deux flambeaux de bronze et deux cuillers en cuivre, luisantes

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. V, p. 319-324, séance du 10 décembre 1880.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

comme du vermeil. Rien de plus. Ce n'était pas, comme l'on voit, un trésor, mais c'était un dépôt curieux, et dont, si la Commission me le permet, je vais reprendre et inventorier les pièces une à une, en sens inverse de ce que je viens d'exposer.

— Vase en bronze, à trois pieds d'animal, avec deux oreillons auxquels adhérait encore, au moment de la découverte, une anse mobile, probablement en fer, incrustée dans le sol, et qui, rongée par l'oxyde, est tombée en miettes. Hauteur, 21 centimètres; diamètre, 15; circonférence, 58; profondeur, 17; contenance, 3 litres; poids, 2 kil. 1/2.

Ce vase, sorte d'élégante marmite, en bronze très fort, laisse voir encore, sur le revers inférieur, les traits de lime, en forme de triangle, artistement agencés par la main de l'ouvrier.

Un vase d'airain semblable, dont le dessin est reproduit par l'abbé Cochet, a été trouvé aux Loges, en 1845. Ce vase contenait trois chandeliers en bronze et trois cuillères marquées d'une fleur de lis. Le tout a été acheté par M. Deville pour le Musée de Rouen. Date incertaine, dit l'auteur de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 207.

La page 403 du même ouvrage donne le dessin d'une autre marmite en bronze, beaucoup plus grande que la nôtre, mais, comme forme, absolument pareille. Ressemblance de configuration, identité dans les pieds, conformité des ansettes, tout s'y trouve. Celle-ci a été découverte à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le 9 mars 1861. Jusqu'à cette heure (1874), nous ne pouvons dater ce vase, dit le sage abbé Cochet, non plus que ses pareils rencontrés à Lillebonne, aux Loges, à Vatteville, à Ancretteville, au Val-de-la-Haye et à Tourville-la-Chapelle.

Vers 1846, consigne encore l'auteur de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 245, on a trouvé à Saint-Nicolas-de-la-Taille une marmite en bronze à trois

pieds, et deux tenons pour une anse qui a disparu. Ce genre d'antiquités, qui est difficile à dater, ajoute le consciencieux abbé, qui semble voir le jour poindre, pourrait bien être du moyen âge. La pièce est entrée au Musée de Rouen.

C'est par là que nous avons voulu compléter notre recherche. Assisté de nos excellents confrères, MM. Billiard et Gouellain, nous n'avons pas eu de peine à reconnaître, au milieu d'objets antiques de toutes les époques, des similaires de la marmite du Becquet dans les bronzes suivants : *salle Cochet,* à droite en entrant, marmite juchée sur une haute vitrine, sans indication de provenance; à la deuxième montre, au-dessus de la châsse de saint Sever, une marmite trouvée à Octeville (Manche) en 1867, dessinée par M. Periaux; et, *salle Deville,* la première marmite à gauche exposée sur la grande armoire. (*Catal. du Musée d'antiquités*, 1875, p. 104.)

Enfin, une dernière marmite, toute semblable à la nôtre, voire pour la qualité du bronze, trouvée cette année à Bouville, nous a été montrée par M. Locquet-Pinchon, l'habile serrurier artistique de la rue Socrate, aujourd'hui même.

— Chandelier en bronze, à capsule forée d'outre en outre, munie de deux appendices en forme de crochets, à tige droite, sortant d'un disque orné de trois rayures ou filets circulaires, et porté sur trois pieds unis. Hauteur: avec les pieds, $0^m$ 185; sans les pieds, $0^m$ 155; diamètre du disque, $0^m$ 08.

Ce chandelier, d'un travail commun et grossier, n'est précieux que par sa forme, qui deviendra, nous n'en doutons pas, caractéristique d'époque un jour ou l'autre. Le similaire, un peu plus orné, et muni, de chaque côté de sa capsule, d'appendices rectangulaires, a été trouvé, comme nous l'avons dit déjà, aux Loges, en 1845. On le voit dessiné à la page 207 de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*. Un autre chandelier, de forme

presque identique, figure également à la page 297 du même ouvrage, et provient de la trouvaille métallique faite à Yébleron en 1844.

— Chandelier en bronze, à capsule octogone, artistement forée, à tige annelée et reposant sur un socle ou disque orné de cinq raies. Hauteur : avec le socle, $0^m,18$; sans le socle, $0^m,15$; diamètre du socle, $0^m,085$.

Ce chandelier, qui faisait sans doute partie du mobilier des Loges, est identiquement reproduit à la page 297 de la *Seine-Inférieure historique et archéologique* comme l'un des trois chandeliers trouvés à Yébleron en 1844, et dont l'abbé Cochet dit que, « à la rigueur, ce petit mobilier pourrait être antique, mais qu'il ne serait pas surpris quand il ne remonterait qu'au moyen âge, » appréciation qui nous importe d'autant plus que, sur les trois chandeliers dont je viens de parler, tous différents les uns des autres, il y en a deux qui ressemblent, presque trait pour trait, aux deux chandeliers du Becquet (1). D'un autre côté, dans les trois chandeliers des Loges, dont nous ne connaissons qu'un semblable à l'un des nôtres, peut-être s'en trouve-t-il un pareil à notre second chandelier. Les similaires de nos chandeliers existent dans la deuxième montre de la *salle Cochet*, au Musée d'Antiquités, et une vingtaine de chandeliers différents, mais appartenant évidemment à la même époque, se remarquent dans la première et la deuxième montre, que sépare la châsse de saint Sever. Enfin, au moment où nous rédigeons cette note, on nous apprend que des similaires de nos deux chandeliers, trouvés ensemble, viennent d'entrer dans la collection de M. de Griége père, à Paris, où ils ont appelé, d'une façon toute spéciale, l'attention de son savant voisin et ami, M. Moreau. Je laisse à mes collègues le soin de tirer une conclusion de ces coïncidences, qui m'ont paru valoir la peine de leur être signalées. Pour moi, je serais tenté

(1) Cf. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 297.

de reconnaître là l'indice d'une coutume mobilière qui, à une certaine époque du moyen âge encore à déterminer, aurait fait entrer, comme contingent à la mode, deux ou trois chandeliers de diverse forme, mais coulés au même moule et sortant de la même fabrique, dans l'ameublement familier de nos manoirs.

— Cuiller en bronze doré, à manche terminé par un ornement en pointe, sans marque. Longueur, $0^m,16$; diamètre de spatule, $0^m,05$.

— Cuiller en bronze doré, à manche terminé par un bouton feuillu, poinçonné d'une fleur de lis. Longueur, $0^m 16$; diamètre de spatule, $0^m 05$.

Un grand nombre de ces cuillers existe au musée de Rouen. Toutes remontent au moyen âge. Plusieurs ont le manche terminé par une figurine de saint.

Nous avons déjà remarqué que la chaudière d'airain trouvée aux Loges en 1845, contenait, entre autres objets de métal, trois cuillers marquées d'une fleur de lis. Ce dernier détail, observe l'abbé Cochet, paraît indiquer une origine assez récente (1). Une cuiller en cuivre du xv^e siècle a été recueillie en 1871, par M. Dergny, au vieux château de Longwy (2). Enfin, la Commission se souvient que notre collègue, M. Pelay, lui a présenté le 31 mai 1878 une cuiller en métal, trouvée rue Fontenelle, à Rouen, qui a été attribuée au moyen âge (3).

Je ne parle que pour mémoire, et provoquer la comparaison de la découverte dans notre département, depuis cent ans, de diverses cuillers romaines ou franques : 2 d'argent, à Cany, en 1780 et 1790 (4); 1 en bronze, provenant de la collection Davois, au Catillon-sous-Lille-

(1) L'abbé Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique, etc.*, p. 207.

(2) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique, etc.*, col. 564.

(3) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. IV, p. 268-269.

(4) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique, etc.*, col. 477.

bonne, eu 1836 (1); 6 d'argent, à Preuseville, en 1840 (2); à Neuville-le-Pollet, de 1845 à 1850, en argent et en bronze, dont l'abbé Cochet ne donne ni le nombre, ni la description (3); 1 en bronze, à Cany, pour parfums, en 1849 (4): 1 en bronze étamé ou argenté, au bois des Loges, en 1851 (5); 1 en fer, franque, en 1855, à Envermeu (6); 1 en argent, à Lillebonne, en 1864 (7); 2 d'argent, à Lillebonne, en 1864 (8); 2, l'une en argent, l'autre en bronze, au Mesnil-sous-Lillebonne, en 1867 (9); 1 en bronze pour les œufs, en 1867 et 1868, au Mesnil-sous-Lillebonne (10), et 1 en bronze, au jardin de Saint-Ouen, de Rouen, en 1871 (11).

— Fragment d'assiette en étain, sur le fond de laquelle est inscrit le nom de l'ouvrier, ou, selon M. Gouellain, du possesseur de l'objet. Nous avons cru lire, mais sous toute réserve : I. ROVSEL. La forme des caractères, très nettement gravée, pourra aider les paléographes à préciser l'époque. Le fond intérieur, légèrement bombé, est accusé par la rainure d'un cercle. Diamètre du fond : intérieur, $0^{m}085$ ; extérieur, $0^{m}09$.

— Autres débris d'une assiette d'étain, de dimension pareille à la précédente, sur l'un desquels on reconnaît,

(1) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique, etc.*, col. 136.
(2) *Ibid.* — col. 230.
(3) *Ibid.* *la Seine-Inf. hist. et archéol., etc.* p. 81.
(4) *Ibid.* *la Normandie souterraine, etc.*, p. 56, pl. I, fig. 58.
(5) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 24.
(6) L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, p. 190, fig.
(7) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 310 et fig., p. 312.
(8) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique. etc.*, col. 134.
(9) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. I, p. 46.
(10) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique, etc.*, col. 570.
(11) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 154.

gravées de la même façon et de la même main, quelques lettres du même nom de fondeur.... OVSE....

Nous n'avons pas trouvé de similaires de ces assiettes dans les découvertes mentionnées par l'abbé Cochet. On en voit au Musée quelques spécimens, mais sans inscription. M. Eloi Bréard a offert ces deux assiettes au musée de Rouen.

— Vase ou bassin en cuivre finement martelé, aux côtés droits et rebords plats. Ce vase, très bien conservé, ne paraît pas avoir été au feu. Diamètre d'ouverture, $0^{m}28$; largeur de bord, $0^{m}02$; profondeur, $0^{m}10$; contenance, 5 litres.

— Autre vase, absolument pareil, si ce n'est qu'il a servi davantage, et garde les traces de l'action du feu.

— Vase ou chaudière d'airain, excessivement mince, élégante de forme, avec rebords aplatis, fond et côtés bombés. Diamètre d'ouverture, $0^{m}70$; largeur de bord, $0^{m}025$; profondeur, $0^{m}25$; contenance, 50 litres (1).

Et maintenant, que faut-il penser de tous ces ustensiles de métal si bien enfouis dans le verger du Becquet, sans doute à la veille de quelque prise d'armes, et quelle date leur assigner ? C'est dans l'espoir d'obtenir réponse, en parfaite connaissance de cause, que j'ai voulu placer toutes les pièces de la trouvaille ici, sous les yeux de la Commission. Pour moi, considérant, d'une part, que le sable renfermé dans la marmite avait servi peut-être à la fondre, et, d'autre part, que des cachettes semblables, contenant à peu près les mêmes objets, ont été rencontrées plusieurs fois, depuis le commencement du siècle, sur divers points du territoire normand, je me bornerai à demander si nous ne sommes pas en présence, de deux choses l'une, ou de la vaisselle de bronze d'un gentil-

(1) *Sépultures gauloises, etc.*, 1857. — *La Seine-Inférieure, hist. et archéol., etc.*, 1864. — *Répertoire archéologique, etc.* 1871.

homme, ou de la fleur de dinanderie d'un compagnon du moyen âge.

— M. Bouquet informe la Commission de la solution définitive qui vient d'être donnée par la cour de cassation au procès soulevé par la mosaïque de Lillebonne, et qui décide que ce pavé romain n'est pas un trésor.

A quatre heures, la séance est levée.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

---

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD, rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5.

# TABLE DES NOMS D'HOMMES


A

Abaquesne, 171, 174, 376, 380, 382.
Acquigny (le Pr. d'), 310.
Albret (d'), 31.
Alençon (d'), 216.
Alépée, 357.
Amboise (Georges d'), cloche, 82.
Andeli (d'), 123.
André (le cardinal), 459.
Ango, 427.
Anquetil, 176.
Anquetin, 218.
Anségise (saint), 405.
Arcis, 81.
Arondel, 235.
Auber (d'), 506.
Auffroy (l'abbé), 405.

B

Bachelet, 188.
Bacheley, 366.
Baillard, 236.
Bailleul (de), 227.
Balsac (de), 378.
Barbe, 180.
Barc, 187, 193.
Bargeot de La Pallu, 63.
Baroche, 366.
Basin, 66, 357.
Batailler (de), 382, 384.
Baudouin, 46.
Bavent, 195.
Bazire, 207.
Beaucorps, 283.
Beaulieu (de), 429, 430.
Beaumont (de), 189, 190.
Beauvais (de), 371, 372, 373.
Belard, 18.
Belier, 142.
Bellefont (de), 439.
Bellon, 446.
Bénard, 180.
Bérenger, 216.
Berengerville (de), 178.
Bergame (de), 378.
Berryer, 381.
Bertran, 373.
Besoche, 181.
Bessin (de), 235.
Bignes, 53.
Bigot, 46, 429.

Bihorel (de), 432.
Bimorel (le sieur de), 196.
Blangy (de), 197.
Blondel, 198, 337, 339.
Blosseville (de), 72.
Boemond, 38.
Bohier, 394.
Boieldieu, 192, 217.
Boisrobert (de), 366.
Boisrozé (le capitaine de), 339.
Bonnel, 226.
Boquet, 426.
Bordeaux (Raymond). 11.
Bordeaux (des), 428.
Borroni, 117.
Bosc (du), 45, 396.
Bosguérard (de), 191.
Boudon, 191.
Bourbon (de), 74, 77, 337.
Bourbon-Saint-Pol (de), 31.
Bourbon-Soissons (de), 32.
Bourey (de), 195.
Boutren, 390.
Boyvin, 428.
Bréard, 378.
Bretel, 33, 34, 35, 36.
Bretteville (de), 53.
Brézé (de), 90.
Brice, 146, 147, 148, 149, 196.
Bridou, 181.
Brinon (de), 428, 429.
Broynet, 80.
Brun (Le), 120.
Brunel, 430, 431.
Burges (de), 184, 185.
Burnel, 40.
Busbecq (voir Ghislain de).
Bus (de), 46.

C

Cabeuil, 431.
Cahais, 116, 117, 118.
Calletot (de), 31.
Camus (Le), 340.
Caradas du Héron (d ), 193.
Carville (de), 178.
Carrouges (Mr de), 102.
Castignolles (de), 39.
Castillon (de), 461.
Caudecoste (de), 26, 27, 30.
Cavelier, 227, 271.
Cerceau (du), 382.
Cesne (Le), 28, 30.
Caux (de), 198.
Chabannes (de), 62.
Champs (Des), 207.
Chanevière, 187.
Changeur (Le), 216.
Charles-le-Téméraire, 50.
Chastel (du), 352, 355.
Chaumont, 49.
Chaussée (de la), 286.
Chauvin, 30.
Chefdhostel de Beaulieu, 431.
Chemin (Du), 429.
Chenevière, 187.
Chesnaye (de la), 39.
Chrétien, 304.
Civille (de), 191.
Clèves (de), 32.
Cochet (l'abbé), 24, (médailles de, 6.
Coge, 144, 366.
Colas (l'abbé), 434.
Compoint du Boulhard (de), 207.
Conte (Le), 282.
Cordière (La), 213.

Cormoles (de), 195.
Comard (de), 147.
Corneille, 103.
Cornet, 217.
Cornier, 269.
— de Cideville (Le), 227.
Cossé (de), 74.
Cotterel, 76.
Couppequesne, 95, 96.
Courselles (de), 285.
Courtonne, 171, 192.
Cousin (Jean), 377.
Crespin, 373.
Crevel, 195.
Crcismare (de), 40, 191.
Croix (de la), 394.
Crottay (du), 63.
Croy (de), 32.
Cuillier (Le), 238.

D

Dadré, 191, 195.
Damaigne, 180, 184.
Damiers, 194.
Dehors, 366.
Delille, 480.
Delouche, 503.
Deniau, 197.
Dicar, 429.
Digard, 16.
Doublet, 142.
Doudemen, 188.
Douillet, 191, 193.
Dourmesnil, 39.
Doux de Nogent (Le), 236.
Drance, 189.
Dreux (de), 62.
Droitecourt (de), 141.
Drouin (A.), 82, 83.
Durand, 124.
Durant, 77, 427.

E

Elbeuf (le duc d'), 338.
Élie dit Brunet, 30.
Enguerran, 124.
Erneville (d'), 369, 370.
Esmalleville (d'), 447.
Essarts (des), 141.
Esterlin, 198.
Estouteville (d'), 31, 76, 371, 372, 373.
Everard, 180.
Eu (Henri, comte d'), 178, 199.
— (Charte), 200.

F

Faë (Le), 430.
Fargis, 188.
Farin, 504, 506.
Farnèse, 66.
Fayette (de la), 97.
Febvre (Le), 193.
Feret, 432.
Ferrière (de la), 356, 362.
Filleul, 389.
Fillon, 39, 144.
Flambart, 81.
Fliot, 366.
Fontaines (de), 503.
Fouré, 432.
Fournaise, 430.
Fournier (Le), 29.
Forestier (Le), 29.
Fossé, 188.

France (Charlotte de), 91.
— (de), 19, 190.
Friant, 82.
Frileux, 429.
Frou (le sieur du), 340.
Furnes (de), 181.

G

Gaillard (Emmanuel), 252.
Galloway, 303, 317; Communication, 411.
Garat, 220.
Garin, 191.
Garreta, 60.
Gasteau, 102.
Gaugy (de), 216.
Gautier (l'archevêque), 200.
Gay (Le), 503.
Geffroy (l'abbé), 405.
Gerbert (l'abbé), 403.
Ghislain de Busbesq, *Notice*, 99.
Girard (l'abbé), 403, 405.
Girard (saint), 405.
Gombault (de), 207.
Gondy (de), 74, 192.
Gonor (le comte), 47.
Gouffier (de), 141.
Goujon, 116.
Grand (Le), 33, 36.
Gras (Le), 193.
Grèges (de), 356.
Grésil, 118.
Grevin, 188.
Gros (Le), 233.
Grosmesnil (de), 191, 192.
Grossier, 48.
Groulard, 35.
Guérard, 184.
Guérout, 431.
Gueutteville (de), 30.
Guillaume-le-Conquérant, 457.
Guiot, 179.

H

Harache, 325.
Harcourt (d'), 32, 342, 356.
Hardouyn, 77, 78.
Harlay (de), 362, 363.
Hayes (des), 76.
Hector André (le P.), 13.
Hellouin de Menibus, 441.
Henri IV, 312.
Héron, 142.
— de Villefosse, 327.
Hincourt (de), 360, 365.
Houppeville (de), 45.
Huby, 432.
Hun (Le), 181.
Hunault, 400.
Hunolstein (d'), 386.
Huré, 239.

J

Jaddoule, 17, 21, 438.
Javarel, 197.
Jean (le roi), 355.
Jehan, 234.
Jehan XII (le pape), 425.
Jollis, 194.
Josse, 428.
Jouglet, 38.
Jourdain, 188.
Jouvenet, 325.
Joyeuse (le P. de), 462.
Jubert, 430.

L

Lachay (de), 181.
Laigle (de), 457, 461.
Lambert, 191.
Langle (de), 234.
Lanier, 45.
Lattelais, 191.
Launay (de), 480.
Laurens, 188.
Laval (de), 281, 283, 284.
Lecat, 17.
Léger, 192.
— (Pierre), *Notice*, 308.
Legrain, 192.
Lemonnier, 432.
Leschamps, 144.
Lesselie (de), 53, 461.
Lesueur, 144, 366.
Lhéritier, 432.
Lhommedieu, 89.
Licquet, 11, 20.
Lieur (Le), 40.
Lièvre (Le), 335.
Limoges (de), 434.
Longon (de), 479.
Louf, 284.
Louis-le-Débonnaire, 109.
Louis (saint), 37.
Louis XI, 50.
Louis XIII, 49.
Lucas, 102, 271.
Lyons (de), 141.

M

Machecrier (Le), 51.
Machon (Le), 124.
Maignes (de), 86, 88.
Mailleraie (de la), 101.
Mailloc (de), 100.
Mainard (l'abbé), 400.
Maintru, 269.
Maire (Le), 365.
Malais, 87.
Malet de Graville (tombeau), *Notice*, 293.
Malderée (de), 130.
Malpalu (de), 125.
Manchon, 182.
Marbeuf (de), 218, 220.
Marcé, 189.
Marchand (Le), 195.
Marchebot, 458.
Marescot, 119.
Marets (des), 87.
Mareuil (de), 62.
Marical, 422.
Marck (de la), 91, 92.
Maromme (de), 357.
Mars (Le), 433.
Marsollet, 407.
Martel de Basqueville, 235.
Masquerel (de), 60.
Masselin, 37.
Mathan (de), 199.
Mathilde (l'impératrice), 68.
Mauduit, 366.
Mauviel (l'abbé), 405.
Mazeline, 188.
Médicis (Catherine de), 45.
Mesaize, 366.
Mesnil (du), 180.
Meurin, 286.
Midy, 231.
Milleroux (de), 334.
Millet-Desruisseaux, 12, 15, 16.
Mire (Le), 47.
Moine (Le), 30, 180.

Mongnier (Le), 456.
Montigny (de), 180.
Montmorency (de), 31, 101, 171.
Montpellier (de), 337.
Moreau (collection F.), *Notice*, 443.
Morinaye (sieur de la), 341.
Mortemer (de), 97.
Mouard, 18, 19.
Moustier (du), 80, 381.
Mouy (de), 12, 237.
Moy (de), 337, 429.
Muyard, 17.

N

Nagerel, 37, 45.
Néel, 19.
Nepvéu, 366.
Neufville (de), 20.
— -Villeroy, 74.
Noble (Le), 459, 506.
Normand (Le), 118, 506.
Normandie (Robert de), 400.
Not (du), 80.
Noyer (du), 66.

O

Onffroy, 48.
Orléans Longueville (d'), 32, 94, 176, 363.
Osmont, 366, 427.

P

Pain, 340.
Papillon, 189.
Paris (de), 141.
Pasquier, 184.
Paul (de Saint-), 285.
Pavilly (de), 368.
Pavyot, 430.
Perchard, 198.
Perdry, 47.
Pernelle, 390.
Pesant, 209.
Petit, 144, 188, 389.
Peverel (de), 270.
Philippe, 433.
Picart, 40.
Pion, 242.
Place (de la), 184, 191, 428.
Plessis (de), 369, 370.
Poitevin, 82.
Poitiers (Diane de), 92.
Pontif, 183.
Porte (de la), 128.
Poultier (le jeune), 15.
Pin (du), 187.
Pré (du), 52.
Presgent du Crotoy, 283.
Prevost (Le), 50, 366.
Prince (Le), 21, 117, 144, 188, 189, 438.
Prince (Claude Le), 17, 18, 19.

Q

Quérière (de la), 15.
Quesnel, 185, 369.

R

Rabelin, 340.
Regnier, 243.
Revelle, 367.
Ribard, 144.

Ribaud, 191.
Rieux (de), 337.
Rigaud (Eudes), 37.
Rive (de la), 233.
Rochefoucauld (de la), 63.
Rocheguyon (de la), 31.
Roger (l'abbé), 404.
Rohan (de), 31.
Rollet, 192.
Rome, 429.
Roncherolles (de), 239.
Rondemare (de), 357.
Roussel, 38, 181, 213, 360.
Rouves (de), 461.
Roux (Le), 34, 35, 186, 357, 390.
Roux d'Esneval (Le), 311.
Rouxel de Médavy, 227.
Roy (Le), 86, 88, 226, 286.
Rue (de la), 186.

S

Sacquespée, 324.
Sadlair, 197.
Sailly, (de) 76, 103.
Saldaigne (de), 35.
Salvago, 103.
Sarlabos (de), 102.
Scelles, 12.
Scepeaux (de), 74.
Secart, 270.
Sel (Du), 459.
Selot, 218.
Senecal (Le), 39, 176, 188.
Sever (saint), évêque, 51.
Signerre (Guillaume (Le), *Notice*, 395.
Sorel (Agnès), 91.
Spinelli, 93.
Spinelli (l'ingénieur), *Notice*, 101.

T

Talbot, 362.
Tallon, 428.
Tancarville (de), 362.
Tellier (Le), 189.
— (Pierre), *Notice*, 309.
Tellière (La), 427.
Theroulde, 366.
Thibault, 116, 312.
Thorel, 52, 431.
Thouroulde, 281, 284.
Torel, 180.
Touchet, 186.
Trancelyon, 284.
Tremblaye (de la), 80.
Treugard, 45.
Tropichault, 264.
Tyrouin, 186.

U

Urfé (d'), 171, 378.

V

Vadcar, 431.
Val de Bonneval (du), 194, 195.
Val-Richier (du), 356, 361.
Vasselin, 195.
Villain (Le), 195.
Venderès (de), 357.
Veneur (Le), 431.
Véron, 28, 29, 30, 58, 287.
Vignereulx (Le), 427.
Villars (l'amiral), 338.

Villeroy (le maréchal de), 73.
Vindel, 143.
Vitre (Le), 366.
Vitry (de), 282.
Voisin, 150.
Vyte (Le), 183

# TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Abancourt, 154.
Abbetot (voir Saint-Jean d'),
Alincourt, 276, 299.
— (le manoir d'), 440.
— Bains antiques, *Notice*, 276, 440.
Alliquerville, 46.
Allouville (le chêne d'), 486.
Amfreville, 36.
André-sur-Cailly (Saint-), théâtre romain, 301.
Anet, 91.
Anneville-sur-Scie, 7.
Anquetierville, 122, 324.
Antoine (commanderie de St-), 238.
Appeville, 31.
Arnoult (Saint-), 122, 268 ; *Notice*, 270.
Arques, 346.
Aubin-sur-Mer (Saint-), 506.
Aubin-sur-Scie (Saint-), cimetière gallo-romain, *Notice*, 155.
Auffay, 460, 470.
Auzouville, 271.
Auzouville-sur-Ry, 369.

B

Bailly-en-Rivière, 63.
Barival, près Caudebec (chapelle de), 92.
Bas-Caumont, 150.
Basqueville (les sieurs de), 237.
Bâtie-en-Forêt (château de la), 171, 376.
Beaumont, 430.
Beaupréau, 74.
Beaussart, 62.
Beaussault, 325.
Bec (le), abbaye, 124.
Bec-Crespin, 91.
Becquet (le), 521.
— des Flèches (le), 30.
Bec-Thomas, 429, 430.
Bedfort, 47.
Bennetot, 506.
Bermonville, 456.
Berneval, 31.
Bethléem (évêque de), 12.
Beuve (Sainte-), 34, 36.
Bieurville, 235.

Bihorel, 36.
Blangy (fortifications), 286.
Boisguillaume, 356.
Bonnemare, 430.
Bonneval, 431.
Bonport, 479.
Le Bosc (fief), 499, 506.
Bosc-Geoffroy, 63.
Boscgouet, 142.
Boscherville (Saint-Georges-de), 292, 468.
— Abbaye, 362.
— Pierres tumulaires, 222.
— Salle capitulaire, 24, 137.
— (St-Martin de), 23
Bouclon, 149, 197.
Bouillon, 92.
Boullengerie (la), 271.
Boulogne-sur-Mer, 453.
Boulogne-sur-Seine, 454.
Bouquetot, 456, 494.
Bourdonnière (la), 195.
Bourgtheroude, 430.
Bourgdun, 137, 501.
Bouville, 523.
Braine (abbaye), 49.
Bréauté, 93.
Breteuil, 27, 28.
Bretteville, 365.
Briquebec, 373.
Brotonne (mosaïque), 470.
Bures (Sceau de la haute-justice de), 114.

C

Cailleville, 27, 28.
Cailly, 100.
— (Trésor de), 112.
Calletot (les manoirsde), *Notice*, 447.
Carthage (évêque de), 468.
Castelier (le), 63.
Castillon, 432.
— (le), 389.
Caudebec, 103, 115, 120, 485.
— église, 246.
— — restauration, *Notice*, 320.
— antiquités, *Notice*, 65.
Caudebec-lès-Elbeuf, 522.
Cerlangue (la), 137.
Chambray, 475.
Chapelle (la), 34, 36.
Chartres, 432.
Clères, 456.
Cléry, 461, 462.
Cleuville, 373.
Cottévrard, 190, 192.
Cugny, 470.

D

Daubeuf, 506.
Denestanville, fonds baptismaux, 7.
Denis-le-Thiboust (Saint-), 368, 373.
Désir (Saint-), 53.
Déville, 300, 449.
— objets en bronze *Notice*, 390.
Dieppe, 59.
Dieppedalle, 431.
Doudeville, 375.

E

Ecouen, 173, 381.
Ecouis (chapitre d'), 239.

Ectot-l'Auber, 189.
Elbeuf (Saint-Étienne d'), 366.
Émendreville, 45.
Enneval, 28.
Épinay (l'), 36.
Ernemont (religieuse d'), 292
Escaquelon, 28.
Estelan (château d'), *Notice*, 245.
Étalleville, 33, 34, 36.
Étienne-du-Rouvray (Saint-), 132, 514.
Eu (comté d'), 286.
Eustache-la-Forêt (Saint-), 484, 516.
Évreux (comtes d'), 401.

F

Fatouville, 145.
Fécamp, 201.
— Abbaye, 53, 502.
Fère-en-Tardenois (la), 443.
Fesques, 36.
Folleville (voir Saint-Maclou et Saint-Jean).
Fontaines-sous-Jouy, 475.
Fortmoville, 428.
Foy (Sainte-), 96.
Françoise-de-Grâce (ville), 101.
Fréauville, 63.
Freneuse, 390.
Fresne (fief), 36.

G

Gaillon, 366.
Gainneville, 512.
Gaumont, 428.
Genneville, 24, 27, 29.
Georges-de-Boscherville (St-), voir Boscherville.
Germain (Saint-), 34, 36.
Germain-sur-Cailly (Saint-), 95, 100.
Gertrude (Sainte-), 324.
Gerville, 459.
Glatigny, 141.
Gonfreville-l'Orcher, 57, 315, 468.
Grainville-la-Teinturière, 48.
— Hôpital, 499.
Grainville-sur-Ry, 368.
Grandcamp, 122.
Grandmont, prieuré, 96.
Graville, 30.
Graville-Ste-Honorine, 436, 466, 474, 510.
— (abbaye de), 167, 293.
Grémonville, 34, 36.
Gruchet (croix de), 281, 284.
Gué-de-l'Épine, 463.
Guerbaville-la-Mailleraie, 496
Guerche (la), 122.
Gueutteville, 27.
Guilleville, 36.
Guyneville, 27.

H

Harcourt (le bois d'), 327, 440 ; *Notice*, 251.
Havre, 101, 102, 368.
Havre (Notre-Dame-du-), 57.
Hauteville (la), 430.
Heaume (le), 390.
Hermanville (château d'), *Notice*, 60, 62.
Hermes, 476.
Hippone (évêque d'), 357.

I

Iquelon, 388.
Ile-Dieu (l'), *Notice* sur les pierres tumulaires de l'abbaye de), 366, 368.

J

Jambeville, 340.
Jean-d'Abbetot (Saint-), 137.
Jean-de-Folleville (Saint-), 252.
Jouin (Saint-), 93.
Julien (chapelle de Saint-), voir Petit-Quevilly.
Jumièges, 137, 138, 167, 205, 388, 421, 466.

L

Landrière (la), 122.
Langrune, 431.
Lanquetot, 34.
Lévaré, 52.
Lillebonne, 122, 206, 258, 276, 299, 327, 388, 440, 468, 490.
— (château de), *Notice*, 333, 488.
(droits seigneuriaux), *Notice*, 286.
— (église de), 259.
— (Mosaïque de), 259, 328; *Notice*, 119, 272, 442, 492, 493.
— (port de), 470, 473.
Lillebonne (rue Césarine, à), 343.
— (théâtre de), 6, 342.
Loges (les), 51, 522, 524.
Londinières, 147.
Longueville (prieuré de), 95, 96.
Longpaon (tapisseries), 120.
Lucy, 34, 36.

M

Maclou-de-Folleville (Saint-), 98.
Mailleraie (la), 12.
Maladrerie (la), 132.
Marcouville, 39.
Mareuil, 31.
Marguerite-sur-Mer (Sainte-), 108, 138.
Martainville-sur-Ry, 368.
Martin-Église, 86.
Martinière (la), 122.
Mathonville, 93, 235.
Maulévrier (comté de), 91.
— (*Notice* sur le lutrin de), 89, 107.
Ménabret, 150.
Ménibus, 441.
Mesnil (le), 390.
Mesnil-Varin (le), 207.
Mesnilles, 28.
Mezanguemare, 150, 197.
Minedorge, 180, 195.
Montivilliers (abbaye de), 97.
Montuit, 431.
Mont-Asselin, 207.
Mont-aux-Malades, 253, 356, 375.

Mont-aux-Malades (Prieuré de), 131.
Mont-Robert, 356.
Mont-Saint-Michel (abbaye), 353.
Morainville, 62.
Monville, 63.
Motte (la), 87.
Moulineaux, 137.

N

Nesle-en-Bray, 485.
Neufmarché, 93.
Neufville, 63.
— Pollet, 156.
Notre-Dame-de-la-Garenne, 475.
Notre-Dame-du-Parc, 477.
Notre-Dame-du-Val, chapelle, *Notice*, 497.

O

Offranville, 29, 30.
— Église, *Notice*, 29, 24.
— Chapelle, 30.
Orée (l'), 122.
Orival, 36, 154.
Osmonville, 382.

P

Paër (Saint-), 367.
Pailly, 30.
Palisse (la), 63.
Pavilly, 62, 310.
Pelletot, 451.
Petit-Couronne (maison Corneille), 103.
Petit-Quevilly, chapelle Saint-Julien, 299, 333, 347.
Pierre-sur-Dives (Saint-), ab-abbaye, 80.
Place (la), 31.
Pont-Saint-Pierre, 239.
Préaux, 46.

Q

Quentin-en-Vermandois (St-), baye, 361.
Quiberville, 176.
Quillebeuf, bac, 388.

R

Raffetot, 484.
Rançon, 69.
Ratumagus, 479.
Richebourg, 237.
Rivière-des-Marettes (la), 30.
Roquette (la), 342.
Rouen, 58.
Aître Saint-Maclou, 206, 296.
Archevêque, 216.
Chapitre, 178.
Château, 105.
Collège du pape, 198.
Collégiale (St-Georges), 263, 326, 347; *Notice*, 263, 347.
Confréries, 15.
Église St-Antoine, 118.
Sainte-Cande-le-Jeune, armoiries et inscriptions, *Notice*, 33.
Ste-Cande-le-Vieux, 132, 153, 306.

Cathédrale, 25, 85, 123, 140, 145, 167; anciens reliquaires, *Notice*, 36; architectes, *Notice*, 123; chapelle Ste-Catherine, *Notice*, 140.
St-Étienne-la-Grande-Église, 366.
St-Gervais, 313.
St-Godard, 278.
St-Jean, 15.
St-Laurent, 15.
St-Lô, 15, 17.
St-Maclou, 471; travaux intérieurs, *Notice*, 116.
Ste-Marie-la-Petite, 366.
St-Michel, 12, 439, 461.
Notre-Dame-de-la-Ronde, 15.
St-Nicolas, 159, 171, 201, 204; *Notice*, 199.
St-Ouen, 17, 32, 103, 201, 207, 394; anciennes décorations, *Notice*, 75; anciens architectes, *Notice*, 211.
St-Paul, 138, 205, 259, 459; *Notice*, 81.
St-Pierre-du-Châtel, 272.
St-Pierre-l'Honoré, 366.
St-Vivien (contre-table et chaire), *Notice*, 11.
Communautés.
Augustins déchaussés, 240.
Capucins, 461.
Carmes, 17.
Célestins, 149.
Cordeliers, 12.
Emmurées, *Notice*, 424.
Nouvelles catholiques, *Notice*, 225.
Fortifications, 104.
Hôpitaux.
St-Esprit, *Notice*, 457.
Jéricho, 215, 458, 459.
St-Martin, *Notice*, 215.
Hôtels.
De Basqueville, 235.
De Lisieux, 236.
Maisons en bois sculpté, 22.
Portes.
Appolline (Saint-), 105.
Beauvoisine, 514.
Guillaume-Lion, 8.
Prieurs-Consuls, 15.
Rue aux Verriers, 181.
Royaumont (abbaye de), 243.
Ry (bailli de), 197.
— (restauration du porche de), 86, 137, 206, 257, 262, 316, 346, 456, 515.
— (*Notice* sur la restauration du porche de), 290.

S

Saire (Saint-), 93.
Saultour, 141.

Sausseusemare, 36.
Savary (fief de), 36.
Sedan, 92.
Smermesnil, 63.
Sotteville, 462.
— (*Notice* sur la léproserie de), 131, 132.
Sotteville-sur-Mer, 501, 502.
Sylvestre (Saint-), 122.

T

Tancarville, 473.
Tieulx-en-Brie, 141.
Torcy-le-Petit, 451.
Tronquay (le), 368.

V

Valasse (*Notice* sur l'abbaye du), 280.
— (*Notice* sur la croix du), 68.
— (les manoirs du), 71.
Valliquerville, 205, 317, 346.
Valmont, 31, 373.
Val-Saint-Pierre, 463.
Varenne (la), 91.
Vatierville, 36.
Vatteville, 421.
Vaudreuil, 458.
Vautuit, 375.
Vertus (les), 155.
Veules, 497, 502.
Valery-en-Caux (Saint-), *Notice* sur le pèlerinage de l'abbaye, 9.
Vieuxport, *Notice* sur les antiquités, 246.
Vigor (Saint-), 475.
Villequier, *Notice* sur les retranchements, 121.
Virville, 234.

W

Wandrille (Saint-), 103.
— *Notice* sur l'abbaye, 399.
— Chapiteaux, 491, 508, 510.
— *Notice* sur l'église, 302, 304, 410.
— Rançon, 302, 317, 318.

Y

Yainville, 392, 409, 467, 484.
Yébleron, 524.
York, 198.
Yvecrique, 34.

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

## COMPRISES DANS LE BULLETIN

---

### A

Ampoules, 455; *Notice*, 453.
Architectes, 186, 190, 195, 211, 311.
Armoiries (voir Blasons).
Assiettes étain, 526.

### B

Bains romains, 476.
Bas-reliefs gallo-romains, 327.
Bénitier en bronze, 175.
Blasons, 25, 26, 27, 28, 32, 35, 36, 61, 62, 66, 74, 90, 92, 114, 120, 176, 210, 271, 367, 371, 378, 382, 447.
Botte de postillon, 113.
Boulets en pierre, 514.
Bronze (objets en), 486; *Notice*, 390, 521.
Bronzes romains, 301, 319, 449 (voir clé, cuiller).

### C

Carrelages émaillés, 376, 394 (voir falence); *Notice*, 171, 376.
Cartes à jouer (fabrication de), *Notiec*, 128.
Chambre des Comptes de Normandie (érection de la), *Notice*, 135; Jeton, 110, 113.
Chandelier en bronze, 523, 524.
Chandelier pascal, 383.
Charpentiers, 188, 335.
Cimetière gallo-romain, 155.
Cinquantaine (la), 361.
Clé en bronze, 485.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Communications

MM. Baudry, 83, 116, 167, 225, 425, 439, 475.
Beaurepaire (de), 11, 33, 36, 75, 95, 123, 140, 177, 211, 215, 230, 280, 308, 333, 385, 397, 398, 457, 497.
Billiard, 154, 229, 496.
Bouquet, 104, 138.
Brianchon, 6, 58, 68, 206, 245, 258, 272,

276, 303, 318, 327, 440, 488.
Coppinger, 155.
Démarest, 262.
Estaintot (d'), 21, 24, 74, 88, 135, 367, 382.
Glanville (de), 410.
Gouellain, 23, 89, 175, 319, 448, 479, 480, 485, 486.
Guéroult, 65, 89, 103, 202, 268, 305, 324, 452, 484.
Hardy, 106, 155.
Le Breton, 21, 85, 108, 153, 171, 207, 298, 368, 376, 384, 438, 508.
Lormier, 229.
Maillet du Boullay, 64, 109, 114, 207, 228, 367, 384.
Pelay, 22, 201, 204, 222, 275, 326, 448.
Robert (l'abbé), 153 167, 293, 316.
Rœssler, 57, 315.
Sauvageot, 8, 22, 167.
Serre (de la), 93, 106.
Tougard (l'abbé), 201, 243, 375, 450, 467, 512.
Vesly (de), 64, 83, 393.
Échanges, 347.
Hommages, 6, 23, 108, 167, 225, 467, 508.
Membres décédés, 60, 262, 315, 366, 392, 409, 466.
Membres nommés, 134, 314.

Séances de la Commission

| | | Pages |
|---|---|---|
| 1879 | février | 5 |
| | mars | 23 |
| | mai | 58 |
| | juillet | 83 |
| | novembre | 106 |
| | décembre | 134 |
| 1880 | février | 165 |
| | mars | 203 |
| | mai | 223 |
| | juillet | 261 |
| | octobre | 288 |
| | décembre | 313 |
| 1881 | février | 345 |
| | mars | 374 |
| | — | 392 |
| | mai | 408 |
| | juin | 436 |
| | octobre | 465 |
| | décembre | 508 |

Sociétés correspond., 289.
Confréries, 192, 232, 237, 238, 240, 241, 361, 362.
Cotte d'armes royale, 312.
Cuillers en bronze, 525.

D

Dague, xv^e siècle, 367.
Dalles tumulaires, 415 (voir pierres tombales).

E

Emmurées, 429; *Notice*, 385.
Enseignes de pèlerinages, 393 (voir figurines).

F

Faïence de Rouen, 114, 171, 181 (voir carrelages).

Feurre dans les églises, 187.
Figurines en plomb, 110, 113, 452 (voir enseignes).
Fortifications anciennes, 121.

G

Gallo-romains (objets), 158 (voir cimetières et vases).

H

Hachettes, 109, 110, 111, 154.
— en silex, 57, 517.
Huchiers, 184.

I

Imaginiers, 184, 187, 281, 283, 284.
Imprimeurs, 395.
Inscriptions, 86.
xve siècle, 176, 177, 269.
xvie siècle, 115, 456.
xviie siècle, 325.
xviiie siècle, 269.

J

Jetons, 160.

L

Lampes antiques, 111.
Libraires, 285.
Lutrin en bois sculpté, 89, 107.
Lutrin en fer forgé, 382.

M

Maçons (maîtres), 186, 281, 286.
Marques de potiers, 207 (voir potiers).
Médailles romaines, 375.
Ménestrels, 387.
Menuisiers, 168, 189, 192.
Miroirs antiques, 492.
Mobilier des églises, 138.
Monnaies, 66, 67, 207, 246, 247, 517.
Modernes, 140.
Moyen-âge, 109.
Romaines, 109, 110, 111, 120, 160, 202, 229, 248, 452, 496, 518.
Monuments historiques.
Allocations, 23, 86, 100, 137, 166, 205, 224, 262, 290, 292, 299, 316, 317, 346, 392, 409, 437, 466, 487, 513.
Classements (demandes et arrêtés), 7, 63, 89, 107, 170, 302, 484.
Réparations, 167, 279.
Vœux, 301.
Mortiers en bronze, 176.
Musée des Antiquités, 22, 64, 68, 103, 207, 228, 300, 301, 483, 515.

P

Peintres, 188, 189, 269, 282, 308, 324.
Pèlerinages, 453.
Pierres tombales, 57, 64 (voir dalles).
Pipes (fabrique de), 287.